This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Revue de l'Anjou

Digitized by Google

Fr 27.88

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

52e Année

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Janvier et Février 1903

TOME XLVI

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1903

Digitized by Google

SOMMAIRE

JANVIER-FÉVRIER

David d'Angers et la catastrophe du pont de la Basse-Chaîne (16 avril 1850). — **Henry Jouin** 5

Les Cahiers de l'Anjou aux États Généraux de 1789. — **Albert Meynier** 63

Croquis chinois 89

Étude critique des Actes de Saint Maur de Glanfeuil (suite). — **Fr. A. L'Huillier** 101

L'Auberge des Sept Flirts, comédie en deux actes. — **Jean d'Etiau**. 121

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (janvier-février 1902). — **A. Cheux** 145

Chronique 147

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers et l'église abbatiale de Fontevrault. — Don de M. Préaubert au Musée paléontologique. — Le journal *Le Globe* et son fondateur. — Fondation d'un prix de vertu à Cholet. — Restauration de la tour Saint-Aubin. — Façade de la maison Wogelweith. — L'album de Dagnan. — Le legs Giffard et la statue de Jeanne d'Arc. — Les maquettes de Guifard. — Le concours de *L'Eclair* et les boiseries de David. — Aux Amis des Arts. — Les conférences hebdomadaires de l'Université catholique. — Sixième, septième, huitième et neuvième Concerts populaires. — Concert au profit des pauvres. — La Mandragore. — Séance de musique de chambre. — La foire des vins à Saumur. — Nominations et distinctions honorifiques : Mgr Legendre, M. Albin Sabatier (René Daxor), M. Olbertz, Palmes académiques, Mérite agricole. — Nécrologie : M. le comte Retailliau, M. Eugène Berger. — **A. Z.**

A travers les Livres et les Revues : Henry Jouin, *Les Maîtres peints par eux-mêmes ;* — Louis Papin (Paul Pionis), *Les coiffes angevines ;* — A. Pinguet, *La Chanson de l'Anjou ;* — L. de Farcy, *Les Fouilles de la Cathédrale, du 18 août au 12 septembre 1902 ;* — Dom P. Renaudin, *L'Hérésie antieucharistique de Bérenger ;* — Dom Chamard, *Le Linceul du Christ ;* — J. Joûbert, *Les Armoiries de la République Sud-Afraicaine ;* — Th. Cotelle, *Le Swealing-system ;* — Capitaine Lamouche, *La Justice militaire dans les états danubiens ;* — Almada Negreiros, *L'Epopée portugaise ;* le *Journal* du docteur P. Ménière ; — G. Yver, *Le Commerce et l'Industrie dans l'Italie méridionale sous les rois angevins ;* — Mlle Alanic, *Mlle Jacqueline ;* — Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, etc. — **Ch. U.**

GRAVURES

Catastrophe du pont de la Basse-Chaîne (16 avril 1850). — Aux soldats du 11e léger morts le 16 avril 1850 (croquis à la plume par David d'Angers). — Aux soldats du 11e léger morts le 16 avril 1850 (monument par M. Jules Déchin). — Croquis topographique de Glanfeuil, VIe-XIIe siècles.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule : 2 fr. 50

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME QUARANTE-SIXIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1903

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

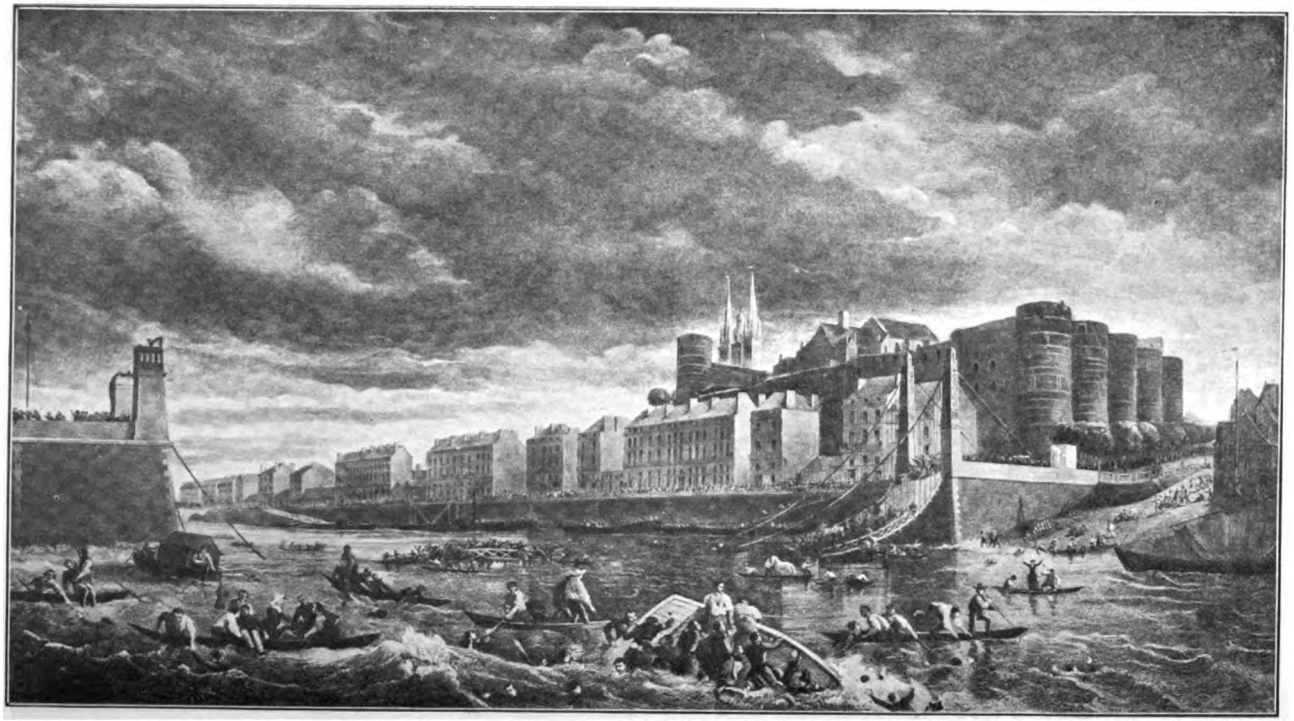

CATASTROPHE DU PONT DE LA BASSE-CHAINE

16 AVRIL 1850

TH. TARDIF, *delineavit* — HILAIRE GUESNU, *sculpsit*

Cliché obtenu sur l'épreuve conservée par M. Clavreul, place du Ralliement, à Angers

Digitized by Google

DAVID D'ANGERS

ET

LA CATASTROPHE DU PONT DE LA BASSE-CHAINE

(16 avril 1850)

I. *Le drame*
II. *Projet par David d'Angers d'un monument commémoratif* (1850)
III. *La Tombe militaire du cimetière de l'Est* (1851)
IV. *La* Relation *écrite et l'*Estampe *de Th. Tardif* (1852)
V. *Les* Souvenirs militaires d'un officier français, *par le colonel Duban, survivant de la catastrophe* (1896)
VI. *L'Inscription lapidaire du nouveau pont* (1898)
VII. *Le* Souvenir Français *et le cinquantième anniversaire de la catastrophe* (1900)
VIII. *L'Iconographie de la catastrophe* (1900)
IX. *Le Monument de M. Jules Déchin, d'après David d'Angers* (1902)

I. Le drame

Onze heures venaient de sonner à l'horloge de la cathédrale. La tempête faisait rage. Des nuages épais, chassés par un vent de sud-ouest, plongeaient la ville dans une sorte de crépuscule. La Maine, au flot noir, que soulevait la rafale, roulait des vagues menaçantes dont la crête léchait le tablier des ponts. Les barques de pêche ou de plaisance, retenues par leurs ancres, engagées dans le glacis des quais, étaient le jouet du courant. Les bateaux-lavoirs, attachés à la rive droite, subissaient de brusques soubresauts. Leurs chaînes d'amarre grinçaient et sem-

Digitized by Google

blaient prêtes à se rompre. Les colonnes-supports du pont suspendu de la Basse-Chaîne oscillaient comme des mâts de navire sous l'action d'une forte brise. Les câbles, munis de leurs armatures, qui, partant des culées, se déroulaient en passant au-dessus des pylônes et, décrivant leur courbe élégante, venaient effleurer la main courante, à sa partie médiane, faisaient entendre des sifflements aigus. On eût dit des cordages, tant l'effort répété de l'ouragan triomphait de la rigidité du métal.

Et le pont était désert !

Une pluie torrentielle aveuglait les passants fuyant en toute hâte vers leurs demeures. La silhouette gracieuse et hardie du pont suspendu apparaissait confuse à travers la trombe. Observé d'un point quelconque des quais, le pont, devenu mobile, donnait l'illusion d'un vaisseau prêt à sombrer et chassant sur ses ancres. Il semblait, dans le trouble de la nature, que les pylônes détachés du sol s'écartaient en sens contraire. L'atmosphère bouleversée mettait en mouvement tout ce qui vibrait sous le fouet du cyclone. Je ne sais quoi de terrifiant et de lugubre, présage d'un malheur, planait sur la cité.

Et le pont était désert !

Voici venir le 3e bataillon du 11e régiment d'infanterie légère, à destination de l'Afrique. Il doit faire étape à Angers. A l'entrée de la ville, le lieutenant-colonel Simonet qui commande le bataillon, est prévenu par un aide-de-camp du général d'Uzer que ses hommes seront passés en revue sur la place de l'Académie. Le colonel Thomas est à Saumur avec le 2e bataillon de son régiment, que passe en revue, ce même jour, le général de Castellane. Le lieutenant-colonel est donc le chef des troupes qui vont traverser Angers. L'aide-de-camp du général d'Uzer lui fait connaître qu'il doit « prendre les mesures nécessaires pour éviter que son entrée en ville ne donne lieu à des désordres ». Cette prescription laisse deviner

Digitized by Google

un état d'esprit de la part de la population angevine dont il y avait lieu de tenir compte. Le peuple, la classe ouvrière surtout, se plaisaient aux rassemblements et aux manifestations bruyantes. Le souvenir des troubles de Paris, le 4 février 1850, à l'occasion de l'enlèvement des arbres de la Liberté, n'était pas effacé. D'autre part, le rôle du 11e régiment d'infanterie légère, en février 1848, au 15 mai suivant, au 13 juin 1849, où il avait puissamment aidé au rétablissement de l'ordre, était connu[1]. Le général d'Uzer avait donc quelques raisons d'inviter le lieutenant-colonel à ne pas laisser ses troupes en contact prolongé avec la population.

Or, le 3e bataillon, qui venait de faire halte dans le bois d'Avrillé, aux portes d'Angers, où les hommes avaient pris leur repas, était tenu, pour se rendre à la place de l'Académie, de traverser le quartier de la Doutre, centre manufacturier de la ville. Il devait arriver vers midi, c'est-à-dire au moment précis où les ouvriers sont sortis des ateliers. La logique commandait au lieutenant-colonel de prendre la voie la plus large, la moins fréquentée, et de franchir la Maine par le pont de la Basse-Chaîne. S'il eût pris le parti de gagner le pont du Centre, il eût dû suivre des rues étroites, tortueuses, et passer dans le voisinage d'importantes filatures.

Après l'épouvantable désastre du 16 avril 1850, on a souvent répété que le pont de la Basse-Chaîne n'était pas

[1] Victor Pierre, dans l'*Histoire de la République de 1848*, l'ouvrage le plus complet, peut-être, qui ait été écrit sur la période de 1848 à 1851, parle avec toute précision de la catastrophe d'Angers, et il rend hommage, en ces termes, au 11e léger : « L'un des premiers régiments rentrés à Paris après la Révolution, le 11e léger avait défendu l'Assemblée au 15 mai ; dans la bataille de Juin, il avait perdu cinquante-quatre hommes à la barricade du faubourg Saint-Martin ; c'était lui, le colonel Thomas à sa tête, qui avait enlevé la barricade de la barrière Fontainebleau, derrière laquelle venait de s'accomplir l'horrible assassinat du général de Bréa ; au 13 juin 1849, c'était encore lui qui avait emporté la barricade du Conservatoire des Arts-et-Métiers. » (*Histoire de la République de 1848*. Paris, Plon et Cie, 1878, 2 vol. in-8°, t. II, p. 359.)

Digitized by Google

de nature à permettre le passage de troupes et que, mieux instruit du peu de solidité de ce pont, le lieutenant-colonel se fût certainement abstenu de le franchir.

Ce raisonnement n'a rien de fondé.

Le pont de la Basse-Chaîne était, au contraire, fréquemment traversé par la garnison, casernée sur la rive gauche, soit qu'elle se rendît au tir, à la promenade, ou à la caserne de Saint-Nicolas. Ce qui autorisait pleinement le passage du 3e bataillon du 11e léger, le 16 avril, c'est que le 1er bataillon du même régiment avait franchi le pont le 9 avril, à son départ d'Angers, et le 2e bataillon, le 13 avril, à son arrivée dans la ville. Où les deux premiers bataillons avaient passé sans le moindre péril, le troisième pouvait, ce semble, s'engager, à quelques jours de date, en toute sécurité. Il y a plus, le matin même du 16 avril, deux escadrons du 5e hussards avaient traversé le pont. Il est vrai que le premier escadron opéra son passage sur une file, et le second, sur deux files, ce qui ne dut faire supporter au tablier qu'un poids de 30,000 kil. Mais nous verrons plus loin que ce ne fut pas le poids des hommes qui détermina la rupture des câbles.

Au surplus, le lieutenant-colonel n'eut point à décider de son itinéraire, dès qu'il eut pénétré dans la ville. Des mesures d'ordre avaient été prises par la municipalité. Nous en avons la preuve dans la présence des inspecteurs de police qui se joignirent aux troupes pendant leur parcours sur le territoire de la cité. N'en doutons pas, ce furent ces fonctionnaires qui indiquèrent au lieutenant-colonel la direction qu'il devait prendre.

Un ingénieur civil, M. Th. Tardif-Desvaux, dans un Rapport technique, publié en 1852, sur la catastrophe, ouvrage rempli de documents et auquel nous empruntons la plupart des détails que l'on trouvera dans notre étude, a donné la disposition des troupes à leur entrée dans le faubourg.

Digitized by Google

« Le bataillon, écrit-il, fut formé en colonne serrée, par sections.

« En tête, marchaient une demi-section de voltigeurs, comme avant-garde, commandée par un lieutenant ; puis, les sapeurs, les tambours, la musique, le lieutenant-colonel et le petit état-major ; deux cantinières précédaient le lieutenant-colonel. A sa gauche, en tête de la colonne, marchait le plus ancien capitaine, qui remplissait les fonctions de chef de bataillon.

« Venaient ensuite la compagnie des carabiniers, les quatre compagnies de chasseurs, enfin la compagnie de voltigeurs formant l'arrière-garde.

« Depuis la demi-section de voltigeurs, placée à la tête de cette colonne, jusqu'à la hauteur des carabiniers, deux files composées de voltigeurs et de carabiniers flanquaient les sapeurs, les tambours, la musique et l'état-major, afin d'empêcher les étrangers de s'introduire entre les intervalles des sections.

« Des inspecteurs de police précédaient et accompagnaient le bataillon ; l'un d'eux se tenait derrière M. le lieutenant-colonel, c'était M. Camus[1] ».

Quand les troupes approchèrent du pont, l'ordre que nous venons d'indiquer fut modifié. La colonne se forma par demi-sections, le lieutenant-colonel fit rompre le pas et le bataillon s'engagea sur le tablier.

La tourmente soufflait avec fureur. Les soldats marchaient, tête baissée, sous la rafale. Mais les oscillations transversales du pont, déjà sensibles lorsqu'il était vide, s'accentuèrent à mesure qu'une masse ininterrompue de piétons offrit plus de prise à la tempête déchaînée. Les troupes eurent quelque peine à conserver leur équi-

[1] *Le 16 avril 1850, ou Relation de la catastrophe du pont de la Basse-Chaîne, et Recherches sur les Causes et Circonstances qui ont amené sa Chute* (Angers, Lecerf, 1852, gr. in-8° avec pl.) page 16.

Digitized by Google

libre. Il leur fallut obéir au mouvement de droite à gauche que le vent imprimait au pont. Les survivants de la catastrophe ont déclaré qu'ils titubaient, comme s'ils eussent été ivres, en raison de l'instabilité du plancher sur lequel ils essayaient d'avancer. Une sorte de cadence involontaire s'établit dans le pas de ces malheureux, et le poids mouvant de cinq cents hommes, obéissant avec régularité au va et vient du tablier, quadrupla l'effort du cyclone en le secondant. Déjà, cependant, « la demi-section de voltigeurs, les sapeurs, les tambours, un rang de musiciens » avaient atteint la rive gauche, quand les câbles de retenue de la rive droite se rompirent « avec un bruit de feu de peloton mal exécuté[1] ». Le tablier s'effondra, mais, soutenu par les câbles et supports de la rive opposée, il présenta l'aspect d'un plan incliné sur lequel des grappes humaines se sentirent précipitées dans l'abîme. Tous les hommes avaient été projetés en arrière, et les soldats portaient la baïonnette au canon ! Constatation douloureuse ! Les troupes engagées sur le tablier ne constituèrent pas la totalité des victimes. La 4e compagnie, presque entière, se trouvait encore sur la chaussée. Mais les hommes étaient en marche. Les sifflements de la rafale empêchent que les ordres donnés dans le tumulte soient compris, et les rangs les plus proches du pont sont culbutés dans le vide par les rangs qui les suivent. Au même instant, les colonnes oscillantes en fonte, entraînées par les câbles suspenseurs, se détachent de leur base et plongent dans l'abîme, écrasant sous leur poids des groupes de soldats. Ainsi, avant de périr dans la Maine, la plupart des hommes furent cruellement atteints, dans la direction de la rive gauche, par les baïonnettes, et, au pied des culées de droite, par la chute des pylônes. Par surcroît de mauvaise fortune, il y avait moins d'une heure que les troupes, nous

[1] Rapport de la Commission locale.

Digitized by Google

l'avons dit, avaient pris leur repas. Beaucoup d'hommes furent asphixiés en tombant à l'eau. Cependant, la partie du pont détachée de la rive droite ne fut pas immédiatement immergée. Elle forma radeau à son extrémité, et un certain nombre d'infortunés se cramponnèrent aux aspérités de cette épave, en attendant qu'on leur portât secours. Mais les blessures, le désordre, l'effroi, la tempête firent lâcher prise au plus grand nombre, qui disparurent sous les flots[1].

[1] On a donné de la rupture des câbles et de l'écroulement du pont des explications démenties par les faits. Il est inexact que le lieutenant-colonel ait omis de faire rompre le pas ; il est inexact que les câbles aient été oxydés à un degré qui compromettait leur force de résistance. La cause principale de la catastrophe doit être cherchée dans la violence du cyclone qui balayait la Maine et faisait trembler le pont suspendu. Construit par Chaley et Bordillon jeune, ingénieurs civils, en 1838, le pont de la Basse-Chaine mesurait 102 mètres entre les culées, sur une largeur de 7m20. Les colonnes-supports atteignaient 10m85 de hauteur. D'importantes réparations, faites en 1849 sous le contrôle des ingénieurs des ponts-et-chaussées, avaient nécessité une dépense de 30.000 fr. Malgré cette réparation, certains câbles de retenue portaient, au lendemain du désastre, des traces d'oxydation, mais les calculs des ingénieurs établirent que l'oxydation, très superficielle, permettait encore de charger le pont d'un poids de 598.000 kil. avant qu'il y eût péril de rupture. Or, avec les 483 soldats engagés sur le tablier, il ne pesait que 195.000 kil. La pression de l'ouragan sur les troupes, offrant une surface de 1m75 en hauteur (taille moyenne du soldat avec le schako) et de 100 mètres de long, a porté le poids total de la charge à 322.000 kil. Nous sommes loin encore, avec ce chiffre, des 598 000 kil. de résistance. Pour épuiser cette réserve, il fallait une surcharge de 276.000 kil. Cette surcharge fut atteinte et dépassée par l'oscillation transversale du pont, oscillation provoquée par l'ouragan soufflant du sud-ouest, et *centuplée* par le désordre involontaire qui s'introduisit dans les rangs. Les soldats, ayant peine à se tenir en équilibre sous l'effort de la rafale, « titubaient » de droite à gauche « comme des hommes ivres », et leur pas cadencé, dans le sens transversal, secondait ainsi les oscillations qui triomphèrent des câbles. La force de ceux-ci n'a sa valeur réelle que dans le sens de leur projection normale. Si des causes accidentelles font dévier le poids prévu, la résistance est atteinte dans des proportions qu'aucun calcul ne peut prévenir. Un poids mort, posé sur le tablier de la Basse-Chaine, aurait pu atteindre 600.000 kil. Un poids mouvant, saccadé, se prêtant aux oscillations, et les scandant par secousses, ce poids ne dépassât-il pas 320.000 kil., devait amener l'effondrement. C'est au rapport technique de Tardif, déposé le 2 mai 1850, que nous empruntons les chiffres qui précèdent. Le raisonnement de l'ingénieur sur les perturbations qui découlent des oscillations transversales n'est point une nouveauté. Deux accidents, survenus en 1831, avaient fourni la preuve scientifique de cette démonstration. Le pont de Brougton, sur la rivière d'Iwrel (Angle-

Digitized by Google

La Maine vit se débattre dans les affres de la mort 483 soldats.

Le sauvetage commença. Dans quel ordre? dans quelles conditions? nul ne peut le dire. En quelques secondes, vingt barques montées par les plus intrépides, expérimentés ou non, se dirigèrent vers les naufragés. Ouvriers, négociants, industriels, mariniers, médecins, ecclésiastiques, religieuses, tous les témoins de ce drame épouvantable rivalisèrent d'audace, de dévouement, d'habileté pour arracher à la mort les soldats du 11e léger. Les officiers du bataillon, les hommes ramenés sur la rive se précipitaient à nouveau, dans des embarcations ou à la nage, au secours de leurs frères d'armes. Les soldats de la garnison étaient accourus des premiers et leur conduite fut héroïque. Plus d'une barque trop chargée ne put aborder; le fleuve reprit sa proie. Ce spectacle terrifiant est indescriptible[1].

terre), et le pont du Lez, près de Montpellier (Hérault), se rompirent au passage d'un détachement d'artillerie et d'une compagnie de sapeurs du génie qui, involontairement, par la cadence de leur pas, avaient accentué les oscillations transversales. A Brougton comme à Montpellier, on n'eut pas de morts à déplorer. Il en fut autrement, hélas! le 16 avril 1850, à Angers.

[1] Tardif a fait un livre sur la catastrophe. Je n'écris qu'un chapitre. Il fut au nombre des sauveteurs. Je n'ai vu le lieu du désastre que le lendemain. Les noms propres abondent sous sa plume. La rapidité de mon récit ne m'a permis aucune digression. Je crois de mon devoir, cependant, de faire au livre de Tardif de notables emprunts. En effet, les tragiques épisodes relevés par cet acteur du drame ont tous leur éloquence. Les noms qu'il cite doivent être conservés. Si les hommes de cœur qui les ont portés sont aujourd'hui disparus, des fils leur survivent, et la population angevine a le droit de retrouver, ici, le haut témoignage de l'audace, de l'intrépidité, du dévouement sans limites dont la génération précédente a fait preuve en ce jour néfaste du 16 avril 1850, et aussi des soins prodigués aux blessés jusqu'au 18 mai, date du départ du bataillon réorganisé. Je laisse parler Tardif : « Une barque dans laquelle s'étaient lancés courageusement des ouvriers étrangers à la navigation, dépourvus même des agrès nécessaires pour se diriger, alla sombrer au milieu de la rivière, en aval du pré des Carmes. Les hommes qui la montaient furent sauvés par les sieurs Sauleau, marinier, et Rousseau, charpentier en bateaux. Une autre, montée par deux individus qui tenaient chacun un militaire, et ne pouvaient l'embarquer, allait infailliblement couler, quand elle fut secourue par le nommé Chartier, marinier à la Basse-

Digitized by Google

Onze heures et demie sonnèrent au bourdon de la cathédrale.

En un instant, la nouvelle du drame se répandit dans tous les quartiers, et la population haletante fut debout. Les sauveteurs poursuivaient leur œuvre, pendant que les

Chaîne, qui, avec l'aide d'une autre personne, fut assez heureux pour sauver les deux militaires et remettre la barque à flot. Une autre, montée par le nommé Vincent René, marinier, était déjà à moitié remplie d'eau, quand un bateau vint au secours des personnes qu'elle portait. Une autre, dans laquelle se trouvaient deux jeunes gens qui n'avaient pas la force de la conduire, aurait sombré sans le secours du nommé Leboucher François, peintre à Angers, qui en prit la conduite. Une autre aurait été engloutie sans le secours des sieurs Meslet, Bourigault et Bureau fils, mariniers, qui prirent à leur bord l'un des hommes qui la montaient et aidèrent le second à remettre à flot son embarcation. Une autre, chargée de planches, et dans laquelle les sieurs Defaix, Esnault, mariniers, et Salmon, tailleur, avaient pu attirer plusieurs militaires, allait sombrer au milieu de la rivière, quand, de toutes parts, on est venu à son secours. Une frêle embarcation, montée par les sieurs Hubert Louis et Enosse Marcel, a sombré. Ces mariniers se sont sauvés à la nage. Une embarcation, l'une des premières amenées sur le lieu du sinistre, a été, au milieu de la rivière, un peu en aval du pont, engloutie avec une douzaine de militaires qui s'étaient accrochés à l'un de ses bords, mais malheureusement tous du même côté... Citons au rang des personnes qui se sont fait remarquer : M. Riby, fondeur, qui, monté sur une frêle embarcation, avec les sieurs Pontonnier, moulageur, Lizé, contre-maître fondeur, ses ouvriers, fut assez heureux pour retirer plusieurs militaires, dont l'un, qui avait la tête fendue, fut couvert de sa blouse, puis le nommé Carette, sergent-major des carabiniers, le frère de l'infortuné porte-drapeau. Après avoir couvert ce dernier de son pardessus de laine, M. Riby courut aider ceux qui transportaient les blessés dans l'Abattoir, où on avait établi, préalablement, une ambulance. M. Faisan, chapelier, qui, arrivé trop tard pour sauver des soldats encore vivants, n'en a pas moins fait les plus louables efforts et lutté contre les vagues jusqu'au tablier du pont, monté sur un bateau, avec le nommé Lefebvre, limonadier. M. Sautreau, négociant, qui, monté sur une barque, s'est lancé seul sur les vagues, mais fut repoussé, par la tempête, contre les grands bateaux qui bordaient le quai Ligny. Là, il reçut à son bord trois blessés, ainsi que les sieurs Lamothe, facteur aux diligences, Allain, maître-nageur, et Esnault, menuisier, avec le secours desquels il put aborder à la rampe du pont de pierre. Deux des blessés furent déposés sur l'un des brancards de l'Hospice et le troisième fut porté à l'Ancre-d'Or, chez M. Bouzillé. Enfin, M. l'abbé Maussion, qui, monté sur une petite barque, au milieu des vagues en fureur, les bras nus (il avait étendu son vêtement sur un blessé), bénissait le pêle-mêle des morts et des mourants. Fonctions sublimes qui ne l'ont pas empêché de retirer de l'eau les malheureux soldats qu'il a pu saisir! » (Pages 19, 20, 23, 24.) Notre auteur a compulsé les « Notes individuelles, prises au procès-verbal d'enquête et adressées au ministre de l'Intérieur à l'appui des propositions de récompenses

Digitized by Google

habitants entouraient de leurs soins les malheureux qui respiraient encore. Combien d'épisodes touchants nous pourrions rappeler. Ici, c'est un soldat évanoui qui reprend ses sens et demande si son colonel est sauvé! Là, c'est le maître nageur du 11me léger, qui, par trois fois, a plongé dans la Maine et a ramené vivants trois hommes du bataillon, mais, épuisé par l'effort, secoué par l'émotion, il tombe, frappé de mort auprès de ceux qui lui devront la vie[1]

faites par le Maire d'Angers ». Nous y relevons les noms suivants : Sauleau (Sébastien), Crétin, dit Boileau, Chartier (Louis), Demon (Paul), Vincent (René), Meslet, Bourigault (Maurice), Bureau fils, Héry, dit Mignon, Bouvet (Julien), Defaix (Jean), Gauvin (Jacques), Saget, mariniers à Angers; Foucher (Charles), Vinçonneau (Jean), mariniers aux Rosiers; Hervé-Grangeot, marinier à Brain; Jubeau (Pierre), Potier (Michel), mariniers à Durtal; Godivier (Paul), marinier à Villevêque; Vincent (René), Delaunai (Simon), mariniers à Ingrandes; Plumejeau frères, mariniers à Montjean; Réthoré (Pierre), Meslet (Jean), mariniers à Denée; Livache (Joseph), Doreau (Laurent), mariniers à Ecouflant; Mortier (René), marchand de déchirures; Delaitre (Joseph), peintre; Petit (Félix), tisserand; Tricot (Pierre), charpentier; Leneuf (Jacques), filassier; Rousseau (Jean), charpentier; Salmon, tailleur; Végé (Joseph), maréchal-ferrant; Judel (Isidore-François), peintre; Leboucher (François), peintre; Hervé (Ferdinand), Blu (René), cordonniers; Duveau (Simon), filassier; Doguereau (Joseph), aubergiste; Marin (Michel), filassier; femme Boisard, fermière de lavoir public; Hubert (Louis); Enosse (Marcel), tonnelier; Delarue (Jean), fondeur; Brienski, directeur des bateaux à vapeur; Levers, mousse; Charbonnier (Jean), tailleur; Gougeon (Jean), porteur de farines; Turgis (Victor), chapelier; Esnault (Michel), tailleur; Lebel (Alexis), menuisier; Jeanny Charrée, cantinière du troisième bataillon (p. 38 à 49). Tous se sont signalés par des actes de courage dont la relation ne peut trouver place ici. Dans la première heure d'affolement, le bruit se répandit que nombre de femmes, d'enfants et de curieux, engagés sur le pont en même temps que la troupe, auraient péri dans la Maine. Le fait n'est pas exact. « Quatre personnes seulement, écrit Tardif, appartenant à la population civile, sont tombées avec le bataillon : deux inspecteurs de police et deux employés de l'octroi. Les deux premiers ont été retirés vivants, mais l'un d'eux, M. Doineau, grièvement blessé, a succombé; les deux autres ont été noyés » (p. 30).

[1] « Ici, lisons-nous dans la *Relation* de Tardif, sous les yeux d'un groupe de personnes accourues pour le secourir, un soldat, frappé de vertige, à peine retiré des flots, chante comme un être égaré. Là, d'autres soldats se jettent à genoux, remercient Dieu de les avoir sauvés sains et saufs, puis se précipitent pour voler au secours de leurs camarades. Ici, un officier sans schako, sans tunique, l'air hagard, parcourt le quai en désespéré, criant la 3me ! la 3me !... malheureuse compagnie dont il est resté si peu d'hommes !... Çà et là,

Digitized by Google

Des ambulances sont improvisées. Chaque foyer reçoit des victimes. Les plus pauvres, parmi les riverains de la Maine, se montrent les plus empressés et les plus prodigues. Le cœur n'a rien à voir avec la fortune ou le rang[1].

des médecins, des élèves, des pharmaciens, prodiguent les premiers soins aux malheureux que l'on apporte de toutes parts. De la laine ! de la laine ! pour frotter un asphixié, s'écrie l'un d'eux, et, à l'instant même, une brave et digne femme détache sa jupe et la lui remet aussitôt. Çà et là aussi, des ministres de la religion, parmi lesquels nous avons vu M. Vincent, curé de Saint-Jacques, M. l'aumônier du Bon-Pasteur, M. le curé de la Trinité, M. le curé de Saint-Serge, M. Chauveau, vicaire à Champtoceaux, l'un des premiers arrivés sur le lieu du sinistre, M. Subileau, M. Picherit, et plusieurs autres, dont les noms ne nous sont pas connus, s'empressent d'administrer les moribonds » (p. 26-27). N'oublions pas la Sœur Cécile, des Religieuses de Saint-Vincent de Paul, qui, à moitié immergée au cours du sauvetage, conserva ses vêtements ruisselants durant trente-six heures, trop occupée à panser les blessés, soit à l'hospice soit dans les habitations particulières où ils ont été recueillis, pour songer à elle-même (p. 24).

[1] « Des ambulances sont établies provisoirement dans l'Abattoir, au bas du boulevard du Château, chez le sieur Doguereau, sur le quai du Roi-de-Pologne, chez la femme Boileau, sur le quai Ligny, chez le sieur Métro. Il n'est pas une maison, notamment dans ce dernier quartier, peuplé, comme on sait, principalement de mariniers, d'écaillères, tous peu riches et le plus grand nombre dans un état voisin de la misère, qui n'ait offert aux malheureux soldats du 11e léger, une hospitalité empressée. Les plus pauvres n'ont pas été les moins charitables. On a cité une veuve qui a brûlé son unique fagot pour réchauffer un soldat. Dans l'une de ces maisons, la femme Petit, qui avait fait monter dans la mansarde qu'elle habite, deux soldats transis de froid, les fait coucher dans son unique lit, dont elle ne garda que la paillasse, qu'elle étendit sur le carreau humide ; elle sécha leurs vêtements et, trouvant le pain de munition trop grossier pour des malades affaiblis par une immersion prolongée, elle partagea avec eux le pain qu'elle reçoit de la charité publique. Quand ses chétives provisions furent épuisées, ce qui ne pouvait tarder, cette digne femme alla trouver ses voisins, gens pauvres comme elle, organisa une collecte de vivres et de bois et parvint ainsi, à force de privations, de dévouement et de sacrifices, à donner à ses deux hôtes tous les soins que réclamait leur état de souffrance, jusqu'au moment où, complètement remis, ils purent regagner leur casernement. Dans une autre maison, chez le nommé Antoine Métro, restaurateur, quai Ligny, cinq militaires, que cet honorable citoyen était parvenu à ramener dans une embarcation et à faire porter chez lui, avec le secours de quelques mariniers et d'hommes du port, furent déposés sur ses lits, où un médecin, deux ecclésiastiques, aidés des gens de la maison, s'empressèrent de leur prodiguer des soins. Mais, malgré ses soins, le sieur Métro eut la douleur d'en voir mourir trois, que la charrette d'un voisin vint lui enlever. Les deux prêtres récitaient près des corps les prières des agonisants, pendant que le médecin frictionnait un soldat inanimé qu'il eut le bonheur de voir respirer et qu'il sauva. » (TARDIF, p. 27-28.)

Digitized by Google

Le soir du 16 avril, 222 hommes manquèrent à l'appel, mais on avait sauvé 261 naufragés.

« Le 17, les autorités civiles et militaires, écrit Tardif, dirigèrent, dès la première heure, la recherche des cadavres. A chaque instant, les barques qui croisaient la rivière venaient déposer dans un bateau leur funèbre cargaison et la plupart des corps retirés portaient d'affreuses blessures : des médecins ont constaté que sur vingt cadavres un seul était intact. On a ramené du fond de l'eau un malheureux soldat traversé de part en part, et le fusil qui l'avait atteint était demeuré fixé dans la plaie. Les baïonnettes étaient faussées et des canons de fusil ont été ployés en forme d'arcs[1]. »

Cent quatre-vingt-un cadavres avaient été retrouvés à la fin de cette journée.

Le lendemain eurent lieu les funérailles[2].

Vingt-sept chars portant cent quatre vingt-un cercueils s'acheminèrent, au milieu d'une population consternée, de l'Hôtel-Dieu vers la cathédrale.

Pendant le service funèbre, les cercueils demeurèrent sur les chars, rangés devant les portes ouvertes de l'église Saint-Maurice. Une vaste tente, prolongement momentané de l'édifice, abrita les corbillards attelés. Ironie des événements ! le célèbre ténor Alexis Dupont se trouvait à Angers, appelé par la municipalité pour prendre part à un festival qui devait avoir lieu ce même jour, et que la catastrophe fit ajourner[3]. Ce fut lui qui chanta le *Dies iræ*, le

[1] *Op. cit.*, p. 30-31.

[2] Le programme en avait été arrêté en séance extraordinaire du Conseil municipal le 17 avril.

[3] « Annoncée d'abord pour les 5-7 mars, la solennité est remise aux 17-20 avril. Le programme comprenait pour la partie vocale, Mlles Dobré et Montigny, MM. Alexis Dupont, Barbot, Géraldy, et, pour la partie instrumentale, Brunot, Triébert, Jancourt, Mengal, Croi-

Digitized by Google

Pie Jesu et l'*Agnus Dei* pendant la messe des funérailles. Le talent de l'artiste, sa voix pénétrante, onctueuse et flexible, qui faisait de lui un merveilleux interprète des chants liturgiques, arrachèrent des larmes à l'assistance. Après l'absoute, le cortège reprit sa marche et se dirigea vers le cimetière de l'Est.

Celui qui écrit ces lignes a été le témoin du spectacle grandiose et lugubre de ces obsèques militaires. A la suite de chacun des chars marchaient des soldats blessés, débris du 3e bataillon. Le colonel Thomas, le lieutenant-colonel Simonet, tenaient les cordons du poêle des cercueils du capitaine Dorré et du porte-drapeau Carette[1]. Le préfet, le maire, les adjoints, le général d'Uzer, commandant la division, le commandant Fleury, officier d'ordonnance du président de la République, un lieutenant-colonel, aide-de-camp du ministre de la guerre marchaient en tête de l'interminable cortège[2].

sille, Mas, Tolbecque, Tilmant jeune, Labro, Gouffé, l'élite des solistes des Concerts du Conservatoire, conduits par Niedermeyer, avec messe à la cathédrale (17 avril), concert spirituel (18 avril), grand concert au théâtre (19 avril), grand bal dirigé par Tolbecque (20 avril). La ville est envahie par une colonie d'hôtes joyeux ; toutes les maisons, tous les esprits s'ouvrent à la fête. La veille même du grand jour, en pleine répétition des artistes et des chœurs, se répand une nouvelle épouvantable : le pont suspendu de la Basse-Chaîne s'est écroulé sous les pas d'un bataillon du 11e léger !. Le festival, suivant le programme arrêté, fut reporté aux 28, 29, 30 mai et 6 juin. » (CÉLESTIN PORT, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. I, p. 47, col. 2.)

[1] Le lieutenant-colonel Simonet put effectuer le parcours de l'hôpital à la cathédrale « soutenu, dans sa marche chancelante, par deux soldats du 11e ». Il assista à la céremonie religieuse, mais, secoué par l'émotion violente qu'il était incapable de surmonter, il dut s'abstenir de reprendre place dans le cortège pour se rendre au cimetière de l'Est. Près du char où se trouvait le cercueil de Carette, marchait en sanglotant un jeune sergent-major. C'était le frère du porte-drapeau.

[2] « Quel spectacle poignant, écrit Tardif, que celui de ces malheureux soldats qui, à peine arrachés au désastre, les uns, les bras en écharpe, les autres, la tête bandée, tous vêtus d'habits disparates, empruntés aux hôtes qui les ont recueillis, ont quitté leur lit de souffrance pour apporter un dernier adieu à leurs infortunés camarades » (*Op. cit.*, p. 60).

Digitized by Google

Des détachements du 47e et du 72e, en garnison à Angers, fermaient le convoi sur ses deux côtés. Au cimetière, les cercueils furent descendus par des soldats du 47e. Le préfet, le maire, le colonel du 11e léger prirent successivement la parole. « La dernière bénédiction ayant été donnée après le discours du colonel Thomas, la compagnie de voltigeurs du 11e léger et la compagnie du 47e qui avaient exécuté, simultanément, la première décharge, lorsque le dernier cercueil avait été descendu, ont défilé, par un, devant la tombe, et salué, par un dernier coup de feu, les restes de leurs malheureux camarades[1]. »

La cérémonie avait duré sept heures !

Les recherches furent poursuivies dans la Maine sans interruption. Le corps de la dernière victime, un chasseur, Alain-Marie Gueguen, ne fut retrouvé que le 5 mai. Il alla compléter l'ossuaire des 222 soldats que la catastrophe du 16 avait enlevés à l'armée et à la France[2].

Le soir des funérailles, le Président de la République arrivait à Angers. Le lendemain, accompagné du ministre de la guerre, général d'Hautpoul, du général de Castellane, du préfet et du maire, il s'est rendu à l'Hôtel-Dieu, où il a voulu s'entretenir avec chacun des blessés. Il s'est ensuite transporté à la caserne de Saint-Nicolas où étaient réunis les hommes valides du 3e bataillon, à peine au nombre de deux cents; puis, sur le lieu même de la catastrophe, au bord de la Maine, près des culées de droite dont les câbles avaient cédé. Là, le prince-président se rendit compte du degré d'oxydation des fils et recueillit les détails les plus circonstanciés sur le fatal événement. Il distribua d'impor-

[1] Tardif, p. 66.

[2] *Cent quatre-vingt-un* corps avaient été retirés de la Maine le soir du 17 avril. Le 18 et le 19 avril on en retrouva *quatre* ; le 21, *un* ; le 26, *quatre* ; le 27, *quatre* ; le 28, *quatre* ; le 29, *cinq* ; le 30, *dix* ; le 1er mai, *trois* ; le 5 mai, *six*. Total : 222.

Digitized by Google

tants secours, quelques décorations, et regagna Paris dans la nuit du 19[1].

Une souscription nationale fut aussitôt ouverte pour venir en aide aux familles des soldats du 3e bataillon. L'Assemblée nationale vota une somme de 150.000 fr. dans

[1] « Parti de Paris à deux heures, le 18 avril, écrit Tardif, le Président de la République est arrivé à Angers à onze heures du soir, le même jour. Le 19, vers les neuf heures du matin, accompagné de M. le Ministre de la Guerre et de M. le général de Castellane, de M. le Préfet et de M. le Maire, il s'est rendu, en habit de ville, à l'Hospice Saint-Jean, pour visiter les malheureux blessés. Là, s'approchant du lit de chacun d'eux, il les a interrogés avec sollicitude, a promis à plusieurs un congé et les a tous assurés de la bienveillance du Gouvernement. Il a donné deux cents francs à un estropié civil, qui a eu le poing coupé, et promis à un jeune homme de dix-huit ans, aveugle, d'avoir soin de lui. Puis, au nom du pays et de l'armée, il a remercié les administrateurs, les médecins et les sœurs de charité qui l'entouraient de leurs bons soins et de leur dévouement. Il a remis, ensuite, la croix de la Légion d'honneur à MM. Mirault et Bigot, tous les deux médecins, le dernier, l'un des administrateurs de l'Hospice, et celle d'officier, à M. Gérard de la Calvinière, sous-intendant militaire, qui, pendant quarante-huit heures, avait veillé à l'ensevelissement des morts. De là, le Président s'est dirigé vers le bâtiment de Saint-Nicolas, où étaient casernés les restes du 3e bataillon du 11e léger. Sur le boulevard de Laval, apercevant la figure pâle d'un soldat que Mme Manouri, institutrice communale, avait recueilli et venait de placer dans un fauteuil, sur le passage du Président, auquel elle espérait présenter une requête, celui-ci est descendu rapidement de voiture, s'est avancé vers le blessé, lui a serré la main et demandé ce qu'il désirait. Le soldat, interdit, ne put que balbutier des remerciements. Ce malheureux était profondément touché de tant d'intérêt et de sollicitude ; il était, en outre, atteint d'une nostalgie dont les suites donnaient aux médecins de sérieuses inquiétudes; sa tête était prise, il parlait sans cesse de son pays; mais son hôte charitable peignit, en peu de mots, sa situation. « Alors, c'est un congé qu'il vous faut », dit Napoléon, vivement ému et en lui serrant de nouveau la main, « eh bien! soyez tranquille, je me charge de votre remplaçant » ; il remit un billet de cent francs au nommé Farveil, ouvrier cordonnier, qui avait sauvé le militaire, et remonta en voiture au milieu de l'émotion reconnaissante des assistants. A la caserne Saint-Nicolas, Louis-Napoléon put à peine contenir son émotion; devant lui se trouvaient deux cents hommes à peine, c'étaient les seuls restes valides du 3e bataillon! En apercevant le lieutenant-colonel Simonet, qui s'avançait pour le recevoir, le Président l'a embrassé avec effusion. Le Ministre a suivi son exemple et l'a assuré d'un prochain avancement. Le Président a décoré ensuite MM. Goult, chirurgien-major; Desmarets, capitaine adjudant-major; Bouchetet, capitaine; Durier, sergent, et Guillieu, voltigeur, tous appartenant au 11e léger. Puis il se rendit sur les lieux du désastre du 16 avril. Là, le Président a remis la croix aux gendarmes Rensch et Briquet; il s'est fait rendre compte des détails de la catastrophe, a examiné les débris du pont, les câbles et, notamment, les fils de fer qui se

Digitized by Google

ce but, et, en moins d'une année, on put distribuer 435.000 fr. Pie IX avait envoyé 10.000 fr. et fait célébrer, à ses frais personnels, un service funèbre dans l'église de Saint-Louis des Français.

trouvaient oxydés. Après avoir ordonné une enquête, il a quitté ces tristes lieux, pâle, et sous le poids de la plus vive et de la plus poignante émotion. Dans la rue Beaurepaire, il s'est arrêté pour visiter un soldat blessé, recueilli par M. Letourneau, notaire. A midi et demi, le Président s'est rendu, escorté par un peloton de la compagnie de cavalerie, à la caserne de l'Académie, ou il a passé en revue un détachement du 47e qui se trouvait en garnison à Angers. Il a décoré MM. Marland, capitaine; Gilbert, sergent; Imhoff, sergent; Arnault, caporal-tambour, tous appartenant au 47e de ligne; puis M. Ferré, coiffeur à Angers. Il s'est rendu, ensuite, à la caserne de la Visitation, où il a remis la croix à MM. Sellier, capitaine adjudant-major; Richer, capitaine; l'un et l'autre au 72e de ligne. Avant de quitter l'Hôtel de la Préfecture pour rentrer à Paris, le Président avait remis la croix de Commandeur de la Légion d'honneur à M. Besson, préfet du département de Maine-et-Loire, et celle de Chevalier à M. Guillier de la Tousche, maire d'Angers ». (*Op. cit.*, p. 77-80.) Durier, le sergent décoré par le Président à la caserne de Saint-Nicolas, avait été retiré de la Maine à l'aide d'une corde que lui avaient lancée des lavandières. A peine sauvé, on l'avait vu, par trois fois, se jeter à la nage, et chaque fois il avait ramené sur la rive un de ses frères d'armes. Mais, grièvement contusionné à l'aine, il dut céder à la douleur. La femme d'un terrassier, ancien soldat, Mme Houdet, le recueille chez elle. Houdet ne tarde pas à rentrer. Sa femme et lui entourent le blessé devenu leur hôte. Mais la fièvre s'empare de Durier. Il est pris de délire. Il fond en larmes, il se désespère d'avoir laissé retomber dans l'abîme un ami qu'il s'efforçait de sauver!... La scène était navrante. Le malheureux ne recouvre le calme qu'à la vue de l'un de ses camarades, sauvé par un voisin, M. Maire, et qui se trouva être précisément celui qu'il croyait perdu. Le 19 au matin, Durier fut prévenu de se rendre à la caserne de Saint-Nicolas pour y passer la revue du Président. Mme Houdet, craignant que ce ne fût un stratagème pour le conduire à l'hôpital, ne voulut pas le quitter. M. Houdet le revêtit, car il avait perdu tous ses effets, de son uniforme de garde national, et nos trois amis se mettent en marche, à pas bien lents, vers l'extrémité du faubourg. Durier est accueilli par ses camarades avec de grandes démonstrations de joie. Sa fidèle compagne ne l'abandonne pas dans les rangs. Elle a demandé, en route, à tous les officiers qu'elle a rencontrés la faveur de garder son cher malade, mais tous lui ont répondu par des paroles évasives. Enfin, un aide de camp vient la chercher et la guide vers un groupe de généraux qu'il lui désigne avec un geste respectueux. La jeune femme, sans oser lever les yeux, répète sa requête. « Ma chère petite dame, lui répond une voix fort douce, ce militaire est donc votre frère? » Elle lève les yeux et reconnaît le Président de la République. Elle veut se retirer, mais il la retient et, comprenant sa réponse, quelque confuse qu'elle fût, il lui dit : « Votre malade vous appartient; puisque ces Messieurs ne veulent pas vous le donner, je vous l'accorde jusqu'à ce que vous l'ayez guéri! » Elle retourne alors à son sergent; il n'était plus à sa même place. On l'avait assis sur

Digitized by Google

II. Projet, par David d'Angers, d'un monument commémoratif (1850)

Le 18 septembre 1901, mourait à Angers Léon Cosnier, né dans cette ville le 24 septembre 1811. Six jours de plus auraient fait de lui un nonagénaire. Homme d'intelligence et de cœur, il avait débuté, comme écrivain, dès l'âge de vingt-trois ans, dans la *Gerbe*, revue locale où ses essais côtoyaient les pages étincelantes de Victor Pavie. On sait que Victor Pavie avait été le commensal et l'ami de Victor Hugo, de Sainte-Beuve, de Lamartine, de David d'Angers, durant ses années de droit à Paris. De retour en Anjou, Victor Pavie fonda la *Gerbe*, avec quelques lettrés de sa génération. Léon Cosnier fut du nombre et, un instant, Angers posséda son « cénacle » de poètes et de prosateurs distingués, personnels, d'autant plus dignes de respect qu'ils n'attendaient rien de la renommée. Écrire avec abnégation, sans espoir de notoriété, est le propre des hautes natures qui s'estiment heureuses d'avoir exprimé leur pensée sous

une chaise où il restait affaissé et fondant en larmes. Elle le crut évanoui, car, sans proférer une parole, il ne put que lui remettre un petit ruban dans la main. Sans se rendre compte de la nature de l'objet, elle s'empressait autour du malade pour le ranimer, lorsque les camarades qui l'entouraient lui dirent : « Il a la croix!... Il a la croix! » Mme Houdet regarde alors ce qu'elle tenait dans sa main. C'était la récompense que Durier avait si bien méritée et dont, cependant, il s'estimait indigne, en répétant à sa garde-malade qu'elle l'avait gagnée plus que lui. Il était tellement ému qu'il défaillait à chaque instant, et tous les assistants étaient attendris à la vue des soins dont l'entourait Mme Houdet. La revue avait pris fin, mais Durier n'avait pas la force de regagner à pied la demeure de sa bienfaitrice. Déjà ses camarades songeaient à le porter sur leurs épaules, lorsque le colonel du 11e, s'approchant du groupe, obligea Mme Houdet et son protégé à prendre place dans sa voiture. (*Journal de Maine-et-Loire* du 20 avril.) — Le Lieutenant-colonel Simonet fut nommé, par décret du 27 avril, colonel au 64e de ligne et commandant de la place de Brest. Engagé volontaire à 17 ans, au 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale, il avait été fait sous-lieutenant au 135e de ligne en 1813, lieutenant au 44e en 1823, capitaine au 52e en 1830, chef de bataillon au 30e en 1840, lieutenant-colonel au 11e léger en 1847. (TARDIF, p. 97.)

Digitized by Google

une forme dont le voisin ne possède pas le secret. Concevoir avec justesse, ne pas emprunter à autrui, être original, sans que la nouveauté du mot, l'imprévu de l'image altèrent en rien les préceptes posés par les maîtres, telle fut l'ambition généreuse des rédacteurs de la *Gerbe*. Léon Cosnier y publia : *Promenade aux bords du Rhin* (1834), *Palerme* (1835), *la Vendée* (1836).

Plus tard, lorsque la République eut remplacé le Gouvernement de Juillet, Cosnier devint directeur politique du *Journal de Maine-et-Loire*. Il occupa ce poste du 9 mars 1848 au 5 février 1851, et, pendant cette période, chaque jour, plume en main, le vaillant homme fut sur la brèche[1].

A quelle époque précise, dans quelles circonstances connut-il David d'Angers, qui habitait Paris depuis son retour de Rome, en 1816 ? Nous n'avons pas à le raconter ici. Ce qui importe, c'est l'intimité très réelle des deux angevins, l'un célèbre depuis longtemps, mais fidèle à toute affection dont le témoignage lui venait de sa province natale, l'autre connu seulement dans le cercle restreint où se dépensait son activité. En 1850, David comptait soixante-deux ans, Cosnier n'avait pas encore atteint la quarantaine. Cette différence d'âge aurait pu, ce semble, accentuer la distance entre le statuaire et ses amis de l'Anjou. Mais David, enthousiaste et jeune en dépit des années ou des déceptions, mettait en pratique la belle maxime du moraliste ancien : *Amicitia pares invenit aut facit*. A ses yeux, ses amis étaient ses égaux. Nulle morgue, nulle tentation de faire prévaloir son sentiment sur celui de ses jeunes compatriotes. Puis, ne l'oublions pas, le statuaire, doué

[1] A l'occasion de la catastrophe du 16 avril 1850, Léon Cosnier fut l'inspirateur ou l'auteur d'une suite d'articles faits avec non moins de talent que de conscience : N^os du 16 avril 1850, premier récit de l'accident ; du 17 avril, complément de la veille, causes de l'accident ; du 19 avril, funérailles des victimes, détails sur la catastrophe ; du 20 avril, actes de dévouement ; du 24 avril, nombre des soldats morts retrouvés ; nombre des blessés ; notes pour propositions de récompenses, etc.

Digitized by Google

d'une délicatesse de cœur qui triompha de tous les événements de sa vie, conserva pour l'Anjou un culte, une tendresse dont on ne soupçonne pas la profondeur. Paris le retenait, mais sa pensée le ramenait invinciblement vers l'Anjou. Avec quelle sollicitude n'a-t-il pas caressé les œuvres qu'il destinait à sa province : *Bonchamps*, le *roi René*, *Béclard*, *Billard*, *Garnier*, *Volney*, et les exquises figurines qui font cortège au roi René, et le *Calvaire* et *sainte Cécile?* De quels ouvrages, dus à son ciseau, n'a-t-il pas rêvé d'enrichir sa ville natale, dont il avait fait le nom inséparable du sien? Il semble que toute voix angevine le subjuguât. Un appel lui parvenant des bords de la Maine était d'avance entendu, saisi et obéi. Sa correspondance avec ses compatriotes donne l'impression d'un homme qui n'a pas de secrets pour ses amis et veut être sûr de leur assentiment avant d'entreprendre une œuvre importante.

Il s'entretient avec ses compatriotes des moindres événements qui intéressent l'Anjou.

On pressent la stupeur dont il fut frappé à l'annonce de la catastrophe du 16 avril 1850. Léon Cosnier lui écrivit et lui demanda un projet de monument. David s'empressa de condescendre au désir de son ami. Mais la correspondance échangée resta secrète. Cosnier conserva la lettre du statuaire, ainsi que le croquis à la plume hâtivement tracé à sa prière. Le coup d'État survint. David prit la route de l'exil et ne rentra que pour mourir. Cosnier n'estima pas prudent de proposer à ses compatriotes d'ouvrir une souscription en vue de réaliser la pensée d'un vaincu de la politique.

L'autographe de l'artiste et son dessin demeurèrent enfouis dans les papiers de l'écrivain.

Mais voici que M. Eusèbe Pavie, ancien magistrat, le fils de Victor, a accepté, en 1901, la mission d'écrire la vie de Cosnier, le contemporain, l'ami, l'émule de son père.

Digitized by Google

Il se met à l'œuvre. Il furète, il lit, il compulse. Tout à coup, la lettre de David d'Angers, le projet de monument qui l'a motivée glissent d'un dossier. Eusèbe Pavie, radieux de la découverte, sans songer à en offrir lui-même la primeur à quelque recueil, s'empresse de faire bénéficier de ces deux pièces le biographe de David d'Angers. Nous lui devons toute gratitude de sa courtoisie, de son désintéressement. Sans lui, nous n'aurions eu ni la pensée, ni aucune raison d'écrire les pages que parcourt notre lecteur. Mieux que nous, Eusèbe Pavie était en mesure de mettre en lumière les documents dont nous lui sommes redevable.

Ce dut être au cours de l'été de l'année 1850 que Léon Cosnier s'entretint, avec le statuaire, de la catastrophe d'avril. L'artiste n'était pas à Paris. Rentré dans sa demeure de la rue d'Assas, il prend la plume et voici en quels termes il répond à Cosnier :

Paris, 18 novembre 1850.

MON CHER LÉON,

A mon retour de voyage, je trouve votre lettre à laquelle je m'empresse de répondre, et je vous envoie ci-joint un petit croquis d'une idée qui m'est venue, de suite, à la lecture de votre lettre.

Sur un socle en granit, d'un seul morceau, je voudrais voir élever un monument funéraire, aussi en granit, surmonté du drapeau du 11me léger, une palme, des couronnes de cyprès et quatre trépieds. Sur le socle, le pont brisé serait tracé profondément, au trait, comme vous avez vu à l'obélisque de Louqsor. Le drapeau, ainsi que les candélabres, les couronnes et la palme seraient en bronze ou en fer. Je ne voudrais pas de moulure, afin que ce monument eût un caractère prononcé d'austérité, et je présume que la dépense serait peu élevée. Enfin, si cette idée était adoptée, il faudrait que notre ami Moll voulût bien en faire un monument architectural.

Croyez-moi toujours à vous de cœur, mon cher ami.

DAVID D'ANGERS.

Digitized by Google

P.-S. — Si l'on élevait un monument près de l'endroit où la catastrophe a eu lieu, cela produirait un effet plus saisissant, et il serait mieux vu que dans le cimetière, que peu d'étrangers visitent.

Dans le cas où l'on se déciderait pour une colonne, je crois que le drapeau, la palme et les couronnes de cyprès seraient utiles pour l'expression morale.

Je vous demande en grâce de tâcher d'influer pour que ce monument soit élevé près du pont, sur la rive. Il faut que la ville d'Angers consacre un souvenir digne d'elle et d'un épouvantable désastre.

Je pourrais me dispenser de décrire le dessin de David. Lui-même s'est chargé de ce soin. Toutefois, ce qu'il n'a pas dit dans la lettre qui précède, parce qu'on ne soupçonne pas toujours les ressources que l'on porte en soi, c'est la justesse, l'élévation, la mesure qui distinguent ce menu croquis.

David est un esprit doué de synthèse au plus haut degré. Sa pensée va toujours droit au but. L'exécution, chez lui, à certaines heures, peut paraître hâtive. Il laissera subsister quelques rugosités sur l'épiderme, mais le geste qui est, suivant l'expression de Chapu, « la parole du marbre », le geste est toujours précis et au point voulu. L'attitude est décisive et conforme au caractère. Le regard est de l'homme. L'attribut souligne le geste, l'attitude et le regard.

Ici, l'homme est absent. La nature du sujet commandait cette absence. Les collectivités sont intraduisibles en sculpture. La foule défie le ciseau. Comment répondre à l'attente du spectateur, dont l'esprit est obsédé par le navrant tableau de cinq cents hommes luttant contre la mort, et quelle mort ! Comment évoquer les cris des blessés, le râle des mourants ? D'ailleurs, cet instant rapide dura trop peu pour qu'il fût logique de l'éterniser. Ce qui, dans une catastrophe, est empreint de toute majesté, ce n'est pas la lutte, ce n'est pas le corps à corps de l'être

Digitized by Google

humain avec la nature aveugle et sans entrailles, c'est la défaite imméritée, c'est la domination brutale des éléments, qui ne laissent place qu'au deuil, aux sanglots, au vide irrémédiable et sans amendement. La mort est moins tragique que son lendemain.

C'est ce lendemain que l'art du statuaire est apte à rendre tangible.

David ne s'y est pas trompé. Il entrevoit un monument fait de silence et d'hommage. Il veut que du gouffre béant, où plus de deux cents hommes ont péri, le drapeau seul émerge. Il veut qu'un cénotaphe rappelle la vaillance continuée des sauveteurs, qui n'ont pas permis au fleuve de garder sa proie et de charrier des dépouilles aimées jusqu'à l'océan. Il veut que le drapeau surmonte le tombeau de ces malheureux et qu'une palme d'or, symbole du martyre, mêle son feuillage éclatant aux plis de l'étendard national. Oui, un monument est en puissance dans ces traits de plume, jetés d'une main délibérée au service d'une intelligence qui se meut dans le raisonnement et la lumière.

III. La tombe militaire du cimetière de l'Est (1851)

Pendant que David et Cosnier s'entretenaient ensemble du monument commémoratif de la catastrophe, la municipalité se préoccupait de la tombe des victimes. M. Guillier de la Tousche, représentant du peuple et maire d'Angers, secondé par les adjoints et le Conseil, apporta tous ses soins à honorer, autant qu'il dépendait de la cité, la sépulture des malheureux soldats. L'inhumation avait dû être faite avec toute célérité. Un jour seulement s'était écoulé entre le désastre et les funérailles. Cent quatre-vingt-un cercueils furent conduits au cimetière le 18 avril. C'est à peine si la fosse gigantesque, appelée à recevoir un pareil

Digitized by Google

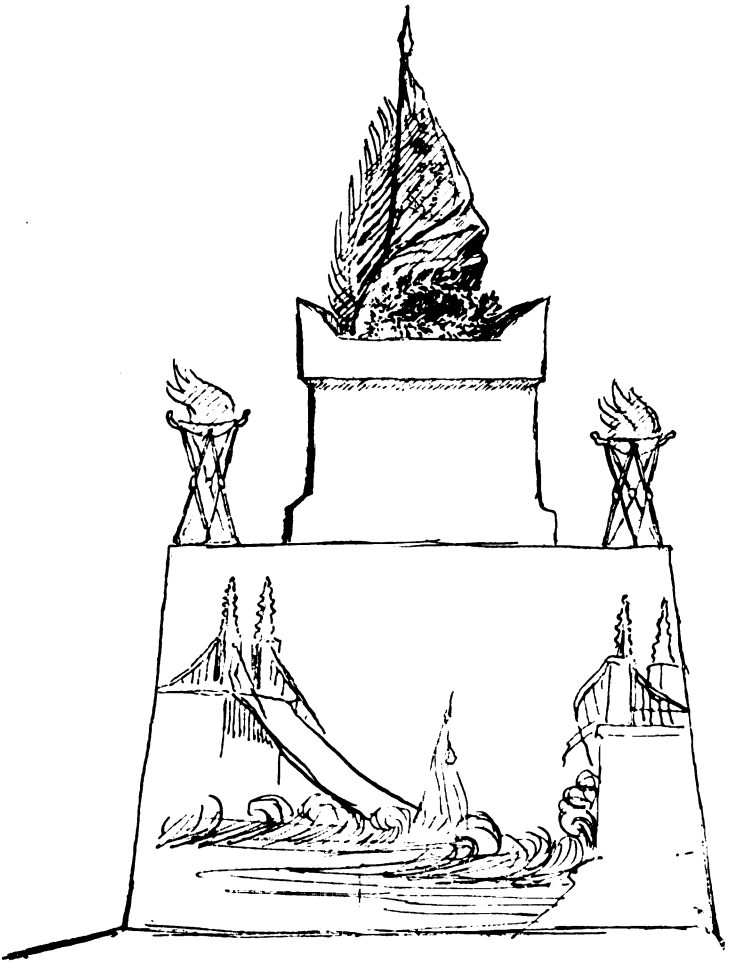

AUX SOLDATS DU 11e LÉGER

MORTS LE 16 AVRIL 1850

Croquis à la plume par David d'Angers (1850) découvert dans les papiers de Léon Cosnier (1902

Digitized by Google

Digitized by Google

nombre de dépouilles, était achevée à l'heure où la tête du cortège pénétra dans le champ funèbre. On ne pouvait songer à une inhumation provisoire, qui eût permis de construire une crypte, ou tout au moins un caveau surmonté, soit d'une chapelle, soit d'un groupe allégorique. C'est en plein sol qu'il avait fallu creuser la tombe, sans revêtement d'aucune sorte. Il n'y eut pas jusqu'au périmètre du vide qu'il fallut réserver, car le 17 avril on ignorait le nombre exact des morts. Du 18 avril au 5 mai, quarante-et-un cercueils devaient s'ajouter à ceux qui avaient été déposés au cimetière le 18 avril.

Si donc on souhaitait de rappeler par quelque signe éclatant la douleur des Angevins, le culte d'une région pour les soldats engloutis dans la Maine, on se trouverait fatalement empêché de rien poser sur l'énorme tumulus qui recouvre leurs restes[1].

C'est le 27 avril 1850 que fut prise la délibération suivante :

Séance du Conseil municipal d'Angers, du 27 avril 1850

L'an mil huit cent cinquante, le vingt-sept avril, à six heures et demie du soir, le Conseil municipal, convoqué extraordinairement, par lettres à domicile, en vertu d'une autorisation de M. le Préfet, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. D. Richou, premier adjoint, délégué par absence de M. Guillier de la Tousche, maire d'Angers, en ce moment à l'Assemblée législative.

Présents : MM. Chevré et Piquelin, adjoints; André Leroy, de Mieulle, de Terves, de la Perraudière, Montrieux, Meauzé, Guinoyseau, Planchenault, Bigot, Mestayer, Lemotheux, Lainé-Laroche, Ed. Avenant, Oriolle, Appert,

[1] Le tumulus, ou tertre, mesure 25 mètres de long sur 5m,50 de large. Sa hauteur, au-dessus du sol, est d'environ 1m,20. (Renseignements fournis par M. Auguste Huet. Lettre du 2 février 1903.)

Digitized by Google

Bellier, Montalant, Garin, Hacque, Drouart et Segris, conseillers; en tout, vingt-quatre membres.

MM. Guillory, Fourier, Duboys, de Lozé et autres membres non présents, ont justifié des motifs de leur absence.

. . . . . .

M. le Maire fait au Conseil l'exposé ci-après :

La population entière de la Ville, en s'associant au Conseil municipal pour rendre les derniers devoirs aux malheureux militaires du 11e léger, qui ont trouvé la mort lors de la catastrophe du pont suspendu, a émis un vœu entendu par l'Administration, et que vous accueillerez, nous n'en doutons pas, avec faveur.

Nos concitoyens, Messieurs, voudraient qu'un monument simple, mais digne, élevé aux frais de la commune sur la tombe où reposent tant de soldats enlevés à la Patrie, attestât à toujours la douleur profonde que leur sort funeste nous inspire.

Un architecte d'Angers, M. Launay-Pieau, prenant l'initiative, nous a offert ses services gratuits pour la rédaction d'un projet et la conduite des travaux.

Tous ses collègues se trouveraient, comme lui, heureux de pouvoir consacrer à cette bonne œuvre leur expérience et leur talent.

Nous sommes donc assurés, Messieurs, par un pareil empressement, que la pensée dont nous nous rendons l'interprète, serait parfaitement rendue si vous arrêtiez en principe l'érection du monument proposé.

Un autre architecte, M. Husson, de Paris, dans l'hypothèse que le tombeau serait construit au moyen d'une souscription, nous a écrit, de son côté, qu'il offrait à cette souscription les plans et dessins nécessaires à son exécution. Ainsi, Messieurs, au dehors comme au dedans, nous trouverions des artistes prêts à nous seconder dans notre entreprise.

Digitized by Google

Nous vous proposons, Messieurs, de voter, en principe, l'érection du monument pour être élevé aux frais de la ville, et de nommer une Commission prise dans le sein du Conseil pour, de concert avec l'Administration, aviser aux moyens d'exécution sur lesquels vous délibéreriez ultérieurement.

Le Conseil,

Admet, en principe, l'érection du monument, dont les projets seront présentés par l'Architecte de la ville;

Décide que, conformément à la proposition de M. le Maire, les projets seront l'objet de l'examen d'une Commission de cinq membres;

Et désigne, pour faire partie de cette Commission : MM. André Leroy, Planchenault, Drouart, Guinoyseau et Bellier.

Pour extrait conforme :

Le Maire, Charles BOUHIER.

Une colonne fut érigée, en exécution de ce texte. Elle se dresse au centre d'un dallage rectangulaire sur lequel est un soubassement formant degré[1]. Elle est en pierre du pays et appartient à la catégorie des colonnes annelées ou bandées, avec des tambours alternés, les uns décorés de cannelures, les autres lisses. Sur ceux-ci ont été gravés les noms des victimes. Le fût est surmonté d'un chapiteau très fouillé, que domine une croix adossée à un ornement de forme sphérique, au-dessus duquel est simulé un fer de lance et que traverse en diagonale une couronne. Sur la face principale de la base est gravé :

[1] Le dallage, placé à 2m 50 de distance du tumulus, mesure 6m 60 de côté. Quatre bornes en granit se dressent aux angles. Ces bornes sont décorées, à leur sommet, d'une couronne sculptée dans la masse. (Auguste Huet, 2 février 1903).

Digitized by Google

LA
VILLE
D'ANGERS
AU
XIe
LÉGER

Cette colonne est placée en avant de la tombe militaire, à peu de distance de l'entrée principale du cimetière de l'Est[1].

Elle a été lithographiée par Félix Benoist, et la planche en est jointe au livre de Tardif dont nous aller parler.

IV. La Relation écrite et l'Estampe de Th. Tardif (1852)

Tardif-Desvaux, ingénieur civil, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts et de la Société Industrielle d'Angers, a publié en 1852 un travail de toute précision sur la catastrophe de 1850. C'est un livre écrit de première main, par un témoin, je devrais dire par l'un des acteurs du drame, car le digne écrivain fut au nombre des sauveteurs. Tardif est un savant. Il se plaît aux nomenclatures, aux dates, aux calculs. On sent l'ingénieur sous l'historiographe. Son volume, introuvable aujourd'hui et dont nous avons dû la communication à l'obligeance de M. Olivier

[1] Nous devons à l'obligeance de M. Chicotteau, secrétaire général de l'Hôtel-de-Ville, les renseignements qui suivent, relativement à la Colonne du cimetière : « J'ai retrouvé le devis de la colonne et le cahier des charges. Ces deux pièces sont signées Boutrouë, architecte-voyer de la Ville d'Angers. J'aurais été heureux de découvrir ce nom sur la base du monument. Recherche faite, la colonne ne porte aucune signature, mais il n'est pas douteux que ce soit l'œuvre de Boutrouë, car c'est lui qui a certifié la bonne exécution du dallage par les entrepreneurs chargés de ce travail. » (Lettre du 2 février 1903). La base de la colonne en granit mesure 2m 40 en hauteur sur une largeur de 1m 10. Le fût et le chapiteau atteignent une hauteur totale d'environ 10 mètres.

Digitized by Google

Joubin, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers, n'est pas pas d'une lecture courante. On le consulte, on y recourt, on le cite — et, certes, nous lui avons fait pour notre compte de larges emprunts dans les pages qui précèdent — mais il ne serait pas le livre de chevet d'un lettré. L'émotion, peut-être aussi quelque inhabileté à tenir la plume, en tant que narrateur, n'ont pas mis suffisamment en garde le consciencieux auteur contre l'emphase, le style déclamatoire. Lorsqu'il cesse de relater les faits, l'attendrissement le domine, il s'abandonne aux interjections, et sa plume manque d'adresse pour faire partager à son lecteur sa tristesse terrifiée. Quoi qu'il en soit de ces lacunes superficielles, c'est Tardif qui a redigé le livre autorisé, complet, décisif sur la catastrophe.

Une seule planche accompagne le texte de l'ingénieur. C'est une lithographie. Elle représente la Colonne érigée au cimetière d l'Est. Nous venons de dire que cette estampe est l'œuvre de Félix Benoist. Or, Tardif savait tenir le crayon. Il dessinait. Le désastre du 16 avril, dont il avait suivi les péripéties, lui suggéra la pensée de composer une vue de la catastrophe. Il exécuta même deux dessins qu'il fut en mesure de soumettre au Conseil municipal le 2 mai 1850, c'est-à-dire seize jours après l'événement. Voici en effet ce qu'il écrit dans sa *Relation* :

« L'essai que nous produisons aujourd'hui vient comme complément ou plutôt comme « justification » du tableau que nous livrons à la publicité. A l'occasion de ce tableau et d'un deuxième que, dans un premier projet, nous avions l'intention de faire paraître, mais que des circonstances indépendantes de notre volonté nous obligent à renvoyer à un autre moment, nous avons écrit au Conseil municipal d'Angers, le 2 mai 1850. M. le Maire nous a répondu le 28 juillet suivant :

Digitized by Google

« Monsieur, le Conseil municipal, sous les yeux duquel « j'ai mis, suivant votre désir, les esquisses de deux « tableaux que vous vous proposez de publier, en souvenir « de la catastrophe affreuse qui a affligé notre ville, le « 16 avril dernier, a consenti à ce que cette publication « eût lieu sous son patronage. J'ai l'honneur de vous « remettre, ci-joint, expédition de la délibération, en date « du 28 juin, qui consacre cette disposition.

« Je fais personnellement des vœux, Monsieur, pour que « le succès de votre entreprise réponde à son importance, « et qu'il puisse vous récompenser dignement des soins « que vous avez apportés et que vous apporterez encore « dans l'exécution de votre très beau travail.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération « distinguée,

« Le Maire d'Angers, signé : Th. CHEVRÉ, adjoint. »

« Dès lors, nous avons confié l'exécution lithographique de notre tableau à deux artistes distingués parmi ceux de la capitale; mais, les résultats de leur travail nous ayant trompé dans notre attente, nous avons dû recourir à un graveur sur acier. Nous regrettons bien sincèrement que le temps et nos ressources ne nous aient pas permis de faire exécuter une taille-douce, au lieu de l'eau-forte que nous produisons. Toutefois, nous espérons que notre tableau ne sera pas moins favorablement accueilli par les personnes qui s'appliqueront à le considérer, non au point de vue du mérite artistique de la gravure, mais en raison et plus particulièrement pour le sujet qu'il comporte. Dans ce tableau, que l'on peut regarder, dans la partie du pont et de toute l'architecture qu'il comprend, comme un plan à l'échelle de 0m0005, rien n'est controuvé, rien n'est emprunté pour la « mise en scène ». Tous les épisodes que nous reproduisons sont « vrais », ils se sont déroulés sous nos yeux, dans les eaux de la Maine ; les vingt barques que

Digitized by Google

l'on remarque ont toutes concouru au sauvetage des naufragés.

« On trouvera dans notre Relation le nom des hommes courageux qui les montaient, et l'on apprendra la tâche que chacune d'elles a été appelée à remplir dans ce drame lugubre [1]. »

Tardif y met trop de modestie. Sa planche, la seule qui nous soit connue, unit à l'exactitude une valeur esthétique appréciable. Gravée par Hilaire Guesnu, elle mesure 0m75 sur 0m40. Avec les marges, l'estampe est de 1m sur 0m68. L'œuvre est de bon aspect. Les exemplaires en sont aujourd'hui très rares. Nous devons la communication de celui qui nous a permis de placer en tête de ce travail un fac-similé, trop réduit, à M. Clavreul, demeurant place du Ralliement, à Angers. Nous avions inutilement cherché cette estampe dans les collections particulières qui nous sont connues à Paris.

De même que le texte écrit de Tardif fait autorité sur l'événement de 1850, sa composition dessinée, traduite par Guesnu, est le meilleur tableau du désastre de la Basse-Chaîne.

Que représentait la seconde composition soumise au Conseil municipal d'Angers le 2 mai 1850? Sans doute un épisode? Peut-être ce dessin n'était-il pas étranger à la visite du prince-président? S'il en est ainsi, les événements politiques qui se sont produits à la fin de 1851 ont pu déterminer l'auteur à ne pas livrer au public le dessin dont il parle, en termes assez obscurs, dans sa *Relation* parue seulement en 1852.

[1] *Op. cit.*, p. X-XI.

Digitized by Google

V. Les Souvenirs militaires d'un officier français, par le colonel Duban, survivant de la catastrophe (1896).

Le silence se fait autour du drame de 1850. Mais voici qu'en 1896, le colonel Duban publie ses *Souvenirs militaires d'un officier français*. Pour être moins étendus que les *Mémoires de Marbot*, ces *Souvenirs* ont le charme, la couleur, le tour d'esprit qui distinguent le livre du général. Le colonel Duban, né à Dijon en 1827, engagé au 11e léger en 1848, sous-lieutenant en 1855, lieutenant la même année, après la prise de Malakoff, capitaine en 1859, chef de bataillon et lieutenant-colonel en 1870, replacé chef de bataillon par la commission de révision des grades, malgré les protestations indignées du général Ducrot, lieutenant-colonel pour la seconde fois en 1875, colonel en 1880, admis à la retraite par limite d'âge en 1887, après avoir été proposé et maintenu deux fois, à l'unanimité, pour le grade de général, remplissait en 1850 les fonctions de fourrier au 3e bataillon du 11e léger. La catastrophe de la Basse-Chaîne ne pouvait être omise dans les *Souvenirs militaires* qu'il fit paraître en 1896. En effet, dès les premières pages de ses *Souvenirs*, le colonel fait un récit ému de l'événement. Chose étrange, ce livre a été publié par l'éditeur de la *Vie* de David d'Angers. Les deux ouvrages sont placés sur le même rayon dans la librairie Plon. Et nous n'avons pas soupçonné que le colonel Duban eût été le narrateur d'un fait qui nous avait si vivement impressionné nous-même. Par contre, les Angevins étaient tous renseignés sur la participation du colonel au drame de 1850. Les *Souvenirs militaires* avaient pris place, dès le lendemain de leur publication, à la Bibliothèque d'Angers. C'est une Angevine, fille d'un

Digitized by Google

ancien soldat du 11e léger, Mlle Mathilde Alanic, écrivain de talent, auteur du *Maître du Moulin-Blanc*, *Norbert Dys*, *Ma cousine Nicole*, qui nous révéla l'existence du livre dont son père ne pouvait se séparer. N'avait-il pas vu la mort de trop près sur le pont fatal? Il était dans les premiers rangs qui atteignirent la rive gauche de la Maine sans encombre. M. Alanic avait gardé l'impérissable souvenir de la catastrophe.

Le colonel Duban nous fournit quelques explications, que Tardif ne donne pas, sur l'itinéraire imposé au bataillon à son entrée dans la ville d'Angers. Nous croyons utile de lui emprunter les lignes suivantes :

« Le 11e léger était signalé comme républicain, les sous-officiers disait-on, fréquentaient les clubs. Rien n'était moins fondé. Le régiment reçut brusquement l'ordre de se rendre à Oran, d'abord de Rennes à Marseille par la voie de terre. Il devait voyager en trois colonnes, c'est-à-dire par bataillon isolé, avec défense à tous de trop fraterniser avec les populations. Les cafés nous étaient consignés, surtout dans la soirée, et, dès qu'un sous-officier était convaincu ou même soupçonné de s'être trouvé dans une réunion civile, il était expédié sur l'Algérie, escorté par les gendarmes; cela sans enquête, sans le moindre jugement; il disparaissait et il n'en était plus question. Cette manière de faire devait soulever beaucoup de protestations sur notre passage. Aussi les invitations redoublèrent. Nous étions considérés comme des victimes du gouvernement et traités partout comme des frères malheureux[1]. »

Nous avons dit plus haut, d'accord avec Tardif, les précautions prises par l'autorité, dans le but de soustraire le 3e bataillon du 11e léger au contact de la population ouvrière. On redoutait, avons-nous dit, des manifestations hostiles. Le colonel Duban présente la question sous un

[1] *Souvenirs militaires*, p. 20-21.

Digitized by Google

point de vue différent. Le 11e léger était l'objet de sévérités excessives qui lui avaient concilié les sympathies de la population civile, dans des proportions dangereuses pour la discipline. Ce que l'on pouvait craindre ce n'étaient pas des marques d'hostilité, mais bien, au contraire, des démonstrations chaleureuses qui, s'adressant aux soldats, auraient eu le caractère d'une critique à l'égard du haut commandement. Nous pensons que les deux auteurs sont également dans le vrai. Un double sentiment pouvait se faire jour dans la foule, et la prudence conseillait de ne pas mettre inutilement l'armée en présence de masses surexcitées. Toutefois, l'état d'esprit que nous révèle le colonel Duban prit corps, avec une singulière intensité, chez les adversaires du pouvoir, au lendemain de la catastrophe. Dans la stupeur qui s'empara de tous, en face de l'immensité du désastre, on murmura le mot de préméditation ! La passion rend aveugle. On parla de destruction voulue, de plan combiné pour anéantir le bataillon ! « Un certain journaliste osa même accuser le colonel Thomas[1]. » Cette monstruosité ne resta pas impunie. Le journaliste accusateur de l'armée fut jugé et condamné.[2] Ce que nous disons plus haut de la présence à Angers le 19 avril du président de la République et du ministre de la guerre,

[1] *Souvenirs militaires*, p. 27-28.

[2] « L'heure des funérailles n'avait pas sonné, écrit Victor Pierre, que des journaux de Paris, de Nantes, d'Angers même, avaient déjà imputé cette catastrophe à une imprudence telle, de l'administration, qu'elle eût ressemblé à une horrible préméditation. » (*Histoire de la République de 1848*, t. II, p. 358.) D'autre part, on lit dans l'*Histoire populaire contemporaine de la France*. (Paris, L. Hachette et Cie 1864, gr. in-8, t. I, p. 202, col. 1) : « Le président de la République arriva à Angers apportant des secours pour les victimes, des récompenses pour les sauveurs, et c'est au moment où il montrait comment il savait prendre part aux malheurs publics, qu'on l'accusait d'avoir préparé cette catastrophe pour se débarrasser d'un régiment, disait-on, gagné au socialisme. Il fallut suspendre deux journaux; et M. Proudhon qui, de sa prison peu sévère, écrivait de pareilles choses, fut transféré à Doullens; mais il promit d'être plus tranquille, et on le ramena à la Conciergerie, où il se maria plus tard. »

Digitized by Google

des récompenses décernées à ces mêmes soldats du 3e bataillon, l'avancement immédiat donné au lieutenant-colonel Simonet font justice des insinuations criminelles dans leur extravagante absurdité, tombées de plumes abjectes.

La France est la France !

Ce qu'il faut retenir des lignes empruntées ici au colonel Duban, c'est que les circonstances commandaient aux autorités de ne pas user du pont central pour le passage des troupes et de diriger la colonne vers le pont de la Basse-Chaîne.

Laissons maintenant le colonel retracer l'événement du 16 avril :

« Mon bataillon, le troisième avec lequel marchait l'état-major, formait une colonne commandée par le lieutenant-colonel Simonet. Cette colonne devait arriver dans la matinée à Angers. Les fourriers, dont je faisais partie, étaient, selon l'habitude, à l'avant-garde avec quelques hommes de corvée, pour aller chercher le pain à distribuer aux troupes et préparer le logement. Il faisait, depuis le matin, un temps exécrable, une pluie diluvienne avait traversé nos vêtements ; cependant tout était prêt pour l'arrivée du bataillon.

« Vers 11 heures, il fut signalé et, à quelques minutes de la ville, la colonne fut arrêtée. On rectifia vivement les irrégularités de la tenue, le lieutenant-colonel fit mettre la baïonnette au canon et donna l'ordre de reprendre la marche par demi-sections. Avant d'entrer en ville, la colonne avait à traverser un pont en fil de fer d'une longueur de cent mètres environ. Ce pont, placé sur la Maine, profonde de six à huit mètres à cet endroit, était très flexible, ballottait beaucoup et fut même l'objet de plaisanteries lorsque l'avant-garde le traversa. Il était orné à chaque bout de deux pilastres en pierre formant obélisques.

Digitized by Google

« La tête du bataillon s'engagea sur le pont, sans batterie ni sonnerie, et, lorsqu'elle fut arrivée à l'autre extrémité, c'est-à-dire lorsque presque toute la colonne se trouva sur le tablier, un épouvantable craquement se fit entendre : une extrémité du tablier venait de se rompre! L'élasticité fit plonger cette extrémité d'abord, puis le poids énorme des hommes et des chevaux bousculés fit casser et déverser complètement le tablier qui, par suite de ce mouvement, lança dans la rivière tous les malheureux soldats qu'il portait.

« Rien, non, rien ne peut donner une idée de cette effroyable catastrophe. Je le répète, les hommes avaient sac au dos, la baïonnette au bout du fusil. Ils furent jetés pêle-mêle, renversés les uns sur les autres, tombant d'une douzaine de mètres de hauteur, et dans une vingtaine de pieds d'eau.

« Pour comble de malheur, plusieurs des pilastres en pierre des extrémités du pont se brisèrent et tombèrent sur ces malheureux, en les mutilant d'une façon horrible. Depuis le deuxième ou le troisième rang des musiciens jusqu'à l'avant-dernière demi-section des voltigeurs, c'est-à-dire des derniers du bataillon, tout tomba à l'eau.

« D'habitude les fourriers se portent à la rencontre de la colonne, lorsque celle-ci entre en ville ; j'allais, comme mes collègues, m'engager sur ce maudit pont, lorsque cet atroce effondrement se produisit. Je fus donc forcément témoin de l'événement. Il y aura bientôt quarante-cinq années que mes souvenirs conservent l'impression inénarrable que je ressentis, en voyant mes pauvres camarades tomber par centaines dans le gouffre... Et j'entends encore leurs cris désespérés!

« J'ai vu, dans ma longue carrière, bien des événements de guerre, des catastrophes terribles, des magasins à poudre sauter, des sièges, des assauts, mais jamais je n'ai vu un tableau aussi horrible, aussi navrant!

Digitized by Google

« Dès le premier moment, ceux qui se trouvaient là, indemnes, s'ingénièrent à organiser le sauvetage. On sonna le tocsin en ville, on battit la générale. La garnison d'Angers accourut et, en employant tous les moyens possibles, on retira les malheureuses victimes, que les habitants s'empressèrent de recevoir et de soigner. La population de la ville ne se montra pas inférieure en dévouement aux troupes de la garnison.

« On retirait de cette sinistre rivière des grappes humaines de deux à plus de vingt cadavres crispés, soudés les uns aux autres, d'aucuns n'ayant plus qu'une partie de la tête, d'autres, perforés par les baïonnettes ou ayant, qui, un bras, qui, une jambe arrachés ou écrasés par la chute des pilastres, tous enfin mutilés et portant sur le visage les affres de cette mort terrible et imprévue [1]. »

Le colonel Duban relève deux épisodes qui s'ajoutent à ceux que nous empruntons plus haut à l'ouvrage de Tardif.

« J'ai vu un soldat connu comme mauvaise tête, prévôt d'armes, puni de prison, avant le départ, pour avoir découché, tomber à l'eau avec son capitaine qui l'avait puni et sauver ce dernier au péril de sa vie. Ce soldat accomplit là un véritable acte de dévouement dont il fut félicité par un ordre du régiment.

« Cet acte répond à ceux qui prétendent que les soldats mécontents saisissent toutes les occasions favorables pour se venger de leurs chefs, lorsqu'ils leur paraissent trop sévères ou injustes.

« A quelque distance, on vit un musicien cantinier sauver sa femme en la tenant sous un bras et pousser de l'autre main la grosse caisse qui surnageait. Cet homme était de

[1] *Souvenirs militaires*, p. 22-26.

Digitized by Google

grande taille ; il tirait parti de ses longues jambes ; il aborda sans encombre et fut recueilli ainsi que sa femme, qui vit encore [1]. »

Ces lignes datent de 1896. La cantinière du 11e léger est-elle toujours au nombre des vivants ? Elle ne lira pas notre étude sans émotion.

Le colonel Duban attribue la chute du pont à la charge résultant du nombre d'hommes engagés sur le tablier. On a vu que Tardif est d'une opinion différente. Le poids n'aurait pas déterminé l'accident. Celui-ci se serait produit sous la pression de l'ouragan, les troupes en marche sur le pont offrant au vent une surface qui centuplait la force du cyclone [2]. L'auteur des *Souvenirs militaires* s'exprime ainsi :

« Le lieutenant-colonel, commandant la colonne, commit l'imprudence de laisser traverser le pont par ses troupes, réunies en demi-sections, sans les espacer, et surtout sans rompre le pas. Cela se fait depuis cette époque, mais alors il n'existait aucune prescription réglementant les précautions à prendre en pareil cas [3]. »

Tardif affirme que l'ordre fut donné de rompre le pas, avant que la tête de la colonne s'engageât sur le pont, mais il ne dit pas que les demi-sections furent espacées. Le lieutenant-colonel omit sans doute de prendre cette mesure que ne prescrivait aucun règlement. Mais, eût-elle été prise, que les hommes aveuglés par la pluie, pris de flanc par le cyclone, menacés dans leur équilibre par les oscillations

[1] *Souvenirs militaires*, p. 26-27.

[2] « Il n'est pas inutile de rappeler que l'ordre de marche avait été envoyé avant qu'éclatât la tempête et qu'on pût même la pressentir. » (Lettre du lieutenant-colonel Simonet, citée par Victor Pierre, dans son *Histoire de la République de 1848*, t. II, p. 358.)

[3] *Souvenirs militaires*, page 28.

Digitized by Google

transversales du pont, n'auraient pas tardé à perdre les distances commandées, et la débandade involontaire, constatée au moment de la rupture des câbles, se fût produite en dépit de tout commandement.

D'ailleurs, le colonel Duban, dans sa haute droiture, se garde d'incriminer son ancien chef.

« Cet officier supérieur, écrit-il, très aimé de tous au régiment, avait agi beaucoup par bonté d'âme. Il faisait un temps atroce depuis le matin; la pluie tombait à torrents et les hommes étaient traversés. Il tardait au lieutenant-colonel de les envoyer dans leurs logements, et il crut bien faire en accélérant leur arrivée en ville[1]. »

Si le lieutenant-colonel, mort aujourd'hui, avait besoin que l'on plaidât en sa faveur les circonstances atténuantes, sa plus belle défense devrait être cherchée dans les *Souvenirs militaires* de son ancien fourrier, devenu plus tard le colonel Duban.

« Les hommes échappés à la catastrophe, est-il dit encore dans les *Souvenirs militaires*, ainsi que les blessés et contusionnés rétablis, partirent pour Marseille où les deux autres bataillons étaient arrivés, et, dès la réunion effectuée, on procéda à la reconstitution du 3e bataillon. Depuis cette époque, chaque année le 11e léger (devenu le 86e de ligne), à l'anniversaire du 16 avril, faisait célébrer un service religieux en mémoire des victimes de cet inoubliable accident. Du moins, cela eut-il lieu jusqu'en 1870, époque à laquelle je quittai ce régiment[2]. »

[1] *Souvenirs militaires*, p. 28.
[2] *Op. cit.*, p. 28-29.

Digitized by Google

VI. L'Inscription lapidaire du nouveau pont (1898)

L'élan est donné. Le drame de 1850, toujours présent à la pensée des Angevins, va susciter les témoignages de sympathie les plus divers. Le nouveau pont de la Basse-Chaîne, construit de 1850 à 1856, au prix de difficultés et de mécomptes que nous n'avons pas à relater ici, est de toute solidité. Ses arches posent sur le rocher. Mais, en 1898, on reconnut toutefois que des réparations importantes étaient devenues nécessaires. Il y fut procédé. C'est alors que M. Proust, adjoint au maire d'Angers, prit l'initiative de réclamer une inscription commémorative de l'événement de 1850. L'exposé des motifs de la proposition, lu en séance du Conseil, le 21 juin 1899, fait trop d'honneur à M. Proust pour que nous ne soyions pas heureux d'en insérer le texte à cette page. En réalité, c'est M. Proust qui, le premier en date parmi les Angevins, aura provoqué la manifestation tangible de la fidélité du souvenir sur le lieu même de la catastrophe. M. Proust justifiait ainsi le vœu si logiquement exprimé par David d'Angers, dans sa lettre à Léon Cosnier, dont personne, alors, ne soupçonnait l'existence.

Laissons-lui la parole :

« MESSIEURS,

« Au mois d'avril 1850, la Ville d'Angers faisait les préparatifs d'un festival grandiose. Le programme, rédigé par une Commission de 28 membres, comprenait l'élite des solistes des concerts du Conservatoire et annonçait la solennité pour les 17-20 avril. La Ville est envahie par une colonie d'hôtes joyeux ; toutes les maisons, tous les esprits s'ouvrent à la fête.

« La veille du Grand jour, dit Célestin Port, en pleine répétition des artistes et des chœurs, se répand une nou-

Digitized by Google

velle épouvantable (16 avril, 11 h. 1/4 du matin). Le pont suspendu de la Basse-Chaîne s'est écroulé sous les pas d'un bataillon du 11e léger. Par un temps affreux, une averse violente, le vent déchaîné en tempête, les sapeurs, les voltigeurs, les tambours, la musique presque entière avaient passé, quand un terrible craquement se fait entendre. Les câbles s'étant rompus dans les puits d'amarre de la culée de la rive droite, les colonnes en fonte s'étaient affaissées et le tablier, s'inclinant et se relevant violemment, avait écrasé une partie de la 1re compagnie et jeté à l'eau 500 hommes, la plupart blessés dans leur chute. A peine les barques de secours peuvent-elles tenir contre le flot. La première qui se hâte, montée par le marinier Guibert, est renversée avec ses quatres compagnons. On se précipite pourtant ; on lutte de courage et de dévouement ; mais le 18, au milieu d'une stupeur immense et d'une désolation inexprimable, toute la Ville en deuil, magasins et ateliers fermés et tout commerce suspendu, 27 voitures conduisaient au cimetière de l'Est 180 cadavres, sans attendre les nouvelles épaves rendues chaque jour par la Maine, en tout 223 victimes d'un sinistre inouï. » (C. Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire.*)

« Je n'ai rien à ajouter à cette triste relation. Mais ne pensez-vous pas, Messieurs, que le moment serait opportun de profiter de la réparation importante que nous allons effectuer au pont de la Basse-Chaîne, pour rappeler aux anciens et faire connaître aux jeunes la terrible catastrophe du 16 avril 1850? Je ne demande pas un monument, mais quelques pierres de granit dans lesquelles serait encastrée une plaque de marbre noir qui dirait, par ses inscriptions en lettres dorées, combien la Ville d'Angers a le culte de ses morts, le souvenir de tous les dévouements.

« Placée à l'entrée même du pont, cette modeste inscription, pour laquelle aucun crédit nouveau ne serait néces-

Digitized by Google

saire, prouverait à tous que, si parfois les luttes politiques nous divisent, nous nous retrouvons toujours unis pour honorer nos frères victimes du devoir. »

Le Conseil,

A l'unanimité, adopte la proposition de M. Proust.

Pour extrait conforme du registre des Délibérations :

Le Maire, Charles BOUHIER.

En exécution de la décision prise par le Conseil le 21 juin 1899, l'inscription suivante fut placée sur la paroi du pont de pierre :

16 AVRIL 1850 :
RUPTURE DU PONT SUSPENDU
DE LA BASSE-CHAÎNE
AU PASSAGE DU 11e LÉGER.
A LA MÉMOIRE
DES 223 VICTIMES !

16 avril 1900. LA VILLE D'ANGERS[1].

VII. Le Souvenir Français et le cinquantième anniversaire de la catastrophe (1900)

Qui ne connaît la Société nationale du Souvenir Français? Instituée en vue de « l'édification et de l'entretien des tombes des militaires et marins morts pour la Patrie », autorisée par arrêté ministériel du 29 août 1887, elle a

[1] Célestin Port donne le chiffre de 223 comme étant celui des victimes de la catastrophe. Pour être exact, il faut écrire 222 ou 224, selon que l'on considère la totalité des victimes, ou seulement les soldats du 11e léger. Voici ce que nous écrit à ce sujet M. Chicotteau, secrétaire de l'Hôtel de Ville : « Le chiffre de 222 est bien celui des soldats figurant sur les registres de l'état-civil, comme décédés victimes de la catastrophe. A ces 222 militaires il faut ajouter deux civils, employés d'octroi, les nommés Grélé (Hippolyte) et Goulu (Jean-Baptiste). Ces deux employés ont été inhumés sur le bord de l'allée qui longe l'extrémité du tumulus où reposent les soldats. Célestin Port a donc, à son insu, fourni un renseignement erroné en se tenant au chiffre de 223 ». (Lettre du 2 février 1903.)

Digitized by Google

pour président, en 1903, le général Zédé, grand officier de la Légion d'honneur, ancien gouverneur de Lyon, ancien commandant du 14e corps d'armée et de l'armée des Alpes. Le professeur Niessen, secrétaire général fondateur de la Société, en est l'âme. Conférences, voyages, brochures, rapports, comptes rendus, correspondance, remplissent ses heures sans lasser son patriotisme. Sa tâche est sans limites. Les Comités locaux du *Souvenir Français* se comptent par milliers ; ses adhérents par millions. Leur nombre peut s'accroître encore et, à mesure que le but éminemment généreux et désintéressé de la Société sera mieux connu, des adhésions nouvelles lui seront acquises ; elle recevra davantage, l'obole du plus humble lui étant assurée.

Comment refuser quelques pièces d'argent aux intendants généraux de cette vertu française, la fidélité? Chacun de nous se meut dans une sphère étroite. Nous n'embrassons du regard que des intérêts immédiats. Aucune vue d'ensemble ne nous est possible. La division des ressources met obstacle à l'exécution de tout projet important. Il est donc nécessaire que nous ayons des mandataires de sollicitude, des dispensateurs de gloire qui agissent, en notre nom, mieux que nous n'agirions nous-mêmes. Tel est le rôle du *Souvenir Français* dont les chefs se considèrent comme les survivants de la grande famille militaire, si souvent décimée par la mort.

Le *Souvenir* a le culte des disparus. Ici, c'est une tombe qu'il élève; là, c'est un monument qu'il rend possible par son concours efficace; ailleurs, c'est la commémoration solennelle d'un grand deuil, dont les témoins oculaires se sont faits trop rares, si même il en existe encore, pour que l'hommage attendu ait l'ampleur et la dignité désirables, si une pensée directrice ne prenait soin d'en dicter le programme.

N'est-ce pas ce que nous avons vu à Angers, au cinquan-

Digitized by Google

tième anniversaire de la catastrophe du Pont de la Basse-Chaîne? J'ouvre au hasard un journal angevin, celui-là même dont Léon Cosnier avait la direction en 1850. Voici ce qu'il m'apprend :

Hier matin (16 avril) a été célébré, à Angers, le cinquantenaire de l'horrible catastrophe du pont de la Basse-Chaîne. Comme nous l'avions annoncé, le *Souvenir Français* a fait célébrer à la Cathédrale une messe à la mémoire des victimes. M. le Président Roger de Terves y assistait, entouré de MM. L. Bougère, député; de Kergos, vicomte de Rochebouët, A. Planchenault, L. Bourcier, Moisseron et plusieurs médaillés militaires.

A l'issue du service religieux, le cortège s'est formé dans la cour de la Mairie pour se rendre au cimetière de l'Est et, à 10 heures précises, il s'est mis en marche dans l'ordre suivant :

La musique municipale, un peloton de pompiers avec le commandant Goujon et les autres officiers, la couronne de la Municipalité, M. le Maire, MM. I. Boulanger, Proust et Gauvin, adjoints; M. Voisin, conseiller général; M. Frank, conseiller de préfecture; MM. Autré, Bruas, Roussière, Mitonneau, conseillers municipaux; la délégation militaire comprenait : un commandant du 135e, deux capitaines du 25e et du 6e génie, et deux lieutenants; le groupe du *Souvenir Français*, MM. R. de Terves, L. Bougère, A. Planchenault, Drs Jourdan et Guichard; la Société des Anciens Militaires avec son président, M. Cardi et son drapeau, la Société des Combattants de 1870 avec M. le colonel Chambeau et son drapeau, un groupe d'habitants de la Madeleine et des Justices, et enfin la Société de gymnastique.

De magnifiques couronnes étaient portées au devant de chaque groupe. Celle de la Municipalité porte comme inscription : *La Ville d'Angers aux victimes de la catastrophe du pont de la Basse-Chaîne, 16 avril 1850-16 avril 1900.*

Le *Souvenir Français* offrait une superbe couronne tricolore en fleurs naturelles, camélias et lilas, avec cette simple inscription : *Le Souvenir Français.*

Les autres, toutes également très belles, portaient comme inscription : *La Société fraternelle des anciens militaires, cinquantenaire du 16 avril 1850, aux victimes du 11e léger;*

Digitized by Google

— *Les combattants de 1870 à leurs frères d'armes*; — *Souvenir des habitants du IVe arrondissement aux victimes du 11e léger*; — *La Société de gymnastique et d'instruction militaire.*

Sur tout le parcours du défilé, place du Champ-de-Mars, rue de Paris et rue Larevellière, la foule s'empressait.

Au cimetière, des couronnes ont été déposées au pied du monument élevé à la mémoire des victimes de la catastrophe, et M. Joxé, député et maire d'Angers, a prononcé, d'une voix émue, le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Le cinquantième anniversaire de la catastrophe du pont de la Basse-Chaîne coïncide avec les tristes événements qui se déroulent au Transvaal, où plusieurs de nos compatriotes sont morts en combattant dans l'armée des Boërs.

« La presse nous a appris le nom de l'un d'eux, le vaillant colonel de Villebois-Mareuil, qui a été victime de son dévouement à la cause de ce peuple héroïque qui lutte pour conserver son indépendance.

« Nous regrettons vivement de ne pas connaître les noms de ses compagnons de France qui sont tombés à ses côtés; mais nous les confondons tous dans l'expression de nos regrets et de notre admiration pour leur caractère chevaleresque.

« Constatons une fois de plus, Messieurs, que la source des généreux dévouements dans notre chère France n'est pas tarie et que, comme toujours, nous concourons à l'émancipation et à l'indépendance des peuples[1].

« Les morts de 1850, dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire, n'ont pas eu, comme Villebois-Mareuil et ses compagnons, la gloire de mourir en héros. Ils ont été, eux, le jouet de la fatalité.

[1] La mort de Villebois-Mareuil avait été connue le 7 avril par une dépêche de Londres datée du 5. Le colonel, né à Nantes, élevé à Saint-Hilaire-de-Lonlay, près Mortagne, avait de profondes attaches en Anjou. Sa famille habitait le château de La Ferrière, près Segré. Les Villebois-Mareuil sont alliés aux de Boissard, de Villoutreys, de Quatrebarbes, de Romain, etc. Un service solennel devait avoir lieu, à la cathédrale d'Angers, le 23 avril, en l'honneur du colonel mort au Transvaal. M. Joxé ne put se soustraire à l'émotion dont il constatait autour de lui tant de preuves diverses. Ainsi s'explique l'exorde de son discours, prononcé le 16 avril, devant la tombe militaire du cimetière de l'Est.

Digitized by Google

« Il est impossible, Messieurs, de maîtriser l'émotion qui nous étreint en nous représentant cette catastrophe effroyable, où de malheureux soldats, pressés par la marche cadencée de leurs camarades, tombaient dans le gouffre béant où ceux-ci devaient être précipités à leur tour, jusqu'à ce qu'enfin un certain nombre aient pu résister à la poussée de ceux qui les suivaient.

« Nous remercions tous nos concitoyens, réunis à cette cérémonie, d'avoir bien voulu s'associer aux anciens militaires, toujours si dévoués, et à l'Administration municipale, pour célébrer ce douloureux anniversaire.

« Conservons au fond de nos cœurs le souvenir de cette journée de deuil, et félicitons le Conseil municipal de la perpétuer en décidant qu'une plaque commémorative sera placée sur le pont de la Basse-Chaîne, sous les yeux de tous, et au lieu même où cet événement, à jamais déplorable, s'est produit.

« Je termine, Messieurs, en envoyant l'expression émue de nos condoléances aux survivants des familles des victimes de cette catastrophe. »

Le cortège est ensuite allé saluer deux tombes voisines, celles de deux employés d'octroi, également victimes de la catastrophe du 16 avril 1850 [1].

VIII. L'Iconographie de la catastrophe (1900)

En 1900, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'événement du 16 avril 1850, un iconophile angevin,

[1] *Journal de Maine-et-Loire*, 17-18 avril 1900. — M. Bodinier, sénateur, a adressé à M. le Président de la Société des Anciens militaires, la lettre suivante :

« *Angers, le 14 avril 1900.*

« Monsieur le Président, retenu à la chambre par la grippe, je ne pourrai pas, à mon très vif regret, me joindre à la Société des Anciens Militaires, lundi prochain, pour aller avec elle déposer une couronne à la mémoire des soldats du 11e léger, victimes de la catastrophe du pont de la Basse-Chaîne, en 1850.

« Je m'associe de tout cœur à cette pieuse et patriotique cérémonie.

« Je vous prie de le dire à nos camarades et d'agréer, M. le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

« G. Bodinier,

« Ancien combattant de 1870. »

Digitized by Google

M. Gontard de Launay, a publié une intéressante plaquette ayant pour titre : *Iconographie du Pont de la Basse-Chaîne*[1]. Cette plaquette suggéra la pensée de dresser une iconographie, sinon complète, du moins plus générale. M. Gontard de Launay n'avait voulu puiser que dans sa propre collection et dans les portefeuilles d'un ami, M. J. Godron, angevin comme lui. C'était y mettre toute modestie et témoigner qu'on ne songeait en aucune façon à faire un travail de recherches, à donner une étude d'ensemble sur les estampes rappelant le drame de 1850. Ce travail nous a tenté. Nous en publions le canevas, car il n'est pas douteux que les dix planches, mentionnées ci-après, ne constituent point la totalité des compositions dessinées sur le sujet qui nous occupe.

Planche I. — Lithographie anonyme. Th. Tardif, *delineavit.*

A la page xi de l'avant-propos de son ouvrage, Tardif s'exprime ainsi : « Nous avons confié l'exécution lithographique de notre tableau à deux artistes distingués, parmi ceux de la capitale, mais les résultats de leur travail nous ayant trompé dans notre attente, nous avons dû recourir à un graveur sur acier. »

Il y eut donc, d'après la composition de Tardif, une lithographie, jugée défectueuse, et une planche sur acier.

On pourrait supposer que la pierre lithographique fut détruite, et qu'il n'en existe pas d'épreuves. Il n'en fut pas ainsi. M. Auguste Guillaume, d'Angers, possède depuis un demi-siècle la lithographie en question. Nous comprenons que Tardif l'ait refusée. Par une méprise étrange, le lithographe a baigné sa composition de lumière nocturne. Les habitations qui longent la Maine, le Château, les acteurs du drame sont représentés dans l'ombre. Une sorte de crépuscule ou de clarté lunaire enveloppe tout le tableau. Pour le spectateur mal informé, la catastrophe se serait déroulée la nuit, tandis que l'événement eut lieu à 11 h. 1/2 du matin. Mais, cette réserve faite, la lithographie, anonyme d'ailleurs, que nous

[1] Angers, Schmit et Siraudeau, 4 pages de texte et 5 pl. photographiées par M. Verchaly, in-8°.

Digitized by Google

avons eue entre les mains, notre ami M. Guillaume ayant bien voulu nous la communiquer, est l'exacte reproduction du dessin de Tardif.

Elle mesure, dans les marges : larg., 0m515 ; haut., 0m303. — Avec les marges : larg., 0m540 ; haut., 0m450.

La légende est ainsi conçue :

Le mardi 16 avril 1850, le pont suspendu de la Basse-Chaîne, à Angers, se rompit sous la charge d'un bataillon du 11e léger, venant de Nantes[1]. *220 victimes trouvèrent la mort dans les flots, les uns noyés, les autres tués par les baïonnettes de leurs camarades, et les derniers écrasés par les débris du pont.*

Une reproduction phototypique de cette lithographie, dans les proportions de la planche originale, fut exécutée en 1900, par les soins de Charaire, imprimeur à Sceaux. Elle porte, dans l'angle de droite, la légende fautive que nous venons de relever, et, en caractères de toute apparence : « Cinquantenaire de la catastrophe du Pont de la Basse-Chaîne, à Angers. » Cette estampe, tirée à grand nombre, et donnée en prime par le *Petit Journal*, n'a que la valeur d'un document.

Planche II. — Gravure sur acier, par Hilaire Guesnu. — Th. Tardif, *delineavit.*

Cette planche est l'estampe Tardif, sous sa forme définitive. Nous disons plus haut quel est son prix au point de vue de l'exactitude des lieux, et des détails du sauvetage. Nous en donnons une réplique en simili-gravure, trop réduite, en tête de cette étude.

Nous avons dû la communication d'une épreuve de choix de cet excellent document à M. Clavreul, coiffeur, place du Ralliement, à Angers. Son épreuve est de toute finesse[2].

Elle mesure, dans les marges : larg., 0m75 ; haut., 0m41. — Avec les marges : larg., 0m86 ; haut., 0m58.

La légende est ainsi conçue : *11e léger, à Angers. 16 avril 1850. Catastrophe ! (11 h. 30).*

Au centre de la marge inférieure, les armes de la Ville, avec

[1] Le bataillon venait de Rennes et non de Nantes.

[2] C'est à notre ami, M. P. Bouic, angevin, professeur honoraire au Lycée David d'Angers, que nous revient l'honneur de nous avoir signalé l'estampe possédée par M. Clavreul.

Digitized by Google

une banderole sur laquelle est écrit : *Sous le patronage du Conseil municipal d'Angers*. Par Th. Tardif, ingénieur civil. Hilaire Guesnu, sc. Imprimerie de Drouart, rue de Fouarre, 11, à Paris.

Une héliogravure obtenue chez Dujardin, d'après cette estampe, a pris place dans l'ouvrage de M. J. Bessonneau : *L'Anjou en 1900* (Angers, Germain et G. Grassin, 1900, in-fol., page 20). Elle mesure : long., 0m26 ; haut., 0m15.

PLANCHE III. — Gravure sur bois, anonyme.

Cette planche, éditée par Pellerin, à Epinal, fut l'objet d'un important tirage. Nous ne l'avons pas vue et nous ne pouvons dire sa valeur. M. Pellerin, à qui nous avons demandé communication d'une épreuve de réserve, veut bien nous répondre à la date du 3 février 1903 : « Notre image sur la catastrophe du Pont d'Angers était une gravure sur bois, et le bois a été détruit dans un incendie dont nous avons souffert en 1888. »

PLANCHE IV. — Gravure sur bois, par JANET-LANGE.

Cette estampe a paru dans l'*Illustration, journal universel* (nº du 27 avril 1850).

Elle a pour légende : *Écroulement du pont suspendu à Angers, pendant le passage du 11e léger*.

La signature de l'artiste est gravée dans l'angle inférieur de gauche.

La composition est fantaisiste et sans exactitude. L'artiste ne connaît pas le site dans lequel se déroule le drame conçu par son imagination.

L'estampe mesure, dans les marges : larg., 0m23 ; haut., 0m18[1].

PLANCHE V. — Gravure sur bois, par JANET-LANGE.

Cette estampe, insérée en 1864 dans *Histoire populaire contemporaine de la France* (tome I, p. 204) n'est qu'une réduction de la précédente, quant à la composition.

Elle a pour légende : *Catastrophe du Pont d'Angers (16 avril 1850)*.

[1] C'est encore à l'obligeance d'un ami, M. François Chauvat, angevin, que nous devons d'avoir connu cette estampe.

Digitized by Google

La signature de l'artiste est gravée dans l'angle inférieur de gauche.

L'estampe mesure, dans les marges : larg., 0m20 ; haut., 0m15.

Planche VI. — Lithographie coloriée anonyme.

Légende : *La Catastrophe d'Angers.*

Dimensions : larg., 0m28 ; haut., 0m19.

Paris, chez Riboni et Cie, rue Galande, 51. — Lithographie Chenu, 26, place Maubert, à Paris.

Collection Gontard de Launay, à Angers.

Planche VII. — Lithographie noire, anonyme.

Légende : *Catastrophe du Pont d'Angers.*

Dimensions : larg., 0m30 ; haut., 0m19.

Casse frères, à Saint-Gaudens ; à Paris, chez A. Bes et F. Dubreuil, impr. édit., rue Gît-le-Cœur, 11 (déposé).

Collection Gontard de Launay, à Angers.

Planche VIII. — Lithographie noire, par H. Jannin.

Légende : *Catastrophe du Pont d'Angers.*

Dimensions, dans la marge : larg., 0m64 ; haut., 0m48. — Avec la marge : larg., 0m758 ; haut., 0m57.

Paris, chez Codoni, rue Grenetat, 18.

Collection Gontard de Launay, à Angers.

Planche IX. — Lithographie anonyme.

Légende : *La Catastrophe d'Angers, le 16 avril 1850. Honneur à la population d'Angers qui, dans cet affreux malheur, a montré tant de générosité, de courage, de grandeur d'âme et de désintéressement dans cette malheureuse catastrophe.*

Dimensions, dans les marges : larg., 0m28 ; haut., 0m19. — Avec les marges : larg., 0m46 ; haut., 0m31.

Paris, chez Codoni frères, ancienne rue Saint-Jacques, 7. — Lithographie Vayron, rue Galande, 51, Paris.

Collection J. Godron, à Angers.

Planche X. — Lithographie, par Jean Marchand, d'après un dessin aux deux crayons.

Légende, dans le terrain : *Angers, 16 avril 1850.*

Digitized by Google

Dimensions sans les marges, qui ont été enlevées : long., 0m36 ; haut., 0m23.

On voit au centre, au premier plan, deux bateaux ; à droite, deux femmes portant des perches ; à gauche, un homme portant également des perches ; au second plan, un bateau à vapeur et des bateaux à voiles.

M. Godron nous écrit au sujet de cette composition, de bon aspect, mais fantaisiste : « Ce qui permet d'attribuer cette œuvre à J. Marchand, c'est une mention manuscrite tracée au verso de mon épreuve, par un illettré. Elle est ainsi conçue : « Ça été fait par Marchand, peintre à Angers, et cette épreuve « a été corrigée par lui. Jehan Marchand *del. et lith.* Imprimerie « Lemercier, à Paris. »

L'épreuve étant émargée, il se peut que ce texte ne soit que la reproduction malhabile d'indications portées sur la marge originale.

Collection J. Godron, à Angers.

IX. Le Monument de M. Jules Déchin d'après David d'Angers (1902)

Un soir de mai 1902, nous vîmes entrer dans notre cabinet le sculpteur Jules Déchin, accompagné de sa jeune femme. L'artiste rentrait d'Italie où il avait passé quatre années, à titre de lauréat de la fondation Wicar. Pour ceux de nos lecteurs qui ne sauraient pas ce qu'est au juste cette fondation, disons que c'est une institution similaire de celle du prix de Rome, avec cette réserve que seuls peuvent y prétendre des artistes lillois. Carolus Duran fut le premier bénéficiaire des arrérages du legs fait par Wicar à sa ville natale. Jules Déchin est de Lille.

A son retour de Rome, l'artiste était précédé par la réputation que lui avait conquise sa statue de Jeanne d'Arc, pour la ville de Chinon, marbre élégant et sévère, au sujet duquel un angevin d'adoption, M. A. du Rétail, actuellement élève à l'École des Chartes, a composé des stances

Digitized by Google

d'une psychologie pénétrante et d'un sentiment exquis. Les artistes, le jury du Salon savaient gré aussi à Jules Déchin de la délicate pensée qui l'avait déterminé à sculpter la statue de Wicar, dont il s'estimait l'obligé. Le *Wicar* a pris place au musée de Lille.

Au moment où le sculpteur entra, une photographie du croquis de David d'Angers, découvert chez Léon Cosnier, se trouvait sur notre table. Jules Déchin parut frappé du caractère de la composition. Il nous demanda l'épreuve qu'il emporta.

D'importants travaux l'occupèrent et le dessin de David paraissait oublié par lui. Nous avions le droit de penser qu'il n'y attachait aucune importance. Quelle ne fut pas notre surprise, il y a quelques semaines, de trouver dans son atelier un monument étudié, complètement achevé, d'après le croquis de David d'Angers. Avec une déférence, un oubli de soi qu'aucun architecte peut-être n'eût pratiqués dans une aussi large mesure, Jules Déchin s'était fait le traducteur habile, mais fidèle, de la pensée du maître angevin. Dans sa lettre à Cosnier, David nomme l'architecte Edouard Moll, leur ami commun. C'est lui qu'il désigne pour donner la forme arrêtée, les proportions logiques aux diverses parties de sa composition à peine esquissée. Edouard Moll, mort aujourd'hui, n'eût pas mieux fait que Jules Déchin. Son monument, au 12e, donnera deux mètres de face à la base et une hauteur de sept mètres à la lance du drapeau. Le bas-relief, en « gravure égyptienne » — c'est David qui l'a demandé — les trépieds en bronze, avec flamme dorée, le drapeau du 11e léger, en bronze, accosté d'une palme avec des rehauts d'or, rien n'est omis de ce que David a entrevu et souhaité. Une grille en bronze entoure le monument et le protège. Mais où Jules Déchin ajoute à la pensée de David, c'est dans la décoration des parois latérales et de la face postérieure. Il a voulu qu'elles fussent ornées et

Digitized by Google

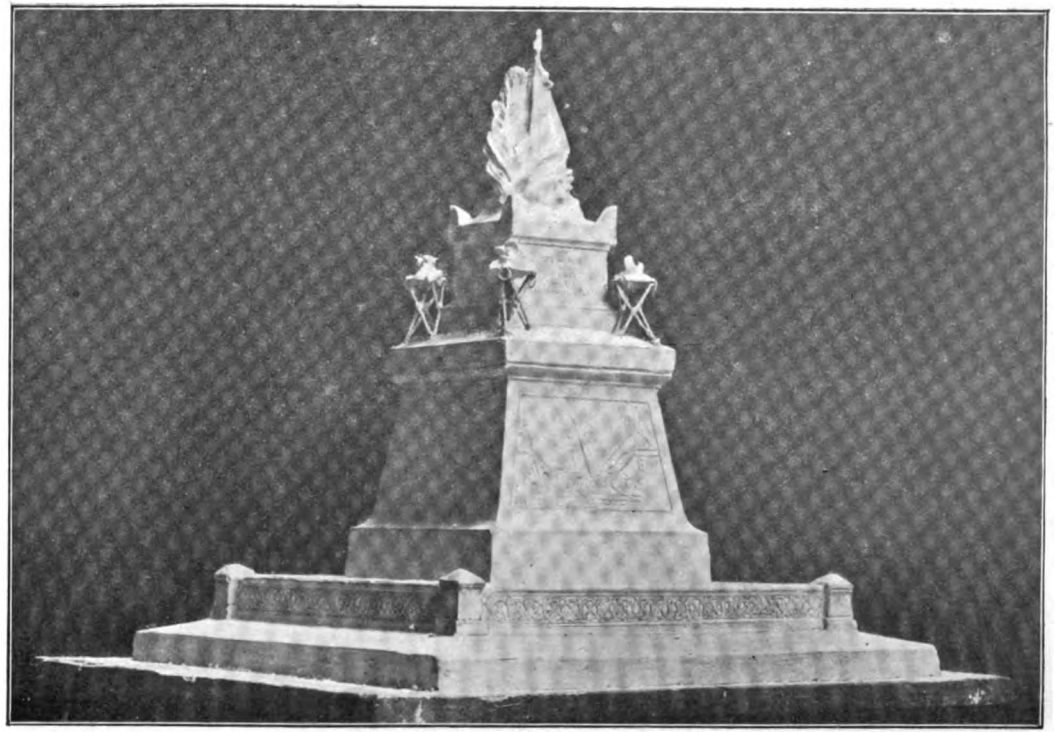

AUX SOLDATS DU 11e LÉGER

MORTS LE 16 AVRIL 1850

Monument par M. Jules Déchin, d'après le croquis de David d'Angers

Digitized by Google

Digitized by Google

que leur décor revêtit toute éloquence. A quelle parure le jeune artiste s'est-il résolu? A la seule parure rationnelle et glorieuse. Il a voulu que les noms des 222 victimes, profondément tracés dans le granit, offrissent aux regards de tous leur dénombrement douloureux. L'enfant, le vieillard pourront épeler à loisir cette page tragique Les étrangers retrouveront peut-être dans cette nomenclature, où le plus modeste soldat a sa place, le nom d'un ami ou d'un proche.

Puis-je omettre moi-même de relever ces inscriptions? Je me priverais d'une joie. Parler des disparus, c'est leur rendre la vie, la jeunesse, l'élan, le sourire qui nous séduisaient en eux. Victor Hugo, dans *Oceano nox* a dit :

Le corps se perd dans l'eau, le nom dans la mémoire.

Jules Déchin tient à donner au poète un démenti.

Sur la face principale du tombeau, qui affecte la forme d'un autel antique, au-dessus du bas-relief rappelant le drame, est écrit :

AUX
222 SOLDATS
DU
11e LÉGER
MORTS
LE 16 AVRIL 1850

La face droite de l'autel porte :

Capitaine
DORRÉ

Lieutenants
COTTREZ
FORGUES

Sous-lieutenants
CARETTE
LE BRIC

Digitized by Google

Face gauche :

Sergents-majors

DESPREZ

JEANMICHEL

Sergents

BOUCHEROT

DUBOILLE

HATIER

HAUDIDIER

Face postérieure :

Sergents

GUILLOT

LEMONNIER

PINON

RETOR

STENGEL

STOCKER

VAUTHIER

Ces inscriptions forment en quelque sorte le frontispice du livre d'or dont les pages interminables, mais attachantes, se déroulent sur le soubassement.

Épelons ces pages.

Face droite du soubassement :

Caporaux	**Caporaux**
ANDRÉ.	DUCROCQ.
BARBIER.	GUINOYS.
BESNIER.	LECHALLIER.
BROCHET.	LEMOY.
CHARDEL.	LEZÉ[1].
DELAPLACE.	LIERMANN.

[1] Lezé a trouvé la mort dans des circonstances particulièremen tragiques. Fils unique d'un adjudant de l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers, il était caporal dans le 11e léger et chef du bureau du trésorier. « Ce jeune homme, écrit Tardif, avait obtenu la permission de venir à Angers avec le premier bataillon, quoiqu'il appartint au troisième. Au passage de celui-ci sur le boulevard, malgré les

Digitized by Google

Caporaux

MAITREPIERRE.
MICHEL.
NIVOY.
ORDO.
PERRIER.
RANCÈS[1].
RIBALLIER-DESCLES.
SCHROEDER.
THAUVEL.
VUILLEMIN.

Soldats

ALLAIS.
ALOS.
ARGILLET.
ARTIQUE.
BALLEUR.
BARACHÉ.
BARON.
BERTRAND.
BETRANCOURT.
BIÉ.
BILY (Marc).
BILY (Pierre).
BOUCHAUD.
BOULANGER.
BOURDAIS.
BOUSSARDON.
BOUVET.

Soldats

BRABANT.
BRÉANT.
BRIANT.
BRULAND.
BRULLÉ.
CAPRON.
CARIOT.
CAULET.
CESBRON.
CHANTERAUD.
CHAPRON.
CHARRIÈRE.
CHAVEGRAND.
CHOIN.
CLEMENSON.
CLEMENTZ.
COLIN.
COLLINET.
COQUELIN.
CRISPIN.
DÉAU.
DEGOULET.
DELAYE.
DELIOU.
DELUCHE.
DERAEDT.
DESHAYES.
DUBOIS.

instances de son père, il ne put résister au plaisir de voir ses camarades. Il entra sur le pont, donnant le bras à l'un de ses amis, sergent dans la première compagnie; tous les deux ont été engloutis dans l'abime. » (*Op. cit.*, p. 30.)

[1] Rancès faillit entraîner la mort de l'un de ses proches, ouvrier jardinier à Angers. « Celui-ci, s'étant rendu au devant du bataillon, reconnaît son frère qui marchait dans le rang. Il se joint au peloton et entre sur le pont sans songer à acquitter le prix de son passage. Rappelé par le préposé au péage, il revient sur ses pas et cette circonstance lui sauve la vie. Au moment où il se retourne pour rejoindre son frère, il le voit plonger dans l'abime. » (*Op. cit.*, p. 30.)

Digitized by Google

Face gauche du soubassement :

Soldats	Soldats
Éliard.	Hervé,
Étève.	Honbigand.
Évrard.	Jacquet (Dominique).
Fabry.	Jacquet (Alexandre).
Favre.	Janin.
Fleury.	Jéchonias.
Forest.	Jonnière.
Friez.	Jouenne.
Fromion.	Julio.
Gabillard.	Jully.
Gable.	Kbart.
Gaillard.	Lafargue.
Galet.	Lanon.
Ganne.	La Ralue.
Gellas.	Launay.
Genet.	Lavenant.
Genez.	Lavenu.
Genty.	Lebras.
Gerspach.	Lebric.
Giraud.	Lebrun.
Goubler.	Leclerc.
Goupil.	Lecutier.
Grégoire.	Lederf.
Guédeu.	Leduc.
Guéguen.	Lefeuvre.
Guéry.	Legrand (Romain).
Guicheteau.	Legrand (Victor).
Guillet.	Legrand (Clovis).
Guillot.	Lemaire.
Guyon.	Le Pelletier.
Hamon.	Lepolodec.
Hardy.	Leport.
Harvaincourt.	Le Renard.
Hérault.	Levêque.

Digitized by Google

Face postérieure :

Soldats

LINGLARD.
LOCHECUL.
LOISEL.
LOOS.
LOOTEN.
MACADRÉ.
MALGORN.
MARIENNE,
MAROT.
MARQUIS.
MARTIN (J.-F.).
MARTIN (J.-M.).
MARTIN (P.-J.).
MESNAGER.
MEUDIC.
MICHEL.
MOAL.
MOISAN.
MOUTARDE.
MUNIO.
NEZ.
NOYER.
NOZO.
OLLIVIER.
OMNÈS.
PACQUET.
PALLIER.
PÉLISSIER.
PELLETIER.
PELOILLE.
PEYROT.
PIAU.
PIN.
PORCHER.

Soldats

POTIER.
POUTOT.
PUJO.
PULLIAT.
RATTEZ.
RENOT.
RESCH.
REYX.
RICHY.
RINFRID.
ROBI.
ROELAND.
ROUELLEC.
SCHAECK.
SCHULLER.
SÈVE.
SIGAS.
SOUCHON.
SULPICE.
TABARD.
TERLEYN.
TIGER.
TORAVAL.
TOURA.
TOURNEUX.
TURBAN.
VACHET.
VANWALSCAPEL.
VAUTIER.
VERMEULEN.
VEYRIER.
VIAUD (Pierre).
VIAUD (Pierre).
VITRAND.
ZINCK.

Digitized by Google

Cette lecture achevée, je me tournai vers le sculpteur et lui demandai s'il avait prévu les frais d'exécution. A ce moment, entra dans l'atelier un angevin, M. de Momigny, représentant principal du service artistique des établissements métallurgiques A. Durenne. Il apportait à Jules Déchin le devis de la fonte des trépieds, du drapeau, de la palme qui l'accompagne, de la grille servant de clôture, le tout en bronze. D'autre part, Jules Déchin nous remit un cahier couvert de chiffres. C'était le devis de la fourniture, de la taille, du transport, de la pose du monument, en pierre de Souppes, ou granit de Château-Landon.

Nous nous trouvions en présence d'une conspiration de l'art et du patriotisme le plus pur, le plus touchant, puisqu'il a pour objet d'honorer de chères mémoires.

Nous n'avions plus qu'à prendre notre plume et à tracer les pages qui précèdent.

Ainsi fut fait.

Et maintenant, au lecteur de conclure.

Convient-il de laisser irréalisé le projet conçu en 1850 par deux Angevins, Pierre-Jean David et Léon Cosnier? Après l'édification de la Tombe militaire du cimetière de l'Est, sur l'initiative de Guillier de la Tousche, après la *Relation* écrite et l'*Estampe* authentique de Tardif, après la publication des *Souvenirs militaires* du colonel Duban, survivant de la catastrophe, après la pose de la Table lapidaire du nouveau pont, sur la proposition de M. Proust, après la célébration du cinquantième Anniversaire de l'événement, par les soins du *Souvenir Français*, après l'Iconographie du drame, par M. Gontard de Launay, autant de manifestations généreuses, qui honorent des individualités ou des groupes, ne convient-il pas de donner pour dernier anneau, à cette chaîne ininterrompue de commémorations, le Monument de Jules Déchin, d'après David d'Angers?

Digitized by Google

A la Ville, à l'Anjou, que dis-je, l'Anjou... ? est-ce que, parmi les victimes, il n'en est pas, et en grand nombre, dont les berceaux doivent être cherchés dans toutes les provinces? Ce n'est donc pas seulement à l'Anjou, mais à la France de répondre !

Henry JOUIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES CAHIERS DE L'ANJOU

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

On a vu[1] au milieu de quelle agitation avaient été préparées, dès la fin de 1788, et s'étaient effectuées, en mars et avril 1789, les élections des députés des trois Ordres d'Anjou aux États-Généraux. Le conflit de la Noblesse et du Tiers, les revendications des curés de campagne contre les prélats et les bénéficiers, les dissensions des gentilshommes furent les principaux épisodes de cette période à jamais mémorable. Mais l'intérêt qu'elle inspire réside moins dans le spectacle, pourtant varié et passionnant, de ces luttes héroïques, que dans son grand acte final, la rédaction des cahiers de chaque Ordre, conclusion et résumé de leurs élections, point d'aboutissement des efforts déjà déployés et point de départ de l'œuvre qui restait à accomplir encore; expression définitive des volontés d'une province, manifestation partielle des désirs de la Nation. Si les circonstances des élections nous expliquent les caractères généraux des Cahiers, c'est en eux qu'il faut rechercher la trace des idées et des désirs de la province d'Anjou à la veille de la Révolution qui devait précisément effacer et tenter d'abolir tout esprit provincial, non par la

[1] Cf. *Revue de l'Anjou*, t. XLIV, 3e et 4e livraisons ; t. XLV, 1re et 2e livraisons.

Digitized by Google

suppression violente de ce qui, en France, restait particulier et local, mais par la fusion habile, et le plus souvent consentie, de tous les éléments d'unité que pouvait offrir leur diversité déjà bien atténuée.

Car, sous les divergences apparentes, malgré la distinction des Ordres et leurs intérêts parfois opposés, un puissant désir d'unification animait la masse à demi organisée du royaume. La vigoureuse centralisation monarchique, à l'œuvre depuis Richelieu, en broyant tout sous son inflexible niveau, avait aplani le terrain et entamé les blocs résistants des Ordres ou des corps privilégiés. L'unité nationale, que l'on souhaite d'instinct plutôt qu'on ne la réclame expressément, est, en 1789 au fond des esprits une aspiration secrète, mais invincible. Au cri de détresse poussé par Calonne, à l'appel au secours lancé par Louis XVI, tous, même les heureux du jour, qui vivent des abus et s'engraissent des privilèges, ont répondu par un mot qui fut le premier signe de ralliement dans notre pays : celui de *Constitution*. Sur ce qu'elle pourra ou devra être, on n'est nullement d'accord. Le Clergé la voudrait cléricale, la Noblesse aristocratique, le Parlement soumise à sa vérification ou à ses remontrances, le peuple royale et démocratique. Mais tous, sans exception, la réclament, l'exigent presque ; et le Roi lui-même, la loi vivante, consent à faire une place auprès de lui à la loi écrite.

La France, en avril 1789, est donc constitutionnelle par tendance, sinon en fait. Sur ce point tous les Ordres et tous les individus s'accordent, dans l'Anjou, comme partout ailleurs. Il nous sera donc permis, avant d'étudier le Cahier de chaque Ordre, de réunir sous le même chef les articles communs aux trois Ordres, c'est-à-dire, en grande partie, les dispositions relatives à la future Constitution. Il n'en deviendra que plus facile, après avoir montré leurs ressemblances, de marquer les points, tout aussi nombreux et importants par où ils diffèrent.

Digitized by Google

I

On peut aisément extraire tout un programme constitutionnel des Cahiers des trois Ordres d'Anjou[1]. Mais, pour des raisons que nous exposerons plus loin, nous le trouverons surtout dans ceux de la Noblesse et du Tiers, tandis que celui du Clergé ne nous en offrira que de faibles traces. Aucun, d'ailleurs, des trois Cahiers n'est absolument complet sur ce sujet et il convient, pour en embrasser l'ensemble, d'emprunter parfois à l'un, plus souvent à deux et assez rarement à tous les Cahiers.

Ils sont pourtant unanimes pour demander une Constitution, votée et établie par les États-Généraux de 1789, garantie et assurée par la périodicité et la fréquence de leur retour.

Tout ou la plus grande partie du pouvoir législatif leur appartiendra. Le Roi gardera la plénitude de l'exécutif. Sa personne sera sacrée, mais la puissance de ses Ministres aura pour limite leur responsabilité, pénale en cas d'excès de pouvoir, pécuniaire en cas de concussion, devant les représentants de la Nation.

De rigoureuses précautions défendront la liberté individuelle contre les entreprises du pouvoir. Il n'y aura plus ni lettres de cachet, ni prisons d'État, au moins pour des détentions prolongées. Les propriétés étant déclarées inviolables, la confiscation des biens ne pourra plus être prononcée. Les Français redeviendront le peuple franc, c'est-à-dire vraiment libre.

L'oligarchie des Parlements n'est pas plus épargnée que le despotisme ministériel. Ils perdront leur droit d'enregistrement et de remontrances et seront réduits au rôle de

[1] On les trouvera réunis dans A. Proust. *Archives de l'Ouest*, série A. nº 4.

Digitized by Google

Cours d'Appel provinciales. Il ne subsistera rien de leur prétendue unité et indivisibilité.

Un autre remède contre l'absolutisme et ses agents, Ministres ou Parlements, consistera dans une large décentralisation de tous les services. On instituera des États provinciaux périodiques, avec des attributions très étendues, un droit d'inspection sur les finances locales, la charge de répartir l'impôt, de le lever, de l'encaisser, d'acquitter sur place les dépenses de la province. Ils dirigeront les travaux publics, surveilleront le recrutement et l'entretien des milices et toutes les œuvres de bienfaisance et d'assistance. Les administrations de districts et les municipalités leur seront subordonnées : si l'on relâche les liens entre la capitale et les provinces, c'est pour les resserrer entre les provinces et leurs subdivisions : germe déjà perceptible du fédéralisme de 1791 et de 1793.

L'unité de législation et d'administration n'en subsistera pas moins entre toutes les parties du royaume. Les règles générales seront uniformes ; mais l'application en sera confiée aux pouvoirs locaux et non plus aux agents du pouvoir central.

On rédigera, autant que possible, un code unique pour toute la France. Les coutumes locales seront révisées, sinon abolies. On ne réunira plus de commissions judiciaires extraordinaires. La justice deviendra plus rapide et moins coûteuse. Tous les offices vénaux seront supprimés et rachetés, surtout — et ici l'unanimité est complète — les offices anoblissants. La hiérarchie des tribunaux sera régulière et fixe. L'organisation judiciaire deviendra, autant que possible, provinciale, sous l'autorité du Parlement local et la surveillance des États provinciaux.

Le régime financier sera totalement réformé. On s'occupera d'abord d'éteindre la dette publique. Toutes les créances sur l'État seront vérifiées, toutes les pensions révisées. Le domaine royal sera mis en vente, à la réserve

Digitized by Google

des immeubles ou forêts voisins de la capitale, que le Roi voudra conserver.

Cette aliénation sera compensée par une liste civile. L'Anjou tout entier décline le pesant honneur de constituer l'apanage d'un prince de sang. « Que les apanages ne cessent jamais d'exister, quant à leur salutaire protection ; mais que toutes les provinces du royaume contribuent également à l'entretien des maisons des princes apanagistes, également chers à tous les Français[1] ». L'impôt sera également réparti entre tous les citoyens et rigoureusement proportionnel. Sa gestion sera confiée aux États provinciaux. Il consistera en une contribution foncière, payée par tous les propriétaires, et en une capitation acquittée par les locataires, négociants ou chefs d'industrie. Ces taxes remplaceront tous les autres impôts, à l'exception des douanes reportées aux frontières du royaume. L'odieuse gabelle sera anéantie sans retour. Le nom même en sera effacé.

L'agriculture recevra des encouragements de toute sorte. Le commerce et l'industrie ne dérogeront plus à la noblesse. Il sera fait un plan d'éducation nationale. Le sort des soldats sera matériellement amélioré et moralement relevé. On réformera les abus de la milice et du système des classes. La maréchaussée aura son effectif accru et comprendra des hommes à pied. Le commerce maritime et colonial préoccupant assez peu les Angevins, l'on ne trouve guère, dans leurs cahiers, de dispositions les concernant.

Les premier et le second Ordres s'accordent enfin pour réclamer un meilleur traitement en faveur du clergé rural, dont la Noblesse semble au contraire — nous savons pourquoi — se désintéresser.

La réunion de ces divers articles forme un projet très net, très complet et suffisamment précis, de Constitution. Rien

[1] Cahier du Tiers d'Anjou.

Digitized by Google

n'y manque de ce qui semblait autoriser la conclusion d'un nouvel accord, non plus tacite et vague, mais solennel et exprès entre la Royauté et la Nation. La France était évidemment mûre, en 1789, pour recevoir et même pour se donner une Constitution. A ceux qui le nieraient, les Cahiers de l'Anjou infligeraient un démenti éclatant et formel.

La Nation était-elle capable de combiner en tous ses détails, de rendre viable dès le début et d'appliquer avec fermeté cette Constitution? L'étude particulière des Cahiers des Ordres d'Anjou jettera peut-être quelque lumière sur cette question.

II

Non pas cependant le Cahier du Clergé. Sur les objets d'intérêt général, c'est le moins original, le moins complet et le moins précis des trois. Il reproduit avec sécheresse les principales dispositions arrêtées par les deux Ordres laïques, en y insistant même parfois. Les États Généraux devront être *au moins* annuels. On supprimera radicalement l'agiotage et la loterie. La liberté individuelle sera *religieusement* respectée. Mais les réclamations de ce genre ne remplissent même pas le premier des trois chapitres du Cahier. Bien qu'il soit intitulé *Du Royaume en général*, les articles 1 à 3 et 30 à 36 concernent uniquement la religion et le Clergé. Leurs intérêts indivisibles dominent tous les autres. Les ecclésiastiques d'Anjou rêvent de donner une sorte de Constitution politico-religieuse au Royaume et surtout à l'élément rural qui entre, quarante mille fois multiplié, dans sa composition : à la communauté de village alors étroitement confondue avec la paroisse.

C'est là, avec l'énumération de ses griefs contre le haut Clergé qui remplit le chapitre III, la partie la plus intéressante de son programme. Le *Projet d'un Mémoire des*

Digitized by Google

Curés du Diocèse d'Angers[1], paru en décembre 1788, en avait tracé les principaux linéaments. On y trouvait cette définition concise et forte du rôle social des prêtres de campagne : « L'onction les établit ministres des rois pour le bonheur et la soumission des peuples. » Elle est complétée, un peu plus loin, par cette affirmation exacte pour l'époque : « Le curé est presque autant occupé à former des hommes que des chrétiens. »

C'est donc lui qui élève jusqu'à l'humanité ces animaux farouches si dramatiquement dépeints par La Bruyère. Il les y conduit par le christianisme et les amène à l'acceptation de leur état de fidèles sujets, plaçant leur bonheur dans la soumission à l'autorité légitime. Cette conception du rôle du Clergé rural est singulièrement hardie et hausse l'humble desservant de village, méprisé par les bénéficiers opulents, au rang de ministre du Souverain, comme il est déjà le ministre de Dieu.

Le Cahier du Clergé d'Anjou, en ses principaux articles, procède visiblement de cette définition. On pourrait, sans en trop forcer le sens, le réduire aux termes suivants :

La France doit rester une monarchie essentiellement catholique, « toute dévouée à cette religion apostolique et romaine qui, dans tous les temps, a été la source de la gloire et de la prospérité de cet Empire[1] ». Le culte public restera interdit à toute secte séparée de l'unité. L'incrédulité sera réprimée, tout libelliste poursuivi comme fléau de la tranquillité publique. On rendra obligatoires le repos et la sanctification du dimanche.

L'éducation publique sera placé sous la surveillance et la direction du Clergé. Les maîtres seront tous catholiques et, autant que possible, ecclésiastiques. Resteront soumis

[1] Bibl. d'Ang., H. 2032.

[1] Cahier du Clergé dans les *Archives de l'Ouest*, d'A. Proust, au début.

Digitized by Google

à une autorisation et censure préalables tous ouvrages sur la religion, les mœurs ou le Gouvernement.

Ce sont là des articles sévères et exclusifs, et sur lesquels le Clergé se serait difficilement entendu avec le Tiers-État, son allié d'occasion, s'il avait fallu discuter en commun et à fond ces diverses mesures. Mais leur entente momentanée se faisait, nous l'avons dit, dans le silence. Le Tiers eût, sans doute, repoussé en bloc toutes ces propositions, qui résument exactement la future politique religieuse de la Restauration. Seule, la loi du sacrilège n'y figure pas. Mais elle est remplacée par le maintien des monitoires, restreints, il est vrai, aux crimes atroces ou aux crimes d'État.

Les tendances, d'après 1830, y sont même indiquées avec le programme du parti *catholique avant tout*, qu'un Angevin fameux, M. de Falloux, devait trouver dans les traditions de sa province. Elles remplissent surtout le chapitre II du Cahier concernant l'Anjou.

Dans chaque paroisse, l'influence du curé sera accrue aux dépens de toute autre autorité rivale. Pour le moment, ce sera au détriment du seigneur ou de ses gens. Le curé présidera l'assemblée paroissiale en son absence. Il n'y rencontrera plus la concurrence, sinon l'opposition, des commissaires à terrier et des juges seigneuriaux, dont on demande la suppression.

Le seigneur s'absentant assez souvent, le curé dominera seul la municipalité. Bien entendu, il surveillera l'école primaire et l'instituteur. Il sera le président-né d'un Conseil de paix établi pour accorder, autant que possible, dès l'origine, tous les différends entre villageois. Le bureau de charité sera placé sous la direction du Conseil de paix, par conséquent du curé. Administration, instruction, justice, bienfaisance, tous ces services essentiels dépendront plus ou moins de lui. Il les dirigera, d'ailleurs, pour le plus grand intérêt matériel et moral de ses paroissiens, dont il deviendra le chef naturel et incontesté.

Digitized by Google

Cette domination du Clergé rural, bien loin qu'elle existât avant la Révolution, n'était qu'un souhait formulé en Anjou dès 1788. La fin du dix-neuvième siècle fut près de la voir s'établir en fait. Nous ne jugeons pas cette tendance : nous en constatons l'origine. Elle était sensible en 1789, et nous y insistons volontiers, car elle nous permet d'établir que l'union entre le Clergé et le Tiers, entre les curés de campagne et les roturiers, n'était pas aussi étroite que les événements du début de la Révolution le pourraient faire supposer. Le clergé rural voulait établir en France une démocratie, mais à condition qu'il en resterait la tête et qu'elle lui fût étroitement soumise. Il ne séparait pas l'Église de l'État, mais il entendait bien que l'État fût subordonné à l'Église. Il accepte à la rigueur que l'inviolabilité de ses propriétés puisse être atteinte par la loi. Il se contentera de toute rétribution suffisante et honnête, repoussant même « la ressource aussi odieuse qu'illégale — il s'agit ici du XVIIIe siècle — que donne le casuel[1] ». Mais ses concessions n'iront pas plus loin. Si l'on peut prévoir que, pour la vérification des pouvoirs, le vote par têtes, l'abandon des privilèges, il se réunira sans peine au Tiers-État, ce serait folie de supposer que la majorité, d'apparence si révolutionnaire, du Clergé angevin, poussera la complaisance jusqu'à accepter aucune mesure analogue à la Constitution civile de 1791. Chrétien, Français, réformateur, mais surtout ecclésiastique, telle est, évidemment, sa devise. Démocrate, si l'on veut, le Clergé d'Anjou est, en 1789, et restera plus tard clérical avant tout.

III

Moins exclusif et plus complet, le Cahier de la Noblesse nous a paru le plus original et le plus instructif des trois.

[1] Projet d'un Mémoire. Bib. d'Angers, H. 2032, p. 11.

Digitized by Google

Rédigé avec moins de sécheresse que celui du Clergé, avec moins de précision que celui du Tiers, il explique, développe et justifie là où les deux autres se contentent de définir, d'énumérer ou de prescrire. Le style, qui semble parfois lâche et flottant, suit peut-être mieux les contours de la réalité. Le document tout entier donne une haute idée de l'instruction politique de la Noblesse angevine. Elle connaît à fond, non seulement le droit public du royaume, mais aussi la Constitution anglaise, aristocratique à cette époque, et qui séduisait, pour cette raison, l'aristocratie française.

Les auteurs de ce Cahier ne sont donc pas novices dans la science politique, et l'on s'en aperçoit à la ferme rédaction de certaines séries d'articles. Mais l'ensemble est fort inégal et porte évidemment la trace des tendances parfois contraires qu'il fallait y réunir, sans pouvoir toujours les concilier. Nous savons, d'ailleurs, que le souci perpétuel des rédacteurs fut de n'exclure *aucune* des demandes inscrites dans les Cahiers préparatoires. C'est l'explication de quelques faiblesses et de quelques contradictions dans le texte, dont l'importance serait d'ailleurs restée minime, si elles n'étaient passées de la théorie dans la pratique pour se retrouver, au moment des difficultés, dans la conduite politique de l'Ordre tout entier.

Les premières déclarations de la Noblesse angevine sont une manifestation de reconnaissance et de loyalisme envers le Souverain.

Puis, reprenant les termes mêmes de l'Édit de Convocation, elle passe en revue les diverses promesses faites par la royauté, pour y donner son approbation et son adhésion expresses, mais aussi pour les déclarer à la fois *nécessaires* et *suffisantes*. Ce long préambule est, en effet, essentiellement limitatif. La Noblesse consent à la Révolution, mais elle la veut restreinte, enfermée d'avance dans les bornes que le Roi lui a prescrites et plutôt conser-

Digitized by Google

vatrice et régénératrice que destructive et novatrice. C'est, nous l'avons déjà dit, le caractère essentiel de la politique adoptée dès 1787 par la Noblesse et qui fut de détourner à son profit la révolution jugée inévitable.

La fin de ce curieux préambule porte la trace de son siècle. Elle invoque solennellement « les droits imprescriptibles de la liberté et de la propriété qui appartiennent essentiellement à l'homme par la loi naturelle » et c'est conformément à ces droits qu'elle statue les articles suivants :

Les gentilshommes angevins répudient tous les *préjugés* contraires à la loi de nature ou à la saine raison. Aussi, demandent-ils que l'édit de 1787, qui rend l'état-civil aux réformés, devienne loi du royaume. Le prêt à intérêt, condamné par l'Église, devra être autorisé. Une loi sera faite pour détruire le préjugé d'infamie des familles où il y a eu un grand coupable. Il n'y aura plus de taxes nobles ou de taille roturière : les mêmes subsides, payés par tous, porteront les mêmes dénominations. Il n'est pourtant pas question de supprimer l'incompatibilité de l'état de gentilhomme avec l'exercice de l'industrie ou du commerce. Mais on ne parle davantage de la maintenir, et cet autre préjugé semble condamné ainsi, par prétermission.

Où la Noblesse montre bien qu'elle a suivi le mouvement du siècle, c'est dans la façon vraiment remarquable dont elle règle d'avance les garanties de la future Constitution. Tout est disposé et prévu pour arracher définitivement le pays au despotisme ministériel et parlementaire et pour empêcher qu'en aucun cas il n'y puisse revenir par une voie détournée.

Non sèulement la responsabilité ministérielle est rigoureusement définie, la liberté individuelle assurée, mais il est pris des précautions pour que les Parlements, étroitement subordonnés aux États Généraux, ne se permettent jamais la moindre opposition aux lois votées par les trois

Digitized by Google

Ordres et sanctionnées par le Roi. Il leur sera de même interdit d'enregistrer tous impôts illégaux. Défense sera faite aux villes, communautés et provinces d'en consentir au Gouvernement, en dehors des États Généraux. Le Roi n'aura donc d'autres subsides que ceux régulièrement votés par les représentants de la Nation. Il ne pourra pas, comme au temps d'Étienne Marcel, regagner en détail ce qu'on lui aura refusé en gros. Or, sans argent, pas de gouvernement possible. Le dernier mot restera donc toujours au peuple, comme en Angleterre. On prévoit même la réunion spontanée, sans convocation royale, des assemblées baillagères, c'est-à-dire du corps électoral, en cas de grandes calamités. Quoi qu'il arrive, la Nation ne perdra plus que de son consentement les droits qu'elle aura recouvrés.

Toutes ces mesures sont parfaitement comprises et habilement enchaînées. En les édictant, la Noblesse angevine montrait qu'elle n'était pas indigne d'occuper une place dans la France régénérée.

Mais quelle place y réclamera-t-elle ? Ne risque-t-elle pas de la vouloir trop grande et disproportionnée, sinon avec ses mérites, au moins avec son importance numérique ? Il semble que, sur ce point, l'intérêt de caste ait voulu recouvrer au moins l'équivalent des sacrifices que, d'autre part, il avait consentis.

Un chapitre tout entier est consacré aux intérêts de la Noblesse. L'article 1er en est significatif. Les députés veilleront avec un soin particulier à ce qu'il ne soit point touché à la prééminence des rangs et à tous les honneurs et prérogatives dont la Noblesse a toujours joui en juste récompense de ses services. L'Ordre de la Noblesse sera donc maintenu. On en écartera même, par une révision sévère et des pénalités suffisantes, tous les nobles non authentiques. L'anoblissement ne sera plus conféré que pour services rendus à la Patrie, par le Roi et sur la demande des Etats provinciaux.

Digitized by Google

La Noblesse, rigoureusement fermée, deviendra surtout une caste militaire. La plus grande partie des grades d'officiers lui seront réservés. Les seuls enfants nobles seront admis gratuitement dans les Ecoles d'élèves-officiers Leurs parents tiendront, il est vrai, à honneur de toujours répondre aux convocations royales du ban et de l'arrière-ban, c'est-à-dire à la levée en masse dans le cas de *péril en la demeure.*

Mais, s'ils doivent occuper la première place à l'armée, ils ne renoncent nullement aux fonctions civiles, électives ou administratives. L'Ordre de la Noblesse subsistera dans les Etats Généraux et dans les Etats Provinciaux comme dans les municipalités élues. Il comprendra le quart au moins de leurs membres et il détiendra le tiers de l'influence totale, puisque l'on continuera, autant que possible, à voter par ordres et non par têtes. Même proportion en faveur de la Noblesse dans les Parlements et autres Cours de justice. Si l'on observe, d'un autre côté, qu'elle demande la suppression des intendants et receveurs généraux, ces hauts fonctionnaires le plus souvent roturiers de l'ancienne Monarchie, l'on voit la large part qu'elle se réserve à l'avance dans l'administration générale du Royaume. Cette classe qui forme, au plus, la cent-vingt-cinquième partie de la Nation, réclame pour elle tous les grades militaires et un quart des fonctions civiles.

Elle entend donc parfaitement ses intérêts et se propose d'acquérir l'équivalent de ce qu'elle consent à perdre. Ses concessions même, elle ne s'y résigne pas sans regrets et sans de fortes velléités, parfois, de les reprendre. Examinons de près quelques articles : Il n'y aura plus de lettres de cachet, dit-elle, sauf aux Etats Généraux à combiner les moyens propres à prévenir l'éclat des désordres domestiques. Il pourra même être ordonné des arrestations secrètes sur l'avis et sous la responsabilité d'un Conseil privé. On réprimera les *abus* des

Digitized by Google

actes de surséance, sauf-conduits, lettres d'Etat et droits de *committimus*. En d'autres termes, on contiendra seulement l'*abus* des abus. La porte restera ouverte à l'arbitraire pour sauvegarder les intérêts ou l'honneur de la classe noble et résoudre en famille les petits drames domestiques dont l'aristocratie étouffait sommairement le scandale. Les pères, comme celui de Mirabeau, continueront à opprimer et à interner leur femme ou leurs enfants, pour le plus grand honneur du nom ou pour garder la pureté de la race.

Car il importe que la Noblesse maintienne sa prééminence sociale. Elle sera convoquée *en entier* dans des réunions spéciales. Autant de nobles comptera la Province, autant en comptera l'Ordre de la Noblesse dans ces assemblées locales, comme cela se faisait déjà aux Etats de Bretagne où l'on voyait plus de mille gentilshommes. Ils obtiendront, du reste, le droit de se réunir ailleurs sous d'autres prétextes, et dans toutes leurs réunions ils auront le droit d'élire leur président. Voilà bien cette *Pologne aristocratique* dont certains écrivains perspicaces prévoyaient la formation. Dans la Nation, les gentilshommes entendent bien constituer toujours une aristocratie. Entre eux, ce sera la démocratie, ou l'anarchie. L'une et l'autre existent déjà parmi les nobles d'Anjou. Si les élections ne l'avaient montré, les Cahiers achevaient de l'établir.

Mais l'anarchie engendre l'impuissance et ils y sont déjà condamnés. Elle éclate, lamentable et avouée, dans ces Cahiers même où il y a pourtant des parties de si haute valeur. Certes la Noblesse angevine ne s'égare pas sur ses véritables intérêts. Elle les comprend, les revendique et les affirme. Mais elle n'ose les maintenir, déclarer qu'elle les soutiendra jusqu'au bout, sans en jamais démordre et sans en rien retrancher. Elle doute d'elle-même : Elle prévoit sa défaite. Bien plus, elle l'annonce et prend déjà des

Digitized by Google

positions de retraite. Elle clôt le premier chapitre de son Cahier, celui de la Constitution, le plus solide et le plus remarquable de tous par la déclaration au moins singulière que ses députés ne devront, sous aucun prétexte, se retirer ou se prêter à aucune scission, même si leur opinion ne prévalait pas. Même conclusion au chapitre II, sur la Législation. On donne aux députés de belles instructions, assez précises. Au reste, ils en feront ce qu'ils voudront : toute latitude leur est laissée sur la matière. Est-ce modestie ou désintéressement? La noblesse consent-elle tous ces sacrifices par pur patriotisme? Elle y insiste et paraît s'y complaire. Elle y revient explicitement dans les Instructions particulières de la fin du Cahier. Si les États Généraux décident qu'on votera par têtes, ou que la Noblesse sera réunie au Clergé, ses députés protesteront, en demanderont acte et continueront à prendre part aux délibérations. Ils combattront avec la dernière énergie d'autres mesures jugées subversives; mais néanmoins ils s'y soumettront.

La Noblesse est là tout entière, avec ses incurables dissensions et ses mortelles faiblesses. Après une velléité de résistance, elle souscrit d'avance à sa défaite. Elle signe vraiment son abdication au moment même où elle vient d'énoncer ses droits. Elle ne se suicide pas, mais elle semble se résigner à l'inévitable. Toute son énergie n'est pas éteinte, et nous la verrons se ranimer dans le combat. Mais elle aborde la mêlée avec le pressentiment et presque la certitude de la déroute.

IV

Nous avons gardé pour la fin le Cahier du Tiers, bien que sa rédaction ait précédé de huit jours au moins la composition des deux autres. C'est qu'il reste, malgré des lacunes, le plus complet des trois, et celui dont les demandes devinrent le plutôt des réformes.

Digitized by Google

S'il jaillit des travaux du Comité, en trois jours et presque d'un seul jet, c'est parce qu'il fut le résumé d'un grand nombre d'écrits et de travaux préparatoires qui, depuis plusieurs mois, avaient tracé la meilleure route à suivre. Le premier de tous fut la brochure de Volney sur *Les conditions de la légalité de la réunion des États Généraux*[1], opuscule dont le retentissement fut très grand et se répercuta même en dehors de l'Anjou, car il posait les vrais principes d'un gouvernement constitutionnel et démocratique. Ensuite vinrent, en 1789, *Les plaintes et désirs des communes*[2], par les trois amis, trois futurs constituants, girondins et conventionnels, Pilastre, Leclerc et Revellière-Lépeaux, bref aperçu électoral et politique, où l'on se contente de marquer quelques points et de poser quelques règles. Puis, en mars, des deux Revellière et de leur ami Tessié, médecin et chimiste, les *Doléances par un laboureur, un syndic et un bailli de campagne*[3], plus étendues et plus précises et qui serviront de modèle à la plupart des rédacteurs de Cahiers de paroisse. Très ingénieusement composé, sous une forme concise et parfois piquante, il renferme certaines hardiesses qui effrayèrent le Tiers angevin et que la Constituante approuvera plus tard — une large décentralisation, l'élection des juges et des prêtres ou vicaires — sans aller pourtant jusqu'à souhaiter, comme nos trois amis, le mariage des ecclésiastiques.

Sauf quelques filets qui devaient s'écarter et tarir bien vite, le courant démocratique issu de ces diverses sources, répandu comme par mille bras divers parmi les Cahiers de paroisse, fut réuni de nouveau tout entier dans le Cahier général de la province, auquel collaboraient, d'ailleurs, Volney, Lépeaux et Leclerc. Leur brillante improvisation

[1] Bib. d'Angers, H. 2034.
[2] Bib. d'Angers, H. 2025.
[3] Bib. d'Angers, H. 2025.

Digitized by Google

avait donc été longuement préparée et le Tiers angevin, à la suite de ces guides, ne risquait pas de se perdre.

Aussi le cahier qu'il approuva offre-t-il, malgré ses lacunes, tous les caractères d'une œuvre concertée et longuement mûrie. S'il est insuffisant ou incomplet sur quelques points, il ne faut en accuser ni les oublis ni la négligence de ses auteurs. C'est de propos délibéré qu'ils se limitent, renvoyant par exemple à plus tard la refonte, pourtant essentielle, des Codes et l'élaboration, à leur avis nécessaire, d'un plan général d'éducation publique. Ils se restreignent, mais pour concentrer leurs efforts sur les réformes urgentes. Ils sacrifient même ce qui est important à ce qu'ils jugent primordial. La méthode est excellente. C'est celle des grands politiques et des grands généraux. Multiplier les buts à atteindre, n'est-ce pas le meilleur moyen de manquer son but?

Le Clergé, il est vrai, et aussi la Noblesse avaient procédé de même, le premier en se proposant pour fin dernière une démocratie rurale dirigée par les curés de-campagne, le second ordre en plaçant au premier plan l'intérêt particulier de sa caste. Mais l'un et l'autre avaient songé surtout à eux-mêmes. Le Tiers, même en réclamant pour lui, avait l'immense avantage de stipuler pour tous.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que la plupart des articles constitutionnels, communs aux Cahiers des trois Ordres, se trouvent dans celui du Tiers, d'où ils passèrent bientôt après dans les autres. C'est donc à lui qu'il faut rapporter d'abord le projet général de Constitution que nous avons résumé plus haut. Mais il le complétait aussi sur un grand nombre de points, et dans un esprit et dans un sens qu'il s'agit d'indiquer ici.

Le Tiers d'Anjou définit d'abord le pacte constitutionnel une *Charte* entre le Roi et la Nation, mot bien choisi, déjà fameux et qui restera dans notre langue politique; terme exact, en même temps, et qui suppose un contrat bilatéral

Digitized by Google

entre le souverain et le peuple, librement consenti par tous les deux et non pas imposé par le premier à l'autre. Une autre dénomination, non moins heureuse, est celle de *Communes* qui devait remplacer le nom de Tiers-État, humiliant pour l'ordre qu'il classait le troisième. La Constituante adopta cette appellation nouvelle, que l'histoire a un peu oubliée.

Toutes précautions sont prises pour que ces Communes ne soient point opprimées. On votera, dans les États Généraux, par têtes, et à haute voix. Les députés roturiers entreront toujours pour moitié au moins dans la composition des bureaux (ou commissions) de l'Assemblée. Les membres d'un Ordre (si leur distinction est conservée), ne pourront jamais représenter ou substituer ceux d'un autre. La légitime influence du troisième Ordre se trouve ainsi assurée.

D'autres mesures sont édictées pour que la convocation régulière et périodique — tous les trois ans — des États Généraux ne soit jamais empêchée ou troublée. Mais cette question, ainsi que la responsabilité des ministres, est moins habilement résolue que dans le Cahier de la Noblesse. Des limites sont plutôt tracées qu'imposées à l'arbitraire des gouvernants. Pourtant les lois devront être promulguées avant la séparation des députés, à la fin de chaque session, et l'impôt ne sera perçu, après leur départ, que sur leur formelle autorisation. Pour prévenir tout essai de corruption des représentants par le pouvoir, ils seront inéligibles à deux tenues consécutives des États: disposition que la Constituante adopta et qui exclut tous ses membres de l'Assemblée Législative de 1791.

Enfin le Tiers stipule que l'esclavage sera aboli, sans qu'il en reste aucun vestige : mesure que, seul des trois Ordres, il réclama expressément et qu'il eut la gloire de faire voter en 1793.

Nous ne suivrons pas article par article la série des cha-

Digitized by Google

pitres de ce Cahier. Mieux vaudrait, en effet, renvoyer au Cahier lui-même. Préoccupé surtout d'en dégager l'esprit, nous l'étudierons d'abord au point de vue des dispositions qu'il révèle, de la part du Tiers, envers le Roi, le Clergé et la Noblesse. Nous passerons ensuite la revue sommaire de ses articles concernant la justice, les finances, le commerce, l'agriculture.

Il ne reproduit pas, chose assez curieuse, la proposition faite par les trois Amis d'accorder à Louis XVI le titre de Libérateur et de Régénérateur. Mais il ne renferme aucune proposition qu'on pusse juger attentatoire, même de loin à son autorité ou à son prestige. Ce n'est pas, en effet, y porter atteinte que de réclamer l'aliénation du domaine dont les revenus seront remplacés par une forte liste civile. Tout au plus pourrait-on apercevoir une marque de défiance dans la demande de suppression des gardes étrangères (dans la Maison du Roi) et de toutes les troupes étrangères, en général, considérées comme inutiles, ruineuses, suspectes et redoutables.

Mêmes sentiments de bienveillance à l'égard du clergé. Les nombreuses réformes qu'on souhaite dans l'Ordre ecclésiastique sont justes, tout à son avantage et surtout modérées, dans leurs dispositions comme dans leur énoncé. Ce n'était pas, en effet, molester le Clergé que de réclamer une vente de ses biens à laquelle il consentait lui-même, et dont le produit servirait d'abord à payer ses dettes, puis à doter les curés de campagne, enfin à diminuer la dette nationale. De nombreux articles règlent la situation, les revenus, l'influence du clergé rural, sans oublier les vicaires dont la portion congrue est élevée à mille livres, c'est-à-dire à une somme supérieure à la portion des curés d'après l'édit de 177 .

La dotation de ces modestes pasteurs sera constituée en partie par la vente des fonds affectés aux chapitres, collégiales et autres bénéfices inutiles, remplacés par un corps

Digitized by Google

unique de chanoines diocésains, siégeant auprès de l'évêque. Si l'on impose aux prélats l'obligation de la résidence, loin d'affaiblir leur autorité, on l'affermit par la suppression des taxes et l'interdiction des courses en Cour de Rome. Tout en demandant la dénonciation du Concordat et le rétablissement de la Pragmatique, on se garde des excès d'un gallicanisme exagéré. On réclame aussi la réunion d'un Concile général pour délibérer sur toutes ces questions : idée juste et profondément sage qui eût gardé la Constituante des dangereuses erreurs et des funestes résultats de la Constitution Civile.

Comme on peut s'y attendre, le Tiers est plus agressif envers la Noblesse, et son Cahier porte la trace de leur antique hostilité et de leur querelle récente. Sans demander précisément la suppression de l'Ordre aristocratique, les roturiers le dépouillent en détail de tous ses privilèges et même de toutes ses prérogatives. Tous les citoyens devant être, désormais, admissibles aux mêmes emplois et soumis, en cas de délit, aux mêmes peines, à quoi se réduit la prééminence des gentilshommes ? A conserver leurs noms et peut-être leurs titres, dont il n'est d'ailleurs même pas question. Quant à leurs anciens droits, on les supprime ou on les rachète, On supprime tous ceux que l'on peut considérer comme un démembrement de la puissance publique qui n'appartient qu'à l'État et non aux seigneurs si souvent tentés d'en réunir la propriété à l'exercice ».

Donc, plus de justices féodales, aussi onéreuses, du reste, aux seigneurs qu'à leurs vassaux. Tous les droits féodaux seront abolis. Mais, pour concilier les intérêts respectifs des seigneurs et des censitaires, les États-Généraux régleront le taux et le mode de leur rachat. La propriété des arbres en bordure des routes sera reconnue aux riverains. Les banalités et corvées seront supprimées contre indemnité. Le droit de chasse cessera d'être un privilège seigneurial. Chacun pourra détuire le gibier sur sa

Digitized by Google

terre, mais le port d'armes ne sera permis qu'aux grands propriétaires.

Si l'on ajoute que la suppression du droit d'aînesse atteindra les nobles comme les autres et que l'on abolira le système injuste et absurde des substitutions, on peut se demander à quoi se réduiront désormais les droits des nobles. C'est bien l'arrêt de mort de leur classe par l'abolition de tous ses privilèges que le Tiers entend prononcer.

Il leur laisse, il est vrai, quelques places dans les futures Cours de justice destinées à remplacer ces Parlements, d'où les nobles, par une ligue universelle, avaient prétendu exclure tous les roturiers. Mais le Tiers se réserve la moitié, au moins, des sièges de juges. Ils seront tous désignés par élection, sans aucune intervention du pouvoir central, et il n'y aura, entre eux, d'autres règles de préséance que l'ancienneté d'âge ou de fonctions. Les offices existants seront rachetés à un taux raisonnable ou remplacés par des pensions. La procédure civile devra être simplifiée, les pénalités seront atténuées. Tout jugement sera motivé et référé au texte de la loi, sans que ce texte puisse jamais être commenté. Les municipalités recevront une sorte de juridiction sommaire et sans appel sur les délits de peu d'importance et pour les contestations courantes jusqu'à la somme de 20 livres.

Nous avons énuméré plus haut les prescriptions du Tiers en matière de finances, qui furent adoptées par les deux autres Ordres. Notons seulement l'emploi des mots de « Contribution nationale aux charges publiques » substitués aux dénominations, si violemment impopulaires, des anciens impôts, qui seront tous abolis. Le terme de Contribution est resté, comme on sait, dans notre langue financière.

Le chapitre relatif à l'Agriculture est assez court et rédigé, peut-être, sur un ton de protection un peu dédaigneuse. On sent que ce sont des bourgeois et des citadins

Digitized by Google

qui ont tenu la plume. On avait fait l'essentiel pour les paysans en demandant la suppression ou le rachat des droits féodaux et la réforme générale de l'impôt, ces deux fléaux des campagnes. On y ajoute une surveillance sévère des empiriques, qui sévissaient alors en l'absence presque complète d'hommes de l'art, et, par compensation, une ébauche d'assistance médicale et un vœu pour l'extension des Écoles vétérinaires. Une autre question, qui avait agité l'Anjou à l'égal de celle des arbres des chemins et dont il faut attribuer aussi l'origine aux feudistes trop zélés de Monsieur, la jouissance des landes et pâtis, relevant en droit des Seigneurs et appartenant par l'usage et en fait, aux paroisses, est tranchée au profit de ces dernières.

Sur le commerce, au contraire, les articles sont nombreux et précis. L'influence des négociants d'Angers est ici évidente, et les rédacteurs des Cahiers ont écrit, trop docilement peut-être, sous leur dictée. Il n'y manque certes pas de sages et utiles mesures : la suppression de toutes douanes intérieures, l'autorisation du prêt à intérêt sans aliénation du capital, la fixation d'un taux légal voisin du revenu des terres, l'unité de titre, dans tout le royaume, des monnaies d'or et d'argent, l'unification des poids et mesures, le maintien et même l'extension de la juridiction consulaire, de laquelle seule les faillites devaient relever. Mais les hommes politiques du Tiers doivent payer l'appui que leur ont prêté le commerce et les métiers d'Angers, en réclamant le maintien, sauf à en corriger les abus, du régime des Corporations. Elles subsisteront, moins fermées, plus élastiques, délivrées de la tyrannie des jurés et du fardeau des frais de visite, sans que pourtant aucun monopole puisse jamais être établi, soit au profit de l'Etat, soit au bénéfice des particuliers. Quant à la question, primordiale alors, du commerce des blés, elle sera résolue par les États Généraux.

C'est ainsi que nous avons cru pouvoir résumer, sans en

Digitized by Google

suivre servilement le texte, les 190 articles du Cahier du Tiers Angevin. Ajoutons-y, pour être complet, les dispositions particulières à la Province portant l'élection de quatre adjoints ou suppléants aux députés, la formation d'un bureau de correspondance entre les élus et leurs commettants, l'allocation d'une indemnité journalière de 12 livres et d'une somme de 400 livres pour frais de voyage à chaque député. Le bureau de correspondance, demandé par les Trois Amis, était une conception des plus heureuses et des plus remarquables. Elle nous a valu un Compte-Rendu des séances de la Constituante, œuvre des plus complètes et d'exceptionnelle valeur, qui fut imprimé et que l'on trouve, relié en onze gros volumes de 6 à 800 pages, avec tables analytiques, à la Bibliothèque d'Angers.

Nous ne saurions mieux exprimer le vrai caractère et la portée réelle de ce cahier du Tiers Angevin qu'en reproduisant la conclusion, pleine de sagesse et de sens politique, de ses propres rédacteurs.

.....Il semble impossible que les prochains États Généraux puissent statuer définitivement sur un plan d'études et la refonte des codes..... Il ne serait peut être pas même à désirer qu'ils entreprissent de courir d'une même haleine cette immense carrière. Ce n'est point au milieu de ces nombreuses assemblées qu'on peut, sur un plan raisonné, élever un si vaste édifice et l'achever dans toutes ses parties. Pour ce travail épineux, il est besoin de recherches infinies et de tout genre, de la scrupuleuse lenteur de la critique et de tout le silence de la méditation.

« Mais, si un Code de lois ne peut sortir parfait et tout entier de cette assemblée, nous voulons que du moins sa sagesse frappe du premier coup sur les abus ruineux du régime fiscal et féodal qui désolent la nation et qu'elle pourvoie, par des ordonnances provisoires, à l'encoura-

Digitized by Google

gement du commerce, à l'équitable distribution de la justice et au rétablissement de l'ordre public. »

On ne saurait mieux dire, et ces sages paroles sont le langage même de l'Histoire. Le Tiers d'Anjou avait mesuré d'avance, avec une surprenante justesse, la portée exacte qu'il convenait de donner à la Révolution devenue nécessaire. Il la voulait sociale, c'est-à-dire modifiant l'état même de la société, autant que politique, c'est-à-dire améliorant les institutions gouvernementales. Et il la voulait moins politique qu'administrative. Sauf la nécessité, généralement admise, de donner enfin à la France une véritable Constitution, définie et stable, il insiste assez peu sur les articles proprement constitutionnels. Il n'affirme pas en termes exprès la souveraineté du peuple ni la toute-puissance de la loi. Il ne place pas, comme la Noblesse, le pouvoir législatif de la Nation au-dessus même de l'exécutif. Il ne restreint nullement la prérogative royale. Il ne souhaite ni ne prévoit aucun changement de régime, aucune modification essentielle de la forme monarchique du gouvernement.

Ce qu'il réclame avec insistance dans la majorité de ses articles, c'est, avec l'abolition définitive du régime féodal qui se mourait, d'ailleurs, de consomption et de vieillesse, une *refonte générale du système d'administration*. L'expérience a condamné les pratiques administratives du pouvoir royal. Il faut y renoncer absolument et en adopter sans retard de meilleures. Pour aller plus vite, on négligera ce qui n'est pas urgent, on ira au plus pressé : la justice, les finances, le commerce, voilà ce qu'il faudra tout d'abord réformer.

L'évènement prouva que c'était la seule bonne méthode. La Constituante réussit toujours quand elle l'appliqua. Elle échoua aussi souvent qu'elle voulut s'en écarter.

Malheureusement le Tiers-État, qui croyait faire une révolution administrative, se trouva entraîné, par la force

Digitized by Google

des choses, dans une révolution politique. Or, il était aussi peu préparé à cette dernière qu'il était mûr pour l'autre. De là ses fautes et ses erreurs, ses excès et ses revers. Il sut régénérer le royaume, mais il ne parvint pas à y asseoir solidement la liberté. L'opposition, âpre et tenace, des anciens ordres privilégiés l'en empêcha, mais aussi sa propre insuffisance. A ce point de vue, toute l'histoire de la Révolution, y compris le Consulat et l'Empire, s'éclaire d'un jour éclatant. L'avènement et le succès de Bonaparte fut, en effet, la dernière manifestation des tendances du Tiers-État. Pour avoir achevé la réorganisation administrative, on tint quitte le Premier Consul de tout le reste. Son despotisme passa à la faveur de ses institutions. De 1788 à 1815, la France chercha rarement à se gouverner elle-même, selon tous les principes libéraux et parlementaires. Elle prétendait surtout être bien gouvernée. Louis XVI la gouvernait peu, et mal. De même le Directoire. La Convention la gouverna trop, et guère mieux. Bonaparte la gouverna trop, lui aussi, mais à l'intérieur au moins, la gouverna bien. Ainsi se justifia, aux yeux des contemporains, son succès. Il assura l'ordre. La liberté vint plus tard. On l'avait réclamée, il est vrai, dès 1789. Mais le Cahier du Tiers d'Anjou nous montre qu'on ne la voulait pas illimitée. Détruire le régime féodal, avoir une constitution écrite, libérale, s'il se pouvait, et réorganiser l'administration du Royaume, tel était le vœu à peu près général des roturiers français à la veille de la Révolution. L'immense majorité ne voyait pas au delà. Les gens sages se rendaient bien compte que la réforme générale du Royaume réclamerait beaucoup de travail, de patience et de temps. Si l'on avait pu suivre le programme du Tiers angevin, on fût allé moins vite, mais on aurait mieux travaillé. La Révolution dépassa le but pour avoir voulu trop tôt l'atteindre. La force des circonstances la ramena bien vite en deçà. Mais elle a tracé le chemin en parcourant

Digitized by Google

d'abord la carrière. Nous devrons, pour la remplir, suivre la voie ouverte par elle. Le Cahier du Tiers d'Anjou nous donne le moyen d'arriver. Il consiste à faire passer toujours les réformes utiles au plus grand nombre avant la politique pure ; à préférer la pratique à la théorie ; à ne jamais entreprendre trop à la fois, au delà du possible ou au-dessus de ses forces ; mais aussi à ne jamais s'arrêter en route et à s'occuper de l'important, après avoir fait l'essentiel.

Albert MEYNIER,
Professeur au Lycée David d'Angers
et aux Cours municipaux.

Digitized by Google

CROQUIS CHINOIS

Un de nos jeunes compatriotes, lieutenant d'artillerie de marine, envoie de Chine à sa famille des lettres où abondent, sur ce « pays charmant », les tableaux et les récits. Son père, notre collaborateur et notre ami, nous laisse emprunter quelques pages à ces lettres, écrites en quelque sorte au vol du sabre, sous l'impression du moment, et sans aucun soupçon de la publicité. — La loi du silence, qui pose le doigt sur les lèvres de la « grande muette », ne nous permet pas de révéler le nom du jeune écrivain, mais quelque lecteur pourra le deviner peut-être, en reconnaissant à la plume du fils, dans les récits de ses pèlerinages militaires, les allures de celle du père dans les récits de ses pèlerinages religieux.

(N. DE LA R.)

I

Quang-Tchéou-Wan

10 mars 1902.

Entre Haïphong et Quang-Tchéou, il m'a fallu reprendre la mer pendant quarante-huit heures. Grâce à deux escales en cours de route à l'heure des repas, et à un séjour prolongé dans ma couchette pendant la plus grande partie du voyage, j'ai pu encore une fois échapper aux affres du mal de mer et débarquer, l'estomac tranquille et le cœur ferme, à ma nouvelle destination.

Ma villégiature d'été n'a encore aucune prétention de faire concurrence à Royan, voire même à la Bernerie,

Digitized by Google

Préfailles ou le Pouliguen. Il y a deux ans, d'autres pieds européens n'en avaient guère foulé le sol que ceux du bon vieux missionnaire, le Père Ferrand, qui depuis près de trente ans évangélise la Chine et avait en dernier lieu fixé sa résidence à Quang-Tchéou-Wan.

En 1898, Doumer, alors gouverneur général de l'Indo-Chine, désireux d'assurer sur la côte d'Extrême-Orient un point d'appui pour la flotte, jeta son dévolu sur la baie de Quang-Tchéou. Y ayant envoyé des troupes, il s'emparait, après deux affaires assez sérieuses, d'un territoire qui s'étend autour de la baie sur un rayon d'une vingtaine de kilomètres.

Seulement, comme l'unique façon jusqu'ici connue de montrer aux gens qu'on est le maître d'un pays est d'y maintenir des troupes, il a été décidé que pour conserver notre concession on y laisserait une batterie d'artillerie, plus un bataillon de tirailleurs et une compagnie d'infanterie coloniale. Voilà comment je suis, depuis huit jours, installé comme lieutenant à la batterie de Quang-Tchéou-Wan.

C'est d'ailleurs improprement qu'on l'appelle ainsi, ce nom de Quang-Tchéou désignant une baie et le territoire tout entier qui nous appartient. Ma batterie est pour le moment casernée à Hoï-Téou, sur un plateau fortifié qui domine le village de Fort-Bayard, où sont cantonnées toutes les autres troupes.

Fort-Bayard qui, d'après les plans toujours grandioses de Doumer, est appelé à devenir une grande ville en Extrême-Orient, n'est pour le moment qu'un San-Francisco en herbe, et même en herbe naissante. En dehors des bâtiments militaires actuellement terminés ou en cours d'achèvement; de deux commerçants-restaurateurs européens, dont les établissements abritent, à l'heure de l'apéritif, les amateurs de manille; de quelques *cagnas* (huttes) chinoises, éparpillées çà et là sur le sol sablonneux, il

Digitized by Google

serait difficile de signaler autre chose qui pût donner à Fort-Bayard l'aspect d'une ville. — Ah! que diable!... j'allais oublier de vous signaler la *grrrande* rue de l'Alger, — cinquante mètres de long sur six de large, — où se trouve concentrée, dans les *cagnas* qui la bordent, toute la vie commerciale du moment.

On est en train, il est vrai, de tracer des avenues et des routes avec une prodigalité absolument compréhensible, puisque le terrain ne coûte rien. Malheureusement, il n'y manque pour les embellir et leur donner l'aspect rêvé que quelques hôtels genre Parc-Monceau ou Champs-Élysées. Plus tard, dit-on, ce sera cela... ou à peu près, si l'on s'en rapporte aux plans, car on a prévu tous les bienfaits du luxe et du confort modernes, jusqu'à un théâtre où pourront quelque jour, tout en venant prendre l'air d'une plage exotique, s'exhiber les ténors de l'Opéra-Comique où les basses chantantes de l'Opéra. Sans compter qu'à ce moment un bon *sleeping-car*, pris à la gare de l'Est ou du Nord, vous amènera, non pas sans doute encore d'un seul trait de sommeil, mais au moins sans risque de mal de mer, jusqu'à un *Terminus* ou à un *Quang-Tchéou-Palace* de la localité. Pour le coup, enfoncé Trouville! Il sera devenu le vulgaire petit trou pas cher.

Hélas! avant la réalisation de tous ces beaux rêves, pas mal de marées auront à monter et à descendre dans la rade de Quang-Tchéou. En attendant, les habitants de la ville future n'ont que la ressource d'adresser à leurs concitoyens de France la même supplique que ce diable de Voltaire :

> Envoyez-nous des Amphions,
> Sans quoi nos peines sont perdues :
> A Versoix nous avons des rues,
> Mais nous n'avons pas de maisons.

Pour l'instant, je suis logé dans un bâtiment en torchis, recouvert en paillotte. Figurez-vous la vieille écurie en pan de bois de la plus antique de nos fermes; supposez-la en

Digitized by Google

état suffisant de conservation, carrelée et percée de deux fenêtres : voilà mon *home* actuel. Les murs sont toutefois passés convenablement à la chaux, et le plafond assuré au moyen de sacs à paddy joints l'un à l'autre, et offrant une deuxième ligne de défense contre la pluie, au cas où la première, constituée par le toit proprement dit, viendrait à céder sous les coups trop violents ou trop répétés de l'adversaire...

II

Le Père Ferrand et sa Cathédrale

24 mars 1902.

Parmi les connaissances faites depuis mon arrivée, je mets en première ligne celle du bon vieux Père Ferrand, le missionnaire de Quang-Tchéou. Je l'avais seulement nommé dans ma dernière lettre : je reviens avec plus de loisir à sa vénérable figure.

Donc, le Père Ferrand, après avoir fait en qualité de sergent-major la campagne de 1870, éprouvant sans doute le besoin d'acquérir des mérites pour son âme, et peut-être aussi pour celles des Prussiens qu'il aurait pu envoyer dans l'autre monde, résolut de remettre son sabre au magasin d'armement de son corps. Abandonnant l'étude passionnante de la théorie militaire, la confection de ses cahiers d'ordinaire, de ses contrôles trimestriels, et une foule d'autres travaux de ce genre aussi variés que littéraires, il se jeta, à manches retroussées, dans l'étude de la grammaire latine et, plus heureux que beaucoup d'officiers, parvint à se faire donner promptement une mission... étrangère, en Chine.

Depuis plus de vingt-cinq ans qu'il est parti de France pour évangéliser dans tout le sud-est de la Chine, il a fréquenté, comme bien on pense, une belle quantité de

Digitized by Google

Célestes. Le contact continuel qu'il avait avec eux, en dehors de tout élément européen, avait fini par lui faire perdre à peu près tout-à-fait l'usage de sa langue maternelle. Au moment où nous sommes venus nous installer à Quang-Tchéou il a dû, paraît-il, faire effort pendant quelque temps pour retrouver une élocution courante. Encore est-il qu'on ne saurait lui signer un brevet d'orateur quand on assiste à ses sermons du dimanche. C'est du pur style à sabre rompu!

Il est vrai que le théâtre de ses exploits oratoires serait vraiment trop indigne d'un prédicateur de première classe. On verrait mal un Monsabré dans la modeste chambre qui sert, ou plutôt servait d'église à Quang-Tchéou. Dimanche prochain, en effet, jour de Pâques, on inaugure la cathédrale. Il serait plus exact d'écrire simplement qu'on y dira la messe pour la première fois, le terme d'inauguration éveillant l'idée d'un achèvement complet, ou peu s'en faut. Ce n'est certes pas le cas! A peine le chœur aura-t-il eu le temps d'être passé à la chaux : et les assistants tâcheront de se caser entre les montants des échafaudages. La place, du reste, ne leur manquera pas, si j'en juge toutefois par le petit nombre d'Européens qui viennent assister à la messe depuis les trois dimanches où j'y vais moi-même : la religion est loin d'atteindre par ici le degré de la température!

Pourtant, grâce à quelques soldats de bonne volonté, se rappelant sans doute des leçons de plain-chant reçues au pays, la cérémonie revêt des allures de grand'messe : on y chante l'*Introït*, le *Kyrie*, etc... L'accompagnement fait pour l'instant totalement défaut. Jusqu'à ces derniers temps, il était assuré par un accordéon que faisait souffler, paraît-il, avec une connaissance approximativement suffisante, un brave marsouin; malheureusement pour la grand'messe, l'heure du rapatriement a sonné. L'accordéon et son propriétaire ont repris, bras dessus, bras

Digitized by Google

dessous, la route de France, et je n'ai pu entendre jusqu'à présent que le concert des voix humaines s'élever à la hauteur du plafond de la pauvre chambre-oratoire du vénérable Père Ferrand.

Un successeur du marsouin à soupapes est bien en ce moment à l'étude, mais son jeune talent ne lui permet pas encore de se produire en public...

III

Grandes manœuvres et fêtes officielles

16 avril 1902.

Mon déplacement inopiné en Chine et les occupations qu'il a entraînées vous font attendre depuis longtemps le récit que je vous avais promis de mes manœuvres au Tonkin et des fêtes de Hanoï, auxquelles j'ai assisté. J'ai retrouvé du loisir, et je m'exécute aujourd'hui.

Le jour même du mardi-gras, je prenais la chaloupe pour Sontay, afin de rejoindre le poste que je devais occuper pendant le cours des manœuvres, avec le même titre que l'année dernière : celui d'adjoint au commandant du groupe des batteries de Sontay.

Le vendredi, nous partions dans la direction de Hanoï, où nous arrivions après deux jours de route sans incidents. De là, nous gagnions Bac-Ninh, Dap-Can et Phu-Lang-Thuong. A deux kilomètres de ce dernier point, les batteries établissaient leurs cantonnements, où elles devaient rester pendant les quatre jours des opérations proprement dites. J'étais installé dans une *cagna* annamite, dans laquelle mon fidèle Than, grâce à deux bottes de paille, à une petite table et à une écuelle de cuivre trouvées sur place, m'avait disposé une chambre à coucher, avec table de toilette suffisamment confortable. Pendant trois jours — ou plutôt trois nuits — j'ai dormi là à poings fermés, et

Digitized by Google

c'est presque avec regret que j'ai quitté ce petit coin. J'y avais déjà mes habitudes : et j'avais certainement excité au plus haut point la curiosité des habitants, et particulièrement des enfants, qui, pendant tout mon séjour sous leur toit, se sont constitués mes fidèles gardes du corps. Ils n'ont pas perdu un seul de mes faits et gestes et ne se décidaient à partir le soir que lorsque j'éteignais la bougie, dans le but de reprendre des forces pour la bataille du lendemain. Il était même absolument comique de les voir *louqsir* (regarder), comme on dit en langage franco-annamite, la façon dont je me débarbouillais, brossais mes cheveux et surtout accrochais mes bretelles, du modèle que vous connaissez. Ils ont du reste accepté avec reconnaissance les vingt *cents* que je leur ai donnés au moment de mon départ.

Des manœuvres elles-mêmes je ne vous parlerai pas, car vous n'auriez aucun plaisir à apprendre que telle batterie, avec telle compagnie pour soutien, était placée à tel endroit, et vous êtes certainement persuadé d'avance que le parti vainqueur a battu le parti vaincu. J'arrive donc sans retard à la pièce intéressante : la revue finale passée sur le champ de courses de Phu-Lang-Thuong.

Le pittoresque en était rehaussé par la présence du roi d'Annam, Than-Thaï, qui avait été invité à se déplacer jusqu'au Tonkin pour assister aux fêtes données à l'occasion de l'inauguration du pont de Hanoï et du départ du gouverneur. Ce roi d'Annam, ou plutôt ce roitelet, que nous avons nous-mêmes placé sur le trône, à la condition qu'il serait bien gentil et bien sage et qu'il nous laisserait faire tout ce que nous voudrions, est donc venu au Tonkin avec une suite digne de lui. Il l'aurait toutefois voulue plus nombreuse encore, car il avait eu dessein d'amener avec lui ses trois cents femmes, pour les faire participer à cette petite fête de famille. On lui a fait entendre, avec des ménagements, qu'il convenait d'en réduire le nombre à dix :

Digitized by Google

ce qu'il a fait. De bonne grâce ou non ? la chronique est muette sur ce point.

Donc, le jour de la revue, Than-Thaï, revêtu de son plus bel uniforme, tout brillant d'or et de pierreries, coiffé d'un bonnet cylindrique de même étoffe que la robe, contemplait, assis aux côtés du gouverneur général, le défilé des troupes. Dans la tribune, se trouvaient mêlés à la population européenne tous les grands dignitaires, les frères du roi, les ministres, les principaux mandarins, et jusqu'à d'anciens chefs pirates ayant fait leur soumission, ne semblant pas avoir la conscience autrement gênée du meurtre de bon nombre de leurs concitoyens, et même de Français ; quelques-uns, — chose à peine croyable ! — décorés de la Légion d'Honneur. Tout ce monde chamarré sur toutes les coutures, dans des tenues dont le grotesque était encore accru par l'air d'impeccable dignité de ceux qui les portaient.

Après la revue, un banquet réunissait, dans des agapes — disons comme M. Rostand — protocolaires, tous les dignitaires français et annamites, et le soir même le train ramenait gouverneur, roi, ministres, mandarins et chefs pirates honoraires dans la bonne ville de Hanoï.

Le lendemain commençaient les fêtes. Le signal en a été marqué chez les Annamites par l'autorisation d'établir des jeux de *bacquang*. C'est la roulette des Européens. Or, comme j'ai eu l'occasion de vous l'écrire déjà, l'Annamite est joueur comme les cartes et perdra jusqu'à sa dernière veste avec le flegme le plus imperturbable. Par malheur, il jouera avec le même flegme la veste de son voisin, s'il peut la lui voler. Aussi les jeux qui, avant la conquête, étaient établis à longueur d'année, ont-ils été supprimés, pour mettre fin aux nombreux vols dont étaient victimes les Européens, et tolérés seulement à l'époque des fêtes. C'est l'instant de boucler solidement ses portes et de fermer ses contrevents. Un de mes camarades en sait quelque

Digitized by Google

chose : il a été cambriolé en règle pendant les manœuvres, très vraisemblablement par des pontes à la recherche de capitaux pour jouer le *bacquang !*

Donc, pendant que son féal peuple se livrait à son sport favori, le roi Than-Thaï était trimballé, au cours de la première journée, à diverses séances officielles : inauguration de l'École de Médecine, remise de décorations aux colons, etc... Le soir, il était invité à une soirée-concert au gouvernement général. Ma haute situation de lieutenant n'était pas un titre suffisant pour être invité. C'est donc seulement par ouï-dire que j'ai appris un incident tout ruisselant, si je puis ainsi parler, de couleur locale. A un certain moment, au cours du concert, Sa Majesté, quittant subitement sa place, s'approcha sans façon de la cantatrice-amateur en exercice pour... — comment vous raconter la chose ? — pour s'assurer par lui-même, en employant tout simplement le procédé de saint Thomas, que la poitrine d'où sortait une si belle voix ne brillait pas d'une opulence empruntée... A Londres on eût crié : « *Shocking !* » à en faire crouler le toit ; à Hanoï on s'est contenté de rire de bon cœur, tout en invitant discrètement Sa Majesté à regagner sa place d'honneur.

Le lendemain, le roi, désireux de laisser chez les principaux commerçants de Hanoï un nombre de piastres en rapport avec sa dignité et ses richesses, parcourut les magasins. J'ai eu la bonne fortune de me trouver au grand bazar de Hanoï en même temps que lui. Après avoir parcouru, la cigarette aux lèvres, les divers rayons du magasin, achetant tout ce qui lui passait par la tête — jusqu'à des aiguillettes d'état-major, — séduit, sans doute, par l'agréable silhouette d'une des vendeuses, il en demanda le prix d'achat et sortit tout décontenancé quand on lui eut répondu que cet article faisait partie intégrante de la maison et qu'il n'était pas à vendre.

Il n'a pas, du reste, été plus heureux l'après-midi, lors-

Digitized by Google

qu'après le carrousel qui lui avait été offert par l'escadron de chasseurs annamites, il s'est porté acquéreur du lieutenant commandant la reprise. On a dû lui faire comprendre que les hommes, pas plus que les femmes, n'étaient à vendre en ce pays, pas même les Auvergnats, s'il s'en fût trouvé dans l'assistance.

Le soir, pour le consoler, on l'emmena au théâtre. S'il a été intéressé, il aura eu plus de chance que moi : on nous a servi toutes les vieilles rengaînes du répertoire. Si au moins l'interprétation en eût été convenable !

Le troisième jour des réjouissances comprenait une bataille de fleurs, une fête vénitienne sur le lac, et enfin un bal quasi-fermé au Cercle de la ville. La bataille de fleurs avait été précédée d'une sorte de cavalcade, ou plutôt d'exhibition de chars confectionnés par les divers services et par les commerçants de la ville. Au premier rang marchait le char de l'armée, auquel du reste a été décerné le premier prix. Honneur aux armes ! Parmi les autres on pouvait remarquer celui de la boulangerie, sorte de Moulin de la Galette, des entrailles duquel sortait une avalanche de gâteaux distribués avec générosité au populaire par un des honorables commerçants de la partie. Celui-ci, dans la tenue de son emploi, les manches retroussées, s'acquittait avec zèle de sa tâche, ce qui ne l'a pas empêché de se trouver, le soir, au nombre des heureux invités du bal quasi-fermé du Cercle. Cela peut vous donner une idée des bals ouverts de la vénérable Société Philharmonique...

La bataille de fleurs qui suivait le défilé des chars a été plus exactement une bataille de *confetti* qui s'est livrée dans la tribune officielle. Le gouverneur, en tête, lançait les projectiles. On trouve la chose très drôle : je le veux bien; mais pour ma part je la considère comme cordialement bête. Durant la bataille, évoluaient devant la tribune des voitures fleuries où se prélassaient, en compagnie de quelques Messieurs, quelques dames, dont la plupart,

Digitized by Google

quand elles étaient petites, auraient été fort étonnées d'apprendre qu'un jour viendrait où il leur serait donné de parader devant aussi officielle assemblée. Je me hâte d'ajouter que toutes étaient les épouses heureuses, — je l'espère pour elles, — de leurs heureux maris, — je l'espère pour eux, — fonctionnaires ou colons.

Comme je viens de le dire, la soirée s'est terminée par un bal quasi-fermé, qui aura marqué le chant du cygne de mes états mondains à Hanoï : je devais embarquer le surlendemain pour ma villégiature actuelle de Quang-Tchéou-Wan. Parmi les jeunes filles, sœurs, belles-sœurs ou filles de fonctionnaires qui viennent demander aux colonies, à défaut de la santé, un placement plus facile et plus avantageux, j'ai récolté pour mon cotillon une nouvelle débarquée qui valsait à ravir, et je vous assure que je me suis mis dans les jambes un nombre assez respectable de kilomètres pour pouvoir attendre sur ce souvenir ma rentrée prochaine dans les salons de France. Je n'aurai jamais plus sans doute l'occasion de retrouver ma brillante et jolie valseuse qui, débarquée depuis peu de Paris, appréciait avec dédain Hanoï et ses habitants, — sauf à faire bientôt peut-être paix et alliance avec l'un d'eux; — mais je n'oublierai certes pas de sitôt toutes les valses que j'ai tournées en sa compagnie.

Couché à cinq heures du matin, je n'ai pas eu le courage de me lever à huit pour assister à l'inauguration du pont de Hanoï et de la ligne d'Haïphong. Le train gouvernemental, dans lequel avaient pris place le gouverneur rentrant en France, sa famille, le roi d'Annam et tous les hauts dignitaires de la colonie, quitta la gare de Hanoï et s'arrêta à l'entrée du pont, devant une estrade où l'on parla et l'on but avec vigueur et chaleur — en l'honneur des illustres voyageurs descendus de leur train. Après quoi ce même train s'ébranla de nouveau, emportant ces mêmes voyageurs. On le vit s'avancer majestueusement sur le

Digitized by Google

pont, le traverser, gagner l'autre rive et disparaître au premier tournant en lançant ses gerbes de vapeur, comme un dernier salut de celui qui, après avoir présidé pendant plus de cinq ans aux destinées du Tonkin, s'en allait en France piquer un nouveau plongeon dans les eaux politiques et briguer les suffrages des électeurs pour un mandat législatif...

(A suivre.)

Digitized by Google

ÉTUDE CRITIQUE

DES

ACTES DE SAINT MAUR

DE GLANFEUIL

(suite)

III

Quels indices révèlent l'existence d'un document primitif. — Pour les rechercher, nous suivrons l'ordre des faits tel qu'il est donné par la *Vita Mauri.*

1. Au départ du Cassin, le Patriarche des moines remet à son disciple le poids de la ration quotidienne de pain tel que le fixait la Règle, c'est-à-dire de la livre dont l'étalon demeurait au Mont-Cassin. En France, et partout d'ailleurs, ce poids a beaucoup varié, parce qu'on ignorait quelle livre au juste avait entendu prescrire saint Benoît. Mais voici que l'étalon primitif, sauvé par les moines du Cassin lors du désastre de 580, rapporté par eux de Rome à la sainte montagne au VIIIe siècle, y est retrouvé après bien des vicissitudes, sur la fin du XIXe, et reconnu authentique à des signes certains[1]. Or, il pèse précisément ce que pesait

[1] Dom Tosti, *S. Benedetto, Discorso Storico*, c. V, § XII. — Trad. franç. du chan. Labis, p. 161.

Digitized by Google

la mesure adoptée au monastère de Saint-Maur-des-Fossés[1], où l'étalon consistait en morceaux de plomb renfermés dans un petit sac de peau de cerf[2]. On connaît les relations intimes du monastère des Fossés avec Glanfeuil, qu'il restaura au début du IXe siècle, comme il a été dit ci-dessus. On sait, de plus, que le corps de saint Maur y fut déposé définitivement en 868. Est-il donc téméraire de croire que le sachet de peau et son contenu ont été sauvés des Normands en 863 comme le poids étalon l'avait été des Lombards en 580, et porté en Bourgogne, puis aux Fossés? Remarquons, au surplus, que ces morceaux de plomb répondent bien à l'idée que l'on peut se faire d'un poids improvisé au moment d'un départ, alors que le temps manquait pour façonner un poids en bronze pareil à l'étalon. C'est un expédient de circonstance. D'autre part, si on n'a pas, aux Fossés, transformé ce plomb en un objet de forme régulière, ou du moins si on a tenu à conserver le petit sac et son contenu, c'est qu'il s'y attachait une idée, un souvenir, qui les rendaient chers. La conjecture que nous venons de formuler se présente alors d'elle-même à la pensée.

2. La caravane se met en route. L'épisode de l'office de nuit à la première étape, l'arrivée imprévue des envoyés de saint Benoît sont peints avec un naturel qui frappe un moine, surtout s'il a jamais fait partie de petits groupes monastiques détachés au loin.

3. Le voyage du Cassin à Verceil est lent, d'après les dates données par les Actes. Eh! l'on était en pleine guerre des Goths; l'armée de Totila occupait l'Italie, et prêtres ou moines catholiques avaient fréquemment à subir de cruels supplices, que nous font connaître les Dialogues de saint Grégoire. Dans ces conditions, il fallait voyager furtive-

[1] Dom Martène, *Comment. in Reg. S. Benedicti*, cap. XXXIX.
[2] Hæften, *Disquisitiones monast.*, lib. X, tract. III, disquis. II.

Digitized by Google

ment, et l'on ne pouvait aller vite. Il est douteux qu'Odon ait songé à cela : il en aurait dit un mot, qu'il ne dit pas. C'est donc un trait de vraisemblance à enregistrer.

4. On arrive à Glanfeuil; il y avait là, dit le récit, une terre que possédait le noble Florus « par héritage paternel ». Nous examinerons plus tard le cas de ce noble gallo-romain, d'origine angevine, fixé pourtant au service du roi d'Austrasie. Pour le moment, remarquons seulement qu'il y avait bien à Glanfeuil une villa gallo-romaine, et une villa riche, reconstruite au ve siècle environ. Les fouilles du R. P. de la Croix, quoique limitées au nécessaire à l'exclusion d'autres parties dont nous connaissons positivement l'existence, ont fait retrouver cette villa, les murs à appareil romain des bâtiments d'habitation, le long aqueduc, aussi romain, qui conduisait les eaux du coteau jusqu'aux bains (retrouvés de même), puis à l'élégant nymphée circulaire dont aucun autre spécimen n'est plus connu en France[1]. Tout cela est indéniable. Mais ce qu'il importe ici de noter, c'est qu'Odon, au IXe siècle, *n'avait pas ces restes sous les yeux, et que, les eût-il vus, il n'y eût rien compris.* Pour s'en assurer, il suffit de lire son récit en face de ce qui nous reste. Et, d'abord, il s'agit pour lui d'un domaine qu'il désigne par le terme vague de *possessio* : très certainement, il n'a pas vu les restes qui caractérisent une riche maison d'exploitation rurale dans l'antiquité romaine. Et, en effet, le seul débris de la villa visible au IXe siècle était le nymphée, transformé d'ailleurs. Les autres murs et pavés se trouvaient depuis quarante ans sous le sol du préau du cloître ou recouverts pour la plus grande partie par les bâtiments monastiques élevés au début du IXe siècle grâce au comte Rorigon. L'église de ce

[1] Notons encore des chapiteaux gallo-romains, très riches et d'un faire excellent, retrouvés çà et là au cours des fouilles, avec d'autres débris de sculptures, des tuiles romaines, des ustensiles (meule à moudre, notamment) de la même époque, 8a.

Digitized by Google

moutier, notamment, s'étendait au-dessus des murs où l'appareil romain est le plus caractérisé, ainsi qu'on peut le constater encore aujourd'hui[1]. Quant au nymphée, Odon n'en a pas même soupçonné l'origine et le caractère. Il l'a vu dans l'état général où le monument subsista jusqu'au XVIIe siècle, c'est-à-dire qu'une maçonnerie de gros moellons comblait les vides laissés originairement entre les légères colonnes qui, trois à trois sur les rayons du cercle soutenaient l'entablement et le toit du gracieux édifice. Fermé ainsi par un mur plein, sauf sur le côté nord où l'on avait ménagé une baie en enlevant trois colonnettes, pavé au-dessus de ses deux bassins concentriques, qui avaient ainsi disparu, le nymphée devenait une petite rotonde close; le XIIe siècle, en le dépavant et en ouvrant deux passages au nord-est en communication avec le nouveau cloître, en fit le *lavatorium* monastique[2]. Mais Odon n'a rien compris aux colonnettes qui se voyaient engagées dans le mur à l'intérieur, ni aux quatre grosses demi-colonnes cylindriques qui, à l'extérieur, faisaient saillie comme des contreforts. Il attribue simplement à saint Maur la *construction* en ce lieu d'une « tour très élevée » (qualifiée *quadrifida*, à cause des quatre demi-colonnes en saillie), qui faisait la chapelle de Saint-Michel[3]. Saint Maur est-il l'auteur du remplissage

[1] Cette église renfermait le tombeau de Rorigon et de sa famille; tombeau qui demeura à la même place lorsque au XIe siècle, après une ruine nouvelle, l'église fut réédifiée; encore, lorsqu'elle fut amplifiée au XIIe siècle par l'adjonction d'un vaste sanctuaire avec déambulatoire. La tombe du fondateur ne disparut qu'au XVIIIe siècle, lorsqu'on suréleva le niveau de l'église pour échapper aux crues de la Loire.

[2] Grâce à cette destination, l'édifice put survivre jusqu'au XVIIe siècle; alors on le démolit en brisant les colonnes, lorsque l'on remblaya le sol du préau pour construire le nouveau monastère (actuellement existant) à un niveau très supérieur. C'est ce que nous a prouvé une monnaie du XVIIe siècle, trouvée au fond du nymphée, sur le pavage inférieur des bassins, lors des fouilles de 1898.

[3] « Quarta (ecclesia), quæ in modum turris quadrifidæ in ingressu « monasterii altissime ædificata est, in honore S. Archangeli « Michaelis. »

Digitized by Google

qui défigura le nymphée ? C'est probable ; mais en tous cas il utilisa, il ne construisit pas l'édifice, dont Odon ne soupçonna pas l'origine gallo-romaine ; et, quant à la tour « très élevée », elle n'a jamais existé, certainement, sinon dans l'imagination du biographe ; le mur n'avait pas l'épaisseur voulue, le diamètre du monument était trop court, pour qu'on ait pu surélever même d'un étage. En nous parlant de cette tour, dont il croyait ne voir plus que le pied, Odon n'a fait qu'affirmer ce que nous voulons établir, à savoir qu'il ne comprenait rien à la valeur archéologique des restes qu'il pouvait encore avoir sous les yeux, et qu'en nous parlant de la villa ancienne, il ne parlait pas d'après ses propres constatations mais d'après des renseignements valables. Ceux-ci ne pouvaient être que des renseignements écrits, car, selon la remarque, citée plus haut, du Dr Krusch, « la tradition orale n'existe pas pour « un espace de trois siècles ». Il avait bien réellement existé à Glanfeuil une villa riche et complète, toute différente des édifices gallo-romains qui avaient été élevés à Gennes, dans le voisinage, où un centre important pour la population s'était constitué ; à Glanfeuil c'était bien uniquement une villa, sur le terrain même où les monastères se sont succédé aux différentes époques, et à côté, seulement les quelques habitations des serfs du domaine, là où le hameau de Saint-Maur s'est perpétué.

5. Les constructions monastiques. Florus, disent les Actes, fait venir d'excellents ouvriers. Cette note du chroniqueur nous revenait à l'esprit tandis qu'à plusieurs reprises nous entendions le R. P. de la Croix remarquer l'excellente qualité de la maçonnerie dans les diverses constructions mérovingiennes qu'il remettait au jour successivement.

Qu'il y ait eu d'ailleurs des constructions exécutées à Glanfeuil à cette époque, nous en avons pour garant le perroquet que Courajod a relevé sur le pignon de l'ancienne

Digitized by Google

église monastique[1] et qu'on y peut voir encore. C'est le signe caractéristique des œuvres d'art sorties de la main des Goths, et qui apparaît en Occident précisément à l'époque mérovingienne[2]. Encastrée actuellement dans un pignon du XIe siècle, la pierre qui porte cette signature provient certainement d'un mur plus ancien, contemporain des princes mérovingiens, alors que les vaincus de Vouillé n'avaient pas été submergés sous l'invasion sarrazine, puis sous les bataillons de Charles Martel, alors qu'ils subsistaient encore comme peuple, en possession d'une nationalité bien caractérisée. C'est l'époque où ils signaient leurs œuvres du sigle de l'oiseau à bec crochu. Rien de surprenant à trouver la main des Goths d'Aquitaine dans un travail sur la rive gauche de la Loire. Odon; en enjolivant son récit, a fait venir ces ouvriers du palais royal, qui n'entretenait point d'équipes à ses gages. Mais son erreur ne tend qu'à mieux prouver l'existence de bons renseignements sur lesquels il travaillait, puisqu'il nous dit malgré lui la vérité. Il y a bien eu des constructions élevées à Glanfeuil aux temps mérovingiens.

Odon mentionne quatre églises édifiées par saint Maur en ce lieu. De ces quatre édifices, deux existaient seuls au IXe siècle, Saint-Martin et la « tour » de Saint-Michel, dont il a été question ci-dessus. Les deux autres avaient été détruits, à savoir : l'église principale de Saint-Pierre et Saint-Paul, et l'église de Saint-Séverin.

Nous remarquons quelque chose à propos de ces divers vocables. Ceux des SS. Apôtres et de saint Martin, Odon pouvait les tirer de son fond. Mais pourquoi les deux autres? car il se trouve que le saint Archange et l'Apôtre du Norique intéressaient spécialement saint Benoît. Le récit des Actes nous dit qu'il envoya à son disciple des reliques

[1] *Leçons professées à l'Ecole du Louvre*, t. I, p. 493.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

de saint Michel[1], de saint Martin, de saint Étienne, etc. Est-ce Odon qui a inventé cela, pour dénommer les prétendues chapelles d'après les prétendues reliques? Non ; une preuve bien simple à noter est qu'il ne mentionne aucune chapelle de Saint-Étienne, nom qui figure sur sa liste de reliques, tandis qu'il mentionne celle de Saint-Séverin, nom qui n'y figure pas. Et ce dernier vocable est pourtant caractéristique; nous l'avons expliqué précédemment[2] et n'y revenons pas; il suffit de remarquer qu'il eût fallu à l'abbé de Glanfeuil, pour l'inventer, un peu plus de science historique que manifestement il n'en avait.

D'autre part, le culte de saint Michel s'était propagé en Italie centrale, précisément lorsque saint Benoît était jeune homme, et probablement lors de son séjour à Rome. C'est en effet vers cette date de 494 que se place l'apparition du saint Archange au Mont Gargan, événement qui fit grand bruit jusqu'à la cour pontificale et détermina un courant de dévotion dont le jeune Benoît ne put manquer de ressentir les effets. Nous comprendrons donc parfaitement que le Patriarche ait remis à son disciple Maur quelques reliques du sanctuaire du Mont Gargan, et que Maur les ait placées à Glanfeuil, dans un oratoire spécial. Nous comprendrions au contraire avec peine que l'abbé Odon fût tombé si juste en inventant ces détails.

De ces églises elles-mêmes, Odon nous montre à Glanfeuil celles de Saint-Martin et de Saint-Michel; mais, pour les deux autres, il nous déclare qu'elles sont détruites et que les fondations même en ont été arrachées. Il dit cela, remarquons-le, à la face des moines qui vivent à Glan-

[1] A cette époque, les reliques consistaient en étoffes déposées sur un tombeau ou sur un autel, ou bien en fioles d'huile prise à une lampe qui avait brûlé dans les sanctuaires, etc., mais non pas en fragments d'ossements, qu'on ne se serait pas permis de distraire du corps des saints. En ce qui concernait saint Michel, il s'agissait d'un fragment d'étoffe rouge provenant de l'autel du Mont Gargan.

[2] Ci-dessus, § II.

Digitized by Google

feuil, qui peuvent contrôler son assertion; et du doigt il leur montre les rares débris, réduits à quelques pans de murailles, qui demeurent seuls du monastère primitif de saint Maur. Pour nous, il y a là encore un indice favorable à l'authenticité du récit. En affirmant la destruction totale de l'église principale, Odon disait la vérité, nous n'avons pu que le constater d'une manière trop précise en fouillant. Quant à celle de Saint-Séverin, Odon montre bien qu'il n'en voyait plus traces, et partant qu'il ne décrivait pas les antiques constructions d'après ce qu'il avait sous les yeux; car, s'il disait vrai en affirmant que Saint-Séverin avait existé, il se trompait en affirmant sa destruction totale : les fondations de cet oratoire (car ce n'était qu'une très petite chapelle) ont été retrouvées intactes et le R. P. de la Croix, en examinant la maçonnerie, l'a trouvée identique à celle des fondations de Saint-Martin. Mais une autre constatation est venue confirmer que l'abbé de Glanfeuil n'en avait rien vu; car sur ces fondations reposaient immédiatement les maçonneries exécutées au XIIe siècle, lors de la restauration générale du monastère. Pas une pierre ne date là du IXe siècle et de l'époque carolingienne : tout est bien signé authentiquement du XIIe siècle pour les murailles en élévation, de l'époque mérovingienne pour les fondations[1].

[1] Le plan de l'église Saint-Martin, avec ses trois nefs et son chevet carré, a excité les méfiances de l'Académie. Cela rappelle bien plutôt le XIe siècle, dirent quelques membres de la docte assemblée. Il est pourtant difficile qu'au IXe siècle Odon parle d'un édifice élevé au XIe. On l'aura reconstruit? Alors c'est une simple question d'architecture, et les Actes ne sont pas atteints, si l'on admet qu'au XIe siècle l'édifice dont le R. P. de la Croix a relevé le plan en a remplacé un autre plus ancien. Mais non; même au point de vue architectonique, le plan que nous possédons défend son authenticité. Nulle trace de fondations antérieures; un chevet carré, un plan rectangulaire, au lieu du chevet en abside saillante qu'y eût mis le maître maçon roman. Pas trace de contreforts; donc, un édifice couvert tout en charpente apparente. Deux collatéraux très étroits, servant seulement de passages, le chœur des moines occupant le milieu; un tout petit autel mérovingien au fond. En somme, une de ces petites « basiliques » élevées partout dans les campagnes, dont parle le

Digitized by Google

Voyons enfin ce qui concerne le monastère primitif lui-même. Odon nous dit d'abord que, faute d'espace suffisant entre la colline de Glanfeuil et la Loire, saint Maur décida de construire sur la pente même de la colline. Il ajoutera plus tard que Gaidulf a tout détruit, jusqu'aux fondations de certains édifices, et que de son temps on ne voit plus rien sur cet emplacement, sinon quelques débris réduits à l'état de ruines. Une question se présente dès l'abord à l'esprit : quel besoin Odon avait-il d'inventer cela, quand son monastère à lui, au IXe siècle, était reconstruit au bas de la colline, sur l'emplacement même de la villa? Tant qu'à inventer, pourquoi n'eût-il pas donné à la nouvelle maison le bénéfice d'une succession vénérable, en la disant construite sur les ruines du monastère primitif? Au contraire, quel motif, quel profit, à cette invention d'un monastère sur la colline? Nous ne parvenons pas à le comprendre. Mais il y a plus.

Lors des fouilles de 1898, on n'a pu retrouver aux environs de Saint-Martin, *in proclivio collis*, que les fondations de deux murs formant angle : maçonnerie toute semblable à celles des fondations de Saint-Martin et de Saint-Séverin, au jugement du R. P. de la Croix qui les a mises au jour. Le terrain de la colline a en effet subi de profondes modifications; les terres du haut ont glissé; la terre vierge affleure en haut, tandis qu'il faut en bas la chercher à deux mètres de profondeur. Un chemin vicinal a été tracé en tranchée, faisant une courbe en quart de cercle précisément sur l'emplacement où il fallait chercher les traces des édifices mérovingiens; et, au midi de ce chemin, le jardin du monastère a été remanié jusqu'au sol vierge. Si l'on songe que, d'ailleurs, les ruines du

Concile d'Orléans de 511 : « Omnes autem basilicæ, quæ per diversa « loca constructa sunt, vel quotidie construuntur, placuit secundum « priorum canonum regulam ut in ejus episcopi in cujus territorio « sitæ sunt potestate consistant. »

Digitized by Google

VIe siècle ont été certainement exploitées pour les réédifications des IX, XIe et XIIe siècles, qu'ensuite on s'est battu dans ce champ lors de la guerre de Cent Ans, il n'est pas surprenant que nous ne trouvions plus là aucun vestige reconnaissable. Et, malgré cela, nous avons vu dans les tranchées d'exploration quelques débris d'anciennes maçonneries, enfouies profondément. Le R. P. de la Croix n'a pu en faire état comme archéologue, parce que le mortier avait disparu. Nous, qui ne faisons pas de l'archéologie professionnelle, nous pouvons raisonner autrement et dire qu'il y avait bien là des débris de murs, puisqu'il s'y voyait des cales d'ardoise introduites entre des pierres superposées. Déterminer l'âge précis de ces débris à leur simple inspection, nous ne le pouvions pas; mais, en rapprochant le fait de leur existence des textes de la *Vita Mauri*, nous sommes en droit de remarquer que les uns et les autres s'appuient, car nul ne peut affirmer non plus que ces restes ne datent pas de la fondation de Glanfeuil. Mais deux éléments plus importants encore nous ont été révélés.

6. Deux sortes de choses ont échappé à la destruction totale : une source, qui est captée sur le coteau, et des sépultures dans le champ voisin de cette source. Parlons d'abord de celles-ci.

Nous les avons rencontrées sur trois points distants les uns des autres de vingt et trente mètres. Elles étaient exactement disposées les pieds vers l'Orient; et il n'y a pas de doute que, si nous eussions voulu multiplier les tranchées, nous en eussions découvert d'autres dans les mêmes conditions. Ces sépultures étaient faites les unes d'ardoises épaisses, les autres de moellons plats posés de champ. Il n'y restait que peu d'ossements, entre autres un fragment de mâchoire inférieure avec plusieurs dents qui indiquaient un sujet mort jeune. Aucun objet ne s'est rencontré dans ces sépultures, sauf un morceau de plomb battu, replié en deux et roulé sur les bords, de manière à former un petit

Digitized by Google

sachet long de trois centimètres et large de deux environ. Évidemment ce plomb avait dû renfermer quelque chose; mais il ne contenait plus rien, bien que toujours fermé. A notre avis, il a dû contenir une relique, c'est-à-dire un fragment de tissu, qui, avec le temps, est tombé en poussière.

Remarquons dans tout cela les points suivants :

Ces tombes étaient orientées, ce qui leur assigne une haute antiquité. L'ardoise, dans la région de l'ouest angevin, est mérovingienne. Ces tombes se trouvent dans un périmètre qui les place dans le voisinage immédiat du monastère primitif, si celui-ci a existé. Elles n'ont pas renfermé des corps de soldais anglais ou français tués dans les combats livrés à Glanfeuil, car il ne s'y est rencontré ni une arme, ni une boucle, ni un fragment quelconque d'armure ou d'équipement militaire. Il n'y a d'ailleurs jamais eu de cimetière en ce lieu, sinon celui des disciples de saint Maur déposés auprès de leur église, si la *Vita Mauri* a dit vrai. N'y a-t-il donc pas dans ces constatations de nouveaux indices en faveur de sa véracité?

7. Passons à la source[1].

Elle est située presque sur le plateau. Le R. P. de la Croix a retrouvé aux environs de Saint-Martin l'aqueduc romain qui amenait les eaux de cette fontaine à la villa de Florus : tuyau en plomb battu, noyé dans un mortier de couleur rosée, lequel forme un bloc prismatique à quatre faces. D'autre part, nous avons retrouvé aussi un caniveau ouvert, en tuffeau, qui se dirigeait vers le monastère actuel, lequel s'élève sur les anciennes constructions des IXe, XIe et XIIe siècles. Enfin, du N.-O. au S.-O., une ravine a été constatée par les fouilles, ravine qui descendait le coteau en s'élargissant progressivement, partant de la fontaine pour aboutir juste aux deux murs anciens découverts

[1] Pour suivre cette discussion un peu minutieuse, nous prions le lecteur de se reporter au croquis annexé au présent article.

Digitized by Google

par le R. P. de la Croix. Or, en pratiquant à 1 m. 50 de la fontaine une tranchée, transversale par rapport à cette ravine (aujourd'hui comblée), nous avons constaté l'existence d'un bâtardeau formé de grosses pierres noyées dans de la glaise, destiné à fermer aux eaux de la fontaine l'accès de la ravine; puis, *sous ce barrage* et reposant sur le sol vierge, nous avons trouvé plusieurs petits aggrégats d'un mortier rosé, identique à celui du conduit gallo-romain, bien qu'il n'y eût pas là trace de maçonnerie.

Rapprochées du texte des Actes de Saint-Maur, ces diverses constatations nous donnent les conclusions suivantes :

L'aqueduc gallo-romain a été coupé à l'époque où le nymphée de la villa, terme d'aboutissement des eaux, a été pavé et transformé en oratoire. Il a été coupé à la sortie même de la source, là où ont été retrouvés les débris de mortier signalés ci-dessus. Au XIe ou au XIIe siècle, on a voulu rendre l'eau à l'ancien nymphée pour en faire le lavatorium du cloître ; l'on put alors profiter des tuyaux de plomb anciens qui allaient du nymphée à la colline ; mais au pied de celle-ci il y avait solution de continuité et l'on perdait la trace du conduit gallo-romain[1]. On établit donc, à partir de la source, un caniveau en tuffeau à ciel ouvert et, pour y détourner l'eau, l'on forma le bâtardeau dont nous avons constaté l'existence. Celui-ci barre perpendiculairement l'accès de la ravine : c'est donc que l'eau s'écoulait par là entre le jour où fut coupé le conduit galllo-romain et celui où fut établi le caniveau du XIIe siècle. Il est même visible que c'est l'eau qui a creusé et élargi graduellement la ravine, comme peut le faire un courant à ciel ouvert que des obstacles entravent et forcent à ronger sur les bords.

[1] Celui-ci amenait l'eau de la fontaine à une auge de pierre, que nous avons retrouvée, ornée d'un masque qui jetait l'eau de haut dans un bassin inférieur, d'où elle passait aux bains, puis au nymphée, et de là à la Loire. Cette auge était en A.

Digitized by Google

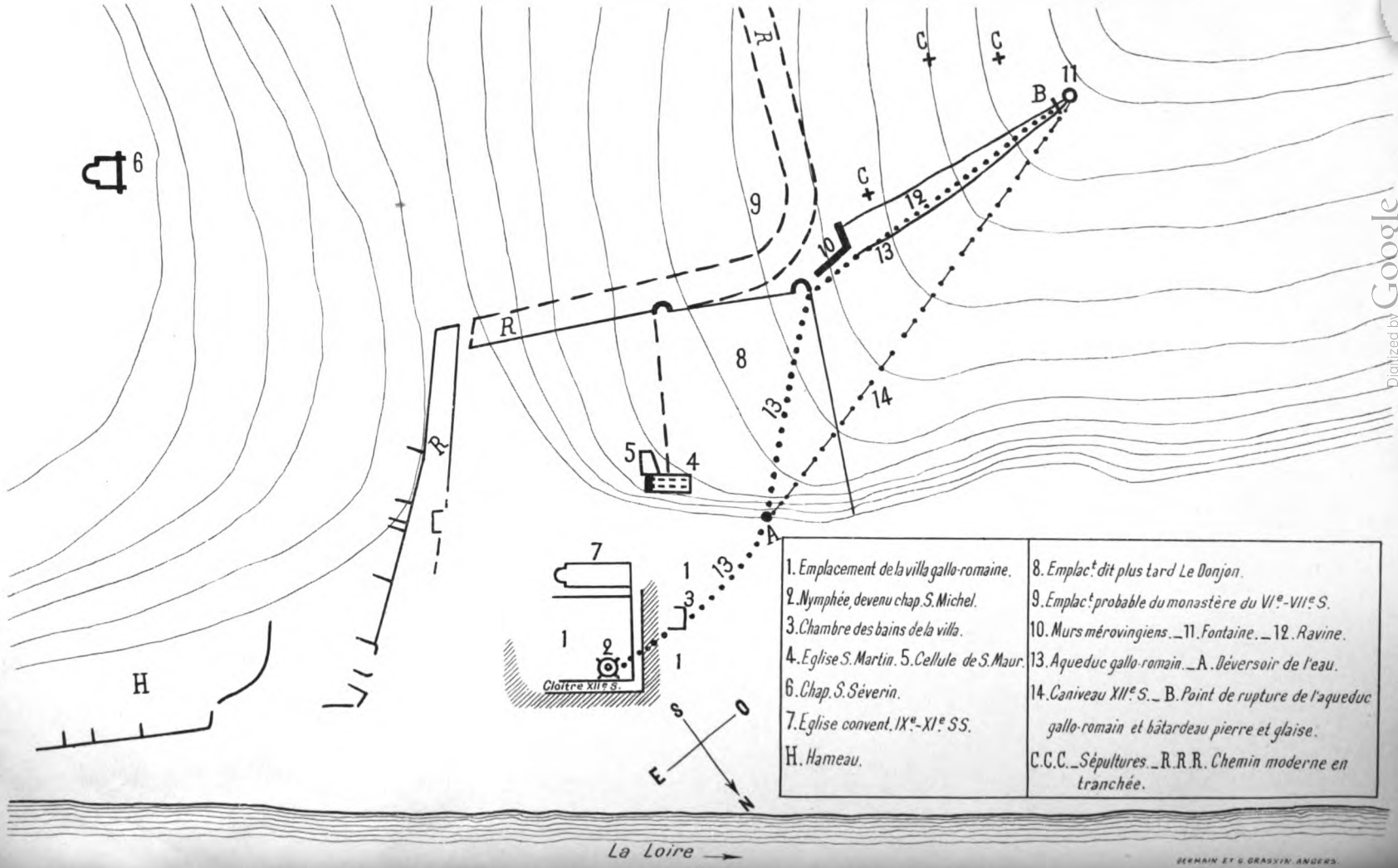

Digitized by Google

Digitized by Google

Remarquons-le : ce déversoir de la fontaine nous conduit tout droit à l'emplacement des murs retrouvés par le R. P. de la Croix et des fragments de murs que nous avons relevés nous-mêmes, c'est-à-dire à l'emplacement où se serait élevé, selon la *Vita Mauri*, le monastère primitif. Et, si nous acceptons le texte d'Odon, tout ne s'explique-t-il pas le plus simplement du monde? Saint Maur établit son monastère au-dessous de la fontaine, y amène l'eau en coupant à sa naissance même l'aqueduc romain ; puis vient la période de destruction et de désolation ; le conduit à ciel ouvert est obstrué, l'eau se fraie un lit dans la terre, en suivant la même pente ; plus tard on établit un barrage qui l'arrête et la détourne dans un nouveau canal, au profit du monastère restauré au pied du coteau.

8. Le roi Théodebert visite Glanfeuil.

C'est là le grand cheval de bataille des adversaires de l'authenticité. Théodebert Ier, roi d'Austrasie, petit-fils de Clovis, n'a jamais régné sur l'Anjou, qui faisait partie du domaine de Childebert, son oncle. Donc la venue du Roi, ses donations, son nom sur une prétendue cédule trouvée dans le tombeau de saint Maur, autant d'inventions qui croulent et ruinent par la base tout le récit d'Odon. Nous remettons à quelques pages la discussion de cette question, qui sera promptement vidée. Actuellement nous analyserons seulement le texte tel qu'il se présente à nous.

D'après les Actes, les religieux vont à la rencontre du prince, qui salue Maur en ces termes : « Le nom de Benoit « ton maître est célèbre, et il y a déjà bien du temps qu'il « est venu à notre connaissance. Nous avons entendu l'éloge « de sa sainteté comme de ses miracles ; et nous nous « réjouissons de voir tout cela se reproduire en toi. » N'y a-t-il là qu'un compliment de politesse plus ou moins banale, plus ou moins intéressée, mis dans la bouche du roi par l'écrivain du IXe siècle ? Mais non ; à notre avis l'histoire appuie, quant à leur sens général, les paroles prêtées

Digitized by Google

à Théodebert, et par des arguments bien inconnus de l'abbé de Glanfeuil au IXe siècle. D'abord nous savons que le petit-fils de Clovis avait, en 538, envoyé à Rome un seigneur nommé Modericus, pour apprendre du Pape quelle pénitence son royal maître avait encourue par le fait d'une union irrégulière[1]. Il est très possible que ce député ait entendu parler alors du thaumaturge du Cassin. L'année suivante, c'est Théodebert en personne qui passe en Italie. Grégoire de Tours, en effet, nous apprend que le jeune prince, d'accord avec les rois ses oncles, prit les armes contre les Goths d'Italie, pour venger le meurtre d'Amalasunthe, cousine des fils de Clovis[2]. En 539 Théodebert descendit en Italie du Nord et y guerroya vigoureusement contre Grecs et Goths indistinctement, puis repassa les Alpes avec un grand butin. Il avait parfaitement pu alors entendre parler du Patriarche du Cassin, qui était en réputation dans toute la Péninsule et connu à la cour de Ravenne au moins par des patrices, son histoire l'atteste. Davantage : Théodebert laissa derrière lui au-delà des Alpes deux corps de Francs austrasiens, sous le commandement d'un certain comte Bucelin et de son frère Leutharis, qui, suivant les oscillations de la politique et de l'intérêt, devinrent les auxiliaires des Goths et de leur roi Totila contre Bélisaire et Narsès et parcoururent, de concert avec leurs alliés, l'Italie du nord au sud. Bucelin passa même en Sicile. Nous trouvons sa trace dans les *Dialogues* de saint Grégoire, en Campanie, en vue du Cassin. Tandis que Leutharis traversait la Pouille et la Calabre pour atteindre l'Adriatique, Bucelin suivait le littoral de la mer Tyrrhénienne. Après sa campagne de Sicile, il revint camper à Casilinum, tout près de Capoue, au pied du Cassin,

[1] Epist. Vigilii Pp. ad S. Cæsarium Arelat., ap. Labbe, *Concil.* V, col. 314.

[2] *Histor. Franc.*, lib. III, § XXXII.

Digitized by Google

où il périt enfin dans un combat[1]. Il avait certainement connu saint Benoît; or nous savons par Grégoire de Tours que Bucelin demeurait en correspondance avec son royal maître et lui envoyait beaucoup de butin. Leutharis revit l'Austrasie, et bien d'autres guerriers qui avaient servi sous les deux comtes. C'était pendant les années 542-547. La visite de Théodebert à Glanfeuil est, nous le dirons, de l'an 546 environ. Le prince peut donc bien avoir salué alors le fondateur de l'abbaye nouvelle en lui faisant du saint Patriarche Benoît un éloge tel que nous le rapporte la *Vita Mauri*, sinon dans les termes mêmes que nous lisons sous la plume d'Odon, du moins dans le même sens.

D'autre part, nous le répétons, Odon de Glanfeuil, qui n'était pas fixé sur le Théodebert dont il parlait, ou plutôt qui en faisait le contemporain de saint Bertrand, évêque du Mans, comme nous le verrons bientôt, Odon n'a certainement pas connu les détails que nous venons d'emprunter à Grégoire de Tours et à un historien grec contemporain de Justinien; pourtant il nous fait ici encore un récit plausible. Pourquoi? toujours le hasard? En vérité ce hasard heureux se répète trop souvent pour être admissible. Non, il faut que l'abbé de Glanfeuil ait eu sous les yeux un document antérieur et véridique.

9. Odon connaissait-il par les historiens la fameuse peste *inguinaria*, qui éclata en Italie pendant la guerre des Goths, peu avant le départ de saint Maur pour la Gaule, et qui, pendant un demi-siècle, promena ses ravages à travers l'Europe, s'abattant à l'improviste tantôt sur un pays, tantôt sur un autre[2]? Odon en connaissait-il la date? en savait-il la marche capricieuse, les apparitions imprévues, la virulence terrible? Ce n'est guère probable, car il en

[1] Gregor. Turon., *loc. cit.* — Agathias Scholasticus, *Historiarum* lib. II, 1-9 (P. G., t. 88). Cet auteur naquit vers 536.

[2] Cfr. Greg. Turon, *Historia Francor.*, lib. IV, § V.

Digitized by Google

parle comme d'un fait isolé dans l'histoire, d'un fléau déchaîné par Satan spécialement contre Maur le serviteur de Dieu[1]. Et pourtant, la date et les caractères de la terrible épidémie sont exacts, conformes à l'histoire. Comment conclure autrement que, plusieurs fois déjà, nous avons été sollicités à le faire?

10. Enfin il faut parler du sarcophage retrouvé naguère sous le sol de l'église Saint-Martin. Racontant la translation des reliques de saint Maur, Odon rapporte qu'on les exhuma du côté méridional de l'autel pour les élever de terre, et qu'on les plaça à l'orient, c'est-à-dire derrière l'autel, comme c'était la coutume. Le R. P. de la Croix pratiqua donc, il y a trois ans, une fouille dans l'endroit indiqué, en se guidant sur les fondations déjà retrouvées par lui, et, à la place marquée par le récit d'Odon, il découvrit un cercueil en pierre de Doué-la-Fontaine, dont une face et le couvercle étaient brisés. Aucun ossement dans ce sarcophage, aucun objet autre que de la terre de remblai avec des fragments des parties détruites. Examiné par le R. P. de la Croix et plusieurs membres des Sociétés archéologiques de l'Ouest, convoqués à cet effet, le cercueil en pierre fut reconnu, aux stries qui en forment seules la décoration rudimentaire, pour un travail de l'époque mérovingienne avancée. Nous ferons, quant à nous, les remarques suivantes :

Reconnu mérovingien, ce sarcophage contribue pour sa part à dater de la même époque l'église primitive où il était déposé. Nous ne sommes pas, en effet, en présence d'une œuvre d'art qui eût pu être employée longtemps après son exécution pour honorer un défunt, comme il arriva si

[1] On entend bien que notre remarque n'enlève rien au caractère surnaturel de l'annonce du fléau, telle qu'elle est rapportée aux Actes. Dès lors qu'on n'en pouvait prévoir l'irruption à une date déterminée, et qu'à cette date annoncée d'avance l'irruption se produisit, il y a eu prophétie authentique. Pas n'était besoin que la maladie fût déchaînée tout exprès sur le monde.

Digitized by Google

souvent ailleurs, pour saint Bénigne à Dijon, par exemple[1]. Notre sarcophage est d'une rusticité qui, de nos jours, a fourni un argument à tel critique contre son authenticité comme cercueil de saint Maur. Il était destiné à être mis dans le sol et non pas visible : quel besoin alors, d'un sarcophage orné ? Mais précisément, objecte-t-on, pourquoi le mettre en terre, et non dans une crypte, sous l'autel, ou au-dessus du sol enfin, à titre de tombeau à miracles? — Parce que ce n'était point tout de suite ni sans formalités qu'on *élevait* un corps saint; parce qu'il n'y avait pas de crypte à creuser sous le tout petit autel mérovingien de saint Martin. Voici qu'on vient de retrouver le cercueil de saint Pavin, au Mans[2]; cercueil authentique du VIIe siècle, tout semblable à celui de saint Maur. Et l'auteur de la découverte, M. Julien Chappée, établit que ce sarcophage d'abbé a d'abord été *enterré* quelque part dans la nef, puis transféré *près de l'autel*, puis derrière l'autel, dans l'axe de l'église, à la place d'honneur, de telle manière que le couvercle demeurât seul apparent. Monsieur Chappée établit ce fait par l'examen du sarcophage et par des exemples analogues. Ajoutons-y le tombeau de saint Gildas, visible encore dans cette situation, derrière l'autel de l'église de Rhuys. Or, il nous paraît que c'est l'histoire même du cercueil de saint Maur. Le sarcophage que nous avons retrouvé à l'endroit où on avait pris les saintes reliques pour les *élever*, ce sarcophage a été, après examen, « daté de l'époque avancée mérovingienne[3] ». Ainsi le saint fondateur de Glanfeuil avait été déposé d'abord dans une première sépulture; puis transféré, au VIIe siècle[4], alors que les miracles s'étaient affirmés à son

[1] Gregor. Turon. *De gloria Martyrum,* LI.

[2] *Revue Archéol. et Hist. du Maine* (1902), t. LII, livr. Ire.

[3] *Mélange archéol.* du R. P. de la Croix, *Fouilles arch. de l'abb. de Saint-Maur,* procès verbal, p. 22.

[4] Cette translation explique parfaitement certains détails du procès-

Digitized by Google

tombeau, dans notre sarcophage de pierre, placé près de l'autel, de même que celui du saint abbé manceau, et de même à fleur de terre, le couvercle faisant saillie au-dessus du pavage. Il a été, en effet, retrouvé au niveau même des murs mérovingiens qui constituaient les fondations primitives et sur lesquels s'appuyaient les murs en élévation dont un débris était encore en place; on avait donc bien là les fondations primitives jusqu'à fleur de sol. Or, les bords supérieurs du cercueil étaient au même niveau. Le couvercle en dos d'âne faisait donc saillie sur le pavage. C'est dans cet état que le tombeau fut entouré d'une vénération qui ne pouvait dès lors s'égarer, même pendant la période de désolation du VIII-IXe siècle; c'est là que l'on prit, sans erreur possible, les saintes reliques au IXe siècle, pour les déposer dans un coffret de fer. Mais il est évident que telle n'a pas été la première sépulture de saint Maur : on n'eût pu le déposer tout d'abord dans un sarcophage non enseveli entièrement sous la terre et dont le couvercle joignait mal, tant qu'il y avait à craindre les suites de la décomposition, surtout dans les circonstances de ce trépas. Odon n'a pas compris cela et nous a prouvé, une fois de plus, qu'il ne parlait point en archéologue lorsqu'il a écrit, à la fin de la biographie du saint, qu'on l'avait déposé « à droite de l'autel » ; c'est un éclaircissement malheureux que nous aurons à viser plus tard [1].

Résumons tout ce qui vient d'être dit. Ne faut-il pas avouer qu'une série d'indices remarquables, recueillis en dehors des écrits de l'abbé Odon, nous donne à croire qu'il y eut à Glanfeuil, sur la pente du coteau, une habitation

verbal de l'élévation du corps saint (ci-dessus); par exemple les reliques de saint Pierre, déposées après coup hors du sarcophage; le nom du roi Clotaire, qui serait alors Clotaire II (613-628).

[1] A moins, toutefois, que le corps n'eût été enterré d'abord à cette place en 584, puis relevé au VIIe siècle et mis au même lieu dans le sarcophage de pierre surélevé à fleur de sol. Mais ce n'est pas probable.

Digitized by Google

monastique assez considérable, à en juger par le nombre des oratoires et par l'étendue du champ de sépulture? Que cette habitation, antérieure au IXe siècle, avait été contemporaine des ateliers goths d'Aquitaine, des maçons mérovingiens dont un maître en cette matière a reconnu le faire dans les maçonneries qui restent sous terre? Antérieure même au cercueil du VIIe siècle exhumé de ces fondations, puisque celui-ci n'a pu être la sépulture primitive du corps qu'il contenait? Si chacun des indices relevés plus haut ne vaut pas à lui seul une démonstration, leur ensemble concordant, convergent vers les mêmes conclusions, ne s'impose-t-il pas à l'attention? Et, quand on constate que ces conclusions s'accordent avec le fond, souvent avec les détails, du récit rédigé par Odon de Glanfeuil ; que cet Odon *a été dans l'impossibilité matérielle ou morale de relever ces indices ;* peut-on refuser de croire qu'il était renseigné par une biographie primitive? Beaucoup de traditions reconnues pour véridiques sont dépourvues d'appuis aussi nombreux. Il est vrai; mais on allègue contre celle-ci les erreurs constatées dans les écrits d'Odon. Il nous faut les examiner : erreurs chronographiques, puis erreurs historiques en un sens plus large. Nous verrons si elles ne servent pas singulièrement à démontrer à leur manière la véritable origine de la *Vita Mauri* telle que nous la possédons. Finalement nous traiterons de certaines interpolations caractéristiques, que pour le moment nous mettrons hors la liste des erreurs à discuter.

Fr. A. L'Huillier,
Bénédictin de l'abbaye de Saint-Maur.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

L'AUBERGE DES SEPT FLIRTS

Comédie en deux actes

Représentée pour la première fois au château de Marcilly, le 24 février 1903

PERSONNAGES

Agricoline de Penerf, comtesse de Klergerel	Baron Jean DE CHAMPCHEVRIER.
Geneviève de Chavagnes, sa nièce	Mlle Antoinette DE LA FRÉGEOLIÈRE.
Le marquis de Lannilis	Baron Léon DE CHAMPCHEVRIER.
Robert de Lannilis, son fils....	M. DE RUSSÉ.
Claire de Lannilis, femme de Robert.....	Mlle Yolande DE LA FRÉGEOLIÈRE.
Jean de Cahuzac, neveu du marquis de Lannilis.....	M. DE LA CHARIE.
Trébrune, paysanne.....	Baronne DE CHAMPCHEVRIER.

Acte Premier

SCÈNE I

La scène représente le salon de l'hôtel des Sept Flirts. Geneviève entre — costume 1867 recouvert d'un manteau. — Elle tient à la main différents paquets, sacs, cartons, etc. En traversant la salle, elle se heurte contre Jean de Cahuzac qui vient en sens inverse, en costume de chasse; les paquets tombent, les jeunes gens se regardent saisis.

GENEVIÈVE

Jean de Cahuzac! Par quel miracle?

JEAN

Geneviève de Chavagnes!... A l'hôtel des Sept Flirts, au milieu de la forêt de Paimpont... et dans ce costume!

Digitized by Google

GENEVIÈVE

Tenue 1867, époque des beaux jours de ma tante ; elle n'en admet pas d'autre, son horloge n'a pas marché depuis.

JEAN

Mais, malheureuse enfant, voici deux mois que je vous cherche.

GENEVIÈVE

Alors bénissez la neige et la tempête ; sans elles nous roulions sur la route de Rennes, et comme le château de ma tante est aussi défendu contre les étrangers que celui de la Belle au Bois dormant...

JEAN

Votre tante? Ah! oui, j'ai appris, à mon retour de l'Inde, qu'une vieille dame très originale vous avait réclamée du fond de sa Bretagne; personne ne savait au juste son nom, ni son domicile. Je comptais, pour m'aider dans mes recherches, sur mon oncle de Lannilis chez qui je suis arrivé hier.

GENEVIÈVE (levant les bras au ciel)

Votre oncle de Lannilis! il ne manquait plus que cela. Non content de chasser le tigre pour votre compte, il faut encore que vous soyez le neveu du plus forcené chasseur de France et de Navarre, ennemi juré de ma tante!

JEAN

Comment cela ?

GENVIÈVE

On voit bien que vous n'êtes dans le pays que depuis hier. Il y a entre Penerf et Concoret une haine digne des Capulets et des Montaigus. Ma tante et monsieur de Lannilis conjuguent depuis vingt ans, avec une invincible persévérance, tous les temps du verbe se chi-ca-ner.

JEAN

Aie! Aïe! Moi qui comptais sur mon oncle pour me présenter à madame...

Digitized by Google

GENEVIÈVE

De Klergerel.

JEAN

En le priant d'appuyer auprès d'elle la demande que je compte lui adresser.

GENEVIÈVE

Quelle demande ?

JEAN

Oh ! Geneviève, avez-vous donc oublié ?

GENEVIÈVE

Je n'ai rien oublié, mais j'étais une jeune fille riche et heureuse ; aujourd'hui, orpheline sans fortune, recueillie par une tante qui, malgré ses étrangetés, a droit à ma reconnaissance, je ne me marierai pas sans son consentement.

JEAN

N'êtes-vous pas ma petite amie d'enfance, celle que j'ai toujours regardée comme ma fiancée? Ce consentement, je l'obtiendrai.

GENEVIÈVE

Obtenir le consentement de ma tante ! On voit bien que vous ne la connaissez guère. En tout cas, ne vous présentez pas devant elle en cette tenue ; elle professe pour les chasseurs et pour les maris une invincible horreur : ne soyez pas l'un, ne lui laissez pas soupçonner que vous désirez devenir l'autre. Si encore vous étiez peintre, musicien, artiste !

JEAN

Mais la raison de cette horreur pour la chasse et le mariage ?

GENEVIÈVE (elle s'assied)

Ce serait trop long à vous conter. Qu'il vous suffise de savoir que ma tante joint à sa bizarrerie une ignorance complète de la vie moderne, n'ayant jamais, depuis 1867, franchi le pont-levis de son château.

Digitized by Google

JEAN (il s'assied)

Elle a choisi un joli temps pour effectuer sa première sortie.

GENEVIÈVE

Elle désirait depuis longtemps compléter ses tableaux de famille par son fin profil Marie-Antoinette et, pour ce faire, a pris rendez-vous avec un peintre de Rennes, monsieur Penhoüet. C'est en nous y rendant que la neige nous a surprises.

JEAN

Penhouët? c'est un de mes amis; nous avons été aux chasseurs d'Afrique ensemble. Comment votre tante le connaît-elle?

GENEVIÈVE

Elle ne l'a jamais vu, mais il passe chaque année l'été ici et a peint pour notre église un saint Judicaël fort admiré.

JEAN (il se lève)

Une idée! Je me substitue au dit Penhouët, je fais la cour à votre tante, tout en exécutant son portrait..... Il n'y a qu'un inconvénient, c'est que je n'ai jamais manié un pinceau.

GENEVIÈVE

Elle non plus; qu'importe? Prenez des notes, Claude Lorrain n'agissait pas autrement pour ses paysages de la campagne romaine.

JEAN

Euréka! Si je ne sais pas peindre, je sais jouer du violon : je déclare....., je déclare..... qu'atteint d'audition colorée, je représente les couleurs par des sons; après un examen attentif de sa personne, au lieu de coups de pinceau, je donne des coups d'archet. C'est bien le diable si, comme toutes les auberges bretonnes, celle-ci n'abrite pas un violon. Croyez-vous que cela prenne?

Digitized by Google

GENEVIÈVE

Admirablement. Mais sauvez-vous : j'entends crier son fauteuil mécanique, car à toutes ses originalités elle joint celle de se prétendre atteinte de la goutte et de ne jamais mettre le pied par terre.

JEAN (sortant)

A demain, Geneviève.

SCÈNE II

La comtesse entre, poussée par un domestique. Geneviève ramasse les paquets et les lui remet. Le domestique sort.

LA COMTESSE

Eh bien ! mon enfant, je viens de visiter nos chambres. Pas trop mal en somme pour un cabaret de ce genre ; dans notre malheur nous avons de la chance. Jamais autrefois on n'eût trouvé, en pleine forêt de Paimpont, un abri aussi convenable. Par exemple cette gargotte, qui s'appelait autrefois les Sept Dormants, porte un drôle de nom.

GENEVIÈVE

Il lui a été imposé par la très joyeuse société qui vient s'y installer en automne pour suivre les chasses.

LA COMTESSE

Un repaire de chasseurs ! nous sommes dans un repaire de chasseurs ? Je me sentirais plus en sûreté, je crois, dans une caverne de voleurs.

GENEVIÈVE

Qui ne serait peut-être guère confortable. En tous cas ne craignez rien : bien que ce soit jour de chasse, l'auberge est vide, la neige et la tempête ont effrayé tout le monde.

LA COMTESSE

Rien n'effraie un chasseur, ma pauvre petite. Cette race maudite n'a peur de rien, ne respecte rien, ne se laisse

Digitized by Google

arrêter par rien. Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il tonne, que leur femme agonise, que leurs enfants naissent ou meurent, peu importe, il faut chasser, chasser longtemps, chasser toujours! C'est une maladie, une rage, une folie que je m'étonne de ne pas voir au rang des péchés capitaux. Comment l'Église a-t-elle omis d'ajouter aux six commandements du catéchisme :

Ta demeure tu garderas en ne chassant aucunement.

Il y a des gens qui fondent des ligues contre l'alcool. Ne serait-il pas plus pressé d'en faire contre la chasse? car, enfin, le vin nous a été donné par Dieu ; la Sainte Vierge en a bu aux noces de Cana. Je ne sache pas qu'elle ait jamais chassé à courre.

GENEVIÈVE

Et saint Hubert, ma tante?

LA COMTESSE

Parlez-moi de cette histoire-là! Dès qu'il a été saint, il a lâché la chasse.

On entend sonner la retraite prise. — Aboiements, cris, vacarme.

Bon, les voilà! Qu'est-ce que je te disais? Mais je ne veux pas les voir. Vite, vite, qu'on m'emmène, qu'on me roule.

Genviève roule le fauteuil de sa tante ; elles sortent.

SCÈNE III

Entre le marquis de Lannilis en costume de chasse. Il s'approche du feu.

LE MARQUIS

Brr! Le feu fait plaisir; nous avons eu de la chance d'arriver jusqu'ici : quelle neige! quelle tempête! Depuis 40 ans que je chasse, je n'ai pas vu pareille tourmente. Heureusement que mon intrépide petite belle-fille ne craint pas plus les intempéries que les obstacles.

Digitized by Google

SCÈNE IV

Entrent Robert et Claire ; celle-ci en amazone, secouant la neige de sa jupe.

CLAIRE

Il était temps de trouver un abri, la neige et le vent redoublent.

ROBERT

Savez-vous, mon père, à qui appartient l'antique et vénérable berline qui occupe la cour de l'hôtel?

LE MARQUIS

Non, j'ai cru voir le carrosse de l'enchanteur Merlin.

ROBERT

C'est celui de votre vieille ennemie, la comtesse de Klergerel, bloquée comme nous et, cruelle ironie du sort, à l'auberge des *Sept-Flirts !*

LE MARQUIS

La rencontre est plaisante! Heureusement que le temps a empêché nos amis de Rennes et de Ploërmel de venir. Nous profiterons de leurs chambres et des provisions faites pour eux.

CLAIRE

Nous voici prisonniers pour plusieurs jours peut-être, car au train où la neige tombe il y en aura soixante centimètres demain.

LE MARQUIS

A la guerre comme à la guerre ! Mais où donc est Jean ? Il s'est perdu, sans doute, et comme il ne connaît pas le pays...

ROBERT

Son cheval est à l'écurie.

Digitized by Google

SCÈNE V

Entre Jean, ridiculement costumé : pantalon de chasseur d'Afrique, veste de toile, chéchia.

ROBERT, LE MARQUIS (ensemble)

Qu'est-ce que cette mascarade ?

CLAIRE (riant)

Sommes-nous au mardi-gras ?

JEAN

Riez tout à votre aise, mais donnez-moi aide et conseil : il y va du bonheur de ma vie.

ROBERT

Rien que cela ! Que t'arrive-t-il donc ?

JEAN

La plus étonnante, la plus surprenante, la plus invraisemblable des aventures, un roman qui ressemble à un conte de fées et pour l'heureuse conclusion duquel je demande votre concours.

CLAIRE

Un roman ? Une aventure ? Quelle chance ! Vite, racontez-nous cela. Mais d'abord ces vêtements, cet attirail ?

JEAN

Sont ceux de mon ami de Penhoüet dont j'occupe la chambre et dont je vais pour quelques jours usurper le nom.

CLAIRE

Pourquoi ?

JEAN

Parce qu'une vieille dame, à laquelle je veux plaire à tout prix, déteste la chasse et les chasseurs, tandis qu'elle adore les peintres et les artistes.

Digitized by Google

LE MARQUIS

Et quelle raison si pressante de plaire à la comtesse de Klergerel?

JEAN

Vous savez, mon oncle, combien mes parents étaient liés avec les de Chavagnes. Enfant, j'ai joué avec Geneviève; jeune homme, je l'ai fait danser; il ne m'est jamais venu à l'esprit que je pusse épouser une autre femme qu'elle. Il y a deux ans, quand je demandai sa main, ses parents me déclarèrent que nous étions trop jeunes; elle promit de m'attendre et je partis pour l'Inde. A mon retour, j'apprends que son père et sa mère sont morts, emportés par une pneumonie infectieuse et qu'elle a été recueillie par une tante qui habite la Bretagne. Je bats les cinq départements et m'échoue, en fin de compte, chez le plus aimable, le plus hospitalier des oncles. Le lendemain de mon arrivée, je perds la chasse et tombe dans une auberge où je rencontre par le plus étrange des hasards ma bien-aimée, en cri-no-li-ne, déménageant les bagages d'une tante féroce qui l'emmenait à Rennes sous prétexte de portrait, et qui tient mon bonheur entre ses mains.

CLAIRE

Je commence à entrevoir quelque chose.

ROBERT

La situation me paraît grave : tenons un conseil de guerre. Et, tout d'abord, qu'est-ce au juste que cette dame de Klergerel? Vous devez la connaître, mon père.

LE MARQUIS

Agricoline de Penerf était, vers 1860, la plus jolie et la plus riche héritière de son temps; mais, déjà fort originale, elle avait sur la vie les théories les plus abracadabrantes : l'amour était, suivant-elle, la dernière raison qui pût

Digitized by Google

engager au mariage. Tout vaut mieux, prétendait-elle..., même l'aversion!

CLAIRE

Quelle folle!

LE MARQUIS

Dans ces dispositions, elle épousa le comte de Klergerel, très riche, très bien né, mais chasseur forcené. Croiriez-vous que le jour de ses noces, il partit pour chasser un loup dont on venait de lui signaler la présence; il ne revint qu'au bout d'une quinzaine, l'animal l'ayant conduit de relais en relais jusque dans les Ardennes!

CLAIRE

Et sa femme?

LE MARQUIS

Comme bien vous pensez, elle prit fort mal la chose, et, quand le chasseur triomphant se présenta à la porte du vieux donjon, il le trouva en état de défense, tandis que la belle Agricoline, au sommet des remparts, soulageait sa bile, amassée depuis quinze jours, en l'agonisant de sottises. Une trêve survint pourtant, mais qui n'eut pas de lendemain. Les démêlés de ce bizarre ménage firent pendant quelque temps la joie du voisinage. M. de Klergerel mourut comme il convenait à un original de cette trempe, foudroyé par une attaque en forçant un sanglier.

CLAIRE

Sa femme ne le regretta guère, j'imagine?

LE MARQUIS

Elle jura que, dorénavant, jamais chasseur n'entrerait sur ses terres, qui seraient lieu d'asile pour toutes les bêtes poursuivies et traquées. On dirait que le gibier le devine. Dieu sait le nombre de cerfs qu'elle m'a fait manquer! Son horreur du mariage lui inspire les plus comiques folies : très bonne et très charitable, elle ne secourt que des célibataires et fait sonner le glas par la cloche du

Digitized by Google

château quand on célèbre un mariage dans la paroisse. Aussi, mon pauvre Jean, je crains bien qu'il ne te faille enlever ta bien-aimée.

CLAIRE

En auto! fi donc, c'est banal, le triomphe de la force brutale et non celui de l'esprit. Mieux vaut la convaincre que le mariage est une belle et bonne institution.

LE MARQUIS

A condition de n'épouser ni un fou, ni un maniaque.

CLAIRE

Et d'aimer un peu son mari.

ROBERT

Un peu seulement?

CLAIRE

Un peu... beaucoup... passionnément.

LA MAITRESSE D'HOTEL (voix dans la coulisse)

Messieurs, Mesdames, la soupe est sur la table.

LE MARQUIS

A table, à table, nous comploterons à table.

CLAIRE (prenant le bras de son mari)

Mon plan de campagne est déjà fait. Par un flirt éhonté, nous prouverons à cette vieille sorcière la nécessité du mariage. Pour commencer, nous divorçons, Monsieur mon mari : je redeviens Claire de Bernay, soyez... Robert de Bailleul.

Ils sortent.

Fin du Ier acte.

Digitized by Google

Acte Deuxième

SCÈNE I

Geneviève entre.

GENEVIÈVE

Quelle nuit! quel vacarme! Ils ne sont pas silencieux, les hôtes des Sept-Flirts! Ma tante prétend que cette auberge s'appelait autrefois les « Sept Dormants »; ils se sont réveillés « les Dormants ».

Entre Jean. Costume de peintre et de chasseur d'Afrique, il porte une palette, des pinceaux, un violon.

JEAN

Bonjour, Geneviève, je vous cherchais.

GENEVIÈVE (riant)

Oh! laissez-moi rire. Que signifie ce déguisement?

JEAN

Vous m'avez dit que je ne pouvais me présenter à votre tante en tenue de chasse : en fouillant ma cervelle et ma chambre, j'ai découvert ce costume, mi-peintre, mi-chasseur d'Afrique, défroque de mon ami Penhoüet, dont j'occupe l'appartement. Maintenant, il s'agit d'annoncer ma présence à votre cerbère et de lui dire que je l'attends pour commencer son portrait.

GENEVIÈVE

J'y cours. (Elle sort.)

JEAN (seul, se regardant dans la glace)

Un petit coup de fion avant la présentation. Mais le moyen d'être séduisant dans cet accoutrement biscornu! Bon, la voilà, elle ne se fait pas attendre. C'est égal, je me sentais plus à mon aise devant les tigres du Bengale que devant cette terrible duègne dont dépend ma vie.

Digitized by Google

SCÈNE II

Entre la comtesse roulée dans son fauteuil.

JEAN (saluant)

Madame.

LA COMTESSE (le regardant)

Pas mal ce barbouilleur, il a grand air, en dépit de son costume qui me semble bizarre. Il est vrai qu'il faut passer quelque chose aux artistes.

JEAN

Je me félicite, Madame, de la bonne inspiration qui m'a fait venir au-devant de vous, car plusieurs jours s'écouleront sans doute avant que les routes soient praticables, et nous pourrons mettre le temps à profit si vous voulez bien me permettre de commencer de suite.

LA COMTESSE

Je ne demande pas mieux, quoique l'insomnie ait dû ravager mes traits; si peu coquette qu'on soit, on tient à ne pas servir d'épouvantail à ses arrière-neveux.

JEAN

Une pareille extrémité n'est point à craindre, Madame. Croyez que j'apprécie à son juste prix l'honneur que vous me faites en me confiant le soin de léguer vos traits à la postérité. La tâche, il est vrai, n'est pas facile. Quel pinceau pourrait rendre la finesse de ce nez, le floconneux de ces cheveux, l'éclat de ces yeux noir de jais?

LA COMTESSE

Langage du siècle dernier! Comme on voit, Monsieur, que vous vous adonnez aux arts, que vous fuyez les plaisirs bruyants et grossiers auxquels se livrent d'ordinaire les jeunes gens de votre âge!

Digitized by Google

JEAN (riant et arrangeant ses pinceaux)

Et dont nous avons eu des échantillons cette nuit.

LA COMTESSE

Oui, parlons-en ; que s'est-il passé cette nuit ? Je n'ai entendu qu'aubades sous les fenêtres, courses dans les corridors, cris suggestifs et... Dieu me pardonne... il m'est venu jusqu'aux oreilles un bruit de... des bruits de... Enfin quelque chose qui ressemble à...

JEAN

A des baisers?... parfaitement. A l'auberge des Sept Flirts, cela n'a rien de surprenant.

LA COMTESSE

Flirt! Fleurt! qu'est-ce que cela veut dire? Voilà un mot qui n'avait pas cours de mon temps et que j'ai vu pour la première fois sur l'enseigne de cet hôtel.

JEAN

La chose existait jadis, mais pas le nom. Cela vient, dit-on, de « conter fleurette » ; on le définit une *attention sans intention.*

LA COMTESSE

Attention sans intention? Cela veut dire, sans doute, qu'on n'aboutit pas à cette chose démodée, surannée, hors d'âge, qu'on nomme... le mariage?

JEAN

Non, bien sûr. On ne se marie plus, on flirte. Notre hôtel abrite justement le plus intrépide couple de flirteurs que j'aie jamais rencontrés : Robert de Bailleul et Claire de Bernay. Mais voici nos préparatifs terminés ; si vous voulez bien, nous allons commencer. Deux mots seulement pour vous expliquer l'originalité de mon procédé : la peinture, pour moi, est complétée par la musique ; l'une me conduit

Digitized by Google

à l'autre. Ma palette, c'est mon violon, mon archet me sert de pinceau; je note les traits, les nuances, les expressions et, de retour à l'atelier, je travaille sans avoir besoin de modèle.

LA COMTESSE

Cette méthode est, en effet, originale; mais qu'importe si le résultat est heureux?

JEAN (modestement)

Oh! il sera toujours au-dessous de la réalité. Quelle pose désirez-vous prendre?

LA COMTESSE

Il m'est difficile d'en adopter une autre.

JEAN

Elle ne manque pas de poésie. Oui, c'est cela, je commence. (Pendant qu'il joue, il examine attentivement son modèle.)

LA COMTESSE

Mais, c'est délicieux, de poser ainsi; on oublie les heures à vous entendre; comment ne pas préférer le travail d'un archet comme le vôtre à celui si lent, si minutieux, du plus habile pinceau?

SCÈNE III

On entend derrière la porte un bruit de baisers. Claire entre. Apercevant Jean et la comtesse.

CLAIRE

Ah! un flirt!

LA COMTESSE

Mademoiselle de Bernay, sans doute? Oseriez-vous, Mademoiselle, soupçonner la comtesse de Klergerel de se laisser faire la cour?

CLAIRE

Soupçonner? le vilain mot. Faire la cour? la laide chose, cela pue Louis XIV. Flirter, voilà qui est nouveau

Digitized by Google

et charmant. Et pourquoi, je vous prie, Madame, ne flirteriez-vous pas? Autrefois, passé trente ans, les hommes ne nous regardaient plus, nous étions retirées de la circulation, mises au rang des choses vieillies et démodées! Mieux que la fontaine de Jouvence, le flirt assure aux femmes une éternelle jeunesse. Il n'y faut que de l'esprit, de la gaieté, de l'entrain, toutes choses que vous paraissez avoir à revendre. Je ne puis donc que complimenter monsieur sur son choix et vous souhaiter une partie animée et joyeuse, car c'est un jeu que le flirt.

LA COMTESSE

Et quelles sont les règles de ce joli divertissement?

CLAIRE

Il n'y en a pas. Le but? s'amuser ensemble le plus possible, par tous les moyens possibles, en ne songeant qu'à soi, et en ne se préoccupant jamais du qu'en-dira-t-on.

LA COMTESSE

Je m'en suis aperçue cette nuit.

CLAIRE

Nos ébats auraient-ils troublé votre sommeil?

LA COMTESSE

Troublé! dites que vous m'avez fait passer une nuit blanche.

CLAIRE

Comme tous les jeux, le flirt est parfois bruyant, j'en conviens, mais que d'avantages!

LA COMTESSE

Lesquels, je vous prie?

CLAIRE

Il n'exige ni grands appartements, ni vastes espaces, ni température spéciale, ni balles, ni raquettes, ni filet

Digitized by Google

comme le tennis, ni arceaux, boules, maillets comme le croquet, de vénérable mémoire, ni crosses comme le gulf.

LA COMTESSE

Des crosses ! vous jouez avec des crosses? Et que disent nos saints évêques?

CLAIRE

Rien du tout, ce ne sont pas leurs. Beaucoup moins dispendieux que la chasse et l'équitation, il donne du charme à tous les divertissements, se joue partout, sous toutes les latitudes et dans toutes les positions sociales. Tous les âges peuvent s'y exercer avec un égal succès; il suffit, bien entendu, de croiser les sexes. C'est un jeu naturel, on y excelle sans grand exercice, je vous assure.

LA COMTESSE

Et vous croyez, naïve enfant, qu'après avoir bien joué ensemble on n'aboutit pas au..... à cette union indissoluble dont le nom seul m'est en horreur?

CLAIRE

Impossible, Madame, c'est la règle primordiale du jeu; chacun s'engage à la respecter.

LA COMTESSE

Je crains bien qu'il n'y ait beaucoup de mauvais joueurs.

CLAIRE

Peut-être, mais les joueuses sont là pour maintenir les principes. Les dames ne portent plus de cachemire, les jeunes filles s'habillent comme elles, babillent comme elles, sortent seules : alors à quoi bon se marier?

LA COMTESSE

Le fait est que c'était stupide, bête, inadmissible, et il a fallu la malice des hommes jointe à l'ineptie des femmes

Digitized by Google

pour qu'une combinaison aussi sotte et aussi odieuse traversât les siècles.

CLAIRE

Nous réduire en esclavage! piétiner notre personnalité!

LA COMTESSE

Puis, après cette belle œuvre, nous planter là, sans autre tâche que d'écumer le pot-au-feu et de moucher les marmots.

CLAIRE

Invention toute humaine au reste : Dieu n'avait point établi quelque chose d'aussi saugrenu, c'est ce benêt d'Adam dont l'ennui enfanta semblable monstruosité.

LA COMTESSE

Vous me ravissez en m'apprenant la fin du mariage. Moi qui, pourtant, n'aime que les vieilleries, je me déclare pour cette nouveauté.

JEAN

Même quand elle vous prive de sommeil?

LA COMTESSE

On peut souffrir pour une noble cause. (Voyant Claire jeter au feu des papiers qu'elle tient à la main.) Mais que faites-vous là ?

CLAIRE

Oh rien! Je brûle des vers, des lettres, ce qu'on appelait jadis des billets doux.

LA COMTESSE

Des billets! Des billets doux! Quoi! cela aussi est admis?

JEAN

Tout est admis, sauf le mariage.

Robert entre, des patins à la main.

ROBERT

Vite, Claire, la neige a cessé. Allons glisser sur l'étang.

CLAIRE

Quelle bonne idée!

Ils sortent.

Digitized by Google

SCÈNE IV

Entrent le marquis et Trébrune.

LA COMTESSE

Bon ! qui vient nous troubler ? Ah ! M. de Lannilis ; en voilà un qui ne doit rien comprendre au flirt. Il en tient sans doute encore pour le stupide mariage.

Le marquis s'avance et salue.

Vous triomphez de mon immobilité, Monsieur, et de l'impuissance où je suis de faire le moindre mouvement.

LE MARQUIS

Hélas, Madame, mon triomphe sera modeste : je me traîne à pied, si je suis encore agile à cheval.

LA COMTESSE

Quoi ! l'âge aurait eu prise sur le beau Lannilis ?

LE MARQUIS

Je lui sais gré d'avoir épargné les traits de la charmante Agricoline de Penerf.

LA COMTESSE

C'était mon nom, jadis, il vous en souvient donc ?

LE MARQUIS

Peut-on vous oublier quand on vous a connue ?

LA COMTESSE (incrédule)

Vos compliments ne s'adressent-ils pas à mes cerfs plus qu'à moi-même ? Vous voudriez les faire servir à vos plaisirs infernaux ; mais, moi vivante, les bois de Penerf serviront de refuge aux victimes de votre férocité.

LE MARQUIS

Ce n'est pas à moi que vous faites le plus de tort, ma pauvre amie ; voici une malheureuse paysanne que vous êtes simplement en train de ruiner.

Digitized by Google

LA COMTESSE

Moi, la ruiner? De quoi se plaint-elle, la pauvre femme?

TRÉBRUNE

Très intimidée, s'approche en tortillant son tablier.

De quoi que je me plains, Madame la comtesse? Ah! de ben des choses : d'abord des sangliers, qui ravagent nos pommes de terre de façon qu'il n'en reste quasi pas une; des cerfs qui broutent notre blé; des loups qui mangent nos moutons; des renards qui emportent nos poules; des lapins qui coupent nos choux; des fouines qui saignent nos oies; si ça continue, madame pourra ben avoir des bêtes assez sur ses terres, mais pour du monde, sûrement qu'elle n'en aura plus.

LA COMTESSE

Que voulez-vous que j'y fasse, ma pauvre Trébrune? Je ne peux pas leur mettre des muselières; il faut bien que tout le monde vive.

TRÉBUNE

Mais, Madame la Comtesse, les sales bêtes c'est fait pour être chassé. Vous n'avez qu'à dire un mot à M. de Lannilis, et toute son émeute...

On entend un coup de pistolet, cris, tapage. Tout le monde sort, sauf Jean, absorbé dans sa peinture.

LA COMTESSE (très agitée)

Une révolution comme en 93! Une émeute comme en 48! Mon Dieu, ces bêtes on les chassera, je prendrai des mesures...

SCÈNE VI

Claire entre, le revolver à la main.

JEAN (sentencieusement)

La fin d'un flirt, sans doute.

LA COMTESSE

Qu'est-ce donc, Mademoiselle? N'êtes-vous pas blessée?

Digitized by Google

CLAIRE (très calme)

Nullement, c'est moi qui ai tiré. J'avais parfaitement mon sang-froid. Ce fut un beau coup.

LA COMTESSE

Mais sur qui donc avez-vous tiré ?

CLAIRE

Sur mon partenaire ; le misérable, l'infâme, il a osé me parler mariage, contrairement à toutes les règles du jeu.

JEAN

Après les baisers, les coups de pistolet : c'est dans l'ordre.

LA COMTESSE

Comment, dans l'ordre ? Mais c'est dangereux, épouvantable, barbare !

JEAN

Tout est admis, sauf le mariage.

CLAIRE (essuyant son revolver)

Le voilà pour quelque temps hors de combat. A un autre maintenant.

LA COMTESSE

Mais je vous trouve monstrueuse ! Il est blessé, il souffre ! et il a une excuse, si mauvaise soit-elle ; peut-être croyait-il...

CLAIRE

Que je l'aimais ? Quelle idée ! L'amour est exclu du jeu. C'était un joueur félon, il devait être puni. (Elle sort.)

SCÈNE VII

LA COMTESSE

Quelle sécheresse, quel manque de cœur ! Elle me révolte, cette jeune fille : de telles mœurs sont la fin de la société, la fin du monde. Sans compter que, dans un duel de ce genre, neuf fois sur dix le sexe fort triomphera et, comme toujours, nous serons victimes. Nous n'étions

Digitized by Google

qu'abandonnées, trompées, ruinées. Nous serons mitraillées maintenant.

SCÈNE VIII

Le marquis entre, suivi de Trebrune.

LA COMTESSE

Eh bien, qu'est-ce?

LE MARQUIS

Rien de grave heureusement; mais ne pensez-vous pas, Madame, qu'un jeu qui produit de tels résultats est plutôt dangereux et ne mérite pas d'être encouragé. Votre cœur et votre bon sens vous diront qu'il vaut mieux revenir à l'ancien système : se marier tout simplement. Depuis que le monde tourne, on n'a encore rien trouvé de meilleur. Seulement, il faut choisir.

JEAN (qui peignait, s'approche)

Me sera-t-il permis de soutenir cette thèse que le mariage est comme la langue, la meilleure et la pire des choses?

LA COMTESSE (avec bienveillance)

Le peintre et le musicien se doubleraient-ils chez vous d'un avocat?

(Geneviève, Claire et Robert entrent et se tiennent derrière le fauteuil de la comtesse de Klergerel.)

JEAN

Pour plaider cette cause? Oui, Madame; et d'autant plus facilement que j'ose, devant cette banqueroute du flirt, vous avouer que je suis un aspirant au mariage. J'aime, depuis toujours, une jeune et charmante jeune fille qui n'a jamais flirté. Si je vois en elle la compagne de ma vie, c'est que je me crois sûr de la rendre heureuse. Je ne lui imposerai pas mes goûts, je n'écraserai pas sa personnalité, nous nous ferons de mutuelles concessions qui nous sembleront douces puisque nous nous aimons. Le mariage est, pour moi, une association où personne n'obéit parce que personne ne commande, où une affection réciproque

Digitized by Google

aide à porter les chagrins de la vie et en double le bonheur. (Jean prend la main de Geneviève et l'amène devant sa tante.) Vous avez recueilli à votre foyer une orpheline, ne voudrez-vous pas faire une petite place à celui qui l'a toujours aimée ?

LA COMTESSE (émue)

Quel singulier langage ! jamais je n'ai rien entendu de pareil.

LE MARQUIS

C'est celui de l'amour sérieux et honnête ; quand on le rencontre, ma belle amie, il faut lui faire place et s'incliner. Permettez moi d'ajouter que mon neveu, Jean de Cahuzac, qui n'a pris le nom et les habits de son ami Penhouët que pour mieux pouvoir plaider sa cause devant vous, est, comme caractère, famille et fortune, digne de votre nièce.

LA COMTESSE

Qu'il soit donc fait selon vos désirs, mes enfants, et soyez plus heureux que je ne l'ai été.

TRÉBRUNE

Cela va-t-il faire un joli couple ! Sans compter que monsieur nous débarrassera de toutes les bêtes qui nous mangent.

LE MARQUIS

Allons, chère amie de jadis, encore un bon mouvement ; que ce jeune bonheur qui éclot près de vous vous fasse oublier les rancœurs d'autrefois. Vous avez pardonné au mariage, pardonnez à la chasse. Quand on la pratique avec modération, elle rend service aux paysans, son rude exercice nous endurcit aux intempéries et prépare les jeunes générations aux fatigues de la guerre.

TRÉBRUNE

Oh ! Madame, vous qui êtes si bonne au pauvre monde, vous ne pouvez tout de même pas vouloir que nous soyons

Digitized by Google

mangés vifs par toutes les bêtes de la forêt, nous, nos maris, nos enfants, nos bestiaux, nos domestiques et nos récoltes.

LA COMTESSE

C'est bien, ma bonne Trébrune, j'y veillerai. — Eh bien, Monsieur de Lannilis, enterrons pour jamais la hache de guerre entre Penerf et Concoret. Vous chasserez dans mes bois, mais, en souvenir de nos vieilles querelles, monsieur mon neveu, qui joue du violon comme Paganini, composera une fanfare qui portera mon nom « La Penerf » et qu'on sonnera toutes les fois que vous entrerez sur mes terres.

LE MARQUIS

Accordé, et permettez-moi de vous présenter mon fils et successeur, Robert et sa femme Claire, un ménage d'amoureux qui vous ont donné la représentation d'un sport qu'ils n'ont jamais pratiqué.

LA COMTESSE

Petite masque, si jeune et déjà si perverse !

CLAIRE

Pardonnez-nous, Madame. Nous sommes si heureux que nous voudrions que tout le monde le fût. Ne nous gardez pas rancune.

GENEVIÈVE

Ma tante, si vous profitiez de ce grand jour pour essayer de sortir de cet affreux fauteuil. Le médecin, vous le savez, prétend que votre volonté seule vous y retient attachée.

LA COMTESSE

Ma volonté a fait tant de choses aujourd'hui qu'elle peut encore opérer ce miracle. Votre main, marquis, comme jadis, quand nous allions à la contredanse.

Elle se lève. Les chasseurs prennent leur trompe et sonnent « les honneurs ».

Jean D'ETIAU.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Janvier 1903

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 761^{mm},69; minimum le 7, à 5 h. du matin, 748^{mm},11 ; maximum le 29, à 10 h. du matin, 774^{mm},80.

Moyennes thermométriques : des minima, 2°,33; des minima (sans abri), 1°,81 ; des minima (sur le sol), 1°,25; des maxima, 8°,52 ; des maxima (sans abri), 9°,41; des maxima (sur le sol), 10°,13; d'une eau de source, 6°,65; du mois, 5°,72.

Minimum le 16, —6°,8; minimum (sans abri) le 16, —8°,2; minimum (sur le sol) le 16, —9°,0; maximum le 5, 13°,8; maximum (sans abri) le 5, 14°,4; maximum (sur le sol), le 28, 15°,2.

Humidité relative moyenne, 83. Pluie, 42^{mm},0 en 10 jours appréciable au pluviomètre. Evaporation, 33^{mm},60 en 23 jours.

Nébulosité moyenne, 60. Nombre de jours de soleil, 24; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 77 environ.

Le vent a soufflé 1 jour du N; 4 jours du N-E; 4 jours de l'E; 3 jours du S-E; 5 jours du S; 10 jours du S-W; 3 jours de l'W; 1 jour du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 6^{m},4. Plus grande vitesse du vent le 2, à 8 h. 18 du soir, 25^{m},7 par seconde (vent du S-W).

Gelées les 13, 14, 15, 16, 21, 22, 24, 27, 30, 31 ; gelées blanches les 1, 14, 15, 16, 21, 22, 24, 27, 29, 30, 31; rosée

Digitized by Google

les 6, 8, 11, 21, 29, 30, 31; brouillards les 21, 22, 24, 30 à 7 h. et 10 h. du matin; halo solaire le 22.

Février 1903

Moyenne barométrique : 767mm,23; minimum le 1er, à 10 h. du soir, 747mm,98; maximum le 10, à 10 h. du matin, 779mm,24.

Moyennes thermométriques : des minima, 3°,56; des minima (sans abri), 3°,03; des minima (sur le sol), 2°,98; des maxima, 11°,02; des maxima (sans abri), 12°,34; des maxima (sur le sol), 14°,23; d'une eau de source, 6°,80; du mois, 7°,37.

Minimum le 18, —3°,3; minimum (sans abri) le 18, —4°,7; minimum (sur le sol) le 18, —5°,2; maximum le 21, 16°,8; maximum (sans abri) le 22, 16°,6; maximum (sur le sol) le 19, 19°,3.

Humidité relative, moyenne, 77. Pluie, 26mm,3 en 6 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 58mm,40.

Nébulosité moyenne, 58. Nombre de jours de soleil, 20; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 105 environ.

Le vent a soufflé 2 jours du N; 2 jours du N-E; 4 jours de l'E; 1 jour du S-E; 4 jours du S; 7 jours du S-W; 5 jours de l'W; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 6m,7. Plus grande vitesse du vent le 28, de 10 h. du matin à 12 h. du soir, 30m,9 par seconde (vent du S-W).

Gelées les 3, 6, 7, 14, 17, 18, 19; gelées blanches les 3, 6, 7, 14, 17, 18, 19, 24; rosée les 2, 8, 24; brouillards les 11, 12, 13, 14 de 7 h. du matin à 11 h. du matin; halos solaires les 20, 21; halo lunaire le 20; lueurs crépusculaires vives et très roses les 2, 4, 5, 6, 11, 19, 22, de 5 h. à 6 h. 10 m. du soir.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Notre distingué collaborateur, M. Joseph Joûbert, dans la séance de février de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, a donné lecture d'un remarquable article, publié recemment par une revue anglaise, *The XIX th Century*, sur « le dernier lieu de repos des rois angevins », à Fontevraud. L'auteur, M. Cécil Hallett, a visité en détail l'ancienne abbaye. Il en raconte l'origine ; il en énumère les richesses. Mais ce qui l'intéresse surtout, ce sont les tombes des Plantagenets. Il déplore, comme tous les archéologues et les artistes, que l'on ait transformé l'église en magasins et en dortoirs et qu'on ait relégué les statues des rois angevins dans une chapelle obscure du transept.

Comme conclusion de cette lecture, la Société, sur la proposition de M. Joûbert, a émis le vœu « que les administrations « compétentes fassent disparaitre l'aménagement actuel, qui « divise en plusieurs étages la nef de l'église abbatiale de « Fontevraud, et que les murs séparant la nef du chœur soient « abattus, de manière à rendre à ce magnifique édifice son « aspect primitif ».

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de notre ville, ainsi que le fait remarquer avec raison le *Journal de Maine-et-Loire*, « était d'autant mieux qualifiée pour émettre ce vœu, « que, fidèle à la mission qui lui incombe de veiller sur les « monuments historiques qui sont la gloire de l'Anjou », elle est déjà intervenue à diverses reprises auprès des pouvoirs publics, notamment en 1846 et 1866, et a fait alors entendre d'énergiques protestations, soit pour obtenir la restitution à Fontevraud des statues des Plantagenets transportées au Louvre, soit pour s'opposer à la cession de ces royales effigies à l'Angleterre sous le second Empire, quand le chef de l'État les offrit à la reine Victoria.

***

Digitized by Google

Le sympathique professeur au Lycée d'Angers, M. Préaubert, président d'honneur de la Société d'études scientifiques, vient d'offrir au Musée paléontologique une série très complète des fossiles caractéristiques de l'Eocène parisien et provenant, pour la plupart des environs de Grignon, Meschères, Villiers-Neauphe, Mouchy et Bracheux.

Cette collection comprend 235 espèces, réparties en 85 genres; elle est aussi remarquable par le choix des échantillons que par leur parfaite conservation.

Ce n'est pas la première fois que M. Préaubert fait bénéficier la ville d'Angers de ses libéralités. Déjà, il avait abandonné à notre Musée d'histoire naturelle ses collections de minéralogie et de préhistorique, cette dernière surtout d'une grande valeur et du plus haut intérêt scientifique.

Nous ne saurions être trop reconnaissants à notre cher collègue de sa généreuse initiative et souhaitons vivement qu'il trouve parmi nos compatriotes de nombreux imitateurs. Il dépend d'eux, en effet, que les curiosités naturelles de notre pays, plutôt que d'aller s'enfouir dans les établissements privés ou se perdre à l'étranger, viennent prendre place dans nos collections locales et publiques, celles, avant tout, que nous devons avoir à cœur d'enrichir et de compléter. — G. B.

***

A la séance du 21 février, notre compatriote, M. Lair, correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques, a lu un intéressant Mémoire sur le journal le *Globe*, sa fondation en 1824, son directeur M. Dubois et le rôle considérable qu'il joua au moment de la révolution de 1830, d'après les papiers encore inédits de M. Dubois.

***

Un Choletais, M. Delhumeau, né en 1818, mort à Paris le 17 janvier, a légué à l'hospice de sa ville natale deux millions, plus une rente de 1,000 francs au Bureau de bienfaisance. Enfin, il a institué un prix de vertu de 1,000 francs destiné à la jeune fille la plus méritante, tant par sa conduite que par son dévouement.

***

Les travaux de restauration de la tour Saint-Aubin sont poussés avec activité. L'étage supérieur a été en partie remis à neuf. La grande baie qui s'ouvre sur le Mail de la Préfecture

Digitized by Google

est entièrement refaite. Deux des clochetons ont été repris par la base : pour être terminés ils n'attendent plus que le fleuron qui doit leur servir de couronnement.

Cette restauration fera le plus grand honneur à MM. Magne, inspecteur général, et Dussauze, architecte des monuments historiques, qui ont dressé les plans et qui dirigent les travaux.

***

On travaille depuis quelques semaines au rescindement de la maison Wogelweith, rue Saint-Laud.

Dans les fondations, les ouvriers ont trouvé une pierre en tuffeau recouverte par une ardoise. Sur le tuffeau est gravée cette inscription :

L'an 1724 a esté possé cette pierre par Joseph Durocher, lequel a fait bâtir cette maison.

Cette pierre a été déposée au Musée Saint-Jean.

La façade, datée de 1557, a été achetée par la Ville. Elle doit être rétablie avec soin et posée à gauche de la grille d'entrée du Musée Pincé, à la place des affiches multicolores qui souillent, depuis plusieurs années, les abords de ce curieux édifice.

***

M. L. Bonnemère a écrit au *Phare* de Nantes qu'il est possesseur de l'album des croquis de Dagnan sur les bords de la Loire, dont parle M. Henry Jouin dans son beau livre : *Les Maîtres peints par eux-mêmes.* Cet album a été donné par le peintre lui-même au père de M. Bonnemère.

« Il m'a toujours semblé que Dagnan s'est montré trop sévère pour son recueil de vues des bords de la Loire. Quelques-unes sont fort belles. Dans tous les cas, ce recueil, qui, je crois, est à peu près introuvable, est fort intéressant à plus d'un titre. Il met sous nos yeux des sites qui, de nos jours, sont devenus bien différents. »

***

Le Ministre de la guerre a décidé, le 24 janvier, après avis de la Section historique de l'Etat-Major de l'armée et de la Commission centrale que, vu le grand intérêt qu'il présente, l'ouvrage sur « Jeanne d'Arc », de notre distingué collaborateur, M. Charles Lemire, était adopté pour les bibliothèques de garnison. C'est une mesure dont s'honore grande-

Digitized by Google

ment l'auteur et qui sera profitable à nos soldats. Elle est prise au moment où le Conseil général des Vosges vient d'inviter le Président de la République à inaugurer le monument du maître Mercié, à Domrémy. L'*idéal vivant* de la France fera face à la Germania du Niederwald, *idéal fictif* de l'Allemagne.

***

La Commission du legs Giffard s'est réunie, le 19 février, à la Mairie, sous la présidence de M. Ch. Bouhier, maire, assisté de M. Léon Lafarge, adjoint.

M. le Maire a indiqué que les dépenses effectuées à ce moment sur le legs Giffard ont été affectées à la mise en place de quatre statues : *Mme Vigée-Lebrun* et *Mlle Mars*, au Théâtre ; *Marguerite d'Anjou*, sur la place de la Visitation, et *La Source* sur la place Giffard. Le total de ces dépenses est de 60.000 fr. environ, et il reste encore disponible une somme approximative de 20.000 fr.

En conséquence, M. le Maire propose à la Commission de vouloir bien décider le choix comme statue d'un monument à Jeanne d'Arc, qui serait érigé à l'entrée de l'avenue de ce nom ou dans le Jardin du Mail.

M. Ch. Bouhier montre à la Commission différentes photographies qui lui ont été adressées comme modèles de bronze et il fait connaître l'avis qui lui a été donné par M. Henry Jouin, secrétaire général de l'École nationale des Beaux-Arts à Paris.

Le prix de la statue à ériger serait de 5.000 à 6.000 fr., ce qui laisserait une marge pour le piédestal à construire.

La Commission, qui s'est vivement intéressée à ces communications, s'est ralliée à une proposition faite par l'un de ses membres, M. Michel, conservateur du Musée Saint-Jean. Cette proposition consisterait à ouvrir un concours restreint aux sculpteurs angevins pour cette statue, en vue d'avoir à Angers même une œuvre, plutôt que d'avoir un cliché déjà connu. Toutefois, la commande ne pourrait être passée par la ville que pour une œuvre reconnue réellement méritoire et artistique par le jury. Ce concours entre Angevins serait jugé par un jury offrant toutes les garanties nécessaires d'indépendance et de compétence.

En ce qui concerne le programme du concours, la Commission a nommé, pour le rédiger, une sous-commission composée de MM. Michel, Dainville, Goblot et Aïvas.

***

Digitized by Google

Les treize maquettes de peinture décorative, données récemment au Musée de notre ville par M. D. H. Guifard, ont été exposées pendant quelques jours du mois de février au Salon des Amis des Arts. N'est-ce pas l'occasion toute naturelle de publier une courte notice sur notre vaillant compatriote ?

Guifard Dominique-Henri est né à Angers le 12 septembre 1838. Artiste peintre décorateur, il a été l'élève de M. J. Dauban, de J. Lenepveu et de A. Dunelle. Il est membre de la Société des Artistes français et de la Société de l'Union centrale des Arts décoratifs.

M. Guifard a commencé ses études artistiques à l'Ecole municipale des Beaux-Arts d'Angers, sous la direction de M. J. Dauban, son premier maître. Après avoir participé à la décoration ornementale de la chapelle des hospices généraux d'Angers, sous les ordres de M. J. Lenepveu et de M. J. Dauban, il partit pour Paris et entra dans l'atelier de décoration de son dernier maître A. Denuelle.

Il est l'auteur des peintures décoratives ornementales du château de Chantilly (actuellement Musée Condé) ;

A l'Hôtel de Ville de Paris, qui lui doit la décoration de la salle des séances du Conseil municipal, du plafond de la bibliothèque, du plafond de la buvette, du grand cabinet officiel du Préfet, des murs des deux salons de passage, des trois salons de réception, du salon Lobau, des deux plafonds des salons d'introduction, des piliers des deux salons d'entrée, des deux portiques, de la salle des fêtes, etc. etc. ;

Au Palais de Justice de Paris, de la décoration de la première Chambre de la Cour d'appel ;

A la Sorbonne, du grand et du petit salon du vice-recteur ;

A la Mairie du XXe arrondissement de Paris, de la salle des Fêtes ;

Des salles de mariages des Ier et IIe arrondissements de Paris ;

A l'Opéra-Comique, de l'avant-foyer ;

Au Palais de Fontainebleau, de la restauration de la chapelle haute Saint-Saturnin, de la petite salle de bain Louis XVI et du salon de Boucher ;

Au Palais de Justice de Grenoble, des plafonds de la salle d'assises, de la salle du Conseil, de celui aussi de la Chambre solennelle et de la salle historique ;

Digitized by Google

A Laval, de la décoration de la chapelle du Grand-Séminaire.

On lui doit la restauration des peintures de la chapelle des Hospices généraux d'Angers ;

Enfin, à Paris, il a décoré de nombreux hôtels particuliers.

Il a reçu les récompenses suivantes :

Exposition des Beaux-Arts d'Angers 1877, médaille d'argent ;

Exposition universelle de Paris 1878, médaille d'argent ;

Salon des Champs-Élysées, Paris 1888, mention honorable ;

Exposition universelle de Paris 1889, médaille d'or ;

Exposition internationale de Bruxelles 1897, diplôme d'honneur ;

Exposition universelle de Paris 1900, grand prix.

Nous demandons à quand la Légion d'honneur, et nous souhaitons vivement que notre appel soit entendu.

G. D.

***

Au concours des vacances organisé par l'*Eclair*, un prix de 100 francs avait été attribué à M. Brothier de Rollière (la première œuvre de sculpture de David d'Angers, à l'hôtel des Isles (Loudun) (document ignoré). Mais l'attribution de ce travail à David d'Angers a été contestée justement, dans l'*Eclair* même, par M. Robert David d'Angers.

« M. Brothier de Rollière a décrit une maison sise à Loudun, décorée par David, père de David d'Angers, et avec celui-ci pour collaborateur. L'auteur du mémoire raconte également que le jeune homme se serait épris d'une jeune fille de cette maison, Mlle de Mesmé, dont il fit le médaillon ; — ce serait le premier sorti de ses doigts.

« C'est que M. Brothier de Rollière place en 1802 le séjour du sculpteur et de son père dans l'hôtel des Iles, à Loudun.

« M. Robert David d'Angers, s'appuyant sur les *Mémoires* de son père, soutient que la décoration de cet immeuble fut faite, en 1797, par le père de David d'Angers, accompagné de son fils, qui n'avait alors que 9 ans et qui n'eut pour Mlle de Mesmé qu'un sentiment d'enfantine camaraderie. Il n'avait donc pu travailler à la décoration de cet immeuble, et l'on doit se refuser à voir sa collaboration dans les belles boiseries signalées et qui vont être dispersées sous peu. »

A l'occasion de ce concours organisé par l'*Eclair*, M. de Cro-

Digitized by Google

chard a envoyé au *Journal de Maine-et-Loire* des notes assez curieuses sur les travaux exécutés par David père au manoir du Châtelet, à Fontaine-Milon, et dont les croquis existent encore. Voici comment s'exprime M. de Crochard :

« Un de mes amis, sachant que je me crois le propriétaire d'une des premières œuvres authentiques de David d'Angers, me communique votre article du mardi 17 courant, intitulé : Au sujet du concours d'archéologie de l'*Eclair*.

« Voici quelques renseignements qui pourront peut-être intéresser vos lecteurs.

« C'est en 1806 que les deux David vinrent travailler au Châtelet, ainsi qu'en témoigne le « plan et élévation de la salle de compagnie de M. de Crochard, à Milon, par David, sculpteur, à Angers, ce 18 avril 1806 ». David d'Angers avait donc alors 18 ans, étant né le 12 mars 1788.

« Le devis des travaux, signé : David, sculpteur, rue Boisnet, n° 25, à Angers, s'élevait à 870 livres, les travaux supplémentaires, réglés à la journée, à raison de 6 livres par jour, portèrent le montant de la dépense à 1.040 livres. Le détail du compte des journées montre que David d'Angers était alors collaborateur de son père. Mais la tradition conservée dans ma famille est qu'il exécuta seul le bas-relief de la cheminée et l'un des trumeaux représentant l'hiver, symbolisé par une tête de vieille femme couronnée de houx. Cette tête d'hiver est très remarquable et montre déjà le maître.

« Je possède en outre deux crayons de David d'Angers, datés de cette année 1806 et signés : David fils, sculpteur. L'un est le plan figuratif du Châtelet, de Milon, l'autre le portrait d'un de nos grands-oncles, alors enfant. »

Il y a du bon et du mauvais partout, même dans les attractions des Amis-des-Arts. Pour quelques-uns, ceux-là sont rares heureusement, les meilleures attractions sont les pires.

C'est à la Commission que nous devons cette soirée charmante où Mme Veillon-Dalifard, M. Durand, harpiste des Concerts populaires, et M. Bailly, baryton des Concerts Lamoureux, ont soulevé de vifs et chaleureux applaudissements. M. Bailly, aussi bon altiste qu'excellent chanteur, nous a exécuté avec une virtuosité remarquable la *Ballade polonaise*, de Vieuxtemps. C'est encore à la Commission que

Digitized by Google

le public doit le plaisir d'avoir vu et entendu la fantaisie humoristique de M. Miron d'Aussy *Polichinelle et Pierrot.* Quelle musique exquise M. L. de Romain a écrite pour cette fine satyre de la vie ! *La chanson des Députés*, celle de *Polichinelle*, *les plaintes de Pierrot* sur la perte de Colombine ont entraîné le public. M. Meinioux et M. Perrault, surtout, les détaillèrent avec esprit et goût. *La ballade de la misère* fut interprétée par Mlle Genevois, qui n'a pas semblé saisir parfaitement le genre de cette musique si saisissante et si poignante. Mlle Genevois n'a pas non plus dans la *valse des Écus* le brillant nécessaire. Tout ce que chantait cette artiste avait un caractère si marqué de désespérance, ou d'ironie, ou d'amour que, pour le bien exprimer, il faudrait avoir aimé et pleuré.

Les quatre attractions données avec le concours des artistes du théâtre n'ont point été ce qu'elles devraient être. Les pièces jouées sentaient un peu le vieux et, par ces temps de renouveau, mieux vaut rien que de pareilles médiocrités. Une telle franchise pourra peut-être froisser ; mais, n'attendant rien de qui que ce soit, je ne flatterai pas comme certain confrère pour le seul plaisir de flatter et encore moins sur commande. Or donc, le Président fait entendre des débutants... mais les attractions ne sont pas faites pour cela, j'imagine. Aussi passons et remercions-le d'avoir appelé Estudiantina, M. Weber, la toute jolie et délicate diseuse qu'est Mlle Hasslauer et M. Decard. Notre jeune compatriote, attaché aujourd'hui au théâtre de la Porte Saint-Martin, s'est « coquelinisé » ; il dit bien, très bien. *Les Vieux*, poésie de Mme Rosemonde Rostand, fut pour lui un véritable triomphe. La Sainte-Cécile, qui chaque année prête gracieusement son concours à nos réunions, s'est fait comme toujours applaudir chaleureusement. G. L.

***

Les conférences hebdomadaires de l'Université catholique sont pour la ville d'Angers un avantage que lui envient ses voisines. Ces conférences obtiennent un succès qui n'est dépassé dans aucun centre universitaire.

La première de l'année scolaire a été donnée, le vendredi 12 décembre 1902, par M. René Bazin. L'auteur des « Oberlé » a fait des « Provinces perdues » une étude approfondie dont

Digitized by Google

tous les documents ne pouvaient tenir place dans le cadre d'un roman. Le surplus et le meilleur fournit la matière d'une belle conférence sur *l'Alsace* et les sentiments du pays annexé envers la France. On y rencontre, comme partout, des hommes pour qui la patrie est le lieu du bien-être : *patria ubicumque bene est* : ils adoptent l'incorporation à l'empire allemand et ne songent qu'à se concilier les faveurs du gouvernement. A côté, il y a les Alsaciens qui rêvent d'une Alsace indépendante et autonome. Enfin, et c'est la majeure partie de la province, il y a l'Alsace qui pense toujours à la revanche, qui tourne toujours les yeux vers la France, qui ne cesse de lui envoyer des enfants pour recevoir l'éducation française, servir dans son administration et surtout peupler son armée, où le nombre d'officiers alsaciens atteint une proportion supérieure au contingent de tout département francais.

Le vendredi 19 décembre se tenait la *Séance solennelle de la Conférence Saint-Louis*, dans laquelle, selon l'usage, il est rendu compte des travaux de cette Conférence pendant le cours de l'année écoulée. Tour à tour ont pris la parole : M. Couteau, président de la Conférence Saint-Louis pour 1902-1903 ; M. Toni Catta, rapporteur des travaux ; M. René Bazin, directeur de la Conférence, et M. Reverdy, ancien président de la Jeunesse catholique française, venu à Angers pour présider la séance du 19 décembre et resserrer avec ses jeunes amis d'Angers les liens de bonne fraternité qui unissent si cordialement le plus beau groupe de l'Association au centre parisien. Notre société angevine prend toujours un plaisir extrême à ces réunions où la jeunesse de l'Université, par son entrain, ses nobles aspirations et son talent, nous offre des promesses d'avenir et des espérances qui reposent des tristes réalités du présent.

C'est une délicate attention des professeurs de nos Facultés de servir à l'auditoire universitaire la primeur de leurs écrits. Telle fut, le vendredi 9 janvier 1903, la bonne inspiration de M. Paul Henry, professeur à la Faculté de Droit. Du beau livre qu'il a publié sur saint François d'Assise et son école, M. Henry cueillit les pages les plus charmantes : *Les amitiés de saint François d'Assise*. Qui ne sait que toute créature, pour le bon saint, devenait « un frère » ? Son âme s'inclinait

Digitized by Google

tendrement vers les fleurs, les petits oiseaux, les petits agneaux : toute faiblesse éveillait sa sympathie ; mais surtout son cœur débordait d'amour et de compassion pour toutes les misères humaines, corporelles ou morales. Il accordait même ses prédilections aux pauvres les plus répugnants, aux lépreux, et jusqu'à « ses frères les brigands », qu'il espérait honorer un jour au ciel avec le bon Larron.

La religion d'un opportuniste. — Quel pouvait bien être « l'opportuniste » édifiant, dont M. l'abbé Morlais, professeur à la Faculté des Lettres, devait entretenir ses auditeurs, le vendredi 16 janvier ? Il ne s'agissait point d'un « opportuniste » de nos jours. Mais l'opportunisme n'a point d'âge et, dans la personne de *Cicéron*, on pourrait reconnaître l'exemplaire de plus d'un moderne politicien. Sceptique et railleur dédaigneux dans la vie privée, en matière religieuse, homme public, Cicéron se transforme en adepte fervent de la religion nationale ; il ne cesse d'invoquer les dieux immortels et les divinités tutélaires de Rome ; il est l'homme providentiel, son consulat est un bienfait des cieux ; au besoin, comme avocat, il convertit un procès purement civil en une cause religieuse et conséquemment politique. Philosophe, Cicéron flotte entre toutes les doctrines : il semble que le spiritualisme obtient ses faveurs dominantes ; mais on n'est jamais bien sûr, en lisant Cicéron, d'avoir saisi la pensée définitive de cet esprit critique, subtil, avisé.

Une conférence très remarquée dans la belle série de cet hiver, ce fut celle du vendredi 23 janvier. *La Saint-Barthélemy* : qui n'en parle ? qui en parle pertinemment ? La conférence sobre, nette, précise et très documentée de M. l'abbé Marchand, professeur à la Faculté des Lettres, mit les choses au point. Le conférencier commence par condamner sévèrement le massacre, dont les catholiques n'ont jamais fêté l'anniversaire comme on a célébré celui des « Vêpres Siciliennes ». Puis, il examine si le meurtre fut ou non prémédité et montre comment un premier attentat contre Coligny, dont elle doit seule porter la responsabilité, entraîna inopinément Catherine de Médicis à précipiter son fils Charles IX dans un nouveau forfait. Les sentiments personnels de la reine et du roi, leur attitude envers le Pape, leur poli-

Digitized by Google

tique extérieure et leurs alliances protestantes, tout prouve que le crime fut d'inspiration politique et non religieuse. Ni le pape, ni l'épiscopat français, ni les prédicateurs n'ont provoqué d'aucune manière le massacre. Le Pape a fait chanter un *Te Deum*, parce que le roi lui avait mandé la nouvelle d'un complot ourdi contre sa vie, auquel il avait heureusement échappé ; le cardinal de Lorraine résidait à Rome, le 24 août 1572 ; il lui était assez difficile d'avoir, la veille, à Paris, béni les poignards, comme on l'a inventé pour une scène de théâtre. Si la masse populaire et catholique s'est portée au massacre avec un élan sauvage et coupable, elle cédait à un sentiment de vengeance politique qu'expliquent, si elles ne l'excusent pas, toutes les vexations des protestants, qu'il ne faut pas se représenter, au XVIe siècle, comme une secte religieuse affectant les airs de tolérance qui lui sont familiers, au XIXe et au XXe. Si la Saint-Barthélemy fut un crime politique, ceux-là surtout qui se réclament des origines sanglantes de la Révolution devraient renoncer à exploiter la grande faute politique du 24 août 1572 contre l'Église, demeurée complètement étrangère à la préparation et à l'exécution des massacres de Paris et de la province.

Une autre question bien à l'ordre du jour, la *Séparation de l'Église et de l'État*, était traitée, le vendredi 30 janvier, par M. Gavouyère, doyen de la Faculté de Droit, avec une sûreté de doctrine qui dissipa bien des équivoques. Que le Concordat soit actuellement une arme retournée contre l'Église de France par les gouvernants du jour, la constatation s'impose à tous les esprits. Mais, de sa nature, le pacte intervenu est-il nuisible à l'Église ? Aucunement. Pratiqué loyalement, surtout dégagé des « Articles organiques » qui n'en font point partie, il assurerait la paix commune, le bien de l'Etat et les progrès religieux. La séparation, telle qu'elle se ferait aujourd'hui, serait un mal : elle serait perpétrée par l'État contre l'Église. L'État prendrait d'avance contre l'Église toutes les sécurités pour exercer la tyrannie et la persécution, sans discussions ni délais : l'Eglise serait livrée, les mains liées, aux entreprises criminelles de ses ennemis.

Les Maronites. — Souvenirs d'un voyage au Liban : tel était le titre de la conférence du vendredi 6 février, donnée

Digitized by Google

par M. le chanoine Crosnier, professeur à la Faculté des Lettres. Dans un pays entouré par la nature d'une muraille protectrice, vit un petit peuple dont la religion forme la nationalité. Il a les qualités de l'esprit, les vertus du cœur, une haute moralité, une force de cohésion qui a résisté à toutes les invasions et à tous les massacres. La vie chrétienne y est intense, malgré l'amoindrissement d'un clergé que la discipline n'oblige pas au célibat et dont la science est médiocre. La civilisation décadente et la facilité des émigrations fait cependant courir des périls aux Maronites, qui vont chercher fortune jusqu'en Amérique, mais reviennent toujours au Liban, ne pouvant se résigner à mourir loin de leur terre natale. Hélas ! cette fidélité constitue un danger, quand le Maronite, à son retour, importe dans ses montagnes la contagion intellectuelle, morale et physique dont il n'a pas toujours sû se préserver en traversant un monde devenu mauvais.

Nos contemporains se flattent d'être « pratiques » et prétendent que notre éducation nationale réponde à leurs « tendances ». « L'agréable » a fait son temps : il nous faut maintenant « l'utile ». De ces principes semble découler l'arrêt de bannissement des « langues mortes, » du latin en particulier. Sans admettre ces principes faux, M. le chanoine Dedouvres, professeur à la Faculté des Lettres, voulut bien les accepter comme un « postulat » dans sa conférence du vendredi 13 février, sur *l'utilité du latin*, et il démontra avec une ardente conviction que le latin cultive, instruit, élève. Les Latins sont gens « pratiques » : leur commerce ne donne peut-être pas toutes les jouissances qu'on trouve au commerce des Grecs, mais pour l'esprit d'ordre, de méthode, la précision et la rigueur de la pensée, ils sont des maîtres incomparables.

Un jeune prêtre étudiant à Paris, pendant la Commune, rappelait, le vendredi 20 février, ses *Souvenirs personnels*. Ce prêtre est devenu prélat et de la jeunesse il conserve toujours l'ardeur dévouée et les vives impressions. Aussi, de quels tableaux animés Mgr Pasquier fut-il le peintre ému, en racontant les scènes de la Commune auxquelles il se trouva mêlé ! Arrêté aux Carmes, il échappa, dans la maison même, aux mains des Fédérés et put ensuite s'évader de Paris,

Digitized by Google

grâce à un dernier stratagème, plus heureux que les premiers, suivis d'échec. Mais, son compatriote et ami, Paul Seigneret, n'eut pas tant de bonheur. Le souvenir de ce martyr angevin plane sur toute cette conférence et mêle une douce mélancolie à l'amère tristesse dont tous les cœurs se sentent pénétrés par le récit des atrocités commises au centre du monde civilisé, il y a trente ans. Mais, d'autre part, comment abandonner toute espérance, même dans les inquiétudes de la persécution qui sévit, lorsqu'on voit la Providence réserver, en 1870, une des victimes choisies par la Commune, pour en faire l'un des plus fiers tenants de la liberté d'enseignement supérieur, conquise seulement cinq ans après une lutte fratricide, qui fit craindre, un moment, la ruine de l'Église de France avec celle de tout l'ordre social ?

Outre les conférences hebdomadaires du vendredi, le mardi, tous les quinze jours, Mgr Legendre donna une série de cours publics sur *La vie religieuse chez les Juifs*, qui forment le couronnement de ses belles études d'Archéologie biblique. Voici les sujets traités par l'éminent doyen de la Faculté de Théologie : I. La religion au désert : le tabernacle, l'arche d'alliance. — II. Le temple de Salomon. — III. Le temple de Salomon : essai de restauration. — IV. Le sacrifice quotidien dans le temple : vêtements des prêtres, chants et musique.

***

Le 3 décembre, étaient inaugurés, au Palais académique, les cours et conférences pour dames et jeunes filles, par un discours très goûté de Mgr Rumeau, sur la *Nécessité de la culture intellectuelle chez la femme.* « D'après Mgr l'Evêque « d'Angers, dit la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, le « vrai savoir met la jeune fille en garde contre la lecture des « romans et lui donne le goût des choses sérieuses ; il permet « à l'épouse de comprendre les travaux de son mari et par- « fois de s'y associer ; de la sorte, il facilite l'union des esprits « et des cœurs. Enfin, c'est grâce à lui qu'une mère peut « suivre et contrôler les études de ses fils et de ses filles. Il « est donc à souhaiter que le nombre des femmes studieuses « et instruites augmente parmi nous. C'était le vœu de « Mgr Dupanloup ; c'est l'espoir de Mgr Rumeau. Telle est, « en résumé, la thèse de notre chancelier. En termes élo-

Digitized by Google

« quents, avec chaleur et autorité, il a montré que la culture « intellectuelle chez la femme chrétienne est un remède pour « les maux de l'âme et un grand bienfait pour la famille. »

***

Sixième Concert populaire.

La rentrée de M. Brahy, dont tous regrettaient la trop longue absence, est saluée d'applaudissements.

L'orchestre, qui s'était un peu relâché dans les Concerts précédents, sentant la main ferme du Maître, s'est vraiment ressaisi et surpassé.

Le *Symphonie militaire* de Haydn, débordante de mélodie et de grâce, a été dite dans la perfection ; il en a été de même d'*Istar*, variations symphoniques de d'Indy, d'une orchestration puissante, terminées par un unisson grandiose. Nous avouons cependant en toute humilité que les combinaisons harmoniques plus ou moins tourmentées du début ne nous ont pas fait voir Istar dépouillée successivement de la haute tiare de sa tête, de ses pendants d'oreille, ses pierres précieuses, ses joyaux, sa ceinture, ses anneaux, avant d'entrer au pays immuable.

Les murmures de la forêt de *Siegfried*, de Wagner, ont été remarquablements exécutés, ainsi que les *Fragments de Sigurd Josalfar*, de Grieg.

M. Riddez, de l'Opéra, a chanté, d'une voix chaude et agréable, le *Chant du Concours de Wolfram* du *Tannhauser*, un *Air de Henri VIII* et *La lyre et la harpe* de Saint-Saëns. Son succès a été grand.

Septième Concert populaire.

La voix de Mme Ida Ekman est pure, homogène, puissante, d'un timbre agréable, et c'est avec un art parfait, avec un goût exquis, que la charmante cantatrice conduit l'admirable instrument dont la nature l'a généreusement douée. *L'absence*, de Berlioz, l'*Air de Xerxès*, d'Haendel, avec accompagnement d'orchestre, des *lieders* de Schubert, Schumann, Brahms, R. Strauss, et une *Berceuse finlandaise*, très bien accompagnés au piano par Mlle Ritter, ont valu à Mme Ekman des applaudissements enthousiastes.

MM. Bailly et Dessart, deux excellents altistes (nous avons dit tout le bien que nous pensons de M. Bailly), ont exécuté

Digitized by Google

avec beaucoup de maëstria et un grand souci de la tradition un concerto de Bach avec accompagnement de trois violoncelles et une contrebasse.

A l'orchestre incombait le soin de nous faire entendre l'*Ouverture de Coriolan*, de Beethoven, et la *Symphonie fantastique*. Il s'en est acquitté à la satisfaction générale et s'est montré vraiment supérieur, tant au point de vue de l'interprétation que du rendu, dans l'œuvre du grand Berlioz. Cette exécution hors de pair de la *Symphonie fantastique* a valu à M. Brahy un véritable triomphe et des applaudissements unanimes.

Huitième Concert populaire.

Au programme figuraient tout d'abord l'*Ouverture de Melusine* de Beethoven et la *Symphonie en mi bémol* de Mozart, puis les œuvres de M. Silvio Lazzari, sous la direction de l'auteur : *Prélude d'Armor*, *Effet de nuit*, *Marche pour une fête joyeuse* pour orchestre ; *Apparition*, *Des choses... des choses*, *Nevermore* mélodies par Mme Maria Gay, qui semble avoir une belle voix. Nous l'avons si peu entendue ! — Il est vraiment regrettable qu'on déplace des artistes pour leur faire dire des choses si peu chantantes. Pourquoi ne pas laisser au chanteur au moins le choix d'un morceau où il puisse faire apprécier sa voix et son talent ?

Des œuvres de M. Lazzari nous ne parlerons pas. Constatons seulement qu'elles ont été accueillies froidement et que les suffrages du public ont été pour la *Symphonie* de Mozart, exécutée par l'orchestre avec le soin habituel.

Concert au bénéfice des pauvres.

La soirée du vendredi 27 février n'a été qu'une suite d'ovations : ovation à M. Brahy, sous la direction duquel l'orchestre a admirablement rendu la *Symphonie fantastique* de Berlioz, l'*Ouverture d'Euryanthe* de Weber, le *Prélude du 3e acte de Lohengrin* de Wagner ; — ovation au violoncelliste Pablo Casals, qui nous a charmés dans une *Élégie* de Fauré et des *Variations symphoniques* de Boëllmann ; — ovation à notre compatriote, M. Jean Huré, dont le talent musical va s'affirmant chaque jour et qui a dirigé un *Te Deum* de sa composition d'une inspiration élevée et habilement orchestré ; — ovation enfin à M. Buysson, le ténor aimé des Angevins, qui a très bien chanté l'*Invocation à la Nature de*

Digitized by Google

Werther de Massenet, le *Chant de Printemps de la Walkyrie* de Wagner, une *Mélodie* de Carrel et le *Chant de concours des Maîtres Chanteurs* de Wagner.

« Soirée inoubliable, écrit M. de Romain dans *Angers-Artiste*, donnée devant une salle chaude, enthousiaste, vibrante, avec un orchestre plus homogène et plus souple que jamais, un violoncelliste aussi remarquable comme technique que sous le rapport du sentiment et de l'expression, un chanteur joignant à l'éclat d'une voix jeune et facile la sincérité, une rare justesse d'accent et de diction et, dominant tout cela, une direction véritablement inspirée, lumineuse, géniale comme l'œuvre si magistralement rendue. Toutes les belles qualités que, depuis si longtemps, nous nous sommes plu à constater et à reconnaître chez M. Edouard Brahy, se sont affirmées vendredi avec une exceptionnelle puissance, pendant cette seconde audition de la *Symphonie fantastisque*, qui demeurera dans la mémoire des habitués des Concerts comme l'une des plus splendides manifestations d'art à laquelle il nous ait été donné d'assister. »

Neuvième concert populaire.

Programme très intéressant. L'orchestre, sous la baguette de son chef expérimenté, comme toujours, a fait merveille, et M. Brahy, après la *Première symphonie* de Beethoven a été rappelé trois fois par les bravos d'un public enthousiaste.

M. Mouquet, un jeune compositeur plein d'avenir, a ensuite dirigé une esquisse symphonique pittoresque et charmante intitulée *Au village*, puis un poème symphonique *Andromède*, de plus large envergure et habilement orchestré. Il a obtenu un franc succès.

Que dire du *Concerto grosso* d'Haendel pour orchestre d'archets avec deux violons et violoncelle obligés, sinon qu'il a été admirablement exécuté par le quatuor; que les solistes MM. Mambriny, Lagarde et Reuland ont été excellents et que M. Brahy, comme toujours, a supérieurement conduit l'œuvre du maître.

Au programme figuraient ensuite *Istar* de V. d'Indy et l'*Ouverture des Maîtres chanteurs* de Wagner, également bien rendus.

***

A signaler une tentative de décentralisation. M. Claudius, le sympathique chef d'orchestre du théâtre d'Angers, y a fait

Digitized by Google

jouer un opéra bouffe de sa composition, la *Mandragore*, dont la partition est très mélodique et remplie de jolis morceaux. M. Bailly, l'alto solo des concerts, sous les traits de *Frère Timothée* a su s'y faire applaudir comme chanteur et comme comédien.

***

Trop peu de monde, hélas, dit l'*Éventail*, à l'intéressante séance de musique de chambre donnée le mercredi 21 janvier, dans la salle du Grand-Hôtel, par Mlle Marie-Louise Ritter. Le talent incontesté de Mlle Ritter, qui s'est fait applaudir récemment aux Concerts populaires, la réputation de MM. Mambriny, Reuland et Bailly, et enfin et surtout, la composition du programme auraient dû attirer en plus grand nombre les amateurs angevins, qui déplorent si souvent l'absence d'auditions de musique de ce genre. Il est regrettable qu'une ville de l'importance d'Angers ne puisse réunir un public suffisant pour garnir seulement une demi-salle ; espérons que les applaudissements très sincères qu'ont recueillis tous les artistes les empêcheront de se décourager de ce désintéressement.

M. Mambriny a donné une magistrale interprétation de la belle *Sonate* de Fauré et a mis, une fois de plus, en relief la correction de son jeu.

Dans le *Kol Nidrei* de Max Bruch, M. Reuland a eu l'occasion de faire valoir ses qualités de style et de sonorité, sans lesquelles cette pièce aurait pu paraître un peu monotone.

Le trio sur les *Airs bretons* a valu à son auteur, M. Jean Huré, d'être rappelé et acclamé. Les motifs de cette œuvre sont tirés d'un volume de *Chansons et rondes bretonnes*, recueillies par M. Jean Huré, et qui vient d'être édité à Angers par la maison Metzner. Cet arrangement fait le plus grand honneur à M. Huré, qui a su conserver à ces chants simples et émouvants leur caractère et leur poésie.

Le *quatuor* de Brahms est une œuvre trop importante pour pouvoir l'analyser après une seule audition ; il n'en subsiste qu'une impression grandiose avec le désir de réentendre encore les beautés de cette œuvre superbe traduites par des interprètes tels que Mlle Ritter, MM. Mambriny, Bailly et Reuland.

Mlle Ritter a été sur la brèche pendant toute la séance — la partie d'accompagnement des morceaux d'ensemble aurait

Digitized by Google

suffi seule à la tâche d'un *robuste* pianiste ; l'exécution, en outre, du *Carnaval* de Schumann constituait une tâche vraiment écrasante, et dont l'énergie de Mlle Ritter a triomphé avec éclat. Le *Carnaval* de Schumann est une de ces œuvres qui permettent de juger un virtuose sous différents points de vue, et, en la choisissant, Mlle Ritter a pu mettre en relief ses qualités de virtuosité, de style et de sonorité. Ces pièces, hérissées de difficultés, ont été remarquablement interprétées, avec le caractère particulier qui convient à chacune d'elles. Aussi l'auditoire a-t-il écouté, avec un intérêt toujours croissant, cette œuvre de longue haleine, après l'exécution de laquelle une superbe corbeille de fleurs a été offerte à Mlle Ritter. La charmante artiste a été couverte d'applaudissements, et nous osons espérer que ce premier concert, si remarquable, sera suivi de plusieurs autres. — A. M.

***

Le samedi 17 janvier a eu lieu, à Saumur, dans le local du nouveau marché couvert, l'inauguration de la troisième foire aux vins, organisée par la Municipalité de la ville et le Syndicat viticole de l'arrondissement, et subventionnée par la Société Industrielle de Maine-et-Loire.

Cette dernière était représentée par son président, M. le comte de Blois, sénateur ; M. Sigaud, secrétaire général ; MM. Deperrière, Brochard, Bourcier, Huau, Abraham, etc.

M. le docteur Peton, maire de Saumur, a ouvert la séance, entouré de MM. le comte de Dreux-Brézé, président du Syndicat ; Bodinier, sénateur ; de Grandmaison, député ; de la Guillonnière, Milon, de Livonnière, conseillers généraux, et des notabilités de la ville de Saumur.

Dans un discours fort applaudi, il a fait ressortir les avantages des exhibitions annuelles de nos vins d'Anjou et remercié la Société Industrielle de son concours et son président de sa présence, gage de l'union des viticulteurs angevins.

Dans une courte improvisation, M. le comte de Blois a remercié M. le Maire de Saumur, constaté l'union étroite des Saumurois et des Angevins et terminé en déclarant que rien n'était plus utile et meilleur que le spectacle d'adversaires de la veille, adversaires probables du lendemain, faisant trêve, pendant quelques jours, pour défendre sur le terrain économique le vieux sol angevin qu'ils ont déjà défendu et qu'ils défendront encore au besoin contre les envahisseurs.

Digitized by Google

Ces paroles généreuses ont été acclamées. La foire a reçu de nombreux visiteurs dans les journées du samedi et du dimanche.

***

Par lettre du 31 janvier 1903, S. Exc. le Nonce apostolique à Paris, a notifié au doyen de la Faculté de Théologie d'Angers, Mgr Legendre, que le Souverain Pontife vient de le désigner comme l'un des dix consulteurs français de la Commission biblique, récemment instituée par Sa Sainteté.

Ce choix, tout à l'honneur de l'éminent doyen, jette un nouvel éclat sur notre Université catholique et spécialement sur la Faculté de Théologie, que Mgr Legendre dirige avec tant de sagesse et une si grande sûreté de doctrine.

En appelant Mgr Legendre à prendre rang parmi les membres de la Commission biblique, le Pape marque bien dans quel esprit il désire voir travailler les consulteurs et quelles garanties présenteront leurs jugements. Les auditeurs des conférences et des cours de Mgr Legendre savent quelle large part il y fait à la critique vraiment scientifique. Lui-même, il a du reste donné comme sa profession de foi, dans son rapport de rentrée, le 12 novembre 1900 : « En face des « gros bataillons du rationalisme et de l'exégèse protestante, « ne serions-nous point exposés à marcher au combat avec « des armes rouillées, des manœuvres vieillies et impuis- « santes ? N'y a-t-il point, par ailleurs, quand on se lance « aux avant-postes, danger d'aller trop loin et de faire à « l'ennemi d'imprudentes concessions ? Les élèves de nos « Facultés doivent être initiés à cette lutte, pour éviter aussi « bien la routine qui paralyse et déconsidère que la har- « diesse qui jette l'émoi. »

***

Ont été compris dans la dernière promotion des palmes académiques :

Officiers de l'Instruction publique :

MM.

Aubert, sculpteur, à Angers.

Boisselier, ancien instituteur, à Saumur.

Le docteur Grenet, délégué cantonal, à Tiercé.

Marie-Baudry, maire de Cholet.

Poutiers, secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts, à Angers.

Digitized by Google

Officiers d'Académie :

MM.

Audra, pasteur protestant, à Angers.

Burdin, imprimeur scientifique, à Angers.

Clémot, adjoint au maire de Cholet.

Delaune, délégué cantonal, à Bourg-l'Evêque.

Descoings, délégué cantonal, à Angers.

Doisteau, maire de Saint-Quentin-les-Beaurepaire.

Foata, commissaire spécial à Angers.

Fontanès, secrétaire général de la Préfecture de Maine-et-Loire.

Le docteur Goubeault, médecin à Champtocé.

Graff, chef de la Musique municipale de Saumur.

Gioux, avoué à Angers.

Huet, chef-adjoint du cabinet de M. le Préfet de Maine-et-Loire.

Lépicier, conseiller municipal, président de la Société Sainte-Cécile, à Angers.

Lhumeau, délégué cantonal, aux Rairies.

Le docteur Petrucci, directeur de l'Asile Sainte-Gemmes.

Le docteur Rozier, médecin des écoles aux Ponts-de-Cé.

Trosseau, maire de Brissac.

Virenque, conseiller de préfecture à Angers.

***

Notre collaborateur et ami, M. Albin Sabatier (René Daxor), capitaine du génie, actuellement détaché à Madagascar, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Jamais distinction ne fut mieux méritée. Qu'il veuille bien recevoir tous nos compliments!

***

M. Focquereau-Lenfant, horticulteur à Angers, vient d'être nommé chevalier du Mérite Agricole.

***

M. Louis Olbertz, fils de l'honorable M. L. Olbertz, le négociant bien connu de la rue Saint-Maurille à Angers, après avoir conquis ses grades universitaires dans notre ville, a servi de cicerone au fils de l'empereur de Chine dans la visite qu'il fit aux principaux musées, monuments, ateliers, usines de Paris.

M. L. Olbertz avait repris ses occupations journalières, se

Digitized by Google

croyant déjà oublié du jeune voyageur dont il avait été pendant quelques semaines l'ami et le mentor. Aussi quelle a été sa surprise en apprenant qu'on lui avait décerné, comme témoignage de la reconnaissance du prince impérial et du gouvernement, la grande médaille d'or de Chine.

***

Le 16 janvier ont été célébrées, en l'église Saint-Joseph d'Angers, les obsèques de M. le comte Retailliau, conseiller général de Châteauneuf-sur-Sarthe. L'absoute a été donnée par Mgr l'Évêque.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le chanoine Secretain, M. le comte de Blois, sénateur, M. le vicomte de Cambourg, M. le vicomte de Rochebouet, conseiller général, M. Maillard, maire de Contigné, M. Hesdin, vice-président de la Société de secours mutuels de Châteauneuf-sur-Sarthe.

Le deuil était conduit par M. le vicomte Retailliau, MM. Louis Lebreton et ses fils, Eusèbe Pavie et ses fils, Charles Prieur et Joseph Joûbert, beaux-frères du défunt; MM. Bigot, ancien député; commandant Merlet, vicomte de Bourqueney, vicomte de la Morinière, Brouard, de Rigny, Léon et Georges Bourcier, René Bigot, Louis Bigot, lieutenant d'artillerie; Alphonse Robert, Paul Retailliau, Boutton, conseiller général et ses fils; de la Porte, A. de Baracé, Moreau des Briostières.

La vaste nef de l'église, tendue de noir, était littéralement trop petite pour contenir la foule des assistants.

Au cimetière, M. le comte de Blois a fait l'éloge du défunt, en un discours que nous sommes heureux de pouvoir reproduire :

MESDAMES,
MESSIEURS,

Le comte de Maillé, président du Conseil général, retenu à Paris par une indisposition, m'a chargé d'apporter sur la tombe prématurément ouverte de M. le comte Retailliau l'expression de ses regrets personnels et de ceux de nos collègues.

Dans quelques semaines, au sein du Conseil général comme au milieu du Conseil municipal de Contigné, des voix autorisées s'élèveront pour dire ce que fut M. Retailliau dans les fonctions qu'il tenait des suffrages du canton de Châteauneuf, quelle conscience, quelle exactitude il y apporta, plaçant au-dessus de tout ce dévouement à

Digitized by Google

la chose publique qu'il tenait d'un double héritage : celui de sa propre famille et celui de sa famille d'adoption.

Aujourd'hui c'est la voix d'un ami qui, au nom des mobiles qu'il commandait en 1870, au nom des nombreuses Sociétés charitables dont il fut le bienfaiteur et le président, particulièrement celle de Notre-Dame de l'Usine et de l'Atelier, vient lui adresser le suprême adieu.

Qui donc, disait M. Pasteur, transportera dans la vie publique les vertus de la vie privée? Georges Retailliau a cherché à résoudre et a résolu ce problème difficile.

Après avoir servi brillamment pendant la guerre de 1870 dans le 5e bataillon des mobiles de Maine-et-Loire, il entra — ce qui n'est plus possible aujourd'hui pour des hommes de son opinion et de son indépendance — dans l'administration préfectorale. Nous l'avons vu à l'œuvre dans ce département. Il s'y montra ce que nous l'avons toujours connu, modeste, appliqué, creusant les affaires et ne proposant de solution que lorsqu'il les avait examinées sous tous leurs aspects.

Jusque-là — il nous l'a confessé lui-même dans cette fête du jubilé sacerdotal de M. le chanoine Secretain, dont le souvenir revient aujourd'hui à notre mémoire plein d'amertume – il ne s'était jamais préoccupé de la question sociale. Ce fut en entrant, par une union qui lui a donné trente ans de bonheur, dans cette noble famille Joûbert, dont le nom est synonyme de bienfaisance et de générosité, qu'au contact des admirables patrons qu'elle renfermait, il se pénétra de l'idée que la Solidarité est la vraie puissance pacifique, la digue unique que l'on puisse opposer aux flots montants du collectivisme. Notre-Dame de l'Usine et le Syndicat des industries textiles avaient été fondés par les siens, il résolut d'en élargir le cadre, de lui consacrer son énergie et ses forces.

C'est alors que la Providence plaça sur sa route l'homme de Dieu dont j'ai parlé tout à l'heure et qu'avec son active collaboration il donna un nouvel essor à l'œuvre. Une Société de Prévoyance amicale des patrons et des ouvriers, une Prévoyance amicale des dames et demoiselles d'ateliers furent établies. Bientôt on y ajouta un dispensaire, qui permit de porter un secours immédiat aux malades et aux blessés.

Enfin, et c'est une idée bien digne du cœur délicat d'une femme, on voulut étendre aux enfants des sociétaires le bénéfice matériel et moral dont ils jouissaient eux-mêmes en créant les Pupilles de la Prévoyance, pour habituer ceux-ci à la vie régulière et les préserver autant que possible des misères et des tentations qui les assiègent.

Voilà, Messieurs, le résumé bien incomplet de l'œuvre trop peu connue du comte Retailliau.

Je me figure que dans sa douloureuse agonie, à intervalles lucides,

Digitized by Google

alors que ses lèvres murmuraient souvent les noms de ces Congrégations qu'on peut bien proscrire du sol de France mais que l'on ne proscrira jamais de nos cœurs reconnaissants et fidèles, sa pensée, en se préparant à l'heure terrible du jugement dont le bailli de Suffren disait que l'homme le plus résolu n'y peut songer sans frisson, devait prendre confiance dans le juge en songeant aux œuvres charitables qui, depuis si longtemps, emplissaient sa vie. Elle se reposait avec espoir sur cette compagne modeste jusqu'à l'humilité qui avait participé à toutes ces fondations; sur ce fils qu'il avait initié de bonne heure aux préoccupations de la vie sociale en même temps qu'il en faisait son confident et son ami; sur cette fille d'adoption qui consola, qui fortifia ses derniers moments.

A ces âmes meurtries par la souffrance nous n'offrirons pas les consolations humaines, si touchantes que soient les manifestations qui entourent le cercueil du comte Retailliau, si vive que soit la douleur de ceux qui participaient à ses œuvres. Mais, lorsqu'elles se retrouveront en face de la triste réalité, c'est dans ces œuvres mêmes où l'absent sera toujours présent quand même, qu'elles recherchéront sa trace, son souvenir et ses inspirations, jusqu'au jour où Dieu, dans sa miséricorde, voudra réunir à celui qui les aimait tant celles qui pleurent l'époux, le père, comme nous pleurons nous-mêmes l'ami disparu.

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort, à Paris, de M. Eugène Berger, ancien député de Maine-et-Loire, né à Cholet le 10 janvier 1829. M. Berger fit ses études au collège royal d'Angers et ses études de droit à Paris. En 1851 il était attaché au ministère de l'intérieur, conseiller de préfecture des Basses-Alpes en 1853 et du Loiret en 1856. En 1857 il était nommé sous-chef de cabinet du ministère de l'intérieur et en 1860 chef du bureau du personnel.

Élu membre et secrétaire du Conseil général de Maine-et-Loire, M. Berger était peu après élu député de la deuxième circonscription de ce département, en juillet 1866, et réélu en 1867.

En 1876, il était nommé député de Saumur au scrutin de ballottage et réélu en 1877. Il échoua en 1881 contre M. Bury et fut réélu en 1885 sur la liste conservatrice. Cette législature marqua la fin de sa carrière politique active.

M. Berger était un lettré et un fin et spirituel causeur. Voici la liste des travaux qu'il a publiés dans la *Revue de l'Anjou* : Volney et ses œuvres (1852); la Fronde en Anjou

Digitized by Google

(1853); le général Hoche (1858); les funérailles d'Anne de Bretagne (1859); l'abbaye d'Asnières et l'ermitage des Gardelles (1861); le comte Rostopchine (1872); l'éloge de l'esprit angevin (1889).

Nous adressons à la famille l'expression de nos respectueuses condoléances.

A. Z.

Digitized by Google

A Travers les Livres et les Revues

Les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* connaissent, pour en avoir eu la primeur, quelques-unes des pages du très intéressant volume que notre compatriote, M. Henry Jouin, vient de publier sous ce titre : *Les Maîtres peints par eux-mêmes.* Il est édité par la maison Gaultier-Magnier et fait partie d'une collection, l'*Art et la Vie*, qui accueille et patronne « tous les ouvrages relatifs aux arts et aux lettres dans leurs rapports avec la nature, la vie et les mœurs ».

La grande notorité qui s'attache au nom de l'auteur, l'influence dont il jouit, à si juste titre, dans le monde artistique et littéraire, la valeur incontestée des travaux qui portent sa signature me dispensent de faire l'éloge de ce joli volume,

Où témoins d'un temps effacé,
De vieux maîtres tiennent la plume
Et nous parlent de leur passé.

S'il fallait en croire, M. Henry Jouin, son livre ne serait qu'un simple recueil « d'autographes d'artistes » : en réalité c'est une contribution très précieuse à l'histoire de nos maîtres, sculpteurs, peintres, architectes, musiciens, artistes dramatiques. Voici d'ailleurs comment il expose lui-même le but qu'il s'est proposé :

« L'histoire de l'art a ses obscurités, ses entraves. L'artiste est un homme d'étude. Il vit dans le recueillement, parfois dans la détresse. Sa vie s'écoule entre les quatre murs d'un atelier. De temps à autre, il est vrai, une pensée peinte ou modelée sort du silence de ce lieu de travail. On la porte sur le forum ou dans le temple. Elle fait illustre, pour un jour, le nom de son auteur : mais lui, qui l'a vu ? qui le connaît ? Ses émules, ses amis, un ou deux écrivains orientés vers les choses de l'art, et c'est tout. Laissez le bruit d'une année couvrir l'acclamation de la veille, et la personne du maître qui

[1] Un vol. grand in-18 de 415 pages. Prix : 4 francs.

Digitized by Google

vous a charmé, instruit, élevé, redevient insaisissable. On dirait d'un voyageur ou d'un étranger, dont on se souvient à peine, et que des régions inexplorées cachent aux yeux qui le cherchent. C'est qu'en effet le maître, salué dans sa gloire éphémère, a repris sa brosse ou son ciseau et, sans bruit, sans nul souci de vogue, il s'est replongé dans le rêve ; il essaie de donner une forme à l'idéal.

« A de certaines heures, ce créateur modeste prend sa plume. On le voit tracer une page sur sa propre vie, fixer le souvenir d'un jour de lutte, confier à un ami ses angoisses d'artiste, raconter la fin douloureuse d'un camarade d'atelier, mort dans l'insuccès et le dénuement. De pareilles confidences sont précieuses. Elles ont la liberté qui est le caractère des mémoires intimes, la saveur particulière des écrits que n'attend aucune publicité.

« Recueillir, mettre au jour ces pages dispersées, n'est-ce pas honorer ceux qui les ont signées, n'est-ce pas venir en aide à l'historien de l'art, en quête de documents authentiques et curieux sur des hommes dont l'existence échappe et que l'on aime à suivre à travers les difficultés ou les triomphes d'une vie toujours attachante?... » — Voilà comment sont écrites les notices charmantes qui encadrent les « autographes » recueillis par M. Henry Jouin, et dans lesquelles l'auteur remet souvent en pleine lumière la physionomie d'un maître dont on ne savait plus l'histoire.

Les Angevins éprouveront un plaisir tout particulier à feuilleter ce volume : outre qu'il leur fera passer d'agréables instants dans la compagnie de Coypel ou de Delacroix, de Falconet, de Chapu, de Prud'hon ou de Gavarni, il leur apprendra sans doute comment Turpin de Crissé à su former l'importante collection qu'il a léguée à notre ville ; comment David d'Angers jugeait les sculpteurs, ses émules ; comment, en 1828, un paysagiste, Dagnan, appréciait le charme de la cité angevine et le pittoresque des bords de la Loire. — Un livre comme celui-ci, qui peut les instruire et flatter leur amour propre, est assuré de leurs suffrages : *experto credite*.

Puisque je viens de parler de l'Anjou, de ses gloires, de ses richesses artistiques et du charme de ses paysages, c'est l'occasion toute naturelle de signaler deux recueils de poésie, consacrés l'un et l'autre à notre chère province : *les Coiffes*

Digitized by Google

angevines de M. Louis Papin (Paul Pionis)[1] et *la Chanson de l'Anjou* de M. Auguste Pinguet[2].

Ce dernier a choisi pour épigraphe le joli quatrain de Joachim du Bellay :

Quant à moy, tant que ma lyre
Voudra les chansons eslire
Que je lui commanderay,
Mon Anjou, je chanteray.

Tous les deux s'inspirent du même sentiment et du même amour pour la « petite patrie ».

M. Louis Papin a dédié *ses Coiffes angevines* au pays baugeois :

O petit coin de terre,
Ou, de sa main légère
Comme une aile d'oiseau,
En chantonnant, ma mère
A bercé mon berceau.

Ma petite patrie,
Tant douce et tant jolie,
Que j'ai quittée un jour,
Pardonne à ma folie.
Me voici, mon amour !

Accueille l'infidèle
Que le remords harcèle
Et que l'ennui punit
L'imprudente hirondelle
Qui revient au vieux nid.

Point n'est en oubliance
Ce nid où mon enfance
A rêvé tant de fois,
O petit coin de France,
Mon cher pays Baugeois !

J'ai respiré des roses
Sous d'autres cieux écloses,
Et baisé leur satin ;
Tes roses sont plus roses,
Et leur parfum plus fin.

[1] Un vol. in-12 de 225 pages, orné du portrait de l'auteur. Paris, librairie Fischbacher ; 1902.

[2] Un vol. in-8° de 132 pages, tiré à 310 exemplaires numérotés et paraphés par l'auteur. Angers, Siraudeau ; 1902.

Digitized by Google

Aux clameurs de la foule,
Cette houle qui roule
En grondant quelquefois,
Je préfère la houle
Chantante de tes bois.

. . . . . .

Sois terre hospitalière,
Ma demeure dernière,
Et garde mon tombeau,
Comme autrefois ma mère
Veillait sur mon berceau.

Je pourrais citer vingt pages également exquises et tout imprégnées, comme celle-ci, de la « doulceur angevine »; mais il faut savoir se borner. Pourtant je me ferais un reproche de ne pas insister, auprès des « fillettes d'Anjou » qui pourraient lire la *Revue*, sur ce conseil du poète :

Oh ! méprisez la mode, et gardez vos bonnets,
Papillons de dentelle, aux larges ailes blanches,
Qui volant à l'appel des cloches, les dimanches,
Ont l'air, par les chemins, de butiner aux branches,
L'or bruni des ajoncs et l'or clair des genêts.

M. le comte de Romain a écrit pour *la Chanson de l'Anjou* une élégante préface, dont je détache quelques lignes, qui donneront, j'en suis sûr, une idée très exacte du volume : « M. Auguste Pinguet ajoute une page nouvelle à l'œuvre des Pavie, des Sorin, des Belleuvre, des Lemarchand. Il évoque l'Anjou tout entier dans ce volume de sonnets très anciens de forme et très jeunes de pensée, que nos compatriotes ne peuvent manquer d'accueillir avec sympathie. Comme l'ancêtre du Bellay, son inspirateur et son guide, il possède un vif sentiment de la nature, l'amour du sol natal, le respect de l'harmonie, du rythme impérissable qui dans le vers depuis des siècles moule la pensée comme une statue... Tout ce que la terre angevine offre à ses regards est précieux à son âme, depuis le moindre pan de mur d'énigmatique origine, jusqu'aux vastes cathédrales, depuis l'humble violette des champs jusqu'aux parterres fleuris des jardins rutilants. Des détails en apparence insignifiants captivent même son attention, vin, fruits, légumes : il célèbre tout ce que produit notre sol... Pas un recoin d'Angers, pas une rue tortueuse, bordée de maisons grises et de toits contournés, pas une

Digitized by Google

église où sa muse et son rêve n'aient oublié la marche des heures. Et par delà les faubourgs, pas une route, pas un sentier où ses pas n'aient erré suivant le caprice de ses songeries. »

Tels sont, en effet, les sujets divers qui ont ému l'âme du poète et auxquels il a su nous intéresser. Si maintenant il vous plait d'entendre le son de sa voix, écoutez ce sonnet final. Il est dédié à Mme Pinguet :

Maintenant que ce livre est fait, je te le donne,
Et, s'il te plait un jour d'en relire les vers,
Il te rappellera nos courses à travers
Notre province aimée, où tout rit, tout fredonne !

Mais peut-être qu'alors ma rime qui chantonne,
En évoquant ainsi tant de sites divers,
De sentiers parcourus jadis, de chemins verts,
Épandra dans ton cœur des tristesses d'automne ?

Car, il ne sera plus le temps où nous allions,
Tous deux parmi les fleurs et parmi les rayons,
Longeant les bords de Loire ou bien ceux de la Maine...

Car moi, même, qui sait ? à jamais endormi...
Bah ! pourquoi t'attrister, te causer de la peine ?
Allons, souris, et prends cette offrande d'ami !

J'aurais grand tort, après cela, de faire l'éloge de l'artiste et du livre ; car, n'est-il pas vrai, il n'y a que les braves gens, les bons cœurs, à pouvoir parler ainsi ?

Avec M. L. de Farcy, je reste encore en Anjou, au cœur même de la cité angevine, puisqu'il s'agit de la *Cathédrale* et des *fouilles* que notre distingué collaborateur y a faites, *du 18 août au 12 septembre 1902*.

Les recherches de M. de Farcy ont amené des résultats fort importants pour notre histoire : elles lui ont permis, non seulement de constater la place exacte de plusieurs sépultures et d'exhumer quelques curieux débris d'étoffes et de jolies briques émaillées, mais surtout de retrouver une partie de la nef du VIIIe siècle et de déterminer le plan, les contours, le niveau, l'appareil du transept et du chœur de l'église du XIe siècle.

L'article remarquable qu'il a publié sur ce sujet, dans la *Revue de l'Art chrétien* (janvier 1903), et qu'il a fait tirer à

Digitized by Google

part, forme une brochure grand in-4° de 18 pages. Les planches et les gravures qui accompagnent le texte donnent une idée très complète des travaux exécutés et des résultats obtenus.

Dom Paul Renaudin, de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil, avait été chargé d'étudier pour le Congrès eucharistique d'Angers un personnage que l'on s'obstine beaucoup trop à vouloir présenter comme une gloire angevine, Bérenger.

Le titre même du travail : l'*Hérésie anti-eucharistique de Bérenger*[1], indique que l'auteur a traité son sujet beaucoup plus en théologien qu'en historien. C'est, à mon humble avis, l'une des meilleures études qui aient paru sur cette difficile et grave question.

Un autre bénédictin, le R. P. Dom Chamard, s'attaque à une question beaucoup plus difficile encore, celle du *Linceul du Christ*[2], si fort agitée depuis quelque temps.

En examinant de près les divers points en litige, le savant bénédictin a cru découvrir une solution qui mettra fin, espère-t-il, à toute polémique et permettra de concilier des faits qui, au premier abord, ont paru contradictoires. J'avoue que les témoignages historiques qu'il invoque sont importants et que la solution qu'il propose est de nature à séduire ; mais, j'en suis convaincu, le conflit durera tant que les autorités compétentes n'auront pas confié à des spécialistes le soin d'étudier le Saint-Suaire au point de vue scientifique.

Voici maintenant une brochure, *Les Armoiries de la République Sud-Africaine*[3], par M. Joseph Joûbert, dont je puis dire en toute vérité que c'est à la fois une bonne œuvre et un bon livre ; une bonne œuvre, car cette élégante brochure est vendue au profit des orphelins du Transvall ; un bon livre, un livre capable d'instruire et d'intéresser, car, tout en expliquant avec précision les divers attributs figurés sur le blason des Boers, l'auteur a su tracer de ce peuple héroïque un portrait très séduisant et très vrai.

[1] Broch. in-8 de 37 pages. Paris, V. Retaux ; Lyon, E. Vitte ; 1902.

[2] Broch. in-8 de 104 pages. Paris et Poitiers, H. Oudin.

[3] Broch. in-8 de 39 pages. Paris, A. Challamel ; 1903.

Digitized by Google

J'avoue, sans confusion, que je connais fort peu les questions sociales et encore moins les questions militaires. Telle est la raison pour laquelle je dois me borner à transcrire simplement le titre de deux ouvrages, que l'on a bien voulu m'offrir : *le Sweating-system*, étude sociale, par M. Théodore Cotelle [1], et la *Justice militaire dans les états danubiens* (Bulgarie. Serbie, Roumanie), par M. le capitaine Lamouche, de l'Etat-Major particulier du Génie, chevalier de la Légion d'honneur [2]. Je sais pourtant que ces deux études ont été accueillies avec faveur, puisque la première a valu à M. Cotelle le titre de docteur en droit et que l'autre a été l'objet des appréciations les plus flatteuses.

J'ai reçu de M. Almada Negreiros, un portugais qui parle et écrit le français avec autant d'élégance que sa langue maternelle, la jolie brochure à laquelle il a donné pour titre l'*Epopée Portugaise* [3]. C'est, en un rapide tableau, l'histoire de toutes les découvertes par lesquelles, au moyen âge, le Portugal a étonné et enrichi le monde. Qu'il me permette de le remercier ici cordialement pour son envoi et de le féliciter pour son travail !

M. Gaston Deschamps a consacré sa chronique hebdomadaire du 18 janvier, dans le *Temps* au *Journal* du docteur Prosper Ménière, né à Angers, le 18 juin 1799, qui fut le condisciple de Ricord et l'élève de Dupuytren, le médecin officiel de la duchesse de Berry à Blaye, et l'ami de la plupart des hommes célèbres de sa génération.

Le *Journal des Débats* du 28 février, publie la note suivante, sur une thèse qui intéresse notre histoire angevine :

« La thèse que M. Georges Yver soutenait mercredi en Sorbonne, encore qu'elle n'ait pas reçu de tous points l'approbation des juges, ne laisse pas d'être séduisante et neuve ; à tout le moins a-t-elle eu le mérite de provoquer entre l'auteur et ses critiques une très intéressante discussion. M. Yver a dépouillé l'immense Recueil des registres de la

[1] Un vol. in-8 de 270 pages. Angers, Siraudeau ; 1902.

[2] Broch. in-8 de 69 pages. Paris, Pichon ; 1903.

[3] Broch. in-8 de 81 pages. Paris, A. Challamel.

Digitized by Google

chancellerie du royaume de Naples sous les rois angevins au profit d'une étude sur le commerce et l'industrie dans l'Italie méridionale aux treizième et quatorzième siècles. Entre la domination des Hohenstaufen et celle des Aragons, le règne des princes de la Maison d'Anjou marque, selon l'auteur, une ère de renaissance économique et de relative prospérité. Charles Ier, Charles II, Robert le Sage s'efforcent de favoriser dans leurs États le commerce et l'industrie, soit par d'habiles mesures fiscales, soit par une législation nouvelle, souple et libérale. Les marchands florentins affluent dans l'Italie du Sud, attirés par les princes angevins : on ne les y trouve point avant eux; après la ruine de leur maison, les noms des grands commerçants de Florence n'apparaissent plus dans les transactions. De sages mesures favorisent la sortie des produits nationaux, des vins de Naples et de Pouille. Les relations commerciales s'établissent entre l'Italie du Sud et l'Orient. Des Toscans encore viennent fonder dans les États des princes d'Anjou les premières industries : des filatures de laine. Ce mouvement est interrompu trop tôt et définitivement arrêté par la domination aragonaise, qui ruine pour des siècles l'Italie méridionale. Il faut reconnaître que les sources consultées par M. Yver manquent de la rigueur statistique qui seule eût permis d'aboutir à des résultats certains; on ne pouvait faire mieux qu'il n'a fait; peut-être pourtant n'était-ce point un livre qu'il fallait faire, mais un simple catalogue. — M. P. »

Cette chronique était déjà sous presse, lorsque Mlle Mathilde Alanic a bien voulu m'envoyer le nouveau roman qu'elle vient de faire paraître à la librairie E. Flammarion et auquel elle a donné le joli titre de *Mie Jacqueline* [1]. C'est une histoire très simple, pleine de tendresse et de grâce, en même temps qu'une étude psychologique très fouillée : « Épouser Xavier Sorbel, qu'elle connaît depuis l'enfance, alors que les deux familles désirent ce mariage, cela paraît trop simple à la spirituelle Jacqueline. Des rêves plus compliqués agitent son imagination. L'attrait du mystère jette la jeune fille dans des difficultés où elle risque le repos et le bonheur de toute sa vie. Et dans une douloureuse expérience, Jacqueline apprend à connaître son propre cœur. »

[1] Un volume in-18. Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

Ce nouveau volume n'est en rien inférieur à ceux qui l'ont précédé ; je trouve même que l'intrigue est peut-être plus rapide et plus mouvementée que dans le *Maître du Moulin Blanc* et dans *Ma cousine Nicole*, les péripéties tour à tour amusantes ou dramatiques plus naturellement amenées et plus vigoureusement tracées. Les paysages de la Savoie et de la Suisse, à travers lesquels se meuvent les personnages, sont très vrais et très riches en couleurs : ils ont été vus, on le sent bien, par une artiste qui se sert non moins heureusement du pinceau que de la plume.

Faut-il ajouter que *Mie Jacqueline* offre la qualité rare de pouvoir être mise entre toutes les mains ?

A signaler encore :

Plusieurs brochures de M. l'abbé Ch. Marchand, le savant professeur de la Faculté libre des Lettres : *Documents pour l'histoire du règne de Henri II* (Extrait du *Bulletin historique et philologique*) ; *Louis XIV fut-il ignorant ?* ; *A propos d'une nouvelle vie de Napoleon Ier*, publiée par un Anglais, M. J. H. Rose ; *Madame des Ursins et la Succession d'Espagne* (Extraits de la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*).

Une *notice historique sur Élisabeth du Puy du Fou*, marquise des Planches, religieuse du Calvaire d'Angers (1599-1655), par le R. P. Ubald d'Alençon (Extrait du *Chercheur des Provinces de l'Ouest*).

Dans l'*Anjou Historique* (novembre 1902 et janvier 1903) : *Les origines du nouveau collège de Beaupréau*, par M. le chanoine Moreau ; *Notes* de Bernier, évêque d'Orléans, *sur l'histoire de la Vendée* ; *Noël Pinot, curé du Louroux-Béconnais, guillotiné à Angers, le 21 février 1794*, par M. l'abbé Uzureau ; et du même auteur, *l'Organisation judiciaire du département de Maine-et-Loire sous le Consulat.*

Dans les *Archives Médicales d'Angers* (octobre 1902-février 1903) : *Le docteur Lecacheur* père, par M. le Dr Quintard ; *le Jeton de Sigault*, par M. le Dr Boquel ; *Hervé*, médecin à Morannes, par M. le Dr Picard ; *Ménière*, par M. le Dr Goubault ; l'*Asile d'aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire*, par M. le Dr Baruck.

Dans la *Revue des Facultés catholiques : Victor Pavie*, ses relations avec Victor Hugo, par M. P. Marty.

Dans la *Revue Angevine : Les noces d'Alexandre Farnèse et de Maria de Portugal*, par M. Joseph Joûbert.

Digitized by Google

Dans les *Annales Fléchoises* (nos 1, 2 et 3) : *Les paroisses Saint-Barthélemy et Notre-Dame du Chef du Pont, à la Flèche*, Notes généalogiques sur *Lazare de Baïf*, par M. l'abbé P. Calendini ; *La Sénéchaussée de la Flèche et les Élections du Tiers en 1789*, par M. l'abbé Uzureau ; le testament de *Jacques Leloyer*, par M. l'abbé Angot.

Dans *La province du Maine* (novembre 1902), *La fabrique de l'église paroissiale de la Flèche au XIIIe siècle*, par M. L. Froger.

Depuis le mois de janvier 1903, la *Revue de l'Anjou* reçoit, à titre d'échange, *la Tradition*, revue illustrée internationale du Folklore et des sciences qui s'y rattachent.

Le *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, par M. l'abbé Angot, est entièrement terminé. Il forme trois volumes, dont le prix sera élevé, au 1er avril prochain, de 66 à 75 francs.

Cet important travail, honoré, dès l'apparition du premier volume, d'une médaille au Concours des Antiquités nationales de France, intéresse tout particulièrement notre province : il forme le complément indispensable du *Dictionnaire* de M. Port, pour toutes les paroisses de l'ancien Anjou qui sont aujourd'hui rattachées au département de la Mayenne. — J'en parlerai plus longuement dans le prochain numéro.

Ch. U.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, mp. Germain et G. Grassin. — 619-3.

Digitized by Google

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Pour cause d'agrandissement le Magasin de

Mme J. VERCHALY

RUE PLANTAGENET

est transféré BOULEVARD DE SAUMUR, 19

On y trouvera un grand choix de Pianos de tous facteurs (Gaveau, Klein, Tocké, etc., etc.) pour la Vente et la Location

ABONNEMENTS DE MUSIQUE — ATELIER DE RÉPARATIONS

Un très bon Accordeur est attaché à la Maison

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 56 — ANGERS

RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

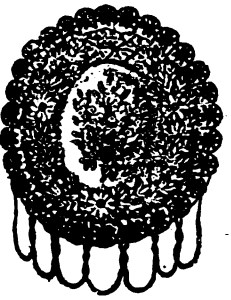

MANUFACTURE DE COURONNES MORTUAIRES

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

Croix et Bouquets en Perles — Fantaisies diverses

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

Exposition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

Corbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plantes seront fournis sur demande

Digitized by Google

GRA

Place du
Entièrement éclairé

Table d'H

ASCENSEUR –

Appartements et quartiers d
agencés pour familles

GRANDS SALONS
Soirées. — SALL
CONFÉRENCES, c

Pour la location de la sa
bureau de l'hôtel.

F. GUÉRY

ANGERS

Spécialités recommandées

GUIGNOLET, TRIPLE-SEC

CHERRY-BRAND

DIGESTIF EXQUIS

CYCLISTES ET CHAUFFEUR

ADRESSEZ-VOUS A

L' " AUTO-GARAGE ", ancienne Maison Bo

Agence régionale des usines PEUGEOT

ANGERS — 6, Place de la Visitation (Près la Gare St-Laud) — ANG

MEHAUX Succ^r

LOCATION, RÉPARATION, ACCESSO

Garage ouvert jour et nuit

Poste de recharge pour Voitures électriques et accumulateurs

VENTE, ÉCHANGE, ACH

De Cycles, Automobiles de toutes Marq

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

52e Année

Nouvelle Série

3e et 4e Livraisons — Mars et Avril 1903

TOME XLVII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1903

Digitized by Google

SOMMAIRE

MARS-AVRIL

M. Couscher de Champfleury. — **Adolphe Lair**..... 181

Les fusillades d'Angers et des Ponts-de-Cé (décembre 1793). — **E. Queruau-Lamerie**..... 188

La fin justifie les moyens, comédie en deux actes. — **Jean d'Étiau**. 205

Étude critique des Actes de Saint Maur de Glanfeuil (suite et fin). — **Fr. A. L'Huillier**..... 233

Les Cygnes (poésie). — **Alphonse Poirier**..... 259

Voyage à travers un vieux registre. La Société populaire de Beaufort-en-Vallée (1793) (suite). — **Abbé G. Hautreux**..... 261

Croquis Chinois (suite)..... 271

Un capucin du temps de la Révolution et du Premier Empire. Le P. Anaclet de Beaumotte (1739-1826). — **F. Ubald d'Alençon**. 287

Angers. Modification d'une partie du plan de la ville..... 297

Le musée David d'Angers..... 301

Siège du Fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. Relation historiqne écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier**..... 309

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (mars-avril 1903)..... 331

Chronique..... 333

Les Angevins au Salon de la Société des Artistes français et au Salon de la Société nationale des Beaux-Arts. — Restauration de la Tour Saint-Aubin. — La maison des *Quatre fils Aymon*. — L'enceinte gallo-romaine de la Cité. — Les objets d'art et les tapisseries du château de Montgeoffroy. — Un Musée d'art industriel à Angers. — Dons de M. Surrault au Musée d'Histoire naturelle et de Mme Leferme à la Bibliothèque et au Musée. — La statue de Jeanne d'Arc. — Le monument de la Basse-Chaîne. — Exposition de roses, à Angers. — Conférences de MM. Gariel, Meynier, de Rougé et René Bazin. — La Loire navigable. — Le dîner des Angevins à Paris. — La fête des vétérans à Ancenis et à Vihiers. — Réunion mutualiste à Angers. — Soirée familiale de la Sainte-Cécile. — Deuxième concert extraordinaire. — Dixième concert populaire. — Concert de charité. — Un Chartreux angevin. — La médaille du centenaire de la Villa Médicis. — M. Lavallée, lauréat de la Société des Agriculteurs de France. — Une affiche pour le *Byrrh*. — Promotion. — Distinctions honorifiques. — NÉCROLOGIE : MM. Philippe Bellanger, Neveu, Le Bailly, général de Lafond. — **A. Z.**

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES : Abbé Dedouvres, *Les Latins peints par eux-mêmes* ; *Eloge de M. l'abbé Gardais* ; — Paul Henry, *Saint François d'Assise et son école* ; — Lair, *Dubois et « le Globe »* ; — Chanoine Aubert, *Mois de Marie de Notre-Dame de Pontmain* ; — Abbé Angot, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne* ; — A. Planchenault, *Cartulaire de Saint-Laud* ; — E. Lelong, *Tables du cartulaire de Saint-Aubin*. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 367

Marguerite d'Orléans, grande duchesse de Toscane (1645-1721), par Rodocanachi. — **P. Léopold de Chérancé.**

GRAVURES

Modifications au plan d'Angers (plans nos 1 et 2). — Trois vues d'Angers prises de la Tour Saint-Aubin. — Le Fort Saint-Martin

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à **Angers**

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule : 2 fr. 50

Digitized by Google

M. COUSCHER DE CHAMPFLEURY

La plupart des anciens collègues et des amis de M. Couscher de Champfleury n'ont pu assister à ses obsèques. Personne n'a pu lui dire, sur sa tombe, un suprême adieu.

Il méritait mieux que ce silence involontaire.

M. Couscher de Champfleury était né le 17 juillet 1838, à Saumur, dans une famille qui avait de vieilles traditions de foi, de patriotisme et d'honneur. Originaires de la Bresse, les Couscher, après la conquête de cette province par Henri IV, avaient suivi, en Anjou, les comtes de Savoie, devenus apanagistes du Comté de Beaufort. Ils s'y étaient alliés à l'une des plus grandes familles de robe du pays, les Ayrault, ainsi qu'aux Brie-Serrant ; et, depuis le XVIe siècle, ils avaient donné des magistrats aux sièges royaux, des soldats à l'armée, des prêtres à l'Eglise : à l'époque de la Révolution, un des membres de la famille, l'abbé Couscher, vicaire à Baugé, avait dû se réfugier en Espagne et payer d'un long exil sa fidélité à son Dieu.

Après quelques années passées aux collèges de Saumur et de Mayenne, M. Couscher de Champfleury avait terminé ses études au lycée d'Angers, dans la même classe qu'Hector Faugeron, dont il demeura toujours l'ami. Puis, il était allé étudier le droit à Paris, et, après le stage nécessaire, il était entré dans la magistrature et

Digitized by Google

avait été, le 14 juin 1864, nommé substitut au Tribunal de Baugé.

C'est là que je le rencontrai, quand j'arrivai moi-même comme Procureur Impérial à Baugé, au mois de juillet 1867. Il venait de se marier à l'une de ses jeunes cousines dont la famille aussi servait depuis longtemps la France et avait l'honneur de compter parmi ses membres le comte Alfred de Vigny. Je ne l'eus que peu de temps à mon Parquet. Le 4 décembre suivant il était, sur sa demande, nommé juge au même siège. Mais, ces quelques mois de collaboration avaient suffi pour lui conquérir mon estime et mon amitié. C'était un caractère droit et loyal, d'un commerce sûr, et aussi d'une modération ferme et indépendante ; un esprit sage, appliqué, consciencieux. Son instruction professionnelle était solide, et il possédait une culture générale supérieure à celle de la moyenne des esprits. Il avait beaucoup étudié Tocqueville et s'était pénétré d'une partie de ses idées. Sa curiosité s'étendait de la jurisprudence à la théologie, de la philosophie aux sciences exactes. La géologie surtout l'attirait et, à cet égard, il trouvait ample matière à ses études dans ses promenades à travers le pittoresque pays du Baugeois, l'un des plus riches de l'ouest de la France, en minéraux précieux comme en fleurs rares. Sous des dehors un peu froids, il cachait un cœur chaud et une âme ardente. Il ne devait pas tarder à le montrer.

Quand vinrent, en effet, les tristes jours de 1870, le sang généreux du soldat qui avait autrefois coulé dans les veines de ses ancêtres se réveilla en lui. Devant la douleur des grandes défaites, les hontes de l'invasion, il n'y tint plus et, quittant ses fonctions, sa femme, son enfant, il s'engagea : « Nommé capitaine adjudant-major des mobilisés du canton de Baugé, il sut, par une étude intelligente que secondaient ses aptitudes naturelles, se mettre très vite, au courant du métier militaire et, dans un corps

Digitized by Google

entièrement dépourvu de cadres, il rendit de sérieux services par son zèle, son activité, ses lumières et son dévouement[1] ».

Ainsi s'exprime sur son compte le commandant de son bataillon. — « Il avait le feu sacré », dit un autre de ses chefs[2].

Il prit part au combat de Vendôme, puis à la bataille du Mans. Dans cette dernière journée, le 10 janvier, au moment de la retraite, son bataillon formait l'arrière-garde. Il déploya la plus grande énergie pour contenir l'ennemi. « Je le vois encore, m'écrit un de ses compagnons d'armes, sur la route de Parigné au Mans, balayée par les balles prussiennes, aussi calme que s'il se fût promené dans les allées d'un parc[3]. » A la chute du jour, il fut enveloppé avec une partie de ses hommes dans le village de Parigné-l'Evêque et fait prisonnier. « Sa conduite, à ce moment, dit le Général qui commandait la Légion, fut admirée des Prussiens eux-mêmes[4]. »

Dès le lendemain, avec un groupe d'autres captifs, il était dirigé, à pied, vers l'Allemagne. On était alors au plus fort d'un hiver rigoureux. Les malheureux prisonniers cheminaient péniblement, sous un froid très vif, par des routes couvertes de neige. Et, loin de rien faire pour adoucir leurs souffrances, les Prussiens les forçaient à doubler les étapes. Au bout de quelques jours de marche, la petite troupe arrive à Beaugency. On fait halte et le chef d'escouade enferme les prisonniers dans la salle d'un café, situé à l'extrémité de l'un des faubourgs. Harassé de fatigue et de privations, glacé de froid, M. Couscher de Champfleury s'est approché du foyer où l'on s'empresse d'attiser le feu pour le réchauffer. Cependant, le soir est

[1] Note de service.
[2] Le colonel Hulot.
[3] Lettre de M. Henri Lair.
[4] Rapport du Général Cléret-Langavent au ministre de la Guerre.

Digitized by Google

venu ; les Prussiens se relâchent un peu de leur surveillance ; ils laissent des habitants de la ville pénétrer dans le café et apporter aux captifs des vivres et des consolations. Parmi eux se trouve un homme de large et haute stature. Au moment où il va sortir, profitant d'un peu de désordre, il attire à lui M. Couscher, le masque de son corps et le pousse vers la porte en lui disant : « Sauvez-vous. » M. Couscher s'élance au dehors, sans être aperçu. Il fait cent cinquante mètres, en courant, s'attendant, à chaque seconde, à recevoir une balle. Il s'abrite, quelques instants, derrière une meule de bois. Aucun bruit ne vient jusqu'à lui. Il prend alors sa route à travers champs, emprunte des vêtements de paysan, revient le lendemain à Beaugency rallier des camarades qui se sont évadés comme lui, et, avec eux, traverse la Loire dans un bac, sans être inquiété par la landwehr polonaise qui le surveille. Il rentre à Saumur et peut encore s'associer aux dernières convulsions de la défense nationale.

Avec une bien légitime fierté, M. Couscher aimait à raconter cet épisode de sa vie, dans lequel il avait fait preuve d'autant de sang-froid que de courage.

Les chefs qui l'avaient vu à l'œuvre s'empressèrent d'utiliser ses services pour reformer un peu leur corps entièrement désorganisé. Le 21 janvier, il était élu chef du deuxième bataillon de la première Légion ; quelques jours après, le 10 février, le Général Cléret lui confiait, par intérim, le commandement de la Légion tout entière ; et M. Couscher s'y faisait remarquer par la fermeté de sa direction et par ses facultés d'organisateur. « J'étais vraiment émerveillé, écrit un témoin, de ses aptitudes pour son nouveau métier. Il était superbe d'entrain, d'énergie, de conviction. Il avait foi, quand même, dans l'avenir de son pays et, malgré nos revers, croyait encore le succès possible[1]. »

[1] Lettre de M. Henri Lair.

Digitized by Google

Une pareille conduite méritait une récompense. On la lui fit attendre. « Dans mon pauvre petit bataillon de moblots, écrivait au Général Chanzy le chef sous lequel avait servi M. Couscher, il y avait une individualité qui ressortait et que je te demande la permission de te signaler. M. Couscher, juge au Tribunal de Baugé, marié et père de famille, s'est efforcé, dès que l'ennemi est entré en France, de prendre part à la lutte pour défendre le pays. J'ai pu l'emmener comme adjudant-major lors de la mobilisation, et il a quitté, pour me suivre, position, famille, fortune. Une fois dans le rang, il s'est mis à l'étude du métier avec un zèle inspiré par le devoir et l'amour du pays et, dans nos Légions si pauvres d'éléments instruits, il a rendu des services d'autant plus grands qu'ils étaient rares. Pendant cette campagne de quatre mois, il m'a prêté un concours aussi intelligent que dévoué..., il avait les qualités essentielles du soldat et, en première ligne, cette bravoure froide du vrai chef, qui élève le commandement au-dessus du danger. Il a été fait prisonnier, en même temps que moi, le 10 janvier, à Parigné-l'Evêque, et dix jours après, il se sauvait des mains de l'ennemi, pour venir reprendre sa place de bataille... Il a été proposé pour la Légion d'honneur. Il est très regrettable que cette proposition n'ait pas eu de suite. C'était une récompense due à cet officier distingué et si dévoué. Si tu peux faire quelque chose dans ce sens, ce sera un acte de justice... Pardonne-moi d'appuyer si fort : mais, c'est, pour moi, une affaire de conscience[1]. » Justice fut enfin faite. Le 8 août 1871, M. Couscher était nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le souvenir de ses beaux services militaires contribua à lui faire attribuer la présidence du tribunal de Baugé, lorsqu'elle devint vacante par la mort de M. Bouillier de

[1] Lettre du commandant Bounhoure au général Chawry.

Digitized by Google

Branche (1er décembre 1874). Il n'avait alors que trente-six ans et était le plus jeune président de France.

Dans cette nouvelle situation, M. Couscher de Champfleury fit preuve d'une réelle entente des affaires. Il sut aussi, en plus d'une circonstance, montrer qu'il était de ces magistrats qui ont le sentiment de la hauteur de leur mission, gardent leur indépendance même vis-à-vis du pouvoir, et, quoi qu'il en puisse advenir, n'écoutent que leur conscience. Aussi était-il une victime désignée d'avance à la grande épuration de 1883.

Nul ne souffrit plus que lui de voir ainsi briser la noble carrière qu'il avait choisie. Jeune encore et plein de force, pour occuper ses loisirs, il acheta, à Angers, un portefeuille d'assurances qu'il a conservé jusqu'à la veille de sa mort. En même temps, qu'il dépensait une part de son activité dans l'administration de son beau vignoble de Brézé, il mettait ses lumières et son expérience au service de ses concitoyens.

Pour le récompenser de son dévouement les électeurs du canton de Montreuil-Bellay l'appelèrent, à deux reprises, à siéger au Conseil d'arrondissement. Il s'y montra toujours le gardien vigilant des intérêts du canton, comme le défenseur énergique des idées conservatrices et libérales qu'il a professées toute sa vie.

Après la promulgation de la loi de 1884, il devint l'un des promoteurs les plus actifs du mouvement syndical et prit une large part à la fondation, au développement et à l'administration du Syndicat agricole d'Anjou. Il y apportait une compétence toute spéciale dans la discussion des questions viticoles.

Mais son œuvre de choix, celle à laquelle il donna le meilleur de son âme et de sa vie fut celle des cercles catholiques d'ouvriers. Ce fut lui qui en recueillit la direction à la mort de M. Hervé-Bazin, et, avec le concours

Digitized by Google

de M. Lucas, professeur de droit à l'Université d'Angers, il lui consacra tout son zèle. Conseils, exhortations, conférences, il n'épargnait rien pour donner à ces jeunes gens qu'il aimait la semence de la bonne parole. Il pensait, avec raison, que le meilleur moyen, pour ne pas dire le seul, de relever un peuple c'est d'y refaire les âmes, et il s'y appliquait avec l'énergie qu'il mettait autrefois à organiser son bataillon. Il sacrifiait à cette tâche jusqu'à la vie de famille, dépensait ses forces sans mesure, avec une charité ardente et un zèle d'apôtre. « Il s'y est surmené, me disait un témoin de ses efforts et c'est là qu'il a dû prendre le germe du mal qui l'a emporté ».

Un jour, en pleine santé, après un sommeil paisible, il constata au réveil, que, pendant la nuit, il était devenu borgne. Cet accident bizarre, qu'aucun traitement ne put conjurer, ne parut pas, d'abord, influer sur sa santé générale. Ce n'en était pas moins le premier symptôme d'un mal insidieux et profond, qui mina son robuste organisme et le ruina peu à peu par une marche aussi inéluctable qu'insensible. Vaincu par la maladie, il dut quitter l'administration qu'il dirigeait et se retirer à la campagne. C'est là qu'il est mort, au milieu des siens, frappé par un coup presque subit, les yeux levés vers le Dieu auquel il avait cru toute sa vie. Par un phénomène psychologique assez curieux, les attaques mêmes dont la foi chrétienne est l'objet de nos jours l'avaient fortifiée dans son âme. C'était la lecture de la *Vie de Jésus* qui, par une sorte de choc en retour, avait dissipé les dernières ombres, et par la faiblesse de quelques-unes de ses explications, avait mis, pour lui, la vérité en pleine lumière, et lui avait donné, dans sa plénitude, la foi pratique et militante.

Il mérite que son cher pays d'Anjou garde fidèlement sa mémoire. Il aimait à en étudier l'histoire, et nul ne l'a

Digitized by Google

plus ardemment aimé. Il y a passé en faisant le bien, laissant à ses enfants, à tous, les hautes leçons d'une vie de probité et d'honneur, entièrement consacrée au service de Dieu et de la France. Il serait injuste d'oublier la noblesse de son caractère, l'intégrité et l'indépendance du juge, la vaillance du soldat, la foi et la charité du chrétien.

Adolphe LAIR.

Digitized by Google

LES

FUSILLADES D'ANGERS ET DES PONTS-DE-CÉ

(Décembre 1793)

Le 11 juillet 1793, les représentants du peuple avaient créé à Angers une commission militaire destinée à réprimer les crimes et les délits commis par des soldats. Tel fut, en effet, son rôle dans les premiers temps, mais elle ne devait pas tarder à joindre au jugement de ces délits spéciaux celui de tous les crimes prétendus contre-révolutionnaires. Dieu sait combien ils étaient nombreux à cette époque. Prêtres, nobles, vendéens, chouans, ceux qui les ont reçus ou assistés, ceux qui ont tenu des propos contre le gouvernement ou ses agents, ceux qui n'assistent pas aux offices des prêtres constitutionnels, tous ceux enfin qui ne font pas profession de jacobinisme sont déclarés suspects. Ils seront traduits devant cette commission qui les enverra à la guillotine ou à la fusillade.

La commission était composée au début de :

Parein, président.
Félix, Antoine, vice-président.
Laporte, François, juge.
Millier, François, juge.
Roussel, Joseph [1], juge.

[1] Formée le 13 juillet, la commission siège d'abord avec Henri-François Hardy qui demeure à Angers, tandis que la commission se rend à Chinon. On trouve alors un nouveau juge, Pierre Hazard, qui siège seulement jusqu'au 1er août. A partir du 12 de ce mois, il est remplacé par Jean-François-Julien Marcelin qui cesse ses fonctions le 30 et a pour successeur, définitif cette fois, Roussel.

Digitized by Google

Tous commissaires civils de la commune de Paris, dont deux au moins, Félix et Millier, avaient déjà fait partie de la commission Sénart, de Tours.

Le secrétaire-greffier était un Angevin, Hudoux. Au mois d'octobre suivant, Parein, appelé à Ville-Affranchie (Lyon), a pour successeur Félix, Laporte devient vice-président et Hudoux est appelé à siéger comme juge. Loizillon, ancien commis des économats, prend sa place comme secrétaire-greffier.

Cette commission avait siégé successivement à Angers, Chinon, Saumur, Doué-la-Fontaine, encore Saumur, puis Angers. Elle était retournée à Saumur, lorsque, après le passage de la Loire par les Vendéens, les représentants du peuple en mission à Angers l'envoyèrent à Laval, après que les royalistes eurent évacué cette ville. Mais le retour des Vendéens par Laval l'obligea à en repartir à la suite des troupes de Danican. Elle emmenait avec elle l'exécuteur des jugements criminels Dupuy, avec la guillotine et les prisonniers ou suspects qui se trouvaient alors dans les prisons.

Arrivée à Angers le 8 frimaire, la commission Félix tenait le lendemain une seule séance, dans laquelle elle prononçait trois condamnations à mort. La marche des Vendéens sur Angers détermina les conventionnels Francastel et Esnue-la-Vallée à prendre un arrêté lui enjoignant de se rendre aux Ponts-de-Cé en emmenant tous les prisonniers enfermés dans les maisons de détention ou dans les églises de la ville (9 frimaire-29 novembre). Ce transfèrement eut lieu le lendemain. Les détenus, au nombre de 3.000, au dire de Claude Humeau, juge de paix aux Ponts-de-Cé (déposition du 16 brumaire an III), de 1.200, non compris les femmes et les enfants, d'après Pierre Chesneau et René Gastine, officiers municipaux de la même commune (déposition du 19 brumaire), furent entassés dans tous les locaux disponibles, le château, la

Digitized by Google

communauté (ancien couvent de religieuses cordelières) et les églises.

Le premier soin de la commission avait été de faire dresser la guillotine sur la place de la Liberté (Pierre Chesneau). Elle-même s'installa dans une des salles de la communauté et prononça, le 11 [1], neuf condamnations à mort contre quatre prêtres [2] et cinq Vendéens qui furent guillotinés.

Quarante-cinq enfants des deux sexes, au-dessous de seize ans, sont acquittés, mais à charge de rester détenus jusqu'à la paix. Il fut décidé qu'on les conduirait à Saumur pour les sauver du feu du siège.

Le 12, cent vingt-quatre paysans, dont trente-six amenés de Laval par la commission Félix, sont condamnés à mort. Ils furent fusillés le lendemain dans les prairies de Juigné-sur-Loire.

C'est la première fois qu'on emploie ce moyen pratique et expéditif pour se défaire d'un grand nombre de condamnés. La guillotine était un moyen d'exécution coûteux qui n'était pas à la portée de tout le monde. L'exécuteur des jugements criminels, Dupuy, réclamait 50 livres par tête qu'il faisait tomber [3]. C'était bon pour les riches, la confiscation de leurs biens devant fournir de quoi payer les frais de leur exécution. Mais, pour de malheureux paysans, ne possédant rien, la fusillade était bien assez bonne. C'était, du reste, un procédé à la fois démocratique et

[1] Ce jugement portait la date du 11 frimaire, puis le greffier en a surchargé l'intitulé pour mettre celle du 12, tout en laissant subsister celle du 11 dans le dispositif. Mais, comme le procès-verbal d'exécution qui suit porte la date du 13 au matin, il semblerait que les condamnés avaient été jugés la veille.

[2] Bellier René-Pierre, vicaire du Pin-en-Mauges, Picherit Pierre, prêtre de Chanzeaux, Pinel Antoine-Jacques, du diocèse de Nantes, et Ménard Claude, curé de Bournezeaux au diocèse de Poitiers. Le mémoire de l'exécuteur Dupay indique le 11 comme date de l'exécution.

[3] De retour à Angers, il ne touchera plus que 30 francs par tête, à partir du 11 nivôse.

Digitized by Google

économique, les soldats chargés de l'exécution ne se faisant pas payer pour cette besogne supplémentaire.

C'est à la commission Félix qu'appartient le triste honneur d'avoir inauguré ce système, dont elle va désormais se servir communément à Doué, à Saumur et à Angers. Cette trouvaille géniale va aussi être adoptée par Francastel et le comité révolutionnaire d'Angers.

Le citoyen Humeau, juge de paix, dans sa déposition faite le 16 brumaire an III devant Lepeudry, membre du deuxième comité révolutionnaire d'Angers, parle des neuf condamnés du 11 frimaire, des quarante-cinq enfants acquittés, puis il ajoute : « On choisit soixante déserteurs qui furent fusillés à la pointe du jour à la Roche d'Érigné et cent vingt habitants de diverses communes qui furent également fusillés sur les huit heures du matin. » Il y eut donc deux fusillades successives.

La première, à la pointe du jour, comprenant soixante déserteurs. Le citoyen Poitevin, agent national de la commune, dépose (19 brumaire) du même fait et parle d'une soixantaine d'Allemands. Il s'agit évidemment d'anciens soldats de la légion germanique, composée des débris des régiments suisses, dont les hommes parlaient presque tous l'allemand et qui, lors de la prise de Saumur (9 juin), avaient passé en grande partie dans les rangs des royalistes. On les avait triés alors parmi les détenus amenés d'Angers et exécutés sans jugement, car les registres de la commission militaire n'en font pas mention. Cette exécution sommaire semble donc devoir être laissée au compte de l'autorité militaire [1].

[1] Poitevin et Chesneau disent que les soixante déserteurs furent fusillés route de Brissac. Ils disent aussi que la seconde fusillade eut lieu sur la même route, au moment du départ de la commission pour Doué. C'est évidemment celle des cent-vingt paysans condamnés par la commission militaire. Mais elle dut avoir lieu le 13, jour où commença le siège d'Angers, et non le 14, comme Chesneau le dit par erreur. Suivant certains témoins, cette exécution aurait eu lieu au village de Haute-Perche, commune de Saint-Melaine.

Digitized by Google

La seconde, sur les 8 heures du matin, dans les prairies de Juigné-sur-Loire, composée de cent vingt-quatre paysans, inscrits sur les registres de la Commission militaire et parmi lesquels on ne rencontre aucun allemand.

Les Vendéens étaient cependant arrivés devant Angers, le 13 frimaire (3 décembre), croyant pouvoir s'en emparer facilement. Mais la ville était défendue par des murailles, et les gardes nationaux, secondant les troupes de ligne, parvinrent à repousser l'attaque des royalistes. Des Ponts-de-Cé on entendait le bruit des canons qui tiraient sur Angers. Il paraît évident, aujourd'hui, que, si les Vendéens avaient envoyé un corps de troupes s'emparer des Ponts-de-Cé, celui-ci eût facilement balayé les soldats peu nombreux qui servaient d'escorte à la Commission Félix et eût délivré les prisonniers. Les chefs, qui n'avaient eu affaire jusqu'ici qu'à des cités ouvertes, surpris de la résistance d'une ville qu'ils avaient occupée sans combat au mois de juin précédent, n'y songèrent même pas, ou craignirent que l'armée, trouvant un passage ouvert vers la Vendée, ne s'y précipitât, en désordre et fût anéantie par les quelques troupes républicaines restées dans le pays ou lancées à sa poursuite.

La Commission Félix, au bruit du canon, prit peur. Elle décida que les prisonniers qui lui étaient confiés seraient conduits plus loin, à Doué-la-Fontaine. Elle fit donc démonter la guillotine et partit, avec le gros des prisonniers, dans la journée du 13 (Pierre Chesneau). Quatorze détenus de Laval, les femmes au nombre de plus de 800 et les enfants partirent le lendemain seulement et couchèrent à Brissac. Ils arrivèrent seulement le 15 à Doué, où on fut fort en peine de les loger. Les premiers détenus avaient été enfermés dans des caves à tuffeaux déjà plus que pleines. Les suspects de Laval furent déposés dans une église, tandis que les enfants étaient

Digitized by Google

envoyés à Saumur et les femmes au château de Montreuil-Bellay.

Le 16, la Commission Félix reprend ses séances et prononce cinq condamnations à mort. Le 17, soixante-neuf paysans sont envoyés à la fusillade près l'abbaye d'Asnières, commune de Douces. Le 18, deux condamnations à la guillotine et quarante-deux à la fusillade. Le 19, deux condamnations à la guillotine seulement. Le 20, deux condamnations à la guillotine et soixante-sept à la fusillade. Le 21, acquittement de deux officiers. Enfin, le 22, mise en liberté de dix suspects et fusillade de trente-deux paysans.

Les noms de tous les condamnés sont portés au registre de la Commission, qui se décide, le lendemain, à partir pour Saumur. Les caves à tuffeaux étaient dégagées de leur trop-plein. Les détenus qui y restaient pouvaient attendre que l'on statuât sur leur sort[1], tandis que les prisons de Saumur regorgeaient à leur tour de prisonniers; il devenait urgent de faire un peu de vide. Là aussi, on alterne agréablement les guillotinades et les fusillades sur les buttes de Bournan, mêlées de quelques sursis ou acquittements.

Deux guillotinés le 24, deux autres le 25, huit le 26, quatre le 27, un seul le 28, seize brigands fusillés le 29, six guillotinés le 30, rien le 1er nivôse, quatre guillotinés le 2, soixante-seize fusillés le 3, un guillotiné et soixante-quatorze fusillés le 4, deux guillotinés le 5, enfin deux cent trente-trois fusillés à Douces le 6.

Là encore la besogne avait bien marché et la Commission Félix pouvait sans regret quitter Saumur pour rentrer à Angers où le conventionnel Francastel l'appelait avec instances.

[1] Voir dans le *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, année 1855, pages 114 à 128, le récit de M. du Reau, qui était au nombre de ces détenus.

Digitized by Google

Au lendemain du siège, Francastel et son collègue Esnue-Lavallée avaient créé une seconde commission militaire, présidée par un angevin, Joachim Proust, et composée pour le surplus de soldats et de gendarmes, Hallain, Morin, Vacheron, Mery et Parquet. Elle avait siégé deux jours seulement et avait prononcé neuf condamnations à mort, puis, à la nouvelle de la prise du Mans, était partie pour rejoindre en cette ville le Quartier Général de l'armée républicaine auquel elle devait être attachée.

Francastel, après le départ d'Esnue-Lavallée, rentré dans la Mayenne, était resté seul à Angers, logé rue du Cornet, à l'hôtel de Villemorge[1] où siégeait également le comité révolutionnaire placé ainsi sous sa direction. Il était en réalité la seule autorité reconnue dans la ville et le reste du département. Dès le lendemain du siège, des patrouilles de gardes nationaux et de gendarmes avaient fouillé toutes les maisons des faubourgs et ensuite toutes les communes voisines de la route suivie par les royalistes dans leur retraite sur la Flèche. Il ne se passait pas de jours qu'ils ne ramenassent quelques prisonniers. Ces malheureux, épuisés par les privations et les fatigues de leur campagne de Normandie, n'avaient pu suivre l'armée et étaient restés là où ils se trouvaient. Ils étaient aussitôt saisis et amenés à l'hôtel de Francastel. La plupart de ces prisonniers étaient malades, atteints du typhus, de la dysenterie ou d'autres affections plus ou moins graves. Francastel, craignant, si on les gardait en prison, qu'ils répandissent la contagion dans la ville, jugea que le plus simple était de s'en débarasser tout de suite. Par le fait même d'avoir suivi l'armée royaliste, ils étaient hors la loi et devaient être condamnés à mort. Pourquoi dès lors les garder en prison et prolonger leurs souffrances puisqu'ils devaient mourir. Aussi, dès qu'on lui amenait une troupe

[1] M. Godard dit à l'hôtel de Maquillé.

Digitized by Google

de prisonniers, le conventionnel faisait-il monter près de lui le chef de la patrouille et lui donnait l'ordre de conduire ces détenus, demeurés dans la cour, au Port de l'Ancre, où ils étaient fusillés par leur escorte ou par les gendarmes. Hommes, femmes, enfants, sans distinction, subissaient le même sort, sans que Francastel, qui sans doute craignait pour lui-même, les eût fait comparaître devant lui.

Plusieurs témoins déposent de ces faits, notamment le sieur Pinot, voisin du conventionnel.

« Le soussigné Louis Pinot, citoyen habitant de la commune d'Angers, tisserand, y demeurant rue Fidélité, ci-devant S. Jacques, s'est présenté au Bureau de la Société populaire d'Angers, dont il est membre, le 2 frimaire de l'an III de la République une et indivisible, et y a déclaré qu'étant voisin du domicile de Francastel, Représentant du peuple à Angers, il s'était trouvé environ une dizaine de fois dans la cour dudit Représentant lorsqu'on y amenait des troupes de prisonniers réputés brigands; qu'il avait vu hommes, femmes, enfants, de tout âge et grandeur, malades et sains, entassés pêle mêle, que l'on déchargeait ordinairement dans la cour du Représentant et que l'on laissait ces malheureux sur le pavé jusqu'au moment que le conducteur fût descendu d'avec Francastel et en rapportât la réponse, qui était toujours un arrêt de mort; et, lorsqu'il demanda pourquoi l'on ne faisait pas paraître dans la salle ces malheureuses victimes devant le Représentant, on lui répondit que ces scélérats étaient presque tous empestiférés, qu'on ne voulait pas mettre la peste dans la maison. Ces scènes d'horreur se passaient toujours deux heures après le coucher du soleil[1].

« Les dits jours et an que dessus.

« Louis Pinot. »

[1] Ou plutôt avant, car les soldats chargés de l'exécution n'eussent pas vu assez clair pour exécuter leur consigne.

Digitized by Google

Le citoyen Aubry, charcutier et membre du Directoire du Département, dépose, le 7 frimaire an III, qu'il a vu à différentes fois venir chez Francastel des brigands, que celui-ci a envoyés de suite au supplice au Port de l'Ancre, à côté de sa maison. Il y avait des jeunes gens. Un entre autre ne lui a pas paru avoir plus de douze ans.

Le citoyen Jacques-Pierre Chailloux, juge de paix d'Angers, déclare, le 14 frimaire an III, qu'au lendemain du siège d'Angers, il fut fait plusieurs sorties sur le faubourg Saint-Michel qui ramenèrent des brigands. Ce qui le frappa le plus, fut un jeune homme d'environ dix ans qui fut mené chez Francastel. Il y resta peu de temps et fut ensuite mené au Port de l'Ancre et fusillé.

C'est dans ces fusillades que périt le jeune Morna dont parle M. Gruget : « Il avait été arrêté le 25 décembre, jour de Noël (5 nivôse). Dès qu'il fut arrivé à Angers, sans aucune forme de jugement, on le conduisit sur le champ au Port-Ayrault pour le fusiller. Déjà il était près de recevoir le coup de mort lorsqu'il crut pouvoir se tirer des mains des tigres qui l'entouraient. Il se précipita dans la rivière pour s'échapper et se sauver à la nage. Ceux-ci (les soldats), comme des furieux, s'élancent sur lui à coups de sabres et de baïonnettes, lui coupent les bras et les jambes et, après l'avoir mutilé, finissent par le massacrer et le laissent ainsi exposé pendant trois jours de suite aux yeux des passants[1] ».

M. de Marcombe périt également au cours de ces fusillades, suivant René-Marie Fillon, agent national de la commune d'Angers (déposition du 9 brumaire an III) : « Que le lendemain du siège il fut fusillé différentes personnes au pont d'amont, entre autres un nommé Marcombe et une vieille femme prise sur la route de La Flèche dans une mauvaise voiture. »

[1] Gruget. *Mémoire et Journal*, p. 22.

Digitized by Google

M. Godard parle aussi de sept jeunes gens de Saint-Clément de la Place fusillés par 15 gendarmes[1].

Il est impossible de savoir quel fut le nombre des personnes fusillées au Port de l'Ancre. Il dut être assez important si ces exécutions sommaires ont duré quinze jours, comme le disent les témoins, du 5 au 25 décembre 1793. Les noms des victimes demeureront également inconnus, puisqu'il n'a été dressé aucun procès-verbal de ces arrestations et que, comme nous le verrons plus loin, Francastel avait défendu de porter leurs noms sur les registres du comité révolutionnaire.

Si le moyen d'exécution imaginé par Francastel était pratique au lendemain du siège, lorsque les esprits enflammés par la résistance réclamaient la destruction complète des Vendéens et quand il s'agissait de petites bandes de prisonniers, dont peu de personnes avaient remarqué le passage dans la ville et qui disparaissaient sans que l'on s'en inquiétât, il ne devait plus en être de même quelques semaines plus tard. Après la défaite du Mans, surtout après le désastre de Savenay (3 nivôse-23 décembre), le nombre des prisonniers augmenta tout à coup d'une façon notable. Les généraux avaient répandu le bruit qu'il y aurait une amnistie pour tous ceux qui déposeraient leurs armes. On vit aussitôt des bandes nombreuses de Vendéens qui, désespérant de pouvoir passer la Loire, venaient se rendre avec confiance. Une seule liste contient plus de deux cents noms de paysans

[1] *Le Champ-des-Martyrs*, 4me édition, page 21. Ces jeunes gens, de 18 à 23 ans, parmi lesquels se trouvait un enfant de 13 ans, soupçonnés d'avoir fait partie de l'armée vendéenne, avaient été amenés à Angers par le Maire et les gardes nationaux de S. Clément, qui ont attesté de fait. Le citoyen Fleur, tailleur, déclare également avoir vu fusiller sur le Port de l'Ancre une douzaine d'individus, tant hommes que femmes, dans le nombre desquels il y avait un petit garçon et une fille d'environ dix à douze ans et le sieur Brevet, officier municipal, a vu, lui aussi fusiller un enfant *(Les citoyens composant la Société populaire d'Angers à la Convention Nationale*, page 3).

Digitized by Google

qui sont venus faire leur soumission à Ingrandes, le 28 frimaire. Quatre-vingt-douze autres suivent cet exemple le lendemain. Ces prisonniers, amenés à Angers, où ils furent rejoints par d'autres troupes de royalistes arrêtés sur différents points du département, furent internés dans l'église Saint-Maurice [1], dans la chapelle des Petits-Pères (Lazaristes) et peut-être aussi aux Cordeliers et à Saint-Aubin [2]. Ces églises furent bientôt pleines. Plus de quinze cents prisonniers y étaient renfermés lorsque Francastel décida, de concert avec le comité révolutionnaire, qui du reste n'eût pas osé le contredire, de se débarrasser de ces détenus avant l'arrivée de la commission militaire, en les faisant fusiller. Mais, comme il s'agissait cette fois de bandes nombreuses, contenant chacune plusieurs centaines d'individus, on résolut de ne pas donner ce spectacle à la ville et de les faire exécuter aux Ponts-de-Cé.

M. Gruget, dans ses *Mémoires*, nous a conservé le souvenir des souffrances endurées par les prisonniers enfermés à Saint-Maurice.

[1] *Arrêté du comité révolutionnaire d'Angers.* — Le 30 frimaire, le comité délibérant sur la nécessité d'avoir un local assez sûr et spacieux pour contenir les prisonniers faits sur l'armée des brigands, considérant que le seul local qui puisse remplir ce double but ne peut être que le temple de la Raison, ci-devant Saint-Maurice ; considérant que cet emplacement est aujourd'hui rempli de décombres et ne peut être habité que préalablement on en eût fait enlever toutes les immondices, arrête que François Martin et Neigeon, deux de ses membres, sont chargés de surveiller le nettoiement dudit lieu et, à cet effet, le comité les autorise à prendre parmi les prisonniers cinquante, auxquels ils fourniront les instruments nécessaires pour faire évacuer lesdits décombres. Sont chargés en outre de prendre toutes les mesures pour assurer la salubrité et la sûreté dudit lieu.

OBRUMIER, — Brutus THIERRY, — BONIFACE, vice-président, — Louis CHOUDIEU, président, — CORDIER, secrétaire.

(*Archives de la Cour d'Appel. Registre des arrêtés,* page 74).

[2] Les prisonniers de marque, prêtres ou nobles principalement, étaient enfermés, les hommes à la citadelle ou aux prisons nationales, les femmes soit aux prisons nationales, soit dans les maisons du Calvaire, des Pénitentes ou du Bon-Pasteur, converties en maisons de détention.

Digitized by Google

« On assure que les patriotes ont poussé la cruauté jusqu'à faire déguiser plusieurs de leurs soldats en les faisant habiller comme les soldats de l'armée catholique et les pousser à se joindre à eux pour les engager à se rendre aux patriotes. Deux ou trois cents, qui avaient sans doute des patriotes déguisés à leur tête, firent dire au tribunal révolutionnaire qu'ils se rendraient si on leur accordait la vie sauve. On leur promit ce qu'ils demandaient. Ils se rendirent à Angers sur la parole qu'on leur avait donnée qu'ils n'avaient rien à craindre et, après avoir comparu devant le tribunal [1], furent par provision condamnés à être mis en prison [2]. On les conduisit donc dans l'église Saint-Maurice avec plusieurs autres qui y étaient déjà. Ce qui a fait courir le bruit qu'ils avaient été trahis, c'est que pendant deux ou trois nuits on fit passer des habits de gardes nationaux pour en revêtir ceux qu'on voulait sauver et qui étaient ceux qui les avaient engagés à se rendre et qu'après ces trois nuits défense expresse fut faite de faire passer aucun habillement aux détenus.

« Après les avoir attachés dans l'église, leur y avoir fait subir les plus horribles tourments, après y avoir éprouvé la faim, la soif, le froid et toutes les autres misères, couchés sur la paille qui avait déjà servi de litière aux chevaux qu'on y avait mis, car depuis des mois toutes les églises d'Angers étaient converties en écuries, après, dis-je,

[1] Ou plutôt le comité révolutionnaire.

[2] Il n'était pas besoin d'envoyer des soldats déguisés pour engager les Vendéens à se rendre. Ces malheureux, épuisés par les fatigues, sans chefs, se voyant entourés par les troupes républicaines, hors d'état de passer la Loire, étaient tout disposés à se rendre, si on leur promettait la vie sauve. C'est ce qu'avait fort bien compris le général Moullin, lorsqu'il écrivait, le 28 frimaire, au comité d'Ingrandes : « Au reçu de la présente vous voudrez bien m'envoyer huit de ces hommes qui vous ont rendu les armes ; vous aurez soin que ce soit les plus intelligents et de différents pays, autant que faire se pourra, afin qu'ils puissent faire connaitre dans les communes où ils passeront la grâce que je crois politique de leur accorder, pour que ceux qui veulent aussi rendre leurs armes n'en soient point empêchés par la crainte de périr. » (*Archives de la Cour d'Appel d'Angers.*)

Digitized by Google

toutes les cruautés plus dignes des tyrans que des hommes, il fut décidé qu'on les ferait tous mourir. Il y avait plusieurs prêtres parmi eux qui les exhortaient à la patience et à mourir pour leur religion. Ils leur donnaient, les premiers, exemple de patience et de soumission à la volonté de Dieu et les exhortaient à envisager leurs peines et leurs souffrances comme la punition des fautes dont ils s'étaient rendus coupables. M. Tessier, vicaire de la Trinité, qui les avait suivis dans leur route et qui avait été pris avec eux et conduit à Angers, était un de ceux qui les prêchaient avec le plus de force et de grâce, au point que les gardiens en étaient ennuyés et le frappèrent même à plusieurs fois différentes pour lui imposer silence, sans pouvoir lui fermer la bouche [1]. Cependant leur mort était décidée et, malgré la parole qu'on leur avait donnée à différentes reprises, il fut décidé qu'ils périraient. »

Ce témoignage est corroboré par les dépositions de divers personnages, républicains ceux-là, qui constatent, eux aussi, l'inhumanité avec laquelle furent traités les prisonniers de Saint-Maurice.

François Jodin, adjudant-major de la Place d'Angers, déclare, le 13 brumaire an III, qu'il a assisté à toutes les fusillades, ainsi que Ménard, commandant de la place. Il a vu conduire aux Ponts-de-Cé, pour être fusillés, une troupe de six cents personnes. Les membres du comité, Obrumier, Bremault [2] et Girard-Retureau étaient présents. Le dernier les attachait deux à deux. Ménard était à la tête, en triomphe, avec des tambours. Ces malheureux furent traités avec cruauté. Ils n'avaient point été interrogés. On leur avait seulement demandé leurs noms et de suite ils avaient été liés.

[1] M. Tessier, reconnu comme prêtre, fut séparé de ses compagnons et conduit dans une autre prison. Il fut condamné à mort, par la commission Félix, le 16 nivôse.

[2] Celui-ci, de même que Morin et Vacheron, membres de la Commission Proust, était un gendarme de la 35e légion de Gendarmerie, formée à Paris et composée de Vainqueurs de la Bastille.

Digitized by Google

François-Xavier Ménard, commandant de place, entendu le 24 prairial an III devant Macé des Bois, président du Jury d'accusation, chargé d'informer contre les terroristes d'Angers, dépose « qu'après la déroute des brigands au Mans, il en fut amené dans cette commune environ quinze cents, que ces gens furent déposés dans le Temple de la Raison (Saint-Maurice), qu'alors, lui déclarant, en qualité de commandant de la place, pour veiller au maintien du bon ordre, fit placer, dans un poste à la porte dudit temple, le nombre suffisant d'hommes d'armes pour veiller à la bonne police; que, sans parler du spectacle que tous ces gens présentaient à l'humanité, il se borna à faire quelques visites dans l'intérieur; que, quelques jours après, sans qu'il lui fût venu connaissance d'aucun jugement rendu contre eux, ces gens furent enlevés dudit temple et conduits aux Ponts Libres, où il paraît, d'après le bruit public, qu'ils furent fusillés; que le déclarant présume que ces exécutions furent concertées avec le citoyen Francastel, représentant du peuple, le comité révolutionnaire et le conseil militaire qui suivait Robert, général divisionnaire. »

Le bon apôtre, il a tout oublié. Il sait que les prisonniers ont été conduits aux Ponts-de-Cé où ils auraient été fusillés, alors que c'est lui-même qui les a conduits en ce lieu et qu'il savait parfaitement que c'était pour les faire périr. Mais, en l'an III, on poursuivait les terroristes et il craint d'être compromis avec eux.

Un autre témoin, Jean Aubry, Administrateur du Directoire du district d'Angers, entendu le 7 brumaire an III, nous révèle un fait odieux. « Il a vu plusieurs membres du comité révolutionnaire attacher des individus liés deux à deux dans l'église ci-devant Saint-Aubin[1]. Il n'y a pas vu

[1] Le citoyen Aubry se trompe-t-il et veut-il parler de Saint-Maurice, ou les bâtiments de Saint-Aubin avaient-ils aussi été transformés momentanément en prison ?

Digitized by Google

de femmes, mais il y a vu des jeunes gens qui, à leurs figures, ne paraissaient pas avoir plus de quatorze ans, et d'autres très anciens. Appelé par le comité pour faire l'inventaire et l'enlèvement des bandages, il leur fit reproche de leur inhumanité par le grand froid qu'il faisait alors et de les laisser partir avec leurs infirmités, observant qu'ils ne pourraient pas faire la route. A quoi ils répondirent que cela ne le regardait pas. Ils étaient plusieurs, au nombre desquels était Cordier. Il croit que Thierry en était aussi et ne se souvient pas des autres. »

Il ne s'agit pas sans doute de pansements placés sur des blessures, mais de bandages herniaires qu'on retirait à ceux des Vendéens qui en portaient, pour les distribuer aux soldats républicains qui en avaient besoin et en manquaient. Quelle inhumanité d'obliger ces malheureux de faire une marche de six kilomètres privés de ces instruments. Il est vrai que la fusillade allait, quelques heures plus tard, les guérir de toutes leurs infirmités.

E. QUERUAU-LAMERIE.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FIN JUSTIFIE LES MOYENS

Comédie en deux actes

Représentée pour la première fois au château de Marcilly, le 24 février 1903

PERSONNAGES

Le colonel, marquis de Laverdy.....	M. Maurice BONVALLET.
Mme de Blossac, née de Saint-Èvre....	Mme DE RUSSÉ.
Dorine, femme de chambre.....	Mlle DE PRONLEROY.
Nanon, lectrice de Mme de Kercadio...	Baronne DE CHAMPCHEVRIER.
Jean-Pierre.....	M. DE RUSSÉ.
M. Lagrifoulle, notaire.....	Marquis DE PRONLEROY.

La scène se passe au château de Kercadio, au fond de la Bretagne, vers 1780.

Acte Premier

SCÈNE I

(Nanon est assise dans un grand fauteuil ; elle tricote ou file au rouet. Entre le notaire, M. Lagrifoulle, une lettre à la main.)

LAGRIFOULLE

J'ai des nouvelles, Nanon, ils arrivent ce soir.

NANON (sévèrement)

Qui, *ils*, Monsieur le tabellion ? Est-ce ainsi qu'il convient de s'exprimer en parlant des héritiers de noble et puissante dame Véronique de Kercadio, comtesse de Bragou, de Botevrel et autres lieux ?

Digitized by Google

LAGRIFOULLE (humblement)

J'ai eu tort, je le confesse, Nanon, mais dans la forme seulement, dans la forme; je suis et j'ai toujours été pénétré de respect pour votre défunte maîtresse, comme je le suis pour ceux qui lui succèderont.

NANON

Beau dommage !

LAGRIFOULLE

Donc je vous disais que M. le marquis de Laverdy et Mme de Blossac seront ici ce soir. Je pense que Mme de Blossac arrivera la première car elle m'écrit de Rennes ; M. de Laverdy n'est encore qu'à Vitré, mais il brûle les étapes. Je le comprends du reste, car la volonté de Mme de Kercadio est formelle : elle deshérite celui des deux hériters qui n'assisterait pas à l'ouverture du testament, et, dame, le morceau en vaut la peine. Entre nous, je trouvais cette clause bizarre et j'ai fait tout mon possible pour la faire supprimer, mais Mme de Kercadio y tenait comme à ses yeux.

NANON (d'un air entendu)

Vous ne savez pas pourquoi ?

LAGRIFOULLE

Je ne m'en doute pas; seriez-vous plus savante que moi, Nanon ?

NANON (moqueuse)

Oui-da, mon beau Monsieur; on n'a pas vécu quarante ans dans une famille sans savoir les pourquoi et les comment.

LAGRIFOULLE (tirant sa tabatière)

Ah ! il y a une histoire ? (Prenant une prise.) Contez-moi cela Nanon. (Lui offrant du tabac). C'est du bon vous savez, les contrebandiers me l'apportent d'Espagne, la reine n'en a pas de pareil.

Digitized by Google

NANON

Oui, oui, je sais : vous êtes aussi gourmand du nez que de la bouche, ce n'est pas peu dire.

LAGRIFOULLE

La gourmandise est la plus honnête des passions, (galamment) celle qui console des injustes rigueurs et aide à supporter la vie solitaire et isolée. Acceptez ce que je vous ai si souvent offert, Nanon, mon cœur et ma main, et, si le brouet des Spartiates ne me suffit pas, alors vous pourrez me juger avec sévérité.

NANON

Ta, ta, je connais cela ; une fois chez vous, ce serait une autre chanson, vous m'obligeriez à cuisiner toute la journée, vilain goinfre.

LAGRIFOULLE

Pas d'injures, Nanon, elles ne sont dignes ni de vous ni de moi ; racontez-moi plutôt l'histoire.

NANON

Oh ! cela s'est passé quasi hier, il n'y a pas plus de vingt ans. Ma pauvre maîtresse habitait Paris et recevait souvent le neveu de son défunt mari, le marquis de Laverdy, qui était dans ce temps-là capitaine aux gardes françaises. Un joli capitaine, M. Lagrifoulle, mince comme une demoiselle, avec de petites moustaches assassines, des yeux à la perdition de son âme et une tournure de jeune dieu, disait Madame. Bref, il était... « croquant » et Madame voulait le marier à sa nièce à elle, Mlle de Saint-Èvre, qui n'avait que 14 ans, et qu'on élevait au couvent de l'Abbaye-aux-Bois. Nous habitions tout près et, presque chaque fois que le joli capitaine venait, Madame envoyait sa chaise à porteurs chercher mademoiselle Anne. Je ne sais pas si elle savait qu'on la destinait au capitaine, mais il est bien à croire qu'elle l'avait deviné, car elle était rusée comme

Digitized by Google

un démon quoiqu'elle fût belle comme un ange. Mais voilà-t-il pas qu'un jour, M. de Saint-Èvre tombe à la maison, lui qui n'y venait jamais depuis la mort de sa femme, et il annonce tout de go qu'il a fiancé sa fille à M. de Blossac, un homme de rien, bossu comme un vieux chameau, mais riche comme un satan. La vérité est qu'il avait perdu au jeu avec toute sa fortune. Madame pria, supplia, tout fut inutile, le mariage eut lieu : une triste noce, Monsieur Lagrifoulle ! M'est avis que Madame a voulu rétablir les choses par son testament ; elle ne pensait qu'à cela depuis vingt mois que ce Blossac de malheur a rendu sa vilaine âme au diable. Elle s'est dit : ils se sont aimés, ils vont se revoir, peut-être s'aimeront-ils encore.

LAGRIFOULLE

Ah ! je comprends la bizarrerie apparente des dernières volontés de la pauvre défunte. Mais depuis son mariage Mme de Blossac n'a pas revu sa tante ?

NANON

Jamais, Monsieur, jamais. Quelques mois après, ma pauvre maîtresse, qui était venue ici pour affaires, tombait en paralysie. Impossible de la transporter à Paris ; les médecins disaient d'ailleurs qu'elle avait plus de la moitié de son avoine de grêlée. Leurs dires ne l'a pas empêchée de vivre vingt ans ; seulement elle ne quittait pas sa chaise à porteurs, qui la mettait, disait-elle, à l'abri des courants d'air ; elle y lisait, y écrivait, y mangeait, Jean-Pierre et moi nous la portions d'un appartement dans l'autre.

SCÈNE II

JEAN-PIERRE (essoufflé, entre en courant)

M. Lagrifoulle, un carrosse dans l'avenue !

LAGRIFOULLE

Ce doit-être Mme de Blossac. Recevez-la, Nanon, j'ai

Digitized by Google

encore divers papiers à mettre en ordre, je ne paraîtrai que quand le colonel sera arrivé. (Il sort.)

JEAN-PIERRE

Si vous m'en croyez, Mamzelle Nanon, ce n'est point le temps de faire salon; la Pérette perd la tête dans la cuisine, elle dit que les chapons brûlent, que la soupe n'est pas cuite et que toutes les crèmes sont tournées.

NANON

Seigneur Dieu, qu'allons-nous devenir! Écoute, Jean-Pierre, tu vas te tenir ici aux ordres de M. le marquis et de Mme de Blossac, tu leur répondras, s'ils me demandent, que je viens tout à l'heure et tu tâcheras, pour un instant, de ne pas dire de bêtises. Courons au plus pressé; le dîner, ça ne plaisante pas. (Elle sort.)

SCÈNE III

JEAN-PIERRE (seul)

Je sais pas ce qu'ils ont tous à croire que je suis bête? J'ai toujours envie de leur dire: Pourquoi que vous croyez que je le suis plus que vous, là?

SCÈNE IV

LE COLONEL (entrant)

(Il s'approche vivement du feu.)

Brr! ce feu n'est pas de trop; chien de temps, chien de pays! des routes défoncées, des auberges qui ne sont même pas des cabarets, des relais de poste où il ne manque que des chevaux! Sans ma commission, qui m'a fait prendre pour un messager royal et m'a permis de passer partout le premier, je n'arrivais jamais; j'ai même dû, à Morlaix, faire dételer les chevaux d'une berline prête à partir. C'était un procédé un peu brutal, mais la fin justifie les moyens, et j'éprouve une telle hâte de la revoir! Tiens,

Digitized by Google

qu'est-ce que ce benêt qui me regarde avec des yeux ronds? Comment t'appelles-tu, mon garçon?

JEAN-PIERRE

Jean-Pierre, pour vous servir, Monsieur l'officier.

LE COLONEL

Tu peux dire colonel; j'ai le droit d'être fier de mon beau régiment de Royal-Favori. Mais, dis-moi, mon garçon, Mme de Blossac doit déjà être ici?

JEAN-PIERRE

Non, Monsieur le colonel, M. Lagrifoulle avait reçu un courrier lui annonçant son arrivée pour ce soir. Aussi quand votre carrosse est entré dans la cour...

LE COLONEL

Croyiez-vous que c'était elle? Vous avez dû être vite détrompé, je ne ressemble guère à une jolie femme!

JEAN-PIERRE

Ça, c'est vrai.

LE COLONEL

Je m'explique maintenant l'espèce d'effroi causé par mon arrivée. J'ai aperçu trois ou quatre coiffes et autant de grands chapeaux qui s'enfuyaient par toutes les issues. Seule une brave femme est restée à son poste et m'a conduit jusqu'ici, mais elle s'est excusée sur les soins à donner au pot au feu pour disparaître à son tour.

JEAN-PIERRE

C'est Mlle Nanon, la lectrice de feu Mme de Kercadio.

LE COLONEL

Nanon! Et je ne l'ai pas reconnue! C'était elle pourtant qui me bourrait jadis de friandises quand je venais chez ma tante et que je faisais la dînette avec Mlle de Saint-Èvre...

(Il reste rêveur.)

(Jean-Pierre, qui a semblé hésitant, s'avance vers le colonel résolument.)

Digitized by Google

JEAN-PIERRE

Monsieur le colonel, voulez-vous de moi dans votre régiment?

LE COLONEL (surpris)

Il faut des gars plus délurés que tu ne parais, mon pauvre garçon.

JEAN-PIERRE

Monsieur croit lui aussi que je suis un sot parce que j'en ai l'air; mais, si Monsieur a quelquefois une mission à me confier, quelque chose qui demande d'être esprité et point maladroit, qu'il me conte la chose et il verra ce dont je suis capable. (Avec emphase.) J'ai été sept ans à l'école chez M. le Doyen de Kergourlasse, qui éduque tout le monde par chez nous, et, au bout de ce temps-là, il a confié à mes parents qu'il n'avait plus rien à m'apprendre.

LE COLONEL

Vraiment, eh bien! on aurait dû faire de toi un procureur, un tabellion, un scribe quelconque.

JEAN-PIERRE

Mes parents le voulaient, mais le doyen leur a dit que c'était des idées d'ambition et que ce serait plus raisonnable de me mettre à garder les moutons. Justement Mme de Kercadio cherchait un pâtour, je faisais bien l'affaire; plus tard, elle m'a fait entrer à son service; dans ce temps-là, je ne voulais pas quitter le pays, rapport à Dorine.

LE COLONEL

Dorine? qu'est-ce que Dorine?

JEAN-PIERRE (confidentiellement)

Dorine, c'est la nièce à Mlle Nanon, elle s'appelle Jeanneton, mais faut pas le dire.

LE COLONEL

A qui ne faut-il pas le dire?

Digitized by Google

JEAN-PIERRE

A personne, car Dorine est maintenant femme de chambre de Mme Blossac ; et de la Jeanneton qui soignait avec moi les canards, tirait les vaches et filait le soir sa quenouille au coin du feu, il n'est plus question.

LE COLONEL (riant)

Ce qui désole fort un certain Jean-Pierre.

JEAN-PIERRE

Si fort qu'il veut se faire soldat pour avoir lui aussi un bel uniforme et quitter son nom de Jean-Pierre contre un autre qui sente moins le fumier, comme dit Dorine.

LE COLONEL

Tiens, tiens, voyez-vous cela, Mlle Dorine! Mais tu l'as donc revue depuis qu'elle est au service de Mme de Blossac?

JEAN-PIERRE

Ici, il y a six mois, au moment de la mort de notre oncle, le père Cassien, qu'était l'homme d'affaires de Mme la comtesse. Oh! Monsieur, elle ne m'a pas plus regardé qu'une jument ne regarde un âne et elle parlait toujours des beaux laquais galonnés de Mme de Blossac, qui ont de si jolis noms : Frontin, Jasmin, que sais-je? Il n'y a donc rien de plus beau que leurs habits, que j'y demandai? Oh! si fait, les gardes françaises sont encore bien plus beaux. Depuis ce temps-là, dame, vous comprenez, monsieur le colonel...

LE COLONEL (riant)

La vocation militaire te travaille dur! Eh bien! nous verrons cela. Mais, en attendant que tu sois le soldat la Tulipe ou le sergent la Vaillance, va donc voir si le dîner est prêt; puisque Mme de Blossac n'arrive pas, je ne serai pas fâché de me mettre quelque chose sous la dent. C'est

Digitized by Google

pis qu'une campagne, un voyage en Bretagne en l'an de grâce 1780, il y a tantôt quatre jours que je n'ai mangé quelque chose ayant figure de cuisine!

(Jean-Pierre sort.)

SCÈNE V

LE COLONEL (seul)

Décidément, l'homme n'est qu'une bête. Il est plus qu'à croire que, si j'avais épousé il y a quinze ans Mlle de Saint-Èvre, il y a belle lurette que je ne l'aimerais plus. Un mari fidèle! fi donc! c'est avouer qu'on n'a jamais pu plaire à une autre femme. Mais voilà : notre mariage a été rompu, elle avait quatorze ans, j'en comptais dix-huit. Elle m'a préféré un financier riche et bossu; et moi, imbécile, j'ai gardé de cette charmante petite personne, qui me donnait sa main à baiser avec des façons de reine, un si délicieux souvenir que, ma foi, j'ai laissé couler la vie sans songer à autre chose... (Il aperçoit la chaise à porteur.) Tiens, mais je la connais, cette chaise aux armes des Kercadio, c'est celle dont se servait Mlle Anne quand elle venait chez notre tante commune. C'était là, dans la poche de droite, que je glissais mes billets doux. N'en serait-il pas resté quelqu'un? (Il s'approche, plonge la main dans la poche de la chaise et en retire deux enveloppes. Tristement.) Ah! elle ne l'aura pas lu, celui-là, le dernier sans doute. (Il lit.) A mon neveu le colonel marquis de Laverdy. A ma nièce Mme de Blossac. (On entend une porte qui s'ouvre.) Qu'est-ce que cela? Après tout je garde celle qui m'est adressée; remettons l'autre où elle était, il sera toujours temps de la faire parvenir à destination.

SCÈNE VI

(M. Lagrifoulle entre et s'avance obséquieux en faisant plusieurs révérences.

LAGRIFOULLE

Je me présente moi-même : Lagrifoulle, tabellion, exécuteur testamentaire de Mme la comtesse de Kercadio.

Digitized by Google

LE COLONEL

Monsieur Lagrifoulle, je suis heureux de faire votre connaissance.

LAGRIFOULLE

C'est un grand honneur pour moi, Monsieur le Marquis, d'être appelé à exécuter entre Mars et les Grâces, représentées par M. le Marquis et Mme de Blossac, un équitable partage. Madame votre tante, du reste, ne m'a pas laissé dans l'embarras ; son testament, chef-d'œuvre de sagesse et de prévoyance, fruit de mûres et profondes réflexions, ne laisse rien d'indécis. Les droits de chaque partie sont incontestablement établis et merveilleusement définis.

LE COLONEL

J'en suis fort aise; il me serait absolument désagréable d'avoir avec Mme de Blossac la moindre discussion d'intérêt.

JEAN-PIERRE (avec emphase)

La soupe attend Monseigneur le Colonel dans la salle ous qu'on mange.

LE COLONEL

Sept ans d'école! (Se tournant vers Lagrifoulle.) J'espère Monsieur le Tabellion, que vous voudrez bien partager mon repas... A la guerre comme à la guerre !

SCÈNE VII

JEAN-PIERRE (seul)

Il a l'air de penser que la cuisine n'est pas bonne par chez nous ; on a cependant tué pour lui des poulets et des dindons assez, sans compter que mamzelle Nanon vous tourne joliment une sauce quand elle veut. M. Lagrifoulle ne demanderait pas mieux qu'elle le veuille tous les jours, le vieux goinfre. (Il regarde par la fenêtre.) Tiens encore un carrosse. (Il saute de joie.) Mais c'est Dorine, c'est Mme de Blossac.

Digitized by Google

Eh! bon Dieu, quels chevaux! ils n'ont pas quatre pattes de bonnes à eux six. En voilà un qui tombe au tournant de la cour, pitch, patch! on le relève, oh! Les voilà dans la grande ornière, celle où la Grise, une belle jument, ma fine, s'est cassé la jambe la semaine dernière. V'là la voiture qui est sur le côté! et Madame qui sort par la fenêtre, et puis Dorine; elles sont perchées sur le haut de la voiture. Hop! les v'là à terre et lestement encore. C'est égal, m'est avis que je ferai bien d'aller lier mes bœufs pour sortir le carrosse de là, ou bien il y sera encore au jugement dernier. Je ne suis tout de même pas si bête, et quand il s'agit de tirer les gens d'affaire, il n'y a encore que moi.

(Il sort par une porte, Mme de Blossac Dorine et Nanon entrent par l'autre.)

SCÈNE VIII

MADAME DE BLOSSAC

Nanon, ma pauvre Nanon, je suis brisée, nous pouvions nous tuer dans cette effroyable chute.

NANON

Ah! ma chère bonne dame, quelle arrivée! moi qui me réjouissais tant de vous voir; n'êtes-vous pas blessée?

MADAME DE BLOSSAC

Un peu émue seulement; mais il n'en est peut-être pas de même de Jasmin et du postillon; va donc voir, Nanon, s'ils n'ont pas besoin de secours; il m'a semblé que le pauvre garçon avait la figure tout en compote.

NANON

J'y cours, Madame, j'y cours. Il y a ici des vieux draps assez pour faire de la charpie, et il me reste encore du baume de Fier-à-bras, que défunt M. de Kercadio faisait faire par un sorcier de la Forêt de Paimpont. (Elle sort.)

Digitized by Google

SCÈNE IX

MADAME DE BLOSSAC

Dorine, mon flacon. (Dorine lui donne le flacon; elle respire, haletante.) C'est égal, si je tenais le malotru qui a fait dételer nos chevaux près de Morlaix, je retrouverais je crois quelques forces pour lui faire passer un mauvais quart d'heure, car c'est grâce à lui que nous avons failli nous rompre les os.

DORINE

Madame ne sait pas son nom ?

MADAME DE BLOSSAC

Non, et toi ?

DORINE

Les garçons d'écurie l'ont dit après son départ : c'est un officier, un colonel, je crois, le marquis de la Verdure, de la Vertu...

MADAME DE BLOSSAC

De Laverdy ?

DORINE

C'est cela.

MADAME DE BLOSSAC (se levant)

Le neveu de ma tante !... A nous deux, mon bel officier; vous vous êtes moqué de moi comme capitaine, quand vous me juriez que vous m'aimiez et que vos billets enflammés troublaient le calme de mes quinze ans. Vous voulez continuer comme colonel, mais cette fois je ne suis plus une pensionnaire. Nous allons voir ! Depêchons, Dorine, rectifie ma coiffure, déchiffonne ma robe, je n'ai jamais plus désiré qu'aujourd'hui d'être belle. Vite ma boîte à mouches, un peu de rouge. Voilà qui est fait... En garde, mon colonel.

(Entrent le colonel et M. Lagrifoulle.)

Digitized by Google

SCÈNE X

LE COLONEL (avec empressement)

Nous ignorions votre arrivée, Madame; comment n'avons-nous pas entendu le roulement de votre carrosse ?

MADAME DE BLOSSAC

Par l'excellente raison que mon carrosse n'a pas roulé. En tournant pour entrer dans la cour un des chevaux s'est abattu et nous avons versé dans une profonde ornière. Je suis sortie non sans peine avec l'aide de mes gens de cette boîte infernale et c'est à pied, au milieu de la boue, que j'ai gagné le château.

LE COLONEL

Je ne suis que depuis peu d'heures ici, Madame, et je ne sais auquel de nous deux appartiendra un jour ce manoir, mais si j'eusse prévu pareille aventure, c'est sur une litière de roses que vous eussiez gagné cette demeure.

MADAME DE BLOSSAC (ironique)

Des roses en décembre! Oh! colonel, c'est trop de galanterie. Il ne faut rien prodiguer et quelques pierres dans cet affreux trou eussent mieux fait mon affaire.

LAGRIFOULLE

Hélas ! Madame, les chemins de Bretagne ne ressemblent guère aux allées de Versailles.

MADAME DE BLOSSAC

Non plus que les mœurs des habitants aux usages de la cour. Croiriez-vous qu'à un relai, près de Morlaix, un malotru a fait dételer les chevaux de poste de ma berline, sous prétexte qu'une lettre de monsieur le surintendant lui donnait ce privilège ?

Digitized by Google

LE COLONEL

(A part.) Diable, c'était elle ! — Quelque manant sans doute?

MADAME DE BLOSSAC

Mais non, un très grand seigneur, m'a-t-on assuré. J'en ai conclu que la galanterie et la politesse n'avaient point encore pénétré en Bretagne et qu'on y était toujours aux temps barbares.

LE COLONEL

(A part.) Heureusement qu'elle ne m'a pas reconnu ; c'est égal, détournons les chiens. — (A Lagrifoulle.) Puisque nous voici réunis, ne croyez-vous pas, Monsieur Lagrifoulle, que le moment est venu de nous lire le testament de ma tante? Il se fait tard et Mme de Kercadio avait, il me semble, fixé le sixième jour après son décès pour la lecture de ses dernières volontés.

LAGRIFOULLE

En menaçant d'exhérédation celui de ses deux héritiers qui n'y serait pas présent par corps ; parfaitement, Monsieur.

LE COLONEL

Cette clause est sans objet puisque Mme de Blossac et moi sommes arrivés à temps.

MADAME DE BLOSSAC (à part)

Ce n'est pas sa faute.

LAGRIFOULLE

(Il s'installe longuement, met ses lunettes et lisant:)

Moi, Claude-Véronique de Saveuse, désirant pourvoir à la succession des biens dont Dieu m'a donné l'administration dans ce mortel monde, je donne, en toute propriété, à ma nièce Anne-Véronique de Saint-Èvre, épouse de M. de Blossac, décédé à Versailles le 2 avril 1780, mon château de Kercadio avec les terres, bois, moulins, prairies y atte-

Digitized by Google

nant ; et à mon neveu Claude Amour, marquis de Laverdy, officier au service du Roi, le mobilier dudit château tel qu'il sera au jour de mon décès, plus mes bijoux estimés 400,000 livres environ. J'interdis à mon neveu et à ma nièce de racheter ou d'échanger la part à eux échue sous quelque prétexte que ce soit et je désire qu'ils soient présents à l'ouverture de mon testament. Celui ou celle qui enfreindrait sur ce point ma dernière volonté serait par là même privé de tous ses droits. Huit jours après l'ouverture dudit testament un service pour le repos de mon âme sera célébré dans l'église de Plouverlin, ma paroisse, et mes deux héritiers seront tenus d'y assister.

LE COLONEL

Pauvre chère tante, que voulait-elle que je fisse de son mobilier, moi qui n'ai le plus souvent qu'une tente pour abri ?

MADAME DE BLOSSAC (découragée)

Un vieux château au fond de la Bretagne, à huit jours de Versailles! des terres à administrer! des bois à vendre! des étangs à pêcher ! Oh ! ma tante, ma tante, à quoi avez-vous pensé ?

JEAN-PIERRE (entrant)

Monsieur Lagrifoulle, Monsieur Lagrifoulle, Le Clinche, du Kerbiquet, est là pour sa mère qui est bien mal. M. le curé est venu ; on l'a mise dans les huiles on n'attend plus que vous pour faire le testament.

LAGRIFOULLE

Bon, bon, j'y vais. Vous le voyez, Madame et Monsieur, rien de si lumineux qu'un tel partage : ni estimation, ni experts, pas de procès possible. Mme de Blossac a les murs, vous les meubles. C'est un partage d'une simplicité antique. (Il se lève et sort.)

MADAME DE BLOSSAC

Et d'une incommodité toute moderne. Hélas pourquoi

Digitized by Google

l'échange n'est-il pas permis, comme je vous abandonnerais mon donjon.

LE COLONEL

Je l'aurais certes préféré à tous ces meubles dont je ne saurai que faire. Celui-ci seul m'est plus précieux que tous les diamants de Golconde. (Il montre la chaise à porteurs.)

MADAME DE BLOSSAC (à part)

Serait-ce une allusion? il a de l'audace.

LE COLONEL

A tout ceci je ne vois qu'un bon côté, Madame. Notre tante fixe à huit jours le temps qui s'écoulera entre la lecture de son testament et le service où nous devons assister ensemble; je ne pense pas que vous comptiez regagner Versailles; moi je ne puis rejoindre mon régiment; Kercadio devient par la force des choses notre demeure.

MADAME DE BLOSSAC

Ma demeure, oui; la vôtre, Monsieur, c'est autre chose. Vous n'avez pas la prétention, j'imagine, de m'imposer votre société?

LE COLONEL

Certes non, Madame, mais ne trouverons-nous pas dans le passé assez de souvenirs communs pour ne pas nous être mutuellement à charge?

MADAME DE BLOSSAC

Supposez que je me sois toute ma vie abreuvée au Léthé, Monsieur... Il n'y a aucun souvenir de commun entre nous, si ce n'est notre rencontre d'hier à Morlaix, alors qu'en faisant dételer les chevaux de poste déjà placés à ma berline vous essayiez déloyalement de me fruster de ma part d'héritage en retardant mon arrivée. Ne vous étonnez donc pas que je refuse de continuer des relations désormais sans utilité. (Elle salue et sort.)

Digitized by Google

LE COLONEL (seul)

Allons bon, elle m'a reconnu, voilà bien ma chance habituelle. Moi qui échafaudais tant de beaux projets sur ces quelques jours d'intimité forcée! Elle prétend n'avoir pas de souvenirs; mais j'en ai, moi! Elle est plus charmante que jamais et, Dieu me pardonne, je suis plus amoureux qu'à vingt ans. Alors la vie s'étendait devant moi comme un parterre plein de fleurs, toutes les femmes me paraissaient belles, toutes me semblaient désirables. Je me disais : Bah! elles se ressemblent, les jolies s'entend; puis peu à peu j'ai fait un choix, j'ai rejeté beaucoup de ma cueillette et, en vérité, de toute ma moisson, il ne me reste que cette jeune et radieuse vision de ma jeunesse. Celle-là, oh! celle-là, je l'ai vraiment aimée! (Il reste un instant pensif.) Diable, est-ce que je vais pleurer, moi le colonel de Royal-Favori? Allons donc, cherchons plutôt quelque ruse de guerre pour rentrer en vainqueur dans la place d'où l'on me chasse. (Entre Jean-Pierre.)

SCÈNE XI

JEAN-PIERRE

Monsieur le colonel, Madame m'a dit de vous demander si vous ne vouliez pas que je vous conduise à l'auberge du Coq-Hardi, qui est la meilleure du village. Elle a peur que vous ne trouviez pas votre chemin, rapport à la nuit qui est déjà bien noire.

LE COLONEL

(A part.) Touchante sollicitude. Hélas! je n'ai point ouï dire que Dieu ait donné un guide à Adam lorsqu'il le bannit du paradis terrestre. (A Jean-Pierre.) Je te suis, Jean-Pierre, et d'autant que j'ai à te parler : si tu es aussi esprité que tu le prétends, tu vas pouvoir me rendre un grand service et, en récompense, je t'attache pour toujours à ma personne.

Digitized by Google

JEAN-PIERRE

J'suis point bête, Monsieur, je vous l'ai déjà dit et je me sens bien. Que faut-il faire?

LE COLONEL

Eh bien! Jean-Pierre, il faut qu'avant le jour Mme de Blossac m'envoie chercher en toute hâte. Tu entends?

JEAN-PIERRE

Si c'est cela, ce n'est point la peine que je vous mène au bourg, c'est encore loin, vous savez, et bien sûr ce sera moi qu'on enverra vous chercher. J'aime mieux vous cacher dans le grenier à foin, au-dessus de l'écurie; on vous trouvera là tout de suite. Seulement, comment faire pour que Madame vous demande? Bah! cela va bien me venir, j'suis point bête, je vous l'ai déjà dit. Et puis... je demanderai à Dorine!

LE COLONEL

Alors en route pour le grenier à foin!

(Ils sortent.)

Acte Deuxième

SCÈNE I

(Jean-Pierre entre avec un paquet de chaînes qui font un bruit horrible, il se dresse dans un drap et marche un instant.)

JEAN-PIERRE

Par Belzébuth on ne me reconnaîtra pas, je crois. J'ai pris toutes les nâches de nos vaches pour faire plus de bruit.

DORINE (entrant)

Je ne sais pas où Madame a laissé sa boîte à mouches; ici sans doute, quand elle a voulu se faire belle pour paraître devant M. le colonel. Ciel! un fantôme!

(Jean-Pierre s'avance vers elle. Dorine, effrayée, recule jusqu'à l'extrémité de l'appartement.)

Digitized by Google

Mon Dieu! mon Dieu! qu'est-ce? et je n'ai ni chapelet ni eau bénite! Monsieur le fantôme! Monsieur le fantôme, laissez-moi. Mon Dieu! mon Dieu! mais laissez-moi donc! (Elle tombe évanouie.)

JEAN-PIERRE (rejetant son drap)

Imbécile! je l'ai tuée... Dorine, Dorine. (Il se jette à ses pieds, l'assied dans un fauteuil, lui tape dans les mains. Son drap est tombé, de sorte qu'on lui voit la figure.)

DORINE (ouvrant les yeux)

Jean-Pierre! Ciel! il est mort et c'est son âme qui revient! Jean-Pierre, tu es donc mort? Mon Dieu! ça sent le soufre et tes mains me brûlent.

JEAN-PIERRE (l'embrassant)

Mes lèvres aussi, n'est-ce pas?

DORINE (se levant, sévère)

Jean-Pierre!

JEAN-PIERRE

Il fallait bien te persuader que je n'étais pas mort.

DORINE

Mais alors que signifie cette mascarade?

JEAN-PIERRE

Cela signifie que je t'aime!

DORINE

Jusqu'à me faire mourir de frayeur. La peste soit d'un tel amour.

JEAN-PIERRE

Écoute, Dorine, voici la chose. Tu m'as toujours dit que tu ne voulais pas m'épouser parce que j'étais bête, et moi j'ai toujours cru que c'était parce que je ne suis pas aussi galonné que tous les beaux laquais que tu as vus chez Mme de Blossac... Si j'avais un bel uniforme, que dirais-tu?

DORINE

Je dirais peut-être que tu n'es plus Jean-Pierre.

Digitized by Google

JEAN-PIERRE

Bon, je m'en doutais : c'est pour ça que j'ai demandé à M. de Laverdy de me prendre dans son régiment. Il a d'abord fait la grimace; lui aussi me croyait un nigaud. « Pourquoi que vous croyez cela comme cela au premier coup d'œil ? que je lui ai dit. Essayez, vous verrez. » Alors donc qu'il me dit, comme j'allais le reconduire au village : « Écoute, Jean-Pierre, si Mme de Blossac m'envoie chercher avant minuit, aussi vrai que je suis colonel, tu seras sergent dans mon régiment. » Que penses-tu de cela, Dorine? Et puis, tu sais, les militaires changent de nom ; je m'appellerai le sergent La Vaillance. Tu ne diras plus non, n'est-ce pas ?

DORINE

Faudrait voir.

JEAN-PIERRE

Ce n'était pas facile ce qu'il demandait, le colonel, et tout malin que je suis, j'étais bien embarrassé. Mais en passant dans la cour, j'ai vu la lune qui tapait si drôlement sur un des piliers de l'entrée que j'en ai eu peur comme d'un revenant et je me suis dit : Tiens, tiens, c'est moi qui aimerais avoir le colonel près de moi dans un moment comme ça. Et puis voilà. Seulement, maintenant que j'ai eu l'idée, il faut que tu m'aides.

DORINE (à part)

C'est vrai tout de même que ce garçon n'est point sot; moi-même j'aurais été bien en peine d'imaginer quelque chose. (Haut.) Faire peur à Madame n'est pas difficile, elle est déjà persuadée que le château est rempli de farfadets et de loups-garous. Et puis, je me charge de lui en conter, des histoires ! Pour du jeu, nous allons avoir du jeu. Mais tu sais, Jean-Pierre, je ne m'engage à rien après, encore que tu réussisses.

JEAN-PIERRE (se drapant)

Suis-je pas un beau fantôme.

Digitized by Google

DORINE

Oui, cela te va pas mal; seulement il faudrait un meuble derrière lequel tu puisses te cacher; les revenants ne se servent jamais des portes et disparaissent toujours à travers les murs. (Apercevant la chaise à porteurs.) Tiens, voilà ton affaire, tu pourras entrer dedans et t'y tenir à quatre pattes, car il faut qu'elle entende, mais il faut aussi qu'elle voie. Oh ! une fois suffira, je me charge du reste. Commence ton tapage quand minuit sonnera. (Elle sort.)

JEAN-PIERRE

Oh ! en conscience, tu vas voir cela !

(Jean-Pierre traîne ses chaînes, fait entendre d'affreux gémissements et se dirige vers une porte du fond.)

Je vais monter par l'escalier qui mène au grenier, les revenants ça se fait toujours entendre au-dessus de vous, c'est convenu, il ne faut pas changer les habitudes quand on entre dans le métier.

SCÈNE II

(Minuit sonne, tapage épouvantable, voix lamentable de Mme de Blossac appelant Dorine. Mme de Blossac entre en donnant les signes de la plus vive terreur. Dorine suit.)

DORINE

Madame, ma chère maîtresse, qu'avez-vous ? Oh ! mon Dieu ! au secours, au secours, Madame se trouve mal !

MADAME DE BLOSSAC

Qu'est ce tapage ? des brigands ? des voleurs ? quoi, mon enfant ?

DORINE (innocemment)

Madame entend du bruit ?

MADAME DE BLOSSAC

Pas du bruit, un infernal vacarme : des chaînes traînées, des pleurs, des grincements de dents. Il y a donc des prisonniers ici, des faux-monnayeurs ? Où est Nanon ?

Digitized by Google

DORINE

Dans son lit, Madame, où elle dort à poings fermés. (Le tapage redouble.)

MADAME DE BLOSSAC (au comble de l'effroi)

Écoute !

DORINE

Dieu du Ciel, ne serait-ce pas le chevalier blanc ?

MADAME DE BLOSSAC

Le chevalier blanc ?

DORINE

Madame ne sait pas ce que c'est; mais moi qui ai été élevée ici, je connais cette terrible histoire.

MADAME DE BLOSSAC

Quelle histoire ?

DORINE

Les paysans la racontent aux veillées. C'est celle d'un beau chevalier de Kercadio qui, féru d'amour pour une belle jeune fille qui refusait de l'épouser, vendit son âme au diable pour s'en faire aimer. La mort le prit avant que Satan eût accompli sa promesse, et, au dernier moment, il se repentit. Mais, en punition de son crime, il fut condamné à revenir chaque nuit dans le château où il avait vécu. D'habitude on ne le voit ni ne l'entend et les anciens prétendent qu'il n'apparaît qu'aux personnes qui en rendent d'autres malheureuses, en n'aimant pas alors qu'elles sont aimées. (Le fantôme traverse la salle et vient s'effondrer dans la chaise à porteur.)

MADAME DE BLOSSAC

Ah ! (Elle se cache la tête dans les deux mains.)

DORINE

Le tapage cesse, il me semble.

MADAME DE BLOSSAC

Oui, mais tu n'as pas vu, tout à l'heure ?

Digitized by Google

DORINE

Vu quoi, Madame?

MADAME DE BLOSSAC (affolée)

Mais l'homme blanc qui vient de traverser la pièce et de disparaître là, derrière ce meuble.

DORINE

Je vais y voir; faudrait pas être dupe d'un mauvais plaisant. (Elle regarde dans la chaise à porteur en se tenant devant.)

Rien, rien absolument. Voyons dans les poches, le diable est si malin qu'il pourrait s'être fait tout petit. (Elle met la main dans la poche et en retire la lettre laissée par le colonel.)

Tiens, une lettre, Madame; le diable vous apporte une lettre, voilà qui est étrange! (Elle remet la lettre.)

MADAME DE BLOSSAC (tournant et retournant l'enveloppe)

Elle ne sent pas le soufre... et c'est l'écriture de ma tante. Quelle chose extraordinaire! Jamais, non, jamais, je n'oserai l'ouvrir.

(Grand tapage.) Dorine, Dorine, je n'y tiens plus, je meurs de peur, vite, réveille Jean-Pierre, qu'il aille chercher le colonel; peut-être sa bonne épée mettra-t-elle le revenant en fuite. Va et reviens. (Dorine sort.)

SCÈNE III

(Mme de Blossac, restée seule, considère la lettre que lui a remise Dorine.)

MADAME DE BLOSSAC

Voyons, un peu de courage, essayons de lire cette terrible missive. (Elle ouvre la lettre.) « Chère enfant, mes jours sont comptés, laisse-moi dans ce moment suprême te faire un aveu et te donner un conseil. Tu as toujours cru, et je ne t'ai pas détrompée, car je tenais à ton repos, que tu avais à te plaindre de mon neveu de Laverdy. Il n'en est rien. Lorsque ton mariage avec M. de Blossac fut décidé dans

Digitized by Google

des circonstances qu'il est inutile de rappeler, je suppliai Claude de cesser de t'écrire et de ne pas chercher à te revoir; je lui laissai même croire que c'était de ton plein gré que tu épousais ce malheureux Blossac. Je sais qu'il a tenu sa parole, mais je sais aussi qu'il ne s'est jamais marié. Ma mort va vous réunir pour quelques jours, puisse mon dernier vœu s'accomplir. »

MADAME DE BLOSSAC (rêveuse)

C'est étrange, cette lettre qui m'arrive d'une façon si singulière... la légende de Dorine... Me serais-je trompée? m'a-t-il vraiment aimée?

SCÈNE IV

(Le colonel, qui est entré et a entendu la dernière phrase, se jette à ses pieds.)

LE COLONEL (qui est entré sans bruit)

Non, pas aimée, adorée! Maintenant comme jadis, vous tenez ma destinée entre vos mains!

MADAME DE BLOSSAC

Votre destinée m'importe peu en ce moment. Je ne demande que votre protection.

LE COLONEL

Le ciel m'est témoin qu'aucune femme n'a pris votre place dans mon cœur, j'ai cherché la gloire et goûté le plaisir, rien n'a pu me verser l'oubli.

MADAME DE BLOSSAC

Et cette rencontre de Morlaix.

LE COLONEL

Ma hâte intempestive et égoïste a pu vous faire croire à d'indignes calculs de ma part, elle n'avait d'autre cause qu'un ardent désir de vous revoir.

Digitized by Google

MADAME DE BLOSSAC

Qu'espériez-vous donc ?

LE COLONEL

J'espérais que le passé n'était pas mort, que sous la cendre des années vivait encore quelque étincelle. Notre vie est un livre interrompu dont nous continuerons ensemble la lecture; le signet est encore là; n'est-ce pas hier que je vous ai quittée ?

MADAME DE BLOSSAC

Hier... les années vous ont paru courtes, il n'en a pas été de même pour moi. J'ai souffert, j'ai pleuré; non n'essayons pas de renouer ce qui est rompu, le temps a tout effacé.

LE COLONEL

Le temps ! il a fait un colonel du capitaine de Laverdy, il n'a pas marché pour Anne de Saint-Èvre, elle a toujours quinze ans et c'est plus épris que jamais que je viens lui dire : Voulez-vous mettre votre main dans la mienne pour toujours ?

(Il lui prend la main, on entend un grand bruit.)

MADAME DE BLOSSAC (se précipitant dans les bras du colonel)

Qu'est-ce encore ? Claude, protégez-moi, sauvez-moi ! les bandits... les revenants...

LE COLONEL

Chers bandits ! bienheureux revenants ! que de reconnaissance je vous dois !

NANON

(Elle entre en costume de nuit invraisemblable, lanterne.)

Mais qu'est-ce que tout ce tapage ? Voilà tout le monde levé à minuit bien passé. Je ronflais comme les Sept dormants, quand j'entends des coups à ébranler la porte et des cris à réveiller un sourd. Je me précipite à la fenêtre et je vois M. Lagrifoulle, en quel état, bon Dieu ! déchiré, couvert de boue.

Digitized by Google

SCÈNE V

Entrent Lagrifoulle, Jean-Pierre, Dorine.

LAGRIFOULLE (les vêtements déchirés)

Mille pardons, Madame et Monsieur le Colonel, de me présenter à cette heure indue et en cette tenue, mais je me suis égaré en sortant de la ferme de Kerbiquet et, après avoir erré longtemps dans l'obscurité la plus complète, en tombant dans je ne sais combien de fossés et de tourbières, j'ai aperçu dans le lointain une petite lumière vers laquelle je me suis dirigé comme le Petit Poucet de M. Perrault. Ce phare bienfaisant m'a amené ici.

LE COLONEL

Juste au bon moment, Monsieur Lagrifoulle, car, si Madame veut m'en croire, nous ne vous laisserons pas partir avant que vous n'ayez rédigé le contrat de mariage de haute et puissante dame Anne de Sainte-Èvre et du colonel marquis de Laverdy.

LAGRIFOULLE (joignant les mains)

Solution bénie! un mobilier qui épouse un château, un château qui s'unit à un mobilier, pas de frais de déménagement.

JEAN-PIERRE

Ah! Monsieur Lagrifoulle, si au lieu d'un seul contrat vous pouviez en faire deux et le second pardessus le marché?

LAGRIFOULLE

Et entre qui, Jean-Pierre?

JEAN-PIERRE

Entre Jean-Pierre, dit la Vaillance, et Jeanneton, dite Dorine. Les deux parties sont consentantes, n'est-ce pas, Dorine? (Dorine fait signe que oui.)

Digitized by Google

LAGRIFOULLE

Eh bien, Nanon, il n'y a donc que le nôtre que nous ne dresserons pas.

NANON

Nenni, nenni, M. Lagrifoulle, croyez-vous que je veuille quitter ma jeune maîtresse? D'ailleurs, défunt mon père disait toujours : Il ne faut pas atteler deux vieilles bêtes ensemble.

MADAME DE BLOSSAC

Mais ces revenants?

LE COLONEL

Ne les craignez plus, chère amie, et pardonnez-moi d'avoir pensé que la fin justifiait les moyens.

Jean D'ÉTIAU.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE CRITIQUE

DES

ACTES DE SAINT MAUR DE GLANFEUIL

(suite et fin)

IV

Erreurs chronographiques. — La première se rencontre au début de la *Vita Mauri*, et elle est grossière. Elle consiste à placer la venue de saint Maur en France aux derniers jours de saint Bertrand, évêque du Mans, qui mourut en réalité soixante ans plus tard. Mabillon et d'Achery ont depuis longtemps relevé cette erreur; mais d'où provient-elle, et que signifie-t-elle? Supposons, comme nous le dit Odon, qu'il travaille sur un document antérieur, où il faut suppléer des noms absents, afin de « le rendre plus compréhensible », *apertiorem legentibus*. L'abbé de Glanfeuil trouve mention de l'évêque du Mans; mais lequel? Ne sachant pas, il consulte son ami Adelmode, archidiacre du Mans, qui s'intéresse à son travail et auquel bientôt il dédiera son œuvre : Quel est, lui demande-t-il, l'évêque qui gouvernait votre Église au temps du roi Théodebert? Adelmode se réfère aussitôt à une compilation qui vient précisément d'être exécutée au palais épiscopal du Mans, d'ailleurs le seul document qui donne, à cette époque, une chronologie quelconque des évêques du diocèse[1]; ce sont les *Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium*, rédigés de 840 à 857; Odon écrit en 863. Dans le recueil manceau qu'Adelmode, archidiacre, a vu composer par le chorévêque David, il trouve la biographie d'un des prélats de cette illustre Eglise, fondateur de monastères, qui date son testament des jours du roi Clotaire; celui-ci règne après son cousin

[1] Cf. J. Havet, *Questions Mérovingiennes*, VII, pages 353, 371.

Digitized by Google

le roi Théodebert ; et le prélat testateur dit avoir connu ce dernier[1]. C'est du reste la seule fois que ce nom de Théodebert se rencontre dans les *Actus Pontificum*. Voilà donc bien l'évêque dont il fallait découvrir le nom ; c'est saint Bertrand. Il est vrai qu'il s'agit, en réalité, dans le Testament épiscopal, des rois Clotaire II et Théodebert II, et non de leurs premiers homonymes qu'il aurait fallu trouver. L'erreur, nous l'avons reconnue : nous ne voulons ici qu'en constater la genèse et la signification.

Supposition, objectera-t-on ? Mais, lorsqu'une hypothèse explique tout naturellement des faits et qu'elle seule les explique, n'est-il pas logique de l'adopter? *Si parva licet componere magnis*, quelle meilleure preuve avons-nous de la vérité de plusieurs systèmes scientifiques que de voir les hypothèses sur lesquelles ils sont fondés rendre compte de tous les phénomènes observés, et seules en rendre compte? C'est la méthode mathématique du problème supposé résolu. Odon nous affirme ses relations avec Adelmode ; cette affirmation nous donne l'origine et la clef d'une erreur historique. Si l'on se refuse à accepter une explication de ce genre, qu'on prouve qu'elle est impossible, ou qu'on en fournisse une autre plus vraisemblable ; mais qu'on veuille bien ne pas nous alléguer simplement le hasard qui eût rapproché sous la plume d'Odon des noms rapprochés de même sous celle de saint Bertrand : ce hasard serait plus inexplicable que notre explication et ce ne serait certes pas au nom de la méthode scientifique qu'on aurait le droit de nous l'opposer. En attendant une autre hypothèse, nous nous en tenons à la nôtre. C'est bien le recueil des *Actus Pontificum* qui a fourni à Odon le nom de saint Bertrand et Adelmode qui l'a mis sur cette piste ; l'épître dédicatoire d'Odon n'est donc pas menteuse, au moins quant à leurs relations personnelles.

[1] P. L. t. LXXX, col. 385 et suiv.

Digitized by Google

Mais alors une question se pose : où l'abbé de Glanfeuil avait-il pris le nom de Théodebert ? Deux sources seulement peuvent le lui avoir fourni : 1° Ou bien la cédule qu'il dit avoir été retrouvée dans le sarcophage lors de l'élévation du corps de saint Maur par son prédécesseur Gauslin et dont celui-ci a donné le texte dans le procès-verbal de translation des reliques. La cédule portait ces mots : « Ci-repose le corps du bienheureux Maur, moine et « diacre, qui vint en France *tempore Theodoberti regis* et « quitta ce monde le XVIII des calendes de février. » 2° Ou bien les Actes primitifs de saint Maur par le moine Fauste, qu'Odon dit avoir retrouvés fortuitement. En dehors des Dialogues de saint Grégoire et de ces deux documents, l'histoire de saint Maur était une histoire « a nobis et a « nostris penitus ignota et inaudita », dit l'abbé de Glanfeuil. Dans l'un et l'autre cas, il s'ensuit que saint Maur est bien *venu* en France, et que le *fond* des Actes comme le récit de l'élévation ou première translation des reliques ne sont point des fables. Nous pensons que la cédule plutôt que le récit de Fauste doit avoir été le document où Odon a lu le nom du « roi Théodebert[1] » ; cela parce que, d'après les erreurs qui ont été relevées dans l'œuvre de l'abbé de Glanfeuil, nous croyons que les Actes primitifs lui fournissaient peu de noms et qu'il a dû lui-même y suppléer.

En résumé, l'erreur grossière commise par Odon quant à saint Bertrand, loin d'infirmer l'existence de documents antérieurs, ne va qu'à la confirmer et à prouver qu'il y a bien eu à Glanfeuil, à l'époque mérovingienne, un saint

[1] En quoi nous donnons une preuve d'impartialité. Car l'autre opinion impliquerait immédiatement l'existence des Actes primitifs rédigés par Fauste. Mais dès lors qu'un indice nous paraît contredire ou seulement rendre moins probable cette seconde opinion, si séduisantes qu'en soient les conséquences, nous ne consentirons pas à la solliciter pour nous épargner le long chemin qui nous reste à parcourir, et nous nous rangeons pour le moment à la première.

Digitized by Google

Maur venu d'un pays étranger, qui a reposé dans le sarcophage mérovingien, retrouvé ces temps derniers. Or, la tradition du Cassin et celle de Glanfeuil connaissent pour tel le disciple chéri de saint Benoît et ne connaissent que lui. Elles doivent demeurer en possession jusqu'à ce qu'on puisse découvrir un personnage authentiquement reconnu pour avoir rempli les mêmes conditions.

Une erreur très grave est à relever maintenant dans l'épisode de saint Maur à Fontrouge auprès de saint Romain. La date de la Pâque en 543 y est grossièrement faussée, en même temps que le voyage de saint Maur à travers les Alpes et jusqu'à Fontrouge devient un voyage fantastique par sa rapidité de tous points impossible. Mais, comme nous tenons ce passage pour interpolé par Odon, nous en remettons la discussion jusqu'au moment où nous examinerons les interpolations évidemment dues à l'abbé de Glanfeuil.

Odon nous amène à la villa de Florus, nous dit comment le monastère fut construit, et ajoute qu'au bout de huit ans on en fit la dédicace; alors seulement y parut le roi Théodebert. A quoi l'on objecte que ces huit années de préparatifs conduisaient à l'an 550 et que Théodebert mourut en 548. C'est très vrai, l'erreur du biographe est évidente. Mais quoi? Lorsqu'il s'agit même d'actes de chancellerie, une erreur de calcul n'entraîne pas le rejet du document aux apocryphes; c'est le maître Giry qui nous en avertit lorsqu'il signale les erreurs commises par les notaires, précisément dans la seconde moitié du IXe siècle, quant aux indictions et même aux années de règne du souverain vivant[1], et cela dans des diplômes royaux, que l'on se garde bien de rejeter malgré ces taches. Les renseignements que fournissent leur texte, leurs signatures, etc., sont considérés avec raison comme de bonne prise et

[1] Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 724.

Digitized by Google

de bon aloi. N'en doit-on pas user de même, à plus forte raison, pour un document sans valeur juridique aucune, où une erreur de chiffres s'est glissée comme ici, due à une défaillance de mémoire chez un biographe qui écrit de longues années après les faits dont il se dit témoin oculaire, à une faute de transcription par un copiste du texte original ou un copiste de troisième main, à une lecture défectueuse d'un texte vieilli, à quelque cause fortuite enfin. Et, dans le cas qui nous arrête, cette erreur de lecture ou cette défaillance de mémoire est évidente. Par hypothèse, Florus a amené à Glanfeuil de nombreux et bons ouvriers; ceux-ci trouvent à pied d'œuvre l'eau, le bois, le sable, la pierre, la chaux. Le monastère n'a vraisemblement pas d'étage au-dessus du rez-de-chaussée[1]; il n'est pas plus voûté que ne l'était la primitive chapelle de Saint-Martin. Il n'y a pas à donner un développement bien grand aux bâtiments pour y loger une centaine de moines en dortoirs, en salles communes, sans cellules ni appartements privés, sans aucune recherche du confortable ni travaux d'art compliqués. Dans de pareilles conditions, il n'a certainement pas fallu huit ans pour élever le monastère de Glanfeuil; trois ou quatre ans ont largement suffi. Le chiffre VIII n'est donc à nos yeux que le résultat d'un *lapsus calami* dû à une cause quelconque[2], et nous pensons qu'un critique sans prévention n'en saurait faire état que pour le corriger, sans plus.

Il convient d'écarter de même deux autres reproches adressés à Odon dans le but de présenter son œuvre comme forgée de toutes pièces. L'évêque d'Angers qui pro-

[1] Voir la description générale que donne des monastères du VIe siècle le R. P. de Smedt, Bolland. (*La France chrétienne dans l'histoire*, ch. III. La vie monast. dans les Gaules au VIe siècle. Paris, Didot.)

[2] Et, au dire de l'abbé de Glanfeuil, les erreurs de copistes, « vitio scriptorum depravati », abondaient dans le ms. qu'il avait sous les yeux. Celle-ci n'a pas attiré son attention, et cela se comprend de reste.

Digitized by Google

cède à la dédicace de l'église est nommé par lui Eutropius. Qui est cet Eutropius, demande-t-on? C'est, répondons-nous, celui qu'Odon a trouvé à la suite de saint Aubin dans une tradition angevine, en calculant d'après les huit ans donnés à la construction du monastère[1]; peut-être a-t-il tout uniment consulté encore une fois un ami. Mais en somme il a voulu faire consciencieusement son métier, et il s'est renseigné comme il a pu sur cet évêque d'Angers comme tout à l'heure sur celui du Mans; avec le même succès, à peu près, nous en convenons. Mais imagine-t-on l'abbé de Glanfeuil, qui de sa colline voyait les maisons d'Angers, inventant un évêque dont personne dans le diocèse n'aurait ouï parler ? Ce serait d'un sot. Pour nous, Odon n'est qu'un chronographe ordinairement malheureux; mais il a fait son possible pour se renseigner. S'il nous donne ici un Eutropius très sujet à contestation, cela nous importe peu pour le moment, car l'existence du personnage n'est pas ce qui nous intéresse; d'après ce que nous avons dit ci-dessus, le prélat consécrateur de Glanfeuil fut saint Aubin, vers l'année 546. Nous ne voulons que préciser ceci : Odon *a pu* être induit en erreur sur le nom et la date ; mais il *n'a pas pu* essayer d'inventer ce nom ; et c'est tout ce qu'il nous faut retenir quant au crédit que mérite la *Vita Mauri.*

Plus facile encore à écarter se présente le reproche adressé au récit de la Translation de saint Maur à propos du comte Gaidulf, ce laïque auquel « le roi Pépin » aurait livré Glanfeuil et qui en aurait été le destructeur pire que plus tard les Normands. C'est à lui, en effet, qu'Odon attribue

[1] Mgr Duchesne (*Fastes Episcop. de l'Anc. Gaule*, 1900, t. II, p. 348), attribue à Odon l'invention d'Eutropius. Nous croyons qu'elle était plus ancienne et demeurait flottante dans la tradition populaire. Mais nous ne prétendons nullement rompre une lance pour l'existence de ce personnage problématique; les listes épiscopales lui sont trop défavorables, et Fortunat fait vivre jusque vers 558 le prédécesseur, saint Aubin.

Digitized by Google

la dispersion des religieux et la ruine des édifices conduite systématiquement. Or, nous nous sommes laissé dire que le maître Giry avait retrouvé ailleurs ce même nom de Gaidulf et le considérait comme « une sorte de croquemitaine » légendaire, sur le compte duquel les moines mettaient leur pénurie de documents. Où le maître a fait cette découverte, nous n'en savons rien vraiment; mais admettons pour le moment. Un chef militaire, bien réellement nommé Gaidulf a pu, selon un usage trop fréquent au VIIIe siècle, posséder deux ou trois abbayes et les exploiter de même. D'où son nom se retrouverait ailleurs qu'à Glanfeuil, chargé des mêmes malédictions. Et, quand cette supposition serait rejetée, une autre explication très plausible se présente et oppose une fin de non-recevoir à l'objection. Les désastres de la commende militaire sous Charles Martel et Pépin avaient été nombreux; quelqu'un de ces chefs rapaces, nommé Gaidulf, aurait laissé une réputation particulièrement odieuse et serait devenu pour la gent monastique une sorte de Barbe-Bleue. Des chroniqueurs se seraient pris à appeler Gaidulf ceux de ses pareils dont ils ignoraient le nom; rien de surprenant à cela, rien qui puisse faire suspecter le fond de leurs récits. Dans combien de documents trouve-t-on des destructions mises au compte des Huns ou des Sarrazins, alors qu'en réalité elles furent l'œuvre d'autres peuples barbares? Les Huns dans le nord et l'est de la Gaule, les Sarrazins dans le midi et le centre, sont demeurés dans la mémoire des peuples comme les Barbares par excellence, chargés de toutes les malédictions; Gaidulf est resté le type du commendataire oppresseur et destructeur; pas plus dans un cas que dans l'autre il n'y a lieu de rejeter pour cela le fond des récits auxquels ces noms sont mêlés.

Quant à la destruction partielle des Chartes de Glanfeuil, qu'Odon attribue au farouche commendataire, il s'en trouve dans les histoires des exemples parfaitement authentiques,

Digitized by Google

et l'on n'est pas fondé à noter l'abbé de Glanfeuil d'imposture à ce propos.

Erreurs historiques. — On reproche à Odon d'avoir considéré Théodebert comme roi unique des Francs et de nous avoir ainsi montré ce roi d'Austrasie en possession de domaines royaux situés sur la rive gauche de la Loire, dans les états de ses oncles. Il est bien exact que l'abbé de Glanfeuil écrit de ce prince comme un Franc du IXe siècle, qui ne paraît pas soupçonner le partage de la Gaule entre les fils de Clovis. S'ensuit-il que la donation du *fiscus Boscus* par Théodebert à saint Maur soit une fable, par la raison que le roi d'Austrasie ne pouvait posséder ce domaine ? Pas le moins du monde. Nous savons en effet, par des diplômes authentiques, que les rois d'Austrasie, au VIIe siècle, possédaient certains domaines au midi de la Loire et en avaient cédé quelques-uns à des abbayes de leurs états, celle de Stavelot par exemple [1]. C'est aujourd'hui un fait reconnu que les princes mérovingiens se partageaient les territoires sans tenir du tout à une homogénéité complète. Chacun se réservait dans l'héritage paternel des lots à sa convenance, petits ou grands, où que fussent situés ces domaines divers. Et les royaux possesseurs allaient à leur gré visiter ces propriétés éloignées, sans nulle formalité diplomatique ; tout ainsi que Théodebert vient à Glanfeuil voir son ami Florus.

Donc encore une de ces erreurs du biographe de Glanfeuil

[1] Cf. *Revue de l'Ecole des Chartes*, juillet-octobre 1899, page 380, art. de M. Léon Maître sur des chartes de Stavelot : « Nous avons par « des actes de faveur plus récents (que le VIIe s.) et plus explicites « la certitude que les religieux de Stavelot possédaient des biens « en Aquitaine, c'est-à-dire au-delà de la Loire. Le diplôme de confir- « mation accordé à la même abbaye par le roi Théodoric III (de « Neustrie) relate que son patrimoine (celui de l'abbaye) comprenait « quelques villas détachées du fisc royal situées *ultra Ligerim*. Par « un autre diplôme du 20 mai 877, le roi Louis confirma aux monas- « tères de Stavelot et de Malmédy *les donations de Sigebert III* (roi « d'Austrasie en 651), notamment *aliquas villas tam ultra Ligerim* « *quam alias res proprias.* »

Digitized by Google

qui font transparaître sous son récit des documents antérieurs; comment, sans cela, nous rapporterait-il un fait historiquement plausible alors qu'il n'en connaît et n'en donne qu'une raison historiquement fausse? Or, nous le rappelons, la mention et le rôle de Théodebert dans la *Vita Mauri* est l'argument principal à l'aide duquel les adversaires de l'authenticité la combattent et la nient. Et voilà que Théodebert a pu parfaitement posséder des domaines aux environs de Glanfeuil, y venir librement, en disposer à sa guise; nous allons voir qu'il a pu être l'ami de Florus; il a pu connaître de réputation le patriarche du Cassin; en un mot, pas un seul des traits qui marquent son intervention dans le récit d'Odon n'est sujet à récusation fondée : cela, encore une fois, quand Odon nous montre qu'il n'avait par l'étude de l'histoire nulle connaissance des motifs qui pourtant expliquent tout son récit. L'argument principal de ses adversaires ne se retourne-t-il donc pas contre eux avec toute sa force? Achevons de le montrer en parlant de Florus. Ce noble gallo-romain au service du roi d'Austrasie, intime de ce prince et possesseur *à titre héréditaire*, non pas à titre allodial, d'un domaine à Glanfeuil, ce nom pose-t-il vraiment une énigme? Elle pourrait alors être assez facilement dénouée. Grégoire de Tours ne nous apprend-il pas qu'au temps où l'Austrasie avait pour roi Thierry, fils de Clovis et père de Théodebert, à la suite de la guerre d'Auvergne soutenue contre son frère Childebert (de qui dépendait le territoire d'Angers), ledit roi Thierry stipula dans le traité de paix un échange d'otages. Et l'historien ajoute : « *Multi tunc filii* « *senatorum in hac obsidione dati sunt* »[1]. Qui nous démontrera que le riche Florus ne fut pas un de ces jeunes « fils de sénateurs » enyoyés par Childebert en Austrasie? qu'il n'y a pas grandi avec Théodebert, héritier du trône,

[1] *Hist. Francor.* lib. III, § XV. — *Obsidio* signifie ici échange d'otages.

Digitized by Google

auquel dès lors l'attacha une amitié telle que nous la dépeint l'abbé de Glanfeuil? Si tel ne fut pas en réalité le cas, du moins faut-il convenir que cette explication, fondée sur l'histoire et en plein accord avec l'œuvre d'Odon, ne permet pas non plus d'opposer à celui-ci une fin de non-recevoir.

C'est donc avec raison qu'on l'a dit : « Toutes les erreurs « qu'on peut relever sont insuffisantes à prouver qu'il n'a « pas existé une Vie primitive ». On peut aller plus loin, nous le voyons; car les erreurs de l'abbé de Glanfeuil s'expliquent toutes clairement, si l'on admet qu'il avait entre les mains cette Vie primitive, sur laquelle il nous dit travailler. Elles convergent donc en réalité vers le même point qu'une série d'indices favorables, relevés précédemment; et l'accord de ces deux ordres de considérations a sans contredit une gravité qui n'échappera à personne.

V

Les interpolations. — Nous en venons maintenant à une série de critiques où nous nous montrerons plus sévère que jusqu'à présent ne l'ont été les censeurs de l'abbé de Glanfeuil. Il s'agit d'*accessoires* que l'on pourrait supprimer sans toucher à la trame du récit. Pourtant il importe de ne point les laisser de côté, car ils entraînent des conséquences qui seront des éléments nécessaires à la solution du problème, en nous aidant à compléter le départ entre ce que le rédacteur du IXe siècle a ajouté de son fonds et ce qu'il a trouvé dans une œuvre antérieure et authentique.

Nous nous attaquons à ce que nous nommons interpolations, noms ou faits surajoutés à une œuvre primitive, *dans un but déterminé*. Les unes constituent des erreurs historiques; les autres n'en sont pas évidemment, mais

Digitized by Google

elles ne font pas partie du texte original ; les unes et les autres portent avec elle leurs dates, qui résultent soit des termes employés, soit du but auquel elles visent. Et c'est pourquoi nous les considérons à part des erreurs qui ne présentent pas ces caractères.

La plus grave de ces interpolations est sans contredit celle qui prétend rapporter l'entrevue de Fontrouge entre saint Romain et saint Maur avec la vision de la mort de saint Benoît. Elle a eu des conséquences désastreuses ; 1° pour l'œuvre d'Odon, sur laquelle elle a jeté une obscurité indéchiffrable, tant qu'on n'y a pas vu une interpolation, et un discrédit complet, lorsqu'on l'a reconnue pour ce qu'elle est ; 2° pour l'histoire de saint Benoît, en orientant à faux presque tous les biographes du saint Patriarche. L'homme du IXe siècle se trahit, dans le récit de cet épisode, par ce fait qu'il nous montre aux fontaines de Druyes (Fontrouge) un monastère que saint Romain est en train de construire. Or ce monastère ne fut élevé qu'après la mort du saint abbé de Druyes ; la preuve en est que son corps ne reposa jamais dans l'église conventuelle, mais dans l'église paroissiale, assez distante du moutier, et où les évêques le prirent pour en opérer la première des translations qui allaient lui donner la célébrité des miracles[1]. Le saint avait vécu là en ermite, avec quelques disciples peut-être, ermites comme lui ; et ce fut après sa mort que s'éleva en ce lieu un petit moutier dont l'histoire fut aussi obscure qu'éphémère et dont il ne restait peut-être que des ruines dès la fin du IXe siècle. Vivant ou déjà éteint, c'est celui que l'abbé de Glanfeuil a

[1] Cfr. *Vie de saint Romain*, par M. l'abbé Leclerc, (1893), œuvre intéressante au point de vue archéologique pour tout ce qui concerne Druyes. Quant aux Actes de saint Romain, c'est un pauvre placage du XIe siècle, dont le fonds est pris à l'épisode malheureux des Actes de saint Maur que nous étudions ; et le seul renseignement valable que l'on trouve dans ces Actes est qu'avant le XIe siècle on ignorait tout de saint Romain, sauf le fait de sa vie *érémétique* à Druyes et ses miracles posthumes.

Digitized by Google

vu et a cru contemporain de Romain. Nous lisons en outre le récit de la mort de saint Benoît rapporté avec les paroles mêmes de saint Grégoire le Grand, au IIe livre de ses Dialogues; mais là où Grégoire ne met que deux voyants, Odon incruste maladroitement saint Maur en troisième. Enfin l'erreur grossière sur la date de la Pâque, qui en 543 ne tombait pas au 22 mars comme le crut Odon, sans s'apercevoir qu'il oblige ainsi Maur et ses compagnons à venir en moins de deux jours de Verceil à Fontrouge, à travers les Alpes et le Jura[1].

Mais quel est le but de ces inventions incohérentes? Et quelle en est l'origine? Le but, c'est tout simplement d'embellir la biographie de saint Maur fondateur de Glanfeuil. Mais l'origine? Cherchons-la dans l'évocation de saint Romain, qui n'était nullement nécessaire à la vision et qui n'y a du reste aucune part; surtout dans la mention d'un monastère qui a bien existé à Druyes (Fontrouge) quoique postérieurement à saint Romain. Si Odon fait paraître le moutier dans son récit, c'est qu'il l'a connu; et, s'il l'a connu, ce n'est point par la renommée, qui ne s'occupa jamais de ce monastère obscur; c'est donc qu'il a été le voir. Pourquoi cette visite? car Odon n'habitait point dans le voisinage de ce lieu. Mais tout s'explique si nous acceptons la version d'Odon lui-même sur la découverte qu'il fit des Actes primitifs. Il revient de Bourgogne, où il a été mettre en sûreté le corps du saint de Glanfeuil. Il suit la grande voie ordinaire, qui le ramène vers la Loire en traversant le territoire d'Auxerre. C'est là que les Actes primitifs tombent entre ses mains. Tout en les relisant dans leur style quasi barbare, il y voit que Maur a été passer les jours de la Pâque auprès d'un saint moine de ce même pays d'Auxerre, nommé Romain, lequel

[1] Il y aurait plusieurs détails à relever encore pour dire tout ce qui décèle ici l'interpolation. Mais ce que nous notons suffit amplement à l'établir; inutile donc d'insister.

Digitized by Google

vivait là entouré de quelques disciples ; ceux-ci étaient si peu nombreux, qu'en arrivant auprès d'eux les gens de la caravane italo-mancelle avaient dû se mettre eux-mêmes en quête de vivres. Qui était ce Romain ? Odon ne peut rien en apprendre des gens du pays, qui n'en connaissent que les miracles posthumes et les translations, d'abord à Saint-Amateur d'Auxerre, puis à l'abbaye de Saint-Germain, sur le désir des moines, vers 844. Eh bien donc, Odon ira jusqu'à Druyes, puisqu'il s'en trouve par hasard voisin. Et c'est alors qu'il voit le moutier, peut-être déjà désert et plus ou moins en ruines, depuis que le corps de saint Romain n'attire plus vers ce lieu. Quant au saint lui-même, à ce moine dont on ne sait ni la vie ni l'origine, dont les religieux de Saint-Germain d'Auxerre ont désiré posséder le corps miraculeux et que saint Maur était venu visiter ; ne serait-il donc pas le moine Romain de Subiaco, qui disparaît des Dialogues de saint Grégoire sans laisser de traces ? Ce doit être lui, conclut Odon[1]. De tous temps, même du nôtre, on s'est plu à rapprocher dans le roman les personnages dont on trouvait les noms dans les monuments historiques ; l'abbé de Glanfeuil nous paraît avoir cédé simplement à cette tendance. La mise en scène une fois établie avec saint Maur, saint Romain de Subiaco, le monastère de Druyes, la Pâque, on y encadre vaille que vaille la vision de la glorieuse mort de saint Benoît : Tout ce qu'il faut pour composer une assez belle scène de *mystère*, pourvu qu'on ne regarde pas à la chronologie ni à la véridique histoire.

Telle est, selon nous, la genèse du malencontreux passage où Odon a compromis son crédit et fourvoyé pour l'avenir tous ceux qui l'ont cru sur parole. Saint Benoît

[1] Les moines d'Auxerre ne doivent pas être les premiers auteurs de cette légende, car ils n'écrivirent rien pour l'accréditer ; et, au XIe siècle seulement, ce fut un moine étranger à leur monastère qui rédigea les prétendus actes de saint Romain, en exploitant ceux de saint Maur.

Digitized by Google

n'est pas mort en 543, nous le prouverons ailleurs ; d'autre part, rien absolument ne démontre, ni même ne donne à penser, que saint Romain de Druyes ou Fontrouge soit le même que le fidèle nourricier de Subiaco. Le nom de Romanus était assez commun, et les moines plus ou moins ermites venus des contrées orientales jusqu'en Gaule ne l'étaient pas moins alors. La Pâque tombait en 543 au 5 avril et non pas au 22 mars ; il n'y avait pas à cette époque de monastère à Druyes ; le texte même de saint Grégoire est forcé, faussé ; rien ne reste *de la mise en scène*. Mais il reste, au contraire, des indications qui font croire à un texte antérieur, plus simple et plus véridique : on y devait lire que Maur arrivait au pays d'Auxerre dans les jours de la Pâque, ce qui était très normal quand celle-ci ne tombait qu'au 5 avril ; qu'il avait souhaité passer ailleurs que sur le grand chemin les jours de la semaine sainte et s'était réfugié avec les siens auprès des ermites de Druyes. Le détail des nouveau venus battant l'estrade pour trouver des vivres devient alors très naturel, tandis qu'il ne se comprend plus lorsqu'il s'agit d'un monastère. Si l'on refusait de retenir ces données, d'accepter la supposition d'un document primitif où elles se trouvaient consignées, nous ne voyons pas comment on parviendrait à expliquer à la fois les méprises et les traits vraisemblables enchevêtrés dans le récit d'Odon, avec les contractions flagrantes qui en résultent. C'est au contraire ce que nous réussissons à faire, à l'aide des indices qui datent diversement les éléments hétérogènes dont se compose le passage en question.

Les autres interpolations affectent un caractèrere différent, mais qui les date aussi clairement qu'il les révèle. Ce sont des interpolations utiles, peut-on dire ; et l'intérêt qu'elles offraient pour les moines de Glanfeuil au IXe siècle ne fait nul doute, alors que, pour les moines italiens du VIe siècle, elles n'en auraient eu aucun, non plus que de

Digitized by Google

sens. Ainsi le soin avec lequel saint Maur aurait fait garantir par Théodebert la liberté de l'élection des abbés de Glanfeuil par les moines. On voit en cela l'homme du IXe siècle, qui sait quelle a été l'ère de la commende militaire sous Charles-Martel et Pépin, quels désastres elle a causés, à Glanfeuil comme ailleurs : à peine les blessures en sont-elles cicatrisées. En 543, pareille précaution eût paru étrange, et pour mieux dire on n'y aurait pas songé, sinon à l'égard de l'évêque diocésain. A la fin du VIe siècle en Italie, on l'aurait comprise moins encore.

L'homme de l'époque carolingienne se retrouve de même dans les termes où nous sont présentés Florus et le chancelier Ansebalde : le premier comme un maire du palais, mais avec les pouvoirs quasi-royaux dont ces maires ne jouirent que bien plus tard ; le second comme un archichancelier, parfaitement inconnu des premiers rois mérovingiens. Dans le cas du second de ces personnages, surtout, les invraisemblances sont frappantes. Ce n'est pas assez que Fauste, rédacteur des Actes primitifs, soit censé se rappeler ce nom après quarante ans et le transmettre aux moines du Latran qui devaient peu s'y intéresser ; il faut encore nous montrer ce laborieux et expéditif chancelier occupé à rédiger le diplôme authentique des libéralités de Théodebert à Glanfeuil même, à main levée, sans aucune des précautions ordinaires du protocole. Si ce personnage a existé sous le nom d'Ansebalde, Odon ne l'a pas lu dans l'œuvre de Fauste, qui ne donnait pas même des noms plus importants, mais dans quelques débris du chartrier ancien de Glanfeuil, où il a puisé aussi les éléments de la fameuse charte de Clotaire Ier en faveur du monastère : cette charte, dont le début seul nous reste, est carolingienne par sa suscription, mais probablement refaite sur une charte plus ancienne, en mauvais état, ou d'après des renseignements recueillis ailleurs ; et c'est Odon qui l'a recomposée, à notre

Digitized by Google

avis [1]. Les interpolations que nous relevons dans les Actes se relient à cette procédure, dans le but de reconstituer tellement quellement les titres de l'abbaye. L'intervention du roi Clotaire dans la *Vita Mauri*, à laquelle cette apparition n'apporte aucun élément nouveau, n'est destinée qu'à appuyer la charte. Cette préoccupation est transparente dans les deux dernières interpolations qui nous restent à relever.

Théodebert fait don à Glanfeuil d'un domaine du fisc royal, nommé *Boscus*, situé non loin du nouveau monastère. Ce fait, nous l'avons vu, n'a rien d'incroyable ni même d'insolite. Mais pourquoi cette mention, appuyée par le diplôme expédié sur l'heure et signé d'Ansebalde ? Les moines du Latran ne s'intéressaient pas au *fiscus Boscus* plus qu'à tout autre domaine de Glanfeuil ; mais les moines de ce lieu s'y intéressaient très spécialement, au contraire. Au dire même de l'abbé Odon, dans son récit de la restauration du monastère, le Boscus était la demeure du comte Rorigon, qui avait relevé Glanfeuil, mais qui n'en était pas moins le successeur de Gaidulf le premier commendataire. Le comte Rorigon et sa femme avaient entendu restituer à Glanfeuil tous ses biens ; il importait que leurs héritiers ne vinssent pas contester la restitution du domaine où avait personnellement résidé le comte, et sa veuve après lui. D'où l'inscription spéciale dudit domaine dans la biographie de saint Maur. Mais que pouvait valoir cette biographie, en justice ? Odon y a songé ; aussi sa dernière interpolation, destinée à sceller les précédentes, est-elle pour nous dire que le Pape Boniface a approuvé et confirmé de son autorité l'œuvre biographique de Fauste, les Actes primitifs. On s'est ingénié à découvrir de quel Pape Boniface il était ici question : de Boniface III ou de Boniface IV ? ce qui reportait, en tous cas, la

[1] V. Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I.

Digitized by Google

rédaction des Actes aux années 607-614, alors que Fauste eût approché de son centenaire et eût attendu vingt ans à Rome avant d'écrire la vie du saint pour ses confrères qui l'en sollicitaient. C'était se faire longtemps prier. En réalité, l'idée bizarre de supposer la confirmation pontificale d'une biographie purement historique n'est venue à Odon de Glanfeuil que comme un moyen de suppléer au défaut de diplômes authentiques et d'appuyer ceux qu'il cherchait à reconstituer. Cela peut s'accorder avec ce qu'il nous rapporte quant à la dispersion et à la perte des chartes de son abbaye ; car il faut être aux abois pour recourir à des expédients semblables, et il est douteux que celui-ci ait eu jamais grand succès. Pourquoi le nom de Boniface plutôt qu'un autre ? Simplement, selon toute apparence, parce que le rédacteur des Actes, s'étant servi ouvertement des Dialogues de saint Grégoire, il fallait chercher après le grand Pape dans la série des Pontifes romains celui qui donnerait cette opportune confirmation. Or, après saint Grégoire, il y avait trois Papes du nom de Boniface ; il pouvait donc y avoir plus de vraisemblance à choisir un d'entre eux, sans préciser autrement.

Sur ces interpolations diverses nous ferons deux remarques :

1° Elles portent avec elles et en elles leur date ; elles sont évidemment de l'époque carolingienne et ne peuvent appartenir à un document plus ancien.

2° Elles accusent nettement le but *accessoire* que poursuivait le rédacteur carolingien. Celui-ci visait, non à inventer un saint, qui était connu avant lui ; non pas même à inventer la vie, puisqu'il a eu certainement entre les mains des renseignements écrits, où il a puisé ce qu'il nous dit d'exact sur une époque antérieure ; le rédacteur vise à *profiter* de l'occasion pour servir les intérêts de son monastère, lui constituer des titres à peu près équivalents à des chartes qui font défaut. Sont-ce là des inventions

Digitized by Google

purement et simplement? Nous ne sommes pas en droit de le dire, alors que nous savons authentique la donation du tiern breton Anowareth, relatée aussi par Odon. D'autre part, il eût été singulièrement audacieux d'affirmer dans un écrit public, que la terre du *Boscus*, par exemple, avait jadis fait partie du domaine de Glanfeuil. En effet, la veuve du comte Rorigon vivait encore, abbesse d'un monastère; Odon en appelle à son témoignage sur les phases de la restauration de Glanfeuil[1]. C'était s'exposer de sa part et de celle des héritiers du comte, à une protestation désastreuse, si le Boscus n'avait pas été donné par l'empereur avec tout le reste du domaine de Saint-Maur, s'il eût fait partie des biens héréditaires de Rorigon ou de la comtesse. En définitive, les interpolations relevées ci-dessus contribuent pour leur part à démontrer que l'abbé de Glanfeuil n'est pas un faussaire et qu'il a bien eu en mains des documents primitifs. Il interpole, il invente des détails, mais en somme il ne fait pas de faux au sens juridique du mot.

Il nous reste à examiner quelques points touchés par la critique en dehors du texte et à en tirer nos dernières conclusions.

VI

Diplômes grattés. — Au début de notre étude nous avons mentionné quatre diplômes de Charles-le-Chauve en faveur de Glanfeuil, dans lesquels est affirmée par trois fois la sépulture du bienheureux Maur, en ce « lieu vénérable » où il est l'objet d'un culte. Mais la critique s'est méfiée : ce

[1] M. Malnory s'égaie de cet appel en raillant le grand âge de la comtesse. Il fallait pourtant bien citer les témoins, contemporains des faits, qui pouvaient survivre; et ces faits remontant à quarante ans et plus, ces témoins ne pouvaient être jeunes.

Digitized by Google

sont là copies, peut-être altérées, a-t-elle dit[1]. A ce compte l'histoire va devenir difficile à écrire ; si l'on ne doit plus ajouter foi qu'aux originaux, nous devons nous résigner à ignorer beaucoup de choses. Par bonheur les originaux existent pour deux des diplômes qui nous intéressent ; mais où la copie porte mention de la sépulture de saint Maur à Glanfeuil, l'original n'offre plus qu'un espace gratté avec soin, vide et muet. Qu'est-ce à dire ? Le bon sens répond que l'original concordait là comme en tout le reste avec la copie ; qu'en certaines circonstances données, cette ligne a gêné quelqu'un, et que ce quelqu'un a gratté sans scrupule ce qui le gênait. Deviner l'auteur et le motif de cette altération n'est point malaisé. *Is fecit cui prodest.* Possesseur des diplômes originaux, le monastère de Saint-Maur des Fossés a trouvé désagréable et gênante pour ses intérêts la mention du corps saint à Glanfeuil, alors qu'il reposait définitivement aux Fossés. On a donc gratté la ligne importune[2], avec la même assurance qu'au concile de Tours on produisit une bulle fausse contre les droits de Glanfeuil.

Tout cela va de soi, semble-t-il. Mais la critique a des yeux de lynx ; aussi a-t-elle découvert à l'endroit gratté les restes de quatre lettres, c'est-à-dire l'extrémité supérieure de quatre hastes, et elle nous affirme que ces quatre lettres étaient b, d, h, l, et que leur place ne concorde pas avec le texte donné par la copie. D'où « un soupçon grave : il devait y

[1] Malnory, *Quid Luxovienses monachi...* page 25.

[2] Altération bien inutile, d'ailleurs, et qui a dû être faite assez tard, à une époque où l'on ne comprenait plus certaines formules anciennes. Dans mainte charte, en effet, mention de la sépulture de tel saint en tel lieu était faite uniquement pour préciser que ce lieu était bien celui où le bienheureux avait vécu, et alors même que ses reliques n'y étaient plus. Pour Glanfeuil, les diplômes de Charles le Chauve exprimaient bien un fait lorsqu'ils furent expédiés ; après la translation, la mention de la sépulture pouvait demeurer sans tirer à conséquence, et on l'eût compris ainsi à la fin du IXe siècle encore, peut-être même au suivant. A notre avis, le grattage n'a été opéré qu'au XIe siècle, lorsque la lutte de Glanfeuil pour son indépendance à l'égard des Fossés était la plus ardente.

Digitized by Google

« avoir là autre chose que dans la copie, quelque chose qui « contredisait les fables publiées par Odon[1] ». Hé bien, en ce cas, les moines des Fossés n'avaient qu'à laisser ce texte : dans leur querelle séculaire avec Glanfeuil c'était un excellent argument, n'est-il pas vrai ? — Mais non, car ils se disaient possesseurs du corps de saint Maur et entendaient bénéficier de cet avantage. — Alors pourquoi n'ont-ils pas remplacé le texte qu'ils grattaient par celui qui figure dans la copie ? une falsification de ce genre n'eût pas été plus apparente qu'une lacune résultant d'un grattage. La vérité est que nous ne sommes plus ici sur le terrain de la critique historique, mais en plein champ d'hypothèses. Le trop clairvoyant critique en a bien conscience ; car il finit par dire qu'après tout, si on veut admettre que le grattage a eu lieu après la translation des reliques de saint Maur aux Fossés, il ne s'y oppose pas. Pourquoi donc avoir échafaudé des soupçons à grand appareil d'érudition, qui sollicitait l'attention des juges de cette thèse en Sorbonne, tandis que la conclusion du sens commun se cache à la fin en trois lignes[2] ? Mais le pis est que les parchemins ont parlé ; comme la terre de Glanfeuil, ils ont rendu ce que l'on croyait détruit. MM. Viart et Delaborde ont réussi à relire sur l'un toute la phrase portée sur la copie ; sur l'autre, à peu près tout, et même le mot *adhuc* omis par Dom Bouquet. Et les hastes concordent !

Grégoire de Tours. — On eût été surpris de ne pas voir l'argument négatif intervenir dans le cas de saint Maur. Le voici, et il est tiré du silence de saint Grégoire

[1] Malnory, *op. cit.* pag. 25.

[2] Ces conjectures de parti-pris ont failli jouer un bien mauvais tour au maître Giry, qui les avait remarquées. Plein de son idée d'une biographie copiée sur l'apocryphe de S. Séverin, il se demandait si ce grattage n'était pas révélateur de la fraude, si Odon était bien Odon, etc., etc. Et il annonçait un travail orienté d'après ces demi-lueurs. Le travail, nous apprend-on aujourd'hui, est demeuré à l'état d'ébauche. Le maître ne s'est-il pas aperçu qu'il se fourvoyait ?

Digitized by Google

de Tours, au sujet du fondateur de Glanfeuil. Silence complet, en effet. Mabillon, en sa Préface au Ier siècle bénédictin, a énuméré bon nombre d'autres saints, contemporains de Grégoire, voire ses suffragants, sur lesquels le biographe des Confesseurs garde un silence non moins absolu. De nos jours le R. P. de Smedt, Bollandiste, écrit que « Grégoire de Tours ne semble pas du tout avoir com-« pris l'importance du rôle des moines. Les noms des « grands promoteurs de la vie cénobitique dans sa patrie, « sauf une vingtaine sur lesquels il a écrit de courtes « notices, ne se présentent qu'incidemment sous sa plume « à propos des événements politiques ou religieux auxquels « ils ont été mêlés. Beaucoup même lui sont demeurés « complètement inconnus, ou du moins n'ont pas été men-« tionnés par lui, tels saint Calais, saint Paterne, saint « Maur, saint Liéphard, saint Laumer, saint Imier, saint « Marcoul, saint Samson, saint Magloire, saint Malo, et « une foule d'autres[1] » Saint Maur, en effet, n'a été mêlé à aucun événement politique ou religieux de l'époque, d'après sa biographie : l'authenticité de celle-ci est donc plutôt confirmée qu'infirmée par le silence de Grégoire de Tours[2].

Mais il est un silence bien plus éloquent, et que le critique doit remarquer dans la cause de saint Maur, le silence du Cassin, de Subiaco, de Rome, de l'Italie entière.

La tradition Cassinienne. — Il y a, en effet, contestation pour le corps de saint Benoît ; il y a eu des prétentions

[1] De Smedt, *La vie monastique dans la Gaule au VIe siècle* (ch. III de l'ouvrage intitulé *La France chrétienne dans l'histoire*, Paris, Didot, 1894).

[2] Ce silence deviendrait au contraire étonnant, si le fondateur de Glanfeuil avait été, comme on a essayé de l'insinuer, quelque moine de Marmoutier, contemporain donc de Grégoire de Tours, car on n'oserait pas sans doute exhumer d'un sarcophage mérovingien un Maur du ve siècle, contemporain, tout voisin, fils de Marmoutier ; et Grégoire l'eût ignoré ! En ce cas l'argument négatif deviendrait réellement grave, mais à l'encontre de l'hypothèse d'un Maur quelconque venu de Marmoutier.

Digitized by Google

contradictoires quant à celui de saint Placide : et cependant jamais l'Italie, ni le Cassin, ni Rome, ni Subiaco n'ont connu au sujet de saint Maur d'autre tradition que celle de Glanfeuil. Le Cassin, qui garde avec honneur et une juste fierté les corps des saints dont il fut le nourricier, qu'ils aient été de leur temps célèbres ou obscurs, n'a jamais revendiqué la possession de celui dont les reliques eussent été précieuses entre toutes, du disciple préféré de saint Benoît. Serait-ce que saint Maur aurait terminé sa carrière à Rome, après le désastre du Cassin, vers 580 ? Mais Rome n'a gardé de lui aucun vestige, aucun souvenir, bien qu'on y ait vu fleurir tant de monastères bénédictins dès les premiers temps du moyen âge. Nulle part en Italie nous ne retrouvons ses traces, ni surtout sa sépulture : fait assez remarquable pour qui connait tant soit peu les inventaires de reliques dressés dans les abbayes et les cathédrales : on devait s'attendre à voir un saint si connu, qu'avaient popularisé dans tout l'Ordre bénédictin les Dialogues de saint Grégoire, revendiqué par plusieurs monastères bien plutôt qu'oublié de tous.

Mais il y a plus ; et la tradition cassinienne parle autrement que par son assentiment tacite à celle de Glanfeuil.

Dom Mabillon avait donné dans ses *Annales*[1] un texte que Dom Tosti a reproduit ces temps derniers avec plus d'exactitude[2]. C'est une note que l'on rencontre « dans une « exposition de la Règle de saint Benoît attribuée à Paul « Diacre[3] », et Dom Tosti s'accorde avec Mabillon pour la dater des dernières années du VIIIe siècle. Elle est donc antérieure au travail de l'abbé de Glanfeuil sur saint Maur, remarque le savant auteur des *Annales*. Elle est écrite dans ce latin des bas siècles, dont saint Grégoire disait déjà qu'il fallait le traduire si l'on voulait être compris et

[1] *Annal.*, t. I, lib. IV, § XIX.
[2] *Discorso Storico,* cap. V.
[3] Ms. Cassin., n° 175. (Tosti, *loc. cit.*).

Digitized by Google

que l'abbé de Glanfeuil devait qualifier aussi de patois populaire[1]. C'était de ce style qu'était, si on l'en croit, écrite l'œuvre du moine Fauste; en ce cas, il y avait vraiment urgence à la traduire en un latin civilisé; le lecteur en pourra juger par le texte de la note cassinienne que nous reproduisons ci-dessous[2].

Or nous y retrouvons mention d'une guérison opérée par saint Maur au Cassin. Et cette guérison est racontée tout au long dans la *Vita Mauri*. Cependant les deux documents sont indépendants l'un de l'autre: 1° l'abbé de Glanfeuil n'est jamais allé au Cassin; et là seulement il eût pu prendre connaissance de la note du VIIIe siècle; 2° il raconte le fait de la guérison avec des circonstances qui ne s'accordent pas avec le texte de la note. Celle-ci place le miracle dans la tour du Cassin; Odon le place au-dehors, à quelque distance.

La question qui se pose dès lors est celle-ci: d'où vient cet accord, quant au fait lui-même, entre deux témoins qui ne se connaissaient pas? D'une tradition orale com-

[1] Cfr. la préface de Grégoire de Tours à son livre *De gloria confessorum*.

[2] Le voici tel que le donne Dom Tosti:

In turre iusta sanctum Martinum in fenestra alta que est contra Capuam vidit sanctus animam Germani capuani episcopi, et ibi in fenestra que est contra plumba[riolam] vidit anima sancte scol[asticæ]. ibi resanavit severum contritum et lecprosum. et ibi cunctas virtutes fecit. in fundo turris fecit miraculum de labello dei*. et ibi supra arca tredecim solidi de auro ceciderunt. per fenestra vidit anima sancte scol[asticæ], iactacta est ampulla de vitro**. *ibi sanctus maurus claudum eslendit*. in podio qui est in dormitorio ante porta de turre solsit rusticu. et ibi carrivit ad totila. in refectorio qui est iusta ipsum dormitorium profetavit de roma. et de pani. in turre ipsa scripsit regula. in pede de rabe que vadit a sanctum Iohanne fugabi demone. in fronte de ipsu dormitorio et de sanctu mart[ino] feci cerbenera da foris porta a pede de turre imbenit moia de farina. altare de sancţu mar[tino] fuit sub corona de rame. in ipsa turre omni anno in sancti benedicti altare biariczo faciebant officium greci et latini sicut precepit petronax abbas.

* Mabillon lit: « labello olei »;

** Et il insère cette phrase, que ne contient pas le texte de D. Tosti: « Ibi resuscitavit mortuum ad petram de turre extra portam ».

Digitized by Google

mune? C'est inadmissible. La note du VIIIe siècle procède bien des Dialogues de saint Grégoire et d'une tradition orale : elle vise des faits énoncés par les Dialogues et prétend, parfois à tort, en préciser le lieu[1]; elle ajoute d'autre part aux renseignements fournis par les Dialogues[2], tout cela d'après des données traditionnelles, plus ou moins exactes. Mais à Glanfeuil, au IXe siècle finissant, cette tration orale n'avait ni ne pouvait avoir cours. Il y avait à compter un siècle de plus que pour la note du VIIIe; il y avait eu une longue interruption dans toute tradition, pendant la période de désolation du monastère angevin; et Odon nous dit qu'ainsi à Glanfeuil on ignorait de la vie de saint Maur tout ce que ne fournissait pas saint Grégoire. C'est pleinement le cas de répéter ce qu'un maître nous a déjà dit: « (Ces textes carolingiens) n'ont pu avoir que des « sources écrites, car la tradition orale n'existe pas pour « un espace de trois siècles[3]. » Lorsque nous voyons notre biographe carolingien s'accorder sur un fait très spécial avec la note cassinienne, une seule explication est possible : c'est qu'il avait en main un document qui le renseignait avec exactitude, un document indépendant de la tradition cassinienne mais d'origine italienne et cassinienne, puisque nulle part ailleurs saint Maur n'a laissé de traces. Nous serions obligés de reconnaître l'existence de ce document antérieur, primitif, alors même qu'Odon ne nous l'au-

[1] Ainsi se trompe-t-elle quant au vase de verre jeté par une fenêtre et à la jarre d'huile remplie miraculeusement. Le vase, dit saint Grégoire, fut jeté par la fenêtre, dans un précipice hérissé de roches : or, aux alentours immédiats de la Torretta il n'y a jamais eu de précipice d'aucune sorte : c'était l'entrée du monastère. La jarre d'huile fut remplie dans le lieu même où Benoît venait d'ordonner l'exécution du vase de verre : par conséquent pas « au fond de la Torretta », comme le veut la note.

[2] Ainsi la phrase inintelligible : *In fronte de ipsu dormitorio et de sanctu martino feci cerbenera* (?). Ainsi encore le nom de Severus donné au jeune oblat écrasé par la chute d'un mur. Ainsi surtout le miracle attribué à saint Maur.

[3] Krusch, *La falsification des vies de saints Burgondes* (*Mélanges J. Havet*, p. 40).

Digitized by Google

rait pas affirmée le premier. C'est bien cette origine italienne qui lui a suggéré la singulière idée d'une confirmation par le Pape; elle aussi qui l'a obligé à préciser comme il pouvait des noms et des dates omises par un rédacteur italien écrivant pour des Italiens. Nous avions entrevu ce fait : nous le touchons du doigt par l'accord que nous venons de constater entre l'œuvre d'Odon et un monument cassinien, antérieur en date et indépendant. Aussi acceptons nous la signature des actes primitifs de saint Maur, telle qu'elle nous est fournie par Odon, c'est-à-dire le nom de Fauste, ce moine cassinien, qui a été témoin de la vie du saint et l'a racontée en Italie à ses confrères réfugiés à Rome. Avec Simplicius son compagnon, il était seul en mesure de remplir les conditions qui expliquent les constatations que nous venons de faire. Corrigeons les erreurs historiques, éliminons les interpolations : il nous restera l'œuvre de Fauste, moins son style heureusement.

Faut-il en terminant dire un mot de la trouvaille qui mit une copie de ces Actes primitifs aux mains de l'abbé de Glanfeuil? Déjà vieux et fatigué, ce manuscrit se trouve dans la besace d'un clerc du Mont-Saint-Michel qui revient de Rome et attend avec Odon le bac pour traverser la Saône. On trouve cela invraisemblable : pourquoi le serait-ce, quand on accepte par exemple, de Grégoire de Tours, la découverte des Actes de saint Bénigne dans les bagages de pèlerins qui se rendent en Italie[1]? Et combien d'érudits, de travailleurs plus obscurs ont, de notre temps et à notre connaissance, rencontré sur leur route semblables bonnes fortunes? Ce n'est pas ici le lieu de conter des anecdotes, dont quelques-unes pourtant ne manqueraient point de piquant; on en pourrait citer qui sont entrées dans l'histoire et ont valu la célébrité à ceux qui furent favorisés ainsi par des circons-

[1] *Miraculor.*, lib. I. *De gloria Mart.*, cap. LI.

Digitized by Google

tances providentielles. Mais ce sont faits trop connus pour qu'il y ait lieu d'insister.

En résumé, grâce aux réactifs de l'histoire et de l'archéologie, nous avons vu ressortir, dans la *Vita Mauri*, 1° toute une série de faits et de détails, qui ont couleur mérovingienne, et qui forment la trame même du récit; nous savons qu'Odon ne pouvait les inventer; 2° des erreurs dont la genèse suppose invariablement l'existence d'un document antérieur et véridique; 3° une autre série de détails, de couleur franchement carolingienne, et qui ne sont qu'accessoires. Or l'abbé Odon de Glanfeuil nous dit avoir révisé au IXe siècle un travail du VIe siècle finissant : nous sommes désormais fondés à affirmer qu'il a dit vrai. De plus, un document d'origine cassinienne nous prouve que le rédacteur du VIe siècle ne pouvait être qu'italien et cassinien. Nous acceptons donc le nom de Faustus comme celui de l'auteur primitif, et nous espérons que la critique se croira dorénavant tenue à respecter, tout au moins comme soutenable, l'opinion que nous professons ici; dans la république des lettres on ne peut guère nourrir plus d'ambition. Que des lois iniques fassent encore une fois la solitude à Glanfeuil et en exilent les héritiers de saint Maur : ils auront du moins sauvé avec eux leurs parchemins de noblesse.

Fr. A. L'HUILLIER,
Bénédictin de l'abbaye de Saint-Maur.

Baronville, Prov. de Namur, mai 1903.

Digitized by Google

LES CYGNES

Les cygnes, l'aile ouverte au vent, comme une voile,
Leur col fier s'érigeant — tel un lys orgueilleux, —
Semblent vouloir cingler vers l'infini des Cieux
Et planer au-dessus de la plus haute étoile.

*
* *

J'ai vu des cygnes noirs voguer sur l'onde glauque
Et morne de l'étang sans rivage et sans fond,
Où se reflète l'ombre effrayante que font,
En passant, les corbeaux au vol lourd, au cri rauque.

Les cygnes noirs sont l'âme où la joie est éteinte,
L'âme qui, nuit et jour, s'incline et pleure, auprès
Des sépulcres scellés dans l'enclos des cyprès,
Où, sans cesse, gémit l'écho du glas qui tinte.

L'étang est la douleur implacable et sans trêve
Qui martyrise l'âme, où le cœur sans espoir
S'enfonce et meurt, brisé, torturé, las d'avoir
Vainement poursuivi la chimère du rêve.

Les corbeaux au vol lourd sont les pensers funèbres,
Les corbeaux sont le deuil, le regret impuissant
Qui martèlent le crâne, empoisonnent le sang
Et nous laissent, râlants, au milieu des ténèbres.

*
* *

Digitized by Google

J'ai vu des cygnes blancs glisser sur les eaux calmes
Du lac de pâle agate, aux bords semés de lys,
Effleurant les glaïeuls et les amaryllis
Dont un baiser du vent fait tressaillir les palmes.

Sur l'eau claire du lac, qu'un souffle ride à peine,
J'ai vu des cygnes blancs glisser, harmonieux.
Un couple va, chantant, du bonheur plein les yeux.
Dans l'air flotte un parfum de menthe et de verveine.

Les cygnes blancs sont l'âme où la joie étincelle,
Évoquant un concert de rayons et de chants,
Devant les horizons où les soleils couchants
Versent dans l'Océan leur pourpre qui ruisselle.

Le lac est la tendresse idéale et sans fièvres
Où, comme dans un nid profond, tiède et discret,
Les fiancés blottis murmurent le secret
Que se sont dit leurs yeux longtemps avant leurs lèvres.

Le couple qui s'en va, chantant, heureux de vivre,
C'est l'amour jeune, exempt des regrets du passé,
Sans souci ni remords, que nul poids n'a lassé
Auquel sourit le ciel et que la joie enivre.

*
* *

Les cygnes, l'aile ouverte au vent, comme une voile,
Leur col fier s'érigeant — tel un lys orgueilleux, —
Semblent vouloir cingler vers l'infini des Cieux
Et planer au-dessus de la plus haute étoile.

ALPHONSE POIRIER.

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE

DE BEAUFORT-EN-VALLÉE (1793)

(suite)

CHAPITRE TROISIÈME

DE LA QUATORZIÈME A LA VINGT ET UNIÈME SÉANCE

Instance de la commune avec le ci-devant marquis d'Harcourt. — Rapport du plan et de la distribution de la salle des séances. — Discussion pour l'abonnement à un papier-nouvelle. — Inhumations et salubrité publique. — Le citoyen Carrefour demande à conserver le bonnet rouge après sa mort. — Nomination d'une Commission pour le visa des certificats de civisme, cachet de la société. — Admission de Sadoul, chirurgien-major du 23me bataillon de chasseurs à pied. — Nomination de deux délégués pour travailler aux poudres et salpêtres. — Motion de Lécluse sur la loi du Maximum. — Demande d'une rétribution pour les soldats malades. — Le citoyen Dufour, ex-curé de Beaulieu dépose ses lettres de prêtrise. — Plaintes de Ferney, concierge de la salle.

Depuis 1787, la commune était en instance avec le ci-devant Marquis d'Harcourt pour raison de tailles et privilèges. Voulant mettre fin au procès pendant, la société crut devoir écrire au *citoyen Harcourt*, qui, par ailleurs, ne demandait pas mieux que de régler à l'amiable une question de nature à lui causer de graves ennuis en ces temps de trouble.

A la date du 10 pluviôse, il fut décidé que le directoire de la société s'entendrait avec la municipalité pour terminer cette affaire.

L'Eglise des Récollets, accordée par Francastel pour servir de local aux séances, du club n'étant point encore

Digitized by Google

appropriée, Lorier, suivant la demande qui lui avait été faite, donne lecture d'un rapport du plan et de la distribution de la salle des séances. Le registre mentionne simplement ce rapport, les discussions auxquelles il donna lieu dans les séances subséquentes n'offrant aucun intérêt nous les laissons de côté.

Ce même jour, 10 pluviôse, le président ayant ouvert « un paquet contenant : le n° 1er du recueil des actions héroïques et civiques des républicains françois ; l'instruction sur la culture et les usages des pommes de terre et une lettre en réponse du président de la société de Baugé, par laquelle il mande à celle-cy que la Gazette nationale est le papier public pour lequel ladite société a souscrit, Prevel a demandé que la société se décidât pour un journal quelconque ».

L'assemblée, après mûre réflexion, fixe son choix sur la Gazette nationale et charge son directoire de souscrire en son nom et de prendre un abonnement pour le 1er ventôse.

Le 15 pluviôse, « H.-B. a représenté que depuis quelque temps les morts étaient inhumés avec peu de soin et que leurs fosses n'avaient pas la profondeur nécessaire pour garantir de l'exalaison ; pourquoi a demandé qu'il fût nommé un commissaire pour surveiller les inhumations dans le lieu à ce destiné ».

Chaussée a répondu « que cet objet étoit de police et que le renvoi en devoit être fait à la municipalité ; que, puisqu'il s'agissoit de la salubrité, on devoit également prendre en considération l'abus que se permettoient les tisserands et agents de la manufacture, qui chaque jour font couler leurs lessifs dans les douves de ville et ruisseaux des rues ».

Poupard-Mauru, « après avoir fait sentir les inconvénients qui résulteroient de la tolérance des abus dénoncés, a appuyé les préopinants et a demandé que l'officier public fût invité à prendre la surveillance des inhumations ».

Digitized by Google

Lecluse « a développé énergiquement les mêmes propositions et a demandé qu'il fût écrit à toutes les sociétés voisines, pour les inviter à prendre toutes les mesures capables de préserver cette contrée des exalaisons méphétiques et des maladies qui en seroient la suitte ».

Ces différentes motions mises aux voix, la société a arrêté que « le président *s'atournera* vers la municipalité, pour l'inviter de nommer un commissaire chargé de veiller à la confection des fosses et à leur recomblement et même à faire recharger de terres celles antérieures qui seroient notoirement reconnues n'avoir pas eu la profondeur nécessaire : comme aussi a chargé son président de dénoncer à la municipalité les abus dénoncés par Chaussée, afin que les règlements soient mis en vigueur et les peines y portées prononcées contre les contrevenants.

Et, sur la proposition de Lécluse, la société a arrêté qu'elle écrira à l'administration du département pour l'inviter à prendre en considération *tout ce qui peut concerner la salubrité de l'air.* »

A la fin de cette séance, Lécluse a annoncé la mort du citoyen Carrefour, membre de la société, « et a dit que ce vieillard s'étoit toujours montré patriote et bon républicain, et qu'avant de rendre le dernier soupir, il avoit demandé à conserver après sa mort le bonnet rouge qu'il avoit porté pendant sa maladie : en conséquence a proposé à la société de consigner sur son registre le témoignage de ses regrets et de son estime ; ce qui a été adopté ».

Nous ignorons si cette originale idée du citoyen Carrefour, de se faire inhumer avec le bonnet phrygien, rencontra d'autres imitateurs dans la suite ?

Dans la seizième séance, C... « demanda que le directoire présentât incessamment un formulaire de diplôme pour être imprimé et ensuite distribué aux membres qui dans leurs voyages désireraient en être munis, afin de pouvoir se présenter dans d'autres sociétés. »

Digitized by Google

Lorier fit sentir que la société ne pouvait permettre la délivrance d'aucun diplôme qu'après un *épuratoire* fait avec *la sévérité républicaine ;* qu'en attendant cette opération, il y avait lieu de s'occuper de la rédaction et de l'impression du diplôme.

Sur la proposition de Lécluse, il fut arrêté que le directoire en présenterait le projet au premier décadi ainsi que ses vues sur le cachet qu'elle devait adopter.

Lécluse ayant dit que « les lois exigeaient que les certificats de civisme fussent visés soit par un comité de surveillance, soit par un comité de six membres nommés *ad hoc*, pris dans les sociétés populaires », séance tenante on procéda à la nomination d'une commission pour donner les visas requis par la loi.

Une formule de diplôme fut dans la suite agréée par le club ; nous ne savons quelle elle fut, le registre n'en parlant pas. Le cachet adopté appartient aujourd'hui, si nous ne nous trompons, à M. le docteur Cellier.

Sur la proposition de Lorier, appuyée par Lécluse et Poullot fils, le citoyen Sadoul, officier de santé, chirurgien major du 23me bataillon de chasseurs à pied, « un des fondateurs de la société, qui n'en avoit point signé la constitution ni payé le denier d'entrée, à cause d'une absence forcée », est admis à signer à la date du 20 pluviôse.

Le 23 du même mois, le président annonce à la société réunie au lieu ordinaire de ses séances « qu'il l'avoit fait convoquer extraordinairement pour lui donner connaissance des dispositions d'un arrêté du comité de salut public et de la lettre des administrateurs du district de Baugé qui en annonce l'envoi, en date des 14 et 21 de ce mois : dont a été donné lecture, à l'effet par la société de présenter à l'administration dudit district des sujets qui puissent concourir à la nomination qu'elle doit faire de deux individus ayant les capacités requises par ledit arrêté

Digitized by Google

pour être employés aux travaux des poudres et salpêtres, y énoncés. En conséquence a invité toutes les personnes qui seroient dans le cas de l'être, pour participer au concours, de le déclarer de suite, ne s'en étant présenté aucun. Pananceau, salpêtrier, « dit que Thourault fils, travaillant depuis quelque temps à son atelier, seroit bien dans le cas d'être désigné et présenté, mais qu'il étoit actuellement absent ».

Poullot fils « a demandé que, pour donner toute la publicité à l'arrêté et à la lettre dont il s'agit deux commissaires fussent nommés, pour en faire demain à l'heure du marché, la promulgation dans les rues, places et carrefours de cette ville, et qu'à deux heures de l'après-midy, la société se réunît pour recevoir les personnes qui pourroient se présenter et délibérer ensuitte ce qu'elle jugeroit convenable ».

Lécluse et B... Nor« « ont appuyé cette motion et ont demandé par addition que le président fût chargé de recevoir les soumissions des personnes qui désiroient se faire inscrire d'ici à la prochaine séance. »

La société, consultée sur ces différentes propositions, « a arrêté : qu'il seroit nommé deux commissaires chargés de la promulgation dont il s'agit; — 2° que demain à trois heures elle se réuniroit; — 3° que le président inscriroit les noms des personnes qui se présenteroient d'ici à la prochaine séance, où la liste seroit communiquée. »

Sur la demande de Lécluse, la société nomma commissaires, par acclamation, les citoyens Poullot fils et Le Breton et leur remit l'arrêté et la lettre dont il est question ci-dessus.

Le lendemain, 24 pluviôse, le président déclare que personne ne s'est présenté pour se faire inscrire et invite les personnes qui voudraient concourir à se faire connaître.

Sur cette proposition, les citoyens Augustin Rouzet, originaire de la commune de Roizet, département de la

Digitized by Google

Sarthe « âgé d'environ trente ans, taille de cinq pieds trois pouces », domicilié à Brion, et F.-L.-B. « de cette commune, âgé de dix-huit ans, taille de cinq pieds deux pouces », manifestent le désir de se présenter au district, si la société leur suppose les talents requis.

La société, « considérant les citoyens Rouzet et F.-L.-B. comme ayant les capacités moralles et phisiques requises par le comité de salut public de la Convention, assurée d'ailleurs de leur patriotisme et républicanisme dont ils ont constamment donné des preuves en servant contre les rebelles de la Vendée, dont ledit Rouzet a été le prisonnier pendant quelques semaines, les déclare dans le cas de remplir avec succès le travail annoncé dans l'arrêté dont il s'agit et, après leur avoir témoigné sa satisfaction, elle arrête, sur la demande de Lécluse, qu'ils se présenteront demain à l'administration du district et qu'extrait du procès-verbal leur sera remis avant leur départ avec une lettre du président pour instruire les administrateurs *de leur aptitude pour la chose publique* ».

Lécluse, dont à chaque instant, on retrouve le nom et qui semble être l'âme du club, Lécluse, procureur de la commune, homme prêt à prendre la parole sur n'importe quel sujet, représente que « plusieurs foliculaires avaient rapportés différentes lois, notamment une du... qui accordoit sur le prix des marchandises un bénéfice de cinq pour cent aux marchands vendant en gros, et dix pour cent à ceux vendant en détail, que ce décret aussi sage que bienfaisant, fait pour donner du nerf au commerce et éviter la pénurie des choses de première nécessité dans les différentes cités, qui sont obligées de les tirer de loin, et souvent au même prix qu'elles sont fixées dans leur arrondissement, n'avait pas été envoyé à la municipalité, quoi qu'antérieur à beaucoup d'autres qui lui sont parvenu. Pourquoi demande en conséquence que la société écrive au Comité pour l'instruire de ce fait, afin de réprimer les

Digitized by Google

abus qui se commettent dans les bureaux chargés de l'envoi des décrets, si celui datté existe ; et dans le cas contraire, pour l'inviter de faire déffenses à tous les journalistes de tromper l'opinion publique et d'insulter ainsi au sort de celui qui se trouve éprouver des pertes par la fixation du *maximum*, en flattant son espoir d'une indemnité illusoire ».

L'assemblée consultée arrête qu'il sera écrit au Comité du salut public pour lui faire part des faits *annoncés* par le préopinant, qu'elle charge de la rédaction de la lettre et de son envoi.

Si le citoyen Lecluse avait pu empêcher par sa lettre les journalistes de cette époque de tromper l'opinion publique, il aurait, avouons-le, réussi à éviter de grands maux, pour le présent et pour l'avenir!

Le 25 pluviôse, Béritaut-Grandmaison fait observer à la société que « les soldats malades reçus et gouvernés dans les différents hôpitaux devoient une rétribution sur leur paye, depuis et compris le jour de leur entrée, jusqu'au jour de leur sortie ; qu'il y en avoit beaucoup à l'hôpital de cette commune depuis quelque temps, tant du vingt-troisième régiment de chasseurs à pied que du bataillon de Loudun qui y est actuellement en garnison. Ayant demandé s'il avoit été satisfait à cette obligation, Chaussée, médecin, déclare qu'il avoit connoissance qu'il n'avoit rien été payé pour ceux du 23e régiment de chasseurs, mais que ceux du bataillon de Loudun avoit satisfait en partie ».

« S'agissant, dit le procès-verbal, de procurer à l'hôpital ce qui peut lui être dû pour cet objet, après quelques dissertations sur les différentes manières d'y parvenir, il est arrêté, sur la motion de Lecluse, que ceux qui auroient quelque connoissance de la marche qu'il convenoit de prendre en pareil cas *s'atourneroient* vers la municipalité, à l'effet de l'engager à se donner les soins nécessaires pour procurer ce payement. »

Digitized by Google

Le club, prenant en paroles les intérêts de l'hôpital, se donnait vis-à-vis du public, le beau rôle dans cette affaire et se tirait d'embarras à bon compte, en chargeant la municipalité de faire rentrer des fonds qui très probablement ne rentrèrent jamais.

Depuis quelque temps le citoyen Dufour, se disant curé de Beaulieu, assistait aux réunions comme membre d'une autre société populaire. A la quinzième séance, Breton croit devoir faire remarquer qu'il y a là quelque chose d'anormal « parce que ce citoyen n'a pas justifié de son diplôme, qu'on dit être d'une société *monarchienne*, et il demande que l'entrée de l'assemblée lui soit interdite jusqu'à ce qu'il ait justifié de son titre et remis ses lettres de prêtrise ». Cette proposition, appuyée par Poupard-Mauru, est mise aux voix et adoptée.

Dix jours après, à la dix-neuvième séance, nous lisons ce qui suit textuellement :

« Le citoyen Dufour a demandé la parolle et, après l'avoir obtenue, a représenté avoir satisfait à l'arrêté du 15 pluviôse en exhibant son diplôme au directoire de la société qui l'avoit autorisé à se présenter ce jour, 25 pluviôse, pour se justifier, et s'est proposé pour membre de la dite société. Lécluse, un des membres du directoire, a dit qu'il ne voyoit pas de difficulté à l'admission du pétitionnaire. Alors le citoyen Dufour, reprenant la parolle, après avoir présenté son diplôme au président qui en a donné lecture, a demandé à être admis comme ancien clubiste, sans passer par le scrutin des candidats, offrant payer le denier d'entrée : en conséquence il a fait valloir son civisme et a assuré être un solide républicain, qu'il a couru dès le principe les dangers de la Révolution et qu'il a applaudi à l'exécution de Louis Capet, qui de Roi doux et bienfaisant était devenu un despote et un tiran. La première partie de cette opinion a déplu à l'assemblée, qui a demandé que le dit Dufour fût rappelé à l'ordre.

Digitized by Google

« L'opinant, continuant son discours, a ensuitte remis entre les mains du président sa renonciation formelle aux fonctions ecclésiastiques et, après avoir fait connoître sa soumission, non seullement aux lois, mais aussi à l'opinion publique, et avoir prouvé son désir de contribuer à toutes mesures de sureté, a invité l'assemblée à ne pas le ranger dans la classe des prestres qui par des propos sacrilèges ont tourné en ridicule les dogmes les plus sacrés de leur religion et ont publié que sciemment ils avoient de tout temps trompé le peuple et abusé de sa confiance et de sa crédulité. Ici, le président, d'après les réclamations de divers membres, a interrompu et rappelé à l'ordre le citoyen Dufour et, sur les motions réunies de Lecluse et Tessié, la société a arrêté qu'il ne seroit point admis au nombre de ses membres qu'il ne se fût rétracté sur les deux articles cy-dessus, qui sembloient avoir pour objet l'éloge du Roi et l'apologie de la Religion, et qu'au préalable on eût consulté les sociétés populaires voisines de celles de Sesannes (*sic*) pour savoir si cette dernière, d'où émanait son diplôme, étoit dans les vrais principes. »

Le procès-verbal de la séance suivante nous apprend que le président « a ouvert un paquet contenant une adresse du citoyen Dufour et sa profession de foi politique. L'assemblée y a trouvé l'expression du républicanisme et une explication formelle des erreurs politiques du pétitionnaire, qui a déclaré verbalement n'avoir jamais eu l'intention de faire l'apologie du roi, ni d'un autre culte que celui de la raison. Sur sa demande, la société a approuvé la rétractaction du citoyen Dufour, l'a admis pour un de ses membres et a arrêté le dépôt en ses archives de ses adresse et profession de foi, déclarant comme non avenu son précédent arrêté. »

En lisant les premières déclarations du Dufour, nous ne pouvions supposer qu'il pût aller jusqu'à complète apostasie. Si nous nous demandons quel a été le motif

Digitized by Google

déterminant de son apostasie, nous n'en voyons pas d'autre que la peur ; la guillotine était en permanence à cette époque. Dufour qui devait être un timoré, nous dirons plus, un homme sans caractère, n'a faibli que pour sauver sa tête. Scandaleuse lâcheté !

Plus tard, Dufour, reprenant ses fonctions ecclésiastiques deviendra membre du presbytère constitutionnel, pour se rétracter enfin après la révolution et rentrer dans la vraie voie. Puisse son repentir avoir été sincère !

Nous terminons ce chapitre par un curieux extrait de la vingtième séance, relatant les plaintes de Ferney, concierge de la salle, et les mesures réclamées pour la protection des citoyennes qui, venant assister aux séances, étaient probablement en butte aux risées de certains réactionnaires du temps.

« Le susdit Ferney a annoncé que depuis qu'il avoit allumé des chandelles au haut de l'escalier, pour éclairer les femmes qui viennent aux séances, deux de ces chandelles avoient été volées. Lecluse, prenant la parolle, a dit que pareille chose étoit déjà arrivée plusieurs fois ; que cet abus se commettoit par des *poliçons* qui, à la faveur des ténèbres, insultoient les femmes ; pourquoi a demandé que, pour obvier à cet abus, le commandant du bataillon stationné en cette ville fût invité de placer, pendant chaque séance, deux sentinelles à la porte d'entrée. Cette motion appuyée, la société a pris un arrêté conforme et a chargé son président de *s'atourner* vers le commandant dudit bataillon à l'effet de l'inviter à y obtempérer. »

Abbé G. HAUTREUX.

(A suivre.)

Digitized by Google

CROQUIS CHINOIS

(suite)

IV

L'arrivée du Vaguemestre

15 mai 1902.

Aucune lettre de France ne m'est parvenue au dernier courrier... J'aime à croire que c'est la faute de la poste, et que ce retard ne provient pas de celui que vous auriez mis dans l'envoi de votre correspondance[1]. Quoi qu'il en soit, me voici privé cette fois de mon aliment semi-hebdomadaire, et j'en ai d'autant plus de regrets qu'il est plus impatiemment attendu.

Le courrier est pourtant ici le si bien venu! Généralement il arrive en rade le soir vers cinq ou six heures : le temps d'en faire la répartition à terre entre les différents services, et notre vaguemestre remonte vers le camp pour y arriver d'habitude entre le rôti et le fromage; — les poires ne sont pas ici article de consommation. Non seulement on est impatient de l'entendre frapper à la porte de la popote, mais on épie même le bruit de sa marche sur le sable. — Voici des pas qui se rapprochent : est-ce lui? Tiens, mais il est en avance, aujourd'hui : nous n'en sommes qu'au traditionnel bouilli. — Fausse alerte! les pas s'éloignent, leur bruit emporte avec lui l'espoir que nous avons caressé pendant un instant... De nouveaux pas, mais de nouveau pas... de vaguemestre! Alors on

[1] Conjecture exacte. (Note du destinataire.)

Digitized by Google

cherche à tuer le temps en causant, l'esprit et surtout les oreilles ailleurs. Voici le rôti fini, et rien encore... Enfin, c'est pour de bon, cette fois : le battement régulier des gros souliers grandit, grandit... — Toc, toc! — Entrez! Voilà le bienheureux courrier! Et, avant même que des étuis-musettes où elles sont renfermées les dépêches aient eu le temps de sortir au jour, un machinal : « Avez-vous quelque chose pour moi? » oblige le vaguemestre à détourner la tête vers son interlocuteur et à retarder d'autant la distribution. Quand c'est « oui », tout est bien! On saisit son paquet de lettres, et alors c'est pour un instant la trêve complète de toute opération dinatoire. On ouvre, on parcourt... Rien de nouveau?... Tout va bien... C'est l'épreuve avant la lecture. Celle-ci ne se fait qu'après le dîner : on a hâte de rentrer chez soi savourer la littérature amie, qu'on relit bien deux fois pour commencer, puis une troisième fois dans le lit, avant de s'endormir, et peut-être bien encore une quatrième le lendemain, au moment de la sieste; ça facilite la digestion du déjeûner!

Sentez-vous quelle douche, quand le vaguemestre se voit forcé de répondre par la négative à la traditionnelle question! C'est ce qui m'est arrivé la dernière fois : mais j'espère bien que, dans huit jours, je serai dédommagé par une ample moisson de nouvelles. C'est du moins la grâce que je me souhaite!

V

L'Ile de Nau-Chau

15 mai 1902.

L'île de Nau-Chau, située à l'extrémité sud-ouest de la rade de Quang-Tchéou, est distante de trois heures de mer environ de Fort-Bayard. L'Administrateur ayant eu occasion de s'y rendre, avec différents soumissionnaires possibles, pour y étudier la construction d'un phare,

Digitized by Google

j'avais été autorisé à prendre place sur la chaloupe qui devait effectuer la traversée. Cette traversée ne présente, à vrai dire, aucune particularité. On navigue constamment en vue de la côte à droite et à gauche, et à l'abri du mal de mer, sauf pendant l'heure où l'on se trouve sur le banc d'entrée du chenal, et où l'on pique à droite pour gagner l'île, ayant à sa gauche la pleine mer. Celle-ci, du reste, n'était pas mauvaise, de sorte qu'aucun des voyageurs partis le matin à 7 heures n'avait eu la moindre indisposition en débarquant, vers 10 heures, sur la terre ferme de Nau-Chau.

Après avoir mouillé en face du principal village de l'île, nous étions transportés de la chaloupe à terre par des *sampans* (bateaux du pays), dirigés et conduits par des femmes, des « sampanières », ce qui constitue une des curiosités de la région. Il faut savoir, en effet, que la femme chinoise fuit comme la peste le moindre regard de l'européen. Pas plus tard qu'hier, l'une de ces malheureuses m'ayant rencontré à cheval, en compagnie du commandant Chanzy, dans un chemin creux, s'est littéralement précipitée au milieu d'un buisson, avec les seaux d'eau qu'elle portait, pour se soustraire à notre vue. Les sampanières de Nau-Chau font, sous ce rapport, à la règle une heureuse exception. Elles ne craignent pas d'approcher leurs barques des chaloupes européennes et de vous adresser d'engageants : « Sampan, sampan, Moussié », pour vous prendre à bord et vous amener à terre. Elles ont, du reste, un type spécial, différent de celui des Chinoises civilisées, femmes des commerçants de Fort-Bayard ; c'est un peu le modèle espagnol, avec de grands yeux noirs et intelligents.

Pendant que ces sampanières travaillent sur leurs bateaux, leurs maris, pères, ou frères sont employés comme coolies dans les villages. Le soir, tout ce monde se retrouve au foyer de famille. Tout à fait digne, le foyer de famille !

Digitized by Google

Bâti sur la plage même, il ne comprend qu'un seul étage : un premier, sans rez-de-chaussée. Voici la chose.

Pour éviter que d'indiscrètes marées ne viennent, de temps à autre, troubler pendant la nuit leur quiétude et leur sommeil, les habitants de ces maisons, qui sont au bord même de la mer, ont remplacé leur rez-de-chaussée par une carcasse en bois, en forme de parallélipipède dont les côtés sont complètement à jour, et les arêtes en bois du pays, suffisamment dur et solide pour supporter le poids de la maisonnée. Sur ces pilotis, appuyés ou du moins enfoncés très légèrement dans le sol, se dresse le premier étage, où l'on grimpe par une échelle d'un genre absolument primitif et spécialement recommandable aux gendres en relations diplomatiques tendues avec leurs belles-mères. Celles-ci, pendant les trois mètres de l'escalade, auraient de fortes chances de perdre l'équilibre ou de mettre le pied sur un barreau en mauvais état...

Le *home* lui-même, en forme de voûte dont la partie supérieure peut être élevée de un mètre cinquante à deux mètres au-dessus du plancher, est divisé dans le sens de la longueur en compartiments, dans chacun desquels grouillent, au milieu d'une saleté absolument repoussante, la vermine, les rats, et toute cette population maritime de l'île. Je pense que plus d'une fois la cité aura été détruite, non par les eaux, mais par le feu : car, les cheminées étant inconnues, la cuisine se fait dans un coin de la *cagna*, où au contact même des planches de la construction brûlent celles qui servent à faire chauffer le riz et autres mets des repas. Vous pouvez juger de l'aspect de ces cagnas, en songeant qu'elles sont à longueur d'année enfumées ainsi pour les besoins du service de la famille. C'est peut-être très hygiénique contre les miasmes, mais c'est singulièrement gênant pour les poumons; après tout, c'est sans doute une affaire d'habitude. J'avoue, pourtant, n'avoir aucune envie d'essayer du régime!

Digitized by Google

En quittant la plage et les cagnas des sampanières, on s'enfonce dans l'intérieur de l'île. Le point de direction choisi était le poste de milice, où logent l'administrateur de l'île et sa garde militaire, composée d'un européen et d'une quinzaine de soldats indigènes, sur la fidélité desquels il y a lieu d'avoir une confiance des plus limitées. Il est bon, paraît-il, de n'ouvrir sa porte, le soleil couché, qu'à bon escient, ces Messieurs ne devant pas se faire faute d'expédier, en cas de besoin, un européen chez Bouddha. La chose s'est déjà produite l'année dernière. Un malheureux garde d'un des postes frontières a été assassiné par ses hommes, à la suite d'un complot dans lequel il avait été décidé qu'on enverrait dans l'autre monde, au cours de la même nuit, son camarade le plus voisin. Je ne sais à quel heureux concours de circonstances celui-ci a dû la vie sauve : toujours est-il qu'il commande en ce moment le poste de Tché-Kam et qu'il va venir faire prochainement l'intérim de Fort-Bayard.

C'est, du reste, une des beautés de l'administration, que la constitution de cette garde indigène chinoise, recrutée parmi des gens qui nous supportent, mais nous détestent, et qui, s'ils en avaient l'énergie, nous enverraient au large avec la plus grande satisfaction. Au Tonkin, nous avons une population dévouée; les indigènes ont fait leurs preuves quand il a fallu faire le coup de feu, et ils ont, de plus, une antipathie naturelle pour le Chinois. On recruterait là, comme soldats de milice, des hommes sûrs et de confiance. Pourquoi ne le fait-on pas? Mystère et cartons verts...

Cette digression terminée, je reviens sur la route de l'administrateur pour vous dire que chez lui et à sa table ne tardaient pas à donner de sérieux coups de fourchette tous les voyageurs du matin, auxquels la brise de mer avait ouvert très largement l'appétit. Inutile d'ajouter qu'en même temps que les convives, étaient tombés chez

Digitized by Google

lui des paniers de victuailles et de liquides, en nombre suffisant pour assurer le ravitaillement complet des munitions de bouche. Pleuvoir à dix ou douze chez deux personnes, à l'improviste, c'est déjà gentil à Paris ou dans une grande ville; mais ici, où l'on n'a pas la ressource de courir chez le boucher, le charcutier ou le boulanger d'en face, un pauvre amphytrion ne pourrait servir que de bonnes paroles à ses hôtes affamés, — et sans oreilles!

Après déjeuner, tandis que les candidats constructeurs allaient voir l'emplacement du phare, je restais en compagnie de Monsieur et Madame les administrateurs de Quang-Tchéou, à parcourir la ville, ou plutôt la série des trois grands villages qui se trouvent entre la mer et le poste où nous avions déjeûné. Je ne vous décrirai pas ma promenade dans ces villages, ce qui ferait double emploi avec le récit, que j'ai l'intention de vous faire après celui-ci, de ma visite à Tché-Kam. Aspect des rues, manière d'être des gens sont les mêmes : dans quinze jours vous en aurez la description.

Je ne parlerai du retour de Nau-Chau à Fort-Bayard, que pour vous signaler la forte danse que nous avons exécutée, pendant le passage de la barre, par suite de l'élévation soudaine de la brise, et vous dire que pour beaucoup de passagers le déjeuner du matin, malgré son abondance, avait passé comme muscade dans l'estomac des poissons. Encore une fois, pour ma part, je sortais sain et sauf des affres du mal de mer...

VI

Deux jours à cheval... sur la terre et sur l'onde

24 juin 1902.

Il y a une quinzaine de jours, nous partions un matin, le commandant Chanzy, un jeune médecin militaire nouvellement débarqué, et moi, dans l'intention de parcourir

Digitized by Google

la partie est du territoire de notre concession. Montés chacun sur un des bidets du pays, suivis d'un linn à cheval et de deux coolies porteurs de vivres et de bagages, armés de revolvers pour plus de sûreté, nous nous mettions en marche vers le poste le plus rapproché de Fort-Bayard dans notre direction, celui de Po-Tao. Fort-Bayard étant, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, sur la partie ouest du territoire, il nous avait fallu d'abord traverser le bras de mer qui forme la baie proprement dite de Quang-Tchéou, pour en gagner la rive de l'est.

Cette traversée, d'un kilomètre de large, s'effectue sur des sampans, bateaux du pays dont je vous ai parlé et sur lesquels vit la smala de chacun de leurs propriétaires. L'embarquement et le débarquement des chevaux constituent l'incident intéressant du passage. A marée haute, un petit appontement permet de débarquer à pied sec, mais l'absence de quai fait qu'à marée basse on est obligé de se confier aux bras de deux coolies qui vous transportent à bord en marchant dans l'eau jusqu'à mi-jambes et vous déposent le plus délicatement du monde à bord du sampan. Seulement pour les chevaux la solution serait beaucoup plus embarrassante, étant donné le peu d'empressement qu'ils mettraient à se confier aux bras de coolies. On est donc forcé de les amener à la main auprès du bateau, et là, par un prodige de gymnastique, en s'accrochant comme de vrais singes, il sautent ou plus exactement grimpent dans le bateau sans avoir besoin d'aucune aide. Le débarquement s'opère par les mêmes procédés et, si parfois la peur de l'eau fait hésiter le sujet, on hâte la solution en le poussant avec énergie, sauf à lui faire piquer un bon plongeon les quatre fers en l'air. C'est, comme vous le voyez, pratique et peu encombrant.

Le débarquement opéré de cette façon sommaire, nous replaçions les selles et les brides et grimpions à cheval dans la direction de Po-Tao. Les quinze kilomètres qui

Digitized by Google

séparent ce poste de milice du bord de l'eau s'effectuent dans une région qui rappelle assez, par son aspect, le Delta du Tonkin. Des cultures vertes s'étendent de tous côtés dans ce pays plat, avec des villages en assez grand nombre; des arbres même, çà et là, reposent un peu l'œil de l'aspect plutôt aride et triste d'Hoï-Téou. La nappe d'eau dont on dispose pour l'arrosage étant très étendue, mais peu profonde, les habitants ont dû creuser de nombreux puits, d'où ils tirent l'eau au moyen d'appareils analogues à nos *vergnes* des maraîchers angevins. Le nombre des puits est tel, dans certains endroits, que je ne crois pas exagérer en vous disant qu'ils sont à cinquante mètres au plus l'un de l'autre.

Les habitants de ce coin de pays, et particulièrement les femmes, paraissent moins sauvages que nos voisins de la rive gauche. D'ailleurs, ils ne sont pas de la même race que ces derniers et ne parlent pas le même idiome. Il importe de remarquer, à ce sujet, que les dialectes sont extrêmement nombreux en Chine et que celui des lettrés de la Cour, le cantonais, n'est entendu que par un très petit nombre de gens du peuple.

Nos quinze kilomètres avalés en une heure et demie environ — notre linn toujours suivant, les coolies toujours trottant, — nous arrivions au poste de Po-Tao. Nous y étions reçus par le garde principal et sa femme, qui, avec l'administrateur, représentent les seuls éléments européens de l'endroit. C'est, pour cette jeune femme, une vie un peu dépourvue de distractions; mais elle parait résignée à son sort. Le bonheur, ne l'oublions pas, est essentiellement subjectif. Après un verre de quinquina Dubonnet aimablement offert par notre hôte, nous mettions le cap sur notre gîte de déjeuner, à quinze kilomètres, toujours vers le nord-est et à l'extrême limite de la concession. C'est encore un poste de milice, celui de Leng-Sheung.

Digitized by Google

A signaler, à deux ou trois kilomètres de Po-Tao, la rencontre que nous avons faite d'un régulier chinois, en permission sans doute. Accompagné de sa femme, il cheminait, porteur d'un parapluie — un beau parapluie de grosse toile bleue — et d'un panier. A notre approche, passant avec célérité et discrétion panier et parapluie à sa *congaïe* (femme), réunissant les deux talons, immobile sur le bord du sentier, il nous esquissait le plus beau salut militaire de son répertoire, pendant que, graves et dignes, nous défilions devant lui. Après notre passage, il reprenait avec non moins de célérité et de discrétion que tout à l'heure son fardeau et son parapluie des mains de sa femme et continuait sa route, heureux du devoir accompli.

Nous-mêmes poursuivions la nôtre à travers le pays, qui changeait bientôt de caractère pour prendre celui d'un immense plateau dénudé, formé de cuvettes dans lesquelles on descend et d'où l'on remonte : un peu, paraît-il, d'après ce que m'en disait le commandant, comme dans le Sahara. C'est diablement triste, le Sahara! Avant de pénétrer dans cette région, nous avions laissé, à droite et à gauche de la route que nous allions quitter, des monuments que je voyais pour la première fois. Ce sont des arcs de triomphe élevés en plein champ, par les veuves des personnages importants de la contrée, à la mémoire de leurs maris. C'est toute une affaire, que d'élever ces monuments! Il faut l'autorisation de l'empereur, et il y a tout lieu de croire, étant donnée la sage lenteur de Messieurs les Célestes, que la veuve doit être remariée depuis longtemps quand arrive l'autorisation. Ce n'en est donc qu'un exemple plus touchant de fidélité conjugale.

Après avoir traversé, sur une dizaine de kilomètres, cette contrefaçon du Sahara, nous abandonnions pendant quelques instants le territoire français pour nous engager en pleine terre chinoise et passer à un grand marché de la région. Inutile de vous dire que nous avons excité la

Digitized by Google

curiosité de Messieurs les commerçants indigènes, au milieu desquels nous avons dû nous frayer un passage à coups de pieds et de poings, occupés qu'ils étaient tous à discuter affaires, sans se déranger pour nous livrer passage. Si vous voyiez cette foule grouillante, gesticulant dans ces rues étroites et empuanties, les vendeurs trottant avec leurs paniers portés à la balance, comme au Tonkin, l'air furieux des uns, le flegme admirable des autres, vous éprouveriez une sensation qu'il m'est impossible de vous rendre, mais dont la bizarrerie et la haute saveur locale font qu'à ce moment on ne regrette vraiment pas son voyage, quoi qu'il ait pu coûter.

Au moment ou nous allions quitter le marché, un superbe panier de crevettes fixait notre attention et, après nous être arrêtés pour le marchander, nous en devenions les heureux propriétaires pour une somme dont je n'ai plus très bien le souvenir, mais qui, représentant ici un paiement royal, nous aurait certainement valu, de la part de la plus humble poissarde française à laquelle nous l'aurions offerte, une bordée d'injures choisies parmi les meilleures du répertoire de Mesdames de la halle. Je dois à la vérité d'avouer que l'usage que nous aurions fait de notre achat de France eût été probablement meilleur que celui de notre achat chinois. Outre que nos crevettes étaient salées plus que de raison, notre hôte du déjeuner nous a fortement conseillé de n'en pas manger, ignorants que nous étions de la façon dont elles avaient été cuites, et surtout du liquide dans lequel on les avait fait rougir... Tel le gendarme, nous avons obtempéré et laissé nos crevettes peser sur l'estomac des soldats indigènes du poste.

Continuant notre route, nous laissions à notre droite, peu de temps avant notre rentrée sur la concession, une tour ronde d'un modèle assez répandu dans ces pays-ci, et dite « Tour du bonheur ». Ces sortes de tours sont bâties à l'usage des Chinoises qui n'ont pas d'enfants après un assez

Digitized by Google

long temps de mariage. Ces intéressantes candidates à la maternité viennent s'y enfermer pendant une ou plusieurs nuits en la seule compagnie d'un bonze auquel la liturgie de Bouddha prescrit une liste dè cérémonies dont je ne connais pas le détail, mais qui, paraît-il, ont un effet merveilleux par la suite pour le cas qui nous occupe. Très bien alors, et qu'ils fassent donc comme le nègre!

Nos quinze kilomètres avalés depuis Po-Tao, soit trente en tout pour la matinée, nous arrivions à notre gîte de déjeuner et nous étions reçus par le garde principal du poste. J'ai eu déjà occasion de vous parler de ces postes de milice, où un chef européen vit seul au milieu de ses collaborateurs chinois, avec charge de maintenir l'ordre et de faire la police sur la partie du territoire qui lui est dévolue. Celui-ci est le plus éloigné et le plus isolé de tous ceux de la région, à quinze kilomètres de son voisin immédiat, Po-Tao, et à trente de tout moyen de secours vraiment efficace. Or, quand on songe qu'à longueur d'année un homme civilisé y vit en contact unique avec des gens pour lesquels il n'est en somme qu'un diable d'occident; qu'il voit à peine une fois par mois, et pour quelques heures, un blanc avec lequel il puisse échanger quelques idées, on peut estimer quelle solidité de tête et quelle trempe de caractère il faut avoir pour s'en tirer indemne, je veux dire sans devenir alcoolique et enragé fumeur d'opium. Car c'est malheureusement ici la grosse pierre d'achoppement : l'absinthe et l'opium ont tué beaucoup plus de gens que les balles : et combien de pauvres coloniaux qui sont morts depuis longtemps seraient encore vivants et bien portants sans ces deux terribles passions!

Le poste de Leng-Sheung est situé dans l'enceinte d'une ancienne pagode. La pagode proprement dite sert de logement au garde principal; il a su en faire disparaître toute la saleté qui y régnait du temps où les Chinois venaient y faire leurs « chims-chims, Bouddha ». Il lui a été impos-

Digitized by Google

sible de toucher à l'autel et aux tablettes des ancêtres placées sur celui-ci. Pensez donc! si jamais il avait changé ces tablettes de place, il aurait dérangé l'âme des ancêtres dont le nom y est inscrit et, pour venger ce trouble apporté dans leur éternel repos, leurs descendants, coûte que coûte, en seraient arrivés à lui trancher la tête!

Après un déjeuner cordial et arrosé de champagne, nous nous séparions de notre hôte et, reprenant notre route, nous préparions à gagner le poste de Pa-Lap, situé à une vingtaine de kilomètres. Je n'ai rien à dire de la route, qui ressemblait assez, comme caractère, à celle du matin, et n'ai à signaler que le passage d'un *arroyo* (ruisseau) que nous traversâmes, les hommes sur un mauvais sampan, les chevaux à la nage, — et surtout, hélas! la survenance pendant deux heures d'une pluie torrentielle, qui nous accompagna jusqu'au poste, où nous entrions crottés jusqu'à l'échine et trempés jusqu'à la moelle. Heureusement une partie de nos bagages avait bifurqué le matin vers le poste où nous arrivions, et nous y trouvions des effets de rechange. Quant à nos braves petits chevaux, rafraîchis par cette pluie bienfaisante, ils se secouaient et, mettant le nez au ratelier, se jetaient à manger sans paraître se douter du poids qu'ils avaient porté pendant cinquante kilomètres.

Le poste de Pa-Lap est occupé par une section d'infanterie coloniale, sous les ordres d'un lieutenant. Comme tous les postes du même genre, c'est un camp qu'on a fortifié au moyen d'un parapet et d'un fossé, destinés à mettre la troupe à l'abri de toute surprise. A vrai dire les surprises ne sont guère à redouter, mais, la crainte étant pour les Chinois le commencement — et la fin — de leur sagesse à notre égard, il importe que des objets concrets viennent donner à leurs yeux un commentaire palpable et continu de la célèbre parole du Roi-Prophète.

Digitized by Google

Le lieutenant, prévenu de notre arrivée pour le soir et la nuit, nous avait fait préparer les meilleurs morceaux du répertoire de son cuisinier — et aussi de celui des chanteurs et artistes de sa section. Après dîner, en effet, un programme, dont je ne saurais mieux faire que de vous envoyer l'original[1], réunissait à un théâtre improvisé soldats et officiers. Le nommé Jouvenel, dont le nom émaille le programme, artiste et auteur (car on trouve de tout chez nos coloniaux), décochait au commandant un compliment fort bien tourné, ma foi, pour clore la cérémonie. Le commandant, ne voulant pas demeurer en reste, répondit par l'offre de quelques bouteilles, qui furent avalées avec satisfaction et reconnaissance par les artistes et les spectateurs.

Après quoi, un modeste lit de troupe nous attendait pour nous permettre de goûter les douceurs d'un repos bien gagné et de préparer nos forces pour la journée du lendemain. Nous avions, en effet, la perspective d'une promenade sinon plus longue, du moins plus pénible, surtout pour l'après-midi. Nous devions partir à cinq heures et demie. Malheureusement la pluie, qui, dans la nuit, avait repris de plus belle, tombait à grains drus et serrés au départ. Que faire? Attendre un peu, mais sans idée de reculer toutefois, au moins en ce qui concernait le commandant et moi, car le jeune docteur fraîchement émoulu de son école de Bordeaux, n'était guère monté, avant son arrivée au Tonkin, que sur le bateau de Marseille, et il ressentait, en dehors d'une courbature, un froissement assez sérieux des régions inférieures, dû au contact de la selle pendant la trotte de la veille. Si bien donc que, le temps s'étant remis au beau vers neuf heures, nous laissions sur place notre docteur prêt à regagner directement Fort-

[1] Il comprend 21 numéros variés : chœurs, duos, monologues, déclamations, romances, chansonnettes, etc..., plus une comédie, vraisemblablement du cru : *Avant la revue*.

Digitized by Google

Bayard, tandis que nous remontions à cheval pour nous rendre au poste de Moc-Waï, situé dans une île, à une douzaine de kilomètres. Nous devions y déjeuner.

Nous nous dirigions depuis une heure à peine vers le point de la côte où se trouverait un bac pour traverser jusqu'à l'île, lorsque la pluie, reprise d'une nouvelle ardeur, se remet à nous asperger en conscience. « Ça fait rien, on marche quand même », comme dit la chanson, et nous voici à l'endroit indiqué pour la traversée. De bac, point : à peine quelques barques, mais mouillées au diable, et d'ailleurs sans voiles. Enfin, nous finissons par apercevoir sur l'autre rive un sampan mâté, celui-là même qui fait l'office de bac. Nous le hélons, nous le faisons hêler par nos coolies — deux coolies nouveaux, ceux de la veille ayant réclamé du repos et ayant reçu l'honnête gratification d'une piastre pour deux : 1 fr. 20 par tête, — lesquels poussaient des exclamations en agitant désespérément leurs grands chapeaux. C'était, malgré la pluie qui tombait toujours, d'un comique achevé. Nous étions depuis près d'une heure déjà dans cette position d'attente quand, enfin, ô bonheur, nous apercevons la voile se hisser et le sampan se diriger vers nous. Une demi-heure après il accostait, prêt à recevoir bêtes et gens, qui s'y introduisaient par les procédés employés la veille au moment du départ. Il était près de midi quand nous débarquions, et nous avions encore une bonne heure de marche!

Enfin, dirigés par les coolies, qui nous avaient assuré bien connaître le pays, nous finissons par apercevoir une pagode, qu'au geste significatif de nos guides d'occasion nous prenons pour le poste. Nous y arrivons pour constater... que ce n'est pas lui : nos coolies nous avaient égarés! Or, il était une heure et demie, et notre déjeuner nous attendait au poste, dont le garde avait été prévenu de notre arrivée quelques jours auparavant. Que faire? Laisser quêter les coolies pour retrouver la piste. Cette solution

Digitized by Google

nous réussit, d'ailleurs, car au bout d'une demi-heure nous touchions, cette fois, au bon endroit. Le pauvre garde, qui avait fait préparer un excellent déjeûner, voyant la pluie et l'heure avancée, ne nous attendait plus, et il avait ingurgité le meilleur des plats. Nous vîmes donc un homme bien désolé, que nous nous chargeâmes, d'ailleurs, de consoler rapidement en avalant, en sa présence, les reliefs de son festin avec un appétit féroce, tel un de mes vieux appétits d'autrefois.

Pendant le déjeuner, la pluie avait cessé, de sorte qu'après le café nous pouvions nous sécher au soleil en parcourant les rues du village près duquel est situé le poste. Suivis de toute la population, nous enfilions les rues encombrées d'enfants et de cochons, dans un costume identique, et presque aussi sales les uns que les autres. Quelques sapèques, jetées au milieu de la bande, nous valaient en peu de temps une popularité de bon aloi qui pourra, au besoin, nous servir quand il sera question d'élire des députés au Parlement de Pékin...

A trois heures et demie nous quittions Moc-Waï pour exécuter la deuxième partie de notre programme : la rentrée à Fort-Bayard. Cette portion de notre itinéraire a été la plus mouvementée, forcés que nous avons été de traverser, par les moyens du bord, un bras de mer et un grand canal. O mes enfants, quel *fourbi!* Heureusement nous étions à marée basse : sans cela du diable si je serais à cette heure en train d'écrire à mon bureau. Dans l'eau et la vase jusqu'à mi-corps, parfois traînant péniblement par la bride nos malheureux chevaux qui, grâce à des prodiges d'équilibre et d'énergie, trouvaient moyen de se tenir sur les jambes et de s'arracher à cette boue épaisse dans laquelle un grand cheval aurait sûrement péri, nous finissions par arriver à la nuit tombante en face de Fort-Bayard, où, après une dernière opération de montée et de descente en sampan, nous arrivions dans un état de saleté

Digitized by Google

repoussante, mais heureux et contents de notre équipée. Je n'ai, pour ma part, à regretter que la perte d'un étrier qui, moins chanceux que moi, n'a pas su se tirer des boues du grand canal.

Bien petit ennui, en comparaison du plaisir et de l'imprévu de notre voyage.

(A suivre.)

Digitized by Google

UN CAPUCIN DU TEMPS DE LA RÉVOLUTION
ET DU PREMIER EMPIRE

LE P. ANACLET DE BEAUMOTTE

(1739-1826)

Jean-Adrien Bas, dit Chappuis, naquit à Beaumotte, dans la Haute-Saône, le 29 septembre 1739[1]. Tout jeune, il entra chez les capucins de la province de Touraine; il y reçut le nom de Fr. Anaclet et prononça ses vœux le 11 juin 1758. Il paraît avoir été placé au couvent d'Angoulême dès 1760; il en était gardien ou supérieur en 1788 et en 1790. Il opta, à cette époque, pour la vie commune, ainsi que tous ses religieux. A cet effet, ils s'étaient rendus à Poitiers, le 1er avril 1791, comme en témoigne un acte du supérieur de cette maison au district, à cette date. Probablement eut lieu, à cette occasion, la prestation du serment civique par le P. Anaclet. Cela n'a et ne doit rien avoir d'étonnant. A très peu d'exceptions près, tous les religieux « pensionnaires » le prêtèrent alors dans toute l'étendue de la France. On ne le considérait pas comme illicite; aucune adhésion à un schisme quelconque n'y était exprimée, et cette démarche ne donnait nullement entrée dans l'Église constitutionnelle[2].

[1] La majeure partie des documents de cette notice a été fournie par le ms. 507 (1006) de la bibliothèque franciscaine de Paris et par les archives de l'évêché d'Angoulême.

[2] Un seul fait entre mille, pour prouver cette assertion : Pierre Morigné, curé de Saint-Clément-des-Levées, en Anjou, pendant la Révolution, prêta le serment constitutionnel. Sommé par les Ven-

Digitized by Google

Il y a lieu de croire que, lorsque la vie commune eut cessé d'être possible, le P. Anaclet revint à Angoulême; c'est du moins l'opinion reçue dans le pays. Toutefois, cette présence n'est bien constatée qu'à partir de l'année 1800. A cette époque, plusieurs personnes, et, entre autres, Mlle Rose-Françoise Gilbert des Héris, se placent sous la direction du religieux.

Une preuve irréfragable de la fidélité conservée par le P. Anaclet, pendant les mauvais jours de la Terreur et du Directoire, c'est la sévérité déployée contre lui par l'évêque

déens, lors de l'occupation de Saumur, de se rétracter, il protesta n'être pas sorti de l'Église romaine et, néanmoins, sous la menace d'être ramené pieds et poings liés dans sa paroisse, il monta en chaire : « Si je suis sorti de l'Eglise, dit-il, comme on m'en accuse, je me rétracte. » Il comparut le 11 septembre 1793, devant le tribunal révolutionnaire, pour rendre compte de sa conduite. Cf. Célestin Port. *Dict. M.-et-L.* — Taine. *Orig. de la Fr. cont.*, *La Révol.*, tom. I.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de donner quelques idées d'ensemble sur la conduite des religieux à la Révolution.

1° L'option de la vie privée ou de la vie commune, formulée en 1790 ou 1791 ne peut fournir qu'une présomption et jamais une preuve d'infidélité ou de fidélité à la vocation religieuse.

2° Le serment purement civique ne fut pas illicite.

3° Le serment civique, avec adhésion expresse au clergé constitutionnel, a été un acte schismatique et une véritable apostasie, sauf naturellement le cas de bonne foi suivie de rétractation.

4° Le serment de liberté-égalité a été blâmé par les évêques, mais non par le Pape, qui fut pourtant consulté sur ce point; et même le secrétaire d'État réprimanda les vicaires généraux qui l'avaient condamné (1792).

5° La livraison des lettres de prêtrise, l'abdication des fonctions sacerdotales ont été des crimes. Toutefois, il est à noter que beaucoup de prêtres, qui n'avaient pas commis ces fautes, ont été cependant portés, sans le savoir, sur les registres d'abdication, avec fausses signatures (1794).

6° La promesse d'obéissance aux lois de la République, de 1794 à 1797, n'avait rien de contraire aux lois de l'Eglise.

7° Le serment de haine à la royauté, prêté en 1797 par beaucoup d'hommes honorables, a été interdit par Pie VI, de vive voix.

8° Les diverses promesses de fidélité à la constitution, exigées par les gouvernements consulaire et impérial, n'avaient rien que de conforme à la morale catholique.

9° Les religieux qui, à partir de 1791-1792, disparaissent sans qu'on suive leur trace ni dans les prisons, ni sur la liste des pensionnaires, ni sur celles du clergé constitutionnel, offrent en cela une preuve de leur fidélité. C'est qu'ils ont émigré, ou se sont cachés, à moins qu'ils ne soient morts.

Cf. *Bull. hist. et scientif. de l'Auvergne*. 1899. p. 21 et 22.

Digitized by Google

constitutionnel d'Angoulême. Ce prélat, précédemment évêque « de la Gironde », n'était autre que Dominique Lacombe[1]. Caractère emporté et violent, il accueillit sans scrupule les calomnies qu'on vint lui débiter contre le P. Anaclet. Nous faisons allusion aux incidents de 1807.

Ils avaient eu deux précédents, en 1802 et en 1803.

En 1802, le Père s'était trouvé dans l'obligation d'adresser à l'autorité diocésaine la lettre suivante :

« *Angoulême, 26 messidor an X (15 juillet 1902.)*

« MONSIEUR L'ÉVÊQUE,

« Mes principes pour la religion catholique, apostolique et romaine que j'ai constamment professée, même au péril de ma vie, et que je professerai avec la grâce de Dieu, jusqu'au tombeau, ne me permettant pas de balancer à vous remettre par écrit ce que je vous ai déjà prouvé par ma conduite, [je vous envoie] mon adhésion à la formule suivante :

« J'adhère au Concordat passé entre N. S. P. le Pape Pie VII et le Gouvernement français. Je suis dans la communion de mon évêque nommé par le Premier Consul et institué par N. S. P. le Pape Pie VII.

« Daignez, Monsieur, agréer cette soumission comme le gage des sentiments dont je suis pénétré pour vos vertus apostoliques. »

[Signé] « Jean-Adrien BAS, prêtre,
« Ancien Gardien des Capucins. »

Ce fut le temps où naquit « la Petite Église. » On voit ce que pensait le P. Anaclet sur ce sujet-là.

En 1803, il fut désigné par l'évêque, qui était un enragé bonapartiste, pour occuper un poste à la campagne. Il ne pouvait accepter cette nomination, et dans sa lettre du

[1] Né à Montréjean, le 25 juillet 1749, curé constitutionnel de Saint-Paul de Bordeaux, élu député de la Gironde le 2 septembre 1791, évêque de Bordeaux le 24 décembre 1797, et d'Angoulême en 1802.

Digitized by Google

13 brumaire an XII (5 novembre 1803) il en énumérait les raisons. Il voulait, disait-il, avoir la facilité de se confesser fréquemment, car telle était la raison qui l'avait porté à entrer chez les Capucins. « De plus, ajoutait-il, en faisant allusion à ses infirmités, les accidents qui me sont arrivés déjà, plusieurs peuvent m'atteindre [de nouveau] ; alors, dans une campagne, je n'aurois ni médecin, ni prêtre pour me donner les secours nécessaires. »

Il finissait sa lettre en protestant qu'on l'a calomnié, en faisant de lui un ennemi de l'évêque ou du gouvernement. Il certifie, devant Dieu, qu'il a toujours professé l'acceptation du Concordat, comme l'obéissance aveugle au Saint-Siège. On ne doit plus faire « aucune différence d'église, d'autel, de prêtre. La charité doit nous unir en Jésus-Christ et avec ses ministres... Voilà ma morale, de laquelle je ne me départirai jamais ».

Ces tracasseries mesquines ou jalouses n'étaient qu'un prélude. Nous avons dit qu'en 1800, Mlle Gilbert des Héris s'était placée sous la conduite spirituelle du P. Anaclet. « Cette pieuse personne, raconte l'auteur de sa vie[1], pensa devoir se choisir un directeur auquel elle pût ouvrir son âme tout entière et dont elle pût recevoir une impulsion constante à l'œuvre du renoncement à soi-même. Elle eut le bonheur de rencontrer ce guide dans le P. Chappuis, ancien gardien des Capucins, vieillard vénérable qui avait près de soixante-dix-huit ans[2]. Après le Concordat, il avait été appelé à remplir les fonctions de chanoine dans l'église cathédrale de Saint-Pierre. Cet homme de Dieu joignait à une grande piété et à une admirable rigidité de principes un caractère dur et austère et des manières brusques. Il

[1] L'abbé Michon a publié cette biographie chez Poussielgue, in-16, en 1841, c'est-à-dire l'année même qui suivit la mort de Mlle Gilbert des Héris. L'abbé Michon l'avait connue lorsqu'il était encore enfant; il avait reçu d'elle des leçons de catéchisme. Elle mourut le 5 janvier 1840. (Bibl. nat. de Paris, L 27 n. 8696.)

[2] En 1800, le Père avait exactement soixante-et-un ans.

Digitized by Google

s'était habitué à diriger la sainte fille avec cette âpreté d'égards et ces saillies de dureté dont une autre qu'elle eût été déconcertée. Elle n'opposait à ce ton qu'un signe de tête qui marquait la soumission, ou ce sourire qui lui était particulier pour indiquer le refus.

Ancienne élève des Tiercelettes[1], Mlle Gilbert des Héris était remarquablement intelligente, et elle avait songé à se consacrer à Dieu ; elle se contenta toutefois d'entrer dans le Tiers-Ordre séculier.

Se rangea-t-elle un instant au nombre de ceux qui ne reconnaissaient pas au Pape le droit d'imposer aux anciens évêques leur démission ? M. Michon n'a pas absolument rejeté ce fait. Disons, toutefois, qu'il est peu conciliable avec les idées du P. Anaclet. Quoi qu'il en soit, l'évêque eut quelque motif d'animosité contre Mlle Gilbert des Héris. Avait-elle exprimé tout haut le regret de voir sur le trône épiscopal un ancien schismatique ? C'est possible, mais ce n'est pas certain. Toujours est-il que « le pouvoir épiscopal chercha, par des tracasseries puériles, à se venger de l'opposition ou du moins du peu de sympathies qu'avait pour lui Mlle Gilbert. Il poussa même les vexations jusqu'à interdire, à plusieurs reprises, l'administration du sacrement de Pénitence au vénérable Père Chappuis pour gêner cette pieuse fille dans l'exercice de cette sainte action[2]. »

L'affaire eut quelque retentissement, et de Paris le Ministre des Cultes dut envoyer cette injonction à l'évêque d'Angoulême, le 19 janvier 1807 :

« Vous savez qu'en interdisant M. Chappuis, vicaire de votre église cathédrale, vous avez excité les réclamations de beaucoup de personnes, et j'oserais dire du plus grand nombre des paroissiens et des honnêtes habitants de la ville d'Angoulême. Vous avez le droit de le faire sans doute ;

[1] Religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François.

[2] Abbé Michon.

Digitized by Google

mais avez-vous pu user de ce droit sans motifs, et bien constatés? M. Chappuis, s'il est aussi bon prêtre, aussi doux, aussi zélé qu'on le représente, a aussi le droit de ne pas vouloir rester inutile à l'Église, et vous devez excuser, louer même le désir qu'on a manifesté pour lui de le voir rétabli dans votre confiance. Je recommande cette affaire à votre attention, Monsieur l'Évêque. J'espère que vous voudrez bien me faire connaître aussi les raisons que vous avez eues pour agir en cette occasion avec tant de rigueur, et je désire bien sincèrement que votre première lettre m'apprenne que vous en avez eu d'autres pour rendre à M. Chappuis ses pouvoirs.

« Par ordre :

« *Le Secrétaire général attaché au ministère* [*des cultes*],

« PORTALIS[1]. »

Le lendemain, nouvelle lettre du même au même :

« M. Chappuis, disait-elle en substance, m'a fait passer l'ordonnance par laquelle vous lui retirez tous ses pouvoirs dans votre diocèse, par le motif qu'il n'a pas d'*exeat*[2] de son évêque d'origine, formalité exigée par le Gouvernement. Cela n'est pas nécessaire pour les ecclésiastiques incorporés au diocèse avant 1790. Or, M. Chappuis est dans le diocèse depuis 1788. Donc, vous ne pouvez pas exiger d'*exeat*, mais plutôt vous êtes obligé d'en donner un.

[Signé] « PORTALIS. »

La réponse attendue au Ministère des Cultes ne fut envoyée que le 21 février : « Ceux, disait l'évêque, qui

[1] Le comte Joseph-Marie Portalis, né à Aix le 19 février 1778, fils d'un des plus fameux rédacteurs du Code Napoléon, mort à Passy le 4 août 1858. Il fut nommé en 1813 président de la Cour impériale d'Angers. Louis XVIII le fit conseiller à la Cour de Cassation (28 août 1815), puis conseiller d'Etat. Il fut créé pair en 1819, et ministre en 1828-1829. Il avait épousé Ina de Holck.

[2] Permission de sortir du diocèse auquel on appartient.

Digitized by Google

vous ont parlé en faveur du prêtre Bas, dit Chappuis, sont comme lui, entièrement ennemis du Gouvernement français. Longtemps j'ai été (*sic*) pour ce prêtre, ci-devant de l'Ordre des Capucins. Il a abusé de tout l'intérêt que je prenais à lui. Je manquerais à toute justice si je lui donnais une place quelconque dans mon diocèse. Ainsi que ses protecteurs, il serait capable de se réjouir au-delà de toute expression s'il arrivait malheur à notre Empereur et à ses amis. Outre qu'il n'est pas français comme on doit l'être, il passe, au jugement de ceux qui administrent avec moi le diocèse d'Angoulême, pour n'avoir pas les mœurs qu'exige l'état de prêtre. Attendu l'espèce de protection que vous avez été engagé à lui accorder, quoiqu'il soit né dans le diocèse de Besançon, je le regarderai comme appartenant au diocèse, et par un *exeat* authentique, je lui permettrai de passer dans un autre diocèse, quand il le voudra. Lui donner de l'emploi dans le diocèse d'Angoulême, surtout dans la ville épiscopale, ce serait oublier et fouler aux pieds toute justice. »

Dans cette lettre se glisse une calomnie. La rigidité de la conduite du P. Anaclet fut toujours à l'abri de tout soupçon infamant, et sur l'enveloppe du document que nous venons de transcrire une main étrangère a ajouté ces mots, en se faisant l'écho de la rumeur publique : « Intervention du Ministre dans l'exercice du ministère épiscopal, concernant l'interdit lancé contre un prêtre *honoré de toute la ville*... »

La cause du Père n'était pas tout à fait damnable. L'évêque ne put chasser de chez lui un homme que le peuple vénérait depuis de longues années.

Le maire d'Angoulême prit lui-même en main cette cause. Par une lettre en date du 5 novembre 1808, il proposa le P. Chappuis pour remplir le ministère des dernières prières. Le Ministre de l'intérieur, espérait-il, consentirait à ce que cette fonction fût salariée par la commune et que

Digitized by Google

le prêtre remplaçât le commissaire civil aux enterrements. L'évêque goûta ces propositions ; il consentit à nommer à ce poste « le prêtre Bas-Chappuis, ancien vicaire de Saint-Pierre d'Angoulême. Veuillez lui remettre, ajoute-t-il dans sa réponse au maire datée du 6 novembre, veuillez lui remettre la commission ci-jointe, afin qu'il en fasse usage selon l'étendue de sa charité sacerdotale, et il nous tardera infiniment d'apprendre que nous avons obtenu du Gouvernement le pouvoir de faire au susdit prêtre, notre coopérateur, une rétribution analogue à ses travaux, ainsi que vous le désirez. J'écris en sa faveur à chacun des pasteurs des paroisses. »

La nomination fut rédigée le même jour en ces termes : « Nous, Dominique Lacombe, évêque d'Angoulême, donnons à notre confrère et coopérateur, Bas-Chappuis, ancien vicaire de Saint-Pierre d'Angoulême, commission de conduire sacerdotalement, au cimetière général, les morts pour lesquels auront été faites, dans l'église, les cérémonies funèbres chrétiennes, et prions MM. les Curés de vouloir bien admettre M. Bas-Chappuis aux distributions lorsqu'il y a lieu[1]. »

Ainsi donc, après vingt-deux mois de disgrâce, le vénérable prêtre était pourvu d'un emploi. Hélas ! cette fonction nouvelle convenait plutôt à un homme dans la force de l'âge qu'à un vieillard de soixante-neuf ans. L'austère courage du religieux ne recula point devant la besogne.

Nous ne savons à quelle date exacte lui fut rendu le pouvoir de siéger au tribunal de la pénitence. Cependant, le calme s'étant rétabli, le Père fut réintégré dans ses droits et, dans la suite, le camail de chanoine honoraire vint compenser, aux yeux du public étonné des sévérités précédentes, l'humiliation patiemment subie par un prêtre innocent.

[1] Toutes ces pièces sont conservées aux archives de l'évêché d'Angoulême.

Digitized by Google

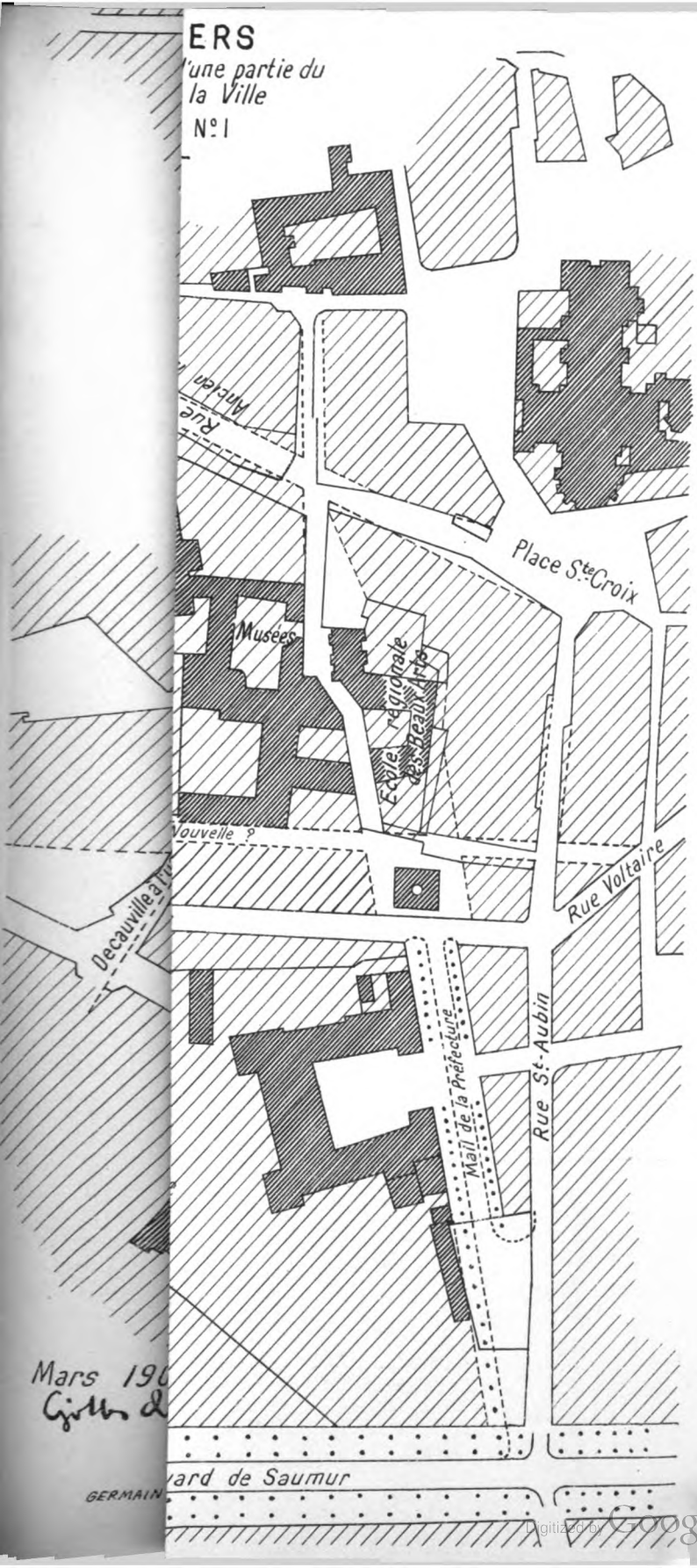

Digitized by Google

Digitized by Google

Le P. Chappuis parvint à une extrême vieillesse. Une personne, qui avait été admise dans l'intimité de Mlle Gilbert des Héris, raconte ainsi la première visite qu'elle fit au chanoine, alors âgé de quatre-vingt-six ans :

« J'allais voir ce bon Père que j'avais toujours vénéré, malgré sa rudesse. Il était alors malade de la goutte. Il demeurait, depuis la Révolution, chez une vieille femme sourde, mais si sourde qu'il ne lui venait point en pensée que depuis un demi-siècle il eût fait un coup de tonnerre et que jamais on eût frappé à la porte... On arrivait à l'appartement du P. Chappuis, d'abord par une porte extérieure qui avait l'air d'une porte d'étable; puis on était introduit au pied d'un petit escalier dont on n'osait pas toucher les marches, tant il était obscur, vieux et usé. J'étais avec une des plus spirituelles femmes d'Angoulême, dont le mari était parent éloigné du P. Chappuis. Elle me regarda avec ce sourire que produit une terreur bizarre. Elle me dit : « Ah! ma chère, où allons-nous? » Nous grimpâmes pourtant et nous entrâmes dans cette chambre à laquelle je ne sais quel nom donner, tant elle nous parut misérable. Nous trouvâmes le malade étendu sur une couchette trop courte pour sa taille. Sa tête s'appuyait sur le bois du lit; les pieds dépassaient à l'autre extrémité. Il avait à peine une mauvaise couverture. Près de son lit, sur un vieux siège, était un vase de terre contenant un peu d'eau. Des bouteilles en tas et des fragments de meubles encombraient l'autre coin de cet affreux réduit. Près de la croisée était une vieille table en bois, assez grossière; sur cette table, était posée une petite croix d'un demi-pied de hauteur, avec cette inscription sur un papier jauni par le temps : « Un Dieu!... Un moment!... Une éternité!... O Dieu!... O moment!... O éternité!... »

La visiteuse ne put s'empêcher de témoigner au vieillard combien elle était sensible à l'état malheureux dans lequel elle le trouva plongé : « Et pourquoi, mon Père, lui dit-

Digitized by Google

elle, ne recevriez-vous pas quelques petits soulagements des personnes charitables qui viennent vous visiter? Et puis, mon Père, vous êtes si mal gouverné par cette misérable sourde. »

— « Cela est vrai, répondit-il; mais, ma fille, si nous ne sommes pas capables de supporter les misères, les souffrances, les humiliations, les contradictions attachées à notre position, nous ne sommes point disciples de Jésus-Christ, nous n'irons jamais au ciel. Malheureux que je suis! Je n'ai encore rien fait pour le ciel, et cependant je vais entrer dans l'éternité. »

Il n'avait pas fini, que son interlocutrice, le cœur oppressé, versait déjà des larmes involontaires et tout attendries. « Vous pleurez, ma fille, reprit le malade, avec ce ton et cette voix forte et sourde qu'il eut toujours dans sa vieillesse, vous pleurez! Vous n'avez guère de courage... Je ne dis rien de nouveau et rien que de très vrai... Ah! ma fille, un pécheur comme moi doit bénir la Providence de lui accorder la grâce de faire pénitence en ce monde. »

Il y avait dans l'âme du P. Anaclet, on le devine, une teinte légère d'esprit rigoriste.

Jusqu'à la fin de ses jours, il vécut dans une pauvreté voisine de la misère. L'évêque Lacombe le précéda au tombeau et mourut le 27 avril 1823.

Le P. Anaclet s'éteignit doucement et pieusement le 23 avril 1826. Il avait quatre-vingt-sept ans.

Avec lui disparaissait une des belles figures du passé. On peut comparer notre époque à la sienne. Le rapprochement des deux est assez suggestif.

F. Ubald d'Alençon.

Digitized by Google

ANGERS

MODIFICATION D'UNE PARTIE DU PLAN DE LA VILLE

M. Gilles Deperrière, Président de la Société des Amis des Arts d'Angers, appelé par M. le Maire à lui donner un avis sur l'utilisation des bâtiments dont la ville a, ou va avoir, sous peu la libre disposition, a été amené à produire un plan d'ensemble des quartiers Saint-Laud, de la Préfecture et des Musées.

Sous le n° 1 nous reproduisons ce plan, qui a été soumis à la Commission de Voirie, par laquelle M. Gilles Deperrière a été entendu dans sa réunion du vendredi 13 avril.

Le projet est conçu sans modification à la forme comme à l'étendue des terrains de la gare Saint-Laud, appartenant à la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans. Celle-ci comprendra l'urgence et l'opportunité plus grande que jamais pour elle de faire connaître ses intentions, si elle désirait agrandir les dépendances de ses services ou reconstruire ses gares, en leur donnant une extension nouvelle englobant tout ou partie des propriétés dont la ville va avoir la libre disposition, avec la caserne Desjardins et bâtiments divers désaffectés, place de la Visitation, rue d'Iéna et rue Marceau.

M. Gilles Deperrière, après avoir exposé qu'il estime qu'une ville peut utilement avoir des vues d'ensemble et des projets de longue haleine, dont la complète exécution

Digitized by Google

doit nécessiter des années, après avoir dit qu'il croirait lamentable d'engager l'avenir en adoptant des plans incomplets, susceptibles, par des impossibilités fâcheusement créées, d'arrêter le mouvement des améliorations réalisables avec le temps, a rappelé le souvenir des Girault et des Montrieux, auxquels Angers doit le Mail, la place de Lorraine, la place du Ralliement, la rue d'Alsace, etc., etc., tous projets grandioses qui sont exécutés et font honneur à ceux qui les ont conçus comme à ceux qui les ont adoptés.

Son plan comprend :

Le prolongement en droite ligne de la rue des Lices jusqu'à la Gare des Marchandises;

La translation des services de la Manutention, aujourd'hui rue Toussaint, dans les bâtiments sous peu devenus municipaux de la rue Marceau, avec installation d'un Decauville de la cour de la nouvelle Manutention à la Gare des Marchandises;

L'affectation des bâtiments de la Manutention actuelle aux Sociétés savantes de la ville et à des salles de Musée, ce qui correspond à un besoin d'urgence immédiate;

Le dégagement de la Tour Saint-Aubin;

La démolition de l'École Régionale des Beaux-Arts actuelle et sa reconstruction, jugée indispensable par le Ministère des Beaux-Arts, avec prévision d'une salle d'exposition adjacente à une cour couverte où auraient lieu chaque année les expositions de la Société des Amis des Arts (le temple protestant, ancienne église Saint-Éloi, de même que le curieux pont qui relie ce monument au Logis Barrault pourraient être conservés);

Le prolongement du Mail de la Préfecture jusqu'au boulevard de Saumur, ce qui permettrait d'apercevoir la Tour Saint-Aubin de la rue Bressigny;

L'encadrement des bâtiments du Musée et Bibliothèque de la ville, de l'ancienne Manutention et du Jardin fruitier,

Digitized by Google

par des rues nouvelles bordées de grilles en fer du côté du jardin, qui laisseraient la vue de celui-ci aux habitations particulières en bordure sur la rue des Lices et le boulevard du Roi-René, mettant celles-ci entre deux rues avec leurs façades postérieures sur le jardin, on aurait ainsi, au centre de la ville, une véritable Acropole, renfermant dans son enceinte les temples de l'Art à Angers; la dépense, pour une de ces rues au moins, celle parallèle au boulevard du Roi-René, ne serait d'ailleurs pas importante, cette rue devant être prise en grande partie sur le jardin fruitier;

L'ouverture de l'Avenue David-d'Angers et sa plantation en boulevard;

La rectification de la rue Toussaint suivant les alignements qui s'imposent par suite de l'existence de l'ancien mur de ville du côté de la Cité, et la plantation en Mail de ses abords avec la place Marguerite-d'Anjou;

L'élargissement de la rue de la Gare et de la rue Hoche, transformées en boulevards;

L'élargissement de la place de la Visitation qui serait plantée d'arbres;

La démolition de l'Hôtel de la Boissière et immeubles voisins, place de l'Académie et place Marguerite-d'Anjou; pour la création de terre-pleins plantés d'arbres en quinconce à cet endroit; l'espace nu devant l'habitation appartenant à M. Dainville serait également planté.

Autant pour répondre aux objections concernant la dépense générale comme celle particulière qu'entraînerait la transformation des rues de la Gare et Hoche et l'élargissement de la place de la Visitation, que pour signaler à l'attention un système nouveau et beaucoup moins dispendieux, préconisé par le *Petit Journal* dans son numéro du 27 avril 1903, de construction de boulevards proposé par M. Eugène Hénard, l'habile architecte du Palais de l'Élec-

Digitized by Google

tricité à l'Exposition de 1900, M. Gilles Deperrière a produit un projet, plan n° 2, avec redans pour les rues de la Gare, Hoche et place de la Visitation, sur lequel nous appelons l'attention, comme sur son plan n° 1.

Ce second projet, identique d'ailleurs au premier dans ses lignes principales, offre cependant des dispositions qui rendraient l'exécution générale beaucoup plus économique que le premier, tout en donnant quand même satisfaction à l'esthétique et faisant entrer Angers dans une voie ingénieuse et nouvelle, en adoptant les conceptions originales d'un jeune maître qui voit les boulevards de l'avenir avec une partie des habitations en bordure laissant la vue complète de leur architecture, alternant avec des groupes d'arbres.

Aux deux plans 1 et 2, nous ajoutons la reproduction mécanique de 3 photographies prises très habilement du haut de la Tour Saint-Aubin par M. Cauville et qui font la preuve de la rigoureuse exactitude des alignements indiqués par M. Gilles Deperrière, pour les prolongements du mail de la Préfecture et de la rue des Lices, comme de la possibilité de la conservation de l'ancienne église Saint-Éloi et de l'ancien pont qui relie cette dernière aux bâtiments des Musées et de la Bibliothèque.

La photographie donnant la rue des Lices englobe une partie suffisante du jardin fruitier et espaces avoisinant à l'Ouest pour qu'il soit permis à son aspect de se rendre compte de ce que deviendrait l'ensemble des monuments que l'auteur du projet désigne judicieusement sous le nom d'Acropole artistique d'Angers.

Digitized by Google

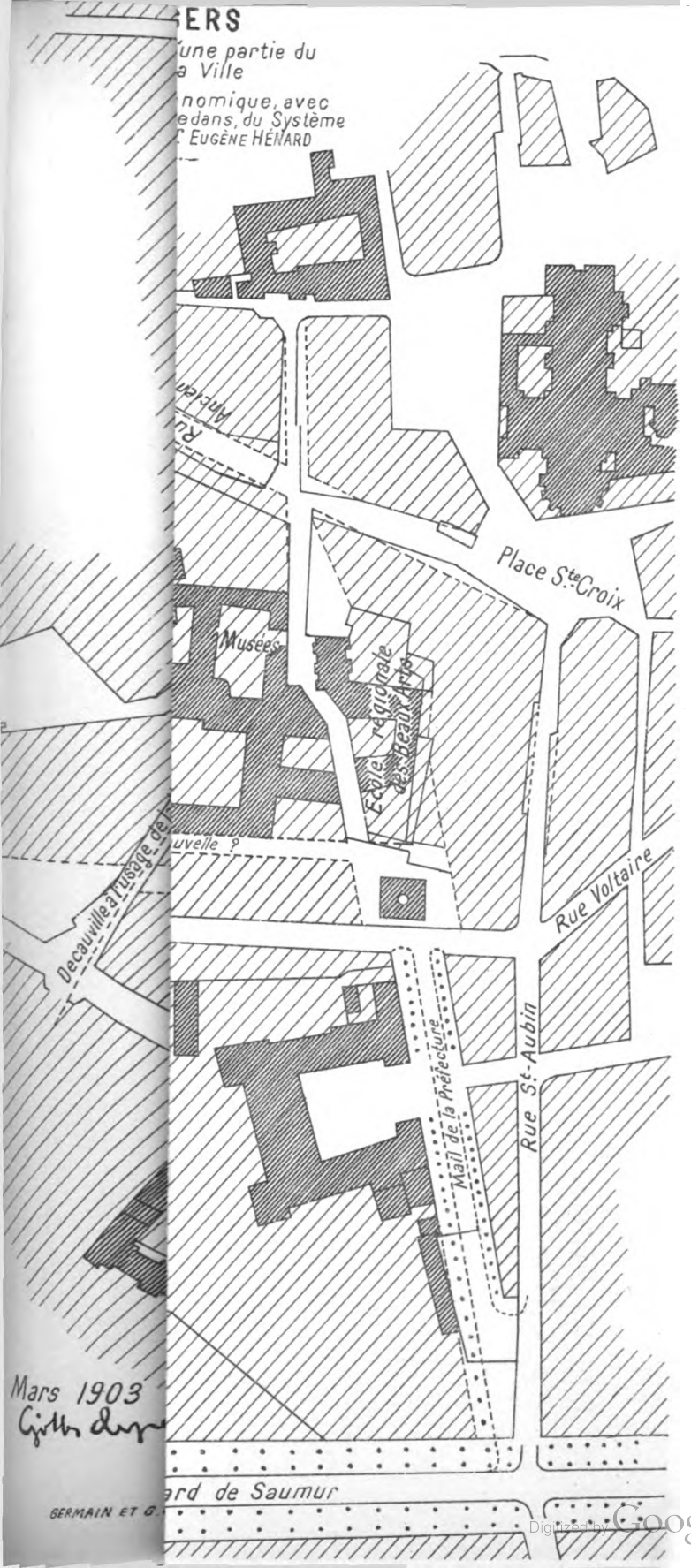

Digitized by Google

Digitized by Google

I. — Perspective photographique de la rue des Lices, du Jardin Fruitier et de l'Avenue David-d'Angers, prise de la plate-forme de la Tour Saint-Aubin, pour l'intelligence : 1° du projet de prolongement de la rue des Lices, en ligne droite, jusqu'à la Gare des Marchandises des Chemins de Fer d'Orléans ; 2° de la création des rues bordées de grilles en fer du côté du Jardin-Fruitier et destinées à l'entourer, de même que l'ancienne Manu-

Digitized by Google

Digitized by Google

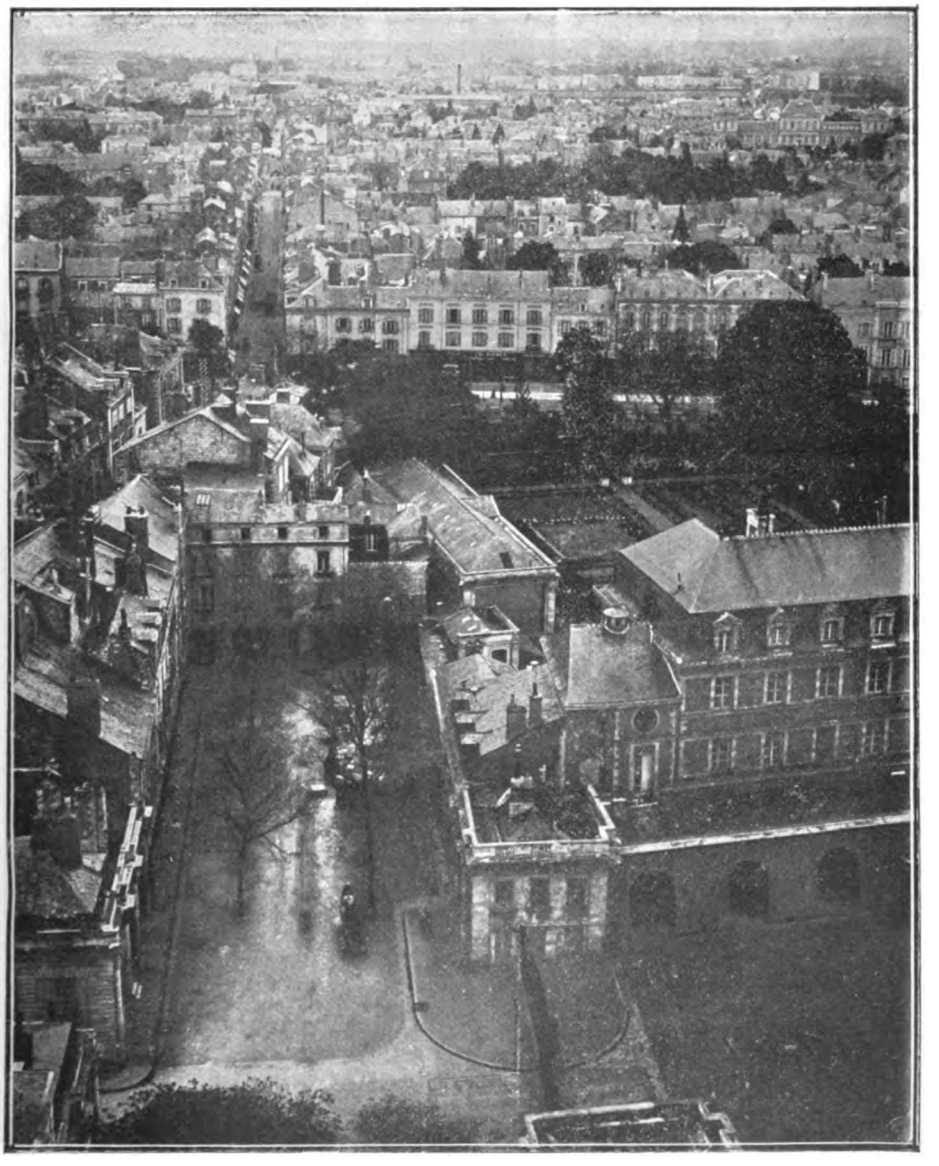

II. — Perspective photographique du Mail de la Préfecture et de la rue Bressigny, prise de la plate-forme de la Tour Saint-Aubin, pour montrer que la Tour se verrait de l'extrémité de la rue Bressigny et que la percée du Mail n'intéresserait que très peu un angle du mur de fond de l'Orangerie de la Préfecture du côté du Nord-Est.

Digitized by Google

Digitized by Google

III. — Perspective photographique de la rue du Musée et édifices avoisinants, prise de la plate-forme de la Tour Saint-Aubin, pour montrer que le temple protestant (ancienne église Saint-Eloi) et le curieux pont qui le relie au Logis Barrault pourraient être conservés tout en laissant un

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MUSÉE DAVID D'ANGERS

Un événement considérable est à signaler à nos compatriotes. Il intéresse au plus haut point tous ceux qui ont quelque souci de l'art au XIXe siècle, particulièrement de David d'Angers et de la richesse de notre Musée. Il ne s'agit rien moins que de faire entrer dans les galeries David près de quatre cents œuvres du maître angevin. C'est Mme Leferme, née David d'Angers, qui a conçu ce vaste projet. Le biographe du statuaire, notre compatriote, M. Henry Jouin, s'est spontanément associé au filial projet de Mme Leferme, et c'est lui que la généreuse donatrice a chargé d'exposer son plan à la Municipalité d'Angers.

Nous sommes heureux de pouvoir donner ici le texte du rapport de M. Jouin, communiqué au Conseil municipal dans sa séance du 8 mai 1903.

Rapport à M. le Maire d'Angers

Paris, 1er mai 1903.

MONSIEUR LE MAIRE,

Le Musée David constitue pour notre ville un trésor du plus haut prix. Aucune cité d'Europe n'est en mesure de revendiquer une galerie, composée des œuvres d'un même maître, qui soit comparable au Musée David. Valenciennes s'enorgueillit à juste titre du *Musée Carpeaux* : il compte cent ouvrages. Dijon a le *Musée Rude* : il compte moins

Digitized by Google

de vingt-cinq œuvres. Semur a le *Musée Dumont* : nous n'y avons trouvé que trente compositions du maître. Lons-le-Saulnier a le *Musée Perraud* : il renferme soixante œuvres. Copenhague a le *Musée Thorvaldsen*, où sont rassemblées deux cents œuvres du sculpteur danois. Le *Musée David* renferme actuellement huit cents marbres, bronzes, terres cuites, plâtres ou dessins du maître angevin.

Cet ensemble surprenant serait inappréciable, alors même que les œuvres produites par un seul maître n'auraient qu'une valeur esthétique. Mais la plupart des compositions de David d'Angers ont, indépendamment du mérite de la composition et de l'exécution, un caractère historique qui en double l'attrait. Les plus hautes figures de la période révolutionnaire, de l'époque impériale, de la génération brillante de 1830, revivent sous son ciseau. Il a été, dans sa sphère, un historiographe de toute autorité et de toute éloquence. La France et l'Europe lui sont redevables d'effigies qui ne seront jamais oubliées.

Si opulent que soit le Musée David, il ne renferme pas, à l'heure actuelle, la totalité des œuvres du maître.

15 statues, la plupart de proportions colossales, parmi lesquelles : le *Racine*, de La Ferté-Milon; le *Corneille*, de Rouen; le *Riquet*, de Béziers; le *Cuvier*, de Montbéliard; le *Delavigne*, du Havre; le *Drouot*, de Nancy; le *David Purry*, de Neuchâtel (Suisse); le *Jefferson*, de Philadelphie (États-Unis), etc., ne sont pas représentées à Angers, soit par le modèle original, soit par un moulage.

8 bas-reliefs;
20 bustes;
20 statuettes;
10 médaillons de grand diamètre;
10 médaillons de moyenne grandeur;
300 dessins encadrés,

sont appelés à prendre place, à courte échéance, au Musée

Digitized by Google

David, en même temps qu'un moulage des statues mentionnées plus haut.

Mme Leferme, née David d'Angers, a résolu de consacrer la somme nécessaire à l'achèvement de la collection des œuvres de son père. Cette noble entreprise, qui atteste la profondeur du culte filial de Mme Leferme envers la mémoire du statuaire angevin, exigera de sa part un sacrifice d'argent considérable. Mais, si la fille de David d'Angers trouve une secrète satisfaction dans l'accomplissement de son plan généreux, c'est la ville d'Angers qui aura bénéficié de l'offre libérale des œuvres de son statuaire.

Je ne puis supposer que le Conseil municipal d'Angers ne soit unanime dans l'acceptation de semblables richesses.

La place indiquée pour l'exposition de ces 370 œuvres nouvelles est dans la galerie récemment construite en équerre sur la terrasse du Musée David. Cette galerie doit mesurer 30 mètres. Elle renferme la *Danse* de Gumery, dont le déplacement est impossible. Il y aurait donc lieu de limiter la galerie David à 26 mètres avec une cloison, une large baie et un rideau constamment ouvert. Cet espace de 26 mètres est indispensable en raison des cadres de dessins qui présenteront un développement de 100 mètres, soit deux rangs de dessins (ce qui est un maximum) au-dessus de la cimaise, sur les deux parois. Au-dessus des dessins, c'est-à-dire à 1m50 au-dessus de la cimaise, les bas-reliefs; sur le sol, de chaque côté, les statues; au centre, les bustes, les vitrines renferment les statuettes, etc.

Cet aménagement exigera le déplacement de tableaux qui ne peuvent être rentrés en magasin, en raison de leurs dimensions, de sculptures trop nombreuses pour recevoir un abri de circonstance.

Le projet d'une galerie parallèle à la grande galerie David, en bordure sur le Jardin Fruitier, projet à l'étude depuis 1858 ou 1860, va de nouveau se trouver remis en question. Il vous en coûtera peut-être, Monsieur le Maire,

Digitized by Google

d'ajouter à vos occupations multiples et aux charges actuelles de la Ville le souci et la dépense qu'exigera l'agrandissement du Musée. Mais le don magnifique qui vous est offert est-il de ceux devant lesquels on puisse se sentir perplexe? L'achèvement du Musée David est une bonne fortune inespérée. Au surplus, si, la galerie parallèle au musée David étant construite, vous aviez la pensée de transformer la terrasse en cour vitrée, votre Musée présenterait une surface considérable pour le placement d'œuvres sculptées, et ses dispositions heureuses lui donneraient rang à la tête des Musées de France.

Le projet de Mme Leferme n'est pas à l'état d'aspiration vague, imprécise. La généreuse donatrice s'est assurée l'autorisation des villes de la Ferté Milon, de Rouen, du Havre pour le moulage des statues de Racine, Corneille, Casimir Delavigne. Elle est en instance auprès de la ville de Nancy pour le moulage de Drouot et de Mathieu de Dombasle. Ces cinq statues vous parviendront cet été. Le *Racine* sera à Angers *fin mai courant*. Les autres statues suivront de mois en mois.

Dès la semaine prochaine, vingt ou trente cadres de dessins, couvrant une surface linéaire de 30 mètres, partiront de Paris.

Je sais de longue date, Monsieur le Maire, combien vous est cher tout ce qui peut contribuer à la parure et au renom de la cité dont vous êtes le premier magistrat. C'est vous dire la joie que j'éprouve à servir, en la circonstance, de secrétaire à la fille de David d'Angers. L'humble biographe du statuaire ne pouvait espérer qu'il aurait un jour la mission agréable d'informer officiellement ses compatriotes de l'achèvement du Musée David.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Maire, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. J.

1er mai 1903.

Digitized by Google

Envoi de Madame Leferme, née David d'Angers au Musée David

I. Sculpture

1. *Racine* (*Jean*). Moulage pris sur le marbre érigé à la Ferté-Milon (Aisne).
2. *Rouget de Lisle*. Médaillon de grandes proportions. Moulage pris sur le marbre du cimetière de Thiais.
3. *Madame David*, *Hélène David*, *Robert David*. Médaillons de grand diamètre. Fontes originales de Richard.
4. *La Revellière-Lepeaux*, *Madame David*, *Hélène David*, *Robert David*. Médaillons de plus petit module. Fontes originales de Richard.
5. *Les Quatre Ages de l'Enfance*. Gobelet orné de bas-reliefs. Bronze placé dans une vitrine.

II. Dessins

6. *Frise de l'Odéon*. Auteurs comiques et tragiques. 90 personnages.
7. *Arc de Triomphe de Marseille*. — Renommées des tympans de l'arc.
8. *Arc de Triomphe de Marseille*. — Victoires et trophées d'armes.
9. *Volontaires*. — Détail du bas-relief de l'Arc de Marseille.
10. *Volontaire. Femme du Peuple*. — Détails du bas-relief de l'Arc de Marseille.
11. *La Résignation*. Figure décorative de l'Arc de Marseille.
12. *Ossian La Revellière*.
13. *Victorin La Revellière*.
14. *Madame Emilie David d'Angers*.

Digitized by Google

15. *Madame de Gisors et sa fille.*
16. *Madame de Gisors et sa fille* (variante).
17. *Hélène David. Robert David*, en 1843.
18. *Fronton du Panthéon.* Étude préparatoire à la plume.

DESSINS PROVENANT DU CABINET DE DAVID D'ANGERS

19. *David d'Angers*, par Bégas, Drolling, Marquerie d'après Lehmann, et un Inconnu (5 portraits).
20. *Pierre-Louis David*, père du statuaire, par Delusse.
21. *Marie-Françoise Lemasson*, femme de Pierre-Louis David, mère du statuaire, par Delusse.
22. *Madame Malicewska*, amie de Madame David. Auteur inconnu.
23. *Madame David d'Angers*, par Bégas.
24. *Inauguration de la statue de Riquet à Béziers.* Croquis à la plume, par Victor Adam.

Dons de Madame Leferme, née David d'Angers à la Bibliothèque d'Angers

Envois des 10 et 24 avril 1903

1. Traduction inédite du *Vicaire de Wakefield*, par Armand Maillocheau, père de Mme David d'Angers, manuscrit autographe.
2. *L'Art de dessiner*, par Jean Cousin. Paris, 1802, in-8° obl.
3. *Mentel-Lied.*
4. *Poésies des frères Faucher.* Manuscrit relié, avec dédicace imprimée sur la couverture : « A M. et Mme David d'Angers, souvenir de reconnaissance de la nièce des *Jumeaux de la Réole.* »

Digitized by Google

5. Album de journaux recueillis par David d'Angers, et provenant de sa bibliothèque.
6. *Le Rhin*, par Victor Hugo. 2 vol. 1842. Dédicace à David d'Angers.
7. *Les Roses*, par Redouté, 3 vol. 1835. Exemplaire offert à Mlle Hélène David d'Angers par M. Gubler.
8. *L'Iliade d'Homère*, 3 vol. 1776. Exemplaire offert à Anatoline Leferme par le docteur Maillocheau (21 septembre 1839).
9. *Souvenirs*, par Charles Nodier, 2 vol. 1831. Dédicace à David d'Angers.
10. *Notre-Dame de Paris*, par Victor Hugo, 2 vol. et un album, 1831. Dédicace à David d'Angers.
11. *Poèmes*, par A. de Vigny, 1 vol. 1829. Dédicace à David d'Angers.
12. *Souvenirs de servitude militaire*, 1 vol. sans date. Dédicace à David d'Angers.
13. *Les Orientales*, par Victor Hugo, 1 vol. 1829.
14. *Poésie française au XVIe siècle*, par Sainte-Beuve, 2 vol. 1828. Dédicace à David d'Angers.
15. *Stenko le rebelle*, par Czynski, 2 vol. 1837. Dédicace à David d'Angers.
16. *Les Messéniennes*, par C. Delavigne, 1 vol. 1824.
17. *Hernani*, par Victor Hugo, 1 vol. 1830. Dédicace à David d'Angers.
18. *Chroniques messines*, par Huguenin, 1 vol. 1838.
19. *Paraiges messins*, par Klipffel, 1 vol.
20. *La cathédrale de Metz*, par Bégin, 2 vol. 1842.
21. *Télémaque*, par Fénelon, 2 vol. 1775.
22. *Œuvres de Flaxman*, 1 vol. 1836.
23. *Epître à Voltaire*, par M.-J. Chénier, 1 vol. 1806.

Digitized by Google

Envoi au Musée d'Angers, par M. Henry Jouin, de peintures, sculptures et dessins offerts par leurs auteurs ou acquis par le donateur.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qu'un envoi, coïncidant avec le don de Madame Leferme, est fait au Musée d'Angers, par notre compatriote M. Jouin.

En voici le détail :

PEINTURES

1. *Triomphe de Vénus*, par Lionel Royer.
2. *Portrait du sculpteur Maximilien Bourgeois*, par Lionel Royer.
3. *Étude d'homme*, par F. Chifflart.

SCULPTURE

4. *Ismaël*. Statue plâtre, par Just Becquet.
5. *F. Chifflart*. Buste plâtre, par Carrier-Belleuse.
6. *Le marquis Ph. de Chennevières*. Médaillon plâtre, par Leharivel-Durocher.
7. *Bourgeois*, père du statuaire. Médaillon marbre, par Maximilien Bourgeois.
8. *Coupe, décorée de sujets mythologiques*. Bronze, par F. Levillain.

DESSINS

9. *Etude de femme*. Pierre noire, au carreau, par Puvis de Chavannes.
10. *Portrait du sculpteur Carrier-Belleuse*. Fusain, par F. Chifflart.
11. *Arc de César-Auguste, à Rimini*. Aquarelle, par Edmond Guillaume.
12. *Un coin de Florence*. Aquarelle, par Henri Mayeux.

Digitized by Google

SIÈGE

DU

FORT SAINT-MARTIN

et Fuite des Anglais de l'île de Ré

RELATION HISTORIQUE

Écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques ISNARD
Traduite en français en 1879 par le Dr ATGIER
(suite)

CHAPITRE VIII

Siège et blocus du Fort par l'armée et la flotte anglaise, sous les ordres de Buckingham

2 *août*. — Tandis que Richelieu continue à diriger aussi sagement que largement tous ces préparatifs et sait profiter des occasions favorables au succès de son entreprise, Buckingham de son côté, prend possession du bourg Saint-Martin et commence le siège du fort.

Il établit une première batterie de 6 canons sur le port et commence le bombardement du fort dès le point du jour.

Le tir des Anglais cause une panique aux assiégés en raison du danger qu'il leur fait courir; en effet, le tir étant dirigé sur les moulins du fort, ceux-ci sont atteints et menacés d'être détruits.

Toiras s'empresse de les faire protéger contre les projectiles et riposte à son tour si adroitement que cinq pièces de cette batterie sont démontées. On ne perd dans le fort qu'un franciscain et un valet dans ce bombardement.

Vers les 10 heures du matin la batterie du fort cesse ses feux ; l'ennemi en fait établir une autre de 10 canons mais elle est bientôt démontée comme la première ; elle perd nombre de canonniers tués ou blessés et cesse ses feux à 5 heures du soir.

Digitized by Google

3 août. — De Manty, habile capitaine de Narbonne, est dépêché pour prendre le commandement de la flotte espagnole et la faire conduire avec précaution par de bons pilotes, en longeant les côtes.

Un officier d'artillerie est dépêché vers les places fortes de la Loire, avec ordre de se procurer 44 couleuvrines et sous-couleuvrines ou bâtardes, pièces d'artillerie de petit calibre, afin d'en armer les navires préparés dans le port de Lorient; cet officier les trouve dans les villes de Lorient, Orléans, Angers, Saumur, Nantes et Clisson.

L'abbé de Marsillac, Bigotteau dont il a été question et deux autres personnes dévouées à Toiras, préparent une barque et trois chaloupes chargées de vivres pour le fort Saint-Martin, aux frais dudit abbé, mais ces embarcations ne peuvent parvenir dans l'île et doivent aller rejoindre le convoi préparé par M. de Beaumont.

Sur l'ordre de Toiras, le sergent Chasival sort du fort à 9 heures du soir avec 6 cavaliers et 20 mousquetaires pour la garde des deux moulins qui se trouvent à six cents pas du fort[1]; tout à coup en présence de l'ennemi, Chasival, au lieu de donner l'alarme au fort et de résister en attendant du secours, préférant la vie à l'honneur se rend aux Anglais.

4 août. — Trois gabarres, chargées à Saint-Michel-en-l'Herm par les soins de l'abbé de Marsillac, de farine, haricots, pois, conserves de viande, vins, etc., tentent vainement, à force de rames, de passer dans l'île malgré le vent contraire; l'une est capturée par les vaisseaux anglais, les autres relâchent à Laiguillon[2] et vont ensuite se joindre au convoi de M. de Beaumont.

5 août. — Les Anglais commencent les tranchées. Ils

[1] Il s'agit sans doute ici des deux moulins de la propriété du Preau (Note du traducteur).

[2] C'est là peut-être le promontoire des Pictons mentionné par Ptolémée (Note d'Isnard).

Digitized by Google

rétablissent la batterie (T) abandonnée l'avant-veille[1]; en établissent une deuxième (S) à quatre cents pas plus près du fort que la première[2]; une troisième et une quatrième (SS) éloignées de deux cents pas l'une de l'autre[3]; le bombardement qui en résulte lance nombre de boulets dans le fort.

La batterie du fort ne les épargne pas non plus mais après leur avoir fait beaucoup de mal, elle doit cesser son feu à son tour.

Les Anglais reculent leurs tranchées afin d'être plus en sécurité, pour achever la circonvallation complète du fort qui doit couper toute communication aux assiégés avec l'Ile et le continent; leurs vaisseaux, disposés en demi-cercle dans la rade, complètent le blocus de la place.

Tout en creusant la tranchée extérieure, les Anglais en creusent d'autres plus avancées afin de mieux abriter leurs attaques et s'approcher davantage du fort.

De leur côté, les assiégés s'avancent également vers les assiégeants par des tranchées opposées aux leurs; si l'Anglais quitte tel retranchement pour tel autre, le Français le poursuit sans relâche.

Les assiégés ont eu, dès le début, l'excellente précaution de se mettre en mesure de recevoir les embarcations qui pourraient leur apporter du secours (les Anglais tenant le port de Saint-Martin et le fort n'ayant pas de port); ils ont élevé, dans cette intention, un retranchement sur le bord de la mer à l'angle des bastions d'Antioche et de Toiras.

[1] A l'emplacement appelé aujourd'hui la Barbette (Note du traducteur).

[2] A l'emplacement actuel du petit bois situé entre le port et la citadelle (Note du traducteur).

[3] A l'emplacement l'une de la caserne actuelle, l'autre de la poudrière actuelle. Les lettres majuscules entre parenthèses reportent aux mêmes lettres indiquées sur la gravure illustrant la relation d'Isnard et représentant le blocus du fort Saint-Martin (Note du traducteur).

Digitized by Google

A ces deux retranchements (K) on fait bonne garde, on prépare vigoureuse défense comme au fort lui-même car on n'espère de secours que par là et ce n'est pas en vain.

Ces deux retranchements, comme tous les autres d'ailleurs, étaient minés afin qu'on puisse les faire sauter et rendre ainsi inutile la tentative de l'ennemi s'il parvenait à s'en rendre maître.

Ces retranchements avaient été construits et protégés par de Castelan, fort habile en fortification; Toiras lui avait bien recommandé de les construire de façon à ce que l'ennemi ne put en approcher, ce qui fut exécuté en conséquence et réussit parfaitement, grâce à Le Camus, Beausoleil et de Lessar chargés de leur défense.

Le même jour, le jeune baron de Saujon, sur les ordres de Toiras, parvient à quitter l'Ile et se rend à la cour encore plongée dans la tristesse par la maladie du roi, pour demander le ravitaillement du fort.

A la nouvelle des préparatifs organisés, de toute l'activité mise en jeu de toutes parts pour le secours, Saujon, saisi de joie, déclare qu'il n'a plus rien à demander que l'accomplissement de ses prières et de ses vœux pour la guérison du roi.

Il se contente de demander qu'il plaise au roi de donner à M. de Beaumont la surintendance sur les armements de tous les ports de Nantes au fort Louis[1] et sur toutes les embarcations, chaloupes et flins que l'on pourrait y trouver afin de faciliter les secours au fort Saint-Martin.

Il ajoute au roi, devant l'évêque de Nîmes frère de Toiras, et aux Ministres qu'il a mission de déclarer que le fort n'a plus de vivres que pour les mois d'août et de septembre.

Ce jour même, la surintendance en question est envoyée à M. de Beaumont avec autorisation de rassembler de

[1] Comme il est dit plus haut, à la date du 28 juillet.

Digitized by Google

toutes parts blé, farine et tous autres ravitaillements aux frais du Roi.

Magnas vient à la cour, déclare au roi que s'il veut donner semblable pouvoir au duc d'Épernon en Garonne et Dordogne et mettre Treillebois sous ses ordres, le duc se fait fort de rassembler barques, galères et flins nécessaires pour réapprovisionner le fort Saint-Martin en vivres et fourrages.

Magnas reçoit le jour même ce pouvoir des mains du roi, pour le duc d'Épernon; il reçoit en outre de Richelieu une lettre pour Treillebois, lui enjoignant de se mettre à la disposition du duc, ainsi qu'une lettre à ce dernier, l'exhortant à mettre tout en œuvre, son esprit et ses forces, pour les préparatifs du ravitaillement en question.

Le Commandeur de Valençay, grand Maître des Chevaliers de Malte, vient à la cour, propose au roi un moyen de secourir le fort Saint-Martin; le roi approuve son projet et lui remet un pouvoir en conséquence.

Le lendemain de Valençay part avec une lettre de Richelieu au Marquis de Brezé, gouverneur de Brouage, lui enjoignant de remettre au plus tôt au Commandeur les barques, vivres et soldats nécessaires à son projet.

7 août. — Le baron de Chabans est expédié par le roi en Bretagne, pour porter au maréchal de Thémines, gouverneur militaire de cette province, l'ordre de préparer le port de Morbihan (Lorient) à recevoir la flotte espagnole, d'envoyer à sa rencontre des pilotes et matelots pour la guider sur les côtes de France, de donner le plus d'éclat possible à la réception des officiers espagnols et de les entourer de la plus grande déférence, sans s'inquiéter des frais de cette réception qui lui seront remboursés.

Un courrier est dépêché au Havre pour donner ordre de faire sortir immédiatement les vaisseaux qui y sont préparés, de leur faire gagner promptement le port de Brest ou de Lorient et de compléter leur armement par les canons du port du Hâvre même.

Digitized by Google

Ce même jour à Saint-Martin un sous-officier du camp anglais et trente hommes sortent à 80 pas des retranchements vers trois heures de l'après-midi, dans le but de faire une escarmouche; un peloton de cavalerie sort du fort pour leur couper la retraite; les Anglais l'ayant aperçu sont pris de panique et s'enfuient; nos cavaliers leur tuent deux hommes, chargent vigoureusement les autres jusqu'aux tranchées et s'emparent de leurs armes et munitions.

Depuis le 27 juillet jusqu'à ce jour, les Anglais ont poussé activement les travaux d'investissement de la place; Buckingham est tellement persuadé d'un prompt succès, qu'il écrit à son roi qu'avant huit jours la citadelle et l'île tout entière seront à lui.

A cette nouvelle, le roi d'Angleterre rédige un édit, dans lequel il invite ses sujets à aller coloniser l'île de Ré et leur promet de grands avantages; ils formeront, dit-il, une magnifique colonie. Les Français chassés, ils pourront à loisir profiter et des nombreux privilèges de cette île et des mêmes avantages que ceux de la mère patrie. Apprenant bientôt par de nouvelles lettres que l'entreprise est moins facile, que le succès n'est ni si proche ni si certain, le roi, comme une épée qu'on rengaine, reprend son édit.

8 août. — Les canons des places-frontières sont requis en Normandie pour armer en guerre les vaisseaux du port de Dieppe; 25.000 livres sont envoyées pour faire face aux frais des armements ayant pour but de mettre en état la flotte chargée de ramener de Hollande les vaisseaux du Roi.

L'abbé de Marsillac envoie des Sables-d'Olonne à l'île de Ré trois chaloupes et trois barques chargées de biscuits, de farine, fèves, pois, beurre, vin et morue; deux de ces embarcations sont obligées de relâcher en rivière de Saint-Benoist[1], une troisième en rivière de Marans[2], une

[1] Le Lay, petit fleuve de Vendée.
[2] Sèvre Niortaise.

Digitized by Google

quatrième parvient au fort en bon état; les deux dernières arrivent sans encombre au fort La Prée, apportant pour un mois de vivres bien à propos car ce fort n'en avait plus que pour quatre ou cinq jours.

9 août. — Une lettre communiquée au Roi par l'abbé de Marsillac comble la cour de joie; elle est de Beaulieu (garde des munitions du fort Saint-Martin) à son frère aux Sables-d'Olonne; il l'informe que Toiras a encore pour deux mois de vivres, ce qui confirme les déclarations faites récemment par le baron de Saugeon.

10 août. — Un expres va en Hollande porter des lettres au Commandeur des Gouttes, commandant de vaisseau, à Manuel et Larbusse qui avaient conduit 600 hommes d'équipage aux vaisseaux hollandais et à M. d'Espesse, ambassadeur du roi très chrétien, en Hollande.

Ces lettres donnent ordre aux premiers de mettre à la voile le plus tôt possible, à M. d'Espesse de conclure avec les armateurs un marché, au nom du Roi, dans le cas où les lettres de change envoyées par le marquis d'Effiat, son trésorier, ne jouiraient pas d'un crédit suffisant auprès des banquiers de ce pays.

Enfin la santé du roi s'améliore, son auguste mère croit pouvoir sans danger, sur l'avis des médecins, le mettre au courant de ce qui se passe. Il apprend alors par des courriers que les habitants de la Rochelle, pour aider Buckingham, lui envoient des vives, des armes, des troupes; que pour se donner à lui ils n'attendent qu'une chose, la reddition du fort, tout en affichant leur neutralité dans la guerre et dans ses projets.

Ces faits déterminent le roi à ordonner la construction d'un nouveau fort, sur la pointe située en avant et au sud du port de La Rochelle, appelée Coureilles (nom qui semble venir du corail qu'on trouvait jadis en cet endroit). On commence donc la construction de ce fort pour défendre le goulet et interdire l'entrée du port aux Anglais dans le

Digitized by Google

cas où ils se rendraient maîtres de l'île. La position favorable de ce fort sur le continent le met à l'abri de toute tentative de la part des Anglais et défie toute attaque venant de la mer.

14 août. — Vers huit heures du soir, Toiras informé de l'arrivée au fort La Prée de la barque et de la chaloupe susdites, détache quarante cavaliers pour s'y rendre.

L'ennemi en a connaissance par à ses espions et va les attaquer. Les Français se défendent courageusement; un capitaine et un cavalier anglais sont tués; trois ou quatre des nôtres sont blessés; l'un d'eux se retire au fort La Prée; les autres, le combat fini, rentrent dans le fort Saint-Martin. Pendant ce temps Bosserez, un des nôtres, caché dans un pli de terrain, attendant les siens que la nuit à dispersés, voit un Anglais venir à lui : « Qui vive? » dit-il aussitôt. « La Rochelle », répond l'Anglais (remarquez ce mot d'ordre). A ce mot, Bosserez lui casse la tête d'un coup de pistolet et l'étend raide mort.

15 août. — Vers onze heures du soir les ennemis s'emparent d'une chaloupe qui filait vers le fort et font prisonniers le baron de Renié, de Jouy, etc.; Duclos, d'Artagnan et de Morissière, pour éviter de tomber aux mains de l'ennemi, se jettent à la mer et se noyent. Après huit jours de captivité de Renié s'évade et gagne le fort.

Cette même nuit les Anglais sachant l'eau très rare au fort, mettent du poison dans un linge et le jettent dans le puits (L) qui se trouve à douze cents pas des demi-lunes de Saint-Surin et de Saint-Preuil. Ils dirigent ensuite une attaque vers cette demi-lune mais sont repoussés avec perte; à cette attaque périt Beaulieu de la compagnie des chevau-légers de Toiras, tombé victime de son courage; se font remarquer par leur bravoure : de Montault, de Praron, de Montandre, de Cusagues et de Saint-Preuil.

L'eau devient si rare au fort que des sentinelles sont

Digitized by Google

A _ Fort St-Martin.
B _ Bastion du Roi.
C _ .. de la Reine.
D _ .. de Toiras.
E _ .. d'Antioche.
F _ Demi-lunes.
G _ Large fossé.
H _ Fossé étroit.
I _ Nouveaux travaux.
K _ Deux nouveaux petits travaux.
L _ Puits empoisonné par l'ennemi.
M _ Autre puits.
N _ Nouvel abri pour protéger le puits.
O _ Nouvelle ligne pour protéger le puits.
P _ Mur où eut lieu un combat sanglant.
Q _ Port du fort.
R _ Retranchemts des ennemis ou circonvallation du fort.
S _ Cinq batteries de canons.
T _ Deux batteries à l'entrée du port du bourg St-Martin.
V _ Port de St-Martin.
X _ Bourg de St-Martin.
Y _ Combat de St-Surin contre les Anglais.
Z _ Assaut général.

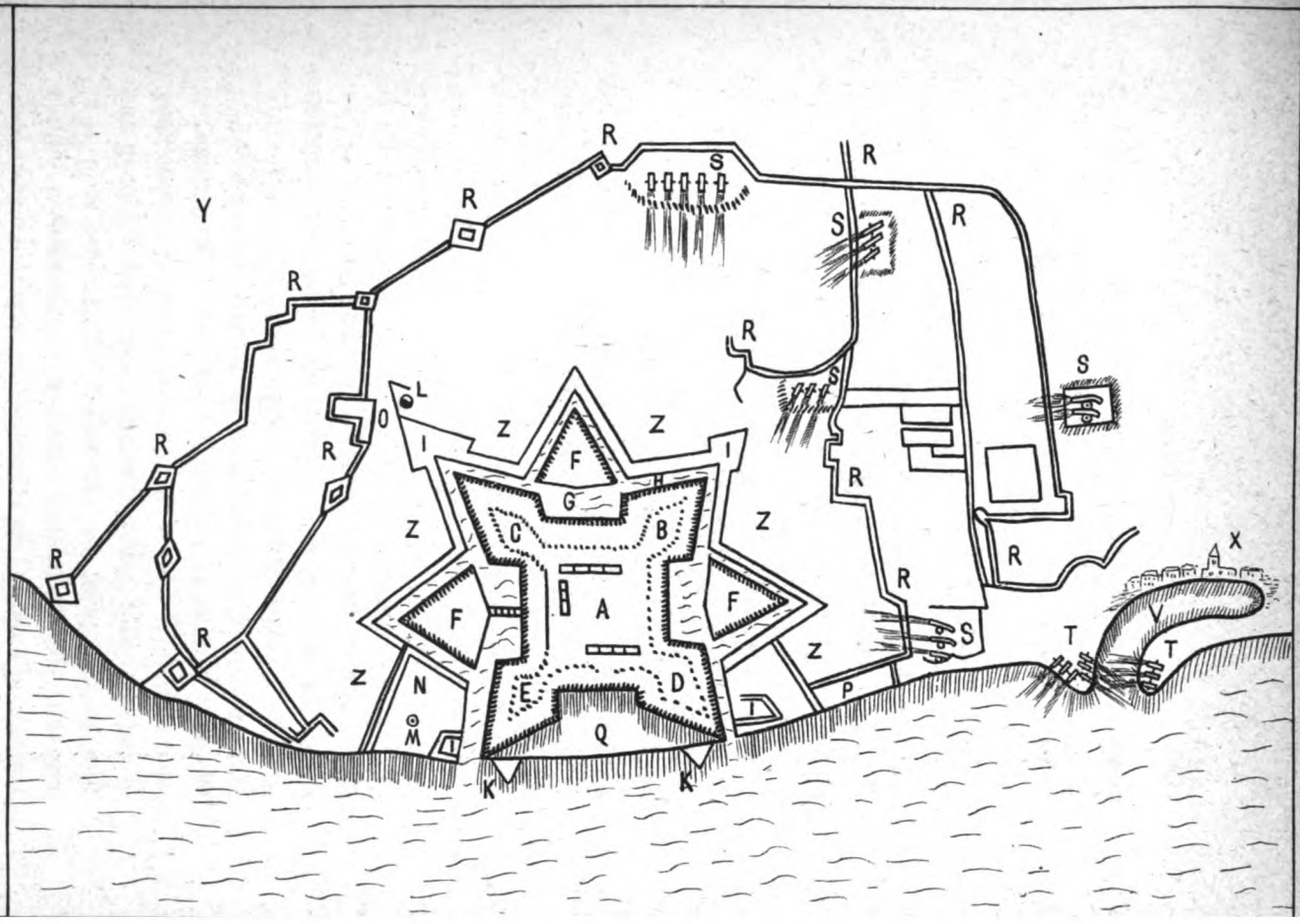

Digitized by Google

Digitized by Google

placées en faction devant les puits, les soldats vont jusqu'à leur offrir un teston[1] pour un verre d'eau.

L'abbé de Marsillac fait charger aux Sables-d'Olonne, six barques de biscuit, farine, fèves, pois, vin, viande, beurre, morue, poudre et mèche à canon; il les envoie quelques jours après en rivière de Saint-Benoist ou en rade de la Tranche, pour rallier sept autres barques que la Richardière, sur l'ordre du Cardinal, avait fait préparer.

Malheureusement l'ennemi, dont la vigilance est mise sans cesse en éveil par les dénonciations perfides des réformés, sachant ce qui se prépare, détache dix à douze vaisseaux pour aller bloquer l'embouchure de cette rivière, ce qui rend pour un certain temps ce secours impossible.

17 août. — Lingende revient d'Espagne avec la nouvelle que la flotte espagnole, forte de 40 galions et 18 galères (appelées Galisabres), va mettre à la voile pour prendre la mer.

20 août. — M. Sauve, commissaire de marine, écrit de Saint-Jean-de-Luz qu'il part le 16 août avec seize pinasses très bien armées.

De La Grée-de-Bruc, syndic des états de Bretagne, reçoit l'ordre du Roi d'armer trois vaisseaux dans le port d'Alet[2]; il reçoit 47.000 livres pour cet armement et pour aider à l'approvisionnement de la flotte royale.

Le siège dure depuis un mois déjà; les Français construisent un nouvel ouvrage à la pointe du bastion d'Antioche pour couvrir un puits (M) situé tout auprès. L'ouvrage n'est pas encore achevé que l'ennemi creuse une tranchée le plus près possible des fossés et, au milieu de la nuit comme précèdemment, se jette à l'assaut de ces ouvrages avec trois bataillons; l'impétuosité de l'attaque lui permet de s'avancer auprès de la demi-lune mais se voyant

[1] Monnaie d'argent du temps, représentant la teste ou tête du roi, les plus petites avaient une valeur de 75 centimes.

[2] Saint-Malo.

Digitized by Google

bientôt repoussé à coup de pique et écrasé, il abandonne le champ de bataille et met fin à une lutte trop désavantageuse et trop sanglante; il a perdu 150 hommes; nous, quatre et quelques blessés. De Montault, capitaine au régiment de Champagne, se fait remarquer dans ce combat par son coup d'œil, sa bravoure et se distingue autant comme capitaine que comme combattant.

Il est à craindre que les Anglais envahissent l'île d'Uliase (aujourd'hui l'île d'Oléron), située près de Ré et du continent, riche en blé, sel et autres denrées. Ils y trouveraient en effet tant d'avantages et tant de ressources qu'il n'est pas douteux qu'une fois cette île en leur pouvoir, la reddition du fort Saint-Martin et la soumission de l'île de Ré tout entière n'eussent été qu'une question de temps. Mais le Cardinal veille à la conservation d'Oléron; il y entretient trois cents gentilshommes, tout le temps de la guerre, avec vivres pour leurs valets et fourrages pour leurs chevaux. Il y envoie aussi le régiment de du Plessis-Praslin à qui chaque semaine la solde est payée d'avance.

Les troupes d'Angers dont l'effectif, par compagnie, est porté à cent hommes (tandis que sur les régistres du roi il n'est que de cinquante), se trouvent également là et y touchent leur solde comme les autres.

Pour la défense de cette île, de la place de Brouage et la haute direction des affaires, le Roi se repose sur la loyauté et le zèle du Cardinal. Ce dernier du reste s'occupe activement; il veille à la conservation de ces positions plus nécessaires que jamais et avec d'autant plus de soin qu'alors un bruit, non sans fondement, jette l'épouvante dans les esprits.

On craint en effet que l'ennemi, pour faire diversion, n'abandonne Ré pour Oléron. Pour ne pas diminuer les finances du Roi, Richelieu paie lui-même la solde des troupes pendant cette guerre, tant à Brouage qu'à Oléron;

Digitized by Google

il veut voir dans cette région huit ou neuf cents hommes (bien que sur l'état du Roi, il n'y en eût que quatre cents).

Les ennemis sont au courant de tout cela, aussi ne tentent-ils rien de ce côté. Ils craignent peut-être aussi que, poursuivant deux lièvres à la fois, ils n'en prennent aucun; pour prendre l'un ils laissent donc l'autre, mais revenons à notre récit.

21 août. — De la Martinière est dépêché à Bordeaux auprès de La Fosse pour lui dire de venir au secours de l'île de Ré avec les vaisseaux qui sont prêts.

Buckingham presse de plus en plus les assiégés. Pour les inquiéter davantage et les pousser à bout, il fait réunir toutes les femmes catholiques dont les maris sont avec Toiras ou hors de l'île ; il les force à franchir les tranchées à coups de bâton, pour qu'on les reçoive dans le fort, mais comme les portes ne s'ouvrent pas sur le champ, il les fait frapper à coups de sabres et fait tirer sur elles.

On voit alors une scène de cruauté et de barbarie indigne, des femmes innocentes, d'autant plus dignes de commisération qu'elles sont déjà très éprouvées, sont poussées en avant, tuées, massacrées; ma plume s'arrête et je pleure en pensant à cette pauvre mère qui, la poitrine percée d'une balle, cherche encore à réchauffer son enfant sur son sein blessé et, pour l'empêcher de crier, lui donne à têter, comme si cette vie qui s'écoule avec son sang, elle pouvait en mourant la donner à ce frêle enfant. Elle meurt et quand on la retrouve, son enfant vivant est encore pendu à son sein.

Fléchi par un si touchant amour, Toiras que la prudence obligeait à se montrer plus dur, permet à ces malheureuses femmes d'entrer dans le fort malgré tout.

Les Anglais ont alors recours à d'autres moyens, ils font des tentatives réitérées pour incendier les magasins du fort avec des boulets rouges et des bombes de cinquante livres environ qu'ils lançent avec des mortiers. Ils

Digitized by Google

lancent aussi sur le fort d'énormes quartiers de roche même des flèches dans l'espoir d'atteindre ses défenseurs.

Les soldats de Toiras rient de voir tomber ces flèches sur les murs et ces blocs de pierre monter dans le ciel, comme firent jadis les géants pour atteindre Jupiter.

En un mot les Anglais n'omettent rien de ce qui peut nuire aux assiégés mais l'avenir leur réserve une surprise et un coup pénibles.

Nous avons énuméré précédemment ce qu'il y avait en beurre, vivres et vin dans la citadelle au moment où Toiras s'y était renfermé avec ses soldats et les gentilshommes mais il y avait à nourrir tant de gentilhommes volontaires, officiers d'artillerie, soldats, valets, boulangers, menuisiers, charpentiers, forgerons, maçons, indispensables dans toute place assiégée en dehors des troupes régulières, que bientôt la troupe fut réduite au pain et à l'eau, à l'exception toutefois des gens de condition.

Les soldats eux-mêmes, après avoir épuisé le beurre, mangent les chevaux. La misère augmente de jour en jour, le pain va manquer. Les moulins en effet, obligés de moudre continuellement, s'usent et ne peuvent fournir les cent boisseaux de farine nécessaires par jour, pour faire aux soldats trois mille pains de deux livres.

A ces privations déjà pénibles s'en ajoutent de nouvelles, les hommes ne peuvent se garantir suffisamment contre la pluie. Il y avait dès le début dans le fort, environ cinq cents planches, mais cela est insuffisant pour abriter tous les assiégés. Les tuiles manquent pour couvrir ces baraques; quand il pleut, les soldats préfèrent leurs manteaux à ces toitures insuffisantes. Ils sont sans cesse dans l'eau et dans la boue.

On comprend combien il est pénible aux assiégés d'endurer tant de privations sans proférer une plainte.

22 août. — A dix heures du soir Toiras adresse à de Beaumont une lettre chiffrée l'informant que les moulins

Digitized by Google

sont en mauvais état, la farine épuisée et que les soldats ont dû entamer la provision de biscuit des dix derniers jours. Le Cardinal écrit aussitôt au duc d'Angoulême et à MM. de Marsillac, de Beaumont, de Brezé et de Valançay. Il leur recommande de faire tous leurs efforts pour secourir Toiras et surtout, si la galère qu'on préparait à Brouage n'était pas encore en état de porter secours, de se servir de galiotes, de barques et de chaloupes.

La cour est navrée d'apprendre les angoisses des assiégés. La tranquilité première fait subitement place à la crainte. La dernière lettre de Toiras à de Beaumont annonçant le danger, détruit à la cour l'espérance qu'avaient fait naître et les courriers de Toiras lui-même au roi et la lettre plus récente encore du garde des munitions à son frère. On va remuer ciel et terre pour secourir les assiégés en détresse.

23 août. — Le Cardinal envoie encore à La Fosse le capitaine Belesbat avec ordre de diriger sans retard sur le fort dix navires et huit brûlots, avec promesse de 10.000 écus à lui et à ses compagnons, s'il parvenait à secourir les assiégés.

De Cahuzac, homme de courage et d'énergie, part ce jour-là de Chanteloup (lieu de résidence du Cardinal; le roi était à Dolainville), il emploie tout son zèle et tout son courage à activer les secours préparés à Brouage et à seconder le chevalier de Valançay chargé de le conduire.

Ce même jour, sollicité d'envoyer 6.000 hommes dans l'île pour expulser les Anglais, n'ayant pas assez de soldats pour détacher de l'armée royale une si notable force tout en continuant de bloquer La Rochelle, le Cardinal écrit au duc d'Orléans, frère du Roi, arrivé depuis peu à l'armée, qu'il peut prendre en Oléron 3.000 hommes pour cette expédition et sacrifier cette île s'il le faut pour conserver l'île de Ré.

Digitized by Google

Le duc d'Angoulême[1] et Louis de Marillac[2] reçoivent l'ordre : 1° de ne laisser entrer dans La Rochelle ni vivres ni quoique ce fût, de façon à ce que les assiégés, assez préoccupés d'eux-mêmes, ne songeassent pas à aider les Anglais, dans le cas où ceux-ci s'empareraient de l'île de Ré; 2° d'augmenter la garnison de l'île d'Oléron pour en assurer la conservation et éviter ainsi les malheurs qui résulteraient de la perte de cette île.

24 août. — Le roi écrit de Versailles une lettre à Toiras; il lui témoigne, à lui et à ses compagnons d'armes, son admiration pour leur vaillance, il réchauffe leur courage, loue leurs belles actions, les exhorte à la persévérance et, en cas de nouvelles infortunes, leur promet de grandes récompenses; voici d'ailleurs le texte même de cette lettre :

Monsieur de Toiras, sçachant la vertu et le courage, avec lequel vous et ceux qui sont dans la citadelle Sainct-Martin, vous défendez contre les Anglais qui vous altaquent; i' ay bien voulu vous tesmoigner par ceste lettre la satisfaction particulière que i' en ay, et vous dire que je prépare un grand secours pour vous libérer du siège, attendant lequel (comme ie m'asseure) que vous et tous ceux qui vous assistent, continuerez la mesme résolution et passion, que jusques à présent vous avez monstrée pour le bien de mon service et de cet Estat.

Vous devez aussi croire, que ie recognoistray si advantageusement un si signalé service, envers tous ceux qui y auront eu part, qu'ils porteront toute leur vie la marque de la récompense qu'ils auront méritée. Pour cet effect, ie désire que vous m'envoyez les noms de tous ceux qui sont enfermez avec vous dans la cita-

[1] Lieutenant général de l'armée française devant La Rochelle.

[2] Garde des sceaux du roi, alors au siège de La Rochelle.

Digitized by Google

delle, afin de n'en oublier aucun, et que nul gentilhomme, officier ny soldat, ne demeure sans récompense.

Sur ce ie prie Dieu, Monsieur de Toiras, qu'il vous ait en sa saincte garde.

Escrit à Versailles le 24e jour d'aoust mil six cent vingt-sept[1].

(Signé) : LOUIS.
(Contresigné) : PHELIPPEAUX.

27 août. — L'évêque de Nîmes apprenant, par une lettre de La Forest, frère de Toiras et le sien, que de Beaumont met beaucoup de lenteur à secourir le fort, lui envoie Desplan, ami intime de Toiras, pour hâter le secours et en finir enfin avec ces préparatifs organisés depuis si longtemps. Pour éviter tout nouveau retard, le Cardinal lui remet 500 pistoles et une lettre de change pour toucher en sus 6.000 livres aux Sables-d'Olonne.

Il écrit par le même courrier à de Beaulieu, capitaine de marine, d'envoyer l'un après l'autre pour secourir l'île de Ré, les six navires qu'il a chargés de vivres sur l'ordre du Roi. Il lui promet de grandes récompenses et lui délivre un mandat pour recevoir du trésorier de la marine aux Sables-d'Olonne, tout ce qu'il aurait besoin.

Le Cardinal remet aussi à La Forest-Toiras une lettre autographe assurant 10.000 écus à quiconque ferait parvenir des vivres aux assiégés. Semblable lettre a déjà été remise à M. de Beaumont.

Un nommé Briet propose au Cardinal de porter secours à l'île avec un navire hollandais en armement à Nantes et de recueillir à bord tous les catholiques de l'île de Ré.

Ce projet, quoique tardif et difficile, est accepté. Richelieu, qui veut tout tenter, remet à cet homme mille pistoles et l'expédie auprès de M. de Monbazon, à Nantes, pour

[1] Texte du temps, d'après Marillac.

Digitized by Google

qu'on lui donne sur le champ toutes les vivres qu'il pourrait transporter.

Les défenseurs du fort Saint-Martin commencent à souffrir cruellement de la fréquence des pluies qui leur est aussi pénible à supporter que leur rareté l'était au début du siège; cette fréquence, jointe à la famine commençante, devient pour eux un surcroît de tourment.

Toiras lui-même s'inquiète, le siège dure depuis cinq semaines, personne ne vient à leur secours. L'espérance commence à abandonner ses soldats qui désertent chaque jour pour passer à l'ennemi. Il se creuse la tête pour trouver le moyen de donner de ses nouvelles au Roi. Toutes ses chaloupes sont pourtant sorties sans encombre, il a fait passer de faux transfuges, les uns avec des lettres, les autres avec de simples recommandations verbales, tous très fidèles à leur serment et à leur drapeau, pour aller vers le Roi, mais personne ne vient de l'armée royale.

C'est alors que des soldats s'offrent pour traverser à la nage le détroit qui sépare l'île du continent, promettant de faire tous leurs efforts pour réussir. Trois soldats osent tenter cette entreprise périlleuse; ils ont tous le même courage, mais ils n'eurent pas tous le même bonheur.

L'un d'eux, à bout de forces, est pris par une ramberge anglaise; un autre, après avoir lutté longtemps contre les flots, se noie, la lettre qu'il portait dans une cartouche lutée à la cire fut trouvée à la côte, sur son cadavre et portée à de Beaumont, émerveillé de tant de courage.

Le troisième réussit à passer, c'est un nommé La Pierre[1], natif de Tonneins en Gascogne. Tout d'abord il se sent défaillir, mais bientôt il reprend courage, ses sens lui reviennent, il peut triompher des flots et de toutes les difficultés; tel ce nageur de Délos, après avoir nagé avec constance et bonheur, arriva sain et sauf au port.

[1] Pierre Lanier, surnommé « La Pierre ».

Digitized by Google

Au départ de La Pierre, la mer est calme, mais des matelots anglais aperçoivent sa tête au-dessus de l'eau et lui donnent la chasse; quand la barque le serre de trop près, il plonge et nage longtemps entre deux eaux.

Il renouvelle cette manœuvre deux ou trois fois et réussit à traverser ainsi impunément la flotte ennemie, pris tantôt pour un homme, tantôt pour un poisson. Le même fait eut lieu jadis à Cyzique, ville du littoral asiatique en Mysie, célèbre par sa citadelle, ses murailles, son port et ses tours de marbre. Pendant que cette cité était assiégée par Mithridate, un courrier s'attacha une outre au cou et traversa la flotte ennemie, ne se guidant qu'avec ses pieds et pénétra ainsi dans la ville. Les ennemis crurent que c'était un monstre marin. Son arrivée à Cyzique décida les assiégés à la résistance et ranima leur courage à la nouvelle de l'arrivée de Lucullus.

Le soldat de l'île de Ré eut à vaincre bien d'autres difficultés, pour arriver auprès des généraux du roi et leur demander du secours pour les assiégés. Voici en effet que le temps change, la mer devient houleuse, tantôt il est lancé au sommet des vagues, tantôt au fond, mais il n'a qu'une préoccupation, celle de n'être pas submergé. Aux poursuites de l'ennemi, aux fureurs des flots, s'ajoutent celles des poissons qui, pendant plus d'une demi-lieue, essayent de l'attaquer.

Il atteint enfin le rivage, délie sa chemise roulée sur sa tête comme un turban et la revêt quoique mouillée, mais ne peut marcher qu'en se traînant tant il est épuisé; il rencontre près de là un paysan qui le conduit au fort Louis où il expose enfin l'état exact de détresse du fort Saint-Martin.

Outre les récompenses qu'il reçoit sur le champ, le roi lui assure une pension annuelle de cent écus sur la gabelle, comme gage de reconnaissance de la patrie.

Le message des assiégés est donc reçu mais impossible

Digitized by Google

de leur faire savoir que les secours sont prêts et de les tirer de leur inquiétude croissante.

30 août. — L'ennemi de son côté ne néglige rien pour les terrifier et les désespérer en leur communiquant de fausses nouvelles; tantôt c'est le roi qui est mort, tantôt il faut abandonner tout espoir de secours. Pour que ces ruses trouvent plus de créance, Buckingham envoie à Toiras un message conçu en ces propres termes :

Monsieur, le désir que i'ay de tesmoigner en toutes occasions, combien i'estime et prise les personnes de qualité et de mérite, me fera tousiours procéder en leur endroit avec toutes sortes de courtoisie. I'estime que ie me suis comporté iusqu'icy en vostre endroit de ceste sorte, autant que la loy des armes me l'a peu permettre; en continuation de quoy, avant que la suite des affaires m'oblige à prendre d'autres conseils, et changer de procédure. I'ay trouvé bon de vous exhorter à la considération de vos necessitez, lesquelles vous avez desia enduré avec grande patience, et vostre courage vous pourroit porter à les continuer iusqu'à l'extrémité, sous de vaines espérances de secours, au préjudice de vostre seureté.

Pour ces causes, et pour le regret que i'aurois de vous voir arriver plus grand desplaisir, nous avons iugé convenable de vous convier à vous rendre entre nos mains, avec ceux qui sont de vostre compagnie et sous vostre charge; ensemble les places par vous occupées, sous les conditions honorables, que vous ne devez esperer a l'advenir, si vous m'obligez à poursuivre les moyens que i'ay en main, pour accomplir mes desseins, et que vous portez les affaires à l'extrémité.

Sur quoy attendant votre response, ie demeure, Monsieur, votre très humble et très obeyssant serviteur[1].

BUCKINGHAM.

[1] Texte du temps, d'après Marillac.

Digitized by Google

Cette lettre, comme on le voit, est pleine d'empressement et d'urbanité.

Ni l'étiquette ni les lois de la guerre n'obligent Toiras à une réponse; néanmoins, il envoie à Buckingham la lettre suivante, expression sincère du vrai courage et de la vraie noblesse française :

Monsieur, vos courtoisies sont connuës de tout le monde, et estant faites avec le jugement que vous y apportez, elles doivent estre principalement attenduës de ceux qui font de bonnes actions. Or, ie n'en trouve point de meilleure que d'employer sa vie pour le service de son Roy.

Ie suis icy pour cela, avec quantité de braves gens, dont le moins resolu ne croiroit pas avoir satisfait a soy-mesme, s'il n'avoit surmonté toutes sortes de difficuetez, pour ayder à conserver ceste place; ainsi, ny le desespoir de secours, ny la crainte d'estre mal traitez en une extrémité, ne me sçauroient faire quitter un si genereux dessein.

Et ie me sentirois indigne d'aucunes de vos faveurs, si i'avois obmis un seul point de mon devoir en ceste action, dont l'yssue ne me peut estre que fort honorable. Et d'autant plus que vous aurez contribué à ceste gloire, d'autant plus seray-je obligé d'estre à tousjours, Monsieur, vostre très-humble et très-obeyssant serviteur[1].

TOIRAS.

Cet échange de lettres si cordiales semble avoir lieu bien plus entre amis qu'entre ennemis; il en est ainsi des entrevues qui ont lieu de part et d'autre. Le gentilhomme qui a porté la lettre de Buckingham dit, à son retour, que Toiras s'est informé si l'on trouvait encore

[1] Texte du temps, d'après Marillac.

Digitized by Google

des melons dans l'île. Aussitôt Buckingham lui en envoie une douzaine. Toiras accepte, remet au porteur 20 écus, et le lendemain envoie au général anglais six bouteilles d'eau de fleur d'oranger et douze flacons de poudre de Chypre. Le duc, qui ne veut pas paraître moins généreux que Toiras, fait remettre 20 Jacobus au porteur.

Malgré ces témoignages de déférence et d'obligeance on n'en continue pas moins, de part et d'autre, les opérations de la guerre et du siège ; Buckingham poursuit le blocus ; Toiras fait des sorties ; les Anglais ressèrent leurs retranchements ; les Français les attaquent ; chacun agit selon les exigences de la guerre.

Les Anglais se découragent de voir qu'un si long siège ne semble pas décourager les Français, qui cependant supportent avec tant de difficultés les intempéries, les maladies, le manque de vivres, de remèdes et mille autres misères. Ajoutons à tout cela la lâcheté des transfuges, l'obsession des assiégés par la crainte de trahison et de malheurs futurs, enfin le manque de munitions qui entrave les entreprises et fait différer les attaques.

4 septembre. — L'ennemi a beau reprendre courage en voyant les assiégés diminuer les attaques, vu le peu de forces qui leurs restent, une sortie du fort a lieu, ce soir-là, vers 11 heures ; deux sergents, 40 mousquetaires armés et 20 hommes sans armes sortent brusquement du fort, renversent tonneaux et marmites d'un poste anglais qui, devant cette attaque impétueuse et imprévue, abandonne ses retranchements.

A la même heure, on voit au fort un feu Saint-Elme voltiger au bout d'une pique, signe de bon augure dit-on.

Quoi qu'il en soit, la disette et l'absence de nouvelles du secours attendu accablent les assiégés malgré toute la diligence de ceux qui préparent ce secours et les énormes dépenses faites pour son accomplissement.

Digitized by Google

Les Anglais, de leur côté, reçoivent constamment des vivres et des renforts; ce sont d'abord 6 vaisseaux et 2.000 Irlandais, en second lieu 1.200 Anglais, finalement 1.000 Anglais.

Ils peuvent remplacer à volonté ceux des assiégeants qui sont fatigués par des troupes fraîches qu'ils font descendre des vaisseaux.

Quant aux assiégés, non seulement ils ne reçoivent plus aucun secours, mais les Anglais mettent tout en œuvre pour leur faire perdre l'espoir d'en recevoir jamais.

Pour mieux y réussir encore et pour empêcher même l'entrée d'une barque dans le fort, ceux-ci installent une sorte de batterie flottante, composée de trois carènes de grands navires amarés ensemble et rappelant, par sa forme, le fameux fort que les Espagnols, au siège d'Ostende, appelaient par ironie le château des merveilles.

7 canons sont placés sur cette masse flottante ancrée en face et bien plus près du fort qu'ils n'auraient osé approcher leurs vaisseaux. Ils veulent en faire le refuge des barques et ramberges de garde en ce point de la côte et faire couler les barques françaises qui viendraient à s'approcher de cette batterie flottante dont les canons à fleur d'eau sont plus meurtriers, par leur tir rasant, que les canons inclinés des vaisseaux par leur tir plongeant.

Au premier abord, la vue de cette batterie inquiète les assiégés, mais ceux-ci voient bientôt qu'elle ne pourra résister à la première tempête; en effet une nuit, par un vent de nord-est, ces pontons sont dispersés et ce fort flottant disparaît comme par enchantement.

L'ennemi néanmoins ne cesse pas d'inventer chaque jour de nouvelles machines de guerre; il installe devant le fort une estacade composée de mâts de navires attachés obliquement les uns aux autres par leurs extrémités, afin de déconcerter les assiégés et ceux qui voudraient leur porter secours par mer.

Digitized by Google

La mer se moque bien vite de ces nouveaux efforts; le vent brise les amarres, disperse ces mâts qui vont les uns vers le fort, les autres vers le continent; cet échec des assiégeants est providentiel, car le passage est rendu libre pour le secours arrivé le 7 septembre, comme nous allons le voir bientôt.

L'ennemi attache alors les vaisseaux de la flotte les uns aux autres, au moyen de câbles soutenus sur l'eau par des tonneaux vides, afin de s'opposer ainsi au passage des barques qui viendraient ravitailler le fort.

L'agitation de la mer, en se communiquant aux vaisseaux par le ballottement de ces tonneaux, lui ôte toute confiance dans sa nouvelle invention ; il enlève ces câbles pour recourir à de nouveaux moyens.

Il coule, devant le fort, plusieurs barques remplies de pierres, croyant qu'elles y resteront immobiles et qu'elles seront un obstacle aux barques françaises qui voudraient aborder, mais le courant, favorisé par les vents de nord-est ou de nord-ouest, ne les laisse pas longtemps sur le fond de roche vive qui sert de base au fort Saint-Martin (le bon génie du lieu d'ailleurs ne supporte pas longtemps cette violation de son séjour).

Pendant tous ces efforts des assiégeants, les assiégés ne perdent pas une occasion d'envoyer des messages au continent qui instruisent des efforts inutiles de l'ennemi, de crainte que de faux bruits ne fassent supposer que l'entrée du fort est impraticable au secours tant attendu.

Dr Atgier.

(A suivre.)

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Mars 1903

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 760^{mm},05; minimum le 3, à 12 h. 30 du matin, 740^{mm},02; maximum le 20, à 7 h. du matin, 772^{mm},09.

Moyennes thermométriques : des minima, 4°,24; des minima (sans abri), 3°,86; des minima (sur le sol), 3°,05; des maxima, 13°,62; des maxima (sans abri), 15°,30; des maxima (sur le sol), 20°,80; d'une eau de source, 7°,87; du mois, 9°,32.

Minimum le 9, —0°,5; minimum (sans abri) le 9, —1°,3; minimum (sur le sol) le 9, —2°,3; maximum le 25, 25°,1; maximum (sans abri) le 25, 27°,3; maximum (sur le sol), le 25, 32°,5.

Humidité relative moyenne, 70. Pluie, 38^{mm},4 en 15 jours appréciable au pluviomètre et 5 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 109^{mm},80.

Nébulosité moyenne, 60. Nombre de jours de soleil, 28; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 142 environ.

Le vent a soufflé 2 jours du N; 2 jours du N-E; 1 jour de l'E; 1 jour du S-E; 8 jours du S; 8 jours du S-W; 7 jours de l'W; 2 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 6^{m},9. Plus grande vitesse du vent le 2, vers 6 h. du soir, 26^{m},9 par seconde (vent du S-W).

Gelée le 9; gelées blanches les 1, 4, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 17, 19, 21; rosée les 1, 6, 7, 11, 12, 13, 17, 19, 20, 21, 22, 29; brouillards sur terre les 9, 14; grêle les 6, 7, 8; flocons de neige avec pluie le 7; éclairs le 3, au S, à

Digitized by Google

5 h. 30 du matin; halo lunaire le 9; halo solaire le 10; lueur aurorale faible le 22 à 5 h. 46 du matin.

Apparition des papillons vanessa polychloros le 9, et vanessa cardui et rhodoceræ rhamni le 12.

Avril 1903

Moyenne barométrique : 757^{mm},85; minimum le 22, à 7 h. du matin, 738^{mm},83; maximum le 18, à 10 h. du matin, 769^{mm},71.

Moyennes thermométriques : des minima, 3°,57 ; des minima (sans abri), 3°,15; des minima (sur le sol), 2°,32; des maxima, 12°,89; des maxima (sans abri), 15°,57; des maxima (sur le sol), 23°,02; d'une eau de source, 8°,16; du mois, 8°,55.

Minimum le 28, —2°,7; minimum (sans abri) le 18, —3°,2; minimum (sur le sol) les 15, 18, —3°,6; maximum le 11, 16°,6; maximum (sans abri) le 5, 21°,7; maximum (sur le sol) le 12, 29°,9.

Humidité relative, moyenne, 66. Pluie, 52^{mm},6 en 11 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 98^{mm},50.

Nébulosité moyenne, 61. Nombre de jours de soleil, 27; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 155 environ.

Le vent a soufflé 9 jours du N; 3 jours du N-E; 1 jour de l'E; 2 jours du S-E; 1 jour du S; 6 jours du S-W; 5 jours de l'W; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 5^{m},9. Plus grande vitesse du vent le 16, à 10 h. 50 du matin, 21^{m},2 par seconde (vent du N-E).

Gelées les 15, 17, 18, 19, 20; gelées blanches les 3, 6, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 24, 25; rosée les 1, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 20, 24, 25, 28, 30; grêle le 27; grésil le 16; flocons de neige le 16; orage faible le 28, à 4 h. 40 du soir, du SS-E au N; halos solaires les 15, 20; lueur crépusculaire le 9, à 7 h. 20 du soir; colonne lumineuse faible au-dessus du soleil le 9, à 6 h. du matin.

Arrivée des hirondelles le 12; du rossignol le 19; de la huppe-huppe le 19; des martinets le 23; début de la feuillaison de la vigne (Chasselas), le 8.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Voici la liste des Angevins qui ont été admis, cette année, au Salon de la Société des artistes français :

PEINTURE

M. Alleaume Ludovic, né à Angers, élève de MM. Hebert et L.-O. Merson, boulevard Saint-Germain, 80 : *Foin coupé; Plaintes sur la mort d'Orphée.*

Mme Arc-Vallette Louise, née à Saumur, élève de Lansyer et de MM. Muraton et P. Vauthier. A Longué et à Paris, rue Keppler, 10 : *Un bras de la Loire.*

M. Axilette Alexis, né à Durtal, élève de M. Gérôme, H. C. Avenue Frochot, 8 : *Portrait de M. E... ; Perlo.*

M. Berthon-Chincholle Marcel, né à Paris, élève de MM. L. Glaize et Émile Renard, rue de la Tour-d'Auvergne, 36 : *Une terrasse à Candes; Vue de la Loire et de la Vienne.*

M. Chayllery Eugène-Louis, né à Angers, élève de MM. Cormon et Busson, H. C. Rue Cyrano de Bergerac, 11 : *Voilà comme elles font les petites marionnettes!!!; Petites couturières parisiennes.*

Mme Deschiens-Astruc Pauline, née à Angers, élève de M. Pierre Bourgogne, avenue Kléber, 15 : *Étude de pivoines.*

M. Duchemin Daniel, né à Segré, élève de M. A. Beauvais, rue de Bourgogne, 57 : *Le canal de Furnes, à Huydcoote; Solitude dans les dunes.*

M. Grasset Frédéric, né à Cholet, élève de MM. F. Cormon et Dameron, rue Berthe, 21 : *Salle du mobilier du XVIIIe siècle; Musée du Louvre.*

M. Luzeau-Brochard Fernand-Adolphe, né à Cholet, élève de Sautai et de M. Gérôme, rue Boissonnade, 4 : *Allant à l'enterrement; Bénédiction des enfants le Samedi-Saint.*

Digitized by Google

M. Massard Charles, né à Angers, élève de M. Bonnat, rue Saint-Lazare, 54, et à Angers, place Ney, 16 : *Portrait de Mme Blavier.*

M. Tessier Louis-Adolphe, né à Angers, élève de M. Gérôme, rue de Douai, 43, et à Angers, rue Franklin, 88 : *Cendrillon*; *Pris.*

Mlle Trouessart Charlotte-Marie-Eugénie, née à Villevêque, élève de MM. Bouguereau et Gabriel Ferrier, rue de la Pompe, 145 : *Une congréganiste.*

DESSINS

M. Astruc Zacharie, né à Angers, H. C., avenue de Wagram, 75 bis : *Pavots géants*, aquarelle; *Tulipes-Perroquet*, aquarelle.

SCULPTURE

M. Aubert Paul, né à Aix (Bouches-du-Rhône), élève de M. Thomas, à Angers, rue de Létanduère, 30 : *L'hiver*, statuette plâtre.

M. Castex Louis, né à Saumur, élève de M. Cavelier et de MM. Barrias et Maurette, rue Saint-Lambert, 38 : *Saint Joseph*, statue plâtre; *L'hiver*, statuette grès.

M. Huault-Dupuy Robert, né à Angers, élève de M. P. Aubert, à Angers, rue Tarin, 2 : *Étude*, médaillon plâtre.

M. Perrotte Philippe, né à Brain-sur-l'Authion, élève de M. Cavelier et de M. Barrias, à Levallois-Perret (Seine), rue Chaptal, 11 : *Portrait de mon père*, buste marbre; *Portrait de Mlle Lucie Mercier*, buste plâtre.

M. Porcher Eugène, né à Fontevrault, élève de M. Thomas, à Malakoff (Seine), rue Henri-Martin, 11 : *Fleur des Champs*, statuette plâtre; *Frondeur*, statuette bronze.

M. Quénard Armand-Pierre-Louis, né à Allonnes, élève de MM. Vimont et Hiolin, boulevard Richard-Lenoir, 83 : *Singe Sajou mort*, statuette bronze.

M. de Ruillé Geoffroy, né à Angers, élève de M. Princeteau, 34, rue François Ier : *Relai de poste*, groupe bronze cire perdue.

M. Saulo Georges-Ernest, né à Angers, élève de M. Roubaud, rue Dareau, 22 : *Fronton en bronze du Musée et Caisse d'épargne de la ville de Beaufort-en-Vallée*; *Edouard Moll, architecte, 1797-1876, fondateur du premier Musée d'architecture de France, à Angers*, stèle marbre.

Digitized by Google

ARCHITECTURE

M. Baudry Albert, né à Gesté, élève de MM. Douillard, Thierry, Deglane, Guiffard et Hourlier, rue Ernest-Renan, 24 : *La Charité*, étude pour tapisserie.

M. Bernier Maurice-Achille, né à Angers, élève de MM. Raulin et Sortais, à Angers, rue Mirabeau, 21 : *Projet du château de Chatilliers*, vue perspective.

M. Brossier Julien-Alexandre, né à Paris, élève de M. Deglane, rue Hélène, 10 : *L'église de Béhuard.*

M. Davé Robert-Eugène, né à Angers, élève de M. Paulin, rue des Moines, 23 : *Église Saint-Éliphe, à Pompillon* (Seine-et-Marne).

M. Dubos Adrien-Paul, né à Angers, élève de Paccard et de M. André, à Angers, rue Grandet, 10 : *Restauration sur le relevé de l'église de l'ancienne abbaye de Toussaint*, à Angers.

M. Gilles Deperrière Émile, né à Saumur, élève de Julien Hénard, à Angers, rue Talot, 4 : *Un monument.*

M. Haubold Bernard, né à Paris, élève de MM. Magne et Genuys, rue Denfert-Rochereau, 25 : *Lanterne des morts dans l'ancien cimetière de Fontevrault*, relevé.

M. Vilain Marcel, né à Cholet, élève de M. Deglane, rue Férou, 11 : Cinq aquarelles : *Vues du Croisic et des environs de Menton*; trois aquarelles : *Église de Guérande et vieilles rues de Menton.*

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

M. Huault-Dupuy Valentin, né à Angers, élève de M. Henri Toussaint, rue Denis-Papin, 14 : Six gravures (eaux fortes) : 1. *La Mouradié* (Brousse) ; 2. *Suleimanié Djanie* ; 3. *Champ des morts de Eyoub* ; 4. *Mer de Marmara* ; 5. *Corne d'or* ; 6. *Stamboul* (Constantinople).

Mlle L'Hermitte Amélie, née à Candé, élève de M. Paul Maurou, rue Victor-Massé, 17 : Une lithographie : *Vieillard aveugle assis sur une pierre*, d'après un tableau attribué à Murillo.

ART DÉCORATIF

M. Bretault Joseph, né à Chaudron-en-Mauges, rue Bonaparte, 8 : Une vitrine contenant une collection de reliures d'art.

M. Mattéi Louis, né à Vern, élève de MM. Charron et Brunclair, avenue d'Orléans, 55 : Une vitrine contenant *La Tempête, garniture, jardinière et vases*, marbre et bronze doré.

Digitized by Google

M. Quénard Armand-Pierre-Louis, né à Allonnes, élève de MM. Vimont et Hielin, boulevard Richard Lenoir, 83 : Une vitrine contenant une collection d'objets d'art en matières précieuses diverses.

Parmi les artistes qui ont exposé au Salon de la Société nationale des Beaux-Arts, nous avons relevé les noms suivants :

PEINTURE

M. Lebasque Henri, né à Champigné (Maine-et-Loire), à Montevrain, par Lagny (Seine-et-Marne), *Faucheurs; Le Goûter sur l'herbe; La place de Montevrain; Promenade au jardin; Paysage; Maternité.*

DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, MINIATURES

M. Delaunay Pierre, né à Champtocé (Maine-et-Loire), 7, rue des Ternes : Trois dessins.

SCULPTURE

M. Desbois Jules, né à Parçay (Maine-et-Loire), 99, boulevard Murat : *Femme à l'arc*, statuette argent.

M. Jungbluth Alfred-Louis, né à Trémentines (Maine-et-Loire), 62, boulevard de Clichy : *Danseuse*, statuette cire; *Silhouette parisienne*, statuette cire.

OBJETS D'ART

M. Desbois Jules, né à Parçay, 99, boulevard Murat : Bibelots et bijoux sous vitrine; *Les Syrènes*, vase en bronze.

***

On disait très récemment, à Angers, que l'idée était venue — à qui donc, mon Dieu? — de raser la toiture qui surmonte la tour Saint-Aubin et de la remplacer par une galerie à balustres. Des renseignements, puisés aux meilleures sources, nous permettent d'affirmer que la tour sera purement et simplement restaurée et que le caractère architectural n'en sera pas modifié.

***

Un incendie a détruit, à la fin du mois de mars dernier, une partie de l'immeuble qui porte le numéro 21 de la rue du Commerce, à Angers. Cette curieuse maison, appelée l'hôtel Robert ou Pananceau, a été construite vers le milieu du

Digitized by Google

XVIIe siècle par la famille Lemarié de la Crossonnière. Le peuple la connaissait sous le nom des *Quatre fils Aymon*, dit Péan de la Tuilerie « à cause de deux belles cariatides « qui parent l'angle gauche de la cour, vêtues en façon de « gentilshommes, XVIIe siècle, l'un avec de grandes bottes, « fraises et canons, l'autre en manteau petit collet; entre les « deux têtes, apparait un troisième visage. »

Le feu a heureusement respecté cette très intéressante sculpture, qui devrait trouver abri au Musée Saint-Jean.

***

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* du mercredi 13 mai :

« On vient de retrouver, à l'angle de la Montée Saint-Maurice et de la rue Tuliballe, une partie assez importante de l'enceinte gallo-romaine de la Cité. Le mur, en petit appareil avec cordons de briques, est visible sur une longueur de 12 à 15 mètres.

« Ce matin, en démolissant un pan de muraille auquel avait été adossée la première maison de la rue Tuliballe, les ouvriers ont dégagé une base de colonne, à peu près intacte et ornée encore de ses moulures. Dans le blocage qui forme la partie centrale de la maçonnerie, on aperçoit, jetés çà et là et noyés au milieu du mortier, des débris anciens, restes de colonnes et de frises, dont on s'est servi pour établir le soubassement du mur.

« Peut-on espérer que, dans le projet — futur — d'embellissement du quartier, on conservera ce qui reste encore de cette vénérable enceinte, témoin des premières luttes de notre antique cité contre les invasions barbares? — Ch. U. »

***

Dans les premiers jours d'avril, la succession du comte Gérard de Contades a fait vendre, à Paris, à l'hôtel de la rue Drouot, les objets d'art et d'ameublement et les tapisseries du château de Montgeoffroy, à Mazé. Cette vente a produit 240.000 francs.

Sans parler d'un collier de 393 perles, du poids de 2.106 grains, avec brillant et roses, adjugé à 46.300 francs, et d'une broche de corsage de 6.000 francs, il nous faut signaler la perte, pour l'Anjou, d'œuvres remarquables et très intéressantes, notamment un admirable portrait, attribué à Greuze,

Digitized by Google

d'un enfant qui devint le conventionnel *Hérault de Séchelles*, adjugé à 23.006 francs; un portrait de *Louis XIV*, à mi-jambes, par Rigaud, 6.000 francs; un *cheval nu*, au pas, en argent, monté sur socle en bronze ciselé et doré, époque Régence, 5.000 francs; un meuble de salon Louis XV, un canapé et cinq fauteuils, en Aubusson, bois sculpté peint en gris, 18.000 francs; un autre meuble de salon, même époque, deux canapés, huit fauteuils, tapisserie au point, vendus 9.000 francs.

Les tapisseries ont été vendues en plusieurs lots; neuf pièces, sujets religieux, hautes de 3 mètres, longues, au total, de 29 mètres, fabriquées à Bruxelles (xvie siècle) ont monté, ensemble, à 35.600 francs.

La plus belle, qui se trouvait dans la chambre du maréchal de Contades (3^m60 sur 5^m75), a été adjugée à 30.500 francs.

Elle reproduit la *Prise de la Goulette* et la *Bataille de Puits*, combinée en un harmonieux fouillis de laine et de soie, et a beaucoup d'analogie avec l'une des quatre tapisseries commandées par Charles-Quint et constituant la série dite : « *Conquête du Royaume de Thunes* », qui figure actuellement au Salon Royal de Madrid, où elle fait l'admiration des visiteurs.

Le *Dictionnaire* de Célestin Port, qui appelle la tapisserie de Montgeoffroy la *Prise de Tunis*, la croyait de fabrication vénitienne, mais son état civil prouve qu'elle fut fabriquée à Bruxelles, pour le fameux cardinal Antoine Perrenot de Granvelle, qui occassionna la révolte des « Gueux », fut archevêque de Malines, vice-roi de Naples, etc.

Ses armoiries, dont feu notre savant archiviste n'avait pas pu faire l'attribution, figurent sur ce magnifique panneau qui a été tissé de laine et soie, chez Guillaume de Pennemaker, sur les cartons de Jean Vermayen, peintre hollandais. Cette tapisserie date de 1556.

***

La Commission spéciale chargée de s'occuper de la question de la création d'un Musée d'Art industriel, à Angers, s'est réunie, le 24 mars, à la mairie, sous la présidence de M. l'adjoint Baron. Étaient présents : MM. Lépicier, Planchenault et Mahier, conseillers municipaux; Pihier, ingénieur en chef; Dainville, directeur honoraire de l'École régionale des Beaux-Arts; Richard, directeur de l'École des Arts et Métiers, et Roinard, ingénieur à cette École; Brunclair, conservateur

Digitized by Google

du Musée des Beaux-Arts; Dussauze, conservateur du Musée de l'Hôtel Pincé; Gilles Deperrière, président de la Société des Amis des Arts, et Bouvet, directeur du Jardin des Plantes.

M. Lépicier a donné lecture de son rapport relatif à cette question, démontrant l'utilité de la création dont il s'agit et concluant à cette création.

La Commission a étudié les conditions d'organisation du Musée d'art industriel qu'elle a unanimement approuvées.

Après avoir pris connaissance d'une lettre de M. Poutiers, secrétaire de l'École régionale des Beaux-Arts, se mettant à la disposition de la Commission, celle-ci a nommé une sous-commission pour le choix d'un local. Cette sous-commission est composée de MM. Lépicier, Deperrière, Dussauze, Aïvas et Poutiers, avec M. le Maire comme président.

***

Les collections locales, ou tout au moins régionales, devraient toujours tenir la première place dans un musée de province. Ce sont elles, en effet, qui offrent le plus d'intérêt au simple visiteur, curieux de retrouver des êtres ou des objets qu'il a rencontrés dans ses promenades à travers champs et d'en connaître les noms vrais et scientifiques. Le savant lui-même, monographe ou spécialiste, ne vient que rarement demander à nos collections générales des matériaux d'étude qu'il trouve plus nombreux et plus complets dans les grands musées des capitales; ce qu'il recherche surtout dans nos collections de province, ce sont les échantillons de provenance locale, souvent uniques, et d'autant plus précieux qu'ils ont servi de base aux descriptions originales.

Il faut bien l'avouer, jusqu'ici notre Musée d'histoire naturelle laissait beaucoup à désirer sous le rapport des collections locales. Grâce au savoir et au dévouement de plusieurs naturalistes angevins, nous pouvons espérer que ce fâcheux état de choses ne tardera pas à disparaître. Naguère, les collections des *minéraux* et des *lépidoptères* propres à l'Anjou étaient organisées par les soins de MM. Baret et F. Delahaye; aujourd'hui, M. Surrault, professeur à l'École normale d'instituteurs, vice-président de la Société d'études scientifiques, vient généreusement offrir à notre musée une collection des *Mollusques* du département de Maine-et-Loire. Cette collection, à laquelle notre savant collègue et ami travaille depuis de longues années, comprendra :

Digitized by Google

1° Les coquilles terrestres (*Helix*, *Bulimes*, *Clausilies*, *Pupes*, *Succinées*, *Cyclostomes*;

2° Les coquilles des eaux douces, famille des Gastéropodes (*Limnées*, *Physes*, *Planorbes*, *Ancyles*, *Paludines*, *Nérites*); famille des Lamellibranches (*Anondontes*, *Unios*, *Dreissensies*, *Cyclas*, *Pisidies*);

3° Les coquilles marines des côtes de France, tant de la Méditerranée que de l'Océan Atlantique.

Déjà, plusieurs genres sont entrés au Musée; les autres suivront sans interruption et au fur et à mesure que l'étude en sera complètement terminée. Les échantillons placés, suivant leur taille, dans des cuvettes en carton ou des tubes en verre, sont munis d'une étiquette indiquant le nom de l'espèce et sa provenance exacte. Un catalogue sur fiches, joint à la collection, est destiné à simplifier les recherches et faciliter les intercalations à venir.

En adressant ici nos plus vifs remerciements à M. Surrault, nous lui exprimons le regret que nous avons de ne pouvoir donner à sa collection la place qu'elle mérite à tous égards.

En constatant une fois de plus que les salles du logis Barrault, réservées jusqu'à ce jour à l'histoire naturelle, sont devenues insuffisantes et beaucoup trop petites, c'est dire que le transfert des collections dans un local plus vaste et mieux approprié s'impose de la façon la plus pressante à la bienveillante sollicitude de nos administrateurs. — G. Bouvet.

***

A l'une des dernières séances du Conseil municipal d'Angers, M. le Maire a donné lecture d'une lettre de M. Joubin, bibliothécaire, l'informant que Mme Leferme, née David d'Angers, faisait don à la bibliothèque de la ville d'un certain nombre d'ouvrages offerts à son père par les auteurs de ces ouvrages.

M. le Maire a lu ensuite un intéressant rapport de notre distingué et savant collaborateur M. Henry Jouin, secrétaire de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, faisant connaître que Mme Leferme donnait également au Musée de la ville les maquettes et dessins des œuvres de David d'Angers, que ne possède pas ce musée.

Mme Leferme ne dépensera pas moins de 50.000 fr. pour réunir ces maquettes et dessins. M. Jouin indique les agran-

Digitized by Google

dissements qu'il y aurait à faire au musée pour recevoir la collection complète des œuvres de David d'Angers.

Le Conseil a accepté avec reconnaissance les dons de Mme Leferme, à laquelle de chaleureux remerciements ont été votés.

***

Le 18 mai, la Commission municipale des Beaux-Arts, jointe à la Commission du Musée, s'est réunie, sous la présidence de M. l'adjoint Baron, pour aviser au placement de la collection des œuvres de David d'Angers, dont Mme Leferme vient de gratifier notre ville.

Étaient présents : MM. Dainville, Brunclair, Cormeray, Aïvas, Luson, Livache, Pétry, Guespin, Gaston Allard et Mahier, qui a été nommé rapporteur.

Après avoir reconnu l'impossibilité de loger dans les locaux actuels, déjà insuffisants, la nouvelle collection, qui comprend plusieurs œuvres de grande dimension, les Commissions ont décidé qu'il y avait lieu d'agrandir notre Musée.

Parmi les différents projets soumis au cours de la discussion, les Commissions ont adopté la proposition de M. Dainville, consistant à affecter toute la terrasse du Musée, donnant sur le jardin fruitier, à l'agrandissement destiné à remédier, non seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir, à l'état de chose actuel.

Cet agrandissement comprendrait : 1° une construction en bordure de la terrasse, avec facilité de surélever d'un ou plusieurs étages, avec façade monumentale sur le jardin fruitier ; 2° la création d'un vaste hall, entièrement vitré, entre la galerie David et le bâtiment projeté.

Cette proposition a été adoptée avec cette modalité que le projet d'ensemble serait exécuté successivement en deux parties et que, pour éviter tous travaux provisoires, il y avait lieu de commencer par la construction du hall vitré.

***

La Commission du legs Giffard, réunie, le 21 mars, à l'Hôtel de Ville, a décidé que la statue de Jeanne d'Arc, qui doit être érigée à Angers, conformément aux clauses du testament Giffard-Langevin, serait placée dans l'hémicycle du Jardin du Mail. Elle sera en bronze et aura 3 mètres de hauteur.

Elle sera mise au concours entre les statuaires nés en

Digitized by Google

Anjou ou y domiciliés et y exerçant leur art professionnel. La statue pourra représenter l'héroïne lorraine voyante, guerrière, triomphante ou martyre, au choix des artistes.

La dépense de l'exécution, y compris le socle, ne devra pas excéder 16.600 francs. Il pourra être attribué aux concurrents 4 prix dont un de 1.000 francs et un de 500 francs. Le lauréat classé premier sera chargé de l'exécution de son projet si ce projet est accepté.

***

M. Proust, conseiller municipal, a demandé à M. le maire d'Angers de s'occuper immédiatement du projet d'érection du monument de David d'Angers, en souvenir de la catastrophe de la Basse-Chaîne, dont l'idée a été lancée par notre éminent collaborateur, M. Henry Jouin. M. Proust ne voudrait pas faire coïncider « cette glorification du souvenir avec l'inauguration des casernes, qui doit avoir lieu en juin prochain; nos concitoyens ne s'expliqueraient pas un renvoi ou un ajournement ».

Pour le monument de David, M. Proust indiquerait le printemps de l'an prochain. M. Loubet y assisterait à l'exemple de son prédécesseur, le Prince-Président, en 1850.

***

La Société d'Horticulture d'Angers organise, pour le mois de juin prochain (du 11 au 14 inclus), une exposition de roses et autres fleurs de saison, à l'occasion de la réunion à Angers du Congrès de la Société française des Rosiéristes.

Cette exposition aura lieu sur la place de Lorraine.

***

Le samedi 7 mars, en entendant M. le professeur Gariel, un groupe d'Angevins a eu un avant-goût du Congrès pour l'avancement des sciences, qu'Angers aura la bonne fortune de posséder au mois d'août prochain.

Dans une allocution très spirituelle et très goûtée, M. le docteur Motais, qui présidait, a présenté le conférencier, qui n'est pas un inconnu à Angers et qui, tout à l'heure, n'oubliera sans doute qu'une chose dans sa conférence, c'est de dire qu'il a été la cheville ouvrière de l'Association française pour l'avancement des sciences.

Dans un discours très applaudi, M. Gariel a retracé les débuts de l'Association, fondée il y a 31 ans sur le modèle

Digitized by Google

d'une association anglaise, ses progrès rapides, son mécanisme, son utilité pour faciliter les recherches et les travaux des savants de province.

Le commerce local profitera amplement du Congrès; rallions-nous tous autour de l'Association pour la Science et pour la Patrie.

Après ce discours très applaudi, M. le docteur Motais a remercié l'orateur de sa charmante conférence.

***

L'idée qu'on se fait dans le public de Larevellière-Lépeaux est assez médiocre, et les Angevins ne paraissent pas avoir conservé pour lui une admiration sans bornes, si l'on en juge par le seul témoignage d'estime dont sa mémoire ait été officiellement honorée. Son nom n'est rappelé que par celui d'une voie large sans doute, longue aussi, mais à la vérité moitié rue et moitié chemin, que fréquentent surtout les cortèges funèbres se rendant au cimetière voisin. Beaucoup de nos compatriotes ne connaissent cette rue que par un souvenir de cet ordre; peut-être est-ce pour cela qu'on n'aime pas volontiers à penser à Larevellière et que sa figure, de plus en plus, s'éloigne et s'éteint.

Ceux des Angevins qui ont eu la bonne fortune de pouvoir pénétrer dans la salle vraiment trop petite que la municipalité d'Angers avait accordée le 14 mars dernier pour la conférence annoncée sur Larevellière-Lépeaux, ont été pénétrés d'étonnement et vivement intéressés, car un Larevellière nouveau leur fut en quelque sorte révélé ce jour-là, avec on sait quel talent et quelle facilité d'élocution, par le distingué professeur d'histoire du Lycée d'Angers, M. Albert Meynier.

Et tout d'abord, nous dit M. Meynier, si l'on néglige le côté politique, français, de la vie de Larevellière, pour nous en tenir aux bienfaits que notre patrie angevine reçut de lui, il semble que Larevellière devrait être particulièrement honoré parmi nous. Quoique originaire de Montaigu, en Vendée, vendéen de race et de tempérament, Larevellière fit d'Angers, qu'il habita pendant la première partie de sa vie, sa patrie d'adoption et ne l'oublia jamais, lorsque, délégué de l'Anjou aux États-Généraux comme député du Tiers, conventionnel ou directeur, les nécessités de la vie publique l'éloignèrent, d'abord momentanément, puis définitivement d'Angers et de l'Anjou. Et, si nous devons à sa collaboration avec Pilastre le

Digitized by Google

Jardin des Plantes tel que nous le connaissons, et où il enseigna la botanique, nous devons bien nous rappeler aussi que c'est à lui surtout que nous devons la richesse véritable de notre Bibliothèque municipale. C'est à lui qu'est dû l'envoi de ce grand nombre de précieux volumes, provenant des doubles de la Bibliothèque nationale, qui fait de notre établissement une des bibliothèques les plus remarquables de province. A lui encore revient l'honneur de la fondation du Musée, enrichi plus tard par les dons de l'illustre David, son petit-fils d'alliance, tout récemment complétés par l'intelligente libéralité de Mme Leferme, fille de l'illustre sculpteur, arrière-petite-fille de Larevellière. Négligerions-nous donc, nous Angevins, le rôle politique de cet homme que d'aucuns nous ont montré médiocre et effacé, que son nom devrait être célébré et sa mémoire pieusement conservée.

Mais, dans l'ensemble de sa vie tout entière, nous dit le conférencier, l'homme ne fut pas ce qu'on l'a dit; il mérite toute notre estime, par sa vie, par son œuvre, par son caractère. M. Meynier le connaît bien et l'on s'aperçoit aisément qu'il a appliqué à l'étude de ce personnage et de cette époque les procédés si merveilleux de notre science historique moderne. C'est vraiment une figure intéressante et d'un relief accusé que celle de Larevellière, soit qu'on l'envisage dans l'une ou l'autre des deux parties de sa vie politique, représentant ou administrateur de l'Anjou d'une part, co-président de la République d'autre part, soit encore qu'on considère tout particulièrement son caractère, dont la sincérité, la fermeté et la noblesse ne se démentirent jamais, quelle que haute que fût la situation qu'il occupa pendant un instant, quelque modeste que plus tard fût devenue sa vie, lorsque la retraite et une sorte d'exil volontaire le laissèrent pauvre, dédaigneux des offres que sa conscience lui commandait de refuser.

Lorsque, installé depuis déjà quelque temps à Angers, marié en Anjou, il fut désigné, presque malgré lui, comme député du Tiers, il dut cette désignation à la notoriété qui s'attachait au botaniste que les Botanophiles avaient chargé de la succession de Burolleau. Auteur d'un projet de revendications merveilleusement exposé, instruit, ami d'angevins distingués, comme Leclerc et Pilastre, il paraissait bien le disciple des philosophes du XVIIIe siècle et semblait tout pré-

Digitized by Google

paré à remplir le rôle important qui lui était dévolu. De ce moment, où il fit partie des États généraux, sa vie fut tout entière consacrée aux affaires du pays, et dans les deux rôles qui lui furent confiés il fut l'homme intègre et rigide qui ne voulut jamais connaître les compromis de la politique louche et ondoyante. S'il ne voulut pas, à la Convention, quoique incliné par son goût et ses amitiés vers la Gironde, suivre de tout point les manœuvres plus ou moins habiles qui pouvaient sauver Louis XVI et s'il resta avec la Montagne pour la mort et l'exécution du roi qu'il considérait comme traître à la patrie, il ne fut point un sanguinaire et fut lui-même proscrit par Robespierre. Le 9 thermidor seul le sauva.

Membre du Conseil des Anciens, s'il fut à l'unanimité choisi comme président, puis élu Directeur, c'est qu'il imposait à ses amis comme à ses ennemis une inaltérable estime. Et M. Meynier se demande si le hasard d'un sort vraiment malencontreux, l'éliminant au bout de peu de temps du Directoire, n'a pas permis, en quelque sorte, l'avènement de l'Empire. Il semble, en effet, qu'il ne se fût pas aisément prêté à l'étranglement de la République, lui qui refusa de prêter serment a Bonaparte comme membre de l'Institut et ne voulut jamais rien accepter de lui, si modeste que fût sa position d'exilé volontaire, sorti du pouvoir sans avoir voulu rien garder de ce qu'il eût pu légitimement conserver. Il ne voulut pas plus accepter de fonction pendant les Cent Jours, et c'est à cela, qu'il dut de ne pas être proscrit pendant la Terreur blanche. Retiré en Sologne, il mena l'existence d'un sage, vivant modestement, revenu à ses premières études.

Laréveillère se présente à nous comme un esprit éclairé, ferme comme un bon vendéen qu'il était, ami de l'instruction, déiste et spiritualiste. Il fut avant tout, comme il l'était dès le début de sa carrière, un adepte des idées du XVIIIe siècle, idées qui, bien plus que les hommes, firent la Révolution. Il était simple et bon, et c'est bien mesquinement qu'on a pu lui reprocher la difformité corporelle dont il était atteint. Son portrait peint par Gerard, dont l'original existe au Musée d'Angers, le montre tel qu'il était, rêveur, réfléchi, volontaire, aimant les plantes et les fleurs. Il fut bon fils. Sa conduite fut toujours dirigée par une conception sincère, une conviction raisonnée de ses devoirs et de ses droits de citoyen.

Et M. Meynier conclut qu'un tel homme, jugé en dehors de

Digitized by Google

tout parti pris politique, est un grand citoyen et que, n'y fût-elle pas en quelque sorte tenue par les bienfaits qu'elle reçut de lui, la ville d'Angers se doit à elle-même d'honorer la mémoire de ce glorieux fils d'adoption.

***

Une conférence sur la *Situation financière* a été donnée, avec grand succès, le dimanche 26 avril, au Cirque national, à Angers, devant 1.800 auditeurs, par M. le comte de Rougé, conseiller général.

Voici, d'après l'*Anjou*, le compte rendu de la réunion :

M. le comte de Blois, sénateur, présidait, entouré de MM. de Maillé, Merlet, Bodinier, sénateurs, de nombreux conseillers généraux et conseillers d'arrondissement, de plusieurs conseillers municipaux d'Angers, de maires et de conseillers municipaux des communes voisines.

M. de Blois n'a pas besoin, dit-il, de présenter le conférencier, dont le nom rappelle tant de souvenirs glorieux et qui s'est préparé, par son activité et ses travaux, à la place qu'il occupe si brillamment à l'assemblée départementale. Cette réunion n'est pas une manifestation, mais une étude. Après avoir spirituellement réfuté les allégations apportées hier par M. Maurice dans sa conférence socialiste, M. de Blois, très applaudi, donne la parole au conférencier.

M. de Rougé aborde l'examen de la situation financière, en rappelant le rapport alarmant présenté cette année au Sénat par M. Antonin Dubost et les aveux de M. Rouvier reconnaissant le déficit et proclamant la nécessité des impôts nouveaux. Il s'excuse de l'aridité du sujet qu'il va traiter; il ne s'appuiera que sur des chiffres pris dans le *Journal Officiel* et dans les comptes rendus du ministre des finances.

Si le sujet était aride, M. de Rougé a su le rendre fort attrayant et accessible à tous par la précision mordante, la logique et la merveilleuse netteté de son exposition et par l'originalité de son excursion à travers tous les ministères, avec l'étude scrupuleuse de leurs budgets respectifs. Une conférence basée sur des chiffres ne s'analyse pas. Nous constaterons seulement le grand et légitime succès de M. de Rougé, dont l'exposé si clair et si complet, les mots cinglants, les anecdotes finement contées et les protestations éloquentes contre l'arbitraire et les actes sectaires de nos ministres, ont soulevé, à maintes reprises, de chaleureuses et longues acclamations. Une véritable ovation a été faite en particulier à l'orateur quand il a rappelé la réponse faite aux juges par la Supérieure des Sœurs de l'Assomption :

« Je n'ai jamais cru et je ne crois pas qu'il y ait en France une loi qui interdise la charité. »

Digitized by Google

Dans une vibrante péroraison, M. le comte de Rougé, après avoir résumé la situation financière et déploré les ruines accumulées, a conclu : « Nous n'avons pas le droit de nous laisser abattre, il faut lutter jusqu'au bout. A ceux qui désespèrent et disent qu'il n'y a plus rien à faire, qu'il ne reste plus rien, je répondrai : Il reste la France! Si nous ne pouvons savoir ce que l'avenir lui réserve, ce dont nous sommes certains, c'est qu'ayant trouvé Dieu dans ce qui nous a précédé, nous le trouverons encore dans ce qui nous suivra. » (*Applaudissements répétés. La salle acclame l'orateur.*)

M. de Blois s'est fait l'interprète des sentiments et des remerciements de tous les auditeurs. Il a fait ressortir la haute valeur et la sincérité de cette magistrale étude sur l'état de nos finances délapidées, non à défendre le drapeau que l'héroïque Marchand planta vainement à Fachoda, mais en attentats contre nos libertés. M. de Blois reprend le mot de M. de Rougé : la France reste, et rappelle à son tour le mot du duc d'Aumale à Bazaine, objectant pour s'excuser d'avoir livré notre dernière armée qu'il n'y avait plus rien : *Il y avait la France! (Bravos prolongés.)* Six mois auparavant, à l'Académie Française, le duc d'Aumale, dans son admirable discours de réception, après avoir parlé avec tristesse de notre territoire démembré, de nos désastres mêlés de gloire, et exprimé ses regrets de n'avoir pu combattre à côté de ses anciens compagnons d'armes d'Afrique, Changarnier et Chanzy, évoquait la parole d'un de ses aïeux, après Azincourt : *Espérance!* Que cette devise soit nôtre, rappelons-nous avec Mgr Freppel que, si Dieu ne nous a pas demandé de vaincre, il nous a ordonné de combattre. (*Applaudissements.*)

La sortie de la conférence s'est effectuée dans un ordre parfait, sans aucun incident.

***

On lit dans le *Journal des Débats* :

« M. René Bazin a fait, le mardi 10 mars, en la salle de la Société de Géographie, une conférence sur le *Roman social*.

« L'auditoire était nombreux et a prêté au conférencier une attention soutenue.

« M. Bazin est parti de ce principe que tous les romans étaient sociaux; mais que, parmi les auteurs de ces romans, il y en avait qui le savaient, d'autres qui le soupçonnaient, et d'autres qui ne s'en doutaient pas. Et il a choisi parmi les romans récents, deux romans types du roman social : *Résurrection*, de Tolstoï, et l'*Étape*, de M. Paul Bourget.

« Il a démontré la profonde dissemblance de ces deux romans, l'un descriptif, l'autre analytique; l'un, œuvre d'un

Digitized by Google

rêveur peu scientifique et peu logique; l'autre, œuvre d'un psychologue.

« M. Bazin a lu, alors, quelques passages de l'*Étape* : les portraits de la famille Mounneron. Il a fait sentir le désarroi qui règne dans chacun des membres de cette famille et en a trouvé la cause dans la tendance actuelle de la société à remplacer l'âme par le savoir et l'énergie par les diplômes.

« Il a qualifié l'œuvre de M. Bourget d' « acte de courage civique », mais il n'a pas été absolument d'accord avec lui sur la question des Universités populaires. Il souhaiterait qu'on y donnât un enseignement pratique de l'hygiène et un enseignement moral; qu'on y dît au peuple surtout la vérité sur les besoins présents et qu'on allât à lui avec amour. »

***

Une réunion du Comité angevin de la Loire navigable a eu lieu, à Angers, le 7 mars. M. de Rochebouët présidait, ayant à ses côtés, au bureau, MM. Cointreau, secrétaire; Frémy, conseiller général et maire de Chalonnes; Boutton, conseiller général et maire des Ponts-de-Cé; René Gauvin, adjoint à M. le Maire d'Angers et conseiller général, et Belliard, entrepreneur. Étaient présents : MM. Lafarge, adjoint; Deperrière, conseiller d'arrondissement; Trottier, maire de Saint-Jean-de-la-Croix; Fourmond, maire de Rochefort; Réthoré, maire de Béhuard; Billard, maire de La Possonnière; Schwob et Laffite, membres du Comité central de la Loire navigable; Bigeard et Paul Rondeau, membres du Comité d'Angers; Ragueneau, Thibault, Laboureau et Sevestre, entrepreneurs.

Cette réunion avait pour but de rechercher les moyens d'assurer l'exécution rapide des essais en Loire, tout en conciliant les divers intérêts en présence dans les communes riveraines.

La discussion, très courtoise, qui a suivi le rapport de M. Belliard, et la déclaration lue par M. Trottier, au nom des maires, a fait ressortir le très sincère désir de réaliser une entente.

Des propositions ont été formulées dans ce sens. Elles seront soumises au Comité central de la Loire navigable et nous espérons pouvoir bientôt faire connaître à nos lecteurs la décision qui interviendra.

Un petit détail historique, à propos de cette question de la

Digitized by Google

Loire navigable : « En 1530, écrit M. Robert Triger, dans un livre très curieux et très savant, *Le Mans, de 1530 à 1545*, on se préoccupait de rendre la Sarthe navigable, et on s'entendait pour cela avec les échevins d'Angers, soucieux de faciliter les communications par eau avec les riverains des affluents de la Loire ».

***

Les Angevins résidant à Paris se sont réunis, le 1er avril, pour fêter l'équinoxe. Un grand banquet a été servi au restaurant du Cardinal. Il était présidé par M. Cormeray, docteur en droit, chevalier de la Légion d'honneur, chef du bureau des affaires civiles et du sceau. A ses côtés se trouvaient : MM. Peyssonnié, substitut du procureur général au Palais de justice, et Lorin, avoué à Rambouillet, ancien président du vin d'Anjou.

Avaient encore pris place à la table d'honneur : MM. Gabriel et Georges Richou, le docteur Gauchas, tous les trois également anciens présidents; le commandant Menuau, chef d'escadrons au 12e cuirassiers, à Rambouillet.

Enfin, citons au hasard : MM. Charles Bodinier, le docteur Menière, Sonnerat, le peintre Alleaume, Alex. et Ch. Mallet, le lieutenant Caillaux, Boisnard, Guédon, Jules Martin, Léon Legludic, Jousselin, Leroux-Cesbron, Durand, Dorvault, Chevalier, Masson de Torcy, Couradin, avocat; le peintre Haro, Jeuniette, Ciret, Barillet, Beziau, le docteur Regnard, Traîneau, Lieuron, etc.

Il est inutile de dire que le repas a été abondamment servi et arrosé de nos meilleurs crus angevins. Aucun discours n'a été prononcé, et la fête n'a pu acquérir en cela qu'un caractère plus amical. Seulement, en quelques mots, le président a souhaité la bienvenue aux angevins présents pour la première fois à la réunion.

Un concert a suivi le dîner. Les artistes qui s'y sont fait entendre, Mlle Magdeleine Mézianne, et MM. Paul Diey, Rossi et Lieuron ont obtenu un légitime succès.

M. Traîneau a également interprété une exquise chanson nouvelle sur le vin d'Anjou, dont il est l'auteur.

Cette réunion charmante n'a pris fin qu'à minuit et tous les convives ne se sont séparés qu'à regret.

***

Digitized by Google

La fête des Vétérans de la section d'Ancenis a eu lieu le dimanche 3 mai; elle était présidée par M. le comte de Landemont, maire d'Ancenis. Y assistaient les sections de Maine-et-Loire que voici : sections d'Angers, Saint-Florent, Liré, Champtoceaux, le Fuilet, la Varenne, Chaudron-en-Mauges, la Pommeraye, Montjean.

M. Beucher a remercié les Ancéniens au nom des délégations de Vétérans du Maine-et-Loire, et, rappelant l'union qui a toujours existé entre les Français lorsqu'il s'agit de la défense de la patrie, il a retracé à grands traits un des épisodes les plus sanglants et les plus instructifs de la guerre de 1870 : la défense de Châteaudun. L'orateur a dit qu'il est bon de revivre ces pénibles souvenirs, afin de ne point oublier. Les Prussiens, eux, n'avaient pas oublié les désastres que nous leur avions infligés au commencement du siècle dernier; ils se préparaient toujours à la revanche et, en 1870-71, les fils de Prusse n'ont fait, en quelque sorte, que venger les affronts subis par leurs grands-pères. Aussi, le président des Vétérans d'Angers invite-t-il les assistants à ne pas se montrer oublieux du passé. M. Beucher a été très applaudi.

***

L'une des premières, sinon la première section des Vétérans des armées de terre et de mer fondée dans le département de Maine-et-Loire, fut la 43e section, de Vihiers.

Elle le fut par les soins de M. Plessis, son vice-président actuel. Quoiqu'une branche s'en soit détachée depuis lors, pour former une nouvelle section, la 706e, de Coron, elle compte encore près de 400 membres, sous la présidence de M. Catroux, maire de Vihiers et conseiller d'arrondissement.

Chaque année, cette section célèbre dans le mois de mai l'anniversaire de sa fondation et, quoique le programme de cette fête reste chaque année sensiblement le même, une messe célébrée solennellement à l'intention des morts de la Société, un discours patriotique prononcé au pied du monument élevé dans la ville de Vihiers à la mémoire des morts de 1870, et un banquet qui réunit fraternellement les Vétérans, ceux-ci sont ramenés fidèlement au rendez-vous par leurs sentiments d'union patriotique.

La fête avait été fixée, cette année, au dimanche 3 mai. Sans se soucier de la pluie, qui seule semblait vouloir mettre

Digitized by Google

obstacle à la fête, les habitants se pressaient nombreux sur le passage du cortège des Vétérans groupés, derrière l'excellente musique de Vihiers, sous les cinq drapeaux des sections de Coron, Trémentines, Saint-Pierre de Chemillé et Chavagnes.

En tête du cortège marchait M. Catroux, maire de Vihiers, président de la 43e section, entouré de M. le comte de Blois, sénateur, de M. de Fougerolle, conseiller général, de M. le comte de la Selle, conseiller d'arrondissement, de M. Plessis, vice-président de la 43e section, des délégués des sections voisines, M. Durbécé pour Trémentines, M. Leroy pour Chavagnes, M. Guillet pour Chemillé et M. Fretellière pour Coron, de M. le comte de Maillé, maire de la Salle-de-Vihiers, de M. Gourichon, maire de Somloire, de M. Chaloux, maire des Cerqueux-sous-Passavant, etc.

Du pied du monument élevé aux enfants du canton de Vihiers morts pour la patrie, M. le comte de Blois prend la parole. Dans une rapide improvisation, il remercie le distingué président de la 43e section des Vétérans de l'avoir associé à cette fête; il rappelle avec émotion les grandes batailles livrées autour de Metz, auxquelles prirent part plusieurs de ceux qui l'écoutent, et ces combats de l'armée de la Loire, où se mêlèrent mobiles du 29e et mobilisés du 4e bataillon, plus particulièrement représentés ici. C'est le même sang vendéen, dit-il, qui coulait dans les veines des capitaines Chaboisseau et Brault, du sergent Duc, du 4e bataillon, et du caporal Foyer, du 29e mobiles, se dévouant les uns et les autres aux camarades blessés et les emportant, sous le feu de l'ennemi, pour revenir ensuite reprendre leur rang et combattre.

Il a terminé ainsi :

Dans l'éloquente allocution que nous venons d'entendre au cours de la cérémonie religieuse, l'orateur sacré a parlé avec émotion de cet enfant blessé à mort disant à un camarade : « Fais savoir à ma mère que je suis mort en chrétien et en brave et que je la retrouverai là-haut. » Cet enfant, mes chers camarades, je le connais bien. Il appartient au Saumurois et la marine française conserve avec orgueil sa glorieuse mémoire. Il s'appelait Renaud de la Fregolière. Commandant à Bapaume une compagnie de fusiliers marins, il fut, au milieu de la mêlée, cerné par des forces considérables. Voyant le carré qu'il avait formé fléchir sous l'attaque furieuse des Prussiens, il jeta à ses hommes ce mot sublime : « Marins, on ne se rend pas ! » Et il tomba frappé à mort. Emporté sur les épaules d'un quartier-

Digitized by Google

maitre, il put murmurer encore : « Tu diras à ma mère que je suis mort en brave et que je l'attends là-haut. »

Soyons fiers, mes chers camarades, de pareils souvenirs et rappelons-les souvent à nos fils pour rester fidèles à la devise qui brille sur nos poitrines : Oublier jamais.

Le soir, un banquet de 200 couverts a été admirablement servi à l'hôtel de M. Cesbron-Jouët.

***

Le samedi 7 et le dimanche 8 mars, une grande réunion mutualiste a eu lieu, à Angers, sous la présidence de M. Barberet, chef de bureau au ministère de l'Intérieur et membre du Conseil supérieur de la Mutualité, qui a fait l'historique des divers décrets et lois promulgués dans le sens de la prévoyance.

***

Le public nombreux qui assistait, le 9 mars, à la seconde soirée familiale de la Société de Sainte-Cécile n'a pas été déçu.

M. Louis de Romain remplaçait dans la direction de l'excellente chorale M. Fichet, malade. Sous cette baguette expérimentée, la Sainte-Cécile a fait entendre *La Cour des Miracles*, de Leo Delibes, et l'*Avenir*, de Laurent de Rillé; ces deux chœurs, dont l'un formait l'ouverture du concert et l'autre le terminait, ont soulevé des applaudissements mérités.

Il en a été de même, du reste, de tous les artistes inscrits au programme : Mlle Jeanne Laffite est une excellente pianiste et son jeune talent, qui s'affirme déjà d'une façon si éclatante, permet les plus grandes espérances; MM. Lesbros et Bailly sont trop connus pour que nous ayons à faire leur éloge. On en peut dire autant de M. Fraipont. Particulièrement applaudi, le beau quatuor de Widor, pour violon, violoncelle, piano et harmonium, parfaitement exécuté par MM. Bailly, Fraipont, Guivier et Colmann.

M. Jean Bruneau, de la Chorale, est un monologuiste qu'on aime toujours à entendre. M. Guivier tenait avec son talent habituel le piano d'accompagnement.

Nous sommes heureux d'enregistrer ce nouveau succès à l'actif de la vaillante Sainte-Cécile.

***

Deuxième Concert extraordinaire.

Le programme débutait par le *Prélude de Tristan et la mort d'Yseult* de Wagner et se terminait par l'*Ouverture d'Oberon*

Digitized by Google

de Weber, deux œuvres remarquables de deux génies, très différentes certes l'une de l'autre, mais également bien rendues par l'orchestre. *L'Apprenti Sorcier*, scherzo d'après la ballade de Gœthe, a surpris par son originalité. C'est une musique bizarre, qui n'empoigne pas, mais cependant intéresse. Une deuxième audition est nécessaire pour faire mieux saisir l'œuvre de Dukas, admirablement conduite d'ailleurs par M. Brahy.

Un chœur de Th. Gouvy avec orchestre, *Le Printemps*, a été fort bien chanté par la Société Sainte-Cécile, dont les voix, suspendues à la baguette de M. Brahy, ont bien rendu tous les effets. Les soli étaient confiés à Mme Corin-Levasseur, une soprano qui a retrouvé au Cirque les applaudissements qui avaient salué autrefois au Théâtre d'Angers le talent de Mlle Levasseur.

En sortant du Concert, nous entendions ces réflexions : « Moi, je préfère Thibaud » ; « Boucherit m'a plus séduit que Thibaud. » Eh bien ! nous serions bien embarrassés pour décerner la palme. L'un et l'autre sont des violonistes d'un immense talent, et il nous semble impossible de rendre avec une plus belle qualité de son, une expression mieux sentie, un mécanisme plus parfait que ne l'a fait M. Boucherit, le *Concerto en sol mineur* de Max Bruch, l'*Introduction et rondo cappriccioso* de Saint-Saëns et la *Sonate* de Leclair, qu'il a exécutée seul, pour répondre aux rappels réitérés de la salle entière.

Dixième Concert populaire.

Ce concert, consacré entièrement à la musique instrumentale, sans l'appoint d'aucun artiste étranger, n'a pas eu moins de succès que les précédents.

L'orchestre a donné une magistrale audition de la *Bacchanale de Tannhauser* de Wagner, et de l'*Ouverture de Léonore* de Beethoven. Il a spirituellement rendu *l'Apprenti sorcier* de Dukas, dont une deuxième audition a fait apprécier la musique débordante de verve et de fantaisie.

Le *Concerto grosso* de Haendel a recueilli les mêmes applaudissements unanimes qu'au Concert précédent, applaudissements certes plus nourris que ceux accordés à une *Symphonie* de Borodine qui figurait pour la première fois au programme et n'a pas été comprise du public.

Digitized by Google

M. Jean Huré a dirigé un *Nocturne* de lui. « Musique de douceur et de rêve, mélancolique et vaporeuse, écrit M. de Romain dans *Angers-Artiste*, dont se dégage une impression de charme et de fluidité qui la rend captivante et d'un attrait auquel l'oreille ne résiste pas. » Le succès de l'œuvre de M. Huré, qui a trouvé en M. Bailly, notre premier alto, un interprète remarquable, a été grand et mérité, et nous adressons à notre jeune compatriote tous nos remerciements pour l'heureux quart d'heure qu'il nous a fait passer.

La série des Concerts est terminée. Elle a été des plus brillantes et nous ne pouvons que souhaiter voir nous revenir, l'année prochaine, la pléiade d'artistes qui a su nous charmer pendant cette saison, ainsi que son éminent chef, M. Brahy, au talent duquel nous sommes redevables de tant de belles auditions d'œuvres des grands maitres.

***

Le concert au profit des Petites Sœurs des Pauvres réunissait, le dimanche 24 mars, un élégant public dans la salle du Quinconce. « La soirée, d'après le *Journal de Maine-et-Loire*, auquel nous empruntons ce compte rendu, a tenu les promesses du programme; c'est dire qu'elle fut des plus attrayantes et des plus artistiques. Pouvait-il en être autrement avec des artistes dont, pour la plupart, le talent fut consacré par les applaudissements de l'Europe entière ?

« Mme Maria Gay, que nous avions déjà eu l'occasion d'applaudir aux Concert Populaires, s'est fait entendre dans l'air d'*Alceste* de Gluck, d'*Esio* et de *Xerxès* d'Haendel, *La jeune fille et la mort* de Schubert, *La Fiancée* de Schumann, etc. Elle s'y est montrée admirable cantatrice. Le public lui a fait une ovation aussi enthousiaste que méritée après son interprétation de la délicieuse *Chanson d'automne* de M. Jean Huré, toute de charme et de mélancolie, et de la *Berceuse* de Mozart. A côté d'elle est venue également se faire applaudir Mlle Louisa Hasslauer, qui dit les vers avec tant de charme et sut si bien nuancer de sa voix d'or les poèmes de Rostand et de Guy de Maupassant, le délicat *Page Troubadour* de Mlle Aïda de Romain, des poésies de Hugo et le *Vent* d'Ed. Haraucourt.

« Mlle Ritter se montra au-dessus de tout éloge, dans le *Concerto italien* de Bach, une *Etude* de Liszt, les *Variations*

Digitized by Google

en mi majeur de Haendel et la *Bourrée fantasque* de Chabrier. Les chœurs de femmes et de jeunes filles ont été très goûtés sous l'impeccable direction de M. de Romain. Ils constituaient, d'ailleurs, une des principales attractions de cette exquise soirée. Les trois chœurs de Schumann et les *Norvégiennes* de Delibes ont été interprétés par les soixante chanteuses qui les composaient avec un ensemble merveilleux et un remarquable souci des nuances. On n'avait encore rien entendu peut-être dans ce genre de si parfait à Angers.

« Enfin, M. Gaston de la Bévière a fait preuve de beaucoup de talent, en les accompagnant au piano.

« En somme, concert très artistique et qui comptera parmi les meilleurs de la saison ».

***

Des impressions de M. de la Flotte, « *Avant l'expulsion à la Grande-Chartreuse* », publiées par l'*Echo de Paris*, nous extrayons ces lignes émouvantes sur la dernière messe :

« Oh! cette dernière messe! Quelle impression inoubliable! Pas de bancs, pas de chaises; tout le monde est debout, pêle-mêle, serrés les uns contre les autres. Les rudes voix des montagnards chantent des cantiques populaires. Par les vitraux jaunes, le soleil tombe en flèches d'or sur les têtes inclinées. Derrière la grille, le sanctuaire et l'autel, un autel tout simple, en marbre blanc, éclairé par deux flambeaux de cire.

« Dom Jacques officie lentement, comme s'il voulait arrêter la marche des heures. Nous sommes là très émus, songeant à l'attentat qui va se commettre bientôt, et les gourdins frémissent dans les mains.

« La messe est terminée. Sans lever les yeux sur la foule qui se porte vers la grille, Dom Jacques quitte ses habits sacerdotaux et apparait, lumineuse vision, tout de blanc vêtu. Le soleil l'auréole de clartés. Il s'agenouille au pied de l'autel et prie pour la dernière fois. Qui pourrait analyser tout ce qui a dû se passer à cette minute dans la tête et dans le cœur de ce moine de quarante ans, à la veille de quitter sa patrie et sa cellule! et quel éloquent contraste! Lui, le proscrit, est là, en pleine lumière, comme drapé d'argent, immobile, impassible. »

Dom Jacques (M. Mayaud), est notre compatriote et le beau-frère de M. de la Guillonnière, conseiller général de Maine-et-Loire.

***

Digitized by Google

Au cours des fêtes données à l'occasion du centenaire de la Villa Médicis, à Rome, et pour en perpétuer le souvenir, une médaille a été frappée et offerte aux visiteurs de marque.

Cette médaille est l'œuvre de M. Grégoire, qui fut élève de l'École des Beaux-Arts d'Angers, actuellement pensionnaire de la Villa Médicis. M. Grégoire achève sa dernière année de séjour en Italie.

Nous ne pouvons que féliciter bien vivement le jeune artiste du choix dont il a été l'objet et qui l'honore grandement.

***

La Société des Agriculteurs de France avait mis au concours, cette année, pour le prix agronomique, le sujet suivant : « Le meilleur mode de répartition des engrais dans le sol. » MM. Berthault et Bretignières, professeur et répétiteur à l'École de Grignon, ont été déclarés hors concours et ont obtenu un objet d'art; le prix a été décerné à M. Lavallée, directeur de la ferme d'expériences d'Avrillé.

Nous lui adressons tous nos compliments, ainsi qu'à l'École d'Agriculture d'Angers, dont M. Lavallée est le distingué directeur.

***

Nous apprenons avec plaisir que notre excellent concitoyen, M. Fernand Lutscher, l'artiste peintre bien connu, vient d'obtenir une mention au concours d'affiches artistiques pour la publicité du *Byrrh*. Ce succès est d'autant plus significatif que plus de 1800 artistes prenaient part à ce concours.

***

Parmi les généraux de brigade nouvellement promus, figure le général Doutreleau, né à Angers, le 11 décembre 1847; il sort de la garde républicaine. Il était auparavant aux cuirassiers; avec le 5e de l'arme, il prit part à la sanglante charge de Beaumont, où le colonel de Contenson fut tué.

***

M. de Contades-Gizeux, écuyer en chef de l'École de Saumur, vient d'être nommé chevalier du Mérite agricole, pour « encouragement donné à l'élevage, comme président de la Commission d'achat des chevaux de pur sang ».

***

Digitized by Google

Nous apprenons avec plaisir que M. Picard, imprimeur à Saumur et directeur de la *Petite Loire*, vient de recevoir la décoration russe de l'ordre de Saint-Stanislas.

***

Le dimanche 15 mars, ont été célébrées, en l'église Notre-Dame, à Angers, les obsèques de M. Philippe Bellanger, avocat à la Cour d'Appel, doyen de l'ordre des avocats, ancien bâtonnier.

Le deuil était conduit par M. Gain, bâtonnier de l'ordre des avocats ; MM. le colonel Bonnamy, Eugène, René et Joseph Lelong, et Soudée. — MM. Bouhier, maire d'Angers ; Fairé père, Beucher, avocats, et Gatine, avoué honoraire, tenaient les cordons du poêle.

Une assistance nombreuse et émue, en tête de laquelle marchaient les membres du barreau d'Angers, tous en robe, formait à la dépouille mortelle de cet homme de bien un long et imposant cortège.

Au nombre des couronnes qui ornaient le char funèbre on remarquait celle du barreau d'Angers.

Sur la tombe, Me Gain, bâtonnier, a prononcé d'une voix émue les paroles suivantes :

MESSIEURS,

Notre confrère Bellanger appartenait au barreau d'Angers depuis le 18 novembre 1846. Pendant trente-cinq ans il a fait partie du conseil de notre ordre, et les suffrages de nos anciens comme les nôtres l'ont appelé six fois aux honneurs du bâtonnat.

Il nous a donné sa vie tout entière et il a été parmi nous le représentant le plus autorisé de nos traditions professionnelles.

Il les avait recueillies de son père qui, pendant un exercice de cinquante années, avait conquis le premier rang à notre barre et qui, parvenu au terme d'une longue vie, avait laissé à une famille digne de lui de grands exemples et un nom respecté.

Bellanger se plaisait à évoquer ce souvenir et, jusqu'aux derniers jours de sa vie, par un double sentiment de modestie personnelle et de filiale tendresse, il a voulu se placer sous le patronage de son père. En les unissant l'un à l'autre dans un même hommage, je suis sûr de répondre à une de ses pensées les plus chères et les plus touchantes.

Il me convient particulièrement de m'y associer. S'il ne m'a pas été donné d'apprécier par moi-même le grand talent de Me Bellanger père, je sais du moins, par tradition de famille, le rang qu'il occupa parmi ses contemporains du Barreau.

Digitized by Google

Entre mon père et lui, l'accomplissement des mêmes devoirs avait établi et maintenu les liens d'une vieille amitié; Bellanger me l'a rappelée en quelques mots pleins d'une affectueuse délicatesse, le jour où, pour la première fois élu bâtonnier, j'ai reçu de lui l'investiture d'un titre dont son père et le mien avaient été l'un et l'autre honorés. J'aime à la rappeler à mon tour devant son cercueil.

A l'époque où Bellanger prit sa place au tableau du stage, il venait de terminer, à la Faculté de Paris, de très sérieuses études de droit; il ne tarda pas à les compléter par l'expérience pratique des affaires.

Il s'y était consacré avec toute l'ardeur d'un esprit très ouvert et très pénétrant. La vivacité de son regard, l'élan de sa pensée plus rapide que sa parole même, l'impétuosité de son geste et de son allure donnaient à sa conversation comme à ses plaidoiries un tour original et passionné que tempéraient seules sa bienveillance et sa droiture.

Il devait conserver jusqu'à la fin de sa carrière ces ardeurs généreuses, qui sont d'ordinaire le privilège de la jeunesse. Il les appliqua à la défense de toutes les causes justes, avec un sentiment profond du droit, de la dignité professionnelle et de l'honneur.

Si, dans l'entraînement de la plaidoirie, il se laissait parfois distraire par les impressions d'audience, il était, dans la direction des affaires, un conseil très éclairé et très sûr. Il avait acquis une connaissance complète des lois et de la jurisprudence; il en dégageait les principes et les appliquait avec une sagacité remarquable aux litiges particuliers dont il était saisi. On peut dire que dans cette étude consciencieuse des affaires, où le rôle de l'avocat est souvent plus difficile, bien qu'il paraisse avoir moins d'éclat, il révéla sa véritable supériorité.

Il en donna la preuve dans l'étude des questions si diverses et parfois si graves qui se rattachent au contentieux municipal. Il a été pendant plus de quarante ans l'avocat de la ville; il l'est demeuré jusqu'à son dernier jour; car, si, pendant sa longue maladie, il offrit plusieurs fois sa démission, M. le maire d'Angers, par un sentiment de gratitude dont nous avons apprécié la délicatesse, n'a pas voulu la recevoir.

Nos concitoyens doivent donc à Bellanger une large part dans la préparation des mesures d'administration prises pour le développement de notre cité et la défense de ses intérêts.

Et nous, Messieurs, nous lui devons plus encore, car cette longue vie, tout entière consacrée au travail et au devoir, animée par les inspirations les plus libérales et les plus fières, belle par son désintéressement comme par son unité, nous laisse le plus haut enseignement et les plus nobles exemples.

Nous avons voulu lui en témoigner notre reconnaissance, lorsqu'il y a six ans déjà nous avons fêté le cinquantième anniversaire de son exercice professionnel.

Digitized by Google

Son esprit avait conservé le charme et la vigueur de la jeunesse et, dans un récit qui faisait revivre l'histoire et les traditions d'honneur de notre vieux Barreau, il put, sans regret comme sans crainte, évoquer devant nous les souvenirs de sa longue carrière.

Pendant plusieurs années encore, il continua à s'occuper d'affaires, à siéger à notre Conseil et à prendre sa place dans nos réunions amicales du Palais.

Depuis deux ans, la maladie l'a tenu plus éloigné de nous, sans que sa pensée se détachât de l'Ordre qu'il avait honoré et des confrères dont l'amitié lui restait fidèle.

Dès les premiers jours, il comprit la gravité du mal dont il était atteint, et nous avons tous remarqué le sentiment de profonde tristesse qui perçait à travers son obligeant sourire.

Deux grandes douleurs avaient éprouvé sa vie ; le souvenir en revenait plus poignant à son esprit quand il se recueillait dans le passé, et l'affection filiale qui veillait sur ses derniers jours rendait plus pénible l'idée d'une séparation prochaine.

La foi chrétienne, qui avait rempli et dominé sa vie, fut pour lui la consolation suprême et, en pleine connaissance de lui-même, entouré de tous ceux qui lui étaient chers, il s'est éteint dans la paix du Dieu qu'il avait fidèlement servi.

Ce n'est pas lui qu'il faut plaindre ; mais, de tout cœur, nous nous associons à la douleur de ceux qui l'ont perdu.

Au nom du barreau d'Angers, pour vous, mes chers confrères, pour moi qui ai reçu tant de témoignages de sa bonne amitié, j'adresse à Bellanger notre suprême adieu.

M. Bouhier, maire d'Angers, a pris la parole également, pour rendre justice à M. Bellanger du soin consciencieux et de la rare prudence qu'il apportait dans l'étude des affaires de la Ville, dont les intérêts lui étaient depuis longtemps confiés.

***

Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de M. René Neveu, notaire honoraire, décédé à Angers, le 21 mars 1903, dans sa 78me année. Ses obsèques ont eu lieu, le lundi 23 mars, à Saint-Laud, en présence d'une foule nombreuse.

Au cimetière de l'Est, où a eu lieu l'inhumation, M. Dufour, président de la Chambre des notaires, a dit un dernier adieu au défunt, dont il a rappelé la vie d'honneur et de loyauté professionnelle et dont il a loué la bonté bienveillante et discrète.

***

Digitized by Google

M. Le Bailly, professeur d'Écriture sainte au Grand Séminaire d'Angers, est mort le 14 avril, après quelques jours de maladie.

Né le 26 décembre 1832, dans le Calvados, M. Modeste-Stéphane Le Bailly avait été successivement professeur aux séminaires de Sommervieux et d'Autun; dans le premier de ces établissements, il avait contracté une amitié très étroite avec M. Lecoq, mort évêque de Nantes, il y a quelques années. Arrivé à Angers en 1871, M. Le Bailly n'a cessé depuis lors, de donner tous ses soins à l'instruction des clercs angevins. Pendant longtemps il occupa la chaire de théologie morale. Tous ceux qui l'ont connu garderont précieusement le souvenir de ses vertus.

***

Le général de Lafond, qui n'était au cadre de réserve que depuis le mois de décembre, est mort à Senlis, le 4 mai, des suites d'un refroidissement. Né à Nevers, le 19 décembre 1837, M. Pierre Emile de Lafond s'était engagé à 18 ans; il fut fait capitaine sur le champ de bataille à Rezonville. Colonel en 1889, général de brigade en 1894, divisionnaire en 1899, commandeur de la Légion d'honneur en 1900, il était inspecteur général du quatrième arrondissement d'inspection permanente de cavalerie à Angers, lorsque sonna pour lui, au mois de décembre, l'heure de la retraite.

Le général de Lafond était un de nos plus brillants officiers généraux de cavalerie. C'était aussi un chrétien convaincu.

Il laisse deux fils, lieutenants de cavalerie.

La nouvelle de cette mort inattendue cause une réelle tristesse à Angers, où le général de Lafond comptait tant d'amis et avait laissé les meilleurs souvenirs.

A. Z.

Digitized by Google

A Travers les Livres et les Revues

A quoi le latin peut-il bien servir? Il faudrait enfin avoir le courage de l'avouer : le latin est inutile, « parce que la science que nous pouvons en acquérir est toute spéculative, sans application dans les diverses carrières de la vie; parce qu'elle ne conduit directement ni au commerce, ni à l'industrie, ni à l'agriculture, et qu'elle n'apprend nullement à faire fortune... A quoi bon apprendre le latin désormais, puisque ni les lettrés, ni les savants, ni les diplomates n'en doivent plus faire usage; puisque ni les traités de philosophie scolaire, ni les prosodies, ni les grammaires latines ne s'écrivent plus en cette langue; puisque, ni dans les collèges, ni dans les universités, on n'enseigne, on ne converse plus en latin; puisque même, dans l'imagination des chercheurs de langues universelles, le latin n'a plus aucune chance de remplacer le volapük et l'espéranto; puisque, en un mot, personne, désormais, personne ne parle, ne parlera, n'écrit, n'écrira le latin? »

Voilà, nettement articulée, une objection qui, pour certains esprits, n'est pas sans valeur. Si vous voulez savoir comment la réfuter, je vous conseille de lire et de relire les leçons que M. l'abbé Dedouvres professait naguère à la Faculté des lettres de l'Université catholique d'Angers, et qu'il vient de publier sous ce titre : *Les Latins peints par eux-mêmes*[1].

Inquiet, à juste titre, de la part prépondérante que l'on prétend attribuer à l'enseignement moderne dans l'éducation de la génération actuelle, M. l'abbé Dedouvres s'est fait le champion de l'enseignement classique. Avec l'ardeur généreuse d'un humaniste et l'érudition profonde d'un bénédictin, il a voulu établir que « le latin forme le jugement, affine le goût, donne de la largeur à nos vues, de la profondeur à nos sentiments, de la force à notre caractère; qu'il discipline

[1] Angers, Germain et G. Grassin; un vol. in-8° de 450 pages.

Digitized by Google

l'esprit, affermit la volonté, élève l'âme ; qu'il communique à notre vie un parfum d'urbanité, *odorem urbanitatis*, et à nos manières de la politesse et de la distinction, *mollitudinem humanitatis*, comme dit Cicéron ». Cette thèse, il l'appuie sur des arguments que lui fournissent les Latins eux-mêmes. Il les étudie donc de près. Il fait le tableau du pays où ils vivent, de la Ville qu'ils ont fondée ; il les montre sur les théâtres principaux où s'exerce leur activité, les champs, les camps et le forum ; il fait pour ainsi dire toucher du doigt l'influence de leur caractère sur leur littérature et sur leur langue. De cet examen minutieux, il résulte — nettement — que, si les Latins ont des défauts — car ils en ont ! — ils possèdent « des qualités très grandes et très humaines, et, comme telles, éminemment propres à former l'esprit et le cœur des jeunes gens ».

Je serais bien embarassé, moi, pauvre profane, pour louer, comme il convient, un travail de cette valeur. Aussi bien l'accueil qu'il a déjà reçu, les félicitations que les membres de l'Institut, de l'Université, de l'Épiscopat, du Sacré-Collège même ont adressées à l'auteur valent tous les éloges.

M. l'abbé Dedouvres me permettra bien de profiter de cette occasion pour acquitter une vieille dette, en signalant les pages éloquentes et émues qu'il a consacrées récemment à M. l'abbé Gardais, chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, fondateur et ancien Supérieur de l'Externat Saint-Maurille [1].

Sous ce titre : *Saint François d'Assise et son école, d'après les documents originaux*, M. Paul Henry, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, vient de publier un volume qui mérite d'être connu et propagé [2].

L'auteur n'a pas voulu, à proprement parler, écrire une nouvelle vie de saint François ; il s'est contenté de tracer, à l'aide de documents authentiques, et plus particulièrement du récit de Thomas de Celano, un portrait très vrai et très touchant de cet homme extraordinaire, qui « a changé en

[1] *Éloge de M. l'abbé Gardais ;* Angers, Germain et G. Grassin, brochure in-8° de 24 pages.

[2] Un vol. in-12 de XIX-208 pages.

Digitized by Google

roses, du moins pour un certain temps, quelques-unes des épines de l'humanité ».

Dans un premier chapitre, M. Henry raconte comment le fils du riche marchand Bernardone, touché de la grâce, voulut devenir le plus pauvre des hommes. Puis, pénétrant dans l'intimité du saint personnage, qu'il a étudiée en chrétien, en philosophe et en poète, il signale quelques-unes des affections principales qui ont fait battre le cœur du séraphin d'Assise. Après le maître, viennent les disciples formés à son image, les premiers Frères mineurs. Enfin, le *petit pauvre* apparaît, entouré de l'auréole de la sainteté : il meurt dans la persévérance finale et signale sa puissance auprès de Dieu par des miracles d'amour et de bonté. Dans une dernière partie, l'auteur nous transporte loin d'Assise, jusqu'au fond de la Bretagne ; et là, vers la fin du siècle de saint François, il nous présente Yves de Kermartin comme un « écho fidèle de la doctrine franciscaine, en ce qu'elle a, du moins, de véritablement essentiel, l'amour des pauvres et de la pauveté ».

Tel est, froidement et trop imparfaitement résumé, l'ouvrage tout vibrant de foi, tout rempli de bonté et de douceur, que je recommande avec plaisir aux savants, aux littérateurs et aux artistes.

Voici comment le *Journal des Savants* (mars 1903, p. 188), analyse la communication faite par notre compatriote, M. Lair, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 21 février.

« M. Lair, correspondant de l'Académie, donne lecture d'une étude sur *le Globe*, dont les éléments principaux sont empruntés aux souvenirs inédits de M. Dubois, de la Loire-Inférieure. Ce fut après sa disgrâce comme professeur de l'Université que M. Dubois, avec le concours d'un de ses anciens condisciples, Pierre Leroux, fonda *le Globe*, dont le premier numéro parut le 15 septembre 1824. Une élite de jeunes et brillants esprits, Sainte-Beuve, Thiers, Jouffroy, Damiron, Duchatel, Vitet se groupèrent autour du rédacteur en chef. Rémusat, Stendhal, Mérimée, Cousin, Quinet donnèrent aussi quelques articles.

« Réagir contre les théories du XVIIIe siècle et le sensualisme de Condillac, au nom d'une doctrine qui affirmait résolument l'âme et Dieu ; faire pénétrer le spiritualisme dans les arts et les lettres ; assurer le plein développement de l'esprit

Digitized by Google

nouveau issu de la Révolution en en répudiant les violences sanguinaires, tel était le programme de ces jeunes hommes que M. Dubois dirigeait et animait de sa verve inépuisable. *Le Globe* ne fut d'abord qu'un journal philosophique et littéraire; il ne devint un journal politique qu'en 1828. Mais de tout temps il s'inspira d'un esprit d'opposition — d'opposition loyale — contre la politique du gouvernement. Dans le numéro du 4 février 1830, M. Dubois publia un grand article intitulé *la France et les Bourbons*, qui lui valut un procès retentissant et une condamnation à quatre mois d'emprisonnement. Quand éclatèrent les journées de Juillet, il vint reprendre la direction du journal, qu'il fit publier sous forme de bulletins de combat, imprimés sur de petits carrés de papier que les élèves de l'École Polytechnique collaient sur les portes avec des pains à cacheter.

« Après la Révolution, des dissentiments se produisirent parmi les rédacteurs. M. Dubois dut provoquer la liquidation de la Société et se retira. »

Avec les premières roses de mai paraissent, presque chaque année, de jolis volumes consacrés à la Sainte Vierge : tels les deux *Mois de Notre-Dame Angevine*, publiés par M. l'abbé Goupil, curé de Sainte-Thérèse ; tel aussi le *Mois de Marie de Notre-Dame de Pontmain*, de M. l'abbé Aubert, chanoine titulaire de la Cathédrale[1]. Celui-ci, à vrai dire, n'est pas un livre nouveau ; c'est la seconde édition, augmentée et remise au point, d'un ouvrage qui a eu, il y a vingt ans, un grand et légitime succès. — Je ne doute pas que le même accueil ne soit réservé à cette nouvelle édition ; et je recommande, de toutes mes forces, le volume à ceux de MM. les Curés qui cherchent pour leur mois de Marie, un livre de lectures instructif, édifiant, simplement et délicatement écrit.

J'avais promis de signaler encore une fois et de recommander tout particulièrement aux lecteurs de la *Revue* le *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, par M. l'abbé Angot. J'allais tenir ma promesse, lorsque j'ai appris que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans

[1] Angers, imp. Germain et G. Grassin. Un vol. in-12 de 363 p. Prix : 1 fr. 50 ; franco, 1 fr. 80.

Digitized by Google

sa séance du 15 mai, avait attribué à l'auteur la première des médailles du concours des antiquités nationales. Cette récompense, flatteuse entre toutes, consacre désormais la valeur d'un travail sur lequel il devient inutile d'insister.

A noter encore :

Dans la *Revue Angevine* (15 mars) : *La Sénéchaussée de Baugé et les élections du Tiers-État (1789)* : par M. l'abbé Uzureau.

Dans les *Annales Fléchoises* (nos 4 et 5), *Jacques Fouquet*, prieur de Saint-Nicolas de Sablé ; *Lazare de Baïf et Michel-Ange*, par M. l'abbé Paul Calendini ; *Nomination d'un sacriste*, à Saint-Thomas de la Flèche, au XVIIIe siècle, par M. l'abbé Louis Calendini ; *La Sénéchaussée de la Flèche et les élections du clergé et de la noblesse, en 1789*, par M. l'abbé Uzureau.

Dans *l'Anjou Historique* (mars 1903) : trois lettres inédites du *maréchal de Maillé-Brézé*, publiées par M. le comte Ch. de Beaumont ; *Notices sur quelques angevins du XVIIIe siècle*, d'après les *Affiches d'Angers*, par M. l'abbé Uzureau ; *Les élections bonapartistes de l'an X en Maine-et-Loire*, par le R. P. Ubald.

Dans la *Revue des Facultés catholique de l'Ouest* (avril 1903) : *Ménage et l'Académie d'Angers*, par M. l'abbé Uzureau ; *Les Vendéens à Saumnr*, par M. l'abbé Deniau.

Je reçois, au dernier moment, deux importants volumes qui viennent de paraître, sous les auspices de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers : le *Cartulaire de Saint-Laud d'Angers*, de M. Adrien Planchenault, sur lequel je reviendrai dans la prochaine chronique, et les *Tables du Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, rédigées par notre savant collaborateur, M. Eugène Lelong, avec le soin minutieux, l'érudition précise et sûre qu'il apporte dans tous ses travaux.

Ch. U.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Marguerite d'Orléans, *grande duchesse de Toscane* (*1645-1721*), par Rodocanachi. — Paris, Flammarion. In-8° de vii-500 pages.

Le livre que nous avons sous les yeux se rattache à la série des biographies mondaines du « grand siècle ». Il a pour titre *Les infortunes d'une petite-fille de Henri IV*, Marguerite d'Orléans. En réalité, il nous dépeint les infortunes de son époux, Cosme III, et celles des couvents français qui abritèrent la grande duchesse, après sa rupture conjugale.

Fille du turbulent frère de Louis XIII, Gaston d'Orléans, élevée à la diable au château de Blois, grande liseuse de romans, passionnée pour la danse, les cavalcades, la chasse à courre et les aventures, ambitieuse et souriant « à ces opinions libertines, contre lesquelles les prédicateurs du siècle eurent tant à lutter (p. 88) », elle nous offre un mémorable exemple de ce que peut devenir une jeune princesse, même bien douée, qui n'a pour idéal que le plaisir et pour règle de conduite que les caprices de l'imagination. Rien de plus romanesque que son existence. Ayant rencontré au palais du Luxembourg un de ses cousins, Charles de Lorraine, le futur lieutenant de Sobieski dans la délivrance de Vienne, elle lui donne secrètement son cœur. Mais déjà Mazarin a disposé de son avenir. Elle épouse en 1661 un Médicis, qui deviendra plus tard Cosme III, grand duc de Toscane. Mariage bien mal assorti ! Dès son arrivée, la petite-fille d'Henri IV apporte le trouble à la cour de Florence ; elle manifeste une insurmontable aversion pour son mari, s'éloigne de lui et mène une vie si bizarre que Cosme III, désespérant de vaincre ce caractère indompté, l'autorise à rentrer en France, à la condition qu'elle se renfermera dans un couvent. Elle occupe successivement les monastères de Montmartre et de Saint-Mandé, scandalise le premier, bouleverse le second, et se retire enfin à Paris, « y vivant dans une grande dévotion à sa manière », selon la pittoresque expression de Saint-Simon. Frappée d'apoplexie en 1712, elle survit neuf ans à cette attaque, s'isole du monde, s'éteint, presque oubliée, au mois de sep-

Digitized by Google

tembre 1721, et est ensevelie « sans pompe », selon son désir, dans le cloître des chanoinesses de Picpus.

L'ouvrage se présente, avec un grand luxe d'érudition, gravures, portraits, nombreuses références, notes sur chaque personnage un peu considérable, à l'instar des *Mémoires de Saint-Simon*, par Boislisle. Mais l'érudition n'est pas tout, et la critique réclame aussi ses droits. L'équité nous fait un devoir de signaler ici deux parties faibles ou manifestement empreintes de partialité : le caractère de Cosme III et l'examen des sources.

Le portrait du grand duc est poussé au noir comme à plaisir : extérieur peu avenant, « caractère fantasque et vacillant (p. 263) », esprit étroit et d'une sordide avarice. L'auteur s'appuie sur des pièces officielles ou sur des mémoires inédits : Archives de Florence ou de Lucques, *Journal* de Dangeau, *Mémoires de Saint-Simon*, *Histoire de Toscane*, par Galuzzi. Il semble oublier que les Mémoires ne sont trop souvent que la caricature de l'histoire, qu'il faut se mettre en garde contre certaines assertions qui sentent la partialité, et que Galuzzi, en particulier, mérite le reproche d'avoir épousé les préjugés des Encyclopédistes à l'égard des derniers Médicis. Au témoignage de Galuzzi nous opposons celui d'un contemporain plus compétent dans la question, parce qu'il connut personnellement le prince. « Cosme III, écrit saint Léonard de Port-Maurice, fut un des princes les plus éclairés et les plus équitables de son temps, également soucieux de l'honneur de Dieu et du relèvement moral des classes populaires[1]. »

Somme toute, Marguerite d'Orléans est une grande détraquée qui n'a droit qu'à notre pitié.

Ces réserves faites, nous nous plaisons à reconnaître le mérite de l'ouvrage et la droiture d'intention de l'auteur. De ces pages se dégage, comme conclusion logique, une leçon qu'il est plus opportun que jamais de rappeler à nos contemporains : les tristes conséquences d'une éducation tronquée et d'un mariage mal assorti.

P. Léopold de Chérancé.

[1] Nous donnerons nos références dans la *Vie de saint Léonard de Port-Maurice*, qui paraîtra au mois de novembre prochain.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1074-3

Digitized by Google

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Pour cause d'agrandissement le Magasin de

Mme J. VERCHALY

RUE PLANTAGENET

est transféré BOULEVARD DE SAUMUR, 19

On y trouvera un grand choix de Pianos de tous facteurs (Gaveau, Klein, Focké, etc., etc.) pour la Vente et la Location

ABONNEMENTS DE MUSIQUE — ATELIER DE RÉPARATIONS

Un très bon Accordeur est attaché à la Maison

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 56 — ANGERS

RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

MANUFACTURE DE COURONNES MORTUAIRES

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

Croix et Bouquets en Perles — Fantaisies diverses

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

Exposition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

Corbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plantes seront fournis sur demande

Digitized by Google

GRAND HÔTEL

Place du Ralliement, ANGERS
Entièrement éclairé pr la lumière électri

Table d'Hôte
Restaurant

ASCENSEUR - TÉLÉPHONE

Appartements et quartiers d'étages spéciaux
agencés pour familles nombreuses

GRANDS SALONS pour Noces
Soirées. — **SALLE de FÊTE**
CONFÉRENCES, etc.

Pour la location de la salle, s'adresser
bureau de l'hôtel.

F. GUÉRY

ANGERS

Spécialités recommandées

GUIGNOLET, TRIPLE-SEC

CHERRY-BRANDY

DIGESTIF EXQUIS

CYCLISTES ET CHAUFFEURS

ADRESSEZ-VOUS A

L' " AUTO-GARAGE ", ancienne Maison Bonne

Agence régionale des usines PEUGEOT

ANGERS — 6, Place de la Visitation (Près la Gare St-Laud) — ANGE

MEHAUX Succr

LOCATION, RÉPARATION, ACCESSOI

Garage ouvert jour et nuit

Poste de recharge pour Voitures électriques et accumulateurs

VENTE, ÉCHANGE, AC

De Cycles, Automobiles de toutes M

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

52e Année

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons — Mai et Juin 1903

TOME XLVI

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1903

Digitized by Google

SOMMAIRE

MAI-JUIN

Les rois angevins à Fontevrault. — **Joseph Joûbert** 369

Le combat de Brissarthe (866). — **Ferdinand Lot** 393

Les idées sociales de Flaubert. — **Th. Cotelle** 407

La Révolution au jour le jour en Touraine (1789-1800). — **H. Faye** .. 429

Poésies : I. L'Épée; II. Lux; III. Le Cygne. — **A. de Châteaubriant.** 455

Croquis chinois (suite et fin) 457

Les fusillades d'Angers et des Ponts-de-Cé (décembre 1793) (suite). — **E. Queruau-Lamerie** 475

Le Rapprochement franco-anglais. — **Ch. Lemire** 489

Souvenirs de l'Exposition de Roses. — **Gontard de Launay** 505

Le Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences. 507

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (mai-juin 1903) 519

Chronique 521

A l'Académie française : élection de M. René Bazin; prix attribués à des Angevins. — Au Salon des Artistes français : MM. Huault-Dupuy et Dubos. — M. Joubin, professeur au Muséum. — Concours du Byrrh. — Exposition artistique et scolaire de la Roche-sur-Yon. — Les eaux-fortes sur pierre de M. Gobô. — L'église de Saint-Hilaire, la tour de Trèves, la chapelle de Saint-Macé. — *Corneille et Lulli*, de M. Henry Jouin. — M. de Grandmaison, grand-officier du Medjidieh. — La Société d'Etudes scientifiques d'Angers à Baugé. — Dîner du « Vin d'Anjou ». — Angevins inhumés à Vichy, en 1870-1871. — Legs Guilhem. — Les anciens sapeurs du génie. — Les Vétérans de la Pommeraye et de Bourgneuf. — La Loire navigable. — Nécrologie : M. le comte de Maillé, M. Perrin. — Le dégagement de l'église abbatiale de Fontevrault. — **A. Z.**

A travers les Livres et les Revues : Adrien Planchenault, *Le Cartulaire de Saint-Laud d'Angers;* — Chanoine Lecacheur, *M. l'abbé Baillif*; — Le tome I des *Annales Fléchoises*; — Nouvelle *Carte du département de Maine-et-Loire*, etc. — **Ch. U.**

GRAVURE

Tombeaux de Henri II et d'Isabelle d'Angoulême.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs
Le fascicule : 2 fr. 50

Digitized by Google

Digitized by Google

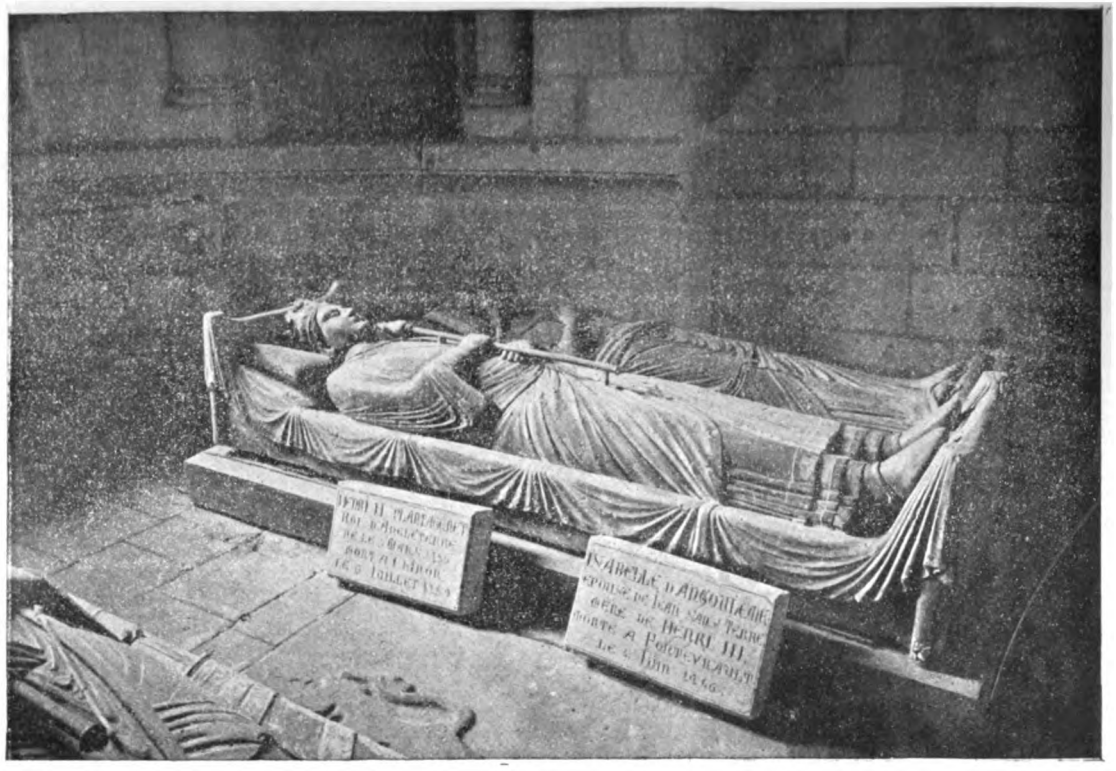

Fr. VOELCKER, phot., Saumur

TOMBEAUX DE HENRI II ET D'ISABELLE D'ANGOULÊME

Digitized by Google

LES ROIS ANGEVINS

A FONTEVRAULT

« Nommer Fontevrault, a dit M. Louis Lacour, dans un « brillant article publié dans l'ouvrage du baron de Vismes, « *Le Maine et l'Anjou*, c'est parler d'une des plus illustres « et des plus singulières congrégations religieuses qui « aient jamais existé et tout ensemble de Robert d'Arbris- « sel, son fondateur, un inspiré de la Providence, sans « lequel tous ces magnifiques bâtiments, cette superbe « cathédrale feraient place à d'épaisses bruyères et à une « solitude dont les échos, au lieu d'avoir répété pendant « tant de siècles des cantiques sacrés, n'eussent redit que « les cris des oiseaux de proie. » — Et plus loin, l'écrivain d'ajouter avec raison : « Ce qui sera l'éternelle gloire de « Fontevrault, *aux yeux surtout de nos voisins d'Outre-* « *Manche*, c'est d'avoir été le dernier asile des rois d'An- « gleterre, comtes d'Anjou, c'est de s'être attiré le beau « titre de *Saint-Denis des Plantagenets.* »

Cette pompeuse expression, que nombre d'écrivains ont appliquée avec complaisance au dernier lieu de repos des monarques angevins, n'est pas absolument juste, comme l'a fait remarquer M. Louis Courajod[1]. « Tous les Planta- « genets, dit cet auteur, ne reposèrent pas dans le monas- « tère. Les corps de six princes de cette Maison y furent « seulement déposés. »

[1] *Les sépultures des Plantagenets à Fontevrault*, par Louis Courajod (*Gazette des Beaux-Arts*, année 1867, p. 536).

Digitized by Google

Personnages historiques bien curieux, ajouterons-nous, que ces premiers Plantagenets, dont les uns, figures d'une singulière grandeur, restées comme vivantes dans la mémoire des peuples, se détachent du tableau des siècles avec un vigoureux relief, tandis que les autres, de second plan, aux traits moins accentués, que la brume des âges a presque voilés, ont laissé un souvenir estompé, qui n'a guère survécu que dans les travaux des érudits. N'est-il pas digne de remarque que la main sacrilège de la Révolution ait brisé, dans ses fureurs aveugles, les images de pierre des *priants*, du malheureux Raymond et de sa mère Jeanne, personnages secondaires, tandis qu'elle épargnait, par un bonheur providentiel, les *gisants*, statues de ces monarques célèbres, tels que Henri II et surtout Richard-Cœur-de-Lion, ce superbe Paladin, dont les magnifiques exploits, comme illuminés par les feux de l'Orient, ont fait oublier l'ingratitude filiale et les criminelles révoltes et dont le nom, auréolé par la poésie et la touchante légende de Blondel, retentit encore à travers les vallées et les monts de la Palestine comme une éclatante fanfare de gloire?

Tous ces princes turbulents, impérieux, menèrent une existence agitée, souvent bouleversée par les orages domestiques, tantôt illustrée par de glorieux succès, tantôt assombrie par d'humiliants revers. Rois ou reines, que dominaient de violentes passions, qu'entraînaient aux excès ou aux vengeances l'insatiable ambition, l'ardeur bouillante du sang, les amours déréglées, scandalisant leurs cours et leurs peuples par les dissensions familiales, les luttes indignes de fils à père, d'épouse à mari, par le désordre impudique de mœurs dissolues.

Puis soudain la grâce touchait ces croyants, et leurs sujets, émus, les voyaient alors courir à la croisade avec une généreuse impétuosité, enflammés d'une héroïque vaillance se ruer aux combats contre les Infidèles, ou bien, dans un élan de sublime sacrifice, déposer la couronne

Digitized by Google

pour prendre le voile, échanger le brocart pour le cilice, les festins pour le jeûne, la cour pour le cloître, enfin, par leur piété exemplaire édifiant le monde, expier une vie criminelle par l'austérité et la pénitence!

Bien des auteurs en France ont écrit sur la célèbre abbaye fondée par Robert d'Arbrissel, « une de ces grandes « figures historiques autour desquelles se groupe toute une « époque[1] » — Robert d'Arbrissel, « qui avait ému le « monde par ses prédications et demeura comme un de ces « phares, auxquels le navigateur demande une route « exempte d'écueils pour gagner le port[2] ».

Sans parler des ouvrages classiques, tels que l'*Histoire de l'Ordre de Fontevraud*, de Nicquet (Paris, 1642)[3]; la *Monarchie française*, de Montfaucon (1730)[4]; les *Recherches historiques sur quelques monuments anciens de l'Abbaye de Fontevrault*, par Bodin (Saumur, 1810)[5]; la vaste et trop confuse compilation d'Édouard[6], *Fontevraud et ses monuments* (Paris, 1873), on peut citer :

[1] *La vie des Saints personnages de l'Anjou*, par dom François Chamard (t. II, p. 1 — XIIe *siècle*).

[2] *Deuxième lettre sur Fontevrault*, par N. Planchenault (*Revue de l'Anjou*, avril 1868).

[3] Nicquet ou Niquet (Honorat), écrivain et jésuite français, né à Avignon, 1585, mort à Rouen, 1667; il fut censeur des livres et théologien du prévôt général à Rome.

[4] Dom Bernard de Montfaucon, savant bénédictin français, né au château de Soulage (Languedoc), 1655, mort à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, 1741. Son ouvrage est intitulé : *Monuments de la Monarchie française, avec les figures de chaque règne* (Paris, 1729-1733, 5 vol. in-fol).

[5] Jean-François Bodin, administrateur et historien, né à Angers, le 26 septembre 1766, mort le 5 février 1829, député de Saumur en 1820. — « Quoique vieux déjà de plus d'un demi-siècle, écrivait « en 1874 M. Célestin Port, dans son *Dictionnaire historique, géogra-* « *phique et biographique de Maine-et-Loire* (t. I, p. 379), les ouvrages « historiques de Bodin sont encore aujourd'hui les récits les plus sin- « cères et les plus abondants de l'histoire d'Anjou. Une *Lettre de M. Ely* « *Johanneau sur la Tour d'Evrault à Fontevrault*, publiée en 1810, « s'est transformée en un mémoire sous le titre nouveau de *Recherches* « *historiques sur quelques monuments anciens et modernes de l'arron-* « *dissement de Saumur* et devenait, deux ans plus tard, *Les Recherches* « *historiques sur Saumur et le Haut-Anjou* (1812-1815).

[6] Pseudonyme d'Armand Biron.

Digitized by Google

l'*Abbaye de Fontevraud* (Angers, 1866), par Malifaud; la belle étude de M. Louis Coujarod dans la *Gazette des Beaux-Arts*[1] (décembre 1867); l'*Histoire des ordres monastiques*, par Hélyot[2]; de très intéressants articles publiés par la *Revue de l'Anjou* en 1868-69, sous le titre de *Lettres sur Fontevrault* et sous la signature de M. N. Planchenault. Rappelons, en outre, que dans cette même revue, en 1854 (1er trimestre), M. P. Marchegay avait mis en lumière les très curieuses notices de P.-J. Dulaure, *Description des principaux lieux de France, contenant des détails descriptifs et historiques sur les provinces, villes, bourgs, monastères, châteaux*, etc. (Paris, 1788-89), manuscrit découvert par M. Taillandier, avocat à la Cour de Cassation, et dont les renseignements précis sur les tombes royales en question ont d'autant plus de valeur qu'ils proviennent d'un écrivain impartial, « ayant vu et « décrit par lui-même, comme l'observe M. Marchegay, « *à la veille* pour ainsi dire de leur destruction, les pré- « cieux mausolées qui ont fait donner à Fontevrault le titre « de *Saint-Denis des Plantagenets* ».

Enfin, en 1876, M. G. d'Espinay a publié aussi dans la *Revue de l'Anjou* (4e s., t. XVII), de savantes *Notices archéologiques* d'un haut intérêt sur l'Abbaye de Fontevrault.

Dans l'ensemble des travaux d'érudition relatifs à l'Abbaye créée par Robert d'Arbrissel et aux monuments funéraires qui en font la gloire l'Angleterre, il est juste de le reconnaître, peut également revendiquer sa large part.

De l'autre côté de la Manche on a le culte de la vieille et illustre dynastie des Plantagenets, que les historiens

[1] Article tiré à part en brochure sous le titre : *Les sépultures des Plantagenets à Fontevrault* (1189-1867).

[2] Pierre Hélyot (1660-1716), religieux de Saint-François de la communauté de Picpus, a donné l'*Histoire des Ordres monastiques, religieux et militaires* (Paris, 1714-1721, 8 vol. in-4°; les 3 derniers sont du P. Bullot). Cet ouvrage, justement estimé, a été plusieurs fois réimprimé, notamment dans la collection de l'abbé Migne, avec des additions de l'abbé Badiche, du clergé de Paris (4 vol. in-4°).

Digitized by Google

anglais aiment à appeler les *Rois Angevins*[1], et de nombreux écrivains se sont plu à traiter ce sujet (pour ainsi dire *national*) des sépultures « angevines » de leurs rois à Fontevrault. Je me contenterai de nommer : Sandford, *Genealogigal history of the Kings* (1677); Stothard, *Monumental effigies of Great Britain* (1816)[2]; Mrs Stothard, *Letters written during a tour through Normandy, Brittany and of other parts of France* (London 1820)[3]; Miss Norgate, *England under the Angevin Kings* (London, 1887); Miss Strickland, *Lives of the Queens of England* (London, 1851), etc., etc.[4]

Différents articles sur cette matière ont successivement paru dans des *magazines* de Londres, par exemple dans la *Saturday Review* de mars 1867, sous la signature de J.-R. Green. Enfin, la revue de Londres bien connue, *The Nineteenth Century*, a inséré dans son fascicule d'août 1902 une très remarquable étude, fortement documentée et très suggestive, intitulée *The last resting-place of our Angevin Kings*. « Le dernier lieu de repos de nos Rois Angevins, » et qui a pour auteur M. Cecil Hallett. Ancien étudiant de l'Université d'Oxford, *bachelor of Arts*,

[1] Il vient d'être édité à Londres un important ouvrage, intitulé *L'Empire angevin* ou « les trois règnes de Henri II, de Richard Ier et de Jean », par sir James H. Ramsay, of Baff.

[2] Charles-Alfred Stothard, peintre anglais né à Londres, 1778, mort à Berre-Ferrers (Devonshire), 1821; auteur du magnifique ouvrage *Monumental effigies of Great Britain* (London, 1812-1823), dont les dernières livraisons ne furent publiées qu'après la mort de Stothard. Cette œuvre considérable, aussi utile au biographe qu'à l'historien, donne une connaissance exacte du costume en Angleterre depuis les premières périodes jusqu'au règne d'Henri VIII.

Stothard est aussi l'auteur d'une collection complète de remarquables dessins sur la fameuse tapisserie de Bayeux (la reine Mathilde).

[3] Ouvrage représentant des paysages et des antiquités, écrit par l'épouse de Stothard, qui accompagna son mari dans ses voyages en France. Les dessins qui ornent ces *Lettres* sont l'œuvre de Stothard même.

[4] Deux tombes des Plantagenets à Fontevrault sont décrites dans le grand ouvrage *Sepulcral monuments in Great Britain*, London, 1786 (t. Ier, 1re partie).

Digitized by Google

cet écrivain distingué compte déjà à son actif des travaux très consciencieux d'esthétique, tels que *La cathédrale de Ripon* (comté d'York), l'*Histoire de la musique sacrée en Angleterre*, la *Description de la cathédrale de Southwell* (comté de Nottingham), ces deux derniers articles parus, le premier, dans la revue *The family Churchmann*, et, le second, dans la *Revue d'Architecture*. Ajoutons que M. Cecil Hallett, qui a une grande admiration pour Fontevrault, a donné, à la suite de sa visite à l'abbaye instituée par Robert d'Arbrissel, une autre étude fort savante et accompagnée de belles illustrations sur « l'Architecture de l'Abbaye de Fontevrault » et qui a été publiée dans la *Revue d'Architecture* de Londres.

Il m'a semblé curieux de voir comment des esprits cultivés et adonnés à l'histoire ou aux arts comprennent en Angleterre cette question complexe des tombes des Plantagenets à Fontevrault, qui se présente sous un triple aspect historique, archéologique et politique; c'est pourquoi j'ai traduit l'article de M. Hallett, en l'accompagnant de notes explicatives, et j'espère que le travail consciencieux de cet archéologue offrira un réel intérêt aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou*, dont je réclame la bienveillante indulgence pour une traduction trop imparfaite.

Après un court préambule sur la petite ville de Fontevrault et les formalités auxquelles doit se soumettre le touriste pour être admis dans l'église abbatiale, qu'il décrit rapidement, M. Cecil Hallett entre dans le vif du sujet.

« Pour les visiteurs anglais, dit-il, l'architecture géné-
« rale du monument, quelque digne d'attention qu'elle soit,
« comptera pour peu en comparaison d'une certaine petite
« chapelle, ouvrant sur le côté est du transept sud, où la
« lumière filtre à travers les fenêtres de l'abside sur quatre
« statues imposantes, qui dorment l'une à côté de l'autre
« derrière une grille de fer, avec leurs pieds tournés vers
« l'ouest. Elles sont royalement vêtues et couronnées;

Digitized by Google

« elles portent les traces de couleurs autrefois magnifiques, « et on peut lire à leurs pieds ces noms en caractères « modernes et dans l'ordre suivant, du nord au sud :

« Éléonore de Guyenne (plus connue en Angleterre « comme Éléonore d'Aquitaine), reine d'Angleterre, « épouse de Henri II; puis Henri II, roi d'Angleterre; « ensuite Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre; enfin « Isabelle d'Angoulême, reine d'Angleterre, épouse de « Jean « Sans-Terre. »

« La vue des restes ou témoins d'une illustre dynastie « d'Angleterre dans une chapelle de prison d'une petite « ville de province du centre de la France suggère de « curieuses réflexions.

« Comment se fait-il que ces souverains aient été « enterrés à Fontevrault[1]? Quelle a été la pompe de leurs « obsèques? Comment quatre statues de rois ou de reines « ont-elles pu échapper aux fureurs de la Grande Révo- « lution? Pourquoi ont-elles été ainsi reléguées dans un « coin, avec leurs pieds tournés vers l'ouest?

« Les Rois *angevins*, ne l'oublions pas, étaient des « souverains *essentiellement continentaux*. Leur domi- « nation dans la France occidentale s'étendait de la « Manche aux Pyrénées et, à leurs yeux — même à ceux « de Henri II — l'Angleterre n'était guère qu'une source « de revenus — de revenus qui pouvaient être dépensés « pour leurs ambitions du dehors. Qu'ils aient été « ensevelis en terre *française*, et en particulier en Anjou, « province dont ils étaient les comtes héréditaires, ce n'est

[1] « Beaucoup d'autres princes avaient été enterrés dans cette « même église, mais leurs tombeaux ne portaient pas d'effigies ; on « cite : Mathilde de Bourbon; Mathilde de Nevers; Sibylle de Cons- « tantinople; Mathilde, fille de Thibault, comte de Chartres et de « Champagne; Agathe, nièce de Thibault, etc. » — *Notices archéologiques — l'Abbaye de Fontevrault*, par d'Espinay (*Revue de l'Anjou*, septembre-octobre 1876, p. 123). — Il y avait aussi (avec une inscription) le tombeau de Foulques, comte d'Anjou, puis roi de Jérusalem.

Digitized by Google

« pas surprenant. Les raisons pour lesquelles cet honneur « a été spécialement conféré à Fontevrault sont liées à « l'histoire même du monastère. Le fondateur fut Robert « d'Arbrissel[1], un prédicateur d'une *puissance* extraordi- « naire[2] qui, à la fin du XIe siècle, avait réuni autour de « lui plusieurs milliers de pieuses personnes ou bien con- « verti des gens des deux sexes; et ce fut probablement « vers 1098 ou 1099 que ces foules se fixèrent dans la « grande forêt de Fontevrault ou de Fontevraud (suivant « l'orthographe plus ancienne[3]), qui est encore marquée « sur les cartes. De cet établissement[4] sortit un double « monastère[5] fondé, comme les maisons de l'Ordre de « Sempringham, à la fois pour les moines et pour les

[1] Robert d'Arbrissel, né vers 1047 au village d'Arbrissel, pays de Rennes, mort le 25 février 1117 à Orsan (Berry), fondateur en 1099 de l'Ordre de Fontevraud, fut docteur de l'Université de Paris, archiprêtre de Rennes et prédicateur de la première croisade. Il avait enseigné, pendant deux ou trois ans, la théologie à l'école épiscopale d'Angers où, l'ayant entendu prêcher en 1096, le pape Urbain II, émerveillé de son éloquence entraînante, le nomma « missionnaire « et prédicateur apostolique dans toute la chrétienté ».

[2] « Au-dessus de ces 3 à 4.000 existences qui, dès le début de « l'œuvre, furent jetées par Robert au creuset de Fontevrault, pour « les séparer de l'alliage du siècle, le fondateur se révéla avec toute « la *puissance* de son âme chrétienne et évangélique. » — N. Planchenault, *Deuxième lettre sur Fontevrault* (*Revue de l'Anjou*, tome II, p. 306; année 1868).

[3] « *Frontevaux*, XVIIe siècle. — C'est la forme qu'emploie toujours « Ménage. « C'est ainsi qu'il faut parler, dit-il, nonobstant l'origine.... « et il y a déjà longtemps que cette prononciation est en usage « (*Histoire de Sablé*). — Fontevrault (Ann. et Postes). — Cette ortho- « graphe, usitée dès le XVIe siècle, est devenue d'usage officiel, sans « aucune raison. » — C. Port, ouvrage déjà cité, t. II, p. 167.

[4] L'Ordre était réparti en 4 provinces : France, Aquitaine, Auvergne, Bretagne, comptant respectivement 15, 14, 15 et 13 prieurés.

[5] « La Maison fut bientôt enrichie par les nombreuses donations « des rois et des seigneurs. Les papes sanctionnèrent l'œuvre de « Robert et lui accordèrent tous les privilèges ecclésiastiques. — Bulles et diplômes du pape Pascal II, en l'an 1105; — du même en 1113; « — de Calixte II, à Tours, en 1119; — d'Honorius III, en 1126; — « lettres de Gérard d'Angoulême, légat du Saint-Siège; — diplôme « de Pierre, évêque de Poitiers. » — *Notices archéologiques, l'Abbaye de Fontevrault*, par d'Espinay, conseiller à la cour d'appel d'Angers (*Revue de l'Anjou*, septembre-octobre 1876).

Digitized by Google

« religieuses, les premiers observant certainement et les « secondes probablement la règle bénédictine.

« Un trait remarquable dans la constitution monacale « fut ce fait que l'autorité suprême sur les moines comme « sur les sœurs était attribuée à l'Abbesse[1]. Bien que « bénédictine dans les principes essentiels, la Maison, « d'après certaines particularités dans la Règle, fut connue « par la suite comme le centre d'un ordre distinct, dit de « Fontevrault. Elle devint, avec le temps « une des Maisons « religieuses de l'Ouest[2] les plus nobles et les plus riches, « et son Abbesse était quelquefois une princesse de « France[3]. Ses relations avec les comtes d'Anjou com- « mencèrent de bonne heure. A ses débuts le monastère « eut un puissant soutien dans Foulques V, et on a pensé « qu'une partie de l'église avait été bâtie à ses frais. Sa « fille Mathilde[4] devint une des religieuses et, lorsque

[1] Cette suprématie de la femme fut adoptée en l'honneur de la mère du Christ, à laquelle la grande église fut dédiée. L'Abbesse reçut l'anneau et la crosse du commandement. On ne se fit pas faute de railler les Fontevristes de ce que *leur royaume était tombé en quenouille*, ce à quoi ils répondaient que le royaume des cieux y est aussi tombé puisque l'Eglise a donné à la Sainte Vierge le titre de *Reine des Cieux* et de *Reine des Anges*. — La première Abbesse fut Pétronille de Chemillé (1114-1149), à laquelle le fondateur remit lui-même la crosse, insigne de ses pouvoirs.

[2] « Dans l'ordre des idées religieuses et de la hiérarchie catholique « Fontevrault relevait directement du Souverain Pontife; ainsi le « déclare la bulle du pape Pascal II, renouvelée par ses successeurs. « Dans l'ordre politique, qui était la Féodalité, Fontevrault ne relevait « que du Roi. » N. Planchenault, idem p. 307.

[3] « Parmi les abbesses on compte jusqu'à seize princesses, dont cinq « de la Maison royale de Bourbon. » Edouard, *Fontevrault et ses monuments*, préface, p. x. — « Depuis le XVIe siècle surtout, les Abbesses « formèrent comme un centre d'élégance et comme une académie « de la grande noblesse française. — Louis XV, en faisant élever ses « filles, Mesdames de France, à Fontevrault, porta à son apogée le « renom de la *royale abbaye*. » — *Un Prieuré de Fontevrault au XIXe siècle — Sainte-Marie de Fontevrault de Chemillé (1805-1897)*, par l'abbé G. Chalubert, aumônier du Bon-Pasteur d'Angers, 1897.

[4] Mathilde d'Anjou, deuxième abbesse en 1149, morte en 1155. « Angélique figure, dit M. Planchenault, qui embellit la cour du duc « Foulques V de l'éclat de sa beauté et de sa science. » Elle avait été fiancée, à 11 ans, au petit-fils de Richard-le-Conquérant.

Digitized by Google

« Foulques accepta la couronne de Jérusalem, ce fut à « Fontevrault qu'il eut une dernière entrevue avec ses « enfants, parmi lesquels se trouvait Geoffroy Plantagenet. « Mathilde, qui était ainsi la tante de Henri II d'Angleterre, « devint la seconde Abbesse. De Henri lui-même le monas- « tère reçut beaucoup de bienfaits[1], parmi lesquels ses « dons des Ponts-de-Cé[2] bien connus, près d'Angers, et ceux « du couvent d'Amesbury[3], dans le Wiltshire, se font « remarquer au premier chef. Sa fille Jeanne fut élevée à « Fontevrault, et peut-être son fils Jean y resta-t-il quelque « temps. L'abbaye était au moins définitivement rattachée « aux Plantagenets au temps de la mort de Henri II. Cet

[1] « La richesse et la splendeur de Fontevrault provenaient de la « libéralité des princes *angevins* et de leur prédilection pour l'abbaye ; « Geoffroy Plantagenet et Mathilde la comblèrent de biens. Quand « la dynastie *angevine* alla s'asseoir sur le trône d'Angleterre, elle « n'oublia pas le monastère privilégié. » Louis Courajod, *Les sépultures des Plantagenets à Fontevrault*, p. 1.

[2] Consulter sur cette intéressante question les pages consacrées à ce sujet par M. l'abbé A. Bretaudeau, chanoine honoraire, curé-doyen de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, dans son *Histoire des Ponts-de-Cé*, publiée dans les *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, t. IV, année 1901, p. 40, 41, 43 et 44. — *Fondation de Fontevrault. — Donation de Foulques aux Religieux. — Donation de Henri II. — Les Fontevristes perdent le péage des ponts.*

[3] Amesbury ou Ambresbury, coquet bourg du Wiltshire, d'un millier d'habitants, dans la fertile vallée de l'Avon supérieur. Cette localité, de haute antiquité, tirerait son nom d'Aurelius Ambrosius, roi des Bretons au VIe siècle; d'après le Dr Guest, Amesbury devrait être identifié avec le grand monastère fondé par les Gallois au début de l'ère chrétienne. Vers 980 un couvent de Bénédictines y fut créé par la reine Elfrida, en expiation du meurtre de son beau-fils Edouard au château de Corfe. En 1177, Henri II expulsa les religieuses qui n'observaient plus guère la règle de leur ordre et fit don du couvent au monastère de Fontevrault, qui envoya à Amesbury une prieure et vingt-quatre nonnes. La nouvelle fondation, comblée par la faveur des souverains, crut rapidement en splendeur et devint la retraite privilégiée des dames de noble lignage ou des princesses de sang royal. Eléonore de Bretagne, fille de Geoffroy Plantagenet, y prit le voile et y fut enterrée; de même Marie, fille d'Edouard I (1285); Eléonore, épouse d'Henri III, y mourut en 1292. La dernière Abbesse fut Florence Bormewe; fermé sous Henri VIII, lors de la Réformation, ce couvent devint la propriété du duc d'Hertford, connu plus tard sous le nom du protecteur Somerset, frère de Jeanne Seymour, troisième épouse d'Henri VIII, personnage historique, qui pendant la jeunesse de ce souverain accapara toute l'autorité, puis tomba en disgrâce et fut décapité en 1552.

Digitized by Google

« événement eut lieu en 1189 dans son cher château de « Chinon, seulement à 9 milles de distance, et pour la « sépulture du roi[1] Fontevrault fut aussitôt désigné et par « les souvenirs se rattachant au défunt et à cause de la « proximité, car à une époque aussi troublée il était pru- « dent de ne pas transporter le corps du défunt à une trop « grande distance — pas même aussi loin que l'église de « Saint-Martin à Tours, qui aurait pu être regardée, avec « quelque raison, comme le mausolée des Comtes d'Anjou. « Même si cela avait été aisé, la sépulture en Angle- « terre n'aurait aucunement convenu. Notre pays ne pou- « vait guère revendiquer les restes d'un prince qui était « essentiellement un monarque *continental*[2]; en outre « aucune église spéciale en Angleterre n'avait depuis la « Conquête assumé le caractère d'un mausolée royal, les « rois normands ayant tous été ensevelis dans des endroits « différents. C'est donc à Fontevrault que la dépouille du « roi fut portée, avec autant de pompe qu'on pouvait en « improviser à la hâte, et ce fut dans le chœur de l'église « abbatiale que se passa, dit-on, cette terrible scène, lors- « qu'à l'apparition du rebelle Richard le corps du père

[1] Henri II *Plantagenet*, né au Mans 5 mars 1133, mort à Chinon 11 juillet 1189, fils de Geoffroy V, comte d'Anjou, et de Mahaut ou Mathilde, veuve de l'empereur Henri V et fille de Henri Ier d'Angleterre. Henri II Plantagenet fut successivement comte d'Anjou, duc de Guienne, comte de Poitou et roi d'Angleterre. En mourant, il avait exprimé le vœu d'être inhumé dans l'abbaye de Fontevrault.

« Sa cour, a-t-on dit, était l'asile des savants de l'Europe. » — « Le nécrologe de Fontevrault, ajoute M. Godard-Faultrier, le « nomme le Salomon de son temps. »

« On lui doit à Angers les moulins des Treilles, l'église et le ma- « gnifique hôtel Saint-Jean, modèle du style auquel il a donné son « nom et qu'il a doté de la terre de Désert, dans l'île de Chalonnes, « possédée encore par les Hospices. Il prolongea la levée de la « Loire jusqu'à Sorges et la répara dans sa partie d'amont. » *Chronique d'Anjou.*

[2] « Les premiers rois (les Plantagenets), qui restèrent si longtemps « attachés à l'Anjou, continuèrent les traditions de générosité de leur « famille et, après avoir de plus en plus enrichi l'abbaye de leur « vivant lui donnèrent en mourant leurs corps à garder. » Louis Courajod, déjà cité, p. 537.

Digitized by Google

« commença de perdre du sang par les narines. Les liens « entre Fontevrault et les Plantagenets, resserrés par le « fait de la sépulture de Henri II, furent encore rendus « plus étroits par une série d'événements se continuant « à travers le XIVe siècle.

« On a dit que Richard Ier[1] visita le monastère avant « de partir pour la croisade, qu'il attribua sa délivrance de « captivité aux prières des religieuses, qu'il offrit en per- « sonne plus tard à leur église certaines reliques rap- « portées de Palestine et que ce fut sur son vœu exprimé « que ses obsèques eurent lieu à Fontevrault en 1199. Peu « de temps après ses funérailles se tint dans l'église cette « fameuse entrevue entre son successeur et saint Hugh de « Lincoln, dont Froude dans ses *Courtes Études* (*Un « Évêque du XIIe siècle*) a donné une description si « frappante; et ce n'était pas peut-être la dernière fois que « le Saint et le Roi devaient se rencontrer près des « tombes de Richard et de Henri. La princesse Jeanne[2], « qui était devenue successivement Reine de Sicile et « comtesse de Toulouse et qui avait pris le voile d'une « Fontevriste juste avant sa mort, fut ensevelie dans « l'église abbatiale la même année que son frère Richard « et en la présence, dit-on, de Hubert Walter, archevêque « de Canterbury. Là fut enterré, en 1250, le corps de son

[1] Richard Ier, dit *Cœur-de-Lion*, deuxième fils de Henri II et d'Éléonore de Guienne, né à Oxford en 1157, mort de la blessure d'une flèche à l'attaque du château de Chalus (Limousin), le 6 avril 1199, célèbre surtout par son courage, sa participation à la 3e croisade avec Philippe-Auguste et l'empereur Frédéric Barberousse et par sa lutte en Palestine contre le sultan Saladin. « Richard, dit M. Godard- « Faultrier, intrépide à l'attaque, habile dans ses plans de bataille, « fut également propre à la poésie, administrateur sévère et judi- « cieux, habile politique non moins que vaillant guerrier. Il aima les « Lettres et les cultiva pour ainsi dire au milieu des combats. » (*L'Anjou et ses Monuments. — Comtes Plantagenets*, ch. XX, t. II).

[2] Jeanne d'Angleterre, fille de Henri II, roi d'Angleterre, et d'Eléonore de Guyenne, née en 1165, morte à Rouen, 27 septembre 1199, mariée en premières noces à Guillaume, roi de Sicile, et, devenue veuve, en secondes noces à Raymond VI, comte de Toulouse.

Digitized by Google

« fils Raymond VII, comte de Toulouse[1], et là aussi, croit-
« on, fut apporté le cœur de la fille de Richard, Béatrice.

« La reine Éléonore[2], la veuve de Henri II, fut une grande
« bienfaitrice pour l'abbaye et on prétend qu'elle fit rebâtir
« le mur de clôture. Elle se trouva là en 1199, lorsqu'elle
« fut appelée au lit de mort de Richard à Chaluz, et de
« nouveau en 1200, alors que son séjour au monastère
« paraît avoir duré deux années. On a dit qu'en 1202 elle
« prit le voile et, bien qu'elle mourut vraisemblablement
« ailleurs, elle fut ensevelie à Fontevrault, en 1204[3].

« La perte de l'Anjou éprouvée par le roi Jean[4] cette

[1] Raymond VII, comte de Toulouse, fils de Raymond VI et de Jeanne d'Angleterre, né à Beaucaire, en 1197, mort le 27 septembre 1249, au moment de partir pour la croisade.

Son testament disait : « Nous choisissons avant tout, pour lieu de « notre sépulture, le monastère de Fontevrault, où repose déjà le « roi Henri d'Angleterre, notre aïeul, et le roi Richard, notre oncle, « et la reine Jeanne, notre mère, et nous voulons être placé à ses « pieds. »

[2] Aliénor ou Eléonore de Guienne, née en 1122, morte religieuse et inhumée à Fontevrault, 31 mai 1204, fille de Guillaume X, dernier duc d'Aquitaine, et d'Eléonore de Châtellerault, d'abord mariée à Louis VII le jeune, roi de France, répudiée par ce prince à cause de ses scandales, en 1152, et mariée ensuite à Henri, alors duc de Normandie et futur roi d'Angleterre.

[3] L'épitaphe sur le monument élevé à la mémoire d'Eléonore d'Aquitaine était des plus élogieuses : « Le 6 des kalendes de juin, « quitta le siècle Mme Aliénor, duchesse d'Aquitaine. Elle illustra le « monde et releva la noblesse de sa race par ses actions, l'enrichit de « sa grâce, l'orna des fleurs de sa vertu. Par l'incomparable hon- « neur de sa probité elle fut supérieure à presque toutes les reines « du monde. »

[4] Jean *Sans Terre* (ainsi nommé parce que son père avait partagé tous ses domaines entre ses aînés), dernier fils de Henri II et d'Eléonore d'Aquitaine, né à Oxford, 24 décembre 1167, mort à Newark, 19 octobre 1216, roi d'Angleterre 27 mai 1199, marié en 1189 à Alice de Gloucester qu'il répudia pour épouser Isabelle d'Angoulême, âgée de douze ans, qu'il avait enlevée. Consulter pour le règne de ce monarque, qui a laissé une triste renommée, le savant ouvrage de Miss Norgate, *John Lackland* (Londres 1902), dont M. l'abbé Marchand, professeur à l'Université catholique d'Angers, a donné, sous le titre *Le dernier Plantagenet comte d'Anjou*, un très intéressant compte rendu dans une séance de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts* de notre ville (mai 1903). « Son manque absolu de grandeur et de géné- « rosité, a dit le distingué historien notre compatriote en parlant « de Jean Sans-Terre, sa fourberie et le mépris de la foi jurée, sa « violence brutale, sa rapacité et sa gloutonnerie excitent l'aver-

Digitized by Google

« année-là ne semble pas avoir aucunement altéré les rela-
« tions entre l'abbaye angevine et les rois anglais. La
« onzième Abbesse, Adèle de Bretagne[1], passe pour avoir
« appartenu à la cour de Henri III et avoir été préparée à
« son noviciat à Amesbury. En 1246 Fontevrault fut
« témoin de la mort et des obsèques de la reine Isabelle
« d'Angoulême[2], épouse du roi Jean, qui s'était retirée là
« quelque temps auparavant et y aurait, dit-on, pris le
« voile. En 1254, le monastère fut visité par Henri III, et
« on prétend qu'en 1274 Édouard Ier se trouva là, à son
« retour de la croisade, et qu'il était présent dans l'église
« à l'inauguration d'un réceptable pour le cœur du roi
« Jean, dont le vœu que cette partie de son corps reposât à
« Fontevrault avait été, pour des raisons inconnues,
« négligé jusque-là. Édouard passe aussi pour avoir per-
« suadé à la treizième Abbesse, Jeanne de Dreux[3], de se
« retirer en Angleterre et de gouverner l'Ordre en demeu-
« rant à Amesbury. Dans ce dernier couvent entra, comme
« on le sait, la mère d'Édouard, Éléonore de Provence,
« qui fut peut-être la troisième reine d'Angleterre et le
« quatrième membre de la famille royale à prendre le
« voile de Fontevriste ». Ce fut, dit-on, Marguerite de
« Pocey[4], quinzième Abbesse de Fontevrault, qui lui fit
« prononcer ses derniers vœux ; cette princesse avait été

« sion. » Ses crimes et ses débauches l'avaient rendu odieux à ses sujets, qui lui arrachèrent en 1215 *la Grande Charte*, restée encore le fondement de la Constitution anglaise.

[1] Adèle de Bretagne, abbesse en 1207, morte en 1216.

[2] Isabelle ou Elizabeth d'Angoulême, reine d'Angleterre, puis comtesse de la Marche, fille d'Aimar I, comte d'Angoulême, et d'Alix de Courtenay, fiancée à Hugues IX, comte de la Marche, mariée en premières noces en 1189 à Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre, puis, devenue veuve, à Hugues X, dit *le Brun*, fils de son premier fiancé, 1220; Jean Sans-Terre l'avait fait enfermer à partir de 1214 à Gloucester ; elle mourut à Fontevrault le 4 juin 1246, après y avoir pris le voile.

[3] Jeanne de Dreux ou de Brenne, abbesse en 1265, morte en 1276.

[4] Marguerite de Pocé, abbesse en 1284, morte en 1304.

Digitized by Google

« incitée par Édouard à traverser la Manche dans le but « d'étendre l'Ordre, qui, en dehors d'Amesbury, possédait « en Angleterre plusieurs branches. Cette abbesse, sur le « désir d'Édouard, rapporta à Fontevrault, avec elle, le « cœur d'Henri III, que ce roi avait promis au monastère « en 1524.

« Il semblerait qu'il y ait eu une tradition en France, « d'après laquelle Éléonore de Provence serait morte à « Fontevrault et y aurait été enterrée, et, au temps où « l'Abbaye fut supprimée, il y avait une tradition d'après « laquelle l'église aurait jadis renfermé les statues d'Éléo- « nore et de Berengaria de Navarre, épouse de Richard [1], « idées qui ont été adoptées imprudemment par l'écrivain « Édouard dans son ouvrage *Fontevrault et ses Monu-* « *ments*. L'évidence prouve cependant qu'Éléonore mourut « à Amesbury et y fut enterrée, que son cœur fut déposé « à Londres et que Berengaria fut inhumée à Espan, où « sa statue (maintenant au Mans) fut découverte par Sto- « thard en 1816. Qu'Éléonore de Provence ait visité Fon- « tevrault, il n'y a rien d'invraisemblable; il est même « possible que des cénotaphes aient perpétué là le souvenir « des deux reines, ou bien, pour Berengaria, que son « cœur ait été déposé là et qu'au-dessus on ait élevé un « tombeau, précisément comme une tombe et une statue « furent érigées au-dessus du cœur de Richard à Rouen. « Fontevrault au moyen âge était apparemment riche en « cœurs de monarques [2], que celui de Berengaria fût du

[1] « Richard avait épousé dans l'île de Chypre, en l'an 1191, « Berengaria ou Bérengère, fille de Sanche VI, roi de Navarre. « Elle reçut en domaine la petite ville de Segré et divers autres « fiefs en Anjou, que Jean lui contesta et dont elle jouit difficile- « ment. Bérengère fonda en 1229 l'abbaye de l'Epau, près le Mans. » — Godard-Faultrier, *l'Anjou et ses Monuments* (Comtes Plantagenets), ch. x, p. 235.

[2] L'abbaye renfermait aussi le cœur de Jean-sans-Terre, inhumé à Westminster, et celui de Béatrix, fille de Richard Cœur-de-Lion.

« Dans le même lieu git aussi le cœur de Henri III, roi d'Angle- « terre, ainsi que le corps de plusieurs autres personnes illustres,

Digitized by Google

« nombre ou non, et, d'après une version, le cœur « d'Édouard Ier lui-même que l'on considère, en général, « comme ayant été destiné à la Terre-Sainte, aurait été « porté à Fontevrault par sa seconde femme Marguerite de « France et inhumé près de la tombe de Henri II, en pré- « sence d'Antoine Bek, évêque de Durham. L'abbaye et « ses dépendances eurent à souffrir pendant les guerres « d'Édouard III ; cependant après ces guerres, la 22e « Abbesse, Blanche d'Harcourt [1], pouvait amener « Charles VI à écrire à Richard II et à réclamer le paie- « ment arriéré des subsides « annuels et perpétuels » « accordés à l'Ordre par les souverains anglais, subsides « entraînant des droits sur le Trésor royal et sur les « revenus de Londres et de Winchester.

« Mais suffisamment a été dit pour montrer quel lien « étroit unissait Fontevrault et les Plantagenets, sinon « pour justifier l'appellation qui a été donnée au monas- « tère de « Saint-Denis Anglais ».

« Les Princes, dit Bacon, sont comme des corps « célestes. Ils sont l'objet de beaucoup de vénération, mais « ils ne jouissent d'aucun repos. Les tombes royales de « Fontevrault ont eu aussi peu de repos que les souverains « dont elles perpétuent le souvenir, et beaucoup moins de « vénération qu'eux. Le premier trouble dont elles eurent « à souffrir se produisit pendant la visite de Henri III, qui, « trouvant que sa mère, la reine Isabelle, avait été « inhumée, d'après son propre désir, au milieu des simples « religieuses, décida que son corps serait transporté dans « l'église et au milieu des membres de sa Maison, sous « un tombeau monumental, dont la statue, existant « actuellement, est un témoignage.

« qui sont dénommés sur une table de marbre, posée en dehors, à « côté de la grande grille, joignant leur sépulture. » *L'Abbaye et les Statues de Fontevrault* (*Revue de l'Anjou*, 1854, t. Ier). — *Notice sur l'Abbaye de Fontevraud*, par P.-J. Dulaure.

[1] Blanche d'Harcourt, abbesse en 1391, morte en 1431.

Digitized by Google

« La partie de l'église dans laquelle les tombes royales « furent situées à l'origine était appelée le *Cimetière des* « *Rois*. Les écrivains modernes le placent dans la nef, « mais l'analogie d'autres mausolées royaux rend la ques- « tion très discutable. Nicquet, écrivant à une époque à « laquelle cet emplacement pouvait très bien avoir été « encore conservé par la tradition, dit : « Il s'étendait « contre le grand pilier le plus éloigné de l'autel. » Main- « tenant les seuls piliers dans l'église se trouvent dans « le chœur et sous la tour centrale. A nouveau, en parlant « des obsèques de Jeanne, la sœur de Richard, Nicquet « dit que son corps fut déposé *dans le chœur*. Il semble- « rait donc que le *Cimetière des Rois* fût situé quelque « part à l'extrémité ouest de cette partie de l'édifice. « Quant à la disposition corrélative des tombes, on peut « supposer en partie, d'après les vœux exprimés par les « défunts, en partie d'après une tradition qui avait sur- « vécu jusqu'à l'époque de Nicquet, que Richard Ier repo- « sait aux pieds de Henri II, Jeanne aux pieds d'Éléonore « et Raymond de Toulouse à ceux de Jeanne.

« En 1504, l'Abbesse Renée de Bourbon[1] se mit à modi- « fier les dispositions intérieures de l'église, en plaçant « une grande grille[2] pour séparer le *Chœur de l'Autel*

[1] Renée de Bourbon, abbesse de la Sainte-Trinité de Caen, abbesse de Fontevrault, 23 septembre 1491, morte le 8 novembre 1534; pendant treize ans elle gouverna les deux abbayes; sous son gouvernement l'abbaye se renouvela fort avantageusement; elle reçut, à cet effet, compliments et visites de souverains. Ainsi, en 1517 (6 juin), François Ier vint lui rendre visite accompagné de la reine, la régente, Louise de Savoie, et plusieurs seigneurs et dames de la Cour.

Elle eut pour successeurs Louise de Bourbon (1535-1575), qui acheva les travaux commencés par Renée de Bourbon, et Eléonore de Bourbon (1575-1611), qui agrandit encore le monastère et embellit l'église.

Le chiffre de Louise de Bourbon (1543) orne la belle porte rehaussée d'arabesques à l'entrée de la salle capitulaire et décore sur l'élégant pavage les armes de la Maison de Bourbon : de France avec bâton alaisé de gueules, posé en bande en abîme.

[2] « Cette grille, dit M. d'Espinay, orne aujourd'hui la cour d'entrée « de la Préfecture d'Angers. — Pour faire face à ces dépenses,

Digitized by Google

« du *Chœur des Dames*. Ce faisant, elle jugea nécessaire « de déplacer les tombes royales en les transportant dans « la *Clôture des Religieuses*. Elle les garda bien, en « effet, « près du même pilier »; mais Henry, Richard, « Éléonore et Jeanne furent placés l'un près de l'autre, « quoique Raymond et Isabelle fussent rapprochés de la « grille. La disposition des corps semble avoir été aussi « changée, et il est plus que douteux que le vrai corps ait « été placé sous la vraie statue correspondante; en effet, « les tombes exhaussées de Henri, de Richard, d'Éléonore « et de Jeanne, dit Nicquet, étaient vides.

« En 1563[1], l'Anjou fut ravagé par les Huguenots, et il « est probable qu'il en résulta quelque dommage[2] pour « l'Abbaye et les tombes en question.

« En 1638[3], l'Abbesse Jeanne-Baptiste de Bourbon se « mit à modifier encore plus les dispositions du chœur. « Elle érigea un avant-mur dans le style de la Renaissance « et ouvragé avec soin; mais était-ce pour remplacer la « totalité ou une partie de la grille de Renée, ou comme « une addition à cette grille, cela ne ressort pas clairement « de la relation de Nicquet. En tout cas, en creusant les « fondations, elle fut obligée de déplacer à nouveau les « tombes royales. Bien pis! les statues de Jeanne et de « Raymond, couchées sans doute comme les autres, furent « brisées et remplacées par d'autres représentant (sans

« Renée de Bourbon dut vendre sa vaisselle d'argent et les objets « précieux dont lui avaient fait présent des princes généreux et des « membres de sa famille. » (*Histoire de l'Ordre de Fontevrault*, par le P. Honorat Nicquet, tome IV, ch. XXIX.)

[1] Au mois d'avril 1562, les Huguenots vinrent ravager cette province (Jean Hirch, *les Antiquitez de l'Anjou*, p. 220 et suiv.

[2] Bibl. nat. Carte de Fontevrault, tome II, fol. 289-1.

[3] Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille naturelle de Henri IV et de Charlotte des Essarts de Romorantin, élue en 1637, morte le 16 janvier 1670, qui succéda à Louise de Bourbon-Lavedan (1611-1637), et prit le titre de *Chef et Générale* de l'Ordre; sous son gouvernement discuté s'élevèrent de vives contestations entre les Religieuses et l'Ordre fut désormais réglé par la Réforme de Sixte IV.

Digitized by Google

« doute en marbre) le comte et sa mère à genoux. Dans « cette nouvelle attitude Raymond était figuré se frappant « la poitrine en signe de repentir pour avoir embrassé la « religion luthérienne hérétique. L'Abbesse Jeanne-Bap- « tiste plaça les six autres statues dans une construction « massive de la Renaissance[1] qu'elle fit bâtir à leur « intention contre le mur du nord dans le chœur, et il est « possible qu'elles reçurent alors une nouvelle couche de « peinture et une nouvelle dorure. L'Abbesse envoya un « dessin de ce tombeau (copié d'après l'original exécuté par « son dessinateur officiel) à l'héraldiste anglais Sandford, « qui le publia dans son *Histoire généalogique des Rois « d'Angleterre* (Londres 1677). On y voit les statues « de Henri, d'Éléonore, de Richard et d'Isabelle, reposant « l'une à côté de l'autre dans une crypte profonde et voûtée, « et devant elles se trouvent les images agenouillées de « Raymond et de sa mère se faisant face. Il est possible « que les tombes (comme étant distinctes des statues) « aient été couchées dans la partie basse de ce monument; « mais il est plus probable qu'elles furent détruites.

« Quant aux restes des corps qui furent alors découverts, « on les enterra à quelques pas du nouveau tombeau que « Sandford décrit comme un *cénotaphe*.

« Après cela on aurait pu penser qu'il serait du moins « permis à ces princes infortunés de reposer en paix.

« Bien au contraire ! leurs aventures ne faisaient que « commencer. En 1793, l'abbaye[2], comme tant d'autres à

[1] « Nous sommes au XVIIe siècle. Les rois sont placés sous une « arcade resplendissante d'or, de marbres de toutes couleurs ornés « de sujets allégoriques et de festons dans le style le plus pompeux « et le plus faux du jour, sur un tombeau en forme d'autel. » Courajod, p. 555.

[2] Fontevrault comptait encore 57 prieurés avec 1.500 religieuses, environ, en dehors de l'abbaye qui en renfermait 160 à 180 et une vingtaine de moines ; les revenus étaient estimés à 100.000 livres. L'Ordre avait des couvents en Angleterre, en Espagne et même en Sicile. Chaudeau écrit en 1779 : « On voit encore à Messine un monastère des Filles de Fontevrault. » La dernière Abbesse a été la

Digitized by Google

« la même époque, fut supprimée. Cela se fit progressi-
« vement et les événements qui se succédèrent n'ont pas
« besoin d'être relatés[1]. On en arriva aux pires extrémités[2],
« lorsque les révolutionnaires, rendus furieux par le
« caractère particulièrement aristocratique de ce monas-
« tère, se précipitèrent dans l'enceinte avec des bâtons et
« des haches et portèrent la dévastation dans tous les coins,
« dévastation qu'ils annonçaient aux gens du dehors par
« les cris : « La royale abbaye est enfin à bas ! » L'église
« naturellement devint la scène de sauvages violences,
« dont l'un des objets principaux fut la grande tombe
« royale. On brisa les statues de Raymond et de Jean; et
« comment les quatre autres statues purent échapper, il
« est impossible de l'expliquer, à moins qu'elles n'aient
« dû leur salut à leur position plus retirée dans les pro-
« fondeurs de la crypte. On est dans le doute sur la question
« de savoir ce qu'il advint des restes des corps, à supposer
« qu'il en existât. Les uns dirent qu'ils furent dispersés;
« d'autres qu'ils furent bien dispersés en effet, mais réunis
« ensuite et remis en place. Suivant une version plus tard,
« au cours de certains travaux dans l'église, un com-
« mandant à Fontevrault aurait découvert les restes de
« Richard et le cœur de Jean.

« D'après d'autres bruits, cette dernière relique aurait été
« donnée au cardinal Wisemann, qui résidait alors dans
« le voisinage, et la dépouille mortelle envoyée à Londres.

baronne de Pardaillan d'Antin, née en 1725, fille du duc d'Antin d'Epernon, petit-fils du duc d'Antin, qui était le seul enfant légitime de Mme de Montespan; à la Révolution, cachée d'abord à Angers dans la maison Beauvoy (cour Saint-Laud), elle se réfugia chez une amie et mourut à Paris, âgée de 73 ans (peut-être à l'Hôtel-Dieu), le 20 décembre 1797.

[1] Le 15 janvier 1791, Perrin, maire de Fontevrault, signifia à Mme Julie-Sophie-Gillette de Gondrin de Pardaillan d'Antin que l'Assemblée nationale avait supprimé son titre et sa charge d'Abbesse, et le 20 juin 1792 il vint saisir le mobilier du monastère, dont la vente des immeubles avait été ordonnée le mois précédent.

[2] *Rapports sur les Archives de la préfecture de Maine-et-Loire*, par Paul Marchegay. — Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1re série, t. III, p. 412.

Digitized by Google

« Cependant l'antiquaire M. Deville[1] déclare qu'un maçon, « qui était présent lors de l'ouverture du tombeau de « Richard en 1793 et qu'il avait interrogé à ce sujet, lui « aurait dit qu'on n'avait pas même découvert un seul « ossement. »

Qu'il me soit permis d'ouvrir à ce propos une parenthèse : voici le texte même du passage auquel M. Hallett fait allusion et qui est tiré de l'ouvrage de M. Achille Deville, *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen* (édition de 1837, p. 164).

« Étant à Fontevrault, écrit cet antiquaire, j'interrogeai « à plusieurs reprises le maçon qui avait fouillé, en 1793, « la tombe de Richard, pour savoir quel avait été le résultat « de cette recherche. Il persista à m'assurer que l'on n'avait « absolument rien trouvé, pas même d'ossements, soit que « cet homme craignît de me dire la vérité, soit, plutôt, « qu'on n'eût pas creusé jusqu'à la fosse où était placé le « cercueil. » D'autre part, M. Louis Courajod, dans son article très étudié *Les sépultures des Plantagenets à Fontevrault*[2], semble émettre des doutes à ce sujet. « Nous « croyons, dit cet écrivain, qu'on a dû revenir à la charge « et que l'appât de richesses enfouies fit violer en secret le « sol du cimetière. On en tira, en effet, des ossements « attribués tous naturellement aux plus célèbres des per- « sonnages inhumés. Il circule en Angleterre et en France « des crânes de Richard et des cœurs de Henri II. L'attri- « bution qu'on donne à ces restes humains est purement « arbitraire. »

M. Deville, qui s'était attaché avec un intérêt particulier à l'étude des restes et des monuments funéraires de Richard

[1] Achille Deville, célèbre antiquaire, né et mort à Paris (1789-1875), correspondant de l'Institut, fondateur et directeur du Musée des Antiquités de Rouen (1831-1848), auteur de nombreux et remarquables ouvrages sur l'archéologie normande, en particulier du livre intitulé *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen.*

[2] Article déjà cité, page 556, note 2.

Digitized by Google

Cœur-de-Lion, a donné de très curieux documents à cet égard.

« Le cœur de l'*Achille normand*, dit-il[1], était seul « déposé dans son tombeau (dans la Cathédrale de Rouen). « Richard, en mourant, avait ordonné que son corps fût « porté à *Fontevrault* et enseveli aux pieds de son père « Henri II[2]; ses entrailles, sa cervelle et son sang à Poi- « tiers. Il avait légué son cœur à la ville de Rouen, à rai- « son de l'affection particulière qu'il portait aux Normands, « dit un de ses historiens, *propter præcipuam dilec- « tionem quam adversus Normanos gerebat*, « en remem- « brance d'amour », comme s'exprime la *Chronique de Normandie.*

La même *Chronique* ajoute : « Et sont intitulez ces vers « de luy fais en un tabel assis devant sa représentation « (statue de Richard) en la dicte église de Notre-Dame de « Rouan ou (au) costé devers le revestuaire. »

Voici les six derniers vers (bien curieux) de cette longue épitaphe :

Pictavis exta ducis sepelis rea terra kalucis
Corpus dat claudi sub marmore fons ebraudi
Neustria tuque tegis cor expugnabile regis
Sic loca per trina se sparsit tanta ruina
Nec fuit hoc funus cui sufficeret locus unus.
Ejus vita brevis cunctis plangetur in evis.

« Le Poitevin ensevelit les entrailles du duc; la terre « coupable de Chaluz livre son corps à *Fontevrault*, qui « l'enferme sous le marbre. Et toi, Normandie, tu couvres « le cœur indomptable du Roi. C'est ainsi que cette grande

[1] *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, par A. Deville, membre des Sociétés des Antiquaires de Normandie, de France, de Londres et d'Ecosse, 1re édition, Rouen, 1837, p. 159.

[2] « Afin que la mort réunit du moins ceux que la vie n'avait pu « lier d'affection, » comme le remarque malicieusement M. Godard-Faultrier dans son volume *L'Anjou et ses Monuments.*

Digitized by Google

« ruine est partagée entre trois lieux différents : il n'était « pas de ces morts qu'un seul lieu pût contenir[1]. »

Ajoutons, détail bien bizarre, que, suivant l'usage de l'époque, le corps de Richard Cœur-de-Lion avait été mis dans du sel et cousu dans un cuir de bœuf.

Quant à M. Deville, il eut, comme il le dit lui-même dans une édition postérieure de l'ouvrage déjà cité, « l'insigne « bonheur de découvrir le 31 juillet 1838, sous le dallage « du sanctuaire de la Cathédrale (de Rouen), à l'endroit « où le clergé de 1736 avait fait placer une inscription « commémorative, la statue et le cœur de Richard Cœur-« de-Lion[2]. »

Cette découverte a été d'autant plus heureuse que depuis 1736[3], époque à laquelle l'autre statue de Rouen disparut, l'unique effigie de Richard était celle de Fontevrault, que M. Deville avait étudiée sur place et fait graver dans ses *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*[4].

[1] « L'usage, dit M. Deville, de partager ainsi les restes des morts « et de les inhumer en différents lieux ne paraît pas remonter, pour « les princes normands, au-delà de Henri Ier, décédé en 1135. »

[2] Le 6 avril, jour anniversaire de la mort de Richard Cœur-de-Lion, on célébrait une messe pour le repos de son âme dans l'église de Rouen. Le souvenir de ce prince était resté cher aux chanoines de la Cathédrale, moins à cause de ses hauts faits et même de sa qualité de roi, qu'en raison de sa libéralité envers eux.

« Le vainqueur de Saladin devait leurs prières à 300 muids de « vin qu'il leur avait libéralement départis. Nous devons dire cepen-« dant, à l'honneur et à la gloire des chanoines, que, depuis bien « longtemps, ils ne buvaient plus du vin du roi Richard lorsqu'ils « disaient encore des prières pour lui. Il est vrai que le vainqueur « de Saladin, étant à Bordeaux, avait, par mesure de précaution, « légué un revenu de 30 livres *angevines* pour la nourriture des deux « prêtres de la Cathédrale, « qui diront la messe pour le salut de son « âme et de celle de son père et de son frère Henry, inhumé dans la « Cathédrale. » *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, par feu A. Deville, 3e édition, revue et publiée, avec notes et additions, par F. Bouquet (Paris, 1188, p. 35.)

[3] « J'ai pu dessiner, en 1829, dit M. A. Deville, dans ses *Tombeaux « de la Cathédrale de Rouen* (édition de 1833, p. 159), cette dernière « figure, un de nos plus précieux restes d'antiquités. »

[4] En 1733, le mausolée de Richard avait été mis en pièces ; mais les chanoines firent graver à l'endroit où avait reposé la statue de ce

Digitized by Google

Nous verrons plus loin que M. Cecil Hallett dit que la statue de Richard à Fontevrault est certainement très différente de l'autre effigie à Rouen, près de laquelle son cœur était inhumé. « Le Richard normand, a écrit M. Cou-« rajod, nous semble inférieur en intérêt à celui de Fon-« tevrault, car il dut être refait après l'incendie de la « Cathédrale, en 1200. C'est en vain qu'après les avoir « visités et comparés tous deux, nous avons cherché à éta-« blir l'identité de l'un par l'autre. Le Richard de Rouen « ne ressemble nullement à celui de Fontevrault..... « Quant à ce dernier, le visage en a été trop mutilé pour « qu'il puisse, après les restaurations, donner une ressem-« blance bien exacte. Toutefois, le marteau qui le défigura « n'a pu enlever toute trace d'énergie et de personnalité. »

De son côté M. Deville, à propos de la statue de Rouen, s'exprime ainsi avec sa grande autorité : « Malgré la roi-« deur du dessin et une certaine sécheresse de travail, cette « statue est extrêmement remarquable pour l'époque. Elle « prouve quels progrès les arts avaient faits depuis le « XIe siècle, où la statuaire, en particulier, était descen-« due si bas. Elle a dû être exécutée dans la dernière année « du XIIe siècle et ne peut être sortie que d'une des mains « les plus habiles du temps[1]. »

Joseph JOÛBERT.

(A suivre.)

roi, couchée en habits royaux sur son mausolée, l'épitaphe suivante :

Cor Richardi regis Angliæ
Normaniæ ducis
Cor leonis dicti
Obiit anno
M.C.X.C.I.X.

Cœur de Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie, dit Cœur-de-Lion. Il mourut l'an 1199.

[1] « Quelles pensées, dit M. Godard-Faultrier dans ses *Comtes* « *Plantagenets*, n'inspire pas ce monument de la fin du XIIe siècle? « Face à face avec cet intrépide croisé, vous sentez les siècles finir « sous vos pas; vous vivez de sa vie; vous combattez dans ses « rangs. Les sables brûlants du désert scintillent à vos yeux, les tur-« bans voltigent sous vos pas au vent de la bataille, et l'ombre du « grand Saladin plane sur la tombe de Richard, comme le trophée « de sa gloire! »

Digitized by Google

LE COMBAT DE BRISSARTHE

(866)

L'étude du règne de Charles le Chauve (840-877) a été entreprise à l'École des Hautes-Études, il y a environ quinze ans, par feu Arthur Giry. Il y menait de front dans ses deux conférences hebdomadaires l'examen et la critique des sources diplomatiques et des textes annalistiques. Quand une fin prématurée vint l'enlever à la science le 13 novembre 1899, il était parvenu, en ce qui concerne les Annales, aux deux tiers de sa tâche, ayant traité des années 840 à 865 inclusivement. Par malheur, le professeur négligea de rédiger ses leçons, et de ce long effort il n'est point resté de traces écrites, sinon une traduction inachevée des Annales de Saint-Bertin. En 1900, M. Maurice Prou, successeur de Giry dans la chaire de diplomatique de l'École des Chartes, consentit à se charger de la publication des *Diplômes* de Charles le Chauve. De son côté, M. Ferdinand Lot, qui avait remplacé Giry dans ses conférences de l'École des Hautes-Études, entreprit de publier les *Annales* du règne du même souverain. Il lui parut que le meilleur moyen d'aboutir rapidement serait de s'adjoindre pour traiter la période 840-865 un certain nombre d'élèves distingués de Giry ayant suivi ses conférences pendant les dernières années de sa vie, et, simultanément, de poursuivre à l'École des Hautes-Études, avec d'autres collaborateurs, l'examen de la période 866-877 que le maître n'avait pas encore abordée. Grâce à ce plan, l'étude du règne de Charles le Chauve a pu être menée fort loin en moins de trois ans. Il y a tout lieu d'espérer que l'année 1903 ne s'écoulera pas sans qu'un fascicule d'*Annales* n'ait été mis sous presse. Néanmoins, avant de faire paraître cette œuvre collective, il a

Digitized by Google

semblé à M. Lot qu'il serait prudent d'en soumettre le plan aux observations des érudits compétents. Il a donc, à titre de spécimen, inséré dans le numéro de novembre-décembre 1902 de la revue *le Moyen Age* (p. 393-438) un récit de l'année 866, la première de celles qui ont été étudiées sous sa direction. « La rédaction, dit M. Lot, m'en est entièrement personnelle, et c'est sur moi seul que devront retomber les critiques provoquées par ce fragment des *Annales de Charles le Chauve.* »

L'année 866 présente pour l'histoire de l'Anjou un intérêt particulier puisque cette année a été marquée par le combat de Brissarthe. M. Lot et la direction du *Moyen Age* ont bien voulu nous autoriser à placer sous les yeux des lecteurs de la *Revue de l'Anjou* la partie de son récit qui se rapporte à ce combat et, d'une façon générale, au rôle de Robert le Fort. Nous leur adressons nos remerciements et ceux de nos lecteurs.

Le roi continua à séjourner à Senlis au début de l'année 866. Un diplôme en faveur du monastère de Saint-Florent-le-Vieil nous le montre en cette ville le 16 janvier[1]...

Après avoir rappelé divers événements étrangers à l'Anjou, et notamment la disgrâce d'Alard, qui avait, au sentiment du roi, montré de l'incapacité dans la lutte contre les Normands, le récit se poursuit en ces termes :

Ceux que le roi chargeait de ce soin n'étaient pas plus heureux, car les invasions des païens étaient plus terribles que jamais. Le 29 décembre 865, un parti de Normands de

[1] A la prière de l'abbé Effroi, il donne aux religieux de Saint-Florent, pour leur servir de refuge, la celle de Saint-Gondon en Berry, déjà concédée par lui antérieurement à l'abbé Didon. L'acte signale que la région où était situé Saint-Florent-le-Vieil était intenable à cause des incursions continuelles des Normands. Voy. *Hist. de Fr.*, VIII, 597; Marchegay, *Cartulaire de Saint-Gondon* (1879), p. 8. Les moines de Saint-Florent, après s'être enfuis devant les Scandinaves, en 853, avaient réintégré leur monastère avant 860. L'invasion de 865-866 les força à s'enfuir à Saint-Savin, puis à Saint-Gondon (Loiret, arr. et canton de Gien). Ils étaient encore en cette dernière localité en 881. Puis ils s'enfuirent à Tournus et ne revinrent en Anjou qu'au milieu du siècle suivant. Voy. Cél. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, t. III, p. 367. Cf. *Versiculi de eversione S. Florentii*, dans *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 203.

Digitized by Google

la Loire, qui allait se livrer au pillage en Neustrie, se heurta aux comtes Geoffroi, Hervé et Rorig, auxquels était confié le soin de défendre la Marche et, en particulier, le Maine. Le résultat de la rencontre fut relativement favorable aux Francs. Si le comte du Maine, Geoffroi, perdit son frère Rorig, les pirates durent battre en retraite et se réfugier sur leurs navires[1].

Mais, sur la Seine, l'issue de la lutte fut désastreuse. Les travaux de fortification que le roi avait ordonné de faire l'année précédente à Auvers et Charenton n'avaient pas été exécutés ou ils ne servirent de rien, car les Normands remontant le cours du fleuve, sans doute en janvier ou février[2], étaient arrivés devant Melun. Conformément aux instructions données par le roi en décembre précédent[3], les troupes franques bordaient le fleuve. Les pirates n'hésitèrent pas à débarquer et à attaquer la *scara* la plus forte et la plus nombreuse. Elle était commandée par Robert le Fort et Eudes de Chartres. Les Francs prirent la fuite sans même avoir osé affronter les Normands en bataille rangée, et ceux-ci regagnèrent leurs navires chargés de butin[4].

[1] *Ann. Bert.*, 866 au début, p. 80 : « IV kalendas januarias de « Nortmannis in Ligeri residentibus quædam pars prædatum exiens « in Neustriam, Gauzfridum et Heriveum atque Rorigum comites « congredientes offendit. In qua congressione Rorigus, frater Gauz- « fridi, occubuit et, quamplurimis Nortmanni suorum amissis « fugiendo ad naves reveniunt. » Sur la désolation des rives de la Loire nous avons cité plus haut (p. 394, note 1) un diplôme pour Saint-Florent-le-Vieil.

[2] Cela semble bien résulter de la marche du récit d'Hincmar, qui raconte cette invasion aussitôt après le combat du 29 décembre 865 et la mention de la mort de Raoul (6 janvier).

[3] Voy. *Annales Bertiniani*, p. 80.

[4] « La renommée de Robert et d'Eudes brillait alors du plus vif « éclat, mais cette expédition n'ajouta rien à leur gloire. *S'étant* « *trouvés trop inférieurs en nombre*, ils aimèrent mieux reculer que « livrer combat aux Normands et les pirates chargés de butin « purent impunément regagner leurs navires. » R. Merlet, *Les comtes de Chartres, de Châteaudun et de Blois* (*Mém. de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, XII, 1895, 55). Rien ne justifie cette manière de voir. Le texte des *Annales Bertiniani* la contredit, au contraire, formel-

Digitized by Google

Charles ne semble pas avoir été présent à ce désastre[1]. Il en fut néanmoins profondément affecté. Contre les Normands tous ses fidèles, quels qu'ils fussent, montraient la même incapacité ou la même lâcheté[2]. Il fallut se résigner à acheter la paix : les envahisseurs exigèrent 4.000 livres d'argent payées au poids[3]. La répartition de l'impôt nécessaire pour acquitter le tribut fut la suivante : chaque manse ingénuile (colonaire)[4] fut taxé à six deniers,

lement : « Nortmanni per alveum Sequanæ ascendentes usque ad « castrum Milidunum et scaræ Karoli ex utraque parte ipsius fluminis « pergunt; et, egressis eisdem Nortmannis a navibus, super scaram « quæ major et fortior videbatur, cujus præfecti erant Rotbertus et « Odo, sine conflictu eam in fugam mittunt et, onustis præda navibus, « ad suos redeunt » (p. 80-81). On peut soupçonner dans le « sine conflictu » une intention malveillante d'Hincmar qui détestait Robert et se réjouit de sa mort comme on va le voir bientôt.

[1] Les mots « scaræ Karoli » (voyez note précédente) n'impliquent point que le roi commandât les troupes en personne. Vers l'époque de l'invasion des Normands de la Seine, le roi continuait à séjourner dans la vallée de l'Oise. Nous le voyons à Quierzy, les 21 et 22 février, donner deux diplômes aux abbayes espagnoles de Saint-Etienne de Banioles et des SS. Julien et Vincent, situées dans le pagus de Besaudun (Besalu). Dans le premier de ces actes, rendu à la prière de l'abbé Pierre, il confirme un sien précepte accordé antérieurement à l'abbé Élie et un diplôme d'immunité de Louis le Pieux. Le second, donné à la prière d'un comte Augarius (Autgarius?), concède également l'immunité à la celle des SS. Julien et Vincent construite par l'abbé Rimila dans une région déserte du pagus de Besaudun. On y trouve la mention curieuse de défrichements opérés en ce comté par les Goths et les *Guascones*. Il faut voir sans doute dans ceux-ci des fugitifs Vascons transpyrénéens, des *Navarri*, dont la présence n'a pas été, que l'on sache, signalée en cette région. Voy. ces actes dans *Hist. de Fr.*, VIII, 599 et 600.

[2] Kalckstein (*Robert der Tapfere*, p. 101) rejette sur les troupes la responsabilité de la panique et en décharge Robert. Il a sans doute raison (Cf. la réserve exprimée à la note 4 de la page 395). Mais il est amusant de constater, à ce propos, que, lorsque Charles est vaincu en personne, les historiens n'en rejettent jamais la faute sur ses subordonnés, mais la font peser entière sur lui seul.

[3] Cette clause se retrouvera en 877. Les deniers en circulation contenant une forte proportion d'alliage, on comprend que les Normands exigeaient la somme en argent pur. Il est évident qu'après avoir recueilli les deniers, on les fondait de manière à former des lingots; c'est dire que, pour payer 4.000 livres d'argent pur, il fallait recueillir une quantité de deniers notablement supérieure, pour 5 à 6.000 livres au moins.

[4] Le *mansus ingenuilis* est le manse tenu par un colon (voyez Guérard, *Polytyque d'Irminon*, t. I, p. 583; Fustel de Coulanges, *L'Alleu et le domaine rural*, p. 399). Ce n'est pas une « freie Hufe »

Digitized by Google

chaque manse servile à trois; l'hôte dut payer un denier et les hostises, deux par deux, un denier[1]. Les marchands durent verser le dixième de leur fortune et les prêtres payèrent selon leurs ressources (*vectigal*). Enfin tous les Francs durent acquitter l'hériban[2]. L'argent recueilli par ce procédé ne suffit point à parfaire la somme[3], car l'annaliste ajoute qu'il fallut prendre, en outre, un denier sur chaque manse tant de colon que de serf, et que, à deux reprises, chacun des grands dut sur ses « *honores*[4] » payer en argent et en vin sa quote-part pour parfaire le tribut. Ce ne fut pas tout. Les serfs enlevés par les pirates et qui s'étaient enfuis après le traité durent leur être restitués ou bien rachetés au taux qu'ils fixèrent, et pour tout

comme traduisent à tort Kalckstein (*op. cit.*, 102) et Dümmler (*Gesch. des Ostfr. Reichs*, II, 144).

[1] *Ann. Bert.*, p. 81. : « De accola unus et de duobus hospitiis unus denarius. » Il n'est pas facile de déterminer la différence entre l'*accola* et l'*hospitium*. Kalckstein et Dümmler se tirent d'affaire en traduisant le premier mot par « colon », ce qui est une grosse erreur (cf. note précédente) et le second par « Haüsler ». *Hospitium*, c'est l' « hostise » cultivée par les catégories de très petits tenanciers appelés « hôtes ». Mais *accola* semble bien avoir ici également cette signification d' « hôte ». On peut comprendre que chaque hôte payera un denier et son hostise réunie à une hostise voisine un autre denier. Cette interprétation se concilie bien avec ce qui précède : le manse servile payant moitié moins que le manse ingénuile, l'hostise a dû être taxée à la moitié du manse servile.

[2] « Et heribanni de omnibus Francis accipiuntur. » Par « Franci » il faut entendre les hommes libres, et les taxes qui précèdent frappent des hommes de condition non libres (colons, serfs, hôtes). On appelle communément *hériban* l'amende de 60 sous due par les hommes libres qui négligeaient de se rendre à l'ost. Mais ici c'est tout autre chose, c'est une taxe de remplacement. Le roi a le droit d'exiger l'ost ou, s'il le préfère, de demander une somme d'argent équivalant au service militaire. Le capitulaire de Thionville de 805 offre peut-être déjà un exemple de ce procédé. Voy. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, IV, 2e éd., 557 note 4, 575 note 8 et 578, et P. Viollet, *Institutions*, II, 433. C'est la première manifestation d'un usage qui prendra une si grande extension aux XIIIe et XIVe siècles et se trouve déjà en vigueur à la fin du XIIe siècle. Voy. Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics*, p. 467-528.

[3] Sur la cause de cette insuffisance, voy. page 396, note 1 et page 398, note 1.

[4] C'est-à-dire les fonctions publiques et aussi les bénéfices tenus du roi.

Digitized by Google

normand mis à mort on dut payer à ses compagnons le prix qu'ils demandèrent[1].

Il semblerait que le roi eût dû garder rancune aux misérables comtes dont la fuite sous Melun l'obligeait à souscrire à des conditions aussi dures qu'humiliantes. Il n'en fut rien. Au contraire, nous voyons, peu après, Robert le Fort au comble de la faveur. Il obtient l'abbaye de Saint-Martin de Tours que le roi venait d'enlever à Engelwinus[2], et il partage entre ses « complices[3] » les *honores* que le roi lui abandonne dans la Transséquanie. Il est vrai que Robert se démettait du comté d'Autun et engageait même le roi à en gratifier son fils Louis le Bègue « en augment (*ad eum ditandum*) ». En réalité, le sacrifice que faisait le comte était illusoire. Bernard de Septimanie avait été, il est vrai, privé de ses « *honores* », pour avoir tenté d'assassiner Robert et Rannoux deux ans auparavant[4]; mais il est certain qu'il avait réussi à se maintenir dans l'Autunois et que l'investiture de ce pagus qu'avait reçue Robert

[1] *Ann. Bert.*, p. 81. On doit croire, par analogie avec ce qui se passera en 877, que le tribut frappa seulement la région située entre la Seine et la Meuse. Voy. encore *Annales Xantenses* : « 866. Et « pagani crudeliter Galliam vastaverunt, acceptoque inde a Karolo « rege innumerabili censu ad tempus reversi sunt alibi desolare « ecclesiam Dei » (*Mon. Germ.*, II, 232).

[2] Il la lui avait donnée moins de deux ans auparavant, à la fin de 864. Voy. *Ann. Bert.*, p. 74, et un diplôme du 20 juin 865, où Engelwinus est qualifié abbé de Saint-Martin de Tours (*Hist. de Fr.*, VII, 596). Dümmler (II, 145) et Mühlbacher (*Regesta*, 498) voient, dans cette disgrâce du chapelain de Thiberge, une suite du rapprochement de Charles avec Lothaire. Parisot objecte (*Le Royaume de Lorraine*, p. 290, note 5) que ce rapprochement est postérieur de plusieurs mois à la disgrâce d'Engelwinus, et il démontre (p. 234 note 3) qu'Engelwinus n'était nullement chapelain de Thiberge, mais diacre du palais de Charles le Chauve. Ce personnage reçut sans doute l'évêché de Paris comme dédommagement, car il semble peu douteux qu'il faille l'identifier avec l'évêque de ce nom qui siégea du début de 870 (*Gallia Christ.*, VII, 35) à 884 (Favre, *Eudes*, p. 33).

[3] Hincmar entend évidemment par ce terme les comtes Geoffroi et Hervé qui avaient participé à la révolte de 858 et qui partageront la défaite de Robert à Brissarthe à la fin de 866.

[4] Voy. *Ann. Bert.*, p. 72-73.

Digitized by Google

était demeurée sans effet[1]. Le rusé personnage brouillait ainsi Louis le Bègue avec Bernard et son clan, et d'autre part il l'écartait de la Neustrie. On se rappelle que la nomination de ce prince à la tête du duché du Maine avait été la principale cause de la révolte de 858, à laquelle Robert avait participé. Il paraît certain, en outre, que Robert fut non seulement gratifié du comté de Tours, mais aussi de celui d'Angers et de l'abbaye de Marmoutier que le roi dut enlever à son fils[2]. Robert faisait un coup de maître ; il se trouvait par cette combinaison le vrai roi du pays entre Seine et Loire. Eudes, de son côté, sans obtenir des avantages aussi considérables, garda la faveur du roi[3].

Ainsi, vainqueurs ou vaincus, les grands arrachaient sans cesse de nouvelles concessions à la royauté. La victoire ne faisait que les rendre plus intraitables, la défaite les posait en gens indispensables. Charles, on peut le croire, eut conscience de l'énormité des avantages qu'il faisait au vaincu de Melun. Mais il prévoyait une autre et redoutable invasion du côté de la Loire. Peut-être se méfiait-il, en outre, de Geoffroi du Maine et de son clan et n'était-il pas fâché de le mettre sous l'autorité et la surveillance de

[1] C'est ce qui ressort des termes d'Hincmar : « Karolus Rotberto « comiti abbatiam Sancti Martini, ab Engilwino ablatam, donat et « ejus consilio honores qui ultra Sequanam erant per illius com- « plices dividit, comitatum quoque Augustidunensem a Bernardo, « filio Bernardi, *super Robertum occupatum*, Hludowico filio suo, « ipsius Rotberti consilio, ad eum ditandum committit » (*Ann. Bert.*, p. 81).

[2] La donation du comté d'Anjou et de l'abbaye de Marmoutier faite à Louis, vers septembre-octobre 865 (voy. *Ann. Bert.*, p. 79), n'avait qu'un caractère provisoire. Hincmar ne nomme pas les comtés que reçut Robert en 866, mais on sait que ses fils n'héritèrent pas immédiatement de ses « honores » qui passèrent à la fin de l'année à Hugues l'Abbé. Or, celui-ci eut « comitatum Turonicum et comitatum Andegavensem cum abbatia Sancti Martini et cum aliis etiam abbatiis » (*Ann. Bert.*, p. 84). Il est donc évident qu'outre l'abbaye, Robert reçut les comtés de Touraine et d'Anjou vers mai 866. Voy. encore Kalckstein, *Robert der Tapfere*, p. 103.

[3] A la fin de l'année on le voit comme *missus dominicus* inspecter en Bourgogne les comtés d'Oscheret et d'Atuyer (*pagus Hattuariorum*). Voy. R. Merlet, *loc. cit.*, p. 56-57).

Digitized by Google

Robert. Celui-ci d'ailleurs était sans doute moins insuffisant pour défendre la région qu'Alard et sa mesnie (les comtes Hugues et Bérenger[1]). Enfin l'attitude des Bretons inquiétait le roi[2].

Pendant la trêve, les Normands de la Seine s'étaient retirés dans une île, près du monastère de Saint-Denis[3]. Au mois de juin, ils descendirent le fleuve et s'arrêtèrent vers l'embouchure pour réparer leurs navires et en construire de nouveaux. C'est là qu'ils attendirent le tribut promis par les Francs[4].

. . . . . .

Les légers succès remportés sur les Normands de la Loire allaient être chèrement compensés par un véritable désastre. Depuis l'année précédente, Normands et Bretons n'avaient cessé de piller de compagnie[5]. A l'automne, partis à cheval des bords de la Loire, ils renouvelèrent le *raid* sur le Mans qui leur avait si bien réussi[6]. Mais, quand ils

[1] *Ann. Bert.*, 865, p. 80.

[2] Le pillage du Mans par les Bretons, unis aux Normands, à la fin de 865 était un mauvais symptôme. La lettre des évêques du concile de Soissons, envoyée le 18 août 866 au pape Nicolas, nous apprend, du reste, que le duc Salomon refusait de payer le tribut (Mansi, *Concil.*, XV, 733, et Merlet, *Chronique de Nantes*, p. 50-55).

[3] L'île Saint-Denis.

[4] *Ann. Bert.*, p. 81.

[5] Voy. *Ann. Bert.*, 865, p. 80; cf. aussi les plaintes du synode de Soissons que les Bretons se chargèrent aussitôt de justifier.

[6] Dans le récit qui suit, nous utilisons à la fois Hincmar (a. 866, p. 84) et la chronique de Réginon (a. 867, p. 82-83) et surtout cette dernière. Bien que rédigée en Lorraine et en 908 seulement, elle présente des caractères si précis et si vraisemblables qu'elle repose visiblement sur le récit d'un témoin oculaire. On a remarqué (Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 6e éd., I, 261) que cet auteur s'intéresse peu à la Germanie, se préoccupe davantage de la France occidentale et est particulièrement bien renseigné sur la marche de Bretagne. Comme, d'autre part, il n'a certainement pas utilisé ici de sources écrites, il est l'écho d'un contemporain originaire de l'Ouest. On peut supposer, avec Dümmler, que l'abbaye de Prüm, ayant des possessions en Bretagne, Réginon, moine de ce monastère, avait des facilités pour être bien informé sur cette région. Selon Trithème, qui a utilisé, on le sait, bien des sources inconnues longtemps ou défi-

Digitized by Google

voulurent regagner leurs navires sur la Loire et mettre le butin en sûreté, ils trouvèrent le chemin barré et se heurtèrent à Brissarthe[1], aux comtes Robert d'Anjou, Rannoux de Poitou, Geoffroi et Hervé du Maine, lesquels, à la tête de troupes nombreuses, s'étaient mis à la recherche des pillards. Ceux-ci étaient seulement au nombre de quatre cents. Quand ils se virent cernés, les Normands[2] ne perdirent pas la tête, mais se préparèrent à vendre chèrement leur vie. La majeure partie se fortifia dans l'église de Brissarthe, bâtie en pierre et fort grande[3]. Ceux qui ne purent y trouver un refuge tombèrent sous les coups des Francs. Mais les comtes, voyant l'église fortifiée et garnie de défenseurs résolus renoncèrent à donner l'assaut; d'ailleurs il était tard et le soleil tombait. Ils se contentèrent de la bloquer et dressèrent leur tente. Robert, accablé de chaleur, enleva son heaume et délaça son haubert, pour pou-

nitivement perdues, Réginon avait été partisan du roi Eudes. On a supposé que, de ce fait, ayant encouru la haine de Charles le Simple, il ne put conserver Prüm dont il avait été nommé abbé. Le roi Eudes est fils de Robert le Fort, dont la mort est racontée avec des détails circonstanciés par notre chroniqueur. Si Réginon a été vraiment son partisan, ne serait-ce pas de l'entourage du fils de Robert le Fort qu'il tiendrait son récit?

[1] Brissarthe, Maine-et-Loire, arr. Segré, cant. Châteauneuf. Cette localité est sur la rive droite de la Sarthe.

[2] Réginon leur donne pour chef Hasting : « Cum duce eorum nomine Hastingo », et cette assertion est acceptée par tous les érudits, y compris Kalckstein (*Robert*, p. 104) et Dümmler (II, 150). M. Lair, dans son introduction à *Dudon de Saint-Quentin* (p. 38, note 5), a déjà relevé que les chroniques signalant sa présence dans le Nord et dans la Méditerranée, de 831 à 860, sont sans autorité. Il faut aller plus loin et dire qu'aucun texte sûr ne signale Hasting avant 882. Il est plus que probable que nous sommes en présence d'un anachronisme, qui s'explique aisément par le fait que le récit de Réginon est postérieur de quarante ans aux événements. Le chef du *raid* de 866 est quelque normand obscur dont le nom a péri au profit d'un plus célèbre.

[3] L'église de Brissarthe, dont Kalckstein (*Robert*, p. 105, note 1) relève les dimensions (33 mètres de long sur 9 de large), ne date, dans sa partie la plus ancienne, que du XIIe siècle. Voy. C. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, I, 513. Il n'y a aucun fonds à faire sur la soi-disant tradition locale dont parle Kalckstein (p. 106).

Digitized by Google

voir respirer plus librement. Mal lui en prit : les païens ayant fait brusquement une sortie, Robert, oubliant qu'il était désarmé, courut rallier ses hommes. Il parvint à rejeter les Normands dans l'église, mais lui-même tomba percé de coups devant la porte et les païens tirèrent à l'intérieur son cadavre. Le comte Rannoux regardait de loin ce spectacle, quand il fut atteint d'une flèche que lui lança un normand par une fenêtre de l'église. Ses vassaux le retirèrent du combat, mais il mourut de sa blessure trois jours après[1]. Le comte Hervé fut également blessé[2]. Quand ils virent leurs chefs hors de combat, les Francs, sans plus se soucier des Normands, regagnèrent leurs comtés respectifs, laissant les païens revenir triomphalement sur la Loire. Aucun lien n'unit ces hommes en dehors de la vassalité. Les chefs morts, chacun regagne son comté ou sa *vicaria*, sans plus se soucier de l'ennemi. L'intérêt général est quasi mort.

[1] Réginon, p. 93 : « Porro Ramnulfus, cum eminus stans eventum « rei specularetur, a quodam Nortmanno per fenestram basilicæ « sagittæ ictu graviter vulneratus est et a suis ex certamine ducto « vix triduo supervixit. » Sur Rannoux (*Ramnulfus*), cf. Mabille (*Le Royaume d'Aquitaine*, p. 17 et 42), lequel place à tort sa mort en 867.

[2] Son nom rappelle celui du comte d'Herbauge, tué en 844 (voy. *Annales Engolismenses*). Néanmoins, il est douteux qu'il fût son fils et encore plus qu'il fût comte d'Herbauge. Il est certain que ses biens patrimoniaux étaient situés dans le Maine. Eudes de Saint-Maur nous apprend que « Heriveus nobilis filius Vulfrani » avait un frère, le chevalier Goufouin (*Vulfuinus*), qui persécutait l'abbaye de Glanfeuil. Les deux frères se rencontrèrent au Mans où ils procédèrent au partage de leurs héritages. Une querelle éclata entre eux et Hervé tua Goufouin : « Tali ergo insanæ mentis rabie efferatus (Vulfuinus), « Cenomannis profectus est, partem prædiorum sibi competentem « cum fratre suo, Herveo nomine, divisurus. Sed exorta inter eos, ut « in tali adsolet negotio, contentione, fratris (*et non* fratri) dextera « viscera tenus confossus interiit ». *Mon. Germ.*, *Script.*, XV, 470) Eudes a écrit ses *Miracula S. Mauri* en 868 ou 869 et l'événement qu'il raconte s'est passé sous l'abbatiat de Josselin, abbé de Glanfeuil, donc après 845 (Cf. *Gallia Christ.*, XIV, 687) et même après 850 (*Hist. de Fr.*, VIII, 514). En 858, Hervé avait trahi Charles avec deux autres grands du Maine, Geoffroi et Rorig. Tous trois obtinrent leur pardon en 863 et furent réintégrés dans leurs dignités en cette même année (*Ann. Bert.*, p. 62).

Digitized by Google

Cette affaire eut un retentissement considérable, dans la France occidentale[1], et surtout dans le royaume de Lor-

[1] En France occidentale, en dehors d'Hincmar, on ne voit d'autre témoignage contemporain que celui des *Annales Floriacenses* : « 866... Rhothbertus quoque atque Ramnulfus, viri miræ potentiæ armisque strenui et inter primores, Northmannorum gladio necantur» (*Mon. Germ.*, II, 254). Adon, ou plutôt l'un des continuateurs de sa chronique, se borne à copier les Annales de Saint-Benoît-sur-Loire. Voy. *Hist. de Fr.*, VII, 54, et *Mon. Germ.*, II, 324. Aucun obituaire de la Touraine ou du Poitou ne mentionne, que je sache, la date du jour du décès de Robert et de Rannoux.

La date du 25 juillet qu'on trouve dans l'*Art de vérifier les dates* (éd. in-8°, IX, 210), Capefigue (*Hist. des Invasions des Normands*, 207), Hauréau (*Gallia Christ.*, XIV, 166), Mourin (*Les Comtes de Paris*, 28), celle du 2 juillet, donnée par Célestin Port (*Dict. de Maine-et-Loire*, I, 514); mais « vers juillet-août » (III, 266) et An. de Barthélemy (dans *Revue des Quest. hist.*, XIII, 142), doivent remonter à un historien fantaisiste, Bodin, qui donne la première dans ses *Recherches sur l'Anjou*, I, 533. La seconde est tirée de la même source avec une faute d'impression en plus. Cf. Kalckstein, *Robert*, 104, note 2. Ces auteurs se trompent, d'ailleurs, d'une année en mettant la défaite de Brissarthe en 867.

Je remarque dans l'obituaire de Saint-Germain-des-Prés la mention du décès d'un comte Robert, à la date du 15 septembre : « XVII kl. oct. [dep.] Rotberti comitis » (dans *Notices et Documents... Soc. hist. de France*, p. 26). M. Longnon, qui a réédité ce texte, ignore quel est ce personnage et ne sait à quel titre il figure dans le nécrologe. Il est sûr qu'il n'est pas cité dans la partie primitive rédigée par Usuard, mais cela ne signifie rien, vu que, si cette partie se place entre 858 et 869, elle peut être antérieure à la mort de Robert. La mention concernant celui-ci a été ajoutée vers le xe siècle (Longnon, *ibid.*, p. 28). Ne peut-on supposer que ce sont les descendants de Robert le Fort, les comtes de Paris, ducs de France, qui ont demandé des prières pour l'âme de leur ancêtre aux moines de l'abbaye dont ils avaient la direction ? — Cette date du 15 septembre concorde assez bien avec la marche du récit d'Hincmar, car, si celui-ci ne rapporte la défaite de Brissarthe (15 septembre ?) qu'après la mort de Charles le Jeune (29 septembre), ce peut être parce qu'il n'a pas eu connaissance du premier de ces événements, plus éloigné, qu'après le second, ou encore parce que la mention de la mort de Charles le Jeune se liait étroitement au récit de la nomination de Vulfadus qui précède. — Le même nécrologe de Saint-Germain enregistre, le 5 août, la mort d'un comte Ramnulfus, mari d'une comtesse Adda, morte un 30 juin (*loc. cit.*, p. 25). Il s'agit de Rannoux II, fils de Rannoux Ier, mort en 890, avant le 10 octobre, comme l'avait justement remarqué M. Favre (*Eudes*, p. 130, note 3). Il n'y a donc pas contradiction entre ce renseignement et celui concernant Robert. Et cette mention achève de montrer, contre l'opinion de M. Longnon, que le nécrologe de Saint-Germain n'enregistre pas uniquement le décès des comtes de la région parisienne.

Selon J.-F Bodin (*Rech. hist. sur l'Anjou*, 1821, I, chap. XVIII ; 2e éd., 1847, I, 121-123), suivi par G. Depping (*Hist. des Expéditions des Normands*, éd. 1843, p. 181-182), le corps de Robert, abandonné par les pirates, fut enterré par les siens dans l'église de Seronne,

Digitized by Google

raine[1] et dans la France orientale[2], moins sans doute à cause de son importance — ce ne fut qu'une escarmouche, en somme — qu'en raison de la qualité de la principale victime, originaire de cette dernière contrée[3]. La mort de

aujourd'hui Châteauneuf, chef-lieu de son duché (*sic*). Cette assertion est appuyée d'un renvoi à Ménage, p. 60. Mais celui-ci, dans son *Histoire de Sablé* (Paris, 1683, in-fol.), ne dit rien de pareil. Nous avons affaire ici encore à un produit de l'imagination de Bodin.

[1] Outre Réginon, qui termina sa chronique à Trèves (cf. plus haut, p. 400, n. 6), nous avons le témoignage des *Annales Xantenses*, qui amplifient même beaucoup la grandeur de cette rencontre : « 867. « Eo anno ingens bellum inter Gallos et paganos geritur in Gallia et « cecidit ex utraque parte innumerabilis multitudo. Ibique Ruotber- « tus, vir valde strenuus, ortus de Frantia, dux Karoli, interfectus « est » (*Mon. Germ.* II, 231). Ces annales ne nous sont parvenues que transcrites, et tous les événements sont placés un an trop tard. S'il n'est pas sûr de dire, avec Pertz, que l'auteur était moine de Saint-Victeur de Xanten, il est assuré néanmoins qu'il était contemporain et vivait dans le diocèse de Cologne (Voy. Wattenbach, I, 263).

[2] *Annales Fuldenses*, éd. Kurze, p. 66 : « Ruotbertus, Karoli regis « comes, apud Ligerim fluvium contra Nordmannos fortiter dimicans « occiditur, alter quodammodo nostris temporibus Machabeus ; cujus « prælia quæ cum Brittonibus et Nordmannis gessit si per omnia « scripta fuissent, Machabei gestis æquiparari potuissent. » La date de 867 sous laquelle sont mises ces lignes ne doit pas nous faire illusion. La mort de Robert étant de la fin de 866 a pu n'être connue en Germanie qu'en 867, et d'ailleurs les *Ann. Fuld.* parlent occasionnellement en 867 d'événements de 866 et même 865. Ce passage a été ajouté au XIIe siècle dans un ms. de Réginon (éd. Kurze, p. 93). Cf. note suivante.

[3] Voy. R. Merlet, *Origine de Robert le Fort*, dans *Mélanges J. Havet*, p. 97-109. En 858, il avait appelé Louis le Germanique et trahi Charles le Chauve (Voy. Calmette, dans le *Moyen Age*, 1899, 136). Il avait toujours des parents en *Francia*. Réginon nous parle de l'un d'eux, un cousin du roi Eudes (et non un neveu), Megingoz, tué à Retel sur la Moselle le 28 août 892. Or, ce personnage très important était comte de Maienfeld et de Wormsfeld, dans cette *Francia orientalis* dont Robert était originaire. L'enthousiasme des *Annales Fuldenses* (voy. note précédente) s'explique facilement : l'auteur de la portion de ces annales qui va de 864 à 887, Meginhard, était un compatriote de Robert, et il écrivait à Mayence, ainsi dans le pays où Robert avait encore de puissants parents. L'origine saxonne, attribuée à Robert le Fort vers l'an mil par Richer et Aimoin, peut se concilier avec sa véritable origine austrasienne. Il est possible, en effet, que, depuis l'avènement au trône des Henri et des Otton, le nom de « Saxon » ait désigné, chez les Francs de l'Ouest, les Teutons en général. De même en Irlande et en Galles, *Sassanach*, *Saeson* s'entend encore aujourd'hui des Anglais. La dénomination « Allemands » pour l'universalité des Teutons n'est, sans doute, devenue exclusive qu'aux XIIe et XIIIe siècles, à l'époque où la maison de Souabe gouvernait l'Empire.

Digitized by Google

Robert « le Fort » était un deuil pour les familles habitant la vallée du Rhin et du Mayn, autant au moins que pour la France occidentale. C'est là sans doute ce qui explique la diffusion de la renommée de Robert, laquelle semble exagérée. Ni son rôle, ni ses services, n'ont été aussi grands qu'on a voulu le faire croire[1]. Rannoux, l'autre victime, n'étant apparenté qu'en France[2], n'a pas excité les mêmes regrets, bien que son histoire soit le pendant de celle de Robert[3]. Hincmar, qui détestait en Robert et en Rannoux les abbés laïques de Saint-Martin de Tours et de Saint-Hilaire de Poitiers, voit dans leur mort le doigt de Dieu, et il en parle avec une satisfaction sauvage[4].

[1] Je songe entre autres à Depping, Mourin et Hennebert, dont les écrits sont, il est vrai, sans autorité. L'appréciation de Kalckstein (p. 107-109), plus sensée, est cependant un peu trop hyperbolique. Le surnom de *fortis*, dont on a fait « le Fort » n'est pas ancien, comme le reconnait Kalckstein (p. 108).

[2] Nous montrerons ailleurs que, fils de Gérard d'Auvergne, Rannoux était apparenté aux Carolingiens. Sa mère, en effet, quoi qu'on ait dit, est la fille très probablement de Pepin Ier, roi d'Aquitaine.

[3] La carrière de Rannoux n'a même point les taches de celle de Robert : il n'est pas révolté contre son seigneur (858) et ne s'est point fait battre comme Robert, vers février 866, par une troupe de Normands inférieurs en nombre.

[4] *Ann. Bert.*, p. 84 : « Comites cum valida manu armatorum, si « Deus cum eis esset...; et quoniam Ramnulfus et Robertus de præ- « cedentium se vindicta qui contra suum ordinem, alter abbatiam « sancti Hilarii, alter abbatiam sancti Martini præsumpserat, casti- « gari noluerunt, in se ultionem experiri meruerunt. » Par « præcedentium » Hincmar fait allusion à Vivien, comte de Tours et abbé de Saint-Martin, tué par les Bretons le 22 août 851. Auré le Petit (*Audradus modicus*), le chorévêque visionnaire de Sens, avait, de même, attribué à la vengeance divine la mort de Vivien (*Hist. de Fr.*, VII, 291). Le prédécesseur de Rannoux, Emenon, chassé de Poitiers, dit-on, en 839, et réfugié auprès de son frère Turpion, comte d'Angoulême, succéda à ce dernier en 863. Il périt le 22 juin de cette même année 866. Il est douteux cependant que ce soit à lui qu'Hincmar fasse ici allusion ; rien ne prouve, en effet, qu'Emenon ait possédé Saint-Hilaire. Peut-être qu'entre Emenon et Rannoux se place à Poitiers un personnage resté inconnu. Ou bien encore, Hincmar fait-il allusion à l'évêque de Poitiers, Evrouin, qui conserva l'abbaye de Saint-Hilaire et mourut de mort violente vers 857, comme nous l'établirons ailleurs ? Quoi qu'il en soit, Rannoux possédait Saint-Hilaire antérieurement au

Digitized by Google

Cette défaite était d'autant plus déplorable que le roi devait au même moment (septembre-octobre) tourner son attention et ses forces dans une tout autre direction.

Ferdinand LOT.

9 mai 862. Voy. un diplôme de Charles dans *Hist. de Fr.*, VIII, 576, et Redet, dans *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, XIV, 1847, p. 9, nº VI.

Digitized by Google

LES IDÉES SOCIALES DE FLAUBERT

Quand on songe à Flaubert, on se représente un artiste impeccable, un de ces orfèvres florentins qui sculptaient avec amour le pommeau d'une dague ou la frise d'un vase et dont le rêve était, suivant le beau vers du poète, de :

Mourir en ciselant dans l'or un ostensoir.

Pourtant, quand on a dit de l'auteur de *Salammbô* qu'il pourrait être l'un des meilleurs ouvriers de la langue française et le plus grand peintre de mœurs du XIXe siècle, ce n'est pas avoir noté tout son mérite que de se borner à cet éloge. Ainsi réduite, la physionomie de Flaubert ne serait pas absolument précise. Il est un côté de cette figure qu'il est intéressant d'examiner et sur lequel il nous semble que l'on ne se soit pas assez arrêté.

A l'aide de sa curieuse correspondance et de ses trois grands romans modernes, nous voudrions essayer, précisément, de rechercher la pensée de Flaubert sur la Démocratie. Faut-il le dire? la tâche est bien malaisée, car, à l'encontre de beaucoup de nos écrivains contemporains, Flaubert ne se pose pas en docteur-ès-sciences sociales. Il n'appuie pas sur ses idées, pour laisser sans doute au lecteur le plaisir de croire qu'il les découvre, alors que, par une suprême coquetterie, c'est l'auteur qui les lui a constamment suggérées. Elles ne sont évidemment ni suivies ni coordonnées, mais, pour être d'une autre sorte que celles de M. de Tocqueville ou de M. Taine, elles n'en

Digitized by Google

offrent pas moins d'intérêt aux curieux des choses de l'esprit, pour lesquels toutes les manifestations de la pensée sont curieuses à recueillir et à classer.

I

Dans un charmant petit livre[1] qu'il lui a consacré, M. Émile Faguet écrit : « Le domaine des idées était absolument fermé à Flaubert. » Et, là-dessus, l'éminent académicien a beau jeu de nous citer cette phrase : « J'ai lu à Jérusalem un livre socialiste, *Essai de philosophie positiviste*, par Auguste Comte. C'est assommant de bêtise. » Ou cette autre : « Ne lisez pas la politique tirée de l'Écriture Sainte. L'Aigle de Meaux est décidément une oie. »

Il serait facile de trouver bien d'autres exemples de la faiblesse de jugement de Flaubert. On connaît son opinion sur Joseph de Maistre ou sur Thiers. Sans accroître la liste de ces critiques haineuses, partiales, ne vaut-il pas mieux reconnaître, pour notre consolation, que ceux qu'on appelle de grands hommes sont souvent de petits caractères?

La misanthropie de Flaubert tenait à des causes physiologiques que Maxime du Camp nous a rapportées tout au long. C'est à elle, en tous cas, que nous devons des œuvres supérieures, d'une grande finesse d'observation et d'une remarquable tenue littéraire, et l'ironie quelque peu lourde du célèbre auteur de *Madame Bovary* ne l'a pas empêché de comprendre et de pénétrer le sens de la société dans laquelle il vivait et qu'il haïssait si vigoureusement. « Vous croyez, écrivait-il à George Sand, parce que je passe ma vie à tâcher de faire des phrases harmonieuses en évitant les assonances, que je n'ai pas moi aussi mes petits jugements sur les choses de ce monde? » L'étude de son œuvre con-

[1] E. Faguet, *Flaubert*, 1 vol.

Digitized by Google

firme absolument cette réflexion de Flaubert et, comme le dit excellemment M. Lévy-Bruhl[1], s'il ne parle pas de sociologie, il conçoit parfaitement la chose.

Il y avait, d'abord, en lui, avant tout, une conception pessimiste de la vie. Qu'on ne s'étonne donc pas de le voir nier, dans ce qu'il a de bon, le progrès social. Il écrit dans une petite étude sur Rabelais[2] cette phrase significative : « Qu'a-t-on fait depuis trois cents ans. Mille questions ont été retournées, sciences, arts, philosophie, théories, que de choses! quel tourbillon ! Où nous mènera-t-il ? Voyez donc, où êtes-vous? Est-ce le crépuscule, est-ce l'aurore?... Vous n'avez plus de christianisme. Qu'avez-vous donc? Des chemins de fer, des fabriques, des chimistes, des mathématiciens... Les questions matérielles sont résolues. Les autres le sont-elles? » Flaubert, n'admettant pas que la religion soit le soutien de la société, en même temps que le frein qui la bride, s'écrie : « Où allons-nous aller, puisque nous n'avons plus l'espérance de la foi. Malheur à cette aridité de la civilisation qui dessèche et étiole tout ce qui s'élève au soleil de la poésie et du cœur! Cette vieille société corrompue qui a tout séduit et tout gâté, ce vieux juif impudique mourra de marasme et d'épuisement sur ces tas de fumiers qu'il appelle ses trésors, sans poète, sans prêtre, car il aura tout usé pour ses vices[3]. »

Mais, sans insister sur les idées philosophiques de Flaubert, j'ai hâte d'arriver à ce que l'on peut appeler sa conception de la société nouvelle. Ce qu'il a bien vu, c'est que la grande force du XIXe siècle a été la démocratie; mais, chose curieuse, à une époque où cette force ne rencontrait guère que d'éloquents panégyristes, il a osé se

[1] Levy-Bruhl, *Les idées philosophiques de Flaubert* (*Revue de Paris*, 15 février 1900).

[2] *Par les champs et par les grèves*, 1 vol.

[3] Flaubert, *Mémoires d'un fou* (*Revue Blanche*, n° du 15 décembre 1900).

Digitized by Google

déclarer hautement son ennemi, et cette inimitié, si j'ose dire, n'est chez lui que l'aboutissement logique d'une confiance illimitée dans la science. Toutes ses opinions sociales et politiques reposent, on peut le dire, sur ce postulat que la science est en désaccord avec la société et le gouvernement démocratiques tels qu'ils sont issus de la Révolution. C'est justement à cette idée que les manifestations de la démocratie — celles du moins qu'il a vues — sont en opposition avec les principes scientifiques, que peut se ramener, croyons-nous, la philosophie sociale de Flaubert.

II

Et tout d'abord, d'après Flaubert, le promoteur des idées révolutionnaires, le fondateur de la démocratie individualiste, Rousseau, est un être malfaisant, parce qu'il a rejeté du côté du sentiment les esprits qui voulaient étudier rationnellement les questions sociales. Parce qu'elle s'est inspirée des idées de Rousseau, plus que de celles de Montesquieu, la Révolution française n'a pas été ce qu'elle aurait dû être. — Sans respect pour l'idole que Michelet ou Quinet avaient nimbée d'une auréole de divinité, Flaubert l'a vue telle que devait l'envisager son ami Taine. « Ce « fut, dit-il, un avortement, une chose ratée, un four. Ce « qui l'a empêchée de réussir, c'est qu'elle n'a pas su res- « ter neutre et qu'elle a dégénéré en révolution reli- « gieuse. — Ce n'était pas là son but ». Quelle sottise! écrit-il encore, « On fermait les Eglises, mais on élevait « des temples. » « Je vous avoue, dit-il à George Sand, que « je deviens stupide avec la Révolution et que le régénéra- « teur de cette tyrannie est un pauvre cerveau, en qui les « brumes de la mélancolie ont obscurci l'idée du droit ». Pour Flaubert, en effet, la science appliquée à la politique était une panacée universelle. Il en déduisait que le gou-

Digitized by Google

vernement démocratique ne saurait être un bon gouvernement puisqu'il est en contradiction avec les enseignements scientifiques. Sans avoir vu toutes les applications de ce principe, Flaubert en signale quelques-unes. Le gouvernement démocratique a le tort, dit-il, de vouloir l'émiettement des individus. Il voit en eux des unités autonomes, au lieu de les considérer, suivant la formule de Holtzendorff, comme des parties ou des fractions de communautés d'intérêts matériels, moraux ou intellectuels. Ne voulant pas de contrepoids, il ne permet en face de lui aucune limitation venant des familles, des classes, des groupements d'intérêts. Il ne voit, en un mot, dans les citoyens de l'État que des têtes isolées. Les obstacles que les corps privilégiés, Noblesse, Clergé, Magistrature, Corporations de métiers, présentaient à l'action de l'État se trouvent supprimés. Montesquieu ne retrouverait plus ces « contre-forces » qu'il jugeait nécessaires au bon fonctionnement d'une société avancée. Les diverses lois de la Constituante ont aboli toute organisation de l'individu et le XIXe siècle ne fut que l'histoire même de la révolte contre ces principes meurtriers. Jamais, en un mot, l'État n'avait été aussi isolé que l'*État* moderne. — Lui seul et c'est assez, pourrait-on dire en déformant le vers du poète — C'est, dit M. Hauriou[1], la conclusion du beau livre de Taine sur les *Origines de la France contemporaine* et, si j'ajoute que c'est le résumé d'une idée chère à Flaubert, on pourra penser que ce n'est pas un petit éloge faire du maître de *Salammbô* que de le comparer — à ce point de vue — au plus grand effeuilleur de préjugés de notre temps.

Étroitement liée à cette idée de l'émiettement des forces démocratiques, nous apparaît la vieille guitare de l'égalité. Sur ce point encore, l'avis de Flaubert est singuliè-

[1] Hauriou, *Droit public général*, p. 20 et 21.

Digitized by Google

rement net. Il écrit en décembre 1875 : « Le dogme de « l'égalité est démenti expérimentalement par la physio- « logie et par l'histoire. » Pour lui, l'idée d'égalité s'oppose à celle de justice. Il est, en effet, souverainement injuste et déplaisant à la raison que l'homme d'esprit n'ait pas plus de pouvoir civil et politique que l'inintelligent, et, certes, l'orgueil de Flaubert devait souffrir de cette anomalie. « Le mal, dit-il, vient de ce que la Révolution, au rebours de ce qu'on a prétendu longtemps, n'a vu que le sentiment, sans tenir compte du droit. » Cette idée d'égalité, que les penseurs du dernier siècle, depuis Spencer jusqu'à Taine et Renan, se sont plu à ébrécher, n'a dû son entrée dans nos lois constitutionnelles qu'à la faveur de l'esprit d'abstraction cher aux philosophes du XVIIIe siècle, que je ne sais quelle vague antiquité séduisait au delà de toute limite. Vingt fois dans la correspondance de Flaubert, nous retrouvons la hantise de la notion d'inégalité. C'est bien à elle, en effet, qu'il faut rattacher toutes les complications de notre vie moderne.

C'est à la contradiction entre l'égalité en droit et l'inégalité en fait qu'il faut attribuer tous les désordres, toutes les luttes de notre âge et, par un effet différent de celui qu'en attendaient nos pères, c'est à faire cesser tout ce qui touche aux idées égalitaires que tendent les individus depuis cent ans. Jamais, peut-être, depuis que les hommes ont été proclamés égaux par les constitutions, ils n'ont eu un sentiment plus vigoureux des inégalités sociales. Jamais ils n'ont autant cherché à en fabriquer. Ne pouvant plus arriver à se différencier les uns des autres par les privilèges de la naissance, ils ont essayé d'y parvenir au moyen de l'association. Ces multiples associations de toute nature, ces syndicats de défense et de garantie, à l'heure actuelle ces *cartells*, ces *trusts* que nous avons vu et que nous voyons éclore chaque jour, n'ont pas eu d'autres causes que le besoin de force, le désir de vaincre et d'étouffer ceux

Digitized by Google

qui nous entourent et dont nous souhaitons la faiblesse. Il est même certaines fractions de la Société que les idées de nivellement n'ont pu et ne pourront atteindre, je veux parler de l'aristocratie, et non pas seulement de l'aristocratie de l'intelligence, qui demeure toujours irréductible, mais de l'aristocratie du titre et de la fortune. On se souvient du couplet de Tarsul, le raisonneur, mis à dessein par M. Paul Hervieu dans son beau roman *L'Armature*[1]. « On avait « tout pris aux nobles en 1793. Leurs avantages étaient « abolis. Et, néanmoins, le public sentait qu'il restait encore « un compte à régler : l'opinion des nobles sur ceux qui ne « l'étaient pas... Ah ! l'on pouvait avoir fait rendre gorge « aux privilégiés, nivelé les droits et les biens, proclamé « l'égalité universelle ! La question n'était pas encore finie « avec ceux auxquels on n'arrivait pas à arracher, du fond « de leur conscience, qu'ils avaient tout de même une supé- « riorité native sur les autres... Que voulez-vous qu'on « devienne auprès de personnes dont on sait que, dès leur « naissance et par leur naissance, ils seront toujours sûrs « d'être plus que vous? Tout ce qu'ils peuvent concéder « là-dessus c'est de taire cette conviction devant ceux qu'ils « ravalent ainsi ; mais jamais on ne les en fera déguerpir. »

Sans doute, l'inégalité sociale demeure, en dépit des principes, et le grand Flaubert pourrait s'en réjouir du fond de la tombe; mais ne voyons-nous pas cependant que l'idée d'égalité a triomphé de l'autre, parce qu'elle était flatteuse pour la multitude, et n'est-ce pas plutôt de toutes les conceptions philosophiques jetées dans le monde celle qui s'est traduite avec le plus de force dans le domaine des faits? « A le prendre au point de vue de l'histoire des « idées, le XIXe siècle, dit M. Faguet[2], n'est que l'évolution « terriblement rapide de l'idée d'égalité. » Et, si l'égalité

[1] P. Hervieu, *L'Armature*, p. 202-203.

[2] E. Faguet, *Problèmes politiques du temps présent*, p. VIII.

Digitized by Google

des droits prend chaque jour plus d'extension, que dire de celle des mœurs? Si la démocratie n'est que « la vie com- « mune d'une nation, en dehors des distinctions de classes « et des privilèges de castes », la conséquence en est, selon une expression barbare, l'uniformisation générale. Les individus, comme aussi les provinces d'un même pays, doivent arriver à ne se distinguer plus les uns des autres. Le rôle de la démocratie est au moins d'y tendre de toutes ses forces. Et n'est-ce pas ce que nous voyons de tout côté? Le pittoresque des vieux pays ne sera bientôt plus qu'une légende, de même que les âmes très différentes un souvenir d'antan. Chacun vise à ressembler à chacun. C'est le triomphe de l'uniformité. Extérieurement, tout au moins, rien qui distingue les enfants d'une démocratie. Ce sont mêmes désirs, mêmes besoins, mêmes goûts, à plus ou moins grande dose, et c'est tout.

Quand arrivent les chaleurs de juin, le petit bourgeois rêve aux horizons pleins de soleil, à l'infini bleu de la mer. Attiré par la vision radieuse d'une affiche de Chéret ou d'Hugo d'Alési, il part avec ses malles, ses haveneaux, vers quelque petite plage pas chère — il n'y en a plus guère — où l'on peut pêcher dans les rochers à fond trouble, sous une lumière éclatante et pleine d'odeur salée. Ceux-là qui ne vont pas à la mer louent une petite maison par delà les faubourgs — où finissent les vieux réverbères à potence. Vous la connaissez bien avec son jardinet grand comme la main, ses deux boules de verre étamé, le bassin en rocaille où file un jet d'eau et la tonnelle de coin où l'on peut rêver le dimanche soir, à l'heure mauve où les ouvriers reviennent des champs, les bras chargés de fleurs. C'est partout même désir de se ressembler, et toute l'œuvre de Flaubert est la constatation implicite de ce fait social. Tout, chez lui, s'explique par là : le choix des sujets, la façon de composer et d'écrire. Médiocrité des personnages, suppression de l'individualité très forte,

Digitized by Google

multiplicité du petit détail commun à tous et par où se manifeste un état économique, voilà ce qui fait le fond de l'*Éducation sentimentale*, ce livre si long, si monotone, si insupportable à lire, parce qu'il est précisément la peinture du monde moderne, tout en teintes grises et neutres, depuis qu'un souffle d'égalité en a effacé les couleurs trop vives. Tout concourt pourtant à développer de plus en plus cet état social. Au moment où Flaubert composait dans des sueurs d'agonie ses œuvres littéraires, le gouvernement s'efforçait d'assurer un peu plus l'égalité, en répandant l'instruction, en la donnant largement aux humbles, pour leur permettre l'ascension de l'échelle sociale. « La Démocratie, s'écrie Flaubert, a cru trouver dans l'instruction générale un commode piédestal. Quelle chimère! Dans trois ou quatre ans, tous les Français peuvent savoir lire. Croyez-vous que nous en serons plus avancés. Imaginez, au contraire, que dans chaque commune il y ait un bourgeois, un seul, ayant lu Bastiat et que ce bourgeois-là soit respecté, les choses changeraient. » Dans une autre lettre à George Sand, il écrit : « Quant au bon peuple, l'instruction gratuite et obligatoire l'achèvera. Quand tout le monde pourra lire le *Petit Journal* et le *Figaro*, on ne lira pas autre chose. Ce sera un abrutissement général, une médiocrité complète. » « L'instruction primaire, disait-il, nous a donné la Commune et Jules Vallès. » Sous une forme qui semble paradoxale, cette parole de Flaubert, tous les réfractaires l'ont prononcée. Presque toujours, leur révolte est venue de l'impérieux besoin de faire payer à la société le talent qu'elle leur a donné et qui en a fait des ambitieux, des meurt-de-faim et finalement des désespérés. Comme le disait lui-même Jules Vallès : « La Révolution est la revanche du collège. » C'est sous l'empire de cette idée que Flaubert composa son dernier ouvrage, *Bouvard et Pécuchet*, destiné à prouver l'effet désastreux que peut produire la science sur des cerveaux mal préparés à la

Digitized by Google

recevoir. Les deux copistes, héros du livre, retirés dans une ferme normande qu'ils ont achetée, se promènent à travers les livres de toute sorte, de médecine, d'histoire, de philosophie, de philologie, de mathématiques, de physiologie. J'en passe et des meilleurs. Ils lisent sans comprendre, comme des phonographes qui recevraient des sons sans les enregistrer, et vite dégoûtés de ce labeur idiot ils retournent à leur bureau. Voilà la trame de ce livre placé trop haut et dans lequel Flaubert s'est montré inférieur à lui-même, mais qui dénote bien l'état d'esprit de l'auteur relativement aux effets de l'instruction générale dans une société démocratique. Mais, de plus, n'y a-t-il pas dans ce livre l'expression d'une tendance sociale? On le sait, la Démocratie aboutit à l'éparpillement général, éparpillement de l'instruction comme de la fortune. Elle veut le bien-être de tous et pour cela elle a rêvé de prodiguer à tous le même trésor de science. Mais cet effet fort désirable et qui produirait une si bonne harmonie s'il était réalisé, ne fait-il pas, suivant une vieille comparaison, perdre en profondeur à la civilisation ce qu'il lui fait gagner en étendue? L'éparpillement de l'instruction ne conduit-il pas à l'éparpillement de la médiocrité; autrement dit la Démocratie ne produit-elle pas des milliers d'esprits fort cultivés, très distingués, sans faire naître de génie? Nous ne saurions mieux faire ici que de rappeler une page remarquable de M. Paul Bourget[1] : « Qui dit démocratie dit en même « temps développement de plus en plus marqué des ten- « dances individuelles et diminution de plus en plus mar- « quée aussi de la culture. Je m'explique. Le caractère « propre d'un peuple démocratique est que les individus y « soient très actifs, que chaque citoyen y ait sa part d'ini- « tiative et de bonheur, que la vaste conscience commune « s'y résolve en une série de consciences personnelles. « Autrefois, dans les périodes d'aristocratie, l'activité de

[1] Paul Bourget, *Études et Portraits*, tome I, p. 202-203.

Digitized by Google

« tous se subordonnait à la direction d'un monarque ou « d'une élite. Le monarque et l'élite incarnaient l'idée com- « mune à la nation. Elle jouissait, elle pensait, elle triom- « phait par délégation. C'est le principe contraire qui nous « gouverne aujourd'hui. Il y a comme une résolution de « l'ensemble dans ses éléments, comme une distribution du « gâteau public en des milliers de petites parts. » Chacun est appelé à développer toutes ses énergies, à se tourner vers toutes les connaissances humaines, pour se façonner une opinion, une règle de conduite personnelles sur les affaires du pays. Mais cette diversité ne va pas sans une certaine infériorité forcée. « La Démocratie paraît aboutir « au triomphe de la médiocrité, par cela seul qu'elle « aboutit... à l'éparpillement des connaissances », à la diversité des professions, à la suppression de plus en plus marquée de l'hérédité du talent, par cela seul, en un mot, qu'elle appelle chacun, sans réfléchir, à s'abreuver à la science.

C'est, précisément, à cette science; c'est à ses effets sur le bien-être général, qu'il faudrait attribuer l'invasion de cet esprit médiocre, que Flaubert appelait l'esprit bourgeois. Ce mot bourgeois, qui tomba plus de cent fois de sa plume, ne désignait pas, à ses yeux, une classe sociale, mais l'état d'âme de ceux qui pensent bassement, qui de la vie ne conçoivent que le bien-être matériel.

Contre ceux-là, qui sont en réalité la plupart des individus de notre âge, sa verve un peu lourde ne tarit pas d'injures. Toute sa vie d'homme de lettres a été une lutte épique contre les bourgeois. Il n'est pas besoin d'insister sur l'étroitesse de cette idée. On peut seulement déplorer qu'un romancier, un observateur de la vie, ait persisté dans un pareil mépris. Ce mépris du bourgeois a fait fortune et les disciples de Flaubert en ont fait leur bouclier. Ils ont cru de bon ton de calomnier le peuple, de rire des classes moyennes, comme si les artistes n'avaient pas tout autant de manies,

Digitized by Google

quelquefois plus, que les « bourgeois ». A presque tous il a manqué cette compréhension de la vie des humbles, qui ne s'acquiert qu'après un long commerce, et leurs œuvres en ont gardé ce je ne sais quoi de brutal, de haineux, qui s'est appelé le naturalisme. Les mineurs, les ouvriers des faubourgs, les mécaniciens de chemins de fer, les paysans nous ont été présentés par eux dans les minutes de vices dont ils n'ont certes pas le monopole. L'image qu'ils nous donnaient de la société restait entièrement factice. C'est qu'ils s'arrêtaient avec délices aux plantes vénéneuses, sans jeter même un regard sur ces fleurs délicates qui n'éblouissent pas et ne révèlent leur parfum qu'à celui qui sait se pencher sur elles longuement.

Mais, dira-t-on, comment dans une pareille société bourgeoise l'artiste va-t-il trouver place? Quel est, dans une démocratie laborieuse et pratique, le rôle de l'écrivain? Flaubert nous fournit une réponse à cette question. Avec une merveilleuse simplicité il dénie à l'art toute influence sociale. L'écrivain n'est aucunement fait pour traduire une aspiration générale de la foule. Qu'il ne songe qu'à lui en composant. Voilà son rôle. « L'art pour tous est une chimère », disait Flaubert, en parlant des *Misérables* de Victor Hugo, ce grand poème en prose dont on a pu dire qu'il avait trouvé le secret de plaire au peuple et aux artistes les plus raffinés.

Qui donc peut encore admettre que « la forme, pour être accessible à tous, doit descendre très bas » et que la foule ne saurait comprendre les œuvres de génie? C'est Alfred de Musset qui disait :

> Un artiste est un homme, il écrit pour des hommes

Et le grand poète avait raison. En affectant de n'écrire que pour quelques mandarins, Flaubert — il n'est pas le seul ni le plus grand coupable — jetait en littérature une mauvaise semence d'épicurisme intellectuel. L'isolement de

Digitized by Google

l'artiste est mauvais. Sans doute l'art prêcheur est détestable, mais il faut qu'il effleure de ses rayons toutes les âmes, sans que ceux qui le goûtent aient besoin d'avoir subi une longue et patiente initiation. Le jour où il n'est plus pour l'artiste un moyen de communier avec ses semblables, de leur donner cet instant de bonheur qu'ils attendent de lui, de les entretenir de leurs intérêts élevés, de porter en leurs âmes le souffle des beaux rêves, le jour où la foule se détourne de ceux qui devraient la guider, l'art est forcément condamné à périr. Révéler la beauté à la multitude, dire aux cœurs souffrants quelle est la valeur de la vie, la noblesse de l'épreuve, consoler un peu les âmes brisées, être, selon la parole d'un grand artiste, un messager d'oubli, voilà le rôle de l'écrivain, rôle très beau et très noble dont on ne saurait jamais comprendre assez la grandeur. Assurément Flaubert est exempt, en partie du moins, de ce reproche de byzantinimse, et encore ne faudrait-il pas songer à *Salammbô*, mais ses théories d'art ont conduit quelques-uns de ses disciples à se jeter dans des cabrioles étourdissantes. Toute une littérature précieuse a suivi qui, par ses contorsions, ses déhanchements, son dégoût des moyens simples, sa recherche de « l'écriture artiste », a failli compromettre un instant le bel héritage littéraire de la France.

S'il a mal compris la nécessité d'un art démocratique qui toucherait le peuple en plaisant aux esprits les plus délicats, Flaubert s'est montré plus exact dans ses études sur la disproportion que crée la vie littéraire et la vie journalière, la vraie vie. J'ai dit ses études. Ce sont, en effet, de vraies études que *Madame Bovary* et *l'Éducation sentimentale*. L'auteur y a étudié les antinomies de l'idéal élaboré dans la jeunesse par l'étude des belles-lettres et les conditions de la vie où se trouvent jetés après leur formation intellectuelle jeunes gens et jeunes filles. Fédéric Moreau a dévoré Hugo, Musset. Il est dans la situa-

Digitized by Google

tion de tout jeune étudiant. Il a promené son intelligence comme dans un jardin de fleurs rares à travers les subtilités inventées par des hommes mûrs sur le bonheur, la souffrance, l'amour et la société. Comme il a l'âme neuve, impressionnable, vibrante au moindre souffle et qu'il possède à l'état latent tous les germes des idées que d'autres ont développées et fait fleurir selon leurs goûts, la lecture a eu pour effet de faire éclore tous ces germes cachés. Il y a là un enrichissement incontestable de l'âme, mais aussi un devancement du cours de la vie qui peut être mauvais, parce que cette éclosion forcée de sentiments, cette pénétration de la sensibilité d'autrui est factice, les sentiments du livre lu avec avidité n'ayant pu être éprouvés ni contrôlés par le lecteur. Au lieu de chercher à connaître d'après les traditions de famille et sa nature propre les ressources personnelles qui font de lui un être différent du voisin, ce jeune lecteur évoque avec le plus de force qu'il peut les sensations et les sentiments les plus singuliers des êtres d'exception qui cherchèrent à s'isoler de leur milieu social et se détournèrent souvent des études pour lesquelles ils étaient préparés.

Que les portes du collège s'entr'ouvent, et voilà le jeune homme jeté en face des réalités. Sa sensibilité vraie, sa sensibilité native se trouve comprimée par la sensibilité factice qu'il vient d'acquérir. Il y a en lui comme deux vies; mais l'une, l'irréelle, absorbe toutes ses forces, et la seconde s'étiole et meurt. Il vit de ses nerfs exclusivement. Dans cet étrange état de l'âme, noté bien des fois depuis Gœthe jusqu'à Barrès, la personne solide et utile se trouve annihilée. Le jour où les réserves seront toutes épuisées, la vie n'offrira plus que déboires et désillusions. Voilà toute l'explication philosophique et sociale de Frédéric Moreau, l'un des types les plus vrais que romancier ait jamais tracés.

Le cas de *Madame Bovary* est encore plus intéressant, peut-être. On répète toujours, et l'on n'a pas tort, que

Digitized by Google

Flaubert a voulu incarner dans la fille du père Rouault l'esprit romanesque, pour en montrer tous les dangers. Tout le monde connaît l'histoire de cette petite fermière des Bertaux, à qui le séjour au couvent a fait prendre la campagne en dégoût et qui, rentrée chez elle, déplore l'odeur de basse-cour, le bêlement des troupeaux, sans pouvoir découvrir la poésie des choses qui l'entourent. Elle rêve à la maisonnette de bambous de Paul et Virginie, au nègre Domingo. Elle aurait voulu vivre dans quelque vieux manoir, « comme ces châtelaines au long corsage qui, sous le trèfle des ogives, passaient leurs jours, le coude sur la pierre et le menton dans la main, à regarder venir du fond de la campagne, un cavalier à plume blanche qui galope sur un cheval noir ». Elle rêve à des anges aux ailes d'or, et se laisse glisser dans les méandres lamartiniens, en écoutant les harpes sur les lacs, les chants du cygne, les chutes des feuilles et les bruits qui se croisent au fond des vallées, au moment du crépuscule. Le sort lui fait épouser un pauvre médecin de village, qui ne sait pas arrêter chez elle ce débordement de romanesque. Le mariage pouvait la sauver. Il la tue. L'esprit sentimental et rêveur de *Madame Bovary* se développe et s'alimente chaque jour, sans jamais trouver aucun calme. Tous ses rêves se brisent sur de dures réalités. Lassée de tout, dégoûtée de ceux avec lesquels elle a vécu, rejetée de ceux-mêmes qu'elle voulait aimer, elle s'empoisonne dans l'officine du pharmacien Homais.

Telle est la trame romanesque de ce livre remarquable. L'analyse du caractère sentimental y est admirablement faite; mais ne peut-on pas y voir en même temps l'étude du malaise produit dans une âme par un changement de milieu ? Ce qui caractérise l'état social démocratique, c'est le passage des classes les unes dans les autres. Avant 1789, les différents groupements qui constituaient la société française étaient fort peu mobiles. Chaque individu restait, au

Digitized by Google

moins pendant plusieurs générations, dans le cadre où la naissance l'avait placé. Les déplacements étaient peu fréquents. Chaque groupe social recevait l'instruction particulière qui lui convenait, et l'hérédité des professions n'était pas l'un des moindres avantages de l'ancien régime. Depuis cent ans, tout a changé. Le mouvement révolutionnaire vint essayer d'affranchir l'individu, en inscrivant à la base de l'état social qu'il prétendait inaugurer cette fière devise : Liberté, Égalité. Désormais, l'homme put s'élever, à force de poignet, jusqu'à l'étage supérieur du nouvel édifice. Le paysan devait, au moins en théorie, pouvoir devenir l'égal du seigneur ou du bourgeois ; l'ouvrier allait voir s'ouvrir à lui l'accès du patronat. Plus de barrières. Plus de castes fermées. Chacun alors de s'écrier, comme Rastignac du haut de Montmartre : « Et maintenant, Paris est à moi. »

Malheureusement, cette liberté de pénétration a donné naissance à bien des complications dont nous souffrons aujourd'hui. Les classes se pénètrent. Les riches paysannes recherchent les mariages avec les représentants des professions libérales. Les petits employés de bureau donnent des bals aux bourgeois pour marier leur fille,

> En faisant circuler, assez souvent, pas trop,
> Les petits fours avec les verres de sirop[1].

Tous ces phénomènes n'auraient aucun contre-coup social, si celui qui pénètre dans un nouveau milieu, possédait les qualités originelles de ceux qui ont toujours vécu dans ce milieu, si, par exemple, la paysanne qui épouse un médecin, un ingénieur, au lieu de respirer les odeurs de basse-cour, avait passé sa jeunesse dans la tiédeur d'une pièce chaude et parfumée. « Supposez un instant, dit M. Brunetière[2], qu'Emma Rouault ne fût pas née dans la

[1] Fr. Coppée, *Promenades et Intérieurs.*
[2] F. Brunetière, *Le roman naturaliste*, 1 vol.

Digitized by Google

ferme paternelle, que, dès la première enfance, elle n'eût pas connu la campagne, le bêlement des troupeaux, l'éducation de son couvent n'aurait pas fait naître chez elle cette soif de l'aventure qui l'a perdue. » Mais c'est que, selon Flaubert, le changement de milieu produit un non-placement des facultés. Il a le grave danger de ne plus faire correspondre les qualités de l'individu aux exigences de la classe nouvelle qu'il est parvenu à escalader. Chacun reçoit, en effet, aujourd'hui une éducation et une instruction propres à le faire monter d'un échelon dans la société. Mais rien n'assure le pauvre, le mieux pourvu de diplômes, qu'il trouvera l'emploi de ses connaissances. Mille circonstances peuvent y mettre obstacle. Emma Rouault a reçu l'éducation d'une riche bourgeoise, mais ceux qui la lui ont donnée l'ont fait comme si cette éducation eût dû trouver placement dans l'aristocratie. Ils n'ont point songé que la fille du père Rouault allait se trouver, presque à coup sûr, appelée à vivre avec un être inférieur, dans un milieu peu raffiné. Qu'arrive-t-il ? Emma se prend à regretter la fuite des beaux rêves dont son éducation l'avait bercée. Elle ne sait pas s'accommoder à sa nouvelle vie. Quand la porte s'ouvre aux salutaires réalités, ce qu'elle voit est en désaccord avec sa manière de sentir; sa conception flottante des choses la condamne aux égarements de l'imagination, en ne lui laissant que le goût amer des désirs irréalisables, le supplice du rêve jamais atteint. Elle meurt des efforts tentés par elle pour vivre une vie sans rapport avec le milieu dans lequel le sort l'a jetée. Telle est, il nous semble, l'idée de ce grand roman, en même temps que la philosophie de l'un des faits sociaux de notre temps.

Avec de pareilles vues sur l'état de la société démocratique, Flaubert ne fut pas toujours bienveillant pour le gouvernement de son époque. « Je hais la démocratie, telle qu'elle existe chez nous ». Voilà la parole qui s'échappe à

Digitized by Google

chaque instant de ses lettres. Et la raison de cette aversion, nous la trouvons dans son mépris pour le suffrage universel. Le 8 septembre 1871, l'auteur de *Salammbô* écrivait à George Sand : « Le premier remède à tous nos maux serait d'en finir avec le suffrage universel, la honte de l'esprit humain. » Dans une lettre de décembre 1873, il répète encore : « La grande moralité du règne de Louis-Philippe, sera de prouver que le suffrage universel est fort bête [1]. »

Pour comprendre les motifs qui ont ainsi déterminé Flaubert à mépriser la condition même du gouvernement représentatif, il importe de ne pas oublier que le maître de Croisset fut, parmi les esprits de son temps, l'un des plus orgueilleux, d'un orgueil de misanthrope que personne ne remarque et qui se développe en raison même du peu d'attention qu'on lui donne. Comme Renan, il eût désiré un gouvernement de savants, une espèce de despotisme intelligent, non pas pour en faire partie, mais pour que ses amis pussent y trouver place, les Pouchet ou les Berthelot.

Sans vouloir espérer la réalisation de ce rêve, il est plus aisé de croire qu'un gouvernement ne puisse être bon, s'il n'est pas scientifique. Or, le suffrage universel, tel qu'il existe chez nous, ne peut donner de résultats sérieux, si l'on admet, avec la philosophie la plus libre, que la foule n'a jamais produit aucune découverte heureuse et que, si elle peut descendre très bas, elle ne saurait s'élever bien haut.

Le gouvernement représentatif est condamné à devenir un gouvernement de médiocres et cela pour des raisons que les faits n'ont jamais encore démenties. L'électeur cherche à nommer un individu plus élevé que lui sur l'échelle sociale, mais qui ne le soit cependant pas à un degré tel que l'électeur puisse craindre d'avoir un maître,

[1] N'est-il pas curieux de retrouver ici Flaubert en communauté d'idées parfaite avec les plus grands écrivains réalistes du XIXe siècle, romanciers, historiens ou politiques, Bonald, Balzac, Taine, Le Play, Daudet, Maupassant, Bourget, etc.?

Digitized by Google

ce dont il ne veut à aucun prix. Que fait-il ? Il prend son représentant à moitié route de deux classes. Il nomme l'individu repoussé de son compartiment, l'avocat, le journaliste ou le médecin déclassés. Il a peur d'un maître. Il choisit un despote.

Quoi qu'il en soit, Flaubert n'estimait que le gouvernement d'une élite : « Ce qu'il nous faut, avant tout, aujourd'hui, écrit-il en 1871, c'est une aristocratie légitime. On ne peut rien faire sans tête. Or, aujourd'hui, je ne vois que des bras. La masse, le nombre est toujours idiot dans ses choix. Je n'ai pas beaucoup de convictions, mais j'ai celle-là fortement : le suffrage universel, tel qu'il existe, est stupide. » Ainsi, pour le rendre acceptable, il n'y avait selon Flaubert qu'à l'organiser. La nation, en qui, suivant les principes démocratiques, réside la souveraineté, étant une poussière d'individus, ne peut pas par elle-même avoir de volonté. Il faut, de toute nécessité, supposer une délégation des milliers de volontés éparses. Il faut, en un mot, une élection.

Mais, du moment que le gouvernement démocratique consacre le principe de l'égalité, chaque citoyen doit avoir des droits ni plus ni moins étendus que son voisin à manifester sa volonté le jour de l'élection des représentants. C'est contre cette conception que Flaubert s'élève vigoureusement. Ses préférences vont droit au vote plural. « Tel « qu'est constitué le suffrage universel, écrit-il à George « Sand, un seul élément prévaut, au détriment de tous les « autres. Le nombre domine l'esprit, l'instruction, la race « et même l'argent. » On lit ailleurs cette intéressante remarque, dans une lettre de 1879 : « Tout homme, selon « moi, si infirme qu'il soit, a droit à une voix, la sienne, « mais n'est pas l'égal de son voisin, lequel peut le valoir « cent fois. Dans une entreprise individuelle (société ano- « nyme), chaque actionnaire vaut à raison de son apport. « Il en devrait être de même dans le gouvernement d'une

Digitized by Google

« nation. Je vaux bien vingt électeurs de Croisset[1].
« L'argent, l'esprit et la race même doivent être comptés,
« bref toutes les forces. Or, jusqu'à présent je n'en vois
« qu'une : le nombre. »

Ce n'est point à nous de commenter des paroles aussi pleines, qui ont su retenir l'attention d'un savant professeur de la Faculté de Droit de Paris, M. Esmein. Des personnes plus autorisées pourraient trouver arbitraire le système du vote plural. Saura-t-on jamais, en effet, à quel chiffre de suffrages s'arrêter ? Mais sans parler des difficultés d'application de cette théorie, ne peut-on pas constater ici la contradiction des idées de Flaubert ? Ceux même que la loi déclare égaux sentent bien qu'ils ne le sont que d'une façon tout extérieure. L'homme dont la conscience est éclairée sait fort bien qu'il ne ressemble pas à celui dont l'intelligence est obtuse. Si donc, avec le vote plural, on rétablissait politiquement une inégalité qui existe réellement, on ne ferait que reconstituer chez les favorisés du nouveau système la parité entre la valeur politique et le droit, de même que chez ceux qui n'auraient qu'une voix, on rétablirait par contre-coup la parité entre leur valeur politique et le droit, et ce serait faire apparaître une égalité qui n'existe pas.

Chez Flaubert, on l'a vu, ces idées réformistes n'étaient que l'expression d'un magnifique dédain pour l'humanité qui travaille, peine et souffre. Dans la pensée de leur auteur elles avaient pour fin le despotisme néronien, rêvé par Renan dans ses *Dialogues philosophiques*.

Ce mépris des humbles qui demeure au fond des œuvres de tant d'écrivains contemporains, en dépit des plus belles protestations d'amour, Flaubert ne le perdit jamais. Il s'alliait chez lui à la haine de tout ce qui n'était pas la littérature. Comme Gautier, Baudelaire ou les Goncourt, le maître de *Salammbô* s'efforçait chaque jour de paraître

[1] Village près de Rouen où habitait Flaubert.

Digitized by Google

plus dédaigneux de la politique et son horreur de l'action l'entraînait parfois au manque de clairvoyance le plus prodigieux. En 1867, il écrivait à sa vieille amie George Sand : « Vous n'imaginez pas à quel point on en est. On est idiot « de peur. On a peur de la Prusse, peur des grèves, peur de « l'Exposition, peur de tout. Tout le monde appréhende « quelque chose. » En parlant ainsi, Flaubert pensait à la façon de tous les mandarins de lettres qui s'enfermaient dans leur tour d'ivoire, sans regarder à l'horizon s'amonceler de gros nuages. En cette année 1867, la vieille capitale du monde avait attiré l'élite de la société européenne autour de l'Exposition, pour lui faire admirer les progrès de l'Industrie, les embellissements d'Alphand et d'Haussmann ou applaudir le soir au théâtre des Variétés les comédies mousseuses de Meilhac et Halévy. En voyant les landaus emporter au Bois, dans un éblouissement de rayons, les souverains de l'Europe ; en voyant par les belles soirées d'été le roi de Prusse saluer, au retour de Longchamps, les Parisiens émerveillés et vraiment éblouis par la féerie des attelages fringants descendant au grand trot les Champs Élysées, dans des miroitements d'acier, des étincellements de lumière sur l'argent des boucles, des mors et des lanternes, comment vouliez-vous que l'on songeât à la guerre et qu'on vît un ennemi dans ce gros chancelier en habit blanc, riant d'un si bon cœur au spectacle le plus fou qui se fût jamais rencontré? Hélas! les événements n'allaient que trop justifier les craintes de ceux dont souriait Flaubert, et ce même Paris si brillant devait, trois ans plus tard, se réveiller dans le deuil d'un matin gris pour voir défiler sur ses larges avenues désertes les bataillons prussiens rythmant leur pas lourd au battement des petits tambours plats de Guillaume. L'invasion gagnait la province. Flaubert devait loger à Croisset douze Allemands qui lui volèrent un nécessaire de toilette, des pipes et burent tout son vin. Ces façons d'agir et bientôt après les sauvageries de la

Digitized by Google

Commune lui dessillèrent les yeux. « J'avais des illusions « sur la science, dit-il, et sur ses merveilleux effets. « Quelle reculade! Ces officiers qui cassent des glaces en « gants blancs, qui savent le sanscrit et qui se ruent sur « mon champagne, ces sauvages civilisés me font plus « horreur que des cannibales. Et moi qui croyais au pro- « grès, à l'amélioration de l'espèce! A quoi donc sert la « science? A quoi donc les progrès industriels et intellec- « tuels, puisque ce peuple de savants commet des abomi- « nations pires que celles des Huns, car elles sont systé- « matiques, froides, voulues et n'ont pour excuse ni la « passion ni la faim. On a eu beau engraisser le bétail « humain, il en est resté brute. Le progrès laisse les « hommes aussi féroces. C'est une horreur. »

Ainsi tombaient une à une comme des feuilles mortes les illusions de Flaubert. Le travail seul restait pour le consoler. Mais la vie littéraire épuise ceux qui n'ont pas, pour les soutenir, le réconfort des idées morales et religieuses. Bientôt, « las jusqu'aux moelles », Gustave Flaubert expirait, dans l'écroulement de ses projets et de ses rêves.

Avec lui disparaissait un des plus grands noms de la littérature française. Nos arrière-neveux chercheront dans ses œuvres des modèles de description patiente et minutieuse, le rythme puissant d'une phrase plus berceuse que la vague et l'exacte propriété des mots les plus habilement choisis. Ils ne s'inquièteront guère, j'imagine, de la pensée de l'auteur d'*Hérodias* et, pour un peu même, ils diront qu'elle n'existe pas. C'est pour répondre à cette objection qu'il convenait de rechercher quelles furent les idées de Flaubert sur la société de son temps, la nôtre. Sa gloire n'y perd rien. Sa physionomie y gagne au contraire en étendue, et ceux que cette étude aurait pu chagriner se consoleront en relisant *Salammbô*.

Th. COTELLE,
Docteur en droit.

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION AU JOUR LE JOUR

EN TOURAINE

(1789-1800)

Les éphémérides que nous entreprenons de publier permettront au lecteur de suivre jour par jour, et presque heure par heure, l'histoire de la Révolution dans la province de Touraine et dans le département d'Indre-et-Loire. On pourra voir les progrès, et bientôt, hélas! les excès de l'esprit démagogique dans une province que la douceur des mœurs et l'aménité des caractères auraient dû préserver des violences sanguinaires.

On verra peu à peu le mouvement réformateur de 1789 dégénérer en mouvement révolutionnaire, aboutir aux crimes de la Terreur, à la honteuse anarchie du Directoire, puis à la dictature du Premier Consul.

Nous nous contenterons de relater les événements sans les accompagner d'aucun commentaire, estimant que les faits sont plus éloquents que les mots et que l'Histoire, comme la vérité, n'a rien à perdre à être présentée toute nue, sans travestissement et sans masque.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Les Prodromes de la Révolution — L'anarchie spontanée

(Janvier 1789 — Février 1790)

1789

JANVIER [1]

11 — Arrêt du Conseil du Roi accordant des primes pour encourager l'importation des blés et farines en France. La situation est menaçante. L'année 1788 a été mauvaise par suite de la sécheresse et de la grêle qui, en juillet, a dévasté les récoltes. L'automne a été sec; les terres n'ont pu être ensemencées. Les premiers mois d'hiver ont été particulièrement rigoureux. Les rivières ont gelé; les moulins ont dû chômer et le transport des grains est devenu très difficile. Les marchés ne sont pas approvisionnés.

24 — Lettres patentes du Roi portant convocation des États Généraux.

FÉVRIER

12 — Le bailliage principal de Tours procède à l'enregistrement des lettres patentes du 24 janvier.

13 — Ordonnance de *Valleteau de Chabrefy*, lieutenant général du bailliage, déterminant la date et la forme des élections.

22 — Publication au prône de chaque paroisse de l'ordonnance du 13 février.

[1] Arch. mun. AA. 8.

Digitized by Google

24-28 — Les juridictions, corps et communautés de la ville de Tours, se réunissent pour nommer leurs députés et rédiger leurs cahiers.

MARS

2 — L'assemblée préliminaire du Tiers-État de la ville de Tours se réunit à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du Corps de ville. 61 députés y assistent. L'assemblée nomme 12 commissaires pour rédiger le cahier général, en procédant à la réduction de tous les cahiers en un seul.

8 — Nouvelle assemblée du Tiers-État de la ville de Tours. Le cahier général du Tiers-État de la ville est adopté. L'assemblée nomme 24 députés pour le présenter à l'assemblée préliminaire du Tiers-État du bailliage[1].

9 — L'assemblée préliminaire du Tiers-État du bailliage principal s'ouvre au Palais-Royal neuf, sous la présidence du lieutenant général du bailliage. 446 députés des paroisses et des villes y assistent. L'assemblée nomme des commissaires pour la réduction des cahiers en un seul.

12 — Ordonnance du lieutenant de police, *Pradeau*, interdisant les achats ou ventes de grains ailleurs qu'au marché.

13 — Le cahier unique du bailliage principal est arrêté. L'assemblée procède à la réduction au quart, ce qui ramène à 112 le nombre des députés devant représenter le bailliage principal à l'assemblée générale des Trois Ordres.

14 — *Girard*, négociant en grains à Tours, est assailli dans sa maison par une foule en délire qui l'accuse d'accaparement. Il n'est sauvé que grâce à l'intervention de la maréchaussée et de la garnison.

16 — Assemblée générale des Trois Ordres du bailliage principal et des bailliages secondaires à l'église Saint-Gatien.

[1] Nous avons publié ce cahier dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1894).

Digitized by Google

Le Tiers-État comprend 112 députés pour le bailliage de Tours, 14 pour celui de Chatillon, 64 pour celui de Chinon, 31 pour celui de Loches, 3 pour celui de Montrichard, 4 pour celui de Langeais.

Les Trois Ordres se retirent : le Clergé à l'Archevêché, la Noblesse à l'Hôtel-de-Ville, le Tiers au Palais-Royal, pour décider s'ils délibéreront en commun.

17 — Une réunion générale des Trois Ordres a lieu le soir à l'église Cathédrale. Il y est décidé que les cahiers seront rédigés séparément.

18-21 — La Noblesse députe 4 membres auprès du Tiers-État.

Le Tiers-État rend la visite à l'ordre de la Noblesse.

Une députation du Clergé apporte également une adresse au Tiers.

Le Tiers rend la visite.

22 — Clôture du cahier général du Tiers-État.

23 — Élection des députés du Tiers.

24 — Élection des députés de la Noblesse et du Clergé et rédaction de leurs cahiers.

29 — Des bateaux conduisant des blés de Saumur à Orléans sont arrêtés à Tours par la populace qui veut se livrer au pillage. Le lieutenant de police, *Pradeau*, perd la tête et autorise les émeutiers à débarquer les grains et à les vendre au prix fixé par le peuple.

AVRIL

1 — Clôture solennelle de l'assemblée générale des Trois Ordres à Saint-Gatien. Les cahiers sont déposés. Sont proclamés députés :

Pour l'ordre du *Clergé :*

MM. *Guespin*, curé de Saint-Pierre-des-Corps; *Cartier*, curé de la Ville-aux-Dames; *Dom Estaing*, prieur de Marmoutiers; *Mgr de Conzié*, archevêque de Tours. — Sup-

Digitized by Google

pléants : MM. *Lombard de Bouvens*, vicaire général; *Bridat de la Barrière*, curé de Montlouis.

Pour l'ordre de la *Noblesse :*

MM. *baron d'Harambure*, maréchal de camp; *duc de Luynes*, ancien pair du Roi de France; *marquis de Lancosme*; *baron de Menou*, colonel d'infanterie. — Suppléants : MM. *d'Amboise* ; *de Fontenay*.

Pour l'ordre du *Tiers-État :*

MM. *Gaultier*, avocat du Roi au présidial; *Vallet*, ingénieur à Tours; *Nioche*, lieutenant de la Maîtrise des eaux-et-forêts de Loches; *Moreau*, avocat à Tours; *Bouchet*, procureur du Roi de la maréchaussée de Chinon; *Lépine-Beaulieu*, de Joué; *Payen de Boisneuf*, de Pernay; *Chesnon de Baigneux*, lieutenant-criminel à Chinon. — Suppléants : MM. *Reverdy*, président du grenier à sel; *Pillault de la Sabardière ; Poitevin*, *Godefroy*.

Le même jour, le peuple se porte en masse au marché de Tours et taxe arbitrairement les grains.

Dans la soirée, des bateaux conduisant du blé à Orléans sont arrêtés au quai Foire-le-Roi. Il faut toute l'énergie de la garnison pour empêcher le pillage.

2 — Le corps de ville se réunit pour délibérer sur les mesures à prendre afin d'approvisionner la ville de blé. Une assemblée extraordinaire sera convoquée à cet effet le 6 avril. Les notables, l'archevêque, l'intendant, les corps ecclésiastiques et civils y assisteront.

4 — Le conseil de police du baillage rend une ordonnance faisant défendre de s'attrouper et d'exciter aucune division, afin d'empêcher les émotions populaires qui se produisent toutes les semaines au marché.

L'intendant décide qu'il n'y a lieu de convoquer que les notables à l'assemblée générale du 6 avril pour ne pas effrayer la population.

6 — Assemblée du Corps de ville auquel se sont joints les 28 notables des 11 paroisses de la ville. L'assemblée

Digitized by Google

estime qu'il y a lieu de faire acheter à Nantes 6.500 septiers de blé. L'Hôtel de ville demandera au ministre des finances d'être autorisé à emprunter 180.000 livres. Des commissaires sont nommés pour faire les achats et les emmagasinements.

La souscription est ouverte.

8 — Le montant de l'emprunt en souscrit jusqu'à concurrence de 167.000 livres. L'archevêque s'est fait inscrire pour 20.000 livres, chacun des Chapitres pour 10.000.

Le même jour, émotion à Azay.

15 — Fermentation générale à Sainte-Maure et à Amboise.

22 — Le contrôleur général accorde l'autorisation nécessaire pour l'emprunt..

29 — L'emprunt est approuvé par arrêt du Conseil du Roi.

Des commissaires envoyés par la ville de Tours vont à Chinon, à Saumur et à Nantes pour acheter les grains nécessaires à l'approvisionnement de la ville. Les grains ainsi recueillis seront transportés et enmagasinés à Tours, où ils seront vendus un sou par boisseau au-dessous du prix courant des marchés.

MAI

5 — Le Corps de ville requiert la maréchaussée de faire lever la saisie pratiquée par les officiers de police de Saumur, lesquels ont arrêté les grains achetés par la municipalité de Tours, qui venaient de Nantes par la Loire. — *Ouverture des Etats-Généraux à Versailles.*

16 — Sur la demande de l'intendant de la généralité, M. *d'Aine*, le prévôt général et ses lieutenants sont autorisés, par arrêt du Conseil, à juger prévôtalement et sans appel les émeutiers qui terrorisent la ville et la province.

23 — Le Corps de ville remercie M. *d'Escrimes*, prévôt de la maréchaussée, d'avoir pris toutes les mesures pour

Digitized by Google

obtenir mainlevée des saisies faites à Saumur sur les blés achetés par la ville.

29 — Près de 7.000 septiers sont resserrés dans les magasins de Tours, et, chaque semaine, la municipalité fait distribuer et vendre sur le marché un nombre de fournitures suffisantes pour empêcher la disette.

JUIN

10 — Le printemps a été clément. Les apparences de récoltes sont belles. Les craintes de famine et de révolte paraissent conjurées.

20 — Des pluies continuelles compromettent la récolte et retardent la moisson. Les inquiétudes reparaissent, et la population recommence à s'agiter. Les menaces reprennent contre les prétendus accapareurs.

29 — Enregistrement à Tours du règlement fait par le Roi le 30 mai, pour rembourser de leurs avances les députés des villes et communautés qui ont composé l'assemblée du Tiers-État du bailliage.

JUILLET

2 — Les commissaires chargés de distribuer les grains emmagasinés à Tours ne devront plus distribuer que 200 septiers par jour de marché.

8 — Lettre de l'Intendant à Necker : « Les alarmes continuent dans la province. La perpétuité du mauvais temps excite l'inquiétude. Les émeutes ne cessent pas. Cependant il faut se féliciter que tant d'émeutes aient pu se terminer sans grands malheurs. »

14 — *Prise de la Bastille à Paris.*

17 — Le marché de Tours est vide. Les boulangers déclarent qu'ils n'ont plus de farine que pour deux jours. Le Corps de ville leur propose de les indemniser pendant la semaine du 18 au 25, s'ils veulent continuer à vendre du pain au prix de la taxe précédemment établie.

Digitized by Google

20 — Assemblée extraordinaire du Corps de ville, auquel s'adjoignent le lieutenant général de police, le prévôt général, le lieutenant-colonel du régiment d'Anjou, l'intendant et les notables. On constate que la précédente délibération n'a pas eu l'effet désiré. Les meuniers ont considérablement augmenté le prix des farines; les boulangers n'ont plus d'approvisionnement. Le Conseil décide que deux commissaires iront visiter les moulins de l'Indre; ils seront accompagnés de 6 cavaliers de la maréchaussée et du Royal Roussillon en garnison à Tours

Des habitants viennent prier le Corps de ville de faire chanter un *Te Deum* en signe de joie à l'occasion des paroles prononcées par le Roi, le 17 juillet, à l'hôtel de ville de Paris.

L'assemblée y consent.

21 — Les préparatifs étant faits pour le *Te Deum* qui doit avoir lieu à 4 heures, les Corps constitués étant convoqués, au moment de quitter l'hôtel de ville pour aller à la cathédrale, on apprend qu'une quantité considérable de jeunes gens se sont armés, malgré la promesse qu'ils avaient faite, et parcourent les rues avec des tambours. Une partie assistera au *Te Deum*; l'autre partie ira faire des recherches et des perquisitions, là où on soupçonne qu'il peut y avoir des grains. Vu l'impossibilité de les arrêter par la force et le danger d'exciter le peuple à se joindre à eux, l'assemblée décide de se rendre à la cathédrale.

Pendant le *Te Deum*, les émeutiers répandent l'effroi dans la ville. Le prieur des Bénédictins, accusé d'avoir manqué de respect à la nation, est maltraité et échappe à grand'peine à la mort. Plusieurs notables sont menacés et obligés de quitter la ville. Le prévôt court de sérieux dangers.

Girard, le seul marchand de grains qui s'emploie aux approvisionnements de la ville et qui a déjà été plusieurs

Digitized by Google

fois attaqué par la populace depuis le commencement de l'année, ne peut être secouru à temps. Il est massacré.

22 — Le Comité de la ville, composé comme à l'assemblée du 20, se réunit en assemblée extraordinaire pour remédier au désordre. On apprend que le peuple se porte en foule au magasin du régiment d'Anjou. Le Comité s'y transporte avec le régiment. Vu l'effervescence populaire, le Comité se voit obligé, pour éviter le pillage, de faire distribuer le blé des magasins à raison de 30 sous le boisseau; ce qui ne sera pas acheté sera distribué aux boulangers au même prix.

23 — Le Comité fait publier un arrêté interdisant le port de la cocarde nationale, qui est un signe de ralliement pour les perturbateurs. Il fait relâcher plusieurs personnes arrêtées arbitrairement, notamment le sieur Soucieux, domestique du malheureux Girard qui a été immolé le 21.

La populace se porte à la maison du maire *de la Grandière* et le contraint à rapporter l'arrêté interdisant le port des cocardes.

Le régiment d'Anjou vient au secours du maire et le dégage.

La populace se porte à l'Hôtel-Dieu. La supérieure des sœurs de Saint-Augustin est obligée de donner 50 sacs de farine. Le Comité, pour éviter le pillage, la prie de délivrer les 50 sacs à titre de prêt. Des volontaires libres vont faire des perquisitions chez les meuniers de Joué, Ballan, Savonnières, Villandry.

Le même jour, émeute de grains à Chinon.

24 — Le Comité décide qu'à partir du 25 juillet jusqu'au 25 août le blé sera taxé à 30 sous le boisseau. La populace et le régiment du Royal-Roussillon sont sur le point d'en venir aux mains sur la place de l'hôtel de ville.

Dans la soirée, le bruit se répand que les brigands arrivent à Neuvy, dévastant les campagnes et ravageant les villes.

Digitized by Google

25 — Les habitants de Saint-Symphorien prennent les armes en attendant l'arrivée des brigands imaginaires. Un détachement de troupes passe la nuit en armes dans le faubourg.

L'assemblée générale, réunie à l'hôtel de ville, décide la formation d'un comité provisoire composé de 84 membres et divisé en 4 comités particuliers. Chaque comité comprendra 2 officiers municipaux, 1 député de l'église de Tours, 1 du Chapitre de Saint-Martin, 1 du Chapitre de Saint-Venant, 1 du Chapitre de Saint-Pierre le Puellier, 1 de la chapelle du Plessis, 1 de l'abbaye de Marmoutiers, 1 du Présidial, 1 du Bureau des finances, 5 députés ou notables des paroisses, 2 électeurs, 1 député des officiers de bourgeoisie, 2 députés des compagnies de bourgeoisie, 1 citoyen. Les personnes composant chaque comité particulier auront le droit d'assister à tous les comités.

26 — La ville de Loches demande des secours; on reconnaît qu'il est impossible de lui en envoyer. Vu les circonstances, la foire d'août n'a pas lieu. Le peuple arrête des bateaux de grains qui allaient à Blois.

Le Comité permanent, dont la formation a été décidée à la séance du 24, est constitué.

27 — Première réunion du Comité permanent. Les 4 présidents sont *Thenon*, *Gardien*, *Simon* et *Barbet*. Des jeunes gens demandent à prendre connaissance des registres de Girard.

Les brigands sont annoncés à Monnaie. Émeute de grains à Richelieu.

28 — La veuve Girard consent volontiers à un examen des livres de son mari pour disculper sa mémoire du reproche d'accaparement. L'examen fournit la preuve que les soupçons pesant sur lui n'étaient pas fondés.

Les habitants d'Azay, attroupés, empêchent les grains d'entrer en ville.

29 — Nouvelle émeute de grains à Chinon. Les habi-

Digitized by Google

tants de Montbazon enlèvent à main armée du seigle dans la paroisse de Monts.

30 — Les brigands sont annoncés à Preuilly, Sainte-Maure, La Haye.

Le Comité prend des mesures pour faire visiter les magasins de boulangers, les moulins, assurer la circulation des grains, faire des achats dans les campagnes, etc...

31 — Le Comité fait distribuer de la farine aux boulangers. On envoie du pain aux religieuses Capucines qui sont privées de subsistances.

Une escorte armée est envoyée chercher des grains à Veigné et à Cormery.

AOUT

1 — Le Comité ouvre une souscription pour le paiement des contributions.

2 — L'ordre étant rétabli, le Comité en profite pour envoyer une adresse à l'Assemblée Nationale.

3 — La garde de l'hôtel de ville est réduite. Pétition des officiers de la milice bourgeoise qui demandent une nouvelle constitution de la milice.

Une prime de 24 livres sera donnée à celui des cultivateurs qui apportera le plus de blé au marché de Tours.

4 — Le Comité reçoit plusieurs plaintes contre les boulangers.

6 — Cartier-Douineau, officier de bourgeoisie, propose de fixer à 80 hommes la garde montante. Il y aura un poste à l'hôtel de ville et un à chacun des postes de la ville. Adopté.

9 — Le Comité est saisi d'un projet de règlement pour la milice; 6 commissaires sont nommés pour l'examiner.

10 — Le Comité décide qu'il sera fait une visite à l'Arsenal.

12 — Les boulangers ne devront fabriquer qu'une seule

Digitized by Google

espèce de pain qui sera vendue deux sous la livre. Le Comité les dédommagera de la perte qu'ils auront subie. Chaque citoyen pourra prendre à ce prix la quantité nécessaire à ses besoins sur présentation d'une carte délivrée par le curé de sa paroisse.

13 — Le Prévôt général et le lieutenant-colonel du régiment d'Anjou sont insultés en voulant défendre les employés de la Régie qui ont été attaqués par le peuple et n'ont pas trouvé protection auprès de la milice bourgeoise.

14 — Une fermentation se produit au quartier de la Riche au sujet de la distribution des cartes. La milice du quartier refuse de s'y porter.

15 — Les curés sont convoqués au comité pour recevoir des instructions relatives à cette distribution, qui doit être faite avec circonspection.

17 — M. *d'Ansault*, lieutenant-colonel du régiment d'Anjou, ayant refusé d'arborer la cocarde nationale, M. *Cartault*, enseigne de la Compagnie de Saint-Saturnin, convoque la compagnie pour aller en armes lui offrir la cocarde. Le Comité révoque l'ordre pour éviter *une rumeur*.

20 — Les troupes ayant reçu du Roi l'ordre de prêter serment en présence des officiers municipaux, la cérémonie a lieu. Étaient présents : MM. *le marquis de Roy*, lieutenant général et *le comte d'Autichamp*, maréchal de camp. Le Comité décide qu'il sera remis une cocarde à chaque soldat.

Le Comité, ayant décidé qu'il serait nommé dans chacune des douze compagnies de milice un prud'homme pour faire le service des subsistances, six seront affectés au marché de la ville, les six autres seront chargés d'aller dans les campagnes s'informer du cours des grains. Les prud'hommes auront voix délibérative au Comité.

23 — Le *Comité général permanent* de la ville de Tours arrête qu'il sera ouvert trois souscriptions pour :

Digitized by Google

1° Dons gratuits à l'État;

2° Avances du montant des contributions réelles et personnelles pour la fin de 1789 et l'année 1790;

3° Avances faites par les souscripteurs du montant des contributions de leurs concitoyens avec intérêt à 4 1/2 0/0.

Envoi de cet arrêté est fait à toutes les municipalités de la province.

24 — Les six commissaires, nommés le 9 pour examiner le règlement à faire sur la milice, déposent leur rapport. Le projet est voté au milieu du tumulte de la galerie qui se mêle aux délibérations.

La milice nationale comprendra 2.900 hommes. Tout citoyen de 18 à 60 ans en fera partie. Il y aura vingt compagnies formant quatre bataillons. Dans chaque compagnie les officiers ou gradés seront élus par les soldats. L'état-major sera élu par les officiers. Les citoyens aisés s'équiperont à leurs frais. Les indigents seront équipés au moyen d'une taxe que paieront les citoyens aisés.

Le Conseil de discipline de la garde citoyenne sera formé de l'état-major réuni aux officiers de la municipalité.

26 — *Bruslon du Boullay*, directeur des *Affiches de Touraine* (qui vient de prendre le titre de *Journal de Touraine*), propose au Comité de publier dans son journal les décrets émanant de ses délibérations.

27 — Les faux sauniers débarquent sur le quai Foire-le-Roi des bateaux chargés de sel de contrebande. La garde bourgeoise et les soldats du régiment d'Anjou refusent de déférer à la réquisition des préposés à la gabelle qui veulent faire submerger une barrique de faux sel qui vient d'être saisie.

La garde bourgeoise se joint au peuple contre les agents du fisc.

28 — Malgré un arrêté du Comité engageant les citoyens à réprimer le faux saunage, on vend en ville le sel à un sou la livre.

Digitized by Google

29 — Plaintes nombreuses contre les boulangers qui refusent de cuire et ne veulent livrer que du pain de première ou deuxième qualité, disant que celui de troisième qualité est taxé trop bas.

30 — Les séances du Comité sont de plus en plus tumultueuses. Plusieurs membres ayant demandé que les séances ne fussent plus publiques, la galerie intervient bruyamment. Par quinze voix contre onze, il est décidé que les séances seront publiques comme par le passé.

A l'avenir, chaque compagnie de la milice bourgeoise déléguera quatre députés qui délibéreront avec le Comité.

31 — Nomination de cinq présidents alternatifs du Comité. Sont élus : *Esnault*, *Cartier-Roze*, *Petiteau*, *Simon*, *Ansault*.

SEPTEMBRE

1 — *Simon* ayant refusé la charge de la présidence, *Bruley* est nommé président à sa place.

Le Comité prononce des peines d'emprisonnement contre des boulangers qui contreviennent à ses arrêtés.

3 — Le Comité décide que la milice sera forcée, c'est-à-dire que le service sera obligatoire pour tous. Des commissaires sont nommés pour présenter, le dimanche 6 novembre, un projet de règlement aux compagnies de milice.

Le Comité permanent ne tiendra plus séance que les dimanches et mercredis.

M. *d'Ansault*, lieutenant-colonel du régiment d'Anjou, reçoit le titre de citoyen de la ville de Tours à raison des services qu'il a rendus au Comité pour le maintien de l'ordre.

6 — Nombreuses plaintes contre la *cupidité* des boulangers.

7 — Le projet de règlement pour la milice sera soumis aux compagnies qui donneront leur avis.

Digitized by Google

8 — *Verger*, voyer de Touraine, demande l'établissement de fours nationaux dans chaque paroisse.

9 — Le Comité vote une adresse au régiment d'Anjou et lui délivre un certificat de civisme.

12 — Plusieurs citoyens demandent l'établissement de greniers publics.

13 — Députation du régiment d'Anjou pour remercier le Comité.

Le Comité vérifie le compte de *Simon*, échevin, qui avait reçu mission de pourvoir à l'approvisionnement de la ville. Il y a eu 6.614 septiers d'achetés et 6.455 de vendus. Le reste a été délivré gratuitement. Le déficit s'élève à 23.406 livres.

14 — Le député *Guespin*, curé de Saint-Pierre-des-Corps (actuellement à Tours), questionné par des membres du Comité sur l'effet produit par l'adresse du 23 août (invitant les citoyens de Tours à faire l'avance de leurs contributions), dit que cette adresse a inspiré à l'Assemblée nationale une vive admiration pour la ville de Tours, *sans que l'Assemblée fasse fond sur l'offre de l'avancement des impôts, qui lui a semblé trop difficile à réaliser.*

16 — La liste des souscriptions à la contribution patriotique s'élève au chiffre de 24.530 livres.

Le Comité décide qu'il sera fait une nouvelle élection de notables dans les paroisses de la ville, de façon à ce qu'ils soient 32 comme en 1619.

Le projet définitif de règlement, arrêté par les compagnies de milice, est adopté par le Comité.

Le président *Ansault* est contraint de se démettre de ses fonctions.

17 — Un membre du Comité offre une somme de cent livres à celui des fermiers qui apportera le plus de blé au marché jusqu'au 21 octobre. Le mercredi 16, il n'y avait au marché de Tours que cinq à six septiers de blé[1].

[1] *Affiches*, Bibl. municip., n° 576.

Digitized by Google

20 — Élection des notables dans les paroisses.

21 — Les 32 notables élus se réunissent au Comité. Une nouvelle motion tendant à ne pas admettre le public aux délibérations du Comité est repoussée.

Nomination de deux nouveaux présidents alternatifs : *Soreau*, avocat, et l'abbé *Boret*.

22 — *Verger*, voyer de Touraine, demande qu'il soit pris des mesures contre les accapareurs.

25 — Le Comité nomme un bureau des subsistances composé de 15 membres.

26 — Le Comité décide que la représentation ne sera pas permise dans le service de la garde citoyenne. Le tableau de formation des vingt-et-une compagnies de la garde citoyenne est arrêté. Les élections auront lieu le mardi 29.

Motion d'un citoyen qui propose de n'élire aux élections prochaines que ceux qui auront fait don de leur argenterie ou de quelques-unes de leurs propriétés à l'État.

27 — Nomination de deux députés par compagnie de la garde citoyenne (il y a vingt compagnies en ville et une à Saint-Symphorien).

28 — Les 42 députés nommés par les Compagnies de milice se réunissent au Comité.

29 — Le Comité repousse la proposition faite par un de ses membres de ne permettre l'accès de la galerie qu'aux chefs de famille.

Vu le tumulte qui se produit dans l'enceinte du Comité, il est décidé que les spectateurs devront rester assis et que la garde aura la consigne de faire respecter le silence.

Élection des officiers des cinq premières compagnies de la garde citoyenne.

OCTOBRE

3 — Lecture au Comité d'une lettre de M. *d'Harambure*, député. Il rapporte que Necker propose de faire payer à tous Français un impôt d'un quart d'une année de revenu.

Digitized by Google

Le Comité constate que, les sommes versées dans la caisse du Don gratuit ne s'élevant qu'à 12.000 livres, il est impossible de les offrir à l'Assemblée nationale. Le trésorier de la caisse est donc autorisé à rendre l'argent aux souscripteurs.

4 — Élection des officiers de la garde nationale volontaire d'Amboise.

6 — Le Comité permanent est maintenant composé de 200 membres : 84 membres formant le Comité originaire constitué le 25 juillet; il y a été joint 4 curés, 70 officiers de bourgeoisie et 42 députés des compagnies.

9 — Les séances n'auront plus lieu que deux fois par semaine.

10 — Élection des officiers de la garde citoyenne.

Bruley est nommé colonel. Le Comité fait imprimer un règlement royal du 27 septembre, ordonnant que les impôts soient acquittés exactement et réduisant le sel à 6 sols la livre de 16 onces.

Le Comité apprend que les boulangers forains, qui sont escortés jusqu'au marché par des cavaliers de la maréchaussée, vendent le pain en route avant d'arriver en ville. Les marchés de Tours sont dégarnis.

Le Comité décide que les boulangers forains se réuniront les jours de marché à 6 heures du matin à Grammont ou aux Barrières (sur la route de Vouvray); ils seront conduits au marché par un détachement de la maréchaussée ou du régiment de Roussillon.

15 — Adresse d'un citoyen à l'Assemblée nationale :

« Nous vivons sans municipalité, sans tribunaux, sans défenseurs, sans administration fiscale. — Vous avez aboli les droits de la naissance; la sagesse est de prévenir des abus plus dangereux encore dans l'exercice du droit d'élection, car il est à espérer que le roi nous accordera la liberté de nommer nos chefs. — La plupart des villes et municipalités ont voulu former des municipalités et milices élec-

Digitized by Google

tives; le peuple a joui sans réserve du droit d'élection, mais le choix qu'il a fait de sujets peu convenables prouve son défaut de lumières. Il faudrait graduer les élections; les citoyens nommeraient les sous-officiers, les sous-officiers nommeraient les sergents, ceux-ci les lieutenants, et ainsi de suite; dans la magistrature, le peuple nommerait les huissiers et les praticiens, ceux-ci les procureurs, greffiers, avocats et notaires, qui nommeraient les juges et les jurés. Dans l'Eglise et la Finance, le peuple nommerait les élèves et les surnuméraires qui nommeraient aux grades subalternes et, de grade en grade, jusqu'aux prélats et administrateurs. »

Le colonel de la Garde citoyenne envoie un détachement à Cormery pour prendre les déclarations des meuniers.

16 — Les députés des Compagnies sont invités à inspecter chaque jour les boulangers de leur quartier.

17 — *Contensin*, directeur des aides, se plaint des fraudes commises aux barrières par les bouchers, qui font entrer le bétail en fraude, avec la complicité des soldats du régiment d'Anjou.

Simon, échevin, se disculpe des accusations portées contre lui dans un mémoire de *Coulon*, avocat au Parlement, qui l'accuse de concussion dans la mission qui lui a été confiée pour l'approvisionnement de la ville.

Petiteau, président du Comité, se démet de ses fonctions à raison de l'hostilité qu'il rencontre.

Les commissaires nommés par le Comité pour assurer l'approvisionnement du marché taxent les diverses qualités de pain et prescrivent aux boulangers d'avoir toujours une quantité suffisante de pain. Le lieutenant-général *Pradeau* ordonne l'exécution de cette délibération.

La première qualité est taxée à 47 deniers la livre, la seconde à 34, la troisième à 23.

Digitized by Google

18 — La communauté des maîtres boulangers déclare se soumettre à la taxe.

24 — *Soreau*, président du Comité se démet de ses fonctions à la suite d'une discussion tumultueuse.

« Un autre, dit-il, aura sans doute l'avantage précieux de pouvoir se faire entendre avec plaisir, de n'être pas blâmé avant qu'il puisse détailler son opinion. »

28 — Il est procédé à l'élection de trois présidents en remplacement des démissionnaires. *Gervaize*, notaire, *Bourguin*, professeur de philosophie au collège de Tours, et *Aubry* sont nommés [1].

Liger de Maison rouge, receveur de la capitation et des vingtièmes observe qu'au lieu d'inviter les citoyens à payer leurs impôts d'avance, le Comité aurait mieux fait de les inviter à payer ceux de 1788 qu'il est impossible de recouvrer. Il faudrait faire afficher les noms des citoyens qui sont en retard.

La commission intermédiaire de l'assemblée provinciale de Touraine s'installe au nouveau Palais qui vient d'être terminé [2].

31 — Le pain est taxé pour la semaine à 48 deniers, 36 deniers et 24 deniers la livre pour les trois qualités.

NOVEMBRE

7 — Le pain est taxé à 41, 34 et 24 deniers la livre pour les trois qualités.

11 — Cérémonie pour la proclamation de la loi nationale (en vertu du Décret de l'assemblée nationale du 21 octobre). Les présidents *Gervaize*, *Bourguin* et *Aubry*, précédés des clercs et sergents de l'hôtel de ville se rendent sur la place Royale où sont les sections de la garde citoyenne. Ils y trouvent le Roy d'armes, monté sur un cheval blanc,

[1] Reg. du Comité.
[2] Arch. dép. C. 736.

Digitized by Google

décoré d'un cordon bleu, d'un saint Esprit, tenant à la main le bâton royal et un exemplaire de la loi. La garde formant le bataillon carré, *Gervaize* donne lecture de la loi. Tout le cortège défile à travers la ville.

14 — Le pain est taxé à 42, 32 et 24 deniers la livre.

15 — Assemblée extraordinaire pour la bénédiction des drapeaux. Les présidents du Comité (représentant la municipalité) y assistent en manteau et cravates, les notables des paroisses en habit noir, les députés des compagnies portent l'épée. La garde citoyenne se rend à la cathédrale; l'abbé *Boret*, aumônier de la garde citoyenne, prononce un discours. Les drapeaux sont bénits au pied de l'autel. La garde revient ensuite sur la place Royale où le colonel, les officiers et soldats prêtent serment. Le colonel remet un des drapeaux tricolores au major du régiment d'Anjou en signe de concorde.

18 — Adresse du Comité permanent et de plusieurs citoyens à l'Assemblée pour obtenir qu'elle veuille bien :

1° Reconstituer promptement des municipalités;

2° Leur attribuer des droits de police dans les marchés;

3° Fixer le prix du blé à 2 sous la livre;

4° Ordonner des déclarations des propriétaires, fermiers et détenteurs de grains.

Le Comité, prenant en considération le pillage des bois qui se fait dans les environs de la ville, fait exécuter des patrouilles au dehors.

21 — Le Comité décide qu'on procédera le 29 à une élection des députés des paroisses, les anciens notables n'ayant pas été élus conformément au vœu général; 29 députés seront nommés par les paroisses pour former le corps municipal.

25 — Le conseil de la garde citoyenne ayant envoyé une députation au Comité permanent pour réclamer contre le projet d'incompatibilité entre les fonctions d'officier et celles de député des paroisses, on procède au vote par appel

Digitized by Google

nominal. La galerie interrompt bruyamment et intimide l'assemblée. Sur 107 membres présents, 12 seulement peuvent émettre leur vote. Par 7 voix contre 5 l'assemblée décide que la question sera renvoyée à l'Assemblée nationale. Le Comité invite la galerie à émettre son vœu par l'organe d'un député.

28 — Le Comité, apprenant que l'Assemblée nationale va incessamment terminer le décret sur la formation des municipalités, décide que l'élection des députés des paroisses est ajournée. La galerie intervient bruyamment. Le président *Gervaize* est menacé; sa vie est en danger. Il quitte la salle des séances. La galerie force *Aubry* à prendre la présidence. Le public vote avec les membres du Comité qui sont restés en séance. L'assemblée décide que les élections des notables auront lieu le lendemain; la séance est levée à dix heures du soir.

29 — Deux ou trois paroisses seulement nomment des députés; mais il n'est pas dressé de procès-verbaux de ces élections illégales.

DÉCEMBRE

1 — La délibération du Comité est interrompue par la galerie; la séance est levée brusquement.

2 — La délibération du Comité prise le 28 novembre, sous la présidence d'*Aubry* est déclarée illégale, comme entachée de violence.

4 — Assemblée extraordinaire de tous les membres du Comité (ils sont au nombre de 254). *Gervaize* rend compte des violences dont il a été victime à la séance du 28 novembre. Il demande que les séances aient lieu à l'avenir à 9 heures du matin pour éviter les troubles qui se produisent à la faveur de l'obscurité. La motion est adoptée.

7 — Sur la réclamation de nombreux citoyens, le Comité arrête que la représentation sera permise dans la garde

Digitized by Google

citoyenne en attendant la décision de l'Assemblée nationale qui a été saisie de la question[1].

Le président *Aubry* donne connaissance du décret de l'Assemblée nationale reconnaissant la légitimité des comités actuellement existants et prorogeant leurs pouvoirs jusqu'à la prochaine formation des municipalités.

10 — Le Comité décide qu'il sera nommé une commission de huit membres et un président pour traiter les affaires de la municipalité jusqu'aux élections municipales qui doivent avoir lieu en janvier 1790. Les paroisses nomment des notables pour être adjoints en matière criminelle; ces notables devront donner leur avis sur les réformes à apporter à la jurisprudence en matière criminelle.

14 — Les adjoints en matière criminelle prêtent serment au Comité.

15 — Rapport des membres du bureau de bienfaisance établi par le Comité général dans la séance du 28 septembre pour procurer de l'ouvrage aux pauvres valides; le bureau s'est réuni au bureau des aumônes qui doit assister les pauvres invalides. L'état des recettes et dépenses doit être rendu public tous les mois. Le 15 décembre, il y a 568 pauvres assistés, tant valides qu'invalides.

17 — Élection par le Comité des 8 membres et un président devant former la commission municipale. Les accusations de *Coulon* contre *Simon* sont reconnues fausses. Le corps des officiers de la garde citoyenne a déclaré *Coulon* indigne qu'on communique avec lui comme étant un dénonciateur calomnieux.

19 à 31 — Assemblées de la Commission municipale.

Aubry, président, *Bruley*, *Soreau*, *Bucheron*, *Jahan Deloché*, *Jeuffrain*, *Petit*, *Martin Luce*.

La Commission municipale traite toutes les questions

[1] Mémoire sur la garde citoyenne établie à Tours par Cottereau (1789).

Digitized by Google

administratives. Le Comité permanent cesse de se réunir. L'ordre et la tranquillité semblent régner dans la ville pendant cette période.

1790

JANVIER

2 — *Coulon* propose une adresse à l'assemblée nationale pour faire revivre les anciennes lois imposant à ceux qui font le commerce des grains de faire les déclarations.

4 — Le bureau des subsistances devra continuer à tenir ses séances les mardi et vendredi ; les notables prennent part aux réunions.

7 — La Commission reçoit une dénonciation de *Coulon* qui accuse MM. *Goüin*, négociants (Grande Rue), d'être détenteurs d'une barrique de poudre à canon. La Commission fait établir la garde chez eux. M. *Desestres*, commissaire des poudres et salpêtres, va inspecter la barrique.

11 — Une enquête est faite par la Commission. Il en résulte que la barrique ne contient que de la poudre à poudrer.

12 — Rapport de la Commission municipale sur les mesures à prendre pour les élections de la municipalité, qui doivent avoir lieu les 24 et 25 janvier.

La ville, avec ses faubourgs (19.661 hab.), se divise en cinq districts, ou assemblées de citoyens actifs, qui se tiendront dans les églises des Carmes, des Augustins, des Bénédictins, des Cordeliers, du Collège. (La sainteté du lieu garantit l'indépendance du choix.) Le maire, le procureur, le substitut seront nommés sur des listes contenant un nom ; les onze officiers municipaux seront nommés ensuite sur des listes doubles ; les vingt-quatre notables sur des listes simples. Sont électeurs ceux qui paient trois journées de travail : la journée de travail est fixée par la Commission à 25 sols.

Digitized by Google

14 — Le Comité approuve le rapport de la Commission. MM. *Gouin*, faussement dénoncés par Coulon, demandent une délibération du Comité afin de se prononcer contre la dénonciation.

16 — Ordonnance rendue par MM. les officiers de l'élection de Tours. « Aussitôt que le peuple a été instruit de sa régénération, il s'est cru dégagé de tous les liens de la subordination. Il a pris la licence pour la liberté, et, foulant aux pieds les lois, il a passé à l'indépendance. L'Assemblée nationale a proclamé que tous les hommes étaient égaux en droit. Le peuple, incapable de saisir les rapports métaphysiques, a pris les extrêmes; il a prétendu à une égalité parfaite tant pour la fortune que pour le rang. Les privilèges pécuniaires étant abolis, le peuple en a conclu qu'il ne devait plus rien payer et que tous les droits et impôts étaient abolis. L'anarchie règne. Les officiers de l'élection ordonnent que les impôts seront acquittés comme par le passé ».

19 — La commission municipale dresse la liste des citoyens éligibles de la ville et des faubourgs de Tours qui paient la contribution directe déterminée par les décrets de l'assemblée nationale des 14 décembre 1789 et 15 janvier 1790 (c'est-à-dire dix journées de travail). Les éligibles sont au nombre de 1250 environ.

21 — Le Comité nomme une commission de 12 membres pour surveiller les assemblées électorales. 10 hommes de le maréchaussée et le commandant du Royal Roussillon en font partie.

23 — La commission nomme un commissaire par district pour ouvrir les assemblées électorales.

24 — Bénédiction du drapeau du 4e bataillon de la garde citoyenne. La messe est célébrée par *Ysabeau*, préfet du collège des Oratoriens.

Plusieurs religieux de la ville réclament parce qu'on ne les a pas portés sur la liste des citoyens électeurs et éli-

Digitized by Google

gibles. La Commission municipale décide qu'il n'y a pas lieu de les y comprendre, parce qu'ils manquent de la qualité de domicile requise par le décret du 14 décembre 1789, et que, d'ailleurs, ils ont par leurs vœux renoncé aux honneurs et fonctions publiques.

Les élections commencent le 24.

25 — Élection du maire — 1.221 votants : *Mignon* est élu par 685 voix contre 437 à *Coulon*.

26 — Adresse de la Commission municipale de Tours et des juges consuls et négociants de la ville à l'Assemblée nationale. Ils supplient l'assemblée de ne pas adopter les vues des Amis des noirs et de ne pas affranchir les esclaves, ce qui anéantirait le commerce de la métropole. « Que les Amis des noirs, dévoués au soulagement de l'humanité souffrante, considèrent la misère inouïe des ouvriers des manufactures. A Tours, plus du quart de la population est réduite à la plus affreuse indigence. La ville avait encore quelques ressources résultant de la présence d'étrangers opulents, et surtout d'Américains. Que lui restera-t-il si cette dernière branche de revenus lui est enlevée ? »

28 — *Coulon* est élu procureur de la commune.

29 — *Demezil* est élu substitut du procureur de la commune.

30 — Continuation des élections.

31 — Interruption des élections pour permettre le service religieux dans les églises. Les élections doivent reprendre le 3 février.

H. FAYE.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

POÉSIES

I

L'ÉPÉE

L'artisan martela le fer tranchant et dur;
Un autre, dans l'argent, cisela la poignée.
Et de leur industrie il sortit une épée.

Et l'arme fit bientôt son œuvre sanguinaire,
Se balança, rageuse, au flanc d'un mousquetaire
Et froissa sa rivale et versa le sang pur.

Aujourd'hui, profilant son ombre sur le mur,
Objet d'art caressé de l'œil savant et sur,
Elle dort dans sa rouille au chevet de mon père.

II

LUX

Allume la veilleuse, ô ma blanche épousée,
Flamme et amour, vois-tu, sont si bien frère et sœur!
Chasse l'ombre inquiète où souffre ma pensée
Et ne me permets pas en t'aimant d'avoir peur.

J'ai peur de ce cadavre étendu sur la dalle,
Là, tout auprès de nous, dans l'ombre que je hais.
Allume la veilleuse, ô ma chère vestale,
Ce mort n'est pas un songe et je me reconnais.

Digitized by Google

Ce mort, c'est tout l'amour qui se meurt en moi-même,
Dans l'infini tourment qui ne se traduit pas,
D'être parfois tout seul près de celle qu'on aime ;
Allume la veilleuse, amie, et parlons bas.

Mais tu peux, tant la femme est bonne et souveraine,
Ranimer cet amour à la tombe repris :
Allume la veilleuse à la flamme sereine
Et dis-moi simplement que tu m'avais compris.

III

LE CYGNE

Déjà s'annonce l'aube aux lointaines pâleurs ;
La frêle fleur d'iris n'est pas encore ouverte ;
Des nuages d'encens montent de l'onde verte ;
La rosée a laissé l'herbe humide de pleurs.

Le cygne, calme et seul, sur le lac matinal,
Repose encor, le cou replié sous son aile,
Au bord de la cascade où l'écume ruisselle,
Où son rêve s'émeut du vieil étang natal.

La feuille morte vient d'un léger frôlement,
Frileuse, s'attacher à sa plume de tulle
Et le flot paresseux qu'un peu de brise ondule,
Sans troubler son sommeil, le berce mollement.

Or, il croit revenir, en des vols éperdus,
Au pays libre et cher, à ses plages sereines,
Il revoit des flamants les troupes riveraines
Et les palmiers ombreux des paradis perdus.

Bientôt luit le soleil à l'horizon blafard.
L'oiseau relève alors sa tête hiératique,
Tel un lys qui, soudain, naîtrait sur l'eau magique,
Et se met à nager, triste, dans le brouillard.

A. DE CHATEAUBRIANT.

Piriac, juin 1903.

Digitized by Google

CROQUIS CHINOIS

(suite et fin)

VII

Un enterrement chinois

2 juillet 1902.

Un spectacle peu banal, et qui dépasse en fantaisie tout ce que pourrait inventer en France le cerveau le plus imaginatif, nous a été offert l'autre jour à la porte du camp.

La femme de l'interprète principal de la résidence, à laquelle la fumée de nombreuses pipes d'opium avait fini par parcheminer l'estomac à l'instar de celui de notre pauvre vieux chantre de Brain, de plainchantiste mémoire, rendit il y a quelques jours à Dieu son âme et ses os décharnés. En sa qualité de chrétienne, on devait l'enterrer près du cimetière européen, qui touche notre camp. Un matin donc nous attendions patiemment l'heure de la soupe, lorsque nous aperçûmes, se déroulant sur le chemin, une foule qui au premier abord paraissait former une procession en l'honneur de Bouddha. Mais bientôt nous distinguions, se dirigeant vers notre cimetière, un cercueil précédé d'une croix et d'un missionnaire.

Le temps de prendre mon casque, d'enfiler ma veste, et j'étais rendu près de la fosse en même temps que le cortège, assez tôt pour apercevoir, à portée du cercueil sur lequel le brave missionnaire récitait les dernières prières, un honorable Chinois, possesseur d'un appareil photographique qu'il avait mis en batterie, donner avec force gestes et explications des indications à deux coolies porteurs

Digitized by Google

de couronnes, chargés de maintenir leur fardeau sur le cercueil à une place convenable pour que l'effet produit fût le plus artistique possible. Et ce, pendant que l'époux de la pauvre défunte, revêtu de ses habits aux couleurs les plus chatoyantes, discutait, la cigarette aux lèvres et de l'air le plus calme du monde, la manière dont les briques destinées à former le caveau avaient été disposées. Vous ne serez pas étonnés d'apprendre après cela que le cortège, encore plus indifférent que le mari à la cérémonie, s'était répandu autour des paniers de thé et de victuailles apportés là par des marchands qui l'avaient suivi, et qu'il réparait à belles dents et à coups de tasses de thé les forces consommées pendant le trajet de l'église de Fort-Bayard au cimetière d'Hoï-Téou.

Et comme je ne manquais pas d'exprimer mon étonnement, à la vue d'un pareil spectacle, au bon missionnaire que j'avais tiré par le bras pour l'emmener se rafraîchir et déjeuner à la popote, celui-ci m'expliqua que d'abord le jour de l'enterrement est un jour de réjouissance, personne ne mettant en doute que l'âme du défunt soit au Paradis; qu'ensuite, parmi les innombrables règlements auxquels se conforment les Chinois, existe celui-ci : le supérieur ne pleure jamais l'inférieur. Un fils pleurera son père : l'inverse ne se produira pas; un mari ne pleure jamais sa femme, tandis que la femme pleure son mari,... et ainsi de suite. Ces habitudes nous paraissent étranges, et c'est pour cela sans doute que nous en prenons si souvent le contrepied. Hum! n'a-t-on pas vu en effet, en notre beau pays de France, des neveux ne pleurer que d'un œil, sinon pas du tout, leurs oncles à héritage? Vérité donc en deçà de la Grande Muraille, — et quelquefois erreur au-delà...

Digitized by Google

VIII

La pagode et le village d'Hoï-Téou

5 septembre 1902.

Fidèle à la promesse de ma dernière lettre, de vous faire une description d'Hoï-Téou, le village qui donne son nom à notre camp, à l'instar de notre bon vieux et si regretté curé de Brain, je prends mon « bacule », et sors du camp pour pénétrer dans le village.

A son entrée, et un peu sur la gauche, se trouve la pagode où les habitants se réunissent pour les cérémonies à Bouddha. Cette pagode, bâtie sur le même plan que toutes ses congénères, présente à l'extérieur la forme d'un rectangle entouré de murs de trois mètres de haut. On pénètre à l'intérieur par une porte, — naturellement, — et l'on se trouve immédiatement sous une vérandah à piliers, occupant l'espace indiqué sur le schéma ci-dessous :

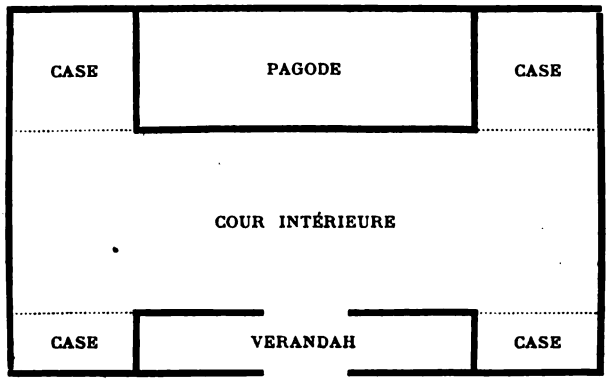

A droite et à gauche, occupant le surplus du côté du rectangle, existent deux cases. Dans celle de droite sont

Digitized by Google

entassés, au milieu d'une saleté absolument repoussante, quelques objets du culte, tels que bannières, porte-statues pour les processions, etc.; ce qui n'empêche point d'y voir fumer le bois destiné à chauffer les écuelles de riz que se préparent à avaler quelques adorateurs isolés ou quelques gentlemen de l'endroit, locataires habituels de l'hôtel des Belles-Étoiles. Le tirage d'une cheminée étant remplacé, comme dans toutes les maisons d'ailleurs, par le courant d'air de la porte, la fumée, après avoir noirci les murs et les habitants, consent, lorsque courant d'air il y a, à s'échapper par l'issue qui lui est offerte. Vous pouvez juger de la fraîcheur et surtout de la couleur des insignes sacrés renfermés et enfumés ainsi toute l'année, comme renards dans leurs terriers!

La case de gauche, qui lutte de saleté avec la précédente, sert de logement au bonze. Ce vénérable vieillard, sec comme le coup de trique le plus sec, semble, en dehors de sa présence aux quelques rares cérémonies d'importance, ne s'être assigné d'autre occupation que de fumer consciencieusement l'opium à longueur de jour, et sans doute aussi de nuit. C'est, d'ailleurs, à cette pratique suivie qu'il est redevable de l'état de maigreur effrayante dans lequel il se trouve. Pendant les grosses chaleurs, nous menions nos animaux, pour le pansage, sous de magnifiques banians situés en avant même de la pagode et dont les branches entrelacées formaient un véritable berceau de verdure, sous lequel panseurs et pansés se trouvaient à l'ombre. Quand j'étais de semaine il m'arrivait, pour ne pas rester constamment en place, de pénétrer dans la pagode vers la case du bonze. Jamais je n'ai pu le surprendre dans une autre position que celle du fumeur d'opium en opération. Il m'arrivait de m'approcher sur la pointe des pieds, et je le considérais, roulant amoureusement au-dessus de sa lampe une pipe qu'il fumait ensuite avec une délicatesse et un art auxquels j'ai tenu, du reste, à ne pas m'initier. Je

Digitized by Google

dois à la vérité de déclarer que, toutes les fois qu'il m'apercevait, le vieux ne manquait jamais de tourner vers moi l'embouchure de sa pipe, avec une constance qui n'avait d'égale que celle du geste que j'employais pour repousser ses avances.

Je ne parlerai que pour mémoire des deux autres cases, attenantes à la pagode, et d'un modèle identique à leurs deux sœurs d'en face. J'entre directement dans la pagode elle-même, et me voici dès l'entrée devant une grande table, sorte d'autel laqué en rouge dans sa prime jeunesse, mais auquel les années et surtout l'absence complète de tout nettoyage ont donné une teinte assez difficile à définir, mais à la vérité fort peu appétissante. Sur cette table, en face de différentes effigies de Bouddha, brûlent des baguettes d'encens donnant l'impression de cierges minuscules; près de ces baguettes se trouvent amassés des morceaux de papier en forme de cubes d'un centimètre ou deux de côté, de couleur argentée ou dorée. Ces papiers représentent les sommes d'or ou d'argent que les fidèles sont censés offrir à Bouddha, et dont celui-ci veut bien, paraît-il, accepter le paiement sous cette forme. Dommage que Bouddha n'ait pas crédit illimité chez les banquiers de Paris! Mme Humbert aurait pu le prier d'endosser les traites de ses créanciers...

De chaque côté de l'autel veillent, dignes et immobiles, — et pour cause, — deux superbes guerriers de bois, montés sur de fougueux coursiers *idem*. Comme l'autel qu'ils sont chargés de garder, hommes et chevaux devaient resplendir autrefois de tout l'éclat de leur laque rouge, mais fidèles à leur poste ils ont vieilli, eux aussi, et pris la teinte dont à laquelle, comme écrirait Pandore, j'ai ci-dessus référé pour l'autel susnommé.

Dispersés çà et là, de petits autels particuliers sont alimentés, eux aussi, de chandelles d'encens brûlant devant des Bouddhas d'allure moins importante que celle des

Digitized by Google

Bouddhas de l'autel principal. Le long des murs sont posées deux chaises à porteurs, un dais sous lequel s'abrite le célébrant dans les processions, et un certain nombre d'étendards et d'oripeaux. Enfin, pour compléter le tableau, des nattes jetées çà et là permettent aux voyageurs fatigués de goûter en paix un repos bien gagné, et de tirer sur la pipe à l'abri des intempéries. Point de suisse ni de bedeau à redouter : on est chez soi, et l'on fait comme chez soi.

Sortons de la pagode, et enfilons la route que nous avons construite à travers le village, pour nous rendre de Fort-Bayard à Tché-Kam. Nous allons apercevoir immédiatement, suspendues à de longues tringles reliées à des piquets, des pièces d'étoffe, ou plus exactement de toile bleue identique à celle des blouses de nos gars d'Anjou. Cette toile, destinée à la confection des vêtements des hommes aussi bien que des femmes du peuple, est présentement entre les mains du teinturier. Les pièces actuellement à l'air sèchent après leur dernier lavage dans la teinte, en attendant l'opération destinée à leur donner un aspect lustré et poli. Cette opération est une des curiosités locales. Un petit schéma sera encore une fois préférable, je l'imagine, à une description par trop longue et détaillée.

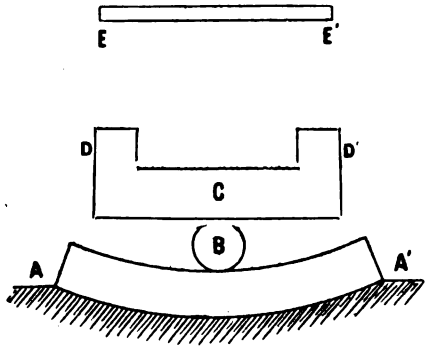

COUPE DU SYSTÈME

Supposez un cylindre en pierre AA', coupé suivant deux génératrices, et dont la partie restante est fixée à demeure sur le sol. La portion d'étoffe à travailler est placée dans ce segment de cylindre, dont la hauteur correspond sensiblement à la largeur du lé. Le polissage est

Digitized by Google

opéré au moyen d'un rouleau de bois B, qui doit se mouvoir d'un mouvement lent et uniforme de l'extrémité A à l'extrémité A' de la portion de cylindre de pierre que je viens de décrire. Le beau de l'affaire est la manière dont est assuré le mouvement du rouleau B. A chaque bout D et D' d'une pierre C, située au-dessus et au contact du rouleau B, l'opérateur pose délicatement chacun de ses pieds, et prenant appui avec les mains sur une barre supérieure EE' fixée à un poteau, par une pression alternative et savamment rythmée de l'un ou l'autre pied, il imprime au rouleau B un mouvement de rotation dans la cuvette de pierre, et lisse ainsi la partie de toile qui y est étendue.

Ce système simple et pratique pourrait avantageusement servir à l'entraînement en chambre d'un Garin ou d'un Lesna; malheureusement la manœuvre n'en est pas, de prime abord au moins, aussi commode qu'on pourrait le croire. J'en parle par expérience, en ayant fait l'essai moi-même pour la plus grande joie du propriétaire de l'instrument, que ma gaucherie dans le métier amusait énormément, et qui en manière de compliment m'a lancé un « Toi pas connaisse » tout à fait significatif.

Quittant le teinturier et son instrument, nous allons trouver au pas de la maison voisine un des gros légumes de l'endroit, l'un des « concoks[1] » d'Hoï-Téou. Ce concok, comme tous ses collègues du même nom, est un des notables qui dans chaque village de la concession nous répondent, moyennant finances, du bon ordre et de la tranquillité dans leurs villages respectifs. Chaque village a plusieurs « concoks », de manière que l'un disparaissant à la cloche de bois, les autres soient là comme otages en cas de besoin. Celui dont je vous parle ne manque jamais

[1] Le terme *concok* désigne, à proprement parler, une assemblée de notables assez analogue à nos conseils d'arrondissement; l'usage, entre Européens, a étendu ce terme aux membres eux-mêmes de cette assemblée.

Digitized by Google

de me faire un salut des plus dignes et des plus militaires toutes les fois que j'ai occasion de passer devant son *home*.

Rendons-lui son salut, tournons à gauche, et nous voici dans la principale rue du village, dont la largeur varie entre deux et trois mètres, aucun agent-voyer n'ayant encore pris d'alignements, ni obligé les propriétaires à construire les façades de leurs maisons sur un emplacement donné. C'est la disposition moyenâgeuse dans toute sa splendeur, et la reproduction de l'entrée du bourg de Brain quand existait encore la vieille maison bossue remplacée depuis lors par le « Bon Marché » de l'endroit.

Je ne sais si, à l'époque dont j'évoque le souvenir, le bourg de Brain donnait une large hospitalité à la gent cochonnière des environs. S'il en était ainsi, il aurait eu ce point de ressemblance avec le village actuel d'Hoï-Téou, et d'ailleurs avec tous les villages chinois. Feu le père P..., votre digne adjoint, grand marchand de porcs devant l'Éternel, n'eût pas manqué de verser ici des larmes de joie sur sa « petite marchandise », en voyant comme les cochons sont chez eux! De braves mères de famille allaitent au milieu de la rue toute leur nichée avec une douce et tranquille sérénité, sans que personne songe à troubler leur quiétude et celle de leur progéniture. Virgile est à cent longueurs en arrière!

Aussi bien traités, les cochons ont dépouillé toute notion de sauvagerie, même vis-à-vis des Européens, qu'ils semblent regarder d'un œil indifférent, quand ils les croisent dans la rue. Ils ont de ce chef une grande supériorité sur les femmes chinoises qui, je crois vous l'avoir déjà dit, fuient comme la peste le regard de l'Européen. C'est à peine si, depuis trois ans que nous sommes sur place, quelques-unes, moins bêtes que la généralité des autres, ne s'enfuient pas, à notre approche, au plus profond de leurs maisons. Quand elles n'ont pas cette ressource, elles font demi-tour en nous permettant d'examiner à loisir leur

Digitized by Google

ligne de dos, se cachant au besoin la figure dans leurs mains. C'est d'un comique achevé.

Je vois qu'il me reste encore un certain nombre de détails à vous donner sur Hoï-Téou et ses habitants : j'aurai, je le pense, matière nouvelle pour d'assez longs développements. Nous continuerons donc notre promenade la prochaine fois, au point où va la laisser le départ du courrier.

18 septembre 1902.

Je rentre dans Hoï-Téou, et toujours armé de mon « bacule » pour pouvoir caresser, en cas de besoin, le dos d'un Chinois, voire même d'un cochon encombrant le passage, je continue ma route, et arrive en face d'une grande construction édifiée par un notable commerçant chinois, au moment où le camp d'Hoï-Téou servait de refuge à toutes les troupes de la garnison. Lorsque les constructions neuves de Fort-Bayard furent assez avancées pour y loger l'infanterie, le Chinois suivit le bataillon et loua son fonds de boutique à deux Annamites qui s'associèrent pour continuer, à la seule batterie restant à Hoï-Téou, les services de bouche que rendait leur prédécesseur à tout le bataillon.

Mal leur en prit, à ces pauvres Annamites, au moins à l'un d'eux, d'avoir accepté la succession du Chinois; car quelques mois plus tard, au moment de mon arrivée à Quang-Tchéou, ils étaient attaqués un soir par une bande de pirates qui tuait l'un et laissait l'autre pour mort, après l'avoir tailladé de la belle façon à coups de *coupe-coupe*. Il retrouva pourtant assez de force pour venir, après leur départ, donner au camp des renseignements sur l'incident. Je vous ai parlé de la chose en son temps, assez brièvement, en vous annonçant la perspective où j'étais d'assister à l'exécution capitale de quelques-uns des auteurs de cet acte de piraterie, repris par la suite et remis entre les mains de la justice.

Digitized by Google

Celle-ci, que nous avons eu l'aberration d'organiser pour les Annamites et les Chinois sur le gabarit de France, procède, comme celle de la métropole, avec une lenteur telle, que depuis plus de six mois qu'a eu lieu l'affaire, l'ordre d'exécution n'est pas encore revenu de Hanoï. Une pareille attente rendrait fou un condamné à mort en France, mais laisse parfaitement impassibles nos condamnés chinois, qui attendent sans doute la mort avec autant d'indifférence que ce moribond dont me parlait l'autre jour le P. Ferrand. Il agonisait près du cercueil à lui destiné, que sa famille avait en toute hâte envoyé quérir, dans l'intention sans doute de lui permettre d'examiner à son aise son futur logement. Précaution un peu trop hâtive, du reste, puisque le malade revint à la santé, et qu'on dut reporter le cercueil chez le fabricant, lorsqu'il fut démontré que l'emploi en devait être désormais différé.

C'est d'ailleurs un trait caractéristique du mépris absolu de la mort et de tous les objets qui peuvent en rappeler l'idée, que l'étalage, à la devanture de chaque menuisier, d'un certain nombre de cercueils qui permettent de calculer, comme dit Baudelaire :

> Combien de fois il faut que l'ouvrier varie
> La forme de la boîte où l'on met tous ces corps.

Nous passerons tout à l'heure devant une fabrique de ces « bières », — d'un genre tout différent de celle de Tantonville...

En attendant, quittons le lieu du crime qui m'a entraîné dans cette digression macabre, et pénétrons dans la maison voisine, qui, depuis l'assasinat, sert de logement aux linns des concoks.

Je vous ai parlé l'autre jour des concoks ; le mot *linn* vous est déjà familier pour désigner des soldats, vous savez donc maintenant aussi bien que moi ce que veut dire « linns des concoks ». De soldats, ces messieurs n'en ont guère

Digitized by Google

que le nom : ce sont, à proprement parler, des agents de police, ou plutôt des gardes-champêtres, armés toutefois de fusils que l'autorité française a remis aux concoks pour assurer la paix et la tranquillité sur le territoire de la commune. Ces linns sont donc les « Thierry » de l'endroit ; mais, moins consciencieux que leur collègue de Brain, ils ne demandent pas toujours au maire de la commune la permission de faire « jour de convalescence » ; ils se tirent même parfois les grègues sans esprit de retour, et sans se gêner pour emporter armes et munitions. Heureux lorsqu'ils ne se joignent pas aux pirates pour faire le coup de feu, comme la chose paraît démontrée pour deux d'entre eux dans l'assassinat d'Hoï-Téou.

En face des linns, et sous leur surveillance, est établie la maison de jeux. L'opium et le jeu sont deux grosses passions de Messieurs les Célestes. Ils satisfont la première à domicile ; pour la seconde ils vont généralement au tripot. Depuis le mandarin de première classe jusqu'au dernier des malheureux, chacun va risquer sa pauvre galette au jeu de bac-quang. J'avoue ne pas connaître dans ses détails ce noble passe-temps, mais j'en sais au moins le principe. Comme vous allez le voir, il ne le cède en rien, pour la bêtise, à ses congénères de France, la roulette ou les petits chevaux.

Sur une table sont placées en tas devant un banquier, des sapèques, percées au centre, et obéissant ainsi au mouvement que leur imprime une baguette tenue en main par le banquier susnommé. Celui-ci en saisit une poignée qu'il place à une certaine distance sur la table. Il recouvre cette poignée de sapèques d'une demi-sphère creuse, et prend soin de retirer toutes celles qui pourraient en dépasser les bords. C'est le moment du : « Allons, Messieurs, faites vos jeux ! » Ces Messieurs obtempèrent en posant, dans l'une quelconque de quatre cases numerotées, qui une piastre, — ce sont les gros pontes, très peu nombreux, — qui

Digitized by Google

vingt sous, qui des sapèques, qui même des boutons de culotte. Le sacramentel : « Rien ne va plus » prononcé, le banquier soulève la demi-sphère, et délicatement retire vers lui avec sa baguette les sapèques par lot de quatre. Les heureux gagnants sont ceux qui ont eu le nez de ponter sur le numéro du tableau correspondant au nombre de sapèques restantes. Ils sont rémunérés dans des conditions que j'ignore, mais qui, sans aucun doute, laissent au banquier le moyen de ne jamais se trouver en débet. Je crois inutile d'ajouter que l'habit n'est pas de rigueur comme à Monte-Carlo pour pénétrer dans les salles ; à peine même le caleçon de bain est-il de mise pour les joueurs au-dessus de quinze ans.

Lorsque, quittant la maison de jeux, nous aurons jeté un coup d'œil chez le pharmacien de la localité qui, derrière ses lunettes, sera occupé à classer dans une foule de tiroirs les racines et les herbes destinées à guérir les vivants, quand elles n'accélèrent pas leur descente chez les morts; lorsque nous aurons salué au passage un mercier et un épicier, dont je ne vous détaillerai pas, — et pour cause, — les marchandises, me contentant de vous dire que les unes et les autres dégagent une odeur que l'on n'est point habitué, Dieu merci ! à respirer chez leurs confrères de France, nous aurons parcouru une deuxième rue d'Hoï-Téou, et tournant à droite, nous en enfilerons une troisième qui nous conduira jusqu'au marché, dont la description terminera ce récit.

Je ne veux pourtant pas suivre mon chemin jusqu'au point terminus sans m'arrêter un instant devant la boutique d'un menuisier dont je citerai pour mémoire les cercueils figurant à sa devanture. Je crois intéressant de vous signaler la manière dont il travaille le bois, à la façon du pays, du reste. Assis sur une planche formant établi, il assujettit le morceau à travailler entre ses pieds, aussi bien qu'avec un excellent étau, et lui fait subir toute la prépa-

Digitized by Google

ration désirable sans qu'aucun de ses doigts de pied paraisse se trouver mal à l'aise de la pression énorme exercée sur le bois. Je vous autorise à livrer le secret au père Ci...., sans aucune crainte d'ailleurs de lui voir faire concurrence là-dessus aux menuisiers chinois, ses confrères. S'il ne lui manque pas l'agilité des pieds, il possède en revanche un bedon qui s'accommoderait fort mal de la position du menuisier travaillant assis et les jambes recroquevillées sur son établi !

Comme deuxième curiosité nous allons faire une station chez le Bordereau de l'endroit, le principal fabricant et fournisseur des objets du culte. Ceux-ci se réduisent d'ailleurs, en dehors des bougies de cire ou d'encens, à des emblèmes symboliques en papier. Je me suis amusé plusieurs fois à contempler les artistes de la maison dans la confection des fioritures sur les bougies, et j'ai admiré la patience, et presque le talent, avec lesquels ils opèrent. Quant aux emblèmes religieux en papier, ils consistent pour la plupart en chevaux et en maisons, qu'on promène dans les cérémonies, et en particulier aux enterrements. Plus la maison et les chevaux qui suivent le cortège sont beaux et de grandes dimensions, mieux sera logé le mort chez Bouddha, plus il aura un train de maison convenable. Quant à essayer de faire sortir cette croyance de la tête d'un chinois, il paraît que ce n'est guère facile, et que le zèle et la diplomatie des missionnaires n'y réussissent que bien lentement.

Finissons notre promenade par le marché, qui avant notre arrivée se tenait au beau milieu des rues du village, et que nous avons réussi à reléguer tout à fait en bordure, sous des paillottes construites aux frais de l'administration, et sous lesquelles les échanges peuvent désormais s'opérer à l'abri de la pluie et du soleil. Et pourtant telle est la force de l'habitude chez ce peuple chinois, qu'il a fallu beaucoup de temps et de patience pour obtenir que les transactions

Digitized by Google

aient lieu au marché, et non dans les rues comme auparavant.

Les principales denrées du marché consistent en poulets, canards, cochons, riz, maïs, canne à sucre, instruments agricoles. Un poulet de grain vaut dix sous, un gros poulet quinze sous. Quant au prix des cochons, je ne le sais pas au juste; en tous cas ces intéressants animaux sont une des grandes sources de revenu. Aussi a-t-on pour eux tous les égards, et ne les amène-t-on au marché que portés par des coolies. Le cochon est introduit, tender en avant, dans un panier de bambou en forme de cylindre ajouré, où il se prélasse comme un pacha, tandis que les coolies peinent pour son transport. C'est tout à fait couleur locale!

De nombreux restaurants permettent aux gens de se substanter moyennant quelques sous, voire même quelques sapèques, d'un bol de riz, d'un morceau de viande, ou de poisson et d'un peu de thé. C'est à peine si quelques heureux vendeurs s'offrent du « choum-choum », sorte de tord-boyaux qui les congestionne et les rend malades pour le reste de la journée. Ah! si le clos Longuenée était connu à Quang-Tchéou!

Et je rentre au camp, après avoir consigné mes impressions, en songeant.... que « ça se tire » de plus en plus....

IX

Exécution d'un pirate

14 octobre 1902.

Ma chronique va traiter aujourd'hui d'un sujet que je ne puis mieux faire, pour vous mettre tout de suite sur le terrain de la narration, que de qualifier de « deibleiresque ». Encore est-il que ce qualificatif cloche, comme toute com-

Digitized by Google

paraison, puisque la machine à Deibler est remplacée ici par le vulgaire « coupe-coupe ».

Donc, mercredi dernier, un des gardes principaux résidant à Pointe-Nivet venait me prévenir aimablement de l'exécution pour le lendemain, à Po-Tao, — 12 kilomètres de Pointe-Nivet, — d'un pirate pris quelque temps auparavant. Cet honorable Céleste n'avait sur la conscience que de simples peccadilles, dont les plus marquantes étaient une douzaine d'assassinats, un nombre indéterminé de rapts de Chinoises qu'il avait vendues, et une quantité impossible à décompter de vols à main armée. Il avait donc été décidé que ce brave homme ne pouvait avoir d'autre récompense pour ses peines qu'un voyage ultra-rapide chez Bouddha, et il avait été prononcé que Po-Tao ayant été le centre de ses exploits, on profiterait d'un jour de grand marché dans cette localité pour y exécuter la sentence.

Les « paniers à salade » de la Préfecture de police n'étant pas encore en usage dans ce pays, le patient devait partir le lendemain matin de la prison de Pointe-Nivet, et arpenter ses 12 kilomètres à pied pour arriver sur le lieu du supplice à 8 heures du matin. J'avais été convié à coucher le soir à Pointe-Nivet pour assister le lendemain au réveil du condamné, à sa ballade matinale, et enfin à son exécution. Je n'avais garde, bien entendu, de manquer cette occasion de faire mon petit Paul Bourget, et d'examiner « l'état d'âme » de ce condamné, pour pouvoir le comparer à celui dont la description ne manque jamais d'être faite, pour chaque condamné de France, lors de son exécution, par le *Petit Journal* et autres feuilles de la même famille littéraire.....

En effet, jeudi matin, je me rendais en compagnie de deux gardes principaux, l'un remplissant les fonctions d'agent de police, l'autre chargé de commander l'escorte de conduite, réveiller le condamné. C'était au lever du jour. Au milieu des autres prisonniers, tous munis de la cangue,

Digitized by Google

le pied droit pris dans un anneau fixé à une énorme barre de fer, scellée elle-même par une de ses extrémités à un mur de la prison, et munie à l'autre bout d'un solide cadenas, notre homme était assis sur le bat-flanc, semblant respirer avec indifférence l'atmosphère empuantie de ce lieu où vingt indigènes, condamnés eux-mêmes à diverses peines, avaient passé la nuit empilés les uns sur les autres. Lorsqu'on eut reconnu le numéro de sa cangue, seul signalement qui permît de l'identifier, on pria un milicien indigène de le prévenir de la promenade matinale qu'il allait avoir à faire et de la petite séance qui devait la terminer.

Avec une émotion que je ne saurais mieux comparer qu'à celle d'un bœuf auquel le boucher ferait part de l'obligation où il va se trouver de lui donner dans quelques instants le coup de massue final, notre patient dégagea tranquillement et sans saccade son pied de la barre et se laissa non moins tranquillement attacher les coudes derrière le dos, à l'aide d'une ficelle dont l'extrémité libre était tenue en main par un milicien, de telle sorte que le tableau du conducteur et du conduit pouvait rappeler assez celui de nos cochons tenus en laisse par leurs propriétaires sur nos chemins d'Anjou.

Pendant ce temps, désireux de savoir si sous ce calme physique du condamné ne se cachait pas une violente tempête morale, j'interviewais incontinent le *doy* (sergent) milicien de notre escorte, et lui posais la question : « Lui content? lui pas content? », à laquelle l'interviewé répondait sans la moindre hésitation : « Lui s'en f... », ce que nous traduirons en français : « La chose lui est parfaitement indifférente ».

Et nous voilà en route pour le Po-Tao, notre patient marchant en laisse à la tête du cortège, encadré sur les côtés et par derrière d'une quinzaine de miliciens. Je crois inutile d'ajouter qu'à aucun moment on ne s'est vu dans

Digitized by Google

l'obligation de le soutenir par suite de défaillance ; au contraire, quand parfois le train se ralentissait, il était le premier à piquer un petit temps de pas gymastique pour rattraper les moments perdus.

A 2 kilomètres du point d'arrivée, il s'adressa tout en marchant au sergent indigène, qui nous traduisit ainsi la conversation : « Lui dire lui vouloir manger avant faire *tiet* (mourir) ; quand ça lui fini faire *tiet*, y en a pas moyen manger. » En arrivant sur le lieu du supplice, on s'empressa d'ailleurs d'obtempérer au désir de ce brave homme, dont l'unique préoccupation était de pouvoir faire à l'œil, au moins une fois dans sa vie, un excellent repas.

A 8 heures nous étions à Po-Tao, où nous attendaient, rangés en bataille, les miliciens de ce poste et les linns du concok. La place même du supplice était marquée par une natte sur laquelle devait prendre place le condamné. Mais auparavant celui-ci tenait à paraître devant Bouddha le ventre plein, et nous dûmes assister à son dernier déjeûner. Le cortège s'arrêta donc à cent mètres de la natte, et on apporta le repas demandé, consistant en un canard, des poissons, du riz à discrétion et du *choum-choum* (eau-de-vie de riz).

Ce fut pour nous autres Européens qui assistions à ce spectacle, surtout pour ceux qui comme moi le voyaient pour la première fois, le moment le plus impressionnant. Songer que cet homme qui était là devant nous, dévorant à belles dents son canard tout entier, buvant son choum-choum et enfournant ses écuelles de riz avec le calme le plus absolu et du meilleur appétit, allait être dans un instant un cadavre sans tête ; qu'il le savait, qu'il voyait la place même de son supplice et l'apparat de la circonstance ! Il est impossible de croire, avant de l'avoir vu, à un pareil mépris de la mort, et l'on se demande vraiment si l'on a devant soi un homme ou une bête. J'avoue franchement qu'à ce moment, sans être dans un état d'énervement qui

Digitized by Google

n'est pas dans mon caractère et que je laisse aux femmes, j'étais certainement remué et souhaitais la fin de ce spectacle.

Elle eut lieu d'ailleurs une demi-heure après, non sans que le condamné ait mis à la fin les bouchées doubles, pressé qu'il fût d'en finir. Il arriva, toujours tranquille, sur sa natte, s'y mit de lui-même à genoux et les mains à terre, tendant le cou sans regret, et mâchonnant dans cette position sa dernière bouchée, tandis qu'un interprète lui donnait lecture de la sentence. Cette lecture terminée, le bourreau s'approchait, et d'un coup de *coupe-coupe* manié d'une seule main lui tranchait la tête qui tombait à terre, pendant que l'artiste exécutait avec son coupe-coupe deux moulinets d'un air triomphateur.

Justice était faite, et je rentrais à Fort-Bayard avec un souvenir de plus de mon séjour à Quang-Tchéou. Un pareil spectacle n'est évidemment pas une partie de plaisir, mais je suis heureux néanmoins de l'avoir vu une fois, car j'en ai rapporté une impression certainement peu banale sur le caractère chinois.

Digitized by Google

LES

FUSILLADES D'ANGERS ET DES PONTS-DE-CÉ

(Décembre 1793

(suite)

Nous savons maintenant comment étaient traités les prisonniers de Saint-Maurice; des témoins des Ponts-de-Cé vont nous faire connaître dans quelles conditions s'opérait leur exécution.

Claude Humeau, juge de paix, déclare[1] qu'après le siège d'Angers et la déroute du Mans, une grande quantité de prisonniers se réunit dans l'église Saint-Maurice d'Angers; qu'alors le Comité révolutionnaire ancien les fit conduire aux Ponts-de-Cé et que Martin-Lusson et Girard-Rétureau, membres du comité, les conduisaient escortés d'un détachement; qu'ils en firent fusiller 250 de tout âge au Bois-Planté, commune de Saint-Maurille[2]; que ce furent là les premiers que le Comité fit fusiller; que, sur les représentations du général Moulin, ils décidèrent de fusiller le reste

[1] Déposition du 16 brumaire, an III.

[2] Commune de Juigné-sur-Loire, d'après le Dictionnaire de M. C. Port.

Digitized by Google

sur les bords de la Loire, entre les Ponts-de-Cé et Sainte-Gemmes ; qu'en différentes fois il en fut fusillé 1.250 ; que Girard-Rétureau et Martin-Lusson assistaient à ces fusillades et qu'ils en égorgeaient à coups de sabres et de baïonnettes et les jetaient dans la Loire ; qu'il y en avait qui n'étaient pas encore morts, alors on les tirait à coups de fusils dans l'eau pour les achever ; que les soldats les déshabillaient et se partageaient les vêtements. Observe qu'on les jetait tous nus dans l'eau, que ce spectacle était déchirant.

Jean-Éléonore Poitevin, agent national[1], Jean Rontard[2], Pierre Chesneau, René Gastine, René Hamon[3], officiers municipaux, déposent des mêmes faits et portent à douze à quinze cents le nombre des victimes, à l'exception du dernier qui, comme M. Gruget, parle de huit cents, seulement.

Tous les cinq mentionnent uniquement les fusillades qui ont eu lieu entre les Ponts-de-Cé et Sainte-Gemmes. Mais il résulte irréfutablement de la déposition de l'un d'eux, Pierre Chesneau, qu'il y en eut une au moins en amont des Ponts-de-Cé, probablement au Bois-Planté, sur la rive gauche de la Loire. « Que lui déclarant, passant dans le Pont-de-Cé pour aller à la Municipalité, aperçut quantité de cadavres nus, partie dans l'eau et l'autre amoncelée sur le bord de l'eau, parce que deux hommes les prenaient et, en les balançant, les jetaient au courant de l'eau ; que, comme il y en avait beaucoup qui remuaient encore, le déclarant a vu tirer de dessus le pont sur les hommes dans l'eau ; qu'il fut obligé de faire cesser ces hommes parce que ce spectacle était déchirant. »

Or, si la fusillade avait eu lieu dans les prairies de Sainte-Gemmes, sur la rive droite et en dessous des Ponts-de-Cé,

[1] Déposition du 19 brumaire, an III.
[2] Déposition du 20 brumaire.
[3] Dépositions du 19 brumaire pour ces trois témoins.

Digitized by Google

les cadavres eussent suivi le courant et n'eussent pas traversé la ville en passant sous les ponts. Il paraît donc évident que la fusillade dont parle le témoin dut avoir lieu au-dessus des Ponts-de-Cé et que les cadavres amoncelés sur les bords étaient ceux que le remous avait arrêtés sur la rive auprès des ponts.

Il est probable que ce sont les plaintes de la population, écœurée de ce spectacle, qui, transmises au général Moulin par les officiers municipaux, déterminèrent cet officier à changer le lieu de l'exécution et à le transférer en aval, dans les prairies de Sainte-Gemmes.

M. Gruget, bien qu'il n'ait pas assisté aux fusillades, nous fournit encore des renseignements sur les derniers moments des victimes.

« Il n'est point de cruautés qu'on ne leur fît subir sur la route. Rendus au lieu de leur supplice, ils les faisaient dépouiller après s'être emparé de tout ce qu'ils pouvaient avoir. Dans cet état qui fait horreur à tout homme raisonnable, ils les fusillaient et, comme il arrivait qu'ils ne tombaient pas tous au coup, ils les hachaient et coupaient par morceaux, pour achever de leur ôter le reste de vie qu'ils avaient. On a remarqué qu'il ne leur échappait pas le moindre murmure pendant tout le temps de leur prison jusqu'à la mort. Ils se recommandaient à Dieu, ils le priaient avec foi de leur pardonner les fautes dont ils s'étaient rendus coupables envers lui. Arrivés même au lieu de leur supplice, ils demandaient en grâce un quart d'heure pour faire à Dieu le sacrifice de leur vie, ce qui leur était accordé au milieu des blasphèmes et des imprécations qu'on vomissait contre Dieu et contre eux-mêmes. »

M. Gruget est le seul qui révèle ce détail répugnant qu'on déshabillait les prisonniers avant de les exécuter. Ce fait nous semble douteux, car aucun autre témoin ne le mentionne. Claude Humeau et les officiers municipaux des Ponts-de-Cé déclarent bien que les soldats déshabillaient

Digitized by Google

leurs victimes avant de les jeter dans la Loire pour se partager leurs vêtements, seul bien qu'elles possédassent, ayant été déjà fouillées minutieusement à leur départ d'Angers. Ils auraient aussi bien dit qu'on leur retirait leurs vêtements avant de les fusiller[1]. M. Godard a retrouvé en 1852 un vieillard, nommé Robin, qui avait assisté aux fusillades et ne parle pas davantage de ce détail.

« J'avais l'âge de 13 à 14 ans quand eurent lieu les exécutions, j'étais berger dans la prairie même où elles se faisaient, et je me rappelle très bien que ces malheureux, forcés de se mettre à genoux, le visage du côté de la Loire, étaient fusillés par derrière. Ensuite on les jetait à l'eau qui refusa de les enlever. Mais, plusieurs semaines après, ils furent retirés pour être inhumés par groupes dans une douzaine de fosses carrées dont on voit encore des traces[2]. »

M. Gruget parle également de ces inhumations. « On s'attendait que la Loire aurait emmené leurs cadavres. Point du tout, ils sont toujours restés dans l'endroit où ils ont été martyrisés. Quinze jours après leur martyre, voyant que l'eau ne voulait pas les enlever, craignant que l'air ne vînt à se corrompre et à s'infecter, la Municipalité des Ponts-de-Cé demanda qu'il fût permis de les enterrer dans les environs. On a remarqué sur leur visage un air qui inspirait le respect et la vénération. C'est ce qu'on avait déjà remarqué dans tous ceux qu'on avait trouvés après le siège d'Angers et qu'on avait eu la barbarie de dépouiller. »

Il s'agit évidemment de cadavres arrêtés par les herbes ou les glaces sur les bords de la Loire et qu'on dut enterrer parce qu'ils commençaient à se décomposer et infectaient l'air aux environs. M. Planchenault, de Sainte-Gemmes, a

[1] Un seul officier municipal, Pierre Chesneau, parle de cent prisonniers qui furent fusillés sur les prairies de Sainte-Gemmes, déshabillés par les soldats, sans préciser si c'est avant ou après leur mort. Cependant le fait méritait d'être confirmé par un témoin oculaire.

[2] *Le Champ des Martyrs*, 4e édition, p. 128.

Digitized by Google

dit également à M. Godard que 250 à 300 cadavres, arrêtés par les glaces près du Port-Thibault, avaient dû être retirés de l'eau pour le même motif et enterrés aux environs[1].

Les prisonniers destinés à la fusillade étaient amenés aux Ponts-de-Cé par une escorte de soldats commandés par Ménard. S'ils arrivaient le matin ou dans la journée, ils étaient fusillés de suite, soit par leur escorte, soit par les soldats du général Moulin cantonnés aux Ponts-de-Cé. Girard-Rétureau et Martin-Lusson, qui les accompagnaient, prenaient part à leur exécution, au dire des témoins, en sabrant ceux qui n'avaient pas été tués par la première décharge, ou en tirant à coups de fusil sur ceux qui, jetés dans la Loire sans connaissance et ranimés par le froid de l'eau, se débattaient et cherchaient à se sauver à la nage. Si le convoi arrivait trop tard dans la soirée, les détenus étaient enfermés à la Communauté jusqu'au lendemain. On les conduisait alors au lieu de l'exécution, non pas sans doute à 4 heures du matin, comme le dit le citoyen Chesneau, c'eût été un peu trop tôt en cette saison, mais à la pointe du jour, ainsi que le déclare le citoyen Hamon. Il est à supposer que les membres du Comité révolutionnaire d'Angers ne revenaient pas pour assister à ces exécutions matinales.

D'après le juge de paix Claude Humeau, un habitant des Ponts-de-Cé, Noël Martin, réquisitionné pour conduire les équipages des brigands à Chemillé, au mois de juin précédent, avait été emmené par eux. Il avait fait sa soumission avec les autres, à Ingrandes, et, dès son arrivée à Angers, il s'était réclamé des officiers municipaux de sa commune. Les membres du comité d'Angers lui avaient dit que, si sa commune répondait de lui, il serait mis de suite en liberté. Prévenus de son arrestation, les officiers municipaux s'étaient empressés d'adresser une réclamation

[1] *Le Champ des Martyrs*, p. 127.

Digitized by Google

au comité, qui n'en tint nul compte. Le malheureux fut lié avec les autres et fusillé en présence de Martin-Lusson et de Girard-Rétureau[1].

Suivant M. Godard, deux ou trois prisonniers réussirent à se sauver à la nage, en se jetant à l'eau au moment où l'on tirait sur eux. Ils prirent pied dans l'île aux Chevaux, en narguant les soldats qui, surpris par leur action, tiraient sur eux sans les atteindre[2].

Au dire du citoyen Poitevin, les soldats réquisitionnés pour les fusillades répugnaient à cette besogne. Le général Moulin alla porter ces plaintes au Comité révolutionnaire qui passa outre. Peut-être cependant fit-il distribuer aux soldats de service de l'argent, ainsi qu'il devait le faire, quelques jours plus tard, pour les soldats chargés de fusiller au Champ des Martyrs et les tambours qui exécutaient un roulement sur la caisse au moment de l'exécution, comme le déclare le citoyen Ménard dans sa déposition déjà citée plus haut.

Un fait odieux, qu'on voudrait pouvoir mettre en doute, nous est révélé par les témoins. Quelques officiers imaginèrent de faire écorcher un certain nombre de cadavres, pour faire tanner ces peaux et s'en faire faire des culottes, et ils trouvèrent un chirurgien pour les aider dans cette œuvre répugnante. Les témoins abondent, et il n'y pas moyen de révoquer en doute leurs dépositions, toutes concordantes.

Le citoyen Poitevin dépose : « Il y en a une trentaine que le nommé Péquel, officier de santé, fit écorcher et en a envové les peaux chez les tanneurs, qui refusèrent de les travailler. Un seul, nommé Langlais, menacé, a laissé travailler les peaux chez lui par des soldats. Les peaux ont été envoyées à Angers. » Même déposition du

[1] Son nom se trouve en effet sur notre liste.

[2] *Le Champ des Martyrs*, p. 123.

Digitized by Google

citoyen Humeau qui déclare avoir vu le citoyen Péquel, chirurgien au 4e bataillon des Ardennes, à l'aide de soldats, en écorcher trente-deux et qu'il voulut contraindre Alexis Lemonnier, chamoiseur aux Ponts-Libres, de les tanner; que ces peaux furent transportées chez un nommé Langlais, tanneur, où un soldat les a travaillées. On croit que ces peaux sont chez Prudhomme, manchonnier à Angers, porte Chapellière. Le citoyen Rontard a vu le nommé Péquel, chirurgien, écorcher plusieurs cadavres sur les bords de la Loire et qu'il lui en fit de vifs reproches. Pierre Chesneau a trouvé Péquel, chirurgien au 4e bataillon des Ardennes, qui avait dépouillé un nombre de cadavres dont il avait les peaux dans une poche près de lui. Enfin le sieur Robin fait connaître de quelle façon opérait le citoyen Péquel. Il a vu plusieurs cadavres égorgés, gisant au bord de l'eau sur la grève. Ils étaient écorchés à mi-corps, parce qu'on coupait la peau au-dessous de la ceinture, puis le long de chacune des cuisses jusqu'à la cheville des pieds, de sorte qu'après son enlèvement le pantalon se trouvait en partie formé, il ne restait plus qu'à tanner et à coudre[1].

Les hasards de la guerre, en appelant ces officiers de divers côtés, leur fit abandonner leur projet macabre et ces peaux humaines restèrent oubliées au fond de quelque magasin. Il ne semble pas cependant que les officiers qui avaient eu l'idée de cette profanation se soient revêtus de ces hideux trophées, malgré le témoignage de Crétineau-Joly[2].

Quel fut le nombre des prisonniers vendéens détenus à Saint-Maurice, aux Petits-Pères et ailleurs peut-être, et combien y en eut-il de fusillés? Il est impossible de répondre d'une façon exacte à ces questions. Il semble cependant,

[1] *Le Champ des Martyrs*, 4e édition, p. 129.

[2] Crétineau-Joly, *La Vendée militaire*, 5e édition, I-184 et II-143.

Digitized by Google

d'après les témoignages cités, que le nombre de ces détenus, non compris ceux qui furent placés dans d'autres prisons et gardés pour la guillotine, dut être d'environ 1.600, y compris les femmes et les enfants.

Ces femmes furent exécutées en même temps que les hommes. Le citoyen Rontard déclare, sans préciser davantage, que les fusillades comprenaient « différents individus de tout sexe ». En tous cas elles étaient peu nombreuses. On en rencontre dix ou douze seulement sur la liste que nous donnons plus loin.

Les enfants étaient plus nombreux parmi les prisonniers. Dans la liste que nous reproduisons, on en trouve un de 10 ans, un de 12 ans, trois de 13 ans, treize de 14 ans, treize de 15 ans. Ces malheureux, emmenés par leurs parents, qui n'avaient pas voulu les abandonner seuls en Vendée, avaient suivi les royalistes en Normandie et avaient échappé au désastre du Mans pour venir échouer dans les prisons d'Angers[1]. Les membres du Comité révolutionnaire d'Angers n'osèrent cependant les fusiller avec les autres prisonniers et prirent, le 3 nivôse, un arrêté ainsi conçu :

« Avec l'autorisation de Francastel, les enfants mâles, détenus au temple de la Raison et autres maisons de détention, susceptibles de recevoir les impressions républicaines, c'est-à-dire depuis six jusqu'à quinze ans, seront conduits et détenus dans la maison de détention de la Rossignolerie jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

« Les représentants du peuple veilleront à ce qu'il soit fourni à ces enfants tout ce dont ils auront besoin, tant pour le linge que pour la nourriture, sur les sommes trouvées sur les brigands. Ils seront vêtus d'une grande

[1] Les Vendéens qui avaient rendu leurs armes à Ingrandes avaient quitté l'armée royale à Ancenis au moment où, dans l'impossibité de passer la Loire, ses chefs l'entraînèrent, en contournant Nantes, jusqu'à Savenay où elle devait être anéantie.

Digitized by Google

culotte d'étoffe, un gilet rond pareil, des chaussons et des sabots et un bonnet rouge. Pour nourriture ils auront de la soupe, du pain et de l'eau.

« Marat BOUSSAC; — BONIFACE, prés.; — OBRUMIER,
« secrétaire[1]. »

Et, comme confirmation de ce fait, nous trouvons deux reçus signés, le premier des ci-devant frères Payen et Godefroy, le second du citoyen Willeminot, économe de la Rossignolerie, constatant qu'ils ont reçu, la première fois 3.000 et la seconde 6 000 livres, pour subvenir aux besoins de ces enfants[2].

M. Gruget mentionne également leur transfèrement à la Rossignolerie. « Il y avait encore environ 120 enfants. On eût bien voulu aussi les immoler, mais ils étaient exceptés par la loi. On se contenta donc de les conduire chez les frères, avec environ cent autres qui y étaient déjà renfermés[3]. »

Il restait donc environ 1.500 prisonniers qui furent fusillés aux Ponts-de-Cé. C'est le chiffre énoncé par le commandant Ménard, le juge de paix Humeau et les officiers municipaux des Ponts-de-Cé, Poitevin, Chesneau, Gastine et Rontard. Un seul, René Hamon, parle seulement de deux

[1] Archives du Greffe de la Cour d'Appel d'Angers. *Registre des arrêtés du Comité révolutionnaire*, f° 75.

[2] Ces enfants étaient pour la plupart atteints de maladies contagieuses. Le 14 nivôse, le citoyen Garnier, officier de santé, informe de cette situation le Comité révolutionnaire qui désigne les citoyens Garnier et Fillon, également officiers de santé, pour se transporter à la maison des Renfermés, afin de chercher le moyen d'y installer les enfants brigands malades ou blessés. Ceux-ci, après avoir reçu les soins dont ils ont besoin, seront reconduits après guérison à la Rossignolerie (*Rég. des Arrêtés*, f° 81). La situation ne s'était pas améliorée le mois suivant, car, le 15 pluviôse, le citoyen Chevreul, médecin, se plaint au Conseil général de la commune que les enfants des brigands détenus à la Rossignolerie y répandent un air méphitique qui pourrait mettre la contagion dans cette maison et qu'ils ne sont pas soignés comme ils auraient dû l'être. Archives municipales. *Registre des Délibérations*, t. IV, fol. 92.

[3] Quelques semaines plus tard les survivants furent envoyés à Nantes pour être embarqués comme mousses (V. Gruget, *Mémoires*).

Digitized by Google

fusillades comprenant 500 victimes, mais il ne dit pas que ce furent les seules. M. Gruget, dans ses *Mémoires*, dit qu'il y eut 800 personnes fusillées en trois jours et 300 autres le 12 janvier suivant. Il nous paraît être resté au-dessous de la réalité, comme il semble l'avoir reconnu lui-même. Après avoir parlé des 120 enfants épargnés, il a inscrit en marge de son manuscrit le chiffre de 1.223, qui paraît être celui des prisonniers en totalité. Si on retranche de ce nombre les 120 enfants dont il vient de parler, il resterait 1.103 personnes qui ont été fusillées, plus les 300 victimes du 12 janvier, soit en tout 1.403, ce qui se rapproche des chiffres fournis par les officiers municipaux des Ponts-de-Cé[1]. Du reste, dans son *Mémoire* sur les fusillades du Champ des Martyrs, rédigé en 1816, il a bien cette fois porté à 1.500 le nombre des victimes immolées aux Ponts-de-Cé.

Combien y eut-il de fusillades? M. Gruget n'en cite que trois, en date des 27, 28 et 29 décembre 1793 (7, 8 et 9 nivôse an II) et une dernière le 12 janvier 1794 (23 nivôse). Mais il a pu être mal renseigné. Les officiers municipaux des Ponts-de-Cé n'indiquent pas non plus les dates ni le nombre de ces exécutions. Elles continuèrent « dans les jours jusqu'au nombre d'environ 1.500 », d'après le citoyen Chesneau. Elles eurent lieu pendant environ huit jours de suite, dit le citoyen Poitevin, sans préciser davantage et aucun d'eux ne parle de celle du 12 janvier citée par M. Gruget. Mais il nous semble qu'il dut y en avoir six ou sept au moins.

Une autre fusillade eut lieu à quelques jours de là, aux

[1] D'après le mémoire des *Citoyens composant la Société populaire d'Angers à la Convention nationale*, 1.200 individus, qui s'étaient rendus à Ingrandes du 28 frimaire au 2 nivôse, furent fusillés dans les prairies de Sainte-Gemmes. 1.500 autres avaient subi le même sort à la fin de frimaire, ajoute le mémoire. Mais ceci est inexact, il y a certainement confusion, il ne paraît pas y avoir eu d'autres fusillades que celles dont nous avons parlé. Du reste cette pièce cite les attestations des officiers municipaux des Ponts-de-Cé. Or, dans aucune de ces dépositions il n'est fait allusion à ces fusillades supplémentaires.

Digitized by Google

Ponts-de-Cé. Mais celle-ci ne peut être mise au compte du Comité révolutionnaire d'Angers. Elle comprenait seulement une vingtaine d'individus des Ponts-de-Cé ou des communes voisines qui, après avoir suivi, volontairement ou non, les Vendéens, étaient rentrés chez eux où ils furent arrêtés par les soldats du général Moulin. Et c'est ce général qui semble avoir pris l'initiative de les faire exécuter sans jugement.

A peu de temps de là, dit le citoyen Poitevin, il en fut fusillé une vingtaine aux Ponts-de-Cé, lesquels étaient du même lieu et des communes voisines. La fusillade était commandée par Moulin, général qui s'est tué à Cholet. C'est parmi ces derniers que se trouvaient les habitants de Mûrs dont parle le citoyen Rontard. « Qu'il a connaissance que huit à neuf habitants de la commune de Mûrs s'étaient rendus chez eux. Ayant été pris, ils furent coupés par morceaux après quatre jours de prison. » Le citoyen Gastine dit également que ces malheureux furent coupés par morceaux, tant dans l'île du château que dans le jardin de la communauté. Cette exécution supplémentaire semble donc avoir été ordonnée par l'autorité militaire.

Les noms des Vendéens fusillés aux Ponts-de-Cé étaient destinés à demeurer inconnus. Il n'existe pas de liste des détenus amenés à Angers et enfermés à Saint-Maurice et aux Petits-Pères. Francastel n'avait pas voulu que leurs noms fussent portés sur les registres du Comité révolutionnaire, ainsi que le déclare à la Société populaire Toussaint Cordier, dans une lettre du 17 fructidor an III conservée aux Archives de la Cour d'Appel[1].

« Pendant que j'étais au Comité révolutionnaire d'Angers, il fut envoyé par lui à la Commission militaire, alors séante à Angers, beaucoup d'individus que le Comité ne consigna point sur ses registres, et cela par ordre de

[1] Dossiers du Comité révolutionnaire au Greffe de la Cour d'Appel.

Digitized by Google

Francastel qui ne voulait point que l'on gardât par écrit ce qui avait rapport aux brigands; que la majeure partie de ces individus fut fusillée par ordre de la Commission militaire aux Ponts-de-Cé; que dans la ville on fait beaucoup de reproches aux membres du Comité de n'avoir pas tenu note sur ses registres des noms de ces brigands. Ce n'était pas la faute du Comité révolutionnaire, puisqu'il se conformait à ce que lui avait dit Francastel et que, d'après le siège de la commune d'Angers, tous les brigands qui furent arrêtés et conduits dans le temple de la Raison et dans la ci-devant église des Petits-Pères furent également fusillés sans être portés sur les registres du Comité révolutionnaire, et cela par ordre de Francastel qui ne voulait pas qu'il existât rien par écrit de ce qui avait rapport aux brigands. »

Cela paraît exact, sauf que l'ancien membre du Comité révolutionnaire essaie de rejeter sur la Commission militaire, à qui l'on peut avec certitude reprocher les fusillades du Champ des Martyrs, la responsabilité de celles des Ponts-de-Cé qui sont bien l'œuvre du Comité et de Francastel, puisque la Commission n'était pas encore arrivée à Angers au moment où elles ont été ordonnées[1].

On ne pourrait donc connaître les noms d'aucune de ces victimes si les membres du second Comité révolutionnaire d'Angers chargés, au mois de brumaire an III, de faire une enquête sur les actes de leurs prédécesseurs, ou plutôt le Président du Jury d'accusation, Macé des Bois, au cours de son instruction contre les terroristes d'Angers, au mois de floréal suivant, n'avaient trouvé dans les papiers de ce Comité une série de procès-verbaux d'arrestation ou de listes partielles[2] à l'aide desquelles ils ont rédigé par

[1] La Commission Félix siégeait encore à Saumur le 6 nivôse et ne dut arriver à Angers que le 7 ou le 8, alors que les fusillades étaient déjà commencées. Elle assista le 10 à la fête ordonnée pour célébrer la reprise de Toulon et ne recommença ses opérations que le 11.

[2] 1° Interrogatoires de brigands incarcérés le 28 frimaire, fusillés (amenés de Segré). — 2° Pièces et interrogatoires de 14 détenus tous

Digitized by Google

ordre à peu près alphabétique, une liste contenant plus de 460 noms. Nous la reproduisons ci-dessous.

Cette liste comprend seulement un tiers environ des victimes, dont elle porte uniquement les noms et les prénoms. Nous avons complété, autant que possible, ces indications trop sommaires, à l'aide des listes partielles qui ont servi à la rédiger, en ajoutant, toutes les fois que cela nous a été possible, l'âge, la profession et le pays de ces individus. Il en reste au plus une trentaine qu'il nous a été impossible d'identifier.

Nous avons supprimé plusieurs noms qui se trouvaient portés deux fois par inadvertance[1]. Il y en a d'autres paraissant dans le même cas que nous avons laissés cependant, faute de certitude absolue[2]. Sur les 454 noms qui restent, une trentaine auraient dû encore peut-être être effacés, ce sont ceux de neuf sur dix des Vendéens envoyés au général Moulin par le Comité d'Ingrandes[3] et ceux des enfants de 6 à 15 ans qui furent épargnés, aux termes de l'arrêté du 3 nivôse. Nous nous sommes borné à faire précéder leurs noms d'un astérique[4].

E. QUERUAU-LAMERIE.

(A suivre.)

fusillés (amenés de Cholet). — 3° Pièce contre 18 brigands de Denée et fusillés. — 4° Liste des brigands mis le 30 frimaire aux ci-devant Petits-Pères et ailleurs (près de 300 Vendéens qui se sont rendus à Ingrandes les 28 et 29 frimaire). — 5° Procès-verbal et interrogatoire de 12 scélérats, par Robin, fusillés (amenés de Cholet). — 6° Interrogatoires et pièces concernant 36 individus, brigands envoyés par Viaud le 28 frimaire, fusillés (amenés de Châteauneuf).

[1] Amaury-Gélusseau, porté à l'A et au G ; Desnoyer-Ransfreville, à l'R et au D. Mmes de Concize et de Vaugirault, inscrites à la fois sous leurs noms de demoiselles et sous ceux de leurs maris, etc...

[2] Comme Jolivet Jean et Geolivet Jean, Meusnier Germain et Lemeusnier Germain, etc...

[3] Le dixième, Tessier, n'est pas sur cette liste.

[4] Le scribe qui a dressé cette liste s'est borné à copier les procès-verbaux qu'il avait sous les yeux sans tenir compte des modifications qui avaient pu se produire entre l'arrestation et l'exécution des prisonniers. Les hommes envoyés au général Moulin se nommaient Chaloux, Mersier, Millepied, Body, J. Château, P. Château, Légé, Séché, Bodi et Tessier.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

RAPPROCHEMENT FRANCO-ANGLAIS

Opinion du Président de la Commission parlementaire des affaires extérieures et coloniales. — L'Ambassadeur de la Grande-Bretagne à Paris. — L'Ambassadeur de France à Londres. — Le Roi d'Angleterre. — La Reine Alexandra. — Impressions et vœux. — La visite du Président de la République en Angleterre. — L'invitation du Commercial Committee anglais au groupe parlementaire français. — L'acceptation et la réunion à Londres. — Échange de vues. — Arbitrage et conciliation. — M. T. Barclay. — Propositions formulées par M. Eug. Étienne. — Son entrevue avec les ministres britanniques. — Les Chambres de commerce italiennes. — Les relations interparlementaires. — La solution amiable des conflits internationaux. — La paix du monde.

La visite du roi Édouard a marqué une étape importante dans l'histoire des relations entre la France et l'Angleterre.

C'est au moment même où cette visite fut décidée que le grand journal de la Cité publia, par la plume d'un Anglais, l'opinion du chef du parti colonial français sur le caractère et le but de ces relations. Cette opinion est celle d'un véritable et habile homme d'état : « Pas de conflit émanant de « mauvais caractères ; entente loyale basée sur la franche « bonne volonté des deux parties. Par suite, solution « amiable de tous les différends, à la satisfaction des deux « nations. »

Cette déclaration de M. Eug. Étienne venait à point. Elle exprimait l'état d'âme de tout notre parti. Si elle peut être appliquée, elle nous réjouira grandement et profitera aux deux peuples et au monde.

Digitized by Google

Quel est le diplomate qui a préparé et arrangé cette manifestation royale? Ce n'est pas sir Edmund Munson, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Paris, depuis 1896, sous la présidence de M. Félix Faure.

A son entrée en fonctions, nous lui avons adressé respectueusement une première lettre ouverte dont voici le texte :

« MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

« C'est à Paris que vous avez débuté dans la carrière diplomatique, il y a une quarantaine d'années, et c'est à Paris, qu'après avoir brillamment occupé les postes les plus élevés, vous nous revenez en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté britannique : Soyez le bienvenu!

« Comme votre prédécesseur, vous êtes précédé de la réputation méritée d'un gentleman d'une extrême courtoisie, d'une grande affabilité de caractère, d'une grande expérience des hommes et des choses.

« Ce sont de hautes qualités spécialement appréciées dans notre capitale.

« Il y a quarante ans, vous étiez ici même témoin du traité de 1856 et directement associé aux bons effets de « l'entente cordiale ». Cet état de choses reçut une nouvelle confirmation par l'action combinée des forces de nos deux nations en Chine en 1860.

« Aujourd'hui, tout cela a changé. Les événements de 1870 ont détruit l'acte de 1856. Notre loyale entente en Extrême-Orient a fait place à des compétitions latentes ou ouvertes et parfois aiguës. L'accord franco-russe a relégué dans l'ombre du passé l'accord franco-anglais. La France et l'Europe, en 1896, ne sont plus telles que vous les aviez connues et pratiquées sous lord Lyons.

« En remettant vos lettres de créance, vous avez déclaré au Président de la République française que « nos vrais « intérêts demandent la perpétuité de cette entente cordiale,

Digitized by Google

« d'une *intimité franche et loyale.* » Vous avez solennellement affirmé « les sentiments d'amitié de la reine et de « la nation anglaise pour la nation française et la sincérité « de votre propre affection pour la France. »

« Nous prenons acte de ces déclarations que nous accueillons avec une même sincérité et une même réciprocité de sentiments.

« Mais, dans le moment même où avait lieu à l'Élysée cet échange de paroles courtoises, nous entendions à la tribune du Parlement français l'exposé des nombreux griefs et des graves appréhensions que la politique coloniale de l'Angleterre et les agissements de ses compagnies royales font concevoir à nos nationaux et à notre gouvernement. Alors que nous réclamons l'exécution des traités et notamment de l'acte de Berlin qui garantit la libre navigation du Niger, une importante expédition anglaise se prépare dans ces régions. L'occupation du Haut-Nil se poursuit *per fas* et *nefas*. Les litiges de l'Ouganda et de la Compagnie à Charte restent en suspens. Le « protocole de désintéressement » de 1882 reste lettre morte. Il portait la signature de votre prédécesseur, lord Dufferin, marquis d'Ava, fin diplomate, qui aimait, en toute occasion, à affirmer « sa « sincère affection pour la France ». Sa signature, à son départ, est restée protestée. Peut-être ces protestations d'amical bon vouloir se bornaient-elles à l'enceinte de Paris?

« La France attend davantage de votre caractère et de votre haute autorité; vous êtes Conseiller privé de la couronne. Vous avez certainement prêté une oreille attentive au langage si bien approprié du Président de la République. Il a, de son côté, fait ressortir « tout le prix que notre pays « attache à la franchise et à la loyauté de notre entente, à « la simultanéité de nos destinées dans le monde ».

« Pour maintenir et développer ces relations jadis si cordiales, le Chef de l'État a cru devoir faire un pressant

Digitized by Google

appel à vos « remarquables qualités de tact, de sagesse, de « *modération* ».

« Ces qualités, il vous appartient de les faire prévaloir dans les procédés de votre nation à notre égard. Nous avons donné assez de preuves et de gages « de *notre mo-* « *dération* et de notre sagesse » pour réclamer la réciprocité. L'Angleterre a toujours reçu de notre gouvernement le traitement de la nation la plus favorisée. Elle doit au même titre, non pas nous offrir ses faveurs, mais nous prouver son « respect des droits acquis », des conventions établies, son amour de la justice, sa foi dans la parole donnée et dans les actes échangés.

« Votre entrée en fonctions peut faire surgir d'un ciel noir l'aurore lumineuse d'une ère nouvelle. Vous pouvez à la défiance faire succéder la confiance. Vous amènerez ainsi l'apaisement des conflits, la pacification des esprits, le renouvellement de la cordiale entente et la consolidation de l'ancienne et loyale intimité, basée sur la connexité de nos destinées.

« Cette noble tâche accomplie, vous aurez bien mérité de la Grande-Bretagne, de la France, de l'humanité. C'est pourquoi Paris et la France vous disent : Soyez le bienvenu. » (*9 décembre 1896.*)

Cette lettre fut suivie d'une seconde, quatre ans après. Elle était ainsi conçue :

« On nous fait un crime, de l'autre côté de la Manche, de laisser percer dans la presse, à l'égard de nos bons voisins, des sentiments qui feraient douter de la « perpétuité « de notre amitié, de notre affectueuse intimité. »

« Il en est peut-être de même dans le monde entier vis-à-vis de la plus Grande-Bretagne. Mais, en ce qui nous concerne, il est utile de bien préciser ces deux questions : 1° comment nos sentiments ont-ils pu se modifier? 2° quels sont-ils au juste aujourd'hui ?

Digitized by Google

« En décembre 1896, l'ambassadeur actuel remettait ses lettres de créance à M. Félix Faure, Président de la République.

« En relevant les paroles échangées, le 9 décembre 1896, nous avons ajouté : « Votre rentrée en fonctions peut ame-« ner l'apaisement des conflits et des esprits, la consoli-« dation de notre franche intimité. » Trois ans et trois mois se sont écoulés depuis. Les événements auxquels vous avez été associé sont une réponse péremptoire à la première question.

« L'opposition intraitable, et souvent les menaces directes qui nous ont été faites, les injonctions impératives à propos de Fashoda (octobre 1898), à propos des écoles françaises en Égypte (décembre 1898), votre déclaration que « l'Angleterre, éprouvant une intolérable irritation, « renoncerait à tous ménagements à notre égard », tout cela a produit des effets qui ont modifié nos sentiments de « perpétuelle intimité ».

« Nous avons eu, en effet, le regret de constater que votre discours à la Chambre de Commerce, en plein Paris, n'était pas empreint d'une affectueuse intimité, ni même d'une diplomatique impartialité.

« On prétend, à tort peut-être, que vous avez qualifié la guerre contre les Boers de « cause juste et sainte ! » Dans les causes de « Sainteté », il y a un promoteur. Ce fut, dans l'espèce, le cardinal Vaughan. Il semble ne pas avoir été suivi par le clergé britannique. Il y a aussi un « Avocat « du diable ». Dans l'espèce, cet avocat peut s'appeler le monde entier. Il a semblé plaider au nom de toutes les nations et de l'humanité.

« Mais passons, car nous ne sommes pour rien dans cette cause. Disons seulement qu'il est fâcheux que ni la conférence de la Haye, dont il était exclu, ni les traditions britanniques ne permettent de recourir au pape, seule autorité reconnue en matière de « sainteté canonique ».

Digitized by Google

« Dans l'état actuel des choses, votre action personnelle serait précieuse pour raffermir l'affectueuse intimité de nos deux nations. Or, vous êtes absent de la capitale. Votre gouvernement est étranger à votre détermination[1]. Aucune sorte de motif ne pouvait, en effet, lui inspirer une suggestion de cette nature.

« Enfin, vous vous êtes exprimé ainsi : « Dans l'amour « des Français pour Jeanne d'Arc, il y a principalement « de la haine et une rancune éternelle contre l'Angle- « terre. » Mais, comme vous le dites fort bien : « Les « Français du xve siècle sont aussi coupables que les « Anglais. » En outre, nous savons qu'en Angleterre on rend pleine justice à notre libératrice et aussi à ses bourreaux anglais et français.

« Bismarck, et après lui Mommsen, ont écrit : « Les « Anglais ne permettent pas qu'on les aime ! »

« Quelles paroles dans la bouche de ces deux Allemands !!!

« On ne peut aimer un peuple injuste, agressif et dominateur. On aime un peuple juste et pacifique. La franche intimité, pour être perpétuelle, ne peut être un contrat unilatéral. Elle exige la réciprocité. Quand la réciprocité des bons procédés nous sera *démontrée*, nous pourrons renouer et consolider cette perpétuelle intimité, que vous représentez au chef de l'État comme un sincère désir de votre nation. C'était le nôtre aussi. Mais ce désir s'est peu à peu affaibli.

« Les temps sont venus de déployer vos nobles qualités « de tact, de sagesse et de *modération* », pour réconcilier les esprits, ramener la confiance et faire succéder à la prudente réserve actuelle une ère nouvelle de franche et perpétuelle intimité, pour le plus grand bien et pour la gloire de votre auguste Souveraine. » (*15 février 1900.*)

[1] Déclaration du 11 février 1900 à la Chambre des Communes.

Digitized by Google

Est-ce que ces deux lettres ne sont pas d'actualité? Ne semblent-elles pas écrites d'aujourd'hui? N'indiquent-elles pas que sir Ed. Munson, qui était l'homme du jour, aurait dû être l'homme de la situation.

Ces indications, renouvelées de 1896 à 1900, ne s'appliquent-elles pas à la situation en 1903? Ne devions-nous pas, de part et d'autre, nous inspirer de ces considérations et de ces sentiments pour que la visite du roi puisse tourner à l'avantage des deux nations?

Depuis février 1900, plusieurs questions, alors pendantes, ont été réglées amiablement. Mais d'autres différends sont survenus après celui qui eut dans notre pays un si douloureux retentissement. Pour ne pas envisager une situation devenue dangereuse, nous avions fait preuve de la plus extrême condescendance envers la Grande-Bretagne et fait abnégation de nos droits acquis. Il y a lieu d'éviter ces dangers, alors que de nouvelles complications peuvent se produire sur des territoires où nos intérêts sont juxtaposés et par suite en compétition.

Inutile d'y revenir en les énumérant. C'est donc le moment de déployer la plus franche bonne volonté de s'entendre. La visite de S. M. le Roi d'Angleterre a-t-elle pu réaliser cette entente?

Si des notes discordantes ont tenté de se faire entendre au sujet de la noble démarche du souverain, elles n'émanaient que d'une minorité emportée par plus d'ardeur que de raison; mais la nation se montra heureuse de la visite du roi et très sensible à sa présence.

On a fait remarquer que Paris n'a jamais reçu la visite que de deux souverains d'Angleterre avant celle du roi Édouard : ce furent celle de la reine Victoria, sa mère, et celle du petit roi Henri VI, âgé de 10 ans, qu'on amena à pied pour le faire sacrer à Notre-Dame, le 16 décembre 1431, par le cardinal de Winchester. Les Parisiens furent tenus de porter pendant 16 ans la livrée anglaise. Richemond,

Digitized by Google

comte anglais du Yorkshire, futur duc de Bretagne, connétable de France, délivra la capitale en 1436 de la terreur anglaise. « C'est un passé barbare », dit sir E. Munson.

Or, si le roi Édouard VII, successeur d'Henri VI, s'était rendu au grand palais, en mai 1903, il y aurait vu le monument que la Normandie vient d'élever à Formigny et la figure du libérateur Richemond qui va être érigée à Vannes, en Bretagne.

Il a pu voir à la façade de l'Hôtel de Ville la statue de Lallier, qui délivra ses concitoyens de cette terreur anglaise qui dura 16 ans. Il aurait appris que le monument de la Libératrice va s'élever à Domrémy. Ces manifestations de la conscience et de la reconnaissance nationales sont-elles de nature à « entretenir la haine de l'Angleterre et des Anglais et une rancune éternelle », comme l'a dit à Gérardmer, le 10 février 1900, l'ambassadeur actuel ?

Loin de nous cette pensée. Ce sont, comme il l'a dit, « des haines d'antan. Les Français ont appris à estimer les efforts et à respecter les droits de l'Angleterre. »

Mais, Monsieur l'ambassadeur, « cette estime, ce respect, cette amitié » dont vous parlez avec tant de raison, exigent la *réciprocité*, une franchise et une loyauté, une bonne volonté réciproques, un amical échange de concessions et de bons procédés.

Il résulte de votre attitude et de vos paroles, depuis 1896 jusqu'à ce jour, que vous n'étiez pas suffisamment qualifié, ni désigné pour jouer un rôle important dans cette démarche, dans cette avance en vue d'un rapprochement cordial entre les deux peuples.

A qui ce rôle s'est-il trouvé naturellement dévolu ? A l'ambassadeur de la République en Angleterre. Qu'on relise depuis 1898 toutes ses déclarations publiques. Il n'a jamais manqué une occasion de s'exprimer avec franchise et conviction devant les plus hautes notabilités de l'Angleterre, les associations commerciales ou de bienfaisance. Partout

Digitized by Google

et toujours, dans l'exposé des raisons qui motivaient l'entente, il a été applaudi par tous les partis et toutes les classes. Il est devenu populaire chez nos voisins. Le roi s'est parfaitement rendu compte de cet état de choses. Il s'est fait une opinion sur l'opportunité d'un rapprochement et sur les voies et moyens propres à le réaliser. Il prit son parti et s'en ouvrit à M. Cambon. Celui-ci en conféra avec notre ministre des Affaires étrangères. Ce n'est que lorsque le projet de visite fut arrêté que sir Ed. Munson en fut avisé. Tel fut le rôle de M. Cambon, bien que pendant le séjour du roi à Paris il se soit discrètement effacé.

M. Barclay insistait encore ces jours derniers sur l'action efficace de notre ambassadeur. Étant en deuil, M. Cambon ne parut pas dans les cérémonies à Paris ; mais le roi le fit appeler et s'entretint longuement avec lui au quai d'Orsay avant de conférer avec le Ministre des Affaires étrangères, qui reçut des marques immédiates de la satisfaction royale!

D'autre part, quel fut le rôle du roi? Sa Majesté n'ignorait pas le succès de la campagne entreprise par M. Th. Barclay en vue d'une « convention de conciliation » entre la France et l'Angleterre. Le projet gagne du terrain.

A l'époque de nos litiges les plus aigus, Édouard VII était prince de Galles. Il ne fut pas directement mêlé à ces froissements. Il a conscience que son rôle plane au-dessus de celui des ministres et fait de lui le gardien et le juge des intérêts suprêmes de la nation. Ce n'est pas avec M. Chamberlain, moins encore qu'avec les lords Salisbury ou Roseberry, que l'entente pouvait se faire. Ils sont disqualifiés.

La situation vis-à-vis de ces hommes d'État était analogue, toutes proportions gardées, à celle qui existe vis-à-vis du Chancelier d'Allemagne.

Nous avons été violemment mis en demeure par la Prusse, d'une part, d'abandonner nos deux provinces de l'Est, de signer un traité néfaste, et d'autre part par l'Angleterre de renoncer aux conséquences de notre occupation

Digitized by Google

de Fashoda ; de laisser confisquer nos navires sur le Niger. On s'est substitué à nous en Égypte ; on réclame Terre-Neuve ; on oublie le traité de Zanzibar ; sans nos troupes d'Indo-Chine, l'amiral Seymour s'installait sur le Yang-Tsé ; lord Salisbury a entravé notre extension à Shanghai ; on a occupé Muong-Sing au mépris des conventions, ainsi que les États Shans ; on veut confisquer les Hébrides au profit de l'Australie ; on nous inquiète au Siam, etc., etc. Ce sont des litiges coloniaux surtout et le plus souvent localisés sur un point éloigné ; mais ils touchent parfois à nos intérêts généraux et à notre sécurité.

En présence du souvenir « pénible et légitime » de ces conflits », l'on vient nous dire : « Reconnaissez les faits accomplis en Alsace-Lorraine d'une part ; en Égypte, au Soudan, sur le Haut-Nil d'autre part ; déclarez-vous satisfaits comme nous. Oubliez tout ; car il y a prescription et, à ce prix, nous vous offrons notre amitié et nous venons vous demander la vôtre pour l'avenir. »

Dans ces conditions, des garanties pour l'avenir devaient nous être fournies. Ce ne pouvait être ni les auteurs, ni les bénéficiaires directs de ces actes internationaux qui eussent pu se faire accueillir. Il a fallu au roi une haute conception de son pouvoir moral, de son rôle de souverain, un noble courage civique, une profonde connaissance de Paris et de la France, un entier affranchissement des errements des pouvoirs publics, une notion nette de sa responsabilité, de la franchise de ses intentions, des risques à encourir, pour qu'il soit amené à cette suprême décision de venir plaider lui-même à Paris la réconciliation avec la République française.

Le passé, il l'a presque désavoué dès le jour de son arrivée. Il a dit, en effet, à la Chambre de Commerce anglaise : « Quant aux malentendus et dissentiments passés, tout « cela est heureusement fini et oublié. » Il aurait volontiers ajouté : « Si j'avais été sur le trône, les choses se

Digitized by Google

« seraient passées autrement. » Et il y revient par deux fois et répète : « Les jours d'hostilité entre nos deux pays sont, « j'en ai la ferme confiance, heureusement finis. » Le lendemain, il déclare au Président de la République « qu'il « est heureux de cette occasion de contribuer au rappro- « chement des deux pays et que son grand désir est que « nous marchions ensemble ».

Comme base de cette entente, il ne s'agit ni d'une alliance offensive ou défensive, ni d'un traité politique ; mais d'un traité de commerce : « C'est, dit-il, l'importance des inté- « rêts communs, commerciaux et industriels, qui rendra « plus intenses nos sentiments d'amitié et de respect mu- « tuel. »

Voilà donc le bilan des profits et pertes entre les deux parties : les pertes sont incontestablement de notre côté. Les profits, quelle en est la perspective ? Traité de commerce, convention d'arbitrage et simple promesse d'arrangement amiable des litiges encore pendants et énumérés en partie ci-dessus. Le roi n'ignore pas que l'alliance franco-russe est indestructible. Comme à Malakoff, la France se dit : J'y suis, j'y reste ! Mais elle ne veut ni s'isoler des autres nations, ni se montrer hostile à personne. Elle répudie la politique du *poing tendu ;* elle ne veut pas de celle du *dos tendu ;* elle envisage avec faveur celle des *mains tendues ;* mais avec une réciproque loyauté et des garanties réciproques. Elle se prête à des avances. Ces avances viennent de lui être faites par le souverain personnellement. Aucun des ministres ne l'accompagnait ; c'est significatif.

A cette noble démarche, nous avons répondu par un accueil digne de la nation française, digne de la République, digne du souverain, digne de l'Angleterre. Cette attitude comportait l'indication des sentiments de la nation, de façon à ce que la royale visite produise son plein effet sans nouveaux sacrifices de notre part.

Digitized by Google

L'accueil fait au roi eût été beaucoup plus démonstratif et empressé si S. M. avait été accompagnée de la reine Alexandra, qu'un de nos confrères apprécie comme il suit :

« C'est que, parmi nous, l'élégante et fière silhouette de la reine compte de nombreux et fervents admirateurs.

« La femme, l'épouse et la mère, trinité sacrée en laquelle une créature d'élite affirme ses dons, a, chez elle, atteint l'apogée de la perfection. Et voici que depuis deux ans, investie du redoutable honneur de succéder à celle qui fut un modèle achevé de parfaite souveraine, la reine Alexandra a su donner un éclat nouveau et bien personnel à sa lourde couronne.

« Là-bas, où ses sujets l'admirent autant qu'ils l'aiment, tant sa beauté et sa bonté sont populaires et incontestées, on est fanatique du sourire doux et charmant qu'elle a presque toujours sur les lèvres.

« Le sourire de la reine », dit-on... et toutes, les plus opulentes comme les plus humbles, passent des heures ou des minutes à étudier sur leurs visages les sourires qui essaient de ressembler à celui de la reine...

« Mais, jusqu'alors, nulle n'y est parvenue tout à fait, tant il y a dans ce sourire d'amère tristesse et de haute résignation. »

Or, qui a fait tout d'abord ressortir le désir des Français de rendre hommage à la reine? C'est le peuple de Paris, la masse populaire à laquelle on offrait les médaillons assemblés du roi et de la reine, dès le premier jour. En ce pays de République, on s'est déshabitué de crier : Vive le Roi ! Mais comme on eût crié : Vive la Reine! Et dès le premier jour!

Ce n'est que dans la deuxième journée que ce devoir envers l'absente fut rempli et l'honneur en revient aux Représentants de Paris, au Préfet de la Seine, qui exprima « les vœux sincères de Paris pour la reine et la famille

Digitized by Google

royale ». En même temps, le Président du Conseil municipal confirma « les vœux de la cité pour S. M. la Reine et la famille royale », et, pour en préciser l'impression et le souvenir, il offre au Roi, qui la vide, une coupe de cristal rehaussée du blason en or de la Ville.

Les circonstances font que le troisième jour seulement l'hommage de la France à la reine est rendu par la bouche du chef de l'État, et le roi répond qu'il en est « vivement touché ». Il l'a rappelle à Londres le 7 juillet.

Il manquait, en effet, à cette visite de rapprochement amical, le côté touchant, gracieux, cordial, qui associe à la majesté souveraine d'un chef d'État la respectueuse et profonde sympathie du peuple tout entier envers sa très gracieuse majesté la reine Alexandra.

Ne semble-t-il pas que c'est cet hommage et ce souvenir cordial qui doit être le gage de l'union des deux peuples et sceller le pacte de réconciliation et de la bonne entente. Les peuples n'agissent pas seulement en vertu de leurs intérêts matériels, tangibles; mais aussi, et surtout en France, en vertu de leurs sympathies. Nos sympathies envers le roi s'appuyant sur nos sympathies envers la reine, c'est là peut-être le plus sensible souvenir que le roi aura emporté de Paris et qui effacera le souvenir « pénible et légitime » des conflits passés.

Puisse sa visite avoir pour les deux peuples des résultats utiles et féconds, consolider nos relations matérielles et morales. L'action personnelle du roi est indispensable à cet effet et c'est pourquoi nous lui souhaitons longue vie et long règne.

Pour résumer ces impressions, nous sommes heureux de nous associer au vœu suivant de la presse française, émis le jour du départ du roi :

« Les journalistes français, réunis pour recevoir leurs collègues anglais, à l'occasion de la visite de S. M. le roi Édouard VII à Paris, leur expriment leurs sentiments de

Digitized by Google

cordiale confraternité et forment le vœu que les bonnes relations de la France et de l'Angleterre s'établissent d'une façon durable sur l'indestructible base de la justice et de l'arbitrage international.

« Ils expriment l'espoir que, grâce à l'action éclairée de la presse anglaise, il se forme prochainement au Parlement de Westminster un groupe de l'arbitrage international, analogue à celui qui vient d'être constitué au Parlement français. »

Ce serait, disions-nous, l'heureux épilogue de la pièce à grand spectacle qui vient d'être représentée à Paris et dont Édouard VII a été l'auteur, l'acteur et le héros.

Le vœu de la presse française s'est réalisé au moment même où le Président de la République s'est rendu à Londres en retour de la visite du roi. Non seulement la nation britannique a fait, en juillet, un accueil brillant et cordial au Représentant de la nation française; mais, le 13 juin, le Commercial Committee du Parlement anglais, composé de 150 membres, sans distinction de parti, avait invité le groupe parlementaire français de l'arbitrage international à se rendre à Londres pour échanger leurs idées sur les moyens de resserrer les liens qui unissent les deux pays.

Le groupe français, qui compte 200 membres et qui est d'accord avec d'autres groupes du Sénat et de la Chambre, a répondu le 18 juin, sous la signature de son président, M. d'Estournelles de Constant, qu'il acceptait avec empressement cette invitation. La réception a eu lieu à la Chambre des Communes, le 23 juillet.

Voilà donc les deux pays qui entrent, par l'initiative privée, dans les voies et moyens propres à « garantir aux bonnes relations internationales le plus possible de stabilité, à créer des relations de Parlement à Parlement, à consolider les liens amicaux entre les deux pays, à faire rentrer dans la pratique le principe d'arbitrage et de conciliation. »

Digitized by Google

Le promoteur convaincu et infatigable de l'application de ce principe entre les deux peuples est M. Thomas Barclay, ancien président de la Chambre de Commerce anglaise de Paris. C'est lui qui organisa, en 1900, le Congrès des Associations des Chambres de Commerce et de la Presse du Royaume-Uni au Trocadéro. C'est le plus charmant homme du monde et ses idées d'apôtre triomphent sur les deux rives de la Manche.

D'autre part, M. Étienne indiquait, dans une sorte de manifeste publié à Londres le 1er juillet dans la *National Review*, les solutions amiables qui lui semblaient, à titre personnel, de nature à liquider les principaux litiges entre les deux nations (Maroc, Égypte, Niger, Terre-Neuve, Siam, Hébrides). En même temps, il se rendait à Londres (2 juillet), où il avait des entretiens avec les ministres, MM. Balfour, Lansdowne, Chamberlain, etc. Ces conventions officieuses avaient sans doute pour but de pressentir les dispositions des pouvoirs publics britanniques sur ces questions et de servir d'entrée en matière, de préliminaires et de bases virtuelles aux entretiens officiels qui ont eu lieu en effet le 7 juillet entre notre Ministre des Affaires étrangères et lord Lansdowne, et entre le chef de l'État et le roi, lors de leurs entrevues en Angleterre.

Ces échanges de vues ont donc passé par les phases propres à les faire entrer dans le domaine concret et pratique. L'évolution des idées, les suggestions formulées de part et d'autre seront suivies de leur application dans les faits. Les courtoisies échangées faciliteront la conclusion des affaires et le discours du Lord-maire au Guild-Ball a insisté en ce sens.

Les concessions de notre part, envisagées par M. Étienne, nous paraissent avoir été poussées aux dernières limites de la condescendance. Ainsi, il ne nous semble pas admissible que l'archipel des Hébrides puisse être coupé en deux. Faire occuper par moitié la même maison par deux rivaux

Digitized by Google

et placer à la porte une sentinelle étrangère, comme ce serait le cas pour les îles Banks, ne serait une solution ni sûre, ni durable.

Mais le manifeste n'est à prendre que comme un énoncé de bases éventuelles à discuter dans les négociations à intervenir.

L'essentiel est que des concessions mutuelles et équitables aboutissent à des arrangements définitifs.

S'il en est ainsi, M. Étienne aura de nouveau bien mérité de la France.

N'est-ce pas là, en effet, un résultat considérable? La formule menaçante « La force prime le droit » sera renversée : ces conventions d'arbitrage s'étendront à l'Italie, la Hollande, la Suède, la Norvège, etc.

Les représentants des Chambres de Commerce italiennes, réunis à Rome, ont décidé en effet, le 3 juillet, de s'entendre avec les Chambres anglaises et françaises afin de participer au traité d'arbitrage permanent.

Ce sont « ces temps nouveaux » dont il faut saluer l'aurore. L'échange de visites courtoises entre les souverains d'Angleterre et d'Italie et le chef de l'État français aura préparé ces fécondes conséquences. En exposant les impressions produites et les pronostics favorables, nous devons en constater, en nous réjouissant, les heureux effets déjà acquis pour la paix du monde.

Ch. Lemire.

Digitized by Google

Souvenirs de l'Exposition de Roses

Pour occuper moins de place que l'exposition de chrysantèmes, l'exposition de roses n'en a pas été moins intéressante. M. L. Leroy, le dévoué président de la Société d'horticulture, avait obtenu de MM. les membres de la Société des rosiéristes de France, de tenir leurs assises, cette année, à Angers. Aussi fut-ce pendant quatre jours une fête, tant intellectuelle que savante, et un régal pour les yeux. Les travaux des congressistes nous n'en parlerons point : à d'autres de s'occuper des questions purement scientifiques, notre mission étant d'enregistrer, tout simplement, les succès de nos compatriotes.

MM. Chedane, Lepage et Baudrier nous ont permis, une fois de plus, d'admirer leurs plantes si merveilleuses de culture. Parmi les variétés de roses les plus remarquables il convient de signaler dans la collection de M. Chedane — le grand lauréat de l'exposition et du congrès — *Maria Carry* et *Mme Jules Graverau*, thés remontants et sarmenteux; dans celles de MM. Baudrier et Lepage, *Soleil d'or*, *Leuchstern*, *Primola*, etc. M. Barbier, d'Orléans, présentait un fort beau lot de ses obtentions, chacun admirait le coloris des fleurs, la beauté du feuillage et la vigueur des plantes : *Ferdinand Roussel*, *Souvenir de Catherine de Guillot*, *Paul Transon*, attiraient surtout les regards. M. G. Allard, vice-président de la Société d'horticulture, et M. Bouvet, directeur du jardin des plantes, avaient réuni une curieuse série des espèces bota-

Digitized by Google

niques de roses croissant spontanément en France ou pouvant s'y acclimater. Les plus rares étaient les *R. Watsoniana* et *R. Berberifolia* et le passage ou la forme dite *Boreana* (elle se rencontre dans nos haies) minutieusement décrite par M. l'abbé Hy.

D'autres horticulteurs, MM. Camus, Fargeton et Béchet, avaient tenu à orner la tente, exposant diverses espèces de plantes. M. Camus présentait une belle collection d'*œillets* qui lui valut une médaille d'argent; M. Fargeton des *Gloxinias* aux tons prestigieux, et M. Béchet des liliacées aux couleurs inattendues.

M. de Joly, préfet de Maine-et-Loire, accompagné de M. Fontanès, son secrétaire général, et conduit par M. le président Leroy visita longuement l'exposition. Mme de Joly fut marraine d'un *Gloxinia* nouveau obtenu par M. Fargeton. Malgré le temps humide, plutôt ruisselant, le public venait volontiers admirer les géraniums éclatant de M. Thomas, les roses, les bougainvillea, les œillets et les pivoines de nos horticulteurs.

GONTARD DE LAUNAY.

Digitized by Google

LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE

POUR

L'AVANCEMENT DES SCIENCES

ANGERS (août 1903)

M. Levasseur et M. Gariel à Angers

La journée du 23 juin a été fort importante pour l'organisation du Congrès.

M. Levasseur, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, président du Congrès, et M. le professeur Gariel, secrétaire général de l'Association française pour l'avancement des sciences, sont venus se rendre compte du résultat des travaux des Commissions et prendre des décisions pour le Congrès.

Le matin, de 10 heures à midi, à l'Hôtel de Ville, première séance préparatoire à laquelle assistaient MM. Levasseur, Gariel, Motais, président du Comité d'Angers, les présidents et secrétaires des Commissions. Différents détails d'organisation ont été discutés et arrêtés pour être présentés à la séance du Comité.

Celle-ci a eu lieu à 5 heures, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil.

L'assistance était fort nombreuse et choisie. Sauf Mgr Rumeau, qui s'était excusé en assurant le Comité de l'intérêt qu'il prend à son œuvre, tous les présidents

Digitized by Google

d'honneur, M. le premier Président, M. le Général de division, M. le Préfet, M. le Maire étaient présents, ainsi que M. l'Inspecteur d'Académie, représentant M. le Recteur.

M. Levasseur présidait, assisté de MM. Gariel et Motais.

Le président donne la parole à M. Motais, président du comité d'Angers. Après avoir annoncé que M. Levasseur et M. Thamin, recteur de l'Académie de Rennes, avaient été délégués par M. le Ministre de l'Instruction publique pour le représenter au Congrès. M. Motais prononce une importante allocution, qui présente clairement l'ensemble de l'organisation du Congrès.

Allocution de M. le Dr Motais

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
MESSIEURS,

Le Comité d'Angers ne saurait se plaindre d'être négligé par le bureau de l'Association française.

M. le Secrétaire général a bien voulu venir, à plusieurs reprises, nous aider de ses conseils et de sa longue expérience et, dans une conférence que nous n'avons pas oubliée, nous présenter cette belle et féconde institution de l'Association française qui, pour une grande part, est son œuvre personnelle.

Aujourd'hui, M. le président du Congrès, par une exception bien rare, si je ne me trompe, nous fait l'honneur de nous rendre visite avant l'ouverture du Congrès.

Malgré vos occupations si nombreuses et si graves, malgré les fatigues d'une vie largement dépensée pour la science et pour le bien, vous n'avez pas hésité, monsieur le président, à nous donner ce témoignage de sympathie. Nous en sentons tout le prix. Le Comité me charge de vous en exprimer sa gratitude.

Peut-être vous est-il revenu que l'Association française est particulièrement chère aux Angevins et que son président serait assuré de trouver dans notre déférence et notre empressement un accueil digne de lui.

Vous en serez bientôt convaincu.

Je rappellerai que la démarche d'introduction de la question du Congrès près du Conseil municipal a été prise par toutes les sociétés savantes d'Angers réunies.

Le Conseil voulut bien, sur la proposition de M. le maire, dont l'intervention nous fut extrêmement favorable, voter une somme de 6.000 fr.

Digitized by Google

Le Conseil général, avec l'appui bienveillant de M. le Préfet et sous la présidence de M. le comte de Maillé, dont je salue ici la mémoire respectée, nous vota 1.000 fr.

Sous l'impulsion de M. le Secrétaire général, un grand mouvement s'établit, qui ne s'est pas ralenti jusqu'alors.

Lorsque vous voudrez bien leur donner la parole, MM. les Présidents des Commissions vous exposeront les multiples détails de leurs travaux.

Ce qu'ils ne vous diront pas — et j'ai l'agréable mission d'y suppléer — c'est la ponctualité, la bonne grâce, je pourrais même dire sans exagérer, le dévouement avec lequel tous, présidents, secrétaires et membres des Commissions, se sont mis au travail.

La Commission de propagande n'a négligé aucun moyen d'action. Je laisse à son Président le plaisir de vous en donner les résultats. Je noterai seulement par avance que toutes les personnalités en vue d'Angers et de l'Anjou dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie, dans le commerce, dans l'agriculture, dans l'administration, ont tenu à honneur de se grouper autour de l'Association, soit comme membres honoraires, soit comme membres participants, soit à ce double titre.

La Commission des logements a demandé et obtenu des conditions normales pour les frais de séjour des congressistes. Elle a déterminé beaucoup de nos concitoyens à recevoir chez eux des savants étrangers, en sorte qu'Angers vous semblera l'une des plus hospitalières parmi les villes de France.

La Commission des fêtes vous présentera des projets qui, par des combinaisons heureuses, nous permettront de fêter brillamment les congressistes.

La Commission des excursions, chargée également de mêler l'agréable à l'utile, a pris soin d'étudier les parcours dans tous les minutieux détails prévus avec raison par l'Association. M. Dussauze et particulièrement M. Leroy, président, ont bien voulu effectuer eux-mêmes ces parcours pour se rendre compte sur place des diverses étapes, du temps disponible pour chacune d'elles, traiter directement avec les hôteliers, les compagnies de chemins de fer, de bateaux, etc., etc.

Cette besogne est longue et souvent difficile. Mais la Commission ne veut pas que les congressistes quittent notre beau pays d'Anjou sans connaître ses jolis cours d'eau aux rives accidentées, ses coteaux arrondis où court le pampre vert et mûrissent les grappes dorées, les larges horizons de la Loire et ses vastes prairies et, pour éviter à nos hôtes toute préoccupation et tout ennui, elle sème leur chemin de roses dont elle garde pour elle les épines.

La Commission du livre était chargée d'une tâche plus vaste encore et d'une responsabilité inquiétante à beaucoup de points de vue.

Digitized by Google

M. le président vous dira tout à l'heure, avec une légitime fierté, que cette œuvre est sinon achevée, du moins tout près de l'être.

Notre volume, avec ses nombreuses notices, ses 50 gravures, ses cartes, sera paru avant le 4 août. Il attendra MM. les congressistes.

M. le Président de la Commission me permettra de remercier ici, au nom du Comité, nos éminents collaborateurs qui nous ont fait l'honneur de nous donner leurs notices et de les signer, nos artistes, MM. V. Huault-Dupuy, Tessier, Gobô, Mercier, Lutscher, Bernier, Ruel, Jean Pavie, Robert Huault-Dupuy, Dubos, qui ont bien voulu dessiner spécialement pour notre volume les 15 planches hors-texte et les 35 gravures dans le texte, œuvres remarquables que vous admirerez bientôt.

M. le Président de la Commission m'approuvera encore, je n'en doute pas, de rendre hommage au secrétaire de la Commission, M. Planchenault.

Mieux que personne, j'ai pu juger, dans des circonstances multiples, quelle énorme dépense de temps, de démarches près de nos quatre-vingts auteurs et de nos artistes, de visites à l'imprimerie, de recherches personnelles, lui a coûté ce travail considérable. Nous vous devons, mon cher collègue, et l'Association, qui appréciera certainement ce volume, vous devra également des remerciements trop mérités.

A propos de notre livre, je crois devoir rappeler un événement remarquable qui touche l'un de nos collaborateurs. M. René Bazin, l'auteur de la préface de notre livre, vient, comme vous le savez, d'être élu membre de l'Académie française. Il me semble que notre Comité doit prendre sa part du triomphe de son collaborateur et je vous demande, Messieurs, de bien vouloir me donner le grand plaisir de le féliciter en notre nom à tous. *(Assentiment unanime.)*

Permettez-moi de terminer par quelques mots personnels.

M. le Secrétaire général, en me chargeant de la responsabilité de l'organisation du Congrès vis-à-vis de l'Association, et vous, mes chers collègues, en ratifiant son choix, vous m'avez donné un témoignage d'estime inappréciable pour moi, mais, en même temps une tâche trop lourde pour mes épaules.

Je ne pouvais y suffire sans votre concours dévoué et je dois dire qu'il ne m'a jamais fait défaut. Grâce à votre courtoisie, à votre bonne volonté, à votre collaboration toujours prête, il me fut facile, agréable même de grouper nos efforts et de donner à nos divers travaux une direction commune, largement aidé d'ailleurs par mes collaborateurs directs : M. le Dr Lepage, secrétaire général, et par M. Gaston Bonhomme, secrétaire général adjoint, que je remercie personnellement.

Dans le mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier,

Digitized by Google

il était un point qui me préoccupait particulièrement. Vous nous avez nettement déclaré, monsieur le Secrétaire général, à notre séance d'organisation du Comité — et vous nous l'avez confirmé depuis de la manière la plus explicite dans votre conférence — que l'Association française entendait rester une œuvre exclusivement scientifique, planant au-dessus de toute question étrangère à la science et faisant appel à toutes les forces intellectuelles, sans distinction d'opinions.

Ce point étant bien défini, le rôle du Président du Comité consistait à maintenir la neutralité absolue de notre organisation, à empêcher qu'un courant trop actif entraînât notre barque vers un bord ou l'autre, à équilibrer les influences et les collaborations.

Vous avez tout d'abord approuvé, monsieur le Secrétaire général, la constitution de notre bureau, qui fut le premier acte établissant notre neutralité.

Mais, dans le cours de notre organisation si longue et si complexe, dans les rapports entre les 300 membres honoraires et actifs de notre Comité, dans les œuvres des 80 collaborateurs de notre livre, il était impossible qu'il ne se manifestât pas, de ci, de là, quelques tendances un peu personnelles, quelques malentendus surtout.

Aujourd'hui, toutes ces difficultés sont aplanies. Notre entente est complète ; personne ne soupçonne plus que notre Comité puisse appartenir à telle ou telle opinion. Notre œuvre, toute de science et d'apaisement, n'est que féconde et bienfaisante. Vous avez jugé qu'il est bon parfois de se réfugier au port, loin des vagues et des brisants, en eau calme et limpide.

En ce moment où nous touchons au but, j'ai le grand honneur et aussi la satisfaction profonde de vous présenter, monsieur le Président et monsieur le Secrétaire général, l'élite de nos concitoyens, diverse d'opinion, mais unie dans la science et fraternisant sous le drapeau de l'Association française, que vous tenez si haut et si ferme !

M. Levasseur donne ensuite la parole à MM. les Présidents de Commission.

M. Bouvet, président de la Commission de propagande, rappelle les nombreuses démarches de la Commission près des Sociétés savantes, de la presse, etc. Le résultat se traduit par les chiffres suivants, dont on n'a pas besoin de faire ressortir l'éloquence : membres honoraires, 187 ; membres participants, 128.

M. David, président de la Commission du logement, rend

Digitized by Google

compte des conventions passées avec les propriétaires d'hôtel et a le plaisir d'annoncer que huit de nos concitoyens lui ont proposé de recevoir des savants étrangers.

M. le Dr Legludic, président de la Commission des fêtes, donne connaissance des projets encore en discussion. D'après ces projets, nous sommes dès aujourd'hui certains qu'une fête fort brillante sera offerte aux congressistes.

M. Leroy, président de la Commission des excursions, dans un exposé très complet et très clairement présenté, donne l'itinéraire établi pour les deux excursions de Châteaugontier, de Saint-Georges et l'excursion finale de Saumur, Chinon, Tours.

Tous les détails si nombreux de l'organisation sont établis avec une précision telle que M. Gariel lui-même n'a rien à y ajouter. D'ailleurs, M. Leroy avait pris la peine d'effectuer lui-même tous les parcours et de s'entendre sur place avec tous les intéressés.

Mgr Pasquier, président de la Commission du livre, annonce l'achèvement très prochain de cet ouvrage considérable. Il remet à M. le Président les bonnes feuilles des deux tiers du volume et remercie particulièrement M. Planchenault, secrétaire de la Commission, de sa collaboration si dévouée.

M. Levasseur prend lui-même la parole.

Il adresse les plus chaleureux remerciements aux rapporteurs des Commissions et les félicite des résultats obtenus.

Il insiste particulièrement sur l'organisation excellente des excursions.

Le livre, dont il a sous les yeux une épreuve, lui paraît fort bien conçu dans ses grandes lignes. Ses notices, signées des noms les plus autorisés, seront des plus intéressantes. L'illustration de ses 50 gravures lui donne un relief particulier. Cet ouvrage aura non seulement un intérêt du moment pour les congressistes, mais restera pour l'Anjou comme l'expression de son activité scientifique, littéraire, artistique, industrielle, au commencement de ce siècle. L'Association se félicite d'en avoir provoqué la création.

Le bureau de l'Association prend toutes ses mesures pour

Digitized by Google

faire venir au Congrès un grand nombre de savants de Paris et de tous les points de la France. Il ne doute pas que les savants angevins n'apportent de leur côté une contribution importante.

Il s'adresse ensuite aux jeunes gens et particulièrement aux étudiants présents à la séance. Il les félicite de se mêler au mouvement scientifique de l'Association. Dans un Congrès comme le nôtre, les jeunes gens se trouvent en contact avec des savants, occupant souvent de grandes situations, qui se montrent ensuite avec eux bienveillants et familiers. Il s'établit des relations durables qui peuvent influer beaucoup sur leur avenir. Et c'est ainsi que se forme la tradition scientifique.

M. Levasseur définit enfin le but essentiel que se propose l'Association française pour l'avancement des sciences : « Promener à travers la France le flambeau de la science, rapprocher des hommes, susciter les bonnes volontés ». Il affirme à nouveau que son action est absolument dégagée de toute influence politique.

Cet éloquent discours, plein d'aperçus élevés, a vivement impressionné l'assemblée.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Le soir, un dîner offert par le bureau du Comité à MM. Levasseur et Gariel a réuni, dans une cordialité charmante, les présidents d'honneur et les membres du bureau. Des toasts ont été portés par M. Levasseur, M. le Préfet et M. le Dr Motais.

MM. Levasseur et Gariel ont affirmé qu'ils emportaient de leur visite la certitude que le Congrès d'Angers obtiendrait un grand succès.

Organisation des sections — Questions à étudier

Le Congrès se réunira à Angers du 4 au 11 août, sous la présidence de M. Émile Levasseur, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.

Digitized by Google

Le Secrétariat sera ouvert le 3 août, à deux heures, au Lycée, où se tiendront les séances de sections.

La séance d'inauguration aura lieu le 4 août au Théâtre.

Le programme détaillé de la session, les renseignements sur les chemins de fer, les logements, les excursions, seront donnés prochainement.

Présidents de Sections pour 1903

1re et 2e sections (*Mathématiques, Astronomie*), M. Callandreau, membre de l'Institut, professeur à l'École Polytechnique, astronome à l'Observatoire de Paris, président de la Société astronomique de France, 16, rue de Bagneux, Paris.

3e et 4e sections (*Génie civil et militaire, navigation*), M. Dislère, président de section au Conseil d'État, ancien ingénieur de la Marine, 10, avenue de l'Opéra, à Paris.

5e section (*Physique*), M. Turpain, maître de conférences à la Faculté des Sciences, 4, rue Vauvert, à Poitiers.

6e section (*Chimie*), M. Andouard, professeur à l'École de Médecine, directeur de la Station agronomique de la Loire-Inférieure, 8, rue Olivier-de-Clisson, à Nantes.

7e section (*Météorologie*), M. Brunhes, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, 37, rue Montlosier, à Clermont-Ferrand.

8e section (*Géologie et Minéralogie*), M. Lennier, directeur du Muséum d'histoire naturelle, 2, rue Bernardin-de-Saint-Pierre, Le Havre.

9e section (*Botanique*), M. le Dr Bureau (Édouard), professeur au Muséum d'histoire naturelle, membre de l'Académie de Médecine, 24, quai de Béthune, à Paris.

10e section (*Zoologie*), M. le Dr Joubin (Louis), doyen de la Faculté des Sciences, 10, rue du Thabor, à Rennes.

11e section (*Anthropologie*), M. Zaborowski, archiviste de la Société d'Anthropologie de Paris, à Thiais (Seine).

12e section (*Sciences médicales*), M. le Dr Legludic, directeur de l'École de Médecine, 56, boulevard du Roi-René, à Angers.

13e section (*Électricité médicale*), M. le Dr Marie, professeur à la Faculté de Médecine, 11, rue de Rémusat, à Toulouse.

14e section (*Agronomie*), M. Lacour, ingénieur civil des Mines, ancien élève de l'École Polytechnique, 60, rue Ampère, à Paris.

15e section (*Géographie*), M. Gauthiot, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale, 63, boulevard Saint-Germain, à Paris.

16e section (*Économie politique et statistique*), M. Saugrain, docteur en Droit, avocat à la Cour d'Appel, 4, rue Bernard-Palissy, à Paris.

Digitized by Google

17e section (*Enseignement et Pédagogie*), M. Merckling, membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, 43, rue Saint-Remi, à Bordeaux.

18e section (*Hygiène et Médecine publique*), M. le Dr Guiraud, professeur à la Faculté de Médecine, 48, rue Bayard, à Toulouse.

19e sous-section (*Archéologie*), M. Dussauze, architecte départemental, à Angers.

20e sous-section (*Odontologie*), M. Delair, chirurgien-dentiste, 23, rue de Remigny, à Nevers.

Question proposée à la discussion en séance générale

Le Conseil d'administration avait décidé, l'année dernière, qu'une question d'intérêt général serait mise à l'ordre du jour du Congrès.

La question choisie : *Traction électrique...* a été l'objet d'une discussion des plus intéressantes, que l'on trouvera dans le premier volume des comptes rendus du Congrès de Montauban.

Pour le Congrès d'Angers, le Conseil a choisi la question suivante :

L'Octroi municipal. Résultats obtenus jusqu'à ce jour par les taxes de remplacement des octrois.

M. Levasseur a bien voulu rédiger une note, rapport sommaire. qui sera adressée à tous les membres qui en feront la demande.

Questions proposées à la discussion des sections

3e et 4e sections. — 1° La Loire navigable; 2° Étude comparée des cordages en chanvre et des cordages métalliques.

5e section. — L'utilisation des ondes électriques, la télégraphie sans fil et les autres applications des ondes hertziennes.

6e section. — Réformes à apporter dans la nomenclature en chimie minérale.

7e section. — 1° De la prévision des orages par le procédé basé sur l'emploi des radioconducteurs. 2° Genèse, sens de rotation, mode de propagation et effets destructeurs des cyclones aériens des régions tempérées et des tourbillons des cours d'eau.

8e section. — 1° On a émis l'opinion que les sables et grès à *Sabalies Andegavensis* sont un facies arénacé du Sénonien et non des dépôts Eocène. Établir par des arguments stratigraphiques si cette opinion est fondée. 2° Répartition, âge et faune des faluns miocènes du Maine-et-Loire. 3° Quelles sont les relations de la schistosité des bandes ardoisières du Maine-et-Loire avec les accidents tectoniques du massif primaire?

Digitized by Google

9e section. — Présence dans la vallée de la Loire de plantes adventices, descendues du plateau central ou introduites par le bas du fleuve : leur apparition, leur marche, leur extinction ou leur fixation.

10e section. — Biologie de la sardine.

11e section. — Le folklorisme en Anjou.

12e section. — 1° Des interventions directes dans les manifestations locales des maladies générales. 2° La grippe, son influence sur la production et l'évolution des autres maladies ; ses épidémies familiales. 3° Le vin, au point de vue médical et hygiénique.

13e section. — 1° Radiodiagnostic des calculs urinaires. 2° De la Résistivité directe et inverse des liquides de l'organisme et en particulier de l'urine. 3° État actuel de l'explication du renversement de la loi de contraction dans les syndromes de dégénérescence. 4° Application de la mesure de la résistance électrique à l'étude des fermentations et de quelques cas pathologiques. Appareil de mesure d'un usage médical. 5° État actuel de l'Orthodiagraphie. 6° Électrisation cérébrale. 7° État actuel de la cure des rétrécissements par l'Électrolyse. 8° Diagnostic et traitement physiques et mécaniques de la paralysie infantile.

14e section. — 1° Les usages du sucre. 2° Les usages de l'alcool. 3° Amélioration de prairies naturelles.

16e section. — 1° Les projets d'accroître la population, et de l'intervention du législateur. 2° Des variations de valeur du métal argent. 3° Du monopole de l'alcool. Étude des résultats dans les pays où il est établi. Des résultats que pourrait avoir son application en France. 4° De la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique, et des limites de l'intervention de l'État. 5° Le projet des grands travaux publics, ses conséquences économiques. 6° Étude de la convention de Bruxelles. Le dégrèvement des sucres et ses conséquences. 7° De la réforme de la loi sur les sociétés. Étude du projet établi par la commission extra-parlementaire. 8° Des conséquences économiques de l'extension de l'emploi de l'alcool pour la force motrice, l'éclairage et le chauffage.

17e section. — 1° Enseignement commercial pour les employés occupés dans les comptoirs durant le jour. 2° Enseignement industriel pour les ouvriers retenus jusqu'au soir dans les chantiers et ateliers divers.

18e section. — L'application de la loi sur la protection de la santé publique.

Les membres de l'Association sont priés d'envoyer, dès à présent, soit au Président de la section, soit au Secrétariat de l'Association, soit au Président du Comité d'Angers, M. le docteur Motais, les titres des communications qu'ils se proposent de faire au Congrès.

Digitized by Google

En présence de malentendus qui se produisent encore souvent, nous rappelons que tous nos concitoyens qui désirent prendre part au Congrès doivent s'inscrire comme membres de l'Association soit pour un temps indéterminé, soit, au moins, pour l'année du Congrès d'Angers. La cotisation est de 20 fr.; elle ne doit pas être versée au Comité d'Angers mais sera *perçue par l'Association elle-même.*

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Mai 1903

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 756^{mm},64; minimum le 4, à 4 h. du soir, 739^{mm},76; maximum le 25, à 11 h. 30 du soir, 768^{mm},90.

Moyennes thermométriques : des minima, 9°,21; des minima (sans abri), 8°,75; des minima (sur le sol), 8°,10; des maxima, 19°,49; des maxima (sans abri), 22°,17; des maxima (sur le sol), 30°,62; d'une eau de source, 11°,03; du mois, 14°,64.

Minimum le 18, 4°,9; minimum (sans abri) le 18, 4°,3; minimum (sur le sol) le 18, 3°,3; maximum le 22, 29°,3; maximum (sans abri) le 24, 32°,7; maximum (sur le sol), le 22, 42°,5.

Humidité relative moyenne, 70. Pluie, 61^{mm},3 en 15 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 119^{mm},10.

Nébulosité moyenne, 60. Nombre de jours de soleil, 28; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 187 environ.

Le vent a soufflé 2 jours du N; 6 jours du N-E; 2 jours de l'E; 2 jours du S-E; 2 jours du S; 7 jours du S-W; 7 jours de l'W; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 5^{m},3. Plus grande vitesse du vent le 5, à 11 h. 18 du matin, 19^{m},0 par seconde (vent du S-W).

Rosée les 2, 7, 14, 15, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 28; grêle le 8; orage faible le 4, de 12 h. 30 à 1 h. du soir, du S E au N; orage faible le 7, de 4 h. 50 à 5 h. 27 du soir, du SS-E au N-E, second orage faible le 7, de 5 h. 55 à 6 h. 15 du soir du SS-E au N-E; orage faible le 8, de 12 h. 46 à 1 h. 18 du soir de l'WS-W au NN-E; orage

Digitized by Google

fort le 28, de 3 h, à 4 h. du soir, du S au N, second orage faible le 28, de 4 h. 10 à 4 h. 35 du soir, du S au N, la foudre est tombée en divers endroits à Angers; orage faible le 29, de 7 h. à 7 h. 50 du soir du S à l'EN-E; orage faible le 30, de 2 h. 56 à 4 h. du soir, du S au N; éclairs le 7, à 8 h. du soir, à l'E; halos solaires les 16, 19, 25, 26, 30

Arrivée du loriot le 13.

Juin 1903

Moyenne barométrique : 758^{mm},59; minimum le 19, à 4 h. du matin, 743^{mm},98; maximum le 22, à 10 h. du matin, 765^{mm},69.

Moyennes thermométriques : des minima, 10°,85 ; des minima (sans abri), 10°,53 ; des minima (sur le sol), 9°,63 ; des maxima, 20°,62; des maxima (sans abri), 23°,85 ; des maxima (sur le sol), 32°,87 ; d'une eau de source, 12°,94 ; du mois, 16°,26.

Minimum le 15, 5°,4; minimum (sans abri) le 15, 5°,0; minimum (sur le sol) le 15, 4°,6 ; maximum le 27, 31°,3; maximum (sans abri) le 27, 37°,2; maximum (sur le sol) le 28, 47°,9.

Humidité relative, moyenne, 72. Pluie, 89^{mm},3 en 13 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 106^{mm},20.

Nébulosité moyenne, 60. Nombre de jours de soleil, 29; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 196 environ.

Le vent a soufflé 5 jours du N; 8 jours du N-E; 3 jours de l'E; 3 jours du S-E; 6 jours du S-W; 5 jours de l'W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 5^{m},6. Plus grande vitesse du vent le 19, à 1 h. 15 du soir, 18^{m},0 par seconde (vent du S-W).

Rosée les 5, 8, 11, 13, 17, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 30; brouillards les 2, 10, 12 au matin; orage faible le 2, de 2 h. 37 à 2 h. 39 du soir, du N au S, second orage fort le 2, de 3 h. 10 à 4 h. 35 du soir, du N-W au S-E; orage faible le 15, de 12 h. 27 à 1 h. 7 du soir, au S. Halos solaires les 11, 23; début de la floraison de la vigne (Chasselas) le 24, milieu de la floraison le 30, fin de la floraison le 3 juillet.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Notre éminent compatriote, M. René Bazin, vient d'être élu membre de l'Académie française.

Nous adressons nos plus chaleureuses félicitations au nouvel académicien, que la *Revue de l'Anjou* s'honore de compter au nombre de ses collaborateurs.

***

L'Académie française a décerné :

1° Un prix de 1.000 fr. à M. l'abbé Albert Farges, supérieur du Séminaire Universitaire à Angers, pour ses remarquables *Études philosophiques.*

2° Un prix de 500 fr. au R. P. A. de Salinis, ancien directeur des Internats catholiques, à Angers, pour son beau livre : *Marins et soldats.*

3° Un prix de 500 fr. à M. Maurice Lair, pour son excellent travail : l'*Impérialisme allemand.*

4° Un prix de 500 fr. à Mlle Mathilde Alanic, pour son délicat roman : *Ma Cousine Nicole.*

5° Un prix de 500 fr. à M. René Blachez, pour son étude sur : *Bonchamps et l'insurrection vendéenne.*

Tous nos compliments aux lauréats.

***

Nous sommes heureux d'apprendre que le jury du Salon des Artistes français vient de décerner, à M. Huault-Dupuy, une mention honorable pour ses très belles eaux-fortes sur l'Orient.

Une mention honorable a été aussi décernée à M. Dubos, architecte, pour son projet de reconstitution de l'église Toussaint.

***

Nous apprenons avec un réel plaisir que M. Louis Joubin, professeur de zoologie générale et appliquée à la Faculté des sciences de l'Université de Rennes, et doyen de cette Faculté,

Digitized by Google

est nommé professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle, à Paris.

Nous adressons tous nos compliments à notre très distingué compatriote, qui a été désigné en première ligne au choix du Ministre, par l'Académie des Sciences.

***

M. Albert Launay, boursier de la Ville d'Angers, élève des Beaux-Arts, vient d'obtenir le quatrième prix dans le concours du Byrrh; il restait 115 concurrents pour la dernière épreuve.

Nos félicitations à M. Albert Launay.

***

A l'Exposition artistique et scolaire de la Roche-sur-Yon, une mention honorable a été attribuée à un angevin, M. Maurice Cayron, à qui, d'ailleurs, fut dernièrement décernée une mention au concours d'affiches du Byrrh.

Les toiles exposées à La Roche-sur-Yon représentent le chemin de Roc-Épine (étang Saint-Nicolas) et la carrière de Monthibert, à Trélazé.

***

Récemment, M. Gobô a exposé chez M. Legal-Thiberge, une vue des ruines de Toussaint, fort intéressante à tous égards. « Jusqu'ici, écrit un critique angevin, à propos de ce travail, l'eau-forte se faisait sur cuivre. M. Gobô la fait sur pierre, et avec une maëstria que l'on ne retrouverait pas chez d'autres aquafortistes. Malgré les difficultés de la manipulation — disons cuisine — l'artiste èst arrivé à exprimer cette douce mélancolie toute particulière à nos vieilles ruines.

« S'il n'y avait pas d'indiscrétion de notre part, nous préviendrions les amateurs que M. Gobô se prépare à exprimer ainsi les coins les plus pittoresques de notre antique Angers.

« A la dernière exposition des Amis des Arts, M. Gobô s'était fait remarquer par une vue en couleur de notre ville ; mais combien supérieure est cette eau-forte sur pierre !

« Puissent nos félicitations les plus sincères être d'un bon augure pour ce jeune et sympathique artiste. »

Nous croyons devoir signaler en outre à nos lecteurs une nouvelle estampe en aquatinte sur pierre, représentant une des curieuses ruelles qui environnent le Tertre Saint-Laurent. Cette composition, comme les précédentes, fait le plus grand honneur au talent de M. Gobô.

***

Digitized by Google

M. André Hallays a consacré une de ses délicieuses causeries, *En flânant*, dans le *Journal des Débats* du 26 juin, au château d'Azay-le-Rideau, à Saint-Hilaire-Saint-Florent et à l'église de Saint-Hilaire, qu'il défend avec une grande énergie, bien qu'elle ne mérite pas, il faut l'avouer, un si chaleureux plaidoyer.

Avec beaucoup plus de raison, M. André Hallays signale le mauvais état de la tour de Trèves et de la petite chapelle de Saint-Macé, que le service des monuments historiques semble ignorer. « Se trouvera-t-il demain, dit-il, quelque artiste pour achever le donjon de Trèves et la chapelle de Saint-Macé et les empêcher de s'effondrer à tout jamais ? » Car la tour de Trèves et la chapelle de Saint-Macé sont à vendre !

***

Le 6 juin, le Théâtre Français, à Paris, donnait la première représentation de *Corneille et Lulli*, de notre éminent compatriote, M. Henry Jouin. Une assistance d'élite a souligné de ses applaudissements les vers d'une haute et saine inspiration écrits pour cette fine et spirituelle évocation du grand Corneille.

***

Nous lisons dans l'*Avant-Garde* de Saumur :

« M. de Grandmaison vient d'être nommé par S. M. I. le Sultan grand-officier de l'ordre de Medjidieh.

« Cette distinction s'adresse autant à la personne qu'à l'auteur de diverses publications sur l'Orient où notre député a beaucoup voyagé. »

***

La Société d'Etudes Scientifiques d'Angers s'est rendue à Baugé les 3 et 4 juin 1903.

Dès le premier jour arrivaient à Baugé : M. G. Bouvet, directeur du Jardin des Plantes ; E. Préaubert, professeur au Lycée ; Dumas, inspecteur en retraite des chemins de fer de la Compagnie d'Orléans et Ol. Couffon, étudiant ès sciences. Guidés par M. George, ils ont pu admirer les curiosités des environs de Baugé. Le matin, visite aux monuments préhistoriques ; le soir, au gré de chacun, herborisation à la forêt de Chandelais, ou visite aux falunières de Breil de Foin : il va sans dire que l'une et l'autre sont fructueuses pour les collectionneurs.

A 8 heures du soir, M. Ernest Préaubert a fait, dans la

Digitized by Google

salle du théâtre, une conférence sur le préhistorique de l'Anjou. Après avoir été présenté à la nombreuse assistance par M. le maire de Baugé, le disert conférencier a montré, à un public très attentif et plein de déférence pour sa personnalité et sa haute valeur, la série des progrès par lesquels sont passés les hommes primitifs, leur art et leur industrie. Grâce à la complaisance de M. Emeriau, le dévoué instituteur de Baugé, des projections lumineuses appuyaient les explications du conférencier. M. Préaubert a recueilli, comme légitime récompense de son talent, les applaudissements unanimes qui sont venus souligner son intéressante conférence.

Le lendemain jeudi arrivaient à Baugé un grand nombre de sociétaires, parmi lesquels MM. Baron, adjoint au maire d'Angers; Th. Surrault, professeur à l'Ecole normale; Bellanger, instituteur, aux Cordeliers; David et Gaudin, pharmaciens, etc.

Une délégation de huit membres se rend à l'invitation de M. l'abbé Thuau, membre correspondant, et admire chez lui sa merveilleuse collection entomologique.

A 10 heures, la séance s'ouvre dans la salle du théâtre de Baugé, sous la présidence de M. G. Bouvet.

M. Fraysse donne lecture d'un intéressant travail sur le préhistorique dans la commune de Pontigné. Il signale les découvertes qu'il a déjà faites et celles qu'il projette de vérifier.

M. E. Préaubert donne un aperçu de la flore des environs de Baugé. Il montre les trois régions qui y existent au point de vue botanique : moissons, friches calcaires et marais tourbeux.

M. Th. Surrault fait connaître les caractéristiques météorologiques des mois de mars et d'avril.

M. Ol. Couffon communique le résultat de ses heureuses découvertes dans les faluns de Maine-et-Loire et fait circuler des échantillons de trois espèces de fossiles nouveaux.

Après le choix de la ville de Saumur pour la réunion extraordinaire de 1904, la séance est levée.

Un déjeuner amical et confraternel réunit ensuite tous les membres de la Société à l'hôtel du Lion d'Or, où M. Faimonville a servi un menu excellent. Une charmante allocution de M. Bouvet a terminé le déjeuner. L'aimable président remercie M. le sous-préfet du bienveillant intérêt qu'il veut bien témoi-

Digitized by Google

gner à la Société et M. le maire de Baugé de la sollicitude dont il a fait montre envers elle en mettant gracieusement à sa disposition les locaux nécessaires et en lui facilitant de tous ses moyens le séjour dans la ville.

Une excursion en voiture a ensuite été faite sur le territoire de la commune de Pontigné. Les membres de la Société, après avoir longuement admiré le dolmen de la Pierre couverté, se sont rendus au polissoir découvert par leur collègue, M. Fraysse.

Du polissoir les excursionnistes se sont rendus par Pontigné à la forêt dé Chandelais. Le temps a malheureusement fait défaut et n'a pas permis une visite complète des attractions diverses de la commune. Ce n'est que partie remise. Les sociétaires ont quitté Baugé en disant seulement au revoir aux Baugeois dont ils garderont l'excellent souvenir et en remerciant les organisateurs MM. Boell, Brion, Emeriau, Fraysse et George qui ont eu le plaisir de voir leurs efforts couronnés de succès.

Cet essai de décentralisation a donné des résultats immédiats. M. Emeriau s'est offert à la Société pour reprendre à Baugé les observations météorologiques interrompues. Enfin, un Musée d'Histoire Naturelle sera ouvert à Baugé dès que le transfert de la gendarmerie aura laissé vacantes plusieurs salles de la mairie.

***

Le 8 juin, a eu lieu, au Palais d'Hiver du Palmarium (Jardin d'Acclimentation), avec son éclat habituel, le dîner du « Vin d'Anjou », l'excellente association amicale parisienne.

M. Cormeray, l'affable président de l'Association, présidait, ayant à ses côtés M. Lambert, greffier en chef de la Cour des Comptes, et M. Mallet.

Citons encore parmi les convives : M. Beziau, le mutualiste bien connu, secrétaire du Vin d'Anjou, qui a accueilli, avec une bonne grâce charmante, les représentants de la presse angevine, MM. Lorin, Blachez, Richou, Ciret, Thuau, Martin, Masson, de Torcy, Durand, Dorvault, Jeuniette, Coutant, Gandon, Bourgeois, etc., etc.

Dire que le dîner fut plein d'entrain et de gaîté, qu'il fut servi de façon très parisienne et qu'on savoura avec un plaisir non dissimulé le vin fameux de notre Anjou serait assurément superflu.

Digitized by Google

Ce dîner — aimable prétexte à causerie fine et spirituel — a pris fin vers minuit; et chacun s'en est allé avec le plus vif désir de voir se renouveler au plus vite une soirée aussi parfaitement agréable.

***

D'une lettre écrite récemment de Vichy par M. Henri Bénard, vice-président de l'Association fraternelle du 29e mobiles, nous détachons le passage suivant :

« Pendant la guerre de 1870-1871, les vastes salles de l'établissement thermal de Vichy avaient été transformées en ambulances.

« Sur la longue liste funèbre déposée au pied du monument, j'ai relevé les noms suivants, appartenant au département de Maine-et-Loire, et spécialement à mon ancien régiment du 29e mobiles :

« 1. Bigeard Louis, commune de Saint-Christophe-la-Couperie, du 29e mobiles. — 2. Guérinot Etienne, de la Chapelle-Rousselin, 1er bataillon, 7e compagnie, du 29e mobiles. — 3. Nayer Pierre, de Saint-Jean-des-Mauvrets, 1er bataillon, 3e compagnie, du 29e mobiles. — 4. Lodier Toussaint, à Angers, du 29e mobiles. — 5. Chauviret Jacques, de Chanzeaux, 1er bataillon, 1re compagnie, du 29e mobiles. — 6. Vincent Jean-Baptiste, de Cantenay-Epinard, 1er bataillon, 2e compagnie, du 29e mobiles. — 7. Cochard Louis-Félix, de Trémentines, 3e bataillon, 4e compagnie, du 29e mobiles. — 8. Mary Jean, du May, 3e bataillon, 1re compagnie, du 29e mobiles. — 9. Chouteau Mathurin, du May, 3e bataillon, 5e compagnie, du 29e mobiles. — 10. Lecomte Pierre, de La Séguinière, 3e bataillon, 4e compagnnie, du 29e mobiles. — Manceau René, de Bécon, soldat au 20e de ligne. — Gourichon Jean, de Gonnord, soldat au 9e dragons. — Marais Alexis, du Fief-Sauvin, soldat au 49e de ligne. »

***

La dot de 500 francs instituée par M. Guilhem, officier de marine, en faveur des filles de marins de l'Etat travaillant dans une usine, fabrique ou atelier de la commune d'Angers, a été remise, le jeudi 25 juin, conformément aux intentions du testateur.

C'est Mlle Mélanie Le Hébel à qui M. le Maire a remis la dot.

Etaient présents à cette cérémonie : M. le capitaine Lacre-

Digitized by Google

telle, neveu de M. Guilhem; le père de Mlle Le Hébel, ancien marin de l'Etat, médaillé du Mexique, qui a dix ans de service dans la flotte.

La famille Le Hébel est très intéressante.

Le père Le Hébel Michel est âgé de 57 ans; il est ouvrier de fabrique chez M. Bessonneau et demeure à Angers depuis 26 ans. Il est domicilié actuellement 12, rue de la Blancheraie.

Inscrit maritime à Auray (Morbihan), il a accompli 10 ans de service dans les équipages de la flotte.

Sa fille, Mélanie-Louise Le Hébel, est âgée de 18 ans et par conséquent angevine; elle est ouvrière en confections et travaille dans les magasins.

La famille se compose de 10 personnes : le père, la mère et huit enfants âgés respectivement de 22, 20, 18, 16, 12, 10, 8 et 3 ans.

Les renseignements sur la jeune fille sont excellents. Elle fait tout ce qu'elle peut pour venir en aide à ses parents.

La dot qui vient de lui être remise ne pouvait tomber en meilleures mains.

***

Le banquet de la Société amicale des anciens sapeurs du génie a eu lieu, le 7 juin dernier, chez M. Courcier-Bourigault. Une délégation de la Société de Cholet y assistait. Étaient présents : M. le général Faugeron ; M. Gallard, président de la section d'Angers; Beneteau, président de la section de Cholet; Caillou, porte-drapeau, et de nombreux sapeurs.

M. Gallard, président du Comité d'Angers, a dit combien il était heureux de voir les amis de Cholet venir rehausser de leur présence cette petite fête intime avec M. Beneteau, leur toujours jeune président. Il espère que l'an prochain on prendra l'initiative d'aller porter une couronne au monument élevé près du pont de Bouchemaine aux pontonniers victimes de l'accident de 1896.

M. le général Faugeron a prononcé ensuite un très beau discours, dont les sentiments patriotiques ont trouvé un écho dans le cœur de tous les anciens sapeurs, qui l'applaudissaient.

Après un toast vibrant au drapeau, de M. Paul Girard, M. Gallard a offert un bouquet à M. Beneteau, président de Cholet. Celui-ci a remercié en quelques mots très applaudis :

Digitized by Google

il espère que les liens entre les deux sociétés qui, pour ainsi dire, n'en font qu'une, se resserreront encore davantage.

***

La section des vétérans de La Pommeraye et de Bourgneuf était en fête, le dimanche 28 juin, pour la remise du drapeau. — M. le Maire de La Pommeraye, auquel est dû le succès de cette fête, réservait à tous un charmant accueil. A 10 h. 1/2, M. le général Faugeron remis le drapeau aux vétérans sur la place devant l'église, où sept autres sections : celles de Montjean, Saint-Florent, Chaudron, Chemillé, Varades et Ancenis retrouvaient leurs camarades de La Pommeraye. Le général Faugeron a prononcé un éloquent discours, auquel le président des vétérans de La Pommeraye, le très sympathique M. Avrillon, a répondu dans une chaleureuse allocution.

A 11 heures a eu lieu une messe solennelle avec un sermon patriotique très goûté de M. l'abbé Chaplain. On s'est rendu ensuite au cimetière où un des vicaires de La Pommeraye, ancien soldat lui-même et membre des vétérans, a prononcé une émouvante allocution.

La fête s'est terminée par un grand banquet très cordial de 200 couverts, présidé par M. le général Faugeron, qui a prononcé un discours entraînant. Des toasts très applaudis ont été portés par M. le comte de La Bourdonnaye, député de la circonscription, qui a assisté à toute la fête; M. Blachez, conseiller d'arrondissement, maire de Montjean; M. Gazeau, président de la section de Saint-Florent et maire; M. Gallard, president de la section de Montjean et M. Lafuye, secrétaire de la mairie de La Pommeraye.

***

A propos de la Loire navigable, nous lisons dans le *Tourangeau* du 31 mai, sous la signature de M. Louis Dubois, un exposé de l'état actuel de la question, rappelant que deux partis, paraissant irréductibles, se trouvaient en présence. L'un tenait pour la navigabilité du fleuve lui-même, sans pouvoir dire exactement jusqu'où il pouvait être rendu navigable. L'autre demandait qu'on étudiât tout au moins un projet de canal latéral dont la réalisation aurait, entre autres avantages, celui d'une seule et unique voie navigable dans le

Digitized by Google

val de la Loire, au lieu de deux voies différentes, fleuve puis canal, servant de prolongement l'une à l'autre; voie en harmonie et conséquemment de communication facile avec les nombreux canaux qui viennent aboutir à cette grande artère.

Ce dernier parti était surtout représenté par un groupement des maires des communes riveraines du fleuve dans le département de Maine-et-Loire.

Le Comité central de la Loire navigable passait pour être à la tête du premier. Eh bien! phénomène digne d'être signalé à nos arrière-neveux, les deux partis viennent de se mettre complètement d'accord, ce qui témoigne d'une largeur d'esprit rare et d'un souci du bien public plus rare encore.

Le dernier bulletin de la Loire navigable publie les préliminaires et les bases de cette entente.

Nous sommes heureux de les reproduire ci-dessous, en y applaudissant des deux mains, souhaitant, de plus, que cette entente ait pour résultat de hâter la solution définitive et l'ouverture des travaux.

Procès-verbal de la réunion qui a eu lieu le 11 avril dernier dans la salle des adjudications de la mairie d'Angers, sous la présidence d'honneur de M. Bessonneau.

Le vicomte de Rochebouët, conseiller général, présidait ayant à ses côtés au bureau MM. Boutton, conseiller général et maire des Ponts-de-Cé; Frémy, conseiller général et maire de Chalonnes; Gauvin, conseiller général et adjoint au maire d'Angers, M. Cointreau, secrétaire.

Etaient présents : MM. Schwob et Laffitte, délégués du Comité central de la Loire navigable; Bigeard, P. Rondeau, Betton-Allard, membres du Comité d'Angers; Gilles Deperrière, conseiller d'arrondissement de Saint-Georges; Lafarge, adjoint au maire d'Angers; Girard, président de la Chambre de Commerce de Saumur; Belliard, Laboureau, Sevestre, Thibault, entrepreneurs; Picherit; directeur des ardoisières; Burgevin, ancien marinier, à Montjean; Raveneau, fours à chaux, à Doué-la-Fontaine; Trottier, maire de Saint-Jean-de-la-Croix; Réthoré, maire de Béhuard; Billard, maire de la Possonnière; Justeau, maire de Chaudefonds; Fourmond, maire de Rochefort.

M. de Rochebouët, après avoir regretté l'absence de M. Bessonneau et du général Faugeron, conseiller général et

Digitized by Google

maire de Saint-Georges-sur-Loire, expose le but de la réunion, qui est de rechercher le meilleur moyen d'assurer la prompte exécution des essais en Loire, tous en conciliant les intérêts des communes riveraines.

M. Girard apporte les excuses de M. le Dr Peton, maire de Saumur, et proteste d'avance contre tout projet de voie navigable qui s'écarterait de cette ville. M. Deperrière appuie cette protestation. M. Belliard fait un exposé très intéressant de la question au double point de vue de la navigabilité du fleuve et du canal latéral. Il rend hommage au labeur opiniâtre du comité central, qui a su créer un mouvement d'opinion considérable en faveur d'une voie navigable « Nantes-Orléans ».

M. Trottier, maire de Saint-Jean-de-la-Croix, lit une déclaration au nom de ses collègues de Bouchemaine, Savennières, Béhuard, Denée, Rochefort, Saint-Aubin, Chaudefonds, concluant à ce que les essais soient réduits au minimum nécessaire pour être concluants, c'est-à-dire à la partie « Chalonnes la Possonnière » et à ce que le service des ponts-et chaussées étudie la possibilité de se servir du bras de la Guillemette, dont le tirant d'eau est toute l'année suffisant.

M. Fourmond complète cette déclaration et prie MM. Gauvin et Lafarge de vouloir bien transmettre à M. le Maire d'Angers tous les remerciements des organisateurs de la réunion pour sa gracieuse hospitalité.

M. Schwob résume la discussion et affirme la volonté énergique du comité central de poursuivre son œuvre méthodiquement, mais sans parti-pris; il s'engage à défendre devant le comité les desiderata des maires, à la condition que ceux-ci ne fassent pas d'obstruction, si dans la suite le prolongement des essais se faisait jusqu'à l'embouchure de la Maine.

M. Frémy se rallie à cette proposition et demande que les travaux commencent le plus tôt possible.

MM. Bigeard et Picherit parlent également dans le même sens.

L'assemblée adopte à l'unanimité les conclusions suivantes rédigées par M. Schwob.

Le Comité central de la Loire navigable demanderait à l'Administration si, sans se compromettre ni retarder les essais, il ne serait pas possible d'y procéder comme suit :

1° Enquête de commodo et expropriations sur la section entière prévue par les essais.

Digitized by Google

2° Adjudication, pour commencer, seulement de la section « Chalonnes-La Possonnière ».

3° Etudier la possibilité d'utiliser le bras de la Guillemette.

Le Secrétaire, COINTREAU.

Dans sa séance du 22 avril, le Comité central a ratifié, à l'unanimité, la proposition faite, en son nom, par M. Schwob et, le 24 mai, le Conseil municipal de Rochefort-sur-Loire l'a également acceptée, sous la seule réserve que les propriétaires des terrains riverains de la Loire dans l'île des Verdeaux soient déchargés à l'avenir de l'obligation d'entretenir les chantiers et qu'ils soient garantis contre toutes éventualités pendant la durée des essais de navigabilité.

***

M. le comte de Maillé, sénateur de Maine-et-Loire et président du Conseil général, est mort à Paris, le 10 juin. Ses obsèques ont été célébrées, le samedi suivant, en l'église de la Madeleine.

Devant la maison mortuaire, les honneurs militaires ont été rendus par le 28e de ligne, avec drapeau et musique.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Bodinier et Merlet, sénateurs de Maine-et-Loire, le comte de la Bourdonnaye, député, le baron de Baulny, trésorier de la Fabrique de la Madeleine.

Le deuil était conduit par M. le duc de Luynes, représentant Monsieur le duc d'Orléans.

Venaient ensuite :

Mgr le comte d'Eu; MM. Louis de Maillé, duc de Plaisance, le comte François de Maillé, le duc de la Force, le comte de Grammont, le comte de Ludre, Armand de Maillé, marquis de Caumont la Force, Armand de Caumont la Force, Jacques de Caumont la Force, vicomte de Luppé, duc de Maillé, les fils, gendres, petits-fils et neveu du défunt.

L'église était entièrement tendue de draperies noires soutenues par des cartouches aux armes de la famille de Maillé de la Tour Landry.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Chesnelong, curé de la paroisse, qui a dit la messe et donné l'absoute.

Dans l'assistance très nombreuse :

MM. Paul Bézine, chef du bureau politique de M. le duc

Digitized by Google

d'Orléans; Fallières, président du Sénat; la délégation et les membres du Sénat de toutes opinions; de très nombreux députés, parmi lesquels MM. L. et F. Bougère, de Grandmaison, Fabien Cesbron, députés de Maine-et-Loire.

Une foule émue, que l'église était trop petite pour contenir et où figurait toute l'aristocratie présente à Paris, des membres de l'Académie française, des généraux, amiraux et beaucoup d'officiers, MM. le comte de Castries, le duc de Blacas, de Fougerolle, Gauvin, conseillers généraux de Maine-et-Loire, le marquis de Charnacé, le comte Pierre de la Bouillerie, Georges de Chemellier, René Choppin, René Blachez, etc., etc.

Après la cérémonie religieuse, sous le péristyle, M. Merlet a prononcé un discours ému.

Le samedi 20 juin, un service solennel pour M. le comte de Maillé réunissait à la cathédrale d'Angers une assistance nombreuse et recueillie.

Mgr l'Evêque d'Angers officiait, entouré de ses vicaires généraux et du chapitre.

Dans le deuil, on remarquait : MM. Louis de Maillé, duc de Plaisance, le comte François de Maillé, le duc de la Force, le comte de Grammont, le comte de Ludre, MM. Armand de Maillé, marquis de Caumont la Force, Armand de Caumont la Force, Jacques de Caumont la Force, vicomte de Luppé, duc de Maillé, les fils, gendres, petits-fils et neveu du défunt.

Au premier rang, après la famille : MM. Bodinier, de Blois et Merlet, sénateurs; de La Bourdonnaye, Laurent et Ferdinand Bougère, de Grandmaison et Fabien Cesbron, députés; sénateurs et députés étaient revêtus de leurs insignes; M. Joxé, ancien député; MM. de Soland, Grignon, de Rochebouët, de Livonnière, du Réau, de la Bretesche, de Castries, de Fougerolle, général Faugeron, de la Guillonnière, Frémy, comte de Rougé, D. Richou, Boutton, Milsonneau, de la Perraudière, Pottier, conseillers généraux.

M. le préfet de Maine-et-Loire était représenté par son chef de cabinet et le vice-président du Conseil de préfecture, M. Gordien.

Avant l'absoute, Mgr Rumeau est monté en chaire et a prononcé une oraison funèbre qui a produit sur l'auditoire une impression profonde.

Digitized by Google

M. le comte de Blois a bien voulu nous promettre, pour le prochain fascicule, une biographie de son regretté collègue au Sénat.

***

Le dimanche 28 juin, ont été célébrées, en l'église Saint-Joseph, à Angers, les obsèques de M. Charles Perrin, avocat, ancien bâtonnier, professeur à l'Université catholique.

Le deuil était conduit par M. Joseph Perrin, fils du défunt, assisté de Mgr Pasquier, recteur des Facultés libres d'Angers et de Me Gain, bâtonnier, par M. Paumard, son beau-père, par M. Antoine Perrin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et M. Louis Perrin, avocat à la Cour d'appel de Paris, frères du défunt, et leurs fils, M. Henri Rabault, M. René Bigot, MM. les Membres du Barreau en robe.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Fairé père, ancien bâtonnier, Beucher, ancien bâtonnier, MM. Buston et Henry, professeurs aux Facultés libres d'Angers, M. Luçon, adjoint au maire de Bouchemaine et M. Bordereau, président du Conseil de fabrique de Bouchemaine. Les professeurs de la Faculté catholique, en toge, marchaient à droite et à gauche du corbillard.

Sur le cercueil, avec de superbes couronnes, étaient étendues la robe de professeur de M. Perrin avec la décoration de Saint-Grégoire-le-Grand et son écharpe de maire de Bouchemaine.

Parmi les couronnes qui suivaient le corbillard, on relevait les inscriptions suivantes : *Les membres du Comité de défense religieuse au défenseur des Congrégations. — A M. Charles Perrin, un groupe d'amis. — A leur maire, les conseillers municipaux de Bouchemaine.*

Après la messe, l'absoute a été donnée par Mgr l'Évêque, assisté de MM. Grellier et Labonne, vicaires généraux.

Il faut renoncer à citer toutes les personnes distinguées, qui figuraient dans l'assistance.

A l'issue de la cérémonie, deux discours ont été prononcés sur les marches de l'église par MM. Gain et Gavouyère.

Voici le discours de M. Gain :

MESSIEURS,

Pour la troisième fois, depuis quelques mois à peine, la mort a frappé l'un des nôtres.

Digitized by Google

A tous mes confrères ce nouveau deuil inspire de profonds regrets : il est particulièrement cruel pour moi. Depuis plus de vingt années, j'ai vécu près de Perrin dans les liens d'une intime amitié; j'ai été le confident de ses pensées, de ses joies, de ses épreuves. Le devoir que je remplis au nom du barreau d'Angers m'est à la fois bien douloureux et bien cher.

C'est en 1875 que Perrin s'est fait inscrire à notre tableau, après avoir terminé son stage à Paris.

Fils d'un homme de bien qui a laissé au barreau de Langres un nom respecté, il avait reçu au concours de la Faculté de Droit de Dijon sa première couronne.

Il venait à Angers avec le titre de Docteur, bien jeune et déjà mûri par le travail, pour occuper l'une des chaires de notre Faculté libre; et, renouvelant les traditions qui nous unissent aux maîtres de l'enseignement du droit, il allait en même temps entreprendre le rude labeur de la vie d'avocat.

Il ne m'appartient pas de dire avec quelle autorité il a rempli sa mission de professeur. L'estime de ses collègues ne s'était pas trompée lorsque, dès les premières années de son enseignement, ils l'avaient désigné pour faire partie des jurys d'examen à côté des grands maîtres de l'État. A la netteté des conceptions juridiques, à la science profonde qu'il avait acquise par l'étude, il joignait l'expérience pratique qui en dégage le sens véritable et la haute portée morale, le dévouement à la jeunesse, et cette délicatesse particulière du cœur qui de tous ses élèves fit pour lui des amis.

Ses cours terminés, nous le retrouvions au Palais, apportant dans les discussions de l'audience la logique rigoureuse d'un esprit pénétrant et qui savait avec une remarquable justesse adapter aux circonstances de fait l'application des règles du droit.

Sa parole était précise comme sa pensée, son argumentation rapide, loyale et courtoise. Il avait la hauteur d'âme, la droiture, la bonté souriante et l'amitié ouverte qui font le charme de nos rapports confraternels.

Il fut parmi nous l'un des premiers par le talent, l'un des meilleurs par les qualités de l'intelligence et du cœur.

Nos suffrages l'en ont récompensé. Dès l'année 1881, six ans après son inscription au tableau, il était pour la première fois nommé membre du Conseil de notre Ordre, dont il a fait partie pendant quinze ans. Il a été deux fois notre bâtonnier.

Les travaux multiples de l'École et du barreau ne sollicitaient pas seuls l'activité de notre confrère : il avait voulu donner encore une partie de son temps à l'administration de la commune où le ramenait souvent l'affection des siens.

Il reposera dans le cimetière de cette commune où il a passé en faisant le bien, au milieu de braves gens et des pauvres qu'il a fidèlement servis et qui garderont le souvenir de son nom.

Digitized by Google

Il y a quelques semaines, il était encore au milieu de nous, remplissant sans fatigue apparente les obligations nouvelles qu'imposait à son zèle la défense de la liberté religieuse.

Ce fut une lutte particulièrement pénible, lutte de tous les jours devant tous nos tribunaux, jusqu'à ces audiences de la Cour d'assises où nous l'avons vu s'épuiser en un dernier effort pour sauver l'honneur d'un malheureox.

Il s'y est donné tout entier et il est mort à la peine.

Les hommes de cœur tombent souvent avant d'avoir achevé leur œuvre et la victoire ne couronne pas toujours leur vaillance.

Combien de fois cette attristante pensée s'est-elle présentée à nos esprits pendant les derniers jours de Perrin; jours d'angoisse, mêlés d'un retour d'espérance qu'une mort foudroyante a brisé; où la reconnaissance de ceux qu'il avait défendus s'élevait vers Dieu comme une prière, où les siens l'entouraient d'une tendresse que rassurait encore la sérénité de son intelligence et de son regard.

En un instant son âme s'est envolée; que la miséricorde de Dieu lui donne l'éternelle paix et qu'elle console ceux qui le pleurent.

Leur douleur est la nôtre; mon souvenir ne peut se détacher de cette famille que j'ai connue si heureuse et si digne de l'être, où tous les cœurs étaient si simplement unis dans les mêmes sentiments et dans la même foi; où la tendresse du mari et du père s'alliait si parfaitement à la fidélité de l'affection fraternelle; où les enfants apprenaient le respect par l'exemple qu'il leur en donnait vis-à-vis de ceux qui l'avaient adopté comme leur fils.

Ses enfants ont été la joie et la récompense de sa vie; je les ai vus grandir avec les miens. L'un d'eux nous appartient et il est de ceux en qui notre ordre espère.

Nous l'assisterons de grand cœur dans sa vie professionnelle; nous retrouverons en lui l'homme de talent et de cœur que nous avons perdu, et cette pensée nous sera douce, malgré la douleur qui s'y attache.

Adieu, mon cher Perrin, recevez le dernier hommage des confrères que vous avez honorés par votre belle et laborieuse vie. Recevez-le de l'ami qui se trouvait près de vous dans vos derniers combats, de vos aînés qui furent les témoins de vos succès, de ceux qui nous suivent dans la carrière et dont les mains plus jeunes relèveront le drapeau tombé des nôtres, pour défendre après nous nos vieilles traditions d'honneur, de justice et de liberté.

M. Gavouyère s'est exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

Il est de tradition, chez nous, que devant la tombe entr'ouverte où l'un des nôtres doit reposer en attendant la récompense promise au bon serviteur, notre deuil reste silencieux. Réservant l'éloge du dis-

Digitized by Google

paru pour la réunion plénière où la grande famille universitaire lui doit rendre un dernier hommage, nous tenons à lui laisser pour adieu les paroles que la sainte Église elle-même met sur les lèvres de ses enfants; et de l'enceinte où les œuvres de l'homme sont impuissantes à dire autre chose que le néant de la vie, nous sortons réconfortés par des promesses d'immortalité qui ne seront point trompées, par la confiance dans une miséricorde et une bonté dont les paroles de la liturgie sacrée nous ont dit et redit l'immensité sans bornes.

Il m'en coûte de ne pas vous laisser sous le charme douloureux des paroles émues et si vraies que M. le Bâtonnier vient de consacrer à la mémoire de son meilleur et plus vaillant compagnon d'armes dans les luttes cruelles de ce temps; mais, parce que nous n'avons pas la consolation d'accompagner jusqu'à sa dernière demeure le collègue que nous pleurons, la Faculté ne saurait laisser s'éloigner ses restes mortels sans lui adresser au moins un mot d'adieu.

Comme Hervé et Lucas, enlevés dans l'épanouissement de leur talent, Perrin fut, dans notre Université, un ouvrier de la première heure. Je le vois encore dans la fleur de sa jeunesse, heureux et fier du choix de Mgr Freppel, jaloux de s'en montrer digne, et apportant à l'œuvre du grand évêque, avec les dons naturels que nous devions vite reconnaître, une ardeur au travail, un zèle intelligent et actif, qu'on trouvait chez tous, et auxquels applaudissaient nos aînés, de Richecour et Aubry.

Son caractère ouvert et enjoué lui gagnait toutes les sympathies, et, s'il faisait le charme du petit groupe de ces jeunes professeurs, que réunit pour quelque temps une table commune, il donnait aussi à nos délibérations les plus graves un tour aimable auquel nul ne restait indifférent.

A ces délibérations, d'ailleurs, Perrin apportait ce jugement sûr, ce sens éminemment pratique, qui donnaient à son enseignement une valeur toute particulière, et qui, en même temps, lui ont valu à notre barreau une place éminente et les succès qu'un témoin autorisé entre tous vient de vous rappeler.

Chrétien convaincu comme ceux dont tout à l'heure je rappelais le nom, il ne voyait comme eux de paix et de bonheur pour notre cher pays que dans un retour complet à sa vieille foi nationale. Comme eux aussi il est mort à la peine, luttant pied à pied contre la maçonnerie victorieuse, soutenu comme Hervé et Lucas par la vision des victoires certaines de l'avenir que la foi nous présente à travers les ruines du présent et les menaces de demain. Ce n'est pas l'heure de rappeler toutes ses luttes, pour la liberté de l'enseignement chrétien et de la vie religieuse. C'est à ces grandes causes qu'il a donné, sans mesurer ses forces, toutes les ressources de son intelligence et toutes les ardeurs de son âme. Terrassé par le mal, il aspirait à retourner à la bataille. Dieu lui a donné du moins la joie de voir son

Digitized by Google

fils obtenir en appel le triomphe d'une cause perdue devant les premiers juges.

Le spectacle de cette assistance si nombreuse en dit plus que toutes les paroles. Les représentants et les chefs des Congrégations se pressent autour du cercueil de notre ami. En est-il une dans le diocèse qui ne pleure l'homme dévoué et bon dont les conseils éclairés les guidaient au milieu des difficultés inextricables de l'heure actuelle, dont la parole affirmait si haut devant les tribunaux leur droit supérieur à toute loi humaine de continuer à instruire les enfants du peuple et à secourir ses pauvres et ses malades. Le Comité d'action pour la défense des libertés religieuses dans le département avait, dès la première heure, fait appel au concours de Perrin, et je serai l'interprète des membres de ce Comité en payant à sa chère mémoire un tribut de reconnaissance pour le rôle de si bon conseil qu'il y a rempli. Cet hommage, d'ailleurs, c'est la cité tout entière qui le lui doit, car ce sont nos droits à tous, et nos droits les plus sacrés, qu'il défendait en défendant la liberté de la vie religieuse.

Ceux qu'il a généreusement servis ne sont point des ingrats, et ils sont plus puissants près de Dieu parce qu'ils sont persécutés et souffrent pour lui. Leurs larmes reconnaissantes, leurs prières qu'ils font monter vers Celui à qui ils peuvent tout demander avec confiance parce qu'ils lui donnent tout, sont, pour la famille si cruellement éprouvée de notre collègue, la plus douce récompence, et pour ces âmes si chrétiennes dans leur immense douleur la meilleure des consolations.

Le corps a été ensuite transporté à Bouchemaine, où il était attendu par le clergé, les membres du Conseil municipal, M. Laurent Bougère, député; MM. Trottier, maire de Saint-Jean-de-la-Croix; Herbault, maire de Saint-Léger-des-Bois et la foule des habitants de la commune.

***

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le Ministre de l'Intérieur vient d'envoyer au directeur de la Maison centrale de Fontevrault les ordres nécessaires pour l'évacuation des locaux pénitentiaires (dortoirs et magasins), installés dans l'église abbatiale, et que le dégagement de l'édifice va être entrepris par l'administration des Beaux-Arts (monuments historiques). La suite de l'intéressante étude dont nous publions la première partie en tête de ce fascicule donnera le texte du vœu qui a été émis, le 9 février dernier, par la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, à l'effet de faire dégager la nef de ce magnifique monument,

Digitized by Google

de manière à lui rendre son aspect primitif. Nous constatons avec plaisir que l'heureuse initiative prise par cette Société et qui avait attiré l'attention des pouvoirs publics sur une question intéressant particulièrement l'archéologie et l'histoire de notre Anjou, n'est pas demeurée stérile.

A. Z.

A Travers les Livres et les Revues

Le *Cartulaire du chapitre de Saint-Laud d'Angers*, publié par notre distingué collaborateur, M. Adrien Planchenault, vient de paraître, sous les auspices de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. Il forme le tome IV d'une série de *Documents historiques sur l'Anjou*, dont les trois premiers volumes contiennent le *Cartulaire* — chartes et tables — *de l'abbaye Saint-Aubin.*

Le Cartulaire de Saint-Laud remonte aux premières années du XIIIe siècle. Il a été souvent consulté et souvent cité par les vieux historiens de l'Anjou, pour cette raison que le scribe, chargé de transcrire les chartes dont il se compose, s'était servi d'un registre où déjà figurait un document de grande valeur pour l'histoire de notre province : les *Gesta consulum Andegavensium*. L'importance de ce texte explique la notoriété et le succès du volume.

Comment disparut-il? à l'époque de la Révolution? Personne ne le sait. Il semblait définitivement perdu, lorsque, en 1898, M. le marquis de Villoutreys le retrouva, derelié, privé de plusieurs feuillets, troué par la dent des rongeurs, profondément altéré par l'humidité. C'est dans cet état qu'il fut remis par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts à M. A. Planchenault, auquel elle confiait le soin de rétablir le texte, de combler, autant que possible, les lacunes et de rédiger les textes. — Aujourd'hui, ce travail, difficile et délicat entre tous, est terminé : ceux qui l'ont feuilleté affirment qu'il fera le plus grand honneur à l'érudition de M. Planchenault : je puis assurer, pour ma part, qu'il rendra les plus grands services à ceux qui étudient l'histoire ecclésiastique de l'Anjou, au moyen âge.

Digitized by Google

Le manuscrit de M. le marquis de Villoutreys contenait soixante-dix-huit chartes ou notices. M. Planchenault l'a complété à l'aide de quelques actes — neuf exactement — qu'il a recueillis soit aux Archives de Maine-et-Loire, soit dans les cartons de la Bibliothèque d'Angers, soit dans diverses publications. Ces pièces constituent, avec le Cartulaire, tout ce qui reste de l'histoire de Saint-Laud, pour la période antérieure à l'année 1200.

En appendice, l'éditeur a eu l'heureuse idée d'ajouter au Cartulaire proprement dit le texte d'un poème français sur l'Invention de la Sainte-Croix, qui semble avoir été composé à Saint-Laud même, dans les dernières années du XIIe siècle, et qui avait été transcrit peu après sur les premiers feuillets du registre. On ne connaît pas d'autre exemplaire de cet antique poème, qui avait attiré justement l'attention de MM. Léopold Delisle et Paul Meyer et qui méritait « d'être publié comme texte de langue ».

Quant aux *Gesta*, M. Planchenault n'a pas cru devoir en donner une nouvelle édition. Il a eu raison, car le manuscrit de Saint-Laud est celui-là même, sauf de très légères variantes, que d'Achery a reproduit dans son *Spicilegium*.

M. le chanoine Lecacheur vient de consacrer à la mémoire de *M. l'abbé Baillif*, ancien curé de Brissarthe, doux et sympathique vieillard de 91 ans, une notice écrite avec beaucoup de talent et beaucoup de cœur. Je me contenterai de signaler, sans autre commentaire, ces pages d'une exquise délicatesse, bien convaincu que mon cher ancien professeur de rhétorique m'en voudrait d'attirer sur lui l'attention des lecteurs.

Les Annales Fléchoises, auxquelles, dès la première heure, nous avons souhaité la bienvenue, forment déjà un beau volume, dont les tables viennent de paraître, avec le fascicule de juillet. Par la valeur des études qu'elle publie, par l'élégance des gravures et des dessins dont elle est ornée, aussi bien que par l'érudition de son directeur, cette nouvelle Revue est assurée du succès.

La maison Germain et G. Grassin — pour laquelle je n'ai jamais fait de réclame — vient d'éditer une nouvelle *carte routière et administrative du département de Maine-et-Loire*

Digitized by Google

Cette carte, dressée avec une grande précision par M. H. Baron, conducteur des Ponts et Chaussées, est imprimée en plusieurs couleurs : les rivières en bleu pâle ; les lieux-dits, villages et châteaux en rouge, ainsi que les chemins de grande communication, d'intérêt commun et vicinaux ordinaires, ce qui permet de les distinguer, à première vue, des routes nationales et départementales, figurées par deux lignes noires parallèles ; un trait noir, fortement accentué, indique les parcours des voies ferrées. L'emploi de ces trois couleurs, la netteté du texte et le soin avec lequel la gravure a été faite rendent facile la lecture de cette carte, qui méritait à tous égards la souscription dont le Conseil général a bien voulu l'honorer.

A noter encore :

Dans la *Revue française de l'étranger et des colonies* (juillet 1903), un fort intéressant article de M. Joseph Joûbert sur le *Congrès maritime*, dont l'inauguration a eu lieu dernièrement à Lisbonne, sous le haut patronage de la Cour.

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (juin 1903), les *Souvenirs* de Mgr Pasquier sur *la Commune* et la conférence de M. l'abbé Marchand sur *la Saint-Barthélemy*. Nos lecteurs connaissent déjà ces deux articles, par le résumé qui en a été fait, dans l'une des précédentes chroniques.

Dans les *Archives médicales d'Angers* (juin 1903), la biographie du *docteur Mahier*, décédé le 1er décembre 1878, à Château-Gontier, sa ville natale, par M. le Dr Legludic.

De M. l'abbé Uzureau : *l'Élection de Château-Gontier et l'Assemblée provinciale d'Anjou*, dans le *Bulletin de la Commission historique de la Mayenne*, n° 58 ; *Pourquoi Saumur demandait à être chef-lieu de département en 1789 ?* dans *la Revue Angevine* (juillet 1903) ; *les victimes de la Terreur en Anjou*, dans *l'Anjou historique* (mai 1903).

Ch. U.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU QUARANTE-SIXIÈME VOLUME

JANVIER-FÉVRIER

David d'Angers et la catastrophe du pont de la Basse-Chaîne (16 avril 1850). — **Henry Jouin** 5

Les Cahiers de l'Anjou aux États Généraux de 1789. — **Albert Meynier** 63

Croquis chinois 89

Étude critique des Actes de Saint Maur de Glanfeuil (suite). — **Fr. A. L'Huillier** 101

L'Auberge des Sept Flirts, comédie en deux actes. — **Jean d'Etiau.** 121

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (janvier-février 1902). — **A. Cheux** 145

Chronique 147

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers et l'église abbatiale de Fontevrault. — Don de M. Préaubert au Musée paléontologique. — Le journal *Le Globe* et son fondateur. — Fondation d'un prix de vertu à Cholet. — Restauration de la tour Saint-Aubin. — Façade de la maison Wogelweith. — L'album de Dagnan. — Le legs Giffard et la statue de Jeanne d'Arc. — Les maquettes de Guifard. — Le concours de *L'Eclair* et les boiseries de David. — Aux Amis des Arts. — Les conférences hebdomadaires de l'Université catholique. — Sixième, septième, huitième et neuvième Concerts populaires. — Concert au profit des pauvres. — La Mandragore. — Séance de musique de chambre. — La foire des vins à Saumur. — Nominations et distinctions honorifiques : Mgr Legendre, M. Albin Sabatier (René Daxor), M. Olbertz, Palmes académiques, Mérite agricole. — Nécrologie : M. le comte Retailliau, M. Eugène Berger. — **A. Z.**

A travers les Livres et les Revues : Henry Jouin, *Les Maîtres peints par eux-mêmes ;* — Louis Papin (Paul Pionis), *Les coiffes angevines ;* — A. Pinguet, *La Chanson de l'Anjou ;* — L. de Farcy, *Les Fouilles de la Cathédrale, du 18 août au 12 septembre 1902 ;* — Dom P. Renaudin, *L'Hérésie antieucharistique de Bérenger ;* — Dom Chamard, *Le Linceul du Christ ;* — J. Joûbert, *Les Armoiries de la République Sud-Afraicaine ;* — Th. Cotelle, *Le Sweating-system ;* — Capitaine Lamouche, *La Justice militaire dans les états danubiens ;* — Almada Negreiros, *L'Epopée portugaise ;* le *Journal* du docteur P. Ménière ; — G. Yver, *Le Commerce et l'Industrie dans l'Italie méridionale sous les rois angevins ;* — Mlle Alanic, *Mlle Jacqueline ;* — Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, etc. — **Ch. U.**

GRAVURES

Catastrophe du pont de la Basse-Chaîne (16 avril 1850). — Aux soldats du 11e léger morts le 16 avril 1850 (croquis à la plume par David d'Angers). — Aux soldats du 11e léger morts le 16 avril 1850 (monument par M. Jules Déchin). — Croquis topographique de Glanfeuil, VIe-XIIe siècles.

Digitized by Google

MARS-AVRIL

M. Couscher de Champfleury. — **Adolphe Lair**..... 181

Les fusillades d'Angers et des Ponts-de-Cé (décembre 1793). — **E. Queruau-Lamerie**..... 188

La fin justifie les moyens, comédie en deux actes. — **Jean d'Étiau**. 205

Étude critique des Actes de Saint Maur de Glanfeuil (suite et fin). — **Fr. A. L'Huillier**..... 233

Les Cygnes (poésie). — **Alphonse Poirier**..... 259

Voyage à travers un vieux registre. La Société populaire de Beaufort-en-Vallée (1793) (suite). — **Abbé G. Hautreux**..... 261

Croquis Chinois (suite)..... 271

Un capucin du temps de la Révolution et du Premier Empire. Le P. Anaclet de Beaumotte (1739-1826). — **F. Ubald d'Alençon**. 287

Angers. Modification d'une partie du plan de la ville..... 297

Le musée David d'Angers..... 301

Siège du fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier**..... 309

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (mars-avril 1903)..... 331

Chronique..... 333

Les Angevins au Salon de la Société des Artistes français et au Salon de la Société nationale des Beaux-Arts. — Restauration de la Tour Saint-Aubin. — La maison des *Quatre fils Aymon*. — L'enceinte gallo-romaine de la Cité. — Les objets d'art et les tapisseries du château de Montgeoffroy. — Un Musée d'art industriel à Angers. — Dons de M. Surrault au Musée d'Histoire naturelle et de Mme Leferme à la Bibliothèque et au Musée. — La statue de Jeanne d'Arc. — Le monument de la Basse-Chaîne. — Exposition de roses, à Angers. — Conférences de MM. Gariel, Meynier, de Rougé et René Bazin. — La Loire navigable. — Le dîner des Angevins à Paris. — La fête des vétérans à Ancenis et à Vihiers. — Réunion mutualiste à Angers. — Soirée familiale de la Sainte-Cécile. — Deuxième concert extraordinaire. — Dixième concert populaire. — Concert de charité. — Un Chartreux angevin. — La médaille du centenaire de la Villa Médicis. — M. Lavallée, lauréat de la Société des Agriculteurs de France. — Une affiche pour le Byrrh. — Promotion. — Distinctions honorifiques. — Nécrologie : MM. Philippe Bellanger, Neveu, Le Bailly, général de Lafond. — **A. Z.**

A travers les Livres et les Revues ; Abbé Dedouvres, *Les Latins peints par eux-mêmes* ; *Eloge de M. l'abbé Gardais* ; — Paul Henry, *Saint François d'Assise et son école* ; — Lair, *Dubois et « le Globe »* ; — Chanoine Aubert, *Mois de Marie de Notre-Dame de Pontmain* ; — Abbé Angot, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne* ; — A. Planchenault, *Cartulaire de Saint-Laud* ; — E. Lelong, *Tables du cartulaire de Saint-Aubin*. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 367

Marguerite d'Orléans, grande duchesse de Toscane (*1645-1721*), par Rodocanachi. — **P. Léopold de Chérancé.**

GRAVURES

Modifications au plan d'Angers (plans nos 1 et 2). — Trois vues d'Angers prises de la Tour Saint-Aubin. — Le Fort Saint-Martin

Digitized by Google

MAI-JUIN

Les rois angevins à Fontevrault. — **Joseph Joûbert** 369

Le combat de Brissarthe (866). — **Ferdinand Lot** 393

Les idées sociales de Flaubert. — **Th. Cotelle** 407

La Révolution au jour le jour en Touraine (1789-1800). — **H. Faye**.. 429

Poésies : I. L'Épée; II. Lux; III. Le Cygne. — **A. de Châteaubriant.** 455

Croquis chinois (suite et fin) 457

Les fusillades d'Angers et des Ponts-de-Cé (décembre 1793) (suite). — **E. Queruau-Lamerie** 475

Le Rapprochement franco-anglais. — **Ch. Lemire** 489

Souvenirs de l'Exposition de Roses. — **Gontard de Launay**..... 505

Le Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences. 507

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (mai-juin 1903) 519

Chronique 521

A l'Académie française : élection de M. René Bazin; prix attribués à des Angevins. — Au Salon des Artistes français : MM. Huault-Dupuy et Dubos. — M. Joubin, professeur au Muséum. — Concours du Byrrh. — Exposition artistique et scolaire de la Roche-sur-Yon. — Les eaux-fortes sur pierre de M. Gobô. — L'église de Saint-Hilaire, la tour de Trèves, la chapelle de Saint-Macé. — *Corneille et Lulli*, de M. Henry Jouin. — M. de Grandmaison, grand-officier du Medjidieh. — La Société d'Etudes scientifiques d'Angers à Baugé. — Dîner du « Vin d'Anjou ». — Angevins inhumés à Vichy, en 1870-1871. — Legs Guilhem. — Les anciens sapeurs du génie. — Les Vétérans de la Pommeraye et de Bourgneuf. — La Loire navigable. — Nécrologie : M. le comte de Maillé, M. Perrin. — Le dégagement de l'église abbatiale de Fontevrault. — **A. Z.**

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES : Adrien Planchenault, *Le Cartulaire de Saint-Laud d'Angers;* — Chanoine Lecacheur, *M. l'abbé Baillif*; — Le tome I des *Annales Fléchoises*; — Nouvelle *Carte du département de Maine-et-Loire*, etc. — **Ch. U.**

GRAVURE

Tombeaux de Henri II et d'Isabelle d'Angoulême.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1454-3

Digitized by Google

Digitized by Google

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Pour cause d'agrandissement le Magasin de

Mme J. VERCHALY

RUE PLANTAGENET

est transféré BOULEVARD DE SAUMUR, 19

On y trouvera un grand choix de Pianos de tous facteurs (Gaveau, Klein, Tocké, etc., etc.) pour la Vente et la Location

ABONNEMENTS DE MUSIQUE — ATELIER DE RÉPARATIONS

Un très bon Accordeur est attaché à la Maison

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 56 — ANGERS

RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

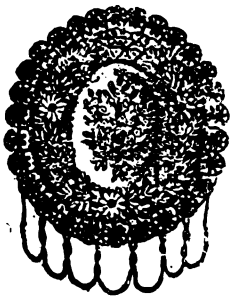

MANUFACTURE DE COURONNES MORTUAIRES

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

Croix et Bouquets en Perles — Fantaisies diverses

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

---

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

Exposition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

Corbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plantes seront fournis sur demande

Digitized by Google

GRAND HOTEL

Place du Ralliement, ANGERS
Entièrement éclairé pr la lumière électrique

Table d'Hôte
Restaurant

ASCENSEUR - TÉLÉPHONE

Appartements et quartiers d'étages spécialement agencés pour familles nombreuses

GRANDS SALONS pour **Noces et Soirées. — SALLE de FÊTES, CONFÉRENCES**, etc.

Pour la location de la salle, s'adresser au bureau de l'hôtel.

F. GUÉRY

ANGERS

Spécialités recommandées

GUIGNOLET, TRIPLE-SEC

CHERRY-BRANDY

DIGESTIF EXQUIS

CYCLISTES ET CHAUFFEURS

ADRESSEZ-VOUS A

L' " AUTO-GARAGE ", ancienne Maison Bonneau

Agence régionale des usines PEUGEOT

ANGERS — 6, Place de la Visitation (Près la Gare St-Laud) — ANGERS

MEHAUX Succr

LOCATION, RÉPARATION, ACCESSOIRES

Garage ouvert jour et nuit

Poste de recharge pour Voitures électriques et accumulateurs

VENTE, ÉCHANGE, ACHAT

De Cycles, Automobiles de toutes Marques

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google